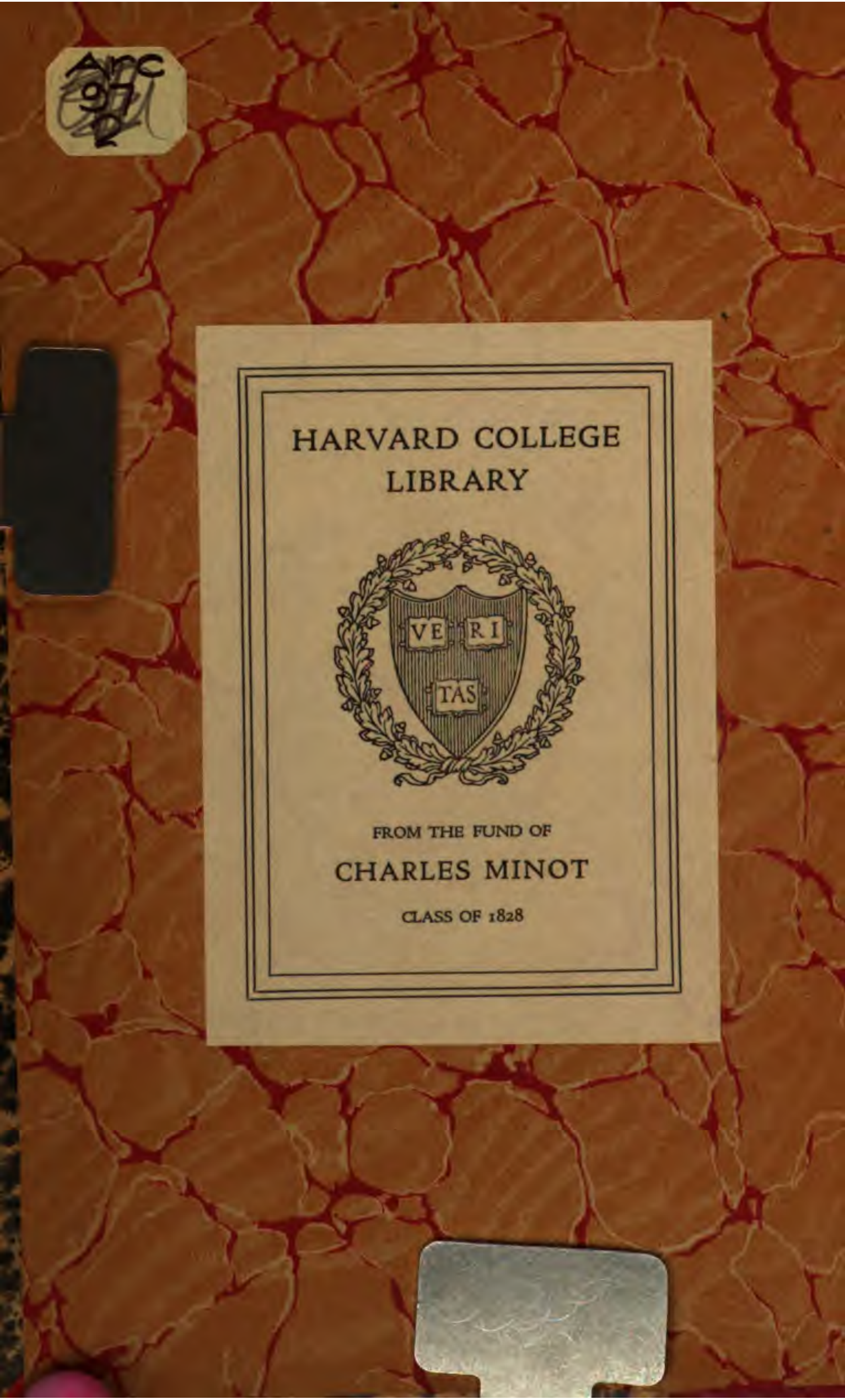
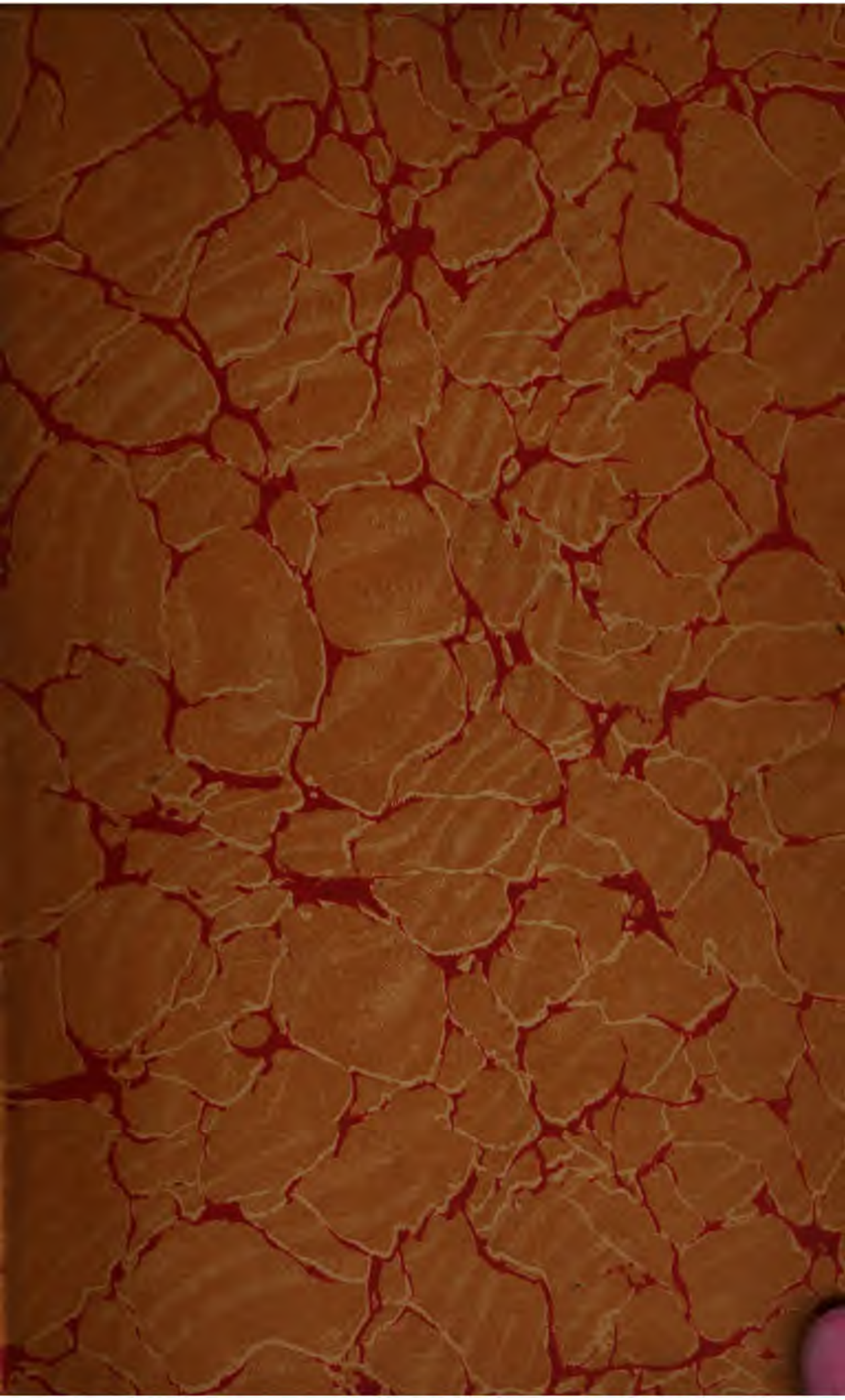
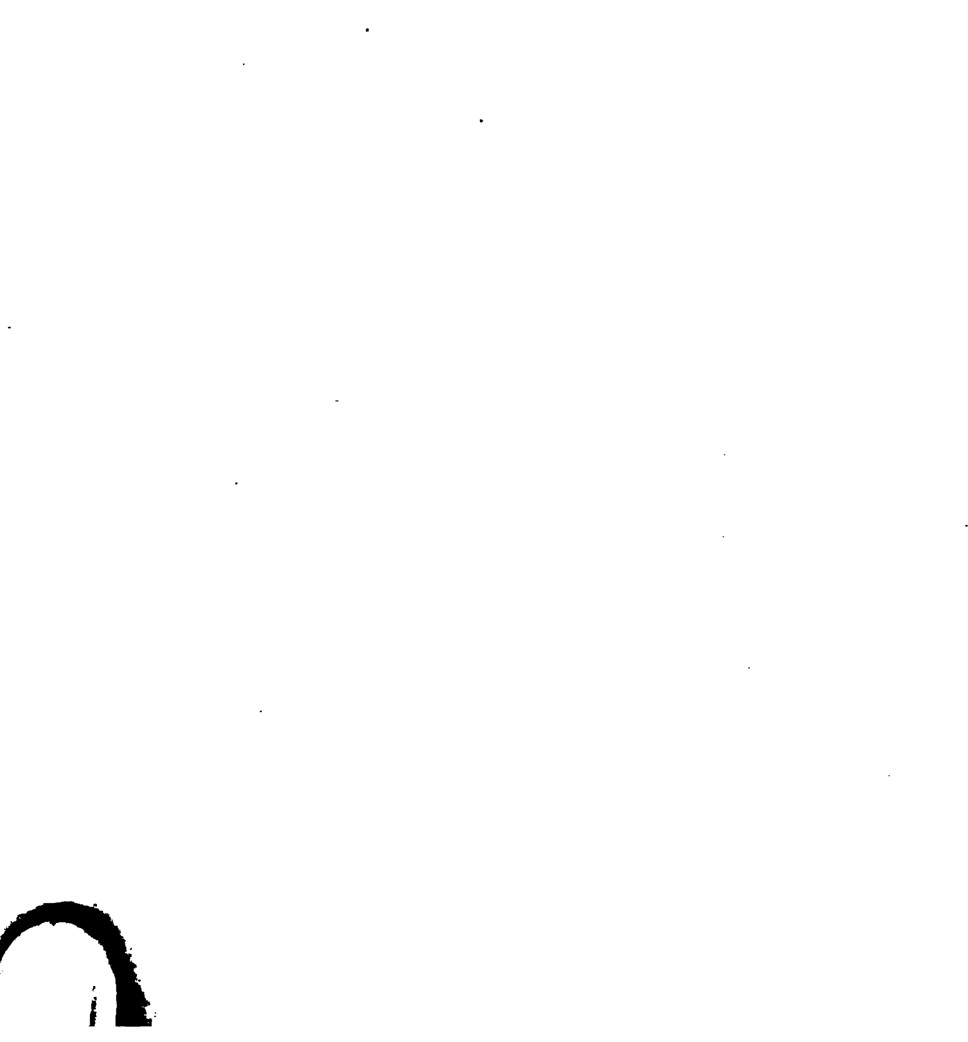
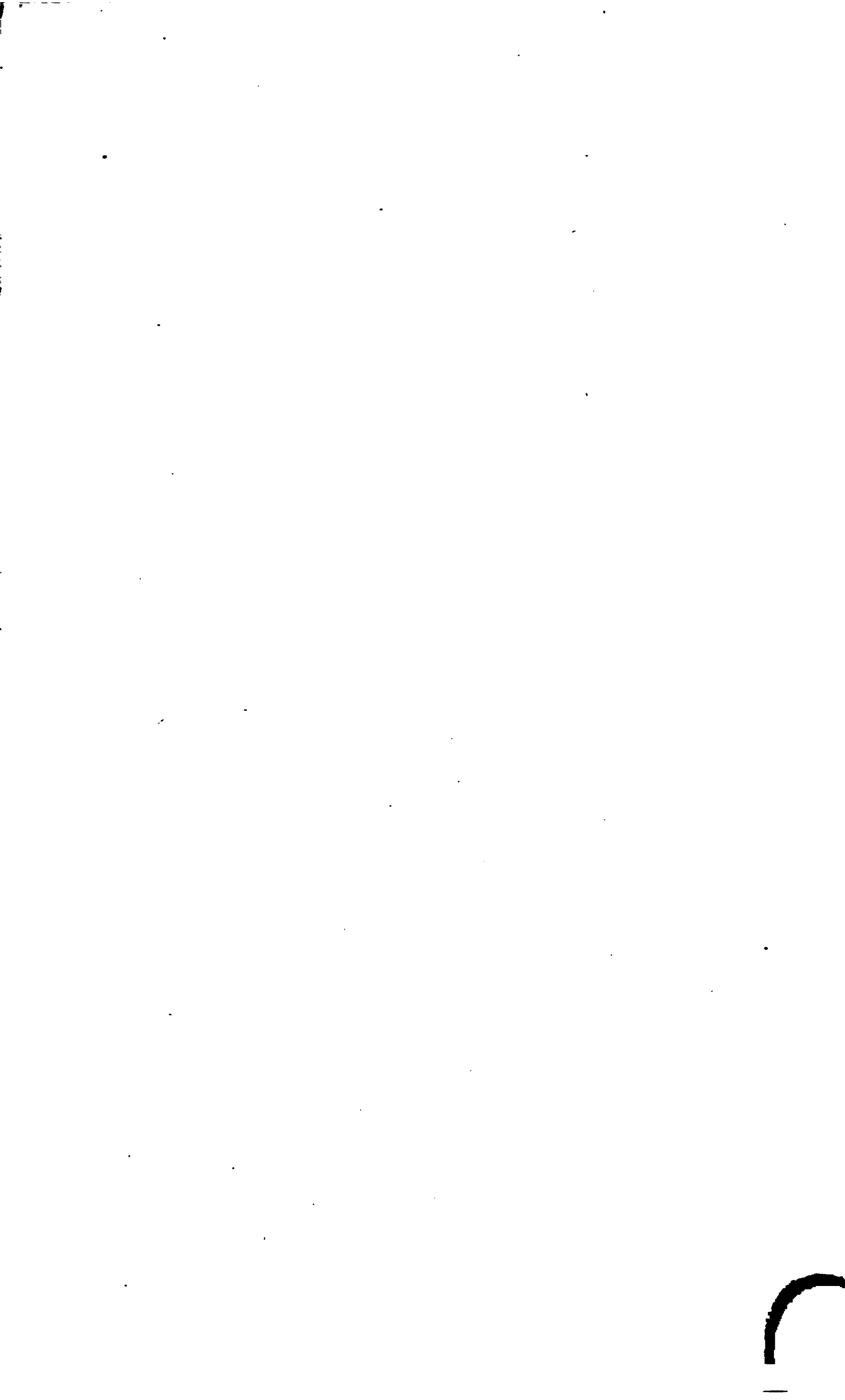


Arc 97.2







CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XLVe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

AU MANS ET A LAVAL

EN 1878

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
TOURS
PAUL BOUSEREZ, IMPRIMEUR

1879

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre géographique et alphabétique (1)



MM. Léon PALUSTRE, *directeur*, rampe de la Tranchée, 64, à Tours.

le comte de MELLET, *directeur honoraire*, au château de Chaltrait (Marne).

l'abbé Le PETIT, chanoine honoraire de Reims et de Bayeux, doyen de Tilly-sur-Seulles, *secrétaire général*.

De LAURIÈRE, *secrétaire général*, 15, rue des Saints-Pères, à Paris.

De BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel, *secrétaire-adjoint*, à Caen.

BOUET, conservateur du musée et archiviste, rue de l'Académie, 6, à Caen.

L. GAUGAIN, *trésorier*, rue Singer, 18, à Caen.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Directeur de la Société, ou à M. Gaugain, trésorier, rue Singer, 18, à Caen.

Comité permanent.

MM. Léon PALUSTRE, *président*.
de la MARIOUZE, *vice-président*.
CAMPION, *secrétaire*.
L'abbé Le PETIT.
de LAURIÈRE.
de BEAUREPAIRE.
GAUGAIN.
de FONTETTE.
Julien TRAVERS.
Comte du MANOIR.
VILLERS.
L'abbé LEFOURNIER.
de BRÉCOURT.
BOUET.
de FORMIGNY de la LONDE.
le FÉRON de LONGCAMP.

Inspecteurs généraux.

1. M. le comte de MARSY, à Compiègne.
2. M. X.
3. M. X.
4. M. X.

Inspecteurs divisionnaires.

1re division.

Nord, Pas-de-Calais et Somme.

Inspecteur : M. DESCHAMPS DE PAS, correspondant de l'Institut, ingénieur des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.

2e division.

Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aisne et Oise.

Inspecteur : M. EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, à Paris.

3e division.

Calvados, Manche, Orne, Eure, et Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

4e division.

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, et Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. AUDREN DE KERDREL, vice-président du Sénat, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

7e division.

Cher, Indre, Nièvre et Allier.

Inspecteur : M. l'abbé LENOIR, curé de Châtillon sur-Indre.

8e division.

Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, à Poitiers.

9e division.

Haute-Vienne, Creuze, Corrèze et Dordogne.

Inspecteur : M. l'abbé ARBELLOT, chanoine titulaire, 11, avenue de la Corderie, à Limoges.

11e division.

Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot et Aveyron

Inspecteur : M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

12e division.

Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales et Ariége.

Inspecteur : M. DE BONNEFOY, à Castelnaudary et à Toulouse, 3, rue Duranti.

13e division.

Hérault, Gard, Ardèche et Lozère.

Inspecteur : M. A. RICARD, à Montpellier.

14e division.

Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse.

Inspecteur : M. DE BERLUC-PERUSSIS, à Porchères, près Forcalquier.

17e division.

Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. BULLIOT, à Autun.

18e division.

Doubs, Jura et Haute-Saône.

Inspecteur : M. ED. CLERC, président honoraire à la Cour d'appel de Besançon.

20e division.

Marne, Ardennes, Aube et Haute-Marne.

Inspecteur : M. le comte DE MELLET, au château de Chaltrait, près d'Epernay.

21e division.

Algérie.

Inspecteur : M. CHERBONNEAU, correspondant de l'Institut, inspecteur des écoles musulmanes d'enseignement supérieur, à Alger.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique)

Ain.

Inspecteur : M.

Aisne.

Inspecteur : M.

CHAUVENET (de), ancien président du tribunal civil, à Saint-Quentin.

* DEHON (l'abbé), vicaire, à Saint-Quentin.

DERSU, juge honoraire, à Laon.

FLEURY (Ed.), à Vorges, près Laon.

Le Clerc de la Prairie (Jules), président de la Société Archéologique, à Soissons.

PIETTE, juge de paix, à Craonne.

THÉVENART (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

WILLOT, secrétaire de la Société Archéologique de Soissons, à Nampcelle-la-Cour, par Vervins.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 46 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* 15 *francs à leur cotisation annuelle*, pour la France, et 18 *francs* pour l'étranger.

Allier.

Inspecteur : M. Albert de Burrs, à Moulins.

Bailleau (Jh.), médecin à Pierrefitte-sur-Loire.

* Burrs (Albert de), à Moulins.

Bouchard, avocat, id.

* Conny (Mgr de), protonotaire apostolique, à Moulins

* Dadole (E.), architecte, à Moulins.

Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

* *Dreux-Brézé* (Mgr *de*), évêque de Moulins.

* Esmonot, architecte du département, à Moulins.

* Estoile (le comte de l'), à Moulins.

La Couture (Ernest), à Franchesse, par Bourbon-l'Archambault.

Couturier (Lucien), architecte, à Vichy.

Meilleurat des Prureaux (Louis), à Moulins.

* Mélin (l'abbé), à Moulins.

Mignot (D.-M.), à Chantelle.

* Queyroi, directeur du musée, à Moulins.

Salvert-Bellenaves (de), à Bellenaves.

* Saulnier (Maurice), à Moulins.

Tixier (Victor), à Saint-Pont.

Alpes (Basses-).

Inspecteur : M. Eysseric, à Sisteron.

Aicard, instituteur, à Château-Arnoux.

Berluc-perrussis (de), à Porchères, près Forcalquier.

Blanc, instituteur, à Noyers.

Boiron, inspecteur des écoles, à Sisteron.

Carbonnel (l'abbé), à Niozelles, près Forcalquier.

Chaffaud (du), étudiant en droit, à Digne.

Dou, instituteur, à Saint-Geniez.

Eysseric, ancien magistrat, à Sisteron.

Gaudemar (André de), à Digne.

Hodoul (l'abbé), curé de Mane, près Forcalquier.

Isnard, archiviste, à Digne.

Lutton (Gustave), architecte départemental, à Digne.

Maurel (Victrice-Pierre), paléographe, à Sisteron.

Pardigon (Émile), employé des ponts et chaussées, à Sisteron.

Pinoncély, instituteur, aux Armands.

Reynaud, instituteur, à Bayons.

Ripert-Montclar (marquis de), château d'Allemagne, près Riez.

Tardieu (Gustave), pharmacien de 1re classe, à Sisteron.

Terrasson (l'abbé), curé de Forcalquier.

Alpes (Hautes-).

Inspecteur : M.

Allard (l'abbé), curé du Pouët.

Guilbert (Mgr), évêque de Gap.

Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'école normale, à Gap.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. Brun, architecte, à Nice.

Baussy (Émile), notaire, à Tourettes-de-Vence.

*Blanc (Edmond), à Vence.

Brun, architecte, rue Saint-Étienne, à Nice.

*Cavallier (Jean-François), avenue de la Gare, à Grasse.

Chambrun de Rosemont (de), avenue de la Gare, 26, à Nice.

Gazan, colonel d'artillerie, à Antibes.

Mougins de Roquefort, docteur en médecine, à Antibes.

Randon (Philippe), architecte, à Nice.

Rastoin-Brémond (Mme), 8, rue des Ponchettes, à Nice.

Sardou (Antoine-Léandre), trésorier de la Société des lettres, sciences et arts à Nice.

Ardèche.

Inspecteur : M. Ollier de Marichard.

Barrot (Odilon), au château de Sépionet, près les Vans.

*Canson (Étienne de), à Viadon-lès-Annonay.

Hébrard (l'abbé), curé de Mélas, par le Theil.

* Marichard (Jules Ollier de), à Vallon.

Montravel (le comte Louis de), à Joyeuse.

Vaschalde (Henry), à Vals-les-Bains.

Ardennes.

Inspecteur : * M. Couty, architecte, à Sedan.

*Couty, architecte, à Sedan.

B.

Ariége.

Inspecteur : M. Jules de Lahondès, à Pamiers.

* Lahondès (Jules de), à Pamiers.

Roudières (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Pamiers.

* Séré (l'abbé Martial), curé de Loubières, près Foix.

Vidal (l'abbé), curé de Notre-Dame de Camou, à Camou, par Mirepoix.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé Coffinet, chanoine de Troyes.

Antessanty (l'abbé d'), aumônier de l'hospice de Saint-Nicolas, à Troyes.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Nogent-sur-Seine.

Chaumonnot (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Troyes.

Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire général du diocèse, à Troyes.

* Fléchey-Cousin, architecte, à Troyes.

Gayot (Amédée), sénateur, à Troyes.

Gréau (Julien), manufacturier, à Troyes.

Hervey, docteur-médecin, id.

Royer (J.), architecte aux Riceys, arr. de Bar-sur-Seine.

* Vendeuvre (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vandeuvre-sur-Barse.

Aude.

Inspecteur : M. Coste Reboulh de Fontiès, à Carcassonne.

* Berthot (Stéphane), professeur, rue Barbacane, à Carcassonne.

* Bonnefoy (de), à Castelnaudary et à Toulouse, rue Duranti, 3.

Brousse, juge au tribunal civil, à Carcassonne.

* Coste Reboulh de Fontiès, rue Saint-Michel, 1, à Carcassonne.

* Lafont, architecte, à Narbonne.

Lézat (l'abbé), curé-doyen de Salles-sur-l'Hers.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé Azémar, curé de Valady.

Alibert (l'abbé), chanoine, à Rodez.
Azémar (l'abbé), curé de Valady.
* Bion de Malavagne (L.), à Milhau.
Bonlouis, professeur de sciences, au petit séminaire de Saint-Pierre, à Rodez.
* Cérès (l'abbé), directeur du musée, à Rodez.
Massabuau (l'abbé), curé d'Onet-le-Château.
Valadier, propriétaire, à Rodez.

Belfort (Territoire de).

Inspecteur : M. Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. Gauthier-Descottes, à Arles.

Barthélemy (le docteur), villa Doria, boulevard Chaves, à Marseille.
Berriat, sculpteur, à Aix.
Blanchard, archiviste du département à Marseille.
Bertoglio (Louis), à Arles.
Bizalion (Honoré), à Arles.
Burckardt (Oscar), 68, rue Montgrand, à Marseille.
Camman, notaire, à Tarascon.
* Clair (Honoré), président de la Commission archéologique, à Arles.
Clappier (Félix), premier avocat général, à Aix.
Engelhardt (docteur Émile), cours Pierre-Puget, 18, à Marseille.
Fassin (Émile), avocat, à Arles.
* Gautier-Descottes, notaire, à Arles.
Gautier-Descottes (Marc), à Arles.
Henry (Théodore), rédacteur du *Petit Marseillais*, 57, boulevard National, à Marseille.
Guillibert (l'abbé), curé-doyen, aux Martigues.
* Huart, conservateur du musée à Arles.
Kothen, 45, rue Saint-Basile, à Marseille.
* Lieutaud, bibliothèque de la ville, à Marseille.
* Mistral-Bernard, conseiller général, maire de Saint-Remy.

MONGES (Jules), négociant, rue Lafayette, 2, à Marseille.

MOREL (l'abbé), curé de Saint-Barthélemy, près Marseille.

MARIN DE CARRANRAIS (François de), cours Pierre-Puget, 4, à Marseille.

MEYER (Georges), mécanicien, attaché au bassin de radoub, à Marseille.

NODET (Ch.), 7, boulevard Dugommier, à Marseille.

PENON, directeur du musée Borély, à Marseille.

POUGNET (l'abbé), 2, rue Rougier, à Marseille.

REYBAUD-TRESNOQUIER, rue des Prêtres, à Arles.

ROLLAND (l'abbé), aumônier du collége Bourbon, à Aix.

ROMAN, photographe, à Arles.

SABATIER, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.

SALLES, ingénieur des ponts et chaussées, à Arles.

SAPORTA (le comte de), à Aix.

SARDOU (Jean-Baptiste), archiviste, rue Cannebière, 14, à Marseille.

SAUM (Auguste), ancien bibliothécaire de Strasbourg, 11, rue de l'Obélisque, à Marseille.

* VÉRAN, architecte, à Arles.

Calvados.

Inspecteur : * M. BOUET.

AUVRAY, architecte de la ville, à Caen.

BAZIN (Raoul), à Condé-sur-Noireau.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

BEAUCOURT (le comte de), au château de Morainville, par Blangy.

* BEAUJOUR, notaire honoraire, à Caen.

* BEAUREPAIRE (de), conseiller à la Cour d'appel à Caen.

BLANGY (vicomte Auguste de), au château de Juvigny, par Tilly-sur-Seulles.

BOISSIN (Élisée), au château de Longraye.

BONNECHOSE (de), à Monceaux.

BOSCAIN, graveur, à Caen.

* BOUET, id.

BRÉCOURT (de), ancien officier de marine, à Caen.

* Briqueville (le marquis de) à Guéron.

* *Campion*, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.

CASTEL, agent-voyer chef en retraite, à Bayeux.

* CAUMONT (Mme de), à Caen.

CAZIN, propriétaire à Vire.

CHATEL (Victor), à Valcongrain, par Aunay.

CORNULIER (le marquis de) à Fontaine-Henry.

* CUSSY DE JUCOVILLE (le marquis de), à la Cambe.

DAUGER (le baron), propriétaire, au château d'Esquay-sur-Seulles.

DELAUNAY, architecte, à Bayeux.

DESHAYES, architecte, à Caen.

DOUÉTIL, à Vire.

DOUCET, banquier à Bayeux.

DUBOURG, juge honoraire au tribunal civil, à Falaise.

DU FERRAGE, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

Du Manoir (Thibault), à Juaye.

* *Dupray-Lamahérie*, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

Énault (Ovide), maire de Blay, près Bayeux.

Engerard, avocat, rue Pémagnie, à Caen.

Farcy (Paul de), à Bayeux.

Fédérique (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

* Flandin, membre du Conseil général, au château de Batteville, près Pont-l'Evêque.

Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin, et rue d'Anjou-Saint-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de la Londe* (de), à Caen.

Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps, par May-sur-Orne.

* Gaugain, rue Singer, 18, à Caen.

* Gérard (le baron Henri), à Barbeville, par Bayeux.

* Guéret (A.), avocat, à Vire.

Guernier, peintre, à Vire.

Guernier (l'abbé Léon), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Vire.

* *Guilbert* (Georges), banquier à Caen.

Guillard, conservateur du musée de peinture, à Caen.

* Handjéri (le prince), au château de Manerbe.

* Harcourt (le duc d'), à Thury-Harcourt.

* Hettier, conseiller général, à Caen.

Hettier (Charles), rue Guilbert, à Caen.

Hugonin (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

Jacquier, sculpteur-décorateur, à Caen.

Laffetay (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

* *La Mariouze de Prévarin* (de), ancien directeur des domaines, à Caen.

Lamotte, architecte, à Caen.

La Porte (Augustin de), route de Pont-l'Évêque, à Lisieux.

Le Blanc, imprimeur-libraire, à Caen.

* Le Feron de Longcamp, docteur en droit, à Caen.

* Leffroy, propriétaire à Caen.

Le Goux (l'abbé), curé d'Authie, par Caen.

Le Grix (Louis), maire de Litteau, près Bayeux.

* Le Petit (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.

Létot, propriétaire, à Caen.

* Lidehard, propriétaire à Caen.

* Loir (l'abbé), curé de Saint-Martin-de-Bienfaite, par Orbec.

Marguerit de Rochefort (Léonce), à Vierville.

Mesnil-Durand (le baron de), à Mesnil-Durand, par Livarot.

Molandé (de), à Bayeux.

Montgommery (le comte de), à Fervaques.

Morel (l'abbé), vicaire à la cathédrale de Lisieux.

* Olive, maire d'Ellon, rue Écho à Bayeux.

* *Pannier*, avocat à Lisieux.

* Pierres (de), membre du Conseil général, à Louviers.

Picot (l'abbé) supérieur des Missionnaires de la Délivrande, près Caen.

Rampan (Léonard de), à Ecrammeville.

Rioult de Neuville (le vicomte Louis de), à Livarot.

Ruault du Plessis-Vaidière, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

Saint-Jean, membre du conseil général, à Bretteville-le-Rabet, par Langannerie.

SAINT-RÉMY (de), à Caen.
SENOT DE LALONDE, à Parfouru-l'Eclin
TAVIGNY, à Bayeux.
TIRARD (J.), à Condé-sur-Noireau.
* TISSOT, conservateur de la bibliothèque, à Lisieux.
TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aube.
* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.
TRAVERS (E.), ancien conseiller de préfecture, à Caen.
VENGEON (l'abbé), curé de Luc-sur-Mer.
VIGAN (Henri de), inspecteur des forêts, en retraite, à la Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec-en-Auge.
Villers (G.), à Bayeux.
VOISIN (l'abbé), curé de Canchy.
YVORY, sculpteur. à Bayeux.

Cantal.

Inspecteur : M. AUBÉPIN, archiviste, à Aurillac.

ALTIER (Antoine), à Aurillac.
* AUBÉPIN, archiviste, rue de la Gare, à Aurillac.
BERTUIS, instituteur communal, à Saint-Mary-le-Plain.
BOUCHUT, receveur des contributions indirectes, à Massiac.
* CHALVET DE ROCHEMONTEIX (Adolphe de), maire de Cheylade, près Murat.
DELCROS, maire de Gourdiéges, par Pierrefonds.
DELORT, professeur d'enseignement spécial, au collége de Saint-Flour.
GIBERT (Gaétan), étudiant en droit, à Saint-Flour.
RÉOL, conducteur des ponts et chaussées, à Massiac.
RIVALIER, conducteur des ponts et chaussées, à Saint-Flour.
ROBERT, juge au tribunal civil de Murat.
RODIER, conseiller municipal de Coren, à la Faye.
* ROUCHY (l'abbe), à Ségur-les-Villas.
ROUSSILHE (Paul), à Murat.
SEGUY, architecte, à Murat.

Charente.

Inspecteur : M. DE THIAC, au château de Puyréaux, par Mansles.

CHAMPVALLIER (Maurice de), au château de Beauregard, près Ruffec.
DELCROS (l'abbé Louis) à Boutteville-Châteauneuf.
DENISE (l'abbé), curé de Bassac.
FLEURY (Paul de), archiviste, à Angoulème.
* LAURIÈRE (de), à Paris, 15, rue des

Saints-Pères, et à Angoulême.

* MARET (Arthur de), château de Ménieux, par Montembeuf.

RAMBAUD DE LA ROCQUE (Marcel), à Bassac, canton de Jarnac.

* RANCOGNE (Pierre de), rue du Minage, à Angoulême.

SÉBAUX (Mgr), évêque d'Angoulême.

* THIAC (de), au château de Puyréaux, par Mansles.

VALLIER D'AUSSAC (Médéric), à Aussac, par Saint-Amand de Boixe.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé LAFERRIÈRE.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à la Rochelle.

* Bibliothèque de Rochefort,

CLERVAUX (Jules de), à Saintes.

LAFERRIÈRE (l'abbé), aumônier du collége, à Saintes.

MENUT, employé des douanes, à la Rochelle.

MONGIS (l'abbé), curé à Angoulins, près la Rochelle.

Person (l'abbé), chanoine, rue Saint-Hubert, 7, à Rochefort.

* RICHARD (l'abbé), hydrogéologue, vic. général d'Alger, à Montlieu.

* THOMAS (Mgr), évêque de la Rochelle.

Cher.

Inspecteur : * M. Ch. DE LAUGARDIÈRE, conseiller à la cour de Bourges.

* BUHOT DE KERSERS, rue du Doyen, à Bourges.

COUET (René de), à Couet, près Sancerre.

* LAUGARDIÈRE (Ch. de), conseiller à la Cour d'appel, rue Trompette, 4, à Bourges.

MARÉCHAL, ingénieur des ponts et chaussées, à Bourges.

* MÉLOIZES (Albert des), trésorier de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

VALOIS (Georges), id.

Corrèze.

Inspecteur : M. l'abbé POULBRIÈRE.

CHAUVINAT (l'abbé A.), curé de Bar.

* FAURIE (J.), curé de Pandrignes, près Tulle.

* LALANDE (Philibert), à Brive.

LALITE (Étienne), vicaire général, à Tulle.

LESCURE (l'abbé Firmin-A.), curé de Gimel.

MARCHE (l'abbé B.-A.), curé de Nespouls, par Turenne.

MASSÉNAT (Élie), à Brive.

PARJADIS DE LARIVIÈRE, à Forgès, par Saint-Chamans.

* PAU (l'abbé J.-A.), aumônier de la Cascade, près Bort.

* POULBRIÈRE (l'abbé J.-B.), professeur au petit séminaire de Servières, par Argentat.

ROFFIGNAC (Octave de), à Sourie, par Objat, arrondissement de Brive.

ROUX (l'abbé Joseph), curé de Saint-Hilaire-Peyroux.

* RUPIN (Ernest), à Brive.

VALLIER (Joseph), au château de Chabrignac, par Juillac.

* VALLON (la comtesse de), au château de Saint-Priest, près Tulle.

Corse.

Inspecteur : M. KEZIEROWIZ.

KEZIEROWIZ, ingénieur des ponts et chaussées, à Ajaccio.

GUGLIELMI, à Saint-Florent.

Côte-d'Or.

Inspecteur : M. BAUDOT, à Dijon.

ARBAUMONT (Jules d'), aux Argentières, près Dijon.

* BAUDOT (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

* BEAUVOIS, à Corberon.

* BOUDROT (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Beaune.

BRETENIÈRE (Edmond de), à Dijon.

DEGRÉ (Pierre), architecte, 36, rue de la Préfecture, à Dijon.

DÉTOURBET, membre de plusieurs sociétés savantes, à Vantoux, par Dijon.

DUPARC (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.

LAPÉROUSE (Gustave), à Prusly-sur-Ourse, par Châtillon-sur-Seine.

LIGIER-BELAIR (le comte de), à Nuits.

* MONTILLE (Léonce de), à Beaune.

SUISSE, architecte du département à Dijon.

VERGNETTE-LAMOTTE (le vicomte de), président de la Société archéologique, à Beaune.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. GAULTIER DU MOTTAY.

* GAULTIER DU MOTTAY, à Plérin, près Saint-Brieuc.

HERNOT, sculpteur, à Lannion.

KERANFLECH (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de-Bretagne.

PINOT (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Charles, à Saint Brieuc.

Creuse.

Inspecteur : M. Georges CALLIER.

BONNAT, médecin, inspecteur des eaux, à Evaux.
* CALLIER (Georges), au château de Villepréaux, près Saint-Vaulry.
CHAUSSAT (le docteur), à Ahun-les-Mines.
COUSTIN DE MASNADAUD (le marquis Henri de), au château de Sezerat, par Bénévent.
PAULY, notaire, à Chénérailles.
ROUSSEAU, greffier de la justice de paix, à Ahun.
SAPIN (l'abbé), curé de Gentioux.

Dordogne.

Inspecteur : M. A. DE ROUMEJOUX, à Périgueux.

* ABZAC DE LA DOUZE (le comte Ulrich d'), à Borie-Petit, commune de Champsevinel.
BURGUET (Mme du), au château de Portboutout, par Ribérac.
FAYOLLE (le marquis de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre.
* GÉRARD (Gaston de), à Sarlat.
GOYENÈCHE (l'abbé), curé de Bourgnac, par Mussidan.
MONTARDY (Gaston de), à Douzillac, par Neuvic, arr. de Périgueux.
* ROUMEJOUX (Anatole de), au château de Rossignol, par Bordas.
* VASSEUR (Charles), à Saint Germain-de-Belvès, arr. de Sarlat.

Doubs.

Inspecteur : M.

* CASTAN (A.), conservateur de la bibliothèque publique à Besançon.
* CLERC (Édouard), président honoraire à la Cour d'appel, à Besançon.
PAULINIER (Mgr), archevêque de Besançon.
* SOULTRAIT (le comte de), trésorier-payeur général, à Besançon.
* VUILLERET, conservateur du musée, rue Saint-Jean, 11, à Besançon.

Drôme.

Inspecteur : * M. VALLENTIN, juge, à Montélimar.

* MOREL, receveur des finances, à Nyons.
NUGUES (Alphonse), à Romans.
PAYAN-DUMOULIN (de), ancien conseiller à la cour d'Aix, à Fiancey-Bressac, par Valence.
PORTROUX (du), à Romans.
SIEYÈS (marquis de), à Valence.
* VALLENTIN (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimar.

Eure.

Inspecteur : M.

BALLE (l'abbé Émile de la), curé de Saint-Ouen-du-Tilleul.
DELIVET (l'abbé), curé de Ménilles, par Pacy.
DUHAMEL-MARETTE, peintre-verrier, à Évreux.
FAY (le vicomte du), à Verneuil.
GUILLARD (E.), avoué, à Louviers.
LAIR (Casimir), à Saint-Léger-de-Rôtes, près Bernay.
LALUN, architecte, à Louviers.
LA RONCIÈRE LE NOURRY (le vice-amiral baron Clément de), sénateur, au château de Cracrouville, près Évreux.
LEBEURIER (l'abbé), chanoine titulaire, à Évreux.
LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.
LOISEL, ancien maître de poste, à la Rivière-Thibouville.
MAISONS (comte Robert des), maire de Caumont, par la Bouille.
MERY (Paul), à Évreux.
* PORÉE (l'abbé), curé de Bournainville.
PRÉTAVOINE, maire de Louviers.
* QUESNEL (l'abbé), curé de Claville.
QUEVILLY (Henry), à Beaumesnil.
ROSTOLAN (le comte de), à Évreux.
SCHICKLER, au château de Bizy, près Vernon.
Société libre de l'Eure.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'ALVIMARE, à Dreux.

* ALVIMARE (Ch. d'), à Dreux.
Durand (Paul), à Chartres.
* MERLET, archiviste, à Chartres.
Morissure (de), fils, à Nogent-le-Rotrou.

PALLIÈRES (Médéric de), directeur du Crédit industriel, à Dreux.

* SAINT-LAUMER (de), ancien maire de Chartres.

* TELLOT (Henri), à Dreux.

Finistère.

Inspecteur : M. Paul DU CHATELLIER.

* BLOIS (le vicomte A. de), à Quimper.
* DU CHATELLIER, membre correspondant de l'Institut de France, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

DU CHATELLIER (Paul), id.

LEVAINVILLE, ancien préfet, à Bénodet, près Fouesnant.

LUKIS (John-Walter), directeur des mines d'Huelgoat.

Gard.

Inspecteur : * M. l'abbé GAREISO, supérieur du grand séminaire, à Nîmes.

AVON (l'abbé), professeur au grand séminaire de Nîmes.

ALÈGRE (Léon), bibliothécaire, à Bagnols.

* BOUET (Laurent) avocat, rue Séguier, à Nîmes.
* BRUGUIER-ROURE (Louis), au Pont-Saint-Esprit.

DURAND (l'abbé), vicaire à Saint-Baudile, à Nîmes.

* GAREISO (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Nîmes.
* LAVILLE (l'abbé de), chanoine à Uzès.

MICHEL (Albin), 2, rue Neuve-des-Arènes, à Nîmes.

REVOIL (H.), architecte des monuments historiques, à Nîmes.

VILLEPERDRIX (Louis de), au Pont-Saint-Esprit.

Garonne (Haute-)

Inspecteur : M. DE SAINT-SIMON, rue Tolosane, à Toulouse.

BÉGOUEN (le comte), ancien trésorier-payeur général, à Toulouse.

* BERNARD (Bertrand), peintre-décorateur, à Bagnères-de-Luchon.
* CARTAILHAC (Émile), directeur des *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, 5, rue de la Chaîne, à Toulouse.

Clausade (de), président de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.

Crazanne (de), sous-intendant militaire, 22, rue Ninau, à Toulouse.

Faure de la Ferrière, rue des Fleurs, à Toulonse.

* Gantier (A.), au château de Picayne, près Cazères.

Gèze (Louis), hôtel d'Assézat, à Toulouse.

Gourdon (Maurice), à Bagnères-de-Luchon.

Héron (G^me), 2 rue Dalayrac, à Toulouse.

Layrolles (vicomte de), 5, rue Tolosane, à Toulouse.

Malafosse (Louis de), château des Varennes, près Villefranche.

Martel (Paulin), à Castelmauron.

* Marturé (le docteur), médecin militaire, 12, boulevard de Strasbourg, à Toulouse.

Morel, avocat, à Saint-Gaudens.

Pagan, 6, allées Saint-Étienne, à Toulouse.

Pottier (Raymond), 27, rue Boulbonne, à Toulouse.

* Saint-Simon (de), rue Tolosane, 6, à Toulouse,

Séverac (Henri de), à Toulouse.

* Solages (le comte Paul de) rue Ninau, 19, à Toulouse.

Trutat (Eugène), conservateur du muséum, à Toulouse.

* Virebent (Gaston), 4, rue Fourbastard, à Toulouse.

Gers.

Inspecteur : M.

* Lavergne (Adrien), à Castillon de Batz, par Vic-Fezensac.

Mellis (Max), à Fleurance.

Gironde.

Inspecteur : M.

* Auzac de la Martinie (d'), propriétaire, à Pujols, par Castillon-sur-Dordogne.

Bouard (le baron Sébastien de), à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

* *Chastegnier* (le comte Alexis de), rue du Plessis, 5, à Bordeaux.

* Cirot de la Ville (Mgr), camérier de S. S., doyen de la Faculté de théologie, 10, rue de la Concorde, à Bordeaux.

Corbin (l'abbé), curé de Boaillan, par Langon.

* Des Cordes (Georges), au château de Malfard, par Saint-Denis-de-Piles.

Druilhet-Lafargue, 179, boulevard Caudéran, à Bordeaux.

Jabouin, sculpteur, rue Bonafoux, 1.

MARQUESSAC (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, à Bordeaux.

MÉREDIEU (de), avoué, rue Castillon, 9, id.

PIGANEAU, secrétaire de la Société archéologique de la Gironde, 17, cours d'Albret, id.

* *Villeneuve* (Hélion de), sous-inspecteur des forêts, 102, cours d'Alsace-Lorraine, id.

* VILLERS (de), ancien trésorier-payeur, à Bordeaux.

Hérault.

Inspecteur : M.

ARRIBAT, architecte-inspecteur des travaux diocésains, rue Boussairolles, à Montpellier.

AZAIS (Roger), rue Clappier, 3, à Montpellier.

BESINÉ (Henri), architecte, rue des Trésoriers-de-France, 7, à Montpellier.

* BONNARIC (Georges), place Louis XVI, 7, à Montpellier.

BONNET, conservateur du musée, à Béziers.

CARENET (Gaston), à Gigean.

CAROU, président de la Société archéologique, à Béziers.

* CAZALIS DE FONDOUCE (Paul), ingénieur civil, 8, rue des Étuves, à Montpellier.

CORONE (l'abbé), curé de Saint-Jacques, à Béziers.

* ESPOUS (Auguste d'), rue Salle-l'Évêque, à Montpellier.

* FABRE (Albert), architecte, rue du Pont-de-Lattes, à Montpellier.

FABRE jeune (l'abbé), à Poussan.

FABRÈGE (Frédéric), rue Grande, 33, à Montpellier.

* FORTON (le vicomte René de), rue Sainte-Foi, 16, à Montpellier.

GINOUVÈS (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.

HOT (l'abbé), curé de Gabian, par Roujan.

LAFORGUE (Camille), ancien membre du conseil général, à Quarante, par Capestang.

MARIOGE, médecin-vétérinaire, route de Toulouse, 8, à Montpellier.

MÉJEAN (l'abbé), curé de Lunas, par Lodève.

* NOUGUIER (Louis), avocat à Béziers.

PAILHES (l'abbé), curé à Albeilham, par Béziers.

REVILLOUT, professeur de littérature française à la faculté des lettres, rue Saint-Firmin, 14, à Montpellier.

* *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique, rue Dauphine, 4, id.

ROUQUET (Adolphe), au château de Gourges, près Lodève.

SAINT-GENIEZ (le marquis de), au château de l'Hermitage, par Servian.

SANCHEZ, délégué de la chambre des bâtiments, rue des Étuves, 9, à Montpellier.

* SICARD (Joseph), rue Montpellieret, 4, à Montpellier.

TOURTOULON (baron Charles de), à Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

* BREIL DE LANDAL (le vicomte du), au château de Landal, près Dol.
DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.
FORNIER, conseiller à la Cour d'appel, 10, rue Royale, à Rennes.
HAMARD (l'abbé), prêtre de l'Oratoire, à Rennes.
LA BORDERIE (de), député à Vitré.
* *Langle* (le comte de), au château de Tesnières, par Argentré-Duplessis.
LANGLOIS, architecte, à Rennes.
* MATTY DE LATOUR (de), ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Servan.
QUÉRANGAL (Mme de), à Dinard.

Indre.

Inspecteur : * M. le docteur FAUCONNEAU-DUFRESNE, à Châteauroux.

BLANCHET (l'abbé), curé de Clion.
* DAIGUSON, juge à Châteauroux.
DAMOURETTE (l'abbé), à Châteauroux.
* FAUCONNEAU-DUFRESNE (le docteur), à Châteauroux.
GUILLARD, ancien agent-voyer, id.
* LA VILLEGILLE (de), à Dangi, par Reuilly.
* LE NOIR, curé de Châtillon, chanoine honoraire.
LENSEIGNE, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.
ROUEDE, receveur des domaines, à Châtillon.
* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic, canton du Blanc.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : M. Ch. de GRANDMAISON, archiviste, à Tours.

* BIENCOURT (le marquis de) à Azay-le-Rideau.
BOUSERREZ (Jules), à Tours.
BRETON-DUBREUIL, à la Grouatière, près le Grand-Pressigny.
* BUCQUET, à Fontenay, près Bléré.
COLLET (Mgr), archevêque de Tours.
DUBOZ (Félix), à Chinon.
DURAND (l'abbé), aumônier de l'hospice, id.

* GIRAUDET (docteur), à Tours.
* *Grandmaison* (de), archiviste d'Indre-et-Loire.
* *Guérin*, architecte, à Tours.
* GIROU (l'abbé), vicaire à Saint-Maurice de Chinon.

HARDION, architecte, à Tours.
* JAUTROU, à la Hoberdière, près Nazelles.

JUTEAU (l'abbé), aumônier du Lycée de Tours.

LACROIX DE SENILHES, ancien receveur des finances, à Loches.
* LAPERCHE, à Saint-Cyr, près Tours.
* LOBIN (Léopold), peintre-verrier, à Tours.
* MICHELLE (Paul), à Tours.
* PALUSTRE (Léon), à Tours.

ROBIN (l'abbé), curé de Saint-Ours, à Loches.
* SAINT-GEORGES (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ile-Bouchard.
* SALMON DE MAISONROUGE, à Tours.
* SARCÉ (de), au château de Hodbert, Saint-Christophe.

Sonnay (de) à Cravant.

Isère.

Inspecteur : * M. LE BLANC, bibliothécaire et conservateur du musée, à Vienne.

BIZOT (Ernest), architecte, cours Romestang, à Vienne.
* BLANCHET (Augustin), manufacturier, à Rives.
* BLANCHET (Paul), id.

BRYE (docteur de), place Saint-Maurice, à Vienne.

DARDELET, graveur, à Vienne.

DAVID (Auguste), docteur-médecin, à Morestel, près la Tour-du-Pin.
* GARIEL, conservateur de la bibliothèque, à Grenoble.
* LAMOTTE (le comte de), au château de Saint-Robert-Saint-Egreve, près Grenoble.
* LEBLANC, à Vienne.
* VALLIER (Gustave), place Saint-André à Grenoble.

Jura.

Inspecteur : * M. CASTAN, corrrespondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque publique de Besançon.

Landes.

Inspecteur : M. le baron DE CAUNA, à Saint-Sever.

BOUCHER (Henri du), à Dax.
* CAUNA (baron de), à Saint-Sever.
* LOBIT DE MONVAL (de), à Dax.
* PONSE (l'abbé), curé de Nerbis, près Mugron.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis DE ROCHAMBEAU.

ARCY (le comte d'), à Celettes, près Blois.

BODARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole de), au château de Saint-Ouen, près Vendôme.

DELAUNE (Jules), avoué licencié, à Romorantin.

HAUGOU (l'abbé) curé de Fontaine en Sologne, par Bracieux.

LAUNAY, professeur au collége de Vendôme.

* LE NAIL (Ernest), peintre, à Blois.

MARICOURT (le baron de), au château de Thiéraie, par le Gault.

NADAILLAC (marquis de), à Vendôme, et 12, rue d'Anjou Saint-Honoré, à Paris.

NEILZ (Stanislas), à Courtiras, près Vendôme.

* PRÉVILLE (l'abbé de), curé d'Espéreuse, par la Ville-aux-Clercs.

* ROCHAMBEAU (marquis de), à Rochambeau, commune de Thoré, près Vendôme.

Loire.

Inspecteur : M. le vicomte DE MEAUX, sénateur, ancien ministre, à Montbrison.

* AVAIZE, (Amédée d'), au château de Parras, par Perreux.

BRASSARD (Eleuthère), à Varennes, près Saint-Sixte.

* BUHET (Eugène), notaire, à Saint-Étienne.

CHAVERONDIER (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, id.

COSTE (Alphonse), à Roanne.

DURAND (V.), à Alleux, par Boën.

* GÉRARD, architecte de la ville, à Saint-Étienne.

Gonnard, directeur du musée à Saint-Étienne, rue Saint-Louis, 52.

LASTIC SAINT-JAL (vicomte de), au Cotteau, près Roanne.

LE ROUX, ingénieur civil, rue Sainte-Catherine, à Saint-Étienne.

MEAUX (le vicomte de), au château d'Ecotay, par Montbrison.

* NOELAS, docteur-médecin, rue du Phénix, à Roanne.

* POIDEBARD (William), au château de la Bastie, par Saint-Paul-en-Jarret.

RÉVÉREND DU MESNIL, juge de paix, à Saint-Rambert.

SIVET (Daniel), à Saint-Just-en-Chevalet.

TÊTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe), à Saint-Étienne.

TURGE (Honoré de), à Montbrizon.

VIER (Louis), adjoint au maire, à Saint-Étienne.

Loire (Haute-).

Inspecteur : M. Chassaing, au Puy.

Bayon (Charles), avocat, au Puy.
Boysseulh (le comte Charles de), au château de Polnsac, près le Puy.
Brive (Albert de), ancien conseiller de préfecture, au Puy.
Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.
Causans (Paul de), au Puy.
Chassaing (A.), juge au tribunal de première instance, au Puy.
Chaumeils de Lacoste (Ludovic de), conseiller général, au château du Fieu, près le Puy.
Frugère (l'abbé), à Langeac.
Gazanion, greffier du tribunal civil, au Puy.
Grellet (Emmanuel), ancien sous-préfet, à Allègre.
Giron (Aimé), avocat, au Puy.
Giron (Gaston), au Puy.
Jacotin (Antoine), au Puy.
Hedde, banquier, au Puy.
* Le président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.
Marchessou (Léon), au Puy.
Sanhard de Choumouroux (Félix de), officier d'académie, à Saint-Julien-Chapteuil.
Trèveys (Adolphe), au Puy.
Vinay (Henry), ancien député, au Puy.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. Van-Iseghem, architecte, à Nantes.

* La Tour-du-Pin-Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.
Lehoux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.
Le Macxon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.
Marionneau, boulevard Delorme, 1, id.
Oriecx, agent-voyer en chef, rue Hanonys, id.
Van-Iseghem (Henri), architecte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1, à Nantes.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé Desnoyers, chanoine, vicaire général, à Orléans.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.
Bréan, ingénieur, à Pithiviers.
* Desnoyers (l'abbé), chanoine, vicaire général, à Orléans.
Le Roy, avoué, à Montargis.

D.

MARCHAND, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Ouzouer-sur-Trézée, près Briare.

MARTELLIÈRE (Paul), juge au tribunal civil, à Pithiviers.

* MICHEL (Ed.), à Touvent, par Fontenay-sur-Loing.

POULLAIN, conducteur des ponts et chaussées, 10, rue de Bourgogne, à Orléans.

STAUB (l'abbé), aumônier titulaire de la garnison, rue de la Lionne, 10, à Orléans.

THIBONNEAU, notaire, à Lorris.

Lot.

Inspecteur : * M. Paul DE FONTENILLES, à Cahors.

BAZILE (Gustave), avocat, à Figeac.

BERGOUGNOUX (Félix), percepteur de Saint-Géry, à Cahors.

* BOUDON DU VERDIER, à Cajarc.

* CALMON (Cyprien), statuaire, à Cahors.

CARBONNEL (Léon), avocat, à Cahors.

CARDAILLAC (le comte J. de), au château de la Traine, près Souillac.

CASTAGNÉ, agent-voyer d'arrondissement, à Cahors.

COLOMB (Octave de), juge de paix, à Saint-Céré, arr. de Figeac.

COMBES (l'abbé), curé de Duravel, par Puy-l'Évêque.

DELCLAUX, à Lentillac, près Figeac.

DESTREMES (A.), professeur au collége de Figeac.

DEPEYRE (Étienne), à Cahors.

FONTENILLES (Paul de), à Cahors.

* FONTENILLES (Jean de), à Cahors.

GRANDOU (l'abbé), aumônier du collége de Figeac.

MARQUÈS (Joseph), à Cahors.

MARTIN, avocat, à Boissor, près Luzech.

MAURY (l'abbé), chanoine, à Cahors.

MASSABIE (l'abbé), curé de Notre-Dame-du-Puy, à Figeac.

MOURLHON (Lucien), à Autoire, près Saint-Céré.

MURAT (Gabriel), à Assier.

MURAT (Victor), à Assier.

PONTIÈ (Francis), avocat, à Cahors.

ROUSSY (de), à Cahors.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. THOLIN, à Agen.

BOUROUSSE DE LAFFORRE (de), à Agen.

COMBES (Ludomir), à Fumel.

LANDESQUE (l'abbé), curé de Devilhac.

* THOLIN, archiviste, boulevard Scaliger, à Agen.

Lozère.

Inspecteur : M. ROUSSEL, député.

ANDRÉ, archiviste, à Mende.
LE FRANC, ingénieur des ponts et chaussées, à Mende.
POLGE (l'abbé), vicaire général, id.
* ROUSSEL (le docteur), id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

* CHESNEAU, grand vicaire, rue du Faubourg-Saint-Samson, 18, à Angers.
CHEVALIER (l'abbé), curé de Combrée.
* *Espinay* (d'), conseiller à la Cour d'appel d'Angers, rue Volney, 15.
* FARCY (Louis de), rue du Parvis-Saint-Maurice, 8, à Angers.
FREPPEL (Mgr), évêque d'Angers.
* GALEMBERT (le comte de), au château de Parpacé, près Baugé.
* GODARD-FAULTRIER, conservateur du musée Saint-Jean, à Angers.
* JOLY-LETERME, architecte diocésain, à Saumur.
LAIR (Charles), château de Blou, près Longué.
LAMBERT (aîné), président du tribunal de commerce et de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saumur.
MAYAUD (Albert), à Saumur.
PARROT (A.), rue de Château-Gontier, 11, à Angers.
QUATREBARBES (la comtesse de), id.
ROFFAY, architecte, à Saumur.
TARDIF, chanoine, secrétaire de l'évêché, à Angers.

Manche.

Inspecteur : M. QUESNAULT, à Coutances.

BALLIENCOURT (Gustave de), receveur particulier des finances, à Mortain.
DESPLANQUES, à Sainte-Croix de Saint-Lô.
DUDOUYT (Gustave), percepteur, à Bricquebec.
LAINÉ, à Avranches.
LE CREPS, propriétaire à Saint-Lô.

Le Mesle (l'abbé), curé de Savigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouët.

* Lemuet (Léon), à Coutances.

Moulin, maire de Mortain.

Onfroy de Tracy, percepteur à Gavray.

* Pontgiraud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* Quénault, ancien sous-préfet, à Coutances.

Rougé (le comte de), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Marne.

Inspecteur : * M. Givelet, rue de la Grue, 12, à Reims.

Barbat de Bignicourt, au château de Bignicourt, près Pargny-sur-Saulx.

* Baye (Joseph de), à Baye.

* Bibliothèque de la ville de Reims.

* Borde (l'abbé), au château de Baye.

Counhaye, à Suippes.

Denis (Auguste), à Châlons-sur-Marne.

Duquenelle, membre de l'Académie, 14, rue Talleyrand, à Reims.

* Fourdrignier, receveur des contributions indirectes, à Suippes.

* Givelet, membre de l'Académie, rue de la Grue, 12, à Reims.

Goulet (François-André), négociant, à Reims.

* Jouron (Léon), à Avize.

Launois, percepteur, à Reims.

* Le Conte (Frédéric), à Châlons.

Lorinet, à Vitry-le-François.

Maireau (G.), 28, rue de la Poirière, à Reims.

* Mellet (le comte de), directeur honoraire, au château de Chaltrait.

Moignon (Ernest), conseiller de préfecture, à Châlons.

Mougin (le docteur), à Vitry-le-François.

* Nicaise (Auguste), à Châlons.

Poisel, architecte, à Châlons.

* Perrier (Émile), à Châlons.

Robert, rue du Cloître, 4, à Reims.

Simon, rue de l'Université, 9, à Reims.

Simon (C.), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes.

* Société d'agriculture de la Marne, à Châlons.

* Varnier, professeur au collége d'Épernay.

Marne (Haute-).

Inspecteur : M.

Mahuet (Pol), à Saint-Dizier.

Rougé (Hervé de), château de Dinteville, par Châteauvillain.

Mayenne.

Inspecteur : * M. Le Fizelier, à Laval.

Barbe (Henri), à Jublains.
Bretonnière (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.
* Champagney (Mme la marquise de), au château de Craon.
Chedeau, avoué, à Mayenne.
Déan de Luigné (Ch.), à Laval.
Garnier (Louis), architecte, à Laval.
Guiller, à Sainte-Suzanne.
Lautour, procureur de la République, à Laval.
* Le Fizelier, vice-président du conseil de préfecture, rue du Bel-Air, à Laval.
Maillard (l'abbé), curé de Thorigné-en-Charnie.
Moreau (Émile), à Laval.
Morin de la Beauluère (Louis), à la Drujoterie, par Entramnes.
Prudhomme (l'abbé), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Laval.
Ravault, notaire à Mayenne.
Richard (Jules-Marie), archiv., à Laval.
Tresvaux du Fraval, rue du Lycée, à Laval.
Vaissières (Emmanuel de), ancien sous-préfet, au château de Vassé.
Viennay (de), aux Rochères, par Meslay-du-Maine.

Meurthe-et-Moselle.

Inspecteur : M. Humbert, architecte.

Dumast (baron Guerrier de), correspondant de l'Institut, à Nancy.
Humbert (Lucien), architecte, place de la Carrière, 39, à Nancy.
Jambois, avocat, rue Poissonnerie, 20, Nancy.

Meuse.

Inspecteur : M. Liénard, secrétaire de la Société Philomathique, à Verdun.

Buvignier (Armand), à Verdun.
Enard (l'abbé), curé de Kœur, par Sampigny.
Hannion, aumônier du lycée, à Bar-le-Duc.
Lallouette, peintre, à Juvigny-les-Dames, près Montmédy.
* Liénard, secrétaire de la Société Philomathique, à Verdun.
Morel (l'abbé), curé de Sampigny.
Petitot-Bellavoine, à Verdun.

Morbihan.

Inspecteur : M.

AUDREN DE KERDREL, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

Nièvre.

Inspecteur : * M. le comte G. DE SOULTRAIT.

* HÉRON DE VILLEFOSSE, archiviste du département, à Nevers.

JACQUINOT (le docteur), à Sauvigny-les-Bois.

LESPINASSE (René de), au château de Luanges, par Urzy.

* SOULTRAIT (le comte Georges de), au château de Toury-sur-Abron, par Dornes.

VIOLLET (l'abbé), archip. de Cosne.

Nord.

Inspecteur : M. le comte de CAULAINCOURT, 102, rue Royale, à Lille.

BONVARLET (A.), consul du Danemark, 6, rue Nationale, à Dunkerque.

BRASSARD, archiviste, à Douai.

CANET (Victor,) professeur à l'Université libre, à Lille.

CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

CORTYL (l'abbé), membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, curé de Wylder, par Bergues.

* CUVELIER (Félix), rue Saint-Gabriel, 8, faubourg Saint-Maurice, à Lille.

CUVELIER (Jules), 55, rue Royale, à Lille.

DESAINS, à Dunkerque.

* DOUAI (la Société d'agriculture, sciences et arts de).

MINARD, conseiller honoraire, à Douai.

* *Régnier* (Mgr), cardinal archevêque de Cambrai.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Cambrai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire général, id.

Oise.

Inspecteur : M. le comte de Marsy, à Compiègne.

Alépée (Mme), à Senlis.
Alépée (Mlle Angèle), à Senlis.
Aumale (duc d'), à Chantilly.
* Caix de Saint-Aymour (A. de), conseiller général, à Senlis.
Chevalier (Raymond), 13, rue des Dômeliers, à Compiègne.
Du Lac (Jules), à Compiègne.
Dupuis (Ern.), à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval.
Fraser-Duff (Robert), à Chantilly.
La Perche (Paul), à Senlis.
Latteux (Ludovic), à Tartigny, par Bacouël.
Lécot (l'abbé), curé de Saint-Antoine, à Compiègne.
Manuel (l'abbé), curé de Cires-lès-Mello.
Maricourt (comte de), à Villemétrie, près Senlis.
Maricourt (Mlle Clotilde de), id.
Marsy (le comte de), à Compiègne.
Maulde (Mme de), à Villemétrie, près Senlis.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de la Sicotière, sénateur, à Alençon.

* Audiffret-Pasquier (le duc d'), ancien président du Sénat, au château de Sacy, près Argentan.
Barberey (de), au château de Matignon, à Essay.
* *Blanchetières*, ancien conducteur des ponts et chaussées, à Domfront.
Canivet, inspecteur de l'Association normande, au château de Chambois, canton de Trun, arrondissement d'Argentan.
Courtilloles (Ernest de), à Courtilloles, par Alençon.
La Sicotière (Léon de), sénateur, à Alençon.
Le Cointre (Eugène), à Alençon,
Le Vavasseur (Gustave), à la Lande-de-Lougé.
Mackau (le baron de), ancien député au Corps législatif, au château de Vimer, par Vimoutiers.
Murie, architecte de la ville, à Flers.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : M. l'abbé Van Drival, chanoine, à Arras.

* * Aly, artiste-peintre, rue Sabligny, 36, à Boulogne.
* Boulangé, à Arras.
* Cardevacque (Adolphe de), à Arras.
* * Cardevacque (Alphonse de), à Saint-Omer.
* * Cottigny (Jean), juge suppléant, à Saint-Pol.
* Dancoisne, numismatiste, à Hénin-Liétard.
* * Deschamps de Pas, ingénieur des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.
* Givenchy (Charles de), id.
* Granguillaume, à Arras.
* Grebet (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-aux-Bois, par Samer.
* Hays (E. du), à Saint-Omer.
* Lecesne (Paul), conseiller de préfecture, à Arras.
* Lefebvre (l'abbé F.), curé d'Halinghem, par Samer.
* Lequette (Mgr), évêque d'Arras.
* Maillard-Géneau (Antoine-Désiré-Alexandre), à Samer.
* Samier (Rupert), banquier, à Béthune.
* Sens (Georges), à Arras.
* Souquet (Achille) à Arras.
* Vallée (Georges), avocat, à Saint-Georges-lès-Hesdin.
* Vaillant (Victor), rue Tour-Notre-Dame, 12, à Boulogne-sur-Mer.
* *Van Drival* (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. de Lafaye-l'Hopital, 17, rue du Port, à Clermont.

* Bouillet (Jacques), à Clermont-Ferrand.
* * Bourgade (Emmanuel), rue des Grands-Jours, à Clermont-Ferrand.
* * Boyer (François), à Clermont-Ferrand.
* Cavard (Claude), en religion frère Arthème, directeur du petit noviciat, à Montferrand.
* Dousif (le docteur), professeur adjoint à l'école préparatoire de médecine, à Clermont-Ferrand.
* * Jaloustre (Élie), à Clermont-Ferrand.
* Lafaye-L'Hôpital (de), à Clermont-Ferrand.
* Matharel (vicomte de), trésorier payeur général, à Clermont.
* Ranquet (Henri du), rue Savaron, id.
* * Serres de Gauzy (Jules), à Clermont-Ferrand.
* Teillard (Emmanuel), place Michel-de-l'Hôpital, id.
* Vimont, bibliothécaire, à Clermont-Ferrand.
* * Viry (Octave de), au château du Croc, près Thiers.

Pyrénées (Basses-).

Inspecteur : M. Loupot, architecte, à Pau.

* Loupot, architecte à Pau.

Pyrénées (Hautes-).

Inspecteur : M.

* Acos (baron d'), à Tibiran, par Saint-Laurent-de-Neste.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : * M. Alart, à Perpignan.

* Alart, archiviste du département, à Perpignan.
Delmas de Ribas (Joseph, à Céret)
* Villar (Edmond de), à Thuir.

Rhône.

Inspecteur : M. Desjardins, architecte, à Lyon.

* Bécule, 5, quai de l'Hôpital, à Lyon.
* Benoist, architecte, 2, quai de Bondi, à Lyon.
Caillemer, doyen de la Faculté de droit, à Lyon.
* *Canat de Chizy* (Paul), 11, rue de Jarente, à Lyon.
Conservateur de la bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon.
* Desjardins, architecte, 25, quai de Tilsitt, à Lyon.
* Durand de Fontmagne (le baron), à Fleurieu-sur-Saône, par Fontaine.
* Fournereau (Mathæus), 3, place Grolier, à Lyon.
Frèrejean (Victor), à Saint-Cyr, près Lyon.
Giraud, conservateur du Musée des Antiques, 4, place des Hospices, à Lyon.
Juster (Louis), 58, rue Sainte-Hélène, à Lyon.

REURE (l'abbé), à l'institution des Chartreux, à Lyon.

SAVY (C. Vays), 33, rue du Puits-Gaillot, à Lyon.

VEUILLOT, contrôleur principal des contributions directes, 5, rue de la Reine, à Lyon.

Saône (Haute-).

Inspecteur : M. Jules DE BUYER, à la Chaudeau, près Saint-Loup-lès-Luxeuil.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. CANAT DE CHIZY, à Châlon.

BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

BUGNIOT (l'abbé), aumônier militaire, missionnaire apostolique, id.

* BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), à Préty, par Tournus.

CHEVRIER (Jules), à Châlon-sur-Saône.

FONTENAY (Harold de), archiviste paléographe, à Autun.

LACROIX père, pharmacien à Mâcon.

* PAILLOUX (le docteur), maire de Saint-Ambreuil, arrond. de Châlon-sur-Saône.

Sarthe.

Inspecteur : M. HUCHER, membre non résidant du Comité des travaux historiques.

* ALBIN (l'abbé), chanoine titulaire, au Mans.

BERTRAND (A.), rue de Flore, au Mans.

BOUCHET (Paul), architecte, rue d'Hauteville, 49, au Mans.

BOURGUIGNON, ingénieur-architecte, au Mans.

BLOTTIÈRE, sculpteur, id

CELIER (Alexandre), avenue de Paris, 31, au Mans.

CHARDON, ancien élève de l'école des Chartes, au Mans.

* CHARLES (l'abbé R.), 60, rue de Flore, au Mans.

* CHEVREAU (l'abbé), vicaire général, au Mans.

* COSNARD, avocat, 25, rue du Bourg-d'Anguy, au Mans.

* CUMONT (le comte Charles de), au château de l'Hôpiteau, par Sillé-le-Guillaume.

DESLAIS (l'abbé), curé de la Couture, rue du Mouton, 14, au Mans.

* DUBOIS (Gaston), archiviste-paléographe, 33, rue de Ballon, au Mans.

* ESNAULT (l'abbé Gustave), rue de Ballon, 39, au Mans.

ÉTOC DE MAZY, médecin de l'asile des aliénés, id.

EVEILLARD (l'abbé Henri), professeur au petit séminaire de Précigné.

FAUTRAT DE LA GUÉRINIÈRE, rue des Arènes, au Mans.

* FLEURY, imprimeur à Mamers.

GAYFFIER (A. de), 15, rue de la Motte, au Mans.

GOMBERT, architecte, id.

Hucher, rue de la Mariette, 126, id.

* LEDRU (l'abbé), professeur au petit séminaire de Précigné.

LE PELLETIER, doct.-méd., au Mans.

LIVET (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, rue N.-D.-du-Pré, id.

* MENJOT D'ELBENNE (Samuel), au château de Couléon, par Tuffé.

MONTZEY (Ch. de), à la Flèche.

* PAILLARD-DUCLÉRÉ, membre du Conseil général, à Montbizot, près Ballon.

PELLIER (Alfred), 34, rue de la Mariette, au Mans.

PERSIGAN (l'abbé), chanoine titulaire, place du Château, 21, id.

POTTIER (l'abbé), vicaire à la Couture, au Mans.

* QUATREBARBES (vicomtesse de), château de la Roche, près Vaas.

ROUSSEAU, professeur de dessin, au Mans.

RUILLÉ (Georges), sous-inspecteur des forêts, rue Auvray, au Mans.

* SAINT-PATERNE (le comte de), à Saint-Paterne.

* SINGHER, rue du Quartier-de-Cavalerie, 37, au Mans.

* RODIER, architecte au Mans, rue Cauvin, 8.

SOYEZ, architecte, rue aux Lièvres, au Mans.

* TONNELLIER, à la Flèche.

* TRIGER (Robert), rue Bruyère, au Mans.

TROCHET (vicomte Raoul du), au château de Segrais, par Ecommoy.

Savoie.

Inspecteur : M.

BELAT, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, à Albertville.

MOSSIÈRE (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

* TURINAZ (Mgr), évêque de Tarentaise, à Moutiers.

VILLETTE-CHIVRON (le comte Bernard de), à Chambéry.

Savoie (Haute-).

Inspecteur : M.

Seine.

Inspecteur : * M. Darcel, aux Gobelins, à Paris.

Agnières (Aimé d'), directeur de l'*Armorial spécial de France*, boulevard Bourdon, 14, à Neuilly-sur-Seine.

* Aubert (le commandeur), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, id.

* Aubrun, architecte attaché aux bâtiments civils, 15, rue Charles V, id.

Barrey (le vicomte de), 80, rue Miroménil, id.

Barthélemy (Anatole de), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, id.

* Barthélemy (le comte Édouard de), rue de l'Université, 80, id.

Baudicourt (Théodule de), juge au tribunal civil, boulevard Saint-Michel, id.

Baudouin (Henri), boulevard Haussmann, 86, id.

* Berge (Stéphane), avocat, rue Malher, 20, id.

Bescher, graveur en médailles, 15, quai de Conti, id.

* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

Bochin, rue de Provence, 58, id.

Bonneuil (de), rue Saint-Guillaume, 31, id.

* Bonvouloir (le comte Auguste de), rue de l'Université, 15, id.

* Bosc, architecte, 3, rue Séguier, id.

* Boulay de la Meurthe (Alfred), 23, rue de l'Université, id.

Bourgeois (l'abbé), second aumônier de l'hôpital de la Pitié, id.

Bruyère, curé de Saint-Martin, id.

Bucaille (Gustave), rue de Paris, 218, id.

Capelli, rue Garreau, 3, id.

* Chardon (Em.), architecte, 7, rue Malesherbes, id.

* Clausse (Gustave), 9, rue Murillo (Parc-Monceaux), id.

Collard (H.), boulevard de Strasbourg, 39, id.

Courtarvel (le marquis de), rue Saint-Guillaume, 34, id.

* Darcel, directeur de la manufacture des Gobelins, id.

Delongueil, graveur, rue Royale-Saint-Honoré, 8, id.

* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-Saint-Germain, 79, id.

Digard (Georges), rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, id.

Dupont (A^te), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 bis.

Dureau (A.), rue de la Tour-d'Auvergne, 10, id.

Estampes (le comte Théodore d'), boulevard Haussmann, 56.

* EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, id.

GRELLET (Alexandre), avenue de l'Est, 30, parc Saint-Maur (près Paris).

HAYAUX DU TILLY, 15, rue de Lisbonne, à Paris.

* JOANNE, rue de Vaugirard, 20 bis, id.

JUGLAR (Clément), 167, rue Saint-Jacques, id.

LAMBERT (Fabien), architecte, inspecteur des travaux de la ville, rue Monsieur-le-Prince, 48, id.

LAFFOLYE (A.), architecte, 31, rue d'Amsterdam, id.

LAMI (Stanislas), 27, rue Duret, à Passy.

* LA TRÉMOUILLE (duc de), rue de Varennes, 69, id.

LAURIÈRE (Jules de), rue des Saints-Pères, 15, id.

LAURIÈRE (Ferdinand de), 47, rue Bonaparte, id.

LE BLANT (Edmond), membre de l'Institut, rue Leroux, 7, id.

LE CORDIER, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

LETEUIL, 92, rue Richelieu, id.

LIESVILLE (de), aux Batignolles, rue Gauthey, 28, id.

LIGET, architecte, rue de Bellechasse, 10, id.

* MAGIMEL (René), 40, rue de Berlin, id.

MARQUIS (Léon), ingénieur, rue Linné, 8, id.

MARICOURT (le comte Georges de), 68, rue de Rome, id.

* MEISSAS (l'abbé de), aumônier de l'hospice Greffulhe, 76, rue de Villiers, à Levallois.

MEUGY, inspecteur général des mines honoraire, 75, rue Madame, à Paris.

MINORET (E.), rue Murillo, 6, id.

* MIREPOIX (le duc de), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 102, id.

MONTFERRAND (Ch. de), inspecteur des finances, 40, rue du Bac, id.

MORILLON, 9, rue Marie-Louise, id.

* MOTTIN DE LA FALCONIÈRE, rue Lacroix, aux Batignolles, id.

* MOWAT (Robert), commandant d'artillerie en retraite, 100, rue des Feuillantines, id.

* MUNTZ, bibliothécaire à l'école des Beaux-Arts, id.

* NODET (Henri), élève de l'école des Beaux-Arts, quai de la Mégisserie, 20, id.

NUGENT (le comte de), rue du Regard, 5, id.

PARJADIS DE LARIVIÈRE, attaché au ministère des finances, 32, rue Gay-Lussac, id.

PARIS (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, quai des Grands-Augustins, 5, id.

PARIS (Paulin), membre de l'Institut, rue de l'Université, 82.

PELLIOT (Charles), 26, rue du Roi-de-Sicile, id.

* POMMEREU (le marquis Armand de), rue de Lille, 67, id.

PONTON D'AMÉCOURT (le vicomte de), rue de l'Université, 18, id.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.

* PRÉVOST, général, directeur du génie, id.

ROYER-COLLARD (Paul), 46, rue des Écoles.

ROYS (le vicomte Ernest de), 12, place Vendôme, id.

* SAINT-PAUL (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

* SAINT-PAUL (Anthyme), rue Monge, 72.

* SALIES (de), rédacteur en chef de la *France illustrée*, 40, rue de la Fontaine, à Auteuil.

* SALADIN (Henri), rue de Seine, 13, id.

SIMON (F.-X.), négociant, boulevard d'Enfer, 27, id.

SILVESTRE (le baron Franz de), rue du Pré-aux-Clercs, 5, id.

THIOLLET, passage Sainte-Marie, 8, id.

* VAULOGÉ (Frantz de), rue du Centre, 8, id.

* VAUX (baron de), rue de Tournon, 4.

VAUX (René de), rue de Tournon, 12.

VÉREZ (le baron Onfroy de), directeur général de la Caisse méridionale, 51, rue de la Chaussée-d'Antin.

VIGNAUX (Eugène de), 34, rue des Francs-Bourgeois, id.

* VILLEFOSSE (Antoine Héron de), attaché à la conservation des Antiques, au Louvre.

Vincent, rue Legendre, 94, aux Batignolles.

* VOGUÉ (le comte Melchior de), rue Fabert, 2.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * Léonce DE GLANVILLE, directeur de l'Association normande, à Rouen.

ARGENTRÉ (le comte d'), rue de Fontenelle, 31, à Rouen.

BARBIER DE LA SERRE, sous-inspecteur des forêts, rue de l'Hôtel-de-Ville, 25, à Rouen.

Barthélemy père, architecte, rue de la Chaîne, 26, id.

BARTHÉLEMY fils, architecte, boulevard Beauvoisine, 35, id.

BAUDRY (Paul), 2, place de la Motte, id.

BEAUREPAIRE (de), archiviste de la préfecture, rue Chasselière, 5 bis, à Rouen.

BEUZEVILLE, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, rue du Bac, 42, id.

* BONET, sculpteur, rampe Bouvreuil, 86, id.

* BONNECHOSE (Mgr de), cardinal-archevêque de Rouen, id.

BRIANCHON, à Gruchet-le-Valasse, par Bolbec.

CHABOUX, rue Benoist, 32, à Rouen.

CHAVENTRÉ, entrepreneur, rue Traversière, 12 bis, id.

* *Chevreaux*, au château de Boscmesnil, près Saint-Saëns.

COMONT (l'abbé), curé de Saint-Pierre-le-Viger, par Fontaine-le-Dun.

COURTONNE, architecte, rampe Bouvreuil, 100, à Rouen.

CUSSON, secrétaire général de la mairie, id.

* DECORDE (l'abbé), curé de Notre-Dame d'Aliermont, par Envermeu.

DESMAREST (L.), architecte en chef du département, rue Saint-Maur, 60, à Rouen.

DEVAUX, artiste-peintre, quai d'Orléans, au Hâvre.

* DUVAL, percepteur des contributions directes, à Lillebonne.

ESTAINTOT (le vicomte Robert d'), avocat, rue des Arsins, 9, à Rouen.

FAUQUET (Octave), filateur, quai de la Bourse, 19, id.

FLEURY, architecte de la ville, au Hâvre.

GILLES (P.), manufacturier, à Rouen.

GIRANCOURT (de), membre du Conseil général, à Varimpré, près Neufchâtel.

* GLANVILLE (de), rue Bourg-l'Abbé, 19, à Rouen.

GRIMAUX, entrepreneur, à Rouen.

GUÉROULT, ancien notaire, rue de Fontenelle, 2, id.

* GUÉROULT (docteur Ernest), médecin en chef de l'hospice, à Caudebec-en-Caux.

HOMAIS, avocat, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6, à Rouen.

LAMBERT (René), vérificateur de l'enregistrement, 30, place des Carmes, à Rouen.

LE BRETON (Gaston), conservateur du musée céramique, 87, rue Jeanne-d'Arc, à Rouen.

LE COMTE (l'abbé), professeur à la faculté de Théologie, 12, route de Neufchâtel, à Rouen.

LEGENDRE, id.

LEMIRE, avocat, id.

LETELLIER, photographe, rue de Toul, 23, au Hâvre.

LORMIER (Charles), avocat, 15, rue Socrate, à Rouen.

LOTH (l'abbé), prof. d'éloquence sacrée à la faculté de Théologie, rue des Bonnetiers, 2, à Rouen.

MADIRE, à Neufchâtel.

MARGUERY (E.), courtier de commerce, quai du Hâvre, 1, à Rouen.

MAUDUIT, avocat, à Neufchâtel.

MONTAUT (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.

PALLIER, ancien manufacturier, rue des Halles, 10, à Rouen.

PETITEVILLE (de), rue Beauvoisine, 15, à Rouen.

POUYER-QUERTIER, ancien ministre des finances, rue du Crosne, 22, id.

QUESNEL (Henry), rue des Bons-Enfants, 78, à Rouen.

SARRAZIN, à Rouen.

SAUVAGE (l'abbé Eugène), aumônier du collége, à Dieppe.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun, et à Paris, rue Saint-Guillaume, 29.

BONNEUIL (vicomte de), à Melun.

COLLOT (l'abbé), curé de Verneuil, par Chaumes.

* ERCEVILLE (le comte d'), à Chapuis, par le Châtelet.

SARAZIN (l'abbé Marie), curé de Chalmaison, par les Ormes.

* THIERCELIN (l'abbé), curé de Saint-Augustin, près Coulommiers.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : * M. DE DION, à Montfort-l'Amaury.

AMAURY (l'abbé), curé de Vétheuil.
* DION (Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.
GRAVE, pharmacien, à Mantes.
GUYOT (Joseph), au château de Dourdan.
HEUDE-LEPINE, à Montfort-l'Amaury.
LAMBERT-LASSUS (Henry), avenue de la Reine, 103, à Versailles.
MARTIN (L.), rue de l'Occident, 18, à Versailles.

Sèvres (Deux-).

Inspecteur : * M. LEDAIN, à Poitiers.

LAFOSSE (Henri), id.
PIET-LATAUDRIE, rue Yvers, à Niort.
ROCQUET, à Ville-des-Eaux, près Chizé.
* Société de Statistique, à Niort.

Somme.

Inspecteur : M. MENNECHET, conseiller à la cour d'Amiens.

AMYOT (Émeric), capitaine au 119e régiment d'infanterie de ligne, à Amiens.
BEAUVILLÉ (Victor de), à Montdidier.
* BONNAULT D'HOUET (H. de), château d'Hailles, près Moreuil, et à Paris, 19, rue Jacob.
DELFORTRIE, fils, architecte, à Amiens.
* *Duval*, chanoine titulaire, id.
ERMIGNY (d'), à Péronne.
* FAVERNEY (Gaston de), château de Raincheval, près Amiens.
JANVIER (A.), ancien président des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
MASSON, 48, rue Saint-Denis, à Amiens.
MAUDUIT (Albert), à Martigny, par Ham.
MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, faubourg de Noyon, à Amiens.
* MENNECHET, conseiller à la Cour d'appel, à Amiens.
MORGAN (le baron Thomas de), propriétaire, id.

Tarn.

Inspecteur : M. Rossignol, à Montans, près Gaillac.

Aragon (le marquis Charles d'), au château de Saliès, près Albi.
Bonnet (Henri), receveur des Domaines, à Rabastens.
Bruguière (Auguste), curé de Milhars, par Gaillac.
Cazals, curé de Saint-François, à Lavaur.
* Combettes du Luc (le comte Louis de), à Rabastens.
* Combettes-Labourelie (Louis de), au château de Labourelie, près Gaillac.
Falguière (le baron de), à Rabastens.
Gorttes-Lagrave (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.
Gaillet-Balguerie, juge d'instruction, à Lavaur.
Madron (Henri de), à Cadalen.
Mazas (Étienne), à Lavaur.
Michau (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.
O'Byrne (Edward), au château de Saint-Géry, près Rabastens.
O'Byrne (Henri), id.
Peyronnet (A.), pharmacien à Rabastens.
* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.
Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.
* Solages (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye, par Carmaux.
* Toulouse-Lautrec (le comte Raymond de), directeur de l'Institut des provinces, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.
Veyriac (Auguste), à Carmaux.
Viviès (T. de), à Viviès, près Castres.
Voisins-Lavernière (Joseph de), à Saint-Georges, près Lavaur.
Yversen (le baron Jean d'), à Gaillac.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M. l'abbé Pottier, président de la Société archéologique, à Montauban.

Arnoux de Brossard (d'), à la Croze, près Saint Porquier.
Brun (Victor), directeur du muséum, à Montauban.
Dubor (Georges de), archiviste de la Société archéologique, à Montauban.
Faur (Prosper du), à Lazarret, canton de Beaumont, arr. de Castel-Sarrazin.
Forestié (Édouard), à Montauban.
Froment (l'abbé), curé, à Varen, près Saint-Antonin.
Garrigues (l'abbé), curé de Moissac.
Montbrison (Georges de), au château de Saint-Roch, par Auvillars.

Mouleno (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.

Nonorgues (l'abbé), curé de Bruniquel, canton de Monclar.

Pottier (l'abbé), faubourg du Moustier, 59, à Montauban.

Pradel (Émile), à Saint-Antonin.

Saint-Cyr (vicomte de), ancien consul, à Montauban, et à Nice.

Saint-Paul de Cardaillac (Amédée de), à Moissac.

* Sorbiers de la Tourasse (des), à Valence-d'Agen.

Taupiac (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.

Var.

Inspecteur : * M. Rostan, à Saint-Maximin.

Aube (Frédéric), au Luc.

Boyer, architecte, à Hyères.

Bresc (Louis de), avocat à Aups, près Draguignan.

Dupui (l'abbé), curé de Bargemon.

Ollivier (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles.

* Rostan, à Saint-Maximin.

Roustan (l'abbé), 15, rue de la République, à Toulon.

Vaucluse.

Inspecteur : M.

Barbantan (Nicolas), peintre décorateur, à Avignon.

Barrès, bibliothécaire de la ville de Carpentras.

Chrestian (Henri), directeur du musée cantonal de Sault.

· Corel-Silvestre (Félix), à Cavaillon.

* Deloye (Auguste), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

Légier de Mesteyme, avocat, à Apt.

Nicolas (Hector), conducteur des ponts et chaussées, service spécial du Rhône, à Avignon.

Sagnier (Alphonse), juge suppléant, à Avignon.

Vendée.

Inspecteur : M.

BARON, ancien député, à Fontenay.
BAUDRY (l'abbé F.), curé du Bernard.
DELIBON, notaire, à Saint-Gilles-sur-Vie.
FILLON (Benjamin), à Saint-Cyr en Talmondais.
GUÉRIN (l'abbé), curé-doyen, à Saint-Fulgent.
ROCHEBRUNE (Octave de), à Fontenay.
TRESSAY (l'abbé du), chanoine, à Luçon.

Vienne.

Inspecteur : M. Alfred RICHARD, archiviste, à Poitiers.

* AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, à Poitiers.
* BARBIER DE MONTAULT (Mgr), à Maris, par Jaulnay.
* BENYÉ (le père), id.
DELAVEAU (Camille), au château d'Éternes, près Loudun.
LA BROSSE (le comte de), à Poitiers.
* LA CROIX (R. P. Camille de), rue de l'Industrie, à Poitiers.
LA TOURETTE (Léon de), à Loudun.
LE COINTRE-DUPONT, à Poitiers.
* LEDAIN (B.), id.
Rédet, archiviste honoraire du département, id.
* OUDIN (Hilaire), rue de l'Éperon, à Poitiers.
RICHARD (Alfred), archiviste du département, id.
TOUCHOIS (Auguste), rue Saint-Denis, à Poitiers.

Vienne (Haute-).

Inspecteur : M.

* ARBELOT (l'abbé), chanoine honoraire, 11, rue de la Corderie, à Limoges.
BOUDET (Victor), boulevard du Marché-aux-Chevaux, 16, à Limoges.
FORGERONT (André), à Chalus.
* GRANGES (Frédéric des), à Saint-Laurent-les-Églises, par la Jonchère.
MAUBLANC (de), à Saint-Junien.
* Société archéologique du Limousin
TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine honoraire, rue Porte-de-Tourny, 12, à Limoges.

Vosges.

Inspecteur : M.

Farnier (Ferdinand), à Robécourt, par Vrécourt.

Yonne.

Inspecteur : M.

Clermont-Tonnerre (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
Lallier, président du tribunal civil, à Sens.
Ravin, notaire, à Villiers-Saint-Benoît.
Roguier (l'abbé), curé de Saint-Eusèbe, à Auxerre.
· Tonnellier, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

Province d'Alger.

Cherbonneau, correspondant de l'Institut, inspecteur des écoles musulmanes d'enseignement supérieur, a Alger.
· Trémaux, à Tipaza.

Province de Constantine.

Inspecteur : M.

Bosrédon (de), capitaine au 3e chasseurs, chef du bureau des affaires indigènes, à Tebessa.
Delapard (l'abbé), curé de Tebessa.

Alsace-Lorraine.

Inspecteur : M. l'abbé Straub, à Strasbourg.

Frey (Henri), à Guebwiller.

Guerber (l'abbé V.), curé de Saint-Georges, à Haguenau.

Klotz, architecte de l'Œuvre Notre-Dame, à Strasbourg.

Mury (l'abbé Pantaléon), anc. supérieur du petit séminaire, à Strasbourg.

Rauch, docteur-médecin, à Oberbronn.

Riehl (l'abbé), curé de Sessenheim.

Spach (Louis), archiviste en chef de la préfecture de Strasbourg.

* Straub (l'abbé), chanoine titulaire, président de la Société de conservation des monuments historiques d'Alsace, rue de l'Arc-en-Ciel, 13, à Strasbourg.

Wolf (Gustave), juge de paix, à Illkirch, près Strasbourg.

SUPPLÉMENT.

1. Priad (l'abbé), vicaire à Domazan (Gard).
2. Biret (Noël), à Avignon.
3. Maire (Albert), employé aux archives, à Avignon.
4. Blanc (l'abbé), curé de Domazan (Gard).
5. Bécule (Léon), rue Meslay, 50, à Paris.
6. Quantin (A.), imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît, à Paris.
7. Ansard, quai Voltaire, 17, à Paris.
8. Bouillerie (le baron Sébastien de la), à la Cour du Châtelain, prè Château-Gontier (Mayenne).
9. Vachez (A.), avocat, rue de la Charité, à Lyon.
10. Vingtrinier (Aimé), sous-bibliothécaire, à Lyon.
11. Brouchoud (Cl.), avocat, Grand'-rue de la Guillotière, 237, à Lyon.
12. Chabrières-Arlès (Maurice), trésorier-payeur général, à Lyon.
13. Blandin, architecte-voyer, à Vienne (Isère).
14. Enlart (Camille), au château d'Airon-Saint-Waast, par Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).
15. Vallantin (Florian), juge suppléant, à Grenoble.
16. Chomer (Louis), manufacturier, à Renage-les-Fures (Isère).
17. Boyne (William), numismatiste, villa Mathilde, à Nice.
18. Ollieu (Charles), à Vienne.
19. Combes d'Alma (l'abbé), curé de Roquecor (Tarn-et-Garonne).
20. Sénequier, juge de paix, à Grasse (Alpes-Maritimes).
21. Germain, à Nancy.

22. **Chollier** (Auguste), ancien président du tribunal de commerce, à Vienne.

23. **Picard** (Auguste), inspecteur de la compagnie des chemins de fer de l'Est, 5, rue Fénelon, à Paris.

24. Martin (l'abbé), curé de Foissiat (Ain).

25. Tage (René), avocat, à Limoges.

26. Montégut (de) vice-président du tribunal, à Limoges.

Total des Membres français, à la date du 15 octobre 1879 :

MILLE QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

AVIS IMPORTANT.

Sur la demande de plusieurs membres de la Société, la question de l'amortissement des cotisations a été mise à l'ordre du jour et résolue affirmativement dans la séance administrative du 24 août 1876. Après avis de M. le trésorier, cet amortissement a été ensuite fixé à *CENT FRANCS*. En conséquence, tous les membres qui voudront se libérer définitivement envers la Société, pourront, dès ce jour, verser la somme indiquée entre les mains de M. L. Gaugain, 18, rue Singer, à Caen.

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

Auerswold, président de la régence, à Trèves.

Autesses (le baron d'), directeur du musée germanique, à Nuremberg.

Baehr, professeur de l'Université de Heidelberg.

Bayer (A. de), conservateur des monuments historiques, à Carlsruhe.

Brincken (de), conseiller d'État, à Brunswick.

Dectoff (le comte), à Gœttingen.

Firmenich (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

Florencourt (de), directeur du musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, de plusieurs académies, à Munich.

Furstemberg-Stanheim (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique, à Mayence.

Hulsh, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

Kreuser, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cologne.

Kirchofer (Théodore), à Stuttgard.

Krieg de Hochfelden, aide de camp du grand-duc, à Baden-Baden.

Kugler, professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, prof. à l'Académie de Berlin.

Lindenschmidt, conservateur du musée, à Mayence.

Lenhart (F.), sculpteur, à Cologne.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mayer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Messmer, professeur, conservateur du musée, à Munich.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie de Dusseldorf.

Muller (le docteur Charles), à Stuttgard.

Nahuys (le comte), membre de plusieurs sociétés savantes, à Wiesbaden.

Noue (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

Pifers, professeur de l'Université et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin.

Reider, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

Sausail-Souhaine (le baron de), à Francfort.

Scheman, professeur au Collége royal de Trèves.

Schenase, conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

Stielfried (le baron de), grand maître des cérémonies du palais, à Berlin.

Stampe (de), président du tribunal de Munster.

Schulte (l'abbé), doyen de Frekendorff, diocèse de Munster.

Urlichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

Wetter, membre de plusieurs académies, à Mayence.

Witmann, directeur de la Société archéologique, a Mayence.

Wallerstein (le prince), ancien ministre, à Munich.

Zestermann, professeur, à Leipsig.

ANGLETERRE

Bedfort (Sa Grâce le duc de), Brighton-Square, à Londres.

Bingham (le colonel), juge de paix du comté de Kent, à Rochester.

Bingham (Mme), à Rochester.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brown (le docteur W. H.), à Londres.

Burges, architecte, à Londres.

Burke (Peter), membre de l'Institut des architectes, à Londres.

Clément (Georges-Edward), à Londres.

Cox (lieut.-col. C.), à Fordwich, près Cantorbéry.

Cox (Mme), à Fordwich, id.

Devey, architecte, à Londres.

Donaldson, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Druery (John-Henri), à Norwich.

Franks (Auguste W.), directeur de la Société des Antiquaires, à Londres.

Freeman, antiquaire, à Londres.

Fry (Miss Katherine), à Plashet, près Stratfort.

Grant (Mgr), évêque de Southwarth, à Londres.

James (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich.

Knocker (Edward), esq., ancien maire de Douvres, à Castel-Hill.

Milligan (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton-Valence.

Mayer (Joseph), à Bebington, près Liverpool.

Ogylvy (G.), esq., Museum Street, 41, à Londres.

Pagn, ancien maire de Douvres.

Parkers (John Henry), Ashmolean museum, à Oxford.

Ridel (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent.

Roach-Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Strood, près de Rochester.

Robson (Edward), architecte, à Durham.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Stirling (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels.

Syone (Rév. Canon.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry.

Stuart-Menteah (Ch.), à Entry-Hill-Housse-Bath.

Stuart-Menteah fils, à Entry-Hill-House-Bath.

Van der Vyner, docteur-médecin, à Jersey.

AUTRICHE

Czoernig (le baron de), président de la Commission impériale pour la conservation des monuments, à Vienne.

Forster, professeur d'architecture, à l'académie des Beaux-Arts, à Vienne.

Wiesenfeld, professeur d'architecture, à Prague.

BELGIQUE

S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

Alvin, préfet honoraire des études, à Liége.

Andries (l'abbé J. O.), chanoine, à Bruges.

Bethune (Mgr), chanoine, professeur d'archéologie au grand séminaire, à Bruges.

* Blomme (Arthur), juge, à Termonde.

Bruyenne (Justin), architecte, à Tournay.

Burbure (le chev. Léon de), de l'Académie archéologique, à Anvers.

Busscher (Edmond de), de l'Académie royale, à Gand.

Casterman, colonel du génie, à Bruxelles.

Cramen (Victor), industriel, rue de la Bienfaisance, 3, Bruxelles.

Coppietters (le docteur), à Ypres.

Delvigne (A.), professeur d'archéologie au séminaire de Malines.

Devilliers (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

Diegerich, archiviste, à Ypres.

Dognée de Villers, à Liége.

Dognée (Eugène), id.

Durlet (F.), à Anvers.

Fabry-Rossius, docteur ès lettres, rue des Célestins, à Liége.

Francard (A.), avocat, à Mons.

Gellhand de Merten (le baron), numismatiste, à Bruxelles.

Genard (P.), conservateur des archives, à Anvers.

Guilery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

Hagemans, membre de la chambre des représentants, à Bruxelles.

Hamman, négociant, à Ostende.

Haulteville (de), littérateur, à Bruxelles.

Henrard (Paul), à Bruxelles.

Hody (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 24, à Bruxelles.

Huguet (l'abbé), à Tournay.

Juste (Théodore), conservateur du musée d'antiquités, à Bruxelles.

Kervyn de Lettenhove (le baron), ancien ministre, à Bruxelles.

Kesteloot, à Gand.

Keyser (N. de), directeur de l'école des Beaux-Arts, à Anvers.

Le Grand de Reulandt, secrétaire de l'Académie archéologique, à Anvers.

Le Roi, professeur d'archéologie, à l'Université de Liége.

Limelette, conservateur du musée, à Namur.

Meulemans (Auguste), consul général de Nicaragua, à Bruxelles.

Mons (Cercle archéologique de la ville de).

Meester de Ravestein (de), ancien ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines.

O'Kelly de Galway (le comte), rue Sans-Souci, 53, à Bruxelles.

Respileux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Reusens, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain.

Ronse (Edmond), archiviste à Furnes.

Roulez, professeur à l'Université de Gand.

Schoutteette de Terwarent (le chevalier de), de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Saint-Nicolas de Waess.

Schuermans, membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, conseiller à la Cour royale de Liége.

Siret (Ad.), commissaire d'arrondissement, à Saint-Nicolas.

Smolieren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Vandhame-Bernier, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller principal, à Gand.

Van-den-Peerboom, à Ypres.

Van der Haéghe, rue de Courtrai, 8, à Gand.

Van der Putte, chanoine, curé-doyen, à Courtrai.

Vilie (Émile de), consul de Belgique, à Quito.

Vries (de), ingénieur-directeur des charbonnages de Bonne-Espérance, à Lambusart, par Farciennes, près Charleroi.

Wagener, à Gand.

Weale (James), à Bruges.

ESPAGNE

La Fuente (vicomte de), membre de l'Académie royale, à Madrid.

Ripalda (le comte de), de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid.

Savedra (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Madrid.

ITALIE

Aguilhon (César), chapelain de S. M., à la Villa Mirabello, dans le parc royal de Monza.

Balestra (l'abbé Serafino), professeur au séminaire de Côme.

Barelli (Monsignor), inspecteur de la Société archéologique de Côme.

Brambilla (Camillo), inspecteur des fouilles et monuments de la province de Pavie.

Cesa Bianchi (Paolo), architecte de la cathédrale de Milan.

Descemet (le commandeur Charles-Maurice), 17, rue de Balestrari, à Rome.

Fiorelli, sénateur, directeur général des fouilles, à Rome.

Garovaglio (A.), inspecteur des fouilles de l'arrondissement de Lecco, à Milan.

Gonella, à Turin.

LANCIA DI BROLO (le duc Frederico), secrétaire de l'Académie des sciences, à Palerme.

MENABREA (le comte), ancien président du conseil des ministres du roi d'Italie, à Florence.

MINERVINI (Giuliano), conservateur du musée à Naples.

PRELINI (l'abbé César), à Pavie.

PIGORINI (le docteur), directeur du musée Kircher, à Rome.

ROSSI (le commandeur de), à Rome.

SALINAS, professeur d'archéologie à l'Université de Palerme.

NORVÉGE

LICHLTÉ (l'abbé), curé catholique de Christiania.

PAYS-BAS

ALBERDING-THIJM, à Amsterdam.

GELVET (le comte de), à Eslon, près Maestricht.

GILDDENHUIS, ancien négociant, à Rotterdam.

HEZENMANS (J.-C.), à Bois-le-Duc.

HEZENMANS (L.-C.), architecte de la cathédrale, à Bois-le-Duc.

LEEMANS, directeur du musée, à Leyde.

PLEYTE, conservateur du musée d'antiquités, à Leyde.

* STUERS (Victor de), à la Haye.

TEN BRINK, homme de lettres, à la Haye.

PERSE

MOHAMMED-HASSAN-KAN (le colonel), secrétaire d'ambassade de Sa Majesté le shah de Perse.

NAZARE-AGHA, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Perse, à Paris.

PORTUGAL

DA SILVA, architecte du roi, président de la Société royale des architectes civils, correspondant de l'Institut de France, à Lisbonne.

RUSSIE

Eichwald (d'), conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.

Sreznewski, membre de l'Académie des sciences, à Saint-Pétersbourg.

SUISSE

Cononuau (de), conservateur des archives, à Zurich.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Fazy (Henri), membre du conseil d'État, à Genève.

Gosse fils, à Genève.

Griolet, numismatiste, à Genève.

Keller (le docteur), secrétaire de la Société archéologique, à Zurich.

Scarieber, professeur des sciences auxiliaires historiques, à l'Université de Fribourg.

Sharpes (Edmond), architecte anglais, à Genève.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1878

RENDU PAR LE TRÉSORIER,

ARRÊTÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ, DANS SA SÉANCE DU 25 JUILLET 1879.

RECETTES.

Excédant du compte de 1877.	46 46
Rente sur l'État.	2,000 »
Rente léguée par M. de Caumont.	750 »
Amortissement de trois cotisations.	300 »
Allocation non utilisée en faveur de l'église de Preuilly, et réintégrée en caisse.	150 »
Allocation par le Conseil général de la Sarthe.	800 »
Solde de cotisations de 1877 et cotisations de 1878 encaissées au 30 juin 1879.	9,825 »
TOTAL.	13,871 46

DÉPENSES.

Frais de recouvrements des cotisations par la poste, par les banquiers et par les membres correspondants.	479 45
Frais de retour de traites non payées.	85 95
Solde de clichés pour le Congrès d'Arles.	129 »
Solde de l'impression et de l'envoi du compte rendu du Congrès de Senlis.	4,851 25
A reporter.	5,545 65

Report.	5,545 65
Solde de dessins et lithographies pour ce compte rendu. . . .	1,788 40
Port de lettres, de livres, de caisses et affranchissements divers. .	150 55
Médailles et jetons.	481 80
Excursions archéologiques dans le centre et le midi de la France.	1,350 »
Visites de monuments et de musées.	111 93
Frais généraux d'administration et traitement d'employés. . .	1,000 »
Loyer d'appartements à Caen et à Tours, pour le dépôt des livres de la Société.	450 »
Impressions à Caen et papier timbré pour traites.	231 85
Procuration notariée pour l'acceptation du legs fait par M. de Caumont	14 30
Traitement des concierges et fournitures.	85 »
Bois gravés pour le Congrès du Mans.	24 »
Payé à valoir sur l'impression du compte rendu du Congrès du Mans.	1,000 »
Subvention pour le Bulletin monumental.	500 »

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. DE BRÉCOURT.	Plaque en marbre sur la maison de M. de Bras.	70 70
MM. TARDIEU ET PARDIGON.	Fouilles dans la grotte d'Argent . .	100 »
M. JADART.	Souscription pour l'érection d'un monument commémoratif de Mabillon. .	50 »
M. LÉON ALÈGRE.	Restauration de la Crypte d'Uzès. . .	100 »
M. LE MARQUIS DE ROCHAMBEAU.	Restauration du château de Lavardin.	200 »
M. CALLIER.	Réparations à l'église de Malval. . .	200 »
	TOTAL.	13,454 20

BALANCE.

Recettes.	13,871 46
Dépenses.	13,454 20
EXCÉDANT. . . .	417 26

Caen, le 22 juillet 1879.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

ALLOCATIONS A SOLDER.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. ANTHYME SAINT-PAUL.	Souscription à la carte archéologique de France.	150 »
M. VINCENT-DURAND.	Fouilles à Feurs.	150 »
M. NICOLAS.	Fouilles dans le département de Vaucluse.	100 »
M. DE SALIES.	Souscription à l'histoire de Troo. . .	100 »
M. LE FIZELIER.	Somme à la disposition de l'inspecteur de la Mayenne.	100 »
M. TARDIEU.	Pour fouilles	150 »
M. HUCHER,	Pour réparations aux statues de Bueil.	200 »
M. ROSSIGNOL.	Pour fouilles à Milhars (Tarn) . . .	100 »

M. de Laurière,	Pour fouilles dans la Charente. . . .	50 »
M. Leblanc.	Pour fouilles des tumuli de l'arrondissement de Vienne.	200 »
M. Nicolas.	Pour photographies.	50 »
M. Palustre.	Somme à sa disposition.	200 »

Le Trésorier,

L. Gaugain.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

XLV[e] SESSION

TENUE AU MANS ET A LAVAL

EN MAI 1878



Programme.

I. — Du mouvement des études archéologiques dans l'ouest de la France, et particulièrement dans l'ancienne province du Maine (Sarthe, Mayenne et partie de Loir-et-Cher).

1. Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis soit par les Sociétés, soit par les particuliers.

2. Rechercher l'influence des études archéologiques sur la direction de l'art, tant au point de vue de la construction qu'à celui de l'ornementation.

3. Examiner les restaurations accomplies ou en projet, et établir à cet égard les règles que l'on devrait suivre.

II. — Archéologie préhistorique. Faire connaître les dernières découvertes et constater les résultats qu'elles ont produits.

1. Sur quels points ont été reconnus des stations ou des ateliers des différentes époques de l'âge de pierre?

2. Quelles inductions peut-on tirer des fouilles récemment opérées dans la vallée de l'Erve (Mayenne)?

3. Faire la carte des dolmens, menhirs et autres monuments mégalithiques.

4. Caractériser l'âge de bronze. — Id. l'âge de fer. — Dresser le catalogue raisonné des principaux objets trouvés dans le Maine.

5. A quelle époque rapporter les *tumuli*, tombelles, mottes, retranchements de terre, qui se rencontrent en grand nombre dans le haut et le bas Maine?

III. — Époque romaine. Des modifications apportées aux idées que l'on s'était faites jusqu'ici de l'organisation du pays avant et après la conquête romaine, soit par des interprétations nouvelles de monuments déjà connus, soit par l'heureuse découverte de monuments entièrement nouveaux.

1. Faut-il maintenir dans le bas Maine les Arvii (Αρρούιοι. Αρρούβιοι des manuscrits de Ptolémée), et placer leur capitale *Vagoritum* aux environs de Saulges, comme l'ont fait tous les écrivains locaux, en suivant l'opinion de d'Anville?

2. Dresser, avec textes et pièces à l'appui, la liste des *pagi* et des *vici* de l'ancienne province du Maine, dont les noms nous ont été conservés par les géographes de l'antiquité, ou sur les actes notariés du moyen âge.

3. Dresser la carte des deux *civitates* des Diablintes et des Cénomans, en indiquant le tracé des voies romaines qui les traversaient. — Soumettre à un nouvel examen la topographie de la ville du Mans, en insistant sur les restes de monuments antiques (murailles, portes, aqueducs, ponts, châteaux d'eau, amphithéâtre, constructions privées ou publiques) qui l'éclairent de divers côtés. Rappeler incidemment la succession et l'histoire des anciens plans de la ville dans les deux derniers siècles.

4. Faire un travail analogue au précédent sur la ville de Jublains.

5. A quoi tient et comment s'explique, dans la troisième lyonnaise, la rareté des monuments épigraphiques romains? En dresser le catalogue exact en relevant les nombreuses erreurs

d'attribution ou de lecture qui défigurent les précédents travaux sur le même sujet.

6. Traditions et monuments qui se rapportent aux origines chrétiennes.

IV. — Moyen age. Quelle place occupe l'ancienne province du Maine dans l'histoire du moyen âge, tant au point de vue des institutions qu'à celui des arts?

1. Relever, avec textes ou preuves à l'appui, les dates des monuments figurés de tous genres (sculpture, orfèvrerie, verrerie, tapisseries, etc.); étendre ce catalogue aux monuments de l'architecture religieuse, militaire ou civile.

2. Étudier, en s'attachant à leurs principaux types, les monuments religieux de la province. Par quels traits diffèrent-ils des monuments romans ou ogivaux du même genre, construits dans les autres parties de la France? — Insister sur la date de fondation des monuments et sur celles des restaurations ou des remaniements qu'ils ont eu à subir.

3. Étudier dans le même esprit les monuments de la Renaissance. — Quels sont les artistes de cette époque que le Maine a produits? — Refaire la biographie de chacun d'eux en s'attachant, autant que possible, aux documents inédits. — Quelles œuvres peut-on leur attribuer avec certitude, et quelle idée donnent-elles de leur talent?

4. A quelle influence est due l'introduction du style dit Plantagenet en Westphalie? Étudier à ce point de vue les cathédrales de Paderborn et de Munster.

5. Trouve-t-on dans les églises du Maine des traces de l'influence normande?

6. Que doit-on penser des murailles dites vitrifiées de Sainte-Susanne? Faire un travail de comparaison entre elles et les autres murailles vitrifiées signalées jusqu'à ce jour en France et en Écosse.

7. Établir dans quelles relations se trouvaient les principaux châteaux élevés par les comtes du Maine, au point de vue de la défense du pays contre les Normands.

8. Quels sont les châteaux bâtis par les Normands à la suite de chaque conquête, et rechercher quelle influence ces constructions ont pu avoir sur l'architecture militaire de la contrée?

9. Faire la monographie d'un château en particulier; en restituer les parties détruites à l'aide de documents certains.

10. Étudier le monument dit *la Cassine*, près Laval, ainsi que les autres établissements des Templiers dans le Maine.

11. De l'adaptation de nos vieux monuments aux services publics, et spécialement de l'adaptation du château de Laval à un musée et à une bibliothèque.

V. — Numismatique. Quelles données ou quelles lumières nouvelles les dernières découvertes ont-elles fourni à la numismatique et à l'histoire? Décrire les monnaies remarquables ou inédites.

VI. — Sigillographie. Dresser un inventaire critique des sceaux originaux conservés dans les dépôts d'archives. Étudier une ou plusieurs catégories de familles seigneuriales, de prélats ou de personnes morales dont on possède les sceaux.

VII. — Linguistique. Des variations du langage dans l'ancien Maine.

1. Existe-t-il d'anciens textes en langue vulgaire?

2. Dresser une carte du Maine, au point de vue des dialectes. — Où finissait le dialecte normand, et où commençait le dialecte bourguignon? Retrouve-t-on des traces de cette division dans le patois moderne?

3. De l'étymologie des noms de lieux. Faire la part des diverses civilisations qui se sont succédé dans les temps historiques.

Liste des souscripteurs au Congrès (1).

MM.

Albin, chanoine titulaire, au Mans.
Alepée (Mme), Senlis.
Alepée (Mlle), Senlis.
Angely Serillac (comte d'), au château de Serillac, près Beaumont (Sarthe).
Bahou, professeur au lycée de Laval.
Barbe (Henri), à Jublains (Mayenne).
Bellée (Armand), archiviste départemental, au Mans.
Bernard, propriétaire, au Mans.
Berthot, professeur, à Carcassonne.
Bertrand, ancien conseiller de préfecture, au Mans.
Bertron, propriétaire à Vaiges (Mayenne).
Blomme, membre de l'institut des Provinces, à Termonde (Belgique).
Blottiere, sculpteur, au Mans.
Boëteau (Valentin), propriétaire, au Mans.
Boucher (Paul), architecte, au Mans.
Boudvin, notaire, au Breil (Sarthe).
Boué (abbé), à Laval.
Bouvier (abbé), vicaire général, à Laval.
Boxberg (Mlle de), au château de Thévalles (Mayenne).
Bretonnières (Louis), propriétaire, à Laval.
Brière (Louis), archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
Brindeau (Paul), archiviste adjoint, au Mans.
Caillaux (Eugène), sénateur, au Mans.

(1) Dans cette liste ne figurent pas les membres de la Société française d'Archéologie, qui, au nombre de 1,200 environ, font de droit partie du Congrès.

Celier (Alexandre), propriétaire, au Mans.
Chambinières, ancien conseiller de préfecture, au Mans.
Champagné (marquise de), au château de Craon (Mayenne).
Chanson (abbé François), vicaire général, au Mans.
Chardon, ancien élève de l'école des Chartes, conseiller général, au Mans.
Charles, (abbé Robert), à la Ferté-Bernard.
Charpentier, inspecteur d'académie, au Mans.
Chaudet, notaire, à Montsurs (Mayenne).
Chedeau, avoué, à Mayenne.
Cheffontaines (vicomte Louis de), château de la Neuville Saint-Sulpice (Mayenne).
Chevereau (abbé Hyppolyte), vicaire général, au Mans.
Chevrier (Pierre-Eugène), notaire honoraire, à Sablé.
Clouet (baron Louis-Charles), propriétaire, au Mans.
Cordelet (Louis-Auguste), président du conseil général, au Mans.
Cornée (Ferdinand), chef de division à la préfecture, à Laval.
Cosnard (Charles), avocat, au Mans.
Couannier de Launay, curé de Saint-Remy, à Châteaugontier.
Çouchot, capitaine d'état-major, à Laval.
Courcival (marquis Gustave de), au château de Courcival, près Bonnétable (Sarthe).
Courtilliers, propriétaire à Précigné (Sarthe).
Courtilloles (Ernest de), au château de Courtilloles, par Saint-Rigomer-des-Bois (Sarthe).
Cumont (comte Charles de), au chateau de l'Hopitau, par Crissé (Sarthe).
David (Paul), négociant, au Mans.
Debenesse (Henri), propriétaire à la Mésangerie, près Tours.
Debenesse (Mme), à la Mésangerie, près Tours.
Denis (Gustave), manufacturier, à la Fontaine-Daniel, près Mayenne.
Déservilliers (le comte de), château de la Mézière, à Lunay (Loir-et-Cher).
Deslais (Jean), curé de la Couture, au Mans.

Dubois (Gaston), archiviste paléographe, au Mans.
Duchemin, archiviste, à Laval.
Dumaine (abbé), aumônier militaire, à Alençon.
Dunkin (Alfred-John), à Dartfort Kent, (Angleterre).
Dunkin (M[lle]), à Dartfort Kent, (Angleterre).
Duval, curé de Jublains (Mayenne).
Esnault (abbé Gustave), pro-secrétaire de l'évêché, au Mans.
Étoc-Demazy, docteur médecin, au Mans.
Éveillard (abbé Henri), professeur au petit séminaire de Précigné.
Farcy (Louis de), propriétaire, à Angers.
Farcy (Paul de), propriétaire, à Bayeux (Calvados).
Faurax, capitaine au 101[e], à Laval.
Fillion (Aimé), chanoine titulaire, au Mans.
Fléchard (Jules), à Laval.
Fleury, imprimeur, à Mamers.
Floucault, ingénieur en chef, à Laval.
Follioley (abbé), proviseur au lycée de Laval.
Fourdrignier, à Suippes (Marne).
Fouquet (chanoine honoraire), au Mans.
Fournier (abbé), professeur au collége de Châteaugontier.
Francart, avocat, à Mons (Belgique).
Froger (abbé), professeur au collége de Saint-Calais.
Falconnière (de la), à Paris.
Garnier (Louis), architecte, à Laval.
Gayffier (Alphonse de), propriétaire, au Mans.
Gombert (Edmond), architecte, au Mans.
Gouin, au château de la Prouterie, à Avessé (Sarthe).
Griffaton (Pierre-Louis), vice-président du tribunal civil, au Mans.
Grouas (Marin), secrétaire de l'inspection d'Académie, au Mans.
Guillier (Émile), propriétaire, à Sainte-Susanne.
Hardouin-Duparc, propriétaire, au Mans.
Hawke, architecte départemental, à Laval.
Henet, général, au château de Cogners (Sarthe).
Héron fils, à Toulouse.

Hucher (Eugène), membre du Comité des travaux historiques, au Mans.

Hucher (Ferdinand), conservateur adjoint du musée archéologique, au Mans.

Huppier (Louis), docteur médecin, à Alençon (Orne).

Jousset, docteur médecin, à Bellême (Orne).

Kuntz, capitaine au 101e de ligne, à Laval.

Labauluère (Louis de), propriétaire à la Drujoterie, par Entrammes (Mayenne).

Lac (du), propriétaire, à Compiègne.

Labroise (Henri de la), propriétaire, à Laval.

Lair (comte Charles), à Paris.

Lamarre (curé), à Bourgnouvel (Mayenne).

Lambert (Émile-Auguste), docteur médecin, à Laval.

Lautour, procureur de la republique, à Évreux.

Lebreton, censeur des études au lycée de Laval.

Ledru (abbé), professeur au petit séminaire de Précigné.

Lefray, maître d'hôtel, à Saulge (Mayenne).

Le Fizelier, vice-président du conseil de préfecture, à Laval.

Leguay, notaire, à Savigné-l'Évêque.

Legouz de Vaux (Alfred), propriétaire, à la Flèche

Leguicheux, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Fresnay,

Lehardy du Marais (Mgr), évêque de Laval.

Lepelletier (Almire), docteur médecin, au Mans.

Lesueur, inspecteur divisionnaire, à Angers.

Levayer (Paul), ancien élève de l'école des Chartes, à Paris.

Livet (chanoine honoraire), curé du Pré, au Mans.

Lorières (Gustave de), au château de Chevillé (Sarthe).

Lorières (de) conseiller général, au château de Varennes, à Épineu-le-Seguin (Mayenne).

Lucinges Faucigny (prince Louis de), au château de Chardonneux, à Saint-Biez-en-Belin (Sarthe).

Mairie (Amédée Jarret de la), propriétaire, au Mans.

Mairie (Jarret de la), propriétaire, à Grez-en-Pouère (Mayenne).

Maillard (abbé Joseph), curé de Thorigné-en-Charnie (Mayenne).

Maillard (Victor), notaire, au Mans.

Mailly (comte de), au château de la Roche-de-Vaux, à Château-l'Hermitage.

Maréchal, ingénieur en chef en retraite, à Laval.

Marquis (abbé), curé de Lavardin (Sarthe).

Mauduit (Albert), propriétaire, à Maligny (Somme).

Menjot d'Elbenne (Samuel), au château de Couléon, à Tuffé.

Mierriznski (Antoine), professeur à l'université de Varsovie (Pologne).

Molandé (Albert), à Caen.

Monnoyer (Edmond), imprimeur, au Mans.

Montesson (marquise de), au Mans.

Moreau (Émile), propriétaire, à Laval.

Morillon, propriétaire, à Paris.

Mottier (Léon), maître d'hôtel, à Mayenne.

Montzey (de), ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur, à la Flèche.

Nobilleau, propriétaire, à Tours.

Nodet (Henri), propriétaire, à Paris.

Nos (des), propriétaire, à Chaillant (Mayenne).

Œhlert, conservateur du musée, à Laval.

Offenloeck (abbé), au Mans.

Ollivier (Alexis), ancien avoué, avocat, à Laval.

Ozouville (Alphonse d'), à la Roche Pichemer (Mayenne).

Paillard-Ducléré, membre du Conseil général, à Montbizot (Sarthe).

Patard, curé de Villaine-sous-Malicorne (Sarthe).

Pellechat, libraire, au Mans (Sarthe).

Pellouin, avocat, à Mayenne.

Perrot (Ernest), ancien adjoint, à Laval.

Perrot fils, à Laval.

Persigan (Louis), chanoine titulaire, au Mans.

Pinotteau (Pierre-Armand-Alphonse, baron), commandant d'état-major en retraite, à Tours.

Plessis (René), propriétaire, à Bonnétable.

Poisse (marquis de), à Paris.

Pointeau (abbé), curé d'Astillé (Mayenne).

Pointeau (abbé), vicaire de Fougerolles (Mayenne).
Poirier-Bealu, libraire, à Mayenne.
Pottier (abbé), vicaire à la Couture, au Mans.
Prudhomme (abbé), aumônier de l'Hospice Saint-Louis, à Laval.
Puissant (Charles), ingénieur civil, à Senlis.
Quatrebarbes (vicomtesse de), au château de la Roche, près Vaas.
Querruau-Lamerie (Émile), juge suppléant à Angers.
Rabeau (Henri), à Laval.
Rauch (Édouard), docteur médecin, à Oberbronn (Alsace).
Raulin (Jules), notaire, à Mayenne.
Raymond-Chevalier, propriétaire, à Compiègne.
Robert (abbé Théophile), vicaire à Sainte-Agathe, par Longuyon (Meurthe-et-Moselle).
Rochelambert (marquise de), à Cheméré.
Rodier (Ernest), architecte, au Mans.
Rousseau, professeur au lycée, au Mans.
Ruillé (Georges), sous-inspecteur des forêts, au Mans.
Saint-Martin, juge de paix, au Mans.
Saint-Paterne (comte de), à Saint-Paterne (Sarthe).
Salies (Alexandre de), journaliste, à Paris.
Schouetter, secrétaire de l'Institut de Luxembourg (grand-duché de Luxembourg).
Sebeaux, juge suppléant, à Laval.
Singher (Jérémie), propriétaire, au Mans.
Société d'Émulation, à Saint-Brieuc.
Soyer (Achille), architecte, au Mans.
Surmont (Armand), avocat, au Mans.
Thoré (Henri), ingénieur civil en chef, au Mans.
Thuau, notaire, à Meslay (Sarthe).
Tirard, propriétaire, à Ernée (Mayenne).
Tonnelier, fabricant de papiers, à la Flèche (Sarthe).
Triger (Robert), à Caen.
Trochet (comte du), au château de Segrais, à Écommoy (Sarthe).
Trottry-Girardière (Théophile), pharmacien, au Mans.

Tugny, propriétaire, à Laval.
Vaillant (Victor-Jules), à Boulogne-sur-Mer.
Vessières (Emmanuel de), ancien sous-préfet, à Vassé (Sarthe).
Velay (Amédée), secrétaire de la Société des Arts, à Laval.
Viemery, propriétaire, à Laval.

SÉANCE D'OUVERTURE DU 20 MAI 1878.

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DU MANS.

La vaste salle du conseil général, à la préfecture, libéralement mise à la disposition du Congrès, avait été pour la circonstance ornée de cartes, plans et dessins, qui faisaient passer sous les yeux toutes les curiosités archéologiques du département de la Sarthe.

A deux heures très-précises, Mgr d'Outremont, évêque du Mans, prend place au fauteuil de la présidence, ayant à sa droite M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, et à sa gauche M. Cordelet, maire du Mans. Siègent également au bureau MM. Bellée, archiviste de la Sarthe, président de la Société historique et archéologique du Maine, président de la Société d'agriculture de la Sarthe, et Le Fizelier, vice-président du conseil de préfecture de la Mayenne, inspecteur de la Société française d'Archéologie.

M. l'abbé Esnault remplit les fonctions de secrétaire.

Dans la salle se faisaient remarquer un grand nombre de dames mêlées à des étrangers venus des différents points de la France et même de l'Angleterre et de la Belgique.

A l'ouverture de la séance, M. Bellée souhaite en ces termes la bienvenue au Congrès :

MONSEIGNEUR, MESDAMES, MESSIEURS,

Le Congrès archéologique de France, il y a plus de quarante ans, tenait pour la première fois ses sessions au

Mans, sous la direction de M. de Caumont, et y donnait à l'étude raisonnée de l'art ancien une impulsion énergique et féconde dont les effets se font encore sentir. Car, veuillez bien le remarquer, Messieurs, s'il eût été permis à l'illustre fondateur de ces grandes assises scientifiques de revenir dans notre ville et de la parcourir à l'heure actuelle, il y rencontrerait à chaque pas les résultats de sa courageuse et puissante initiative. Nos monuments, conservés avec sollicitude, restaurés avec goût, dégagés à grands frais des constructions parasites qui en cachaient les beautés, décrits avec amour, nos musées, incessamment enrichis, où se trouvent réunies les manifestations de l'art sous toutes ses formes et à toutes les époques, lui prouveraient qu'ici comme ailleurs ses nobles et persévérants efforts ne sont pas restés infructueux. Il y trouverait, de plus, et ce serait assurément pour lui la plus belle des récompenses, une pléiade de savants, animés de son esprit, encouragés par son exemple, qui y perpétuent son œuvre et agrandissent chaque jour le champ des découvertes.

La Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments et son éminent directeur, M. Léon Palustre, héritiers légitimes des idées et des aspirations du fondateur de cette vaste association, ont bien voulu faire du Mans, pour l'année 1878, le siége du Congrès archéologique de France, et raviver chez nous le culte des arts, le goût des études monumentales et de la critique historique. Grâces leur en soient rendues! Mais il appartenait à l'inspecteur de la Société dans la Sarthe, à l'honorable et savant M. Hucher, le doyen et le maître des érudits de notre région, à M. Hucher, dont les nombreux travaux sont connus bien au delà de nos frontières, de recevoir le Congrès au Mans, et de vous dire, Messieurs, tant en son nom qu'en celui du public intelligent, si nombreux dans

le Maine : Soyez les bienvenus dans la vieille cité des Cénomans, vous tous, savants, hommes d'étude, explorateurs d'élite, infatigables chercheurs de la vérité historique, qui accourez vers nous de tous les points du territoire et même des pays étrangers pour nous apporter libéralement des trésors de savoir longuement amassés et nous tendre une main fraternelle! Ce n'est donc que par suite d'une circonstance très-pénible pour M. Hucher, frappé récemment dans ses plus chères affections, que m'est échu cet honneur insigne, immérité et inattendu, de le remplacer ici, moi qui n'ai d'autre mérite ni d'autre titre que le lourd fardeau dont la bienveillance des deux sociétés savantes du Mans a accablé ma faiblesse. Cependant je me rassure en pensant que si ma voix est faible et obscure, les faits parlent assez haut et vous démontrent l'intérêt universel qui s'attache parmi nous à l'objet de vos études. Aucun témoignage de sympathie ne vous aura manqué. M. le préfet a exprimé hautement à M. le directeur Palustre son vif regret d'être éloigné de vos séances par les nécessités impérieuses de la tournée de révision, et voici notre évêque vénéré, Mgr du Mans, qui, faisant trêve à ses sollicitudes pastorales, vient vous apporter les encouragements et les bénédictions de l'Église, de tout temps amie de la science. L'assemblée départementale, tutrice des intérêts généraux du département, et dont je m'applaudis de voir l'honorable président siéger parmi vous, a mis à votre disposition, par une exception fort rare, la salle de ses séances, et a bien voulu accorder une subvention au Congrès. Je puis ajouter que cette assemblée nombreuse et choisie qui assiste aux débuts de votre session, proclame son goût éclairé pour les fêtes de l'intelligence et vous apporte des sentiments d'affectueuse sympathie et de cordiale hospitalité.

Mais je me reprocherais, Messieurs, de fatiguer encore votre bienveillante attention en la détournant plus longtemps du vaste programme que vous vous êtes promis de remplir, et dont on ne saurait caractériser le but et l'ensemble plus exactement et dans un plus beau langage que vous ne l'avez fait, Monseigneur, lorsque, à Agen et en semblable circonstance, voulant dépeindre le rôle de la vraie et saine archéologie, vous montriez dans toute sa puissance son œuvre de résurrection : la vie renaissant des débris de la mort, pour redire la gloire des aïeux, les leçons de l'histoire, les richesses des souvenirs; et les monuments reprenant, eux aussi, leur forme, leurs contours, leur parure, pour retracer les beautés de l'art, les traditions du passé et le génie de l'homme.

La parole est ensuite donnée à M. Léon Palustre.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Si, jetant un regard en arrière, nous recherchons en quels lieux l'homme illustre dont la grande renommée est encore aujourd'hui notre meilleur appui, aimait plus particulièrement à se retrouver, la ville du Mans se présente tout d'abord, et la raison de cette préférence s'explique par deux sortes d'attraction aussi puissantes que bien justifiées. En même temps qu'un ensemble sinon très-considérable, au moins extrêmement varié, de monuments essentiellement propres à l'étude, depuis l'époque romaine jusqu'aux dernières limites du moyen âge, Arcisse de Caumont, en effet, était toujours sûr de rencontrer chez vous des esprits ouverts aux enseignements de sa vie entière, et partageant à un haut degré sa noble passion pour tout ce qui rappelait le souvenir du passé. Aussi, dans cet intervalle de quarante et une années qui

sépare le premier congrès de celui que nous ouvrons à cette heure, combien de séances moins solennelles, bien que sous d'autres rapports également profitables, ne nous faut-il pas enregistrer! On eût dit que dans votre riche province les sujets d'investigations étaient inépuisables, et, chose plus extraordinaire encore, que rien ne pouvait lasser la patience ni tarir le savoir des travailleurs.

Après cela est-il étonnant qu'à notre tour nous ayons désiré paraître sur un terrain si fécond? Sans aucun doute, dans ces dernières années, de grands changements se sont produits, et l'Europe entière, par la voix d'un éloquent historien, a retenti des pertes que vous avez dû subir. Mais il vous reste encore assez de merveilles pour satisfaire amplement les savants étrangers accourus à notre appel, et nous croyons qu'en définitive vous demeurez toujours parmi les privilégiés de l'art et de l'histoire dans un pays, pour ainsi dire, systématiquement ravagé. D'un autre côté, si nous ne retrouvons plus ici le vénérable auteur de la *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, Thomas Cauvin, un grand nom, Messieurs, dans l'érudition provinciale, qui ne le cède bien souvent à aucune autre, un nom qui mériterait de figurer avec honneur à côté de celui des d'Anville et des Adrien de Valois; si plus récemment la mort nous a ravi l'abbé Voisin, dont les vastes études embrassaient tout l'ensemble de votre histoire (1), et cet infatigable chercheur, doublé d'un artiste délicat, qui s'appela Léopold Charles, nous n'avons cependant pas le droit d'élever trop haut nos plaintes. Bien loin d'avoir complé-

(1) Voir *Les Cénomans anciens et modernes, histoire du département de la Sarthe depuis les temps les plus reculés*, par l'abbé Voisin. 2 vol. in-8°.

tement disparu, l'ancienne phalange, à l'occasion, se montre toujours digne de son passé, et l'un de ses chefs les plus vaillants, après s'être tour à tour essayé, — avec quel succès, vous ne l'ignorez pas, — dans les différentes branches de l'archéologie, rêve aujourd'hui de nous donner une édition définitive du *Saint-Graal,* ce qui ne saurait manquer de mettre le sceau à sa juste renommée.

Parlerai-je maintenant de la jeune Société dont le sympathique président vient en termes charmants de nous souhaiter la bienvenue. Ses débuts, il faut le reconnaître, sont pleins de promesses, et nous ne désespérons pas, grâce à ses efforts, de voir élucider promptement une foule de questions qui jusqu'ici vainement ont torturé de nobles esprits. Elle seule, par ses recherches minutieuses, par le dépouillement des archives, des registres de notaires, des comptes paroissiaux, peut arriver à reconstituer une large part de l'histoire artistique de la France, à substituer des faits certains aux ingénieuses rêveries qui ne satisfont plus aucunement le public. Certes, pour ce qui nous regarde, nous avons peine à croire que les rives de la Sarthe soient tout à coup devenues tributaires de celles de l'Escault, et lorsque dans une province voisine on exécutait les admirables clôtures de Chartres, comment peut-on refuser à notre patrie de posséder, au milieu du XVIe siècle, ce qu'on est convenu d'appeler un atelier?

Mais ne poursuivons pas plus loin cette discussion, qui empiéterait quelque peu sur vos travaux. Aussi bien avons-nous hâte d'adresser nos premiers remerciements au conseil général, dont nous sommes plus que les hôtes, aux organisateurs de la session, qui, dans leur tâche difficile, ont déployé autant d'activité que de dévouement, à l'éminent prélat qui, pour la seconde fois, veut bien rehausser par sa présence l'éclat de nos réunions. Déjà, en

effet, il y a quatre ans, Monseigneur, dans la ville d'Agen, la Société française d'Archéologie a éprouvé toute votre bienveillance, et le souvenir s'en est conservé parmi nous. On ne s'étonnera donc pas que nous nous réjouissions de vous retrouver dans le Maine; pour ma part, c'est une bonne fortune dont je ne saurais trop me féliciter.

A ces deux discours Mgr d'Outremont répond en reprenant et commentant les principales pensées exprimées par les deux orateurs. Dans une improvisation où l'on retrouve le charme de diction, la pureté de langage qui distinguent l'éminent prélat, il félicite la Société française d'Archéologie des travaux qu'elle a accomplis, surtout depuis la dernière session du Congrès tenue au Mans en 1837, et l'encourage dans ses persévérants efforts. Au nom de l'Église, dont il est le représentant autorisé, il loue et remercie cette savante association d'apporter à la foi chrétienne des témoignages si puissants de sincérité et de véracité. En fouillant les entrailles du sol, en exhumant les vestiges des siècles passés, la science archéologique renouvelle cette scène émouvante que retracent nos livres saints : elle entre dans ces débris inanimés; elle les réchauffe de son souffle, leur donne une nouvelle existence et leur rend la parole pour leur permettre d'apporter, au service de la vérité historique et de la justice, leurs irrécusables témoignages. Aujourd'hui, ajoute Sa Grandeur, l'Église est attaquée; on la calomnie, on dénature ses intentions et son esprit. Pour se défendre, cette grande et bienfaisante institution ne réclame que la vérité et la justice. Et c'est en cela que l'œuvre de la vraie science archéologique lui fournit un précieux et utile concours. Aussi, Mgr d'Outremont s'empresse-t-il de faire les vœux les plus sincères

pour le succès du Congrès et la prospérité ascendante de la Société française d'Archéologie.

La parole est ensuite donnée au R. P. de la Croix, qui, dans le travail suivant, répond à la 3e question du programme :

Découverte des Thermes romains de Poitiers.

Avant d'exposer la découverte qui fait le sujet de ce mémoire, je me permettrai quelques observations relatives aux siècles pendant lesquels les Romains occupèrent les Gaules.

La première a trait à la dénomination d'*Ère gallo-romaine,* que l'on donne généralement à cette période. Ce langage me semble assez impropre, et peut-être serait-il plus logique d'employer les expressions suivantes: *Ère d'occupation romaine*, ou tout simplement : *Ere romaine.*

Nous ne voyons pas, en effet, que les Gaulois aient exercé une influence quelconque sur leurs vainqueurs en dehors de la politique et de l'administration, et si les Romains ont consenti à ne pas demeurer eux-mêmes dans ces dernières matières, c'est que leur intérêt était en jeu. L'ère gauloise est parfaitement connue et déterminée; tout ce qui a trait à l'architecture, aux objets de luxe et d'utilité, aux armes de défense militaire et généralement aux arts et à la vie pratique remplit nos musées. Nous ne retrouvons plus tout cela à partir de l'envahissement de notre sol par les Romains, qui sont venus avec leurs arts et leur science

expérimentale, et nous les ont imposés. Nous, au contraire, nous avons appris d'eux bien des choses, comme on peut facilement le constater en examinant l'architecture, la peinture, la sculpture, les poteries et divers objets usuels et de luxe.

La seconde observation est de nature à développer le zèle que nous avons pour l'étude de cette *ère d'occupation romaine*.

Notre illustre savant et si regretté maître, M. de Caumont, écrivait en tête de la dernière édition de son *Abécédaire*, dans l'avertissement, les lignes suivantes : « ... Quoi- « que depuis le XVI[e] siècle les savants aient étudié l'antiquité « classique, il s'en faut de beaucoup que l'histoire de l'art « et de la société durant l'ère gallo-romaine soit complète- « ment *connue*... » Et plus loin il ajoute : « ... Tout est « à faire encore pour arriver à la connaissance exacte des « éléments de la prospérité de la Gaule et de ses souffrances « durant les quatre premiers siècles qui forment ce que « nous appelons l'ère gallo-romaine. » Laissant de côté la dénomination d'*ère gallo-romaine*, il me semble que M. de Caumont avait raison en disant que nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer avec la même assurance sur les siècles d'occupation romaine que sur les suivants. En effet, les premiers n'ont pas été classés, je crois, d'une manière assez nette et assez précise. Les quatre, je dirai même les cinq grands siècles pendant lesquels les Romains occupèrent les Gaules ne purent donner des résultats identiques, car le développement des arts ne peut être le même pendant les siècles de guerre et pendant ceux qui se passent en pleine paix. Or, notre *ère d'occupation romaine* comprend trois périodes fort distinctes : la première commence à l'apparition des Romains dans les Gaules, et se termine aux quinze ou vingt années qui sui-

virent la pacification de notre pays par Jules César, c'est-à-dire vers l'an 71 ou 76 avant l'ère chrétienne; elle se passa en luttes, en guerres de conquête, puis en installations. La seconde comprend les vingt années qui précédèrent la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les deux premiers siècles de l'ère actuelle, ainsi que la partie du IIIᵉ qui précéda l'apparition des Barbares dans les Gaules. Cette période fut toute de paix et de prospérité; pendant son cours, les Romains, intelligents et ambitieux, se livrèrent entièrement au bien-être, au luxe, et y employèrent leurs immenses ressources financières, qui jusque-là étaient presque uniquement affectées aux nécessités de la guerre; pendant son cours, ils construisirent avec soin sur les grandes proportions grecques, et se livrèrent même à une sorte de création architecturale. La troisième période commence à l'apparition des Alamanni, précurseurs des autres hordes barbares, s'achève avec l'expulsion des Romains par les Francs, et se passe en guerres et en convulsions politiques de tout genre.

Ainsi divisés, ces *cinq siècles* seraient faciles à étudier, et leur étude donnerait, je pense, des résultats d'un haut intérêt.

J'ajouterai encore une observation qui me paraît importante, car je lui dois, ainsi qu'aux précédentes, d'avoir retrouvé les vastes substructions dont je vais parler. C'est que toutes les splendides constructions de nos villes et même de nos villas, pendant l'occupation romaine, n'ont été que *rasées* à la fin du IIIᵉ siècle; que leurs fondations existent encore, et qu'à leur pied se trouvent aussi les détritus de démolition dans lesquels gisent de nombreux débris d'architecture et d'ornementation tout à fait suffisants pour nous en faire connaître le style et le mode de décoration.

Après ces observations préliminaires, j'arrive aux thermes romains de Poitiers, objet de mon modeste travail.

Ce mémoire ne sera qu'une *simple communication;* car, d'une part, nos recherches datent à peine de six mois et demandent encore au moins une année pour arriver aux résultats que des études préliminaires sérieuses nous donnent droit d'espérer; de l'autre, les terrains sur lesquels nous opérons les fouilles sont fort vastes et se trouvent couverts de constructions particulières, de jardins, d'une église même, et j'ajouterai que les déblais nécessaires à nos recherches, vu les surhaussements du sol produits pendant les seize derniers siècles, nous forcent à descendre à des profondeurs variant de trois à sept mètres, et souvent même à marcher en galeries couvertes.

L'examen et l'analyse des matériaux employés dans les fondations voûtées, qui nous étaient signalées comme caves romaines, ont seuls donné naissance à notre grand travail. Il fallut peu de temps pour reconnaître, vu les soins apportés à la construction, que nous étions en présence d'un monument élevé par les Romains durant l'un des trois siècles de paix dont jouirent les Gaules; de plus, les épaisseurs des murs en fondations donnaient à penser que ce monument était d'une certaine importance.

Ce travail fournira, nous l'espérons, des renseignements nombreux et justement désirés sur l'antique capitale des Pictones pendant les trois premiers siècles de notre ère; car en recherchant la marche des aqueducs, par quelles voies les eaux arrivaient aux thermes, nous rencontrerons inévitablement les vestiges de ces vastes et luxueux édifices qui se voyaient à cette époque dans les villes importantes des Gaules romaines; nous aurons la confirmation de ce qu'Ammien Marcellin disait de Poitiers,

en 355, au chapitre xve, paragraphe 11e de ses écrits (1).

Sans autre préambule j'arrive à l'énumération des découvertes que nous avons faites jusqu'à ce jour. Le plan géométral que j'ai dressé minutieusement, et que le lecteur a sous les yeux, donnera toute facilité de suivre nos explications. Nous y avons désigné par des hachures foncées les constructions du Ier siècle, qui sont maintenant retrouvées; par un pointillé, celles que nous n'avons pas encore vérifiées, mais qui, suivant toute probabilité, existent encore; enfin, par des hachures claires les habitations qui couvrent actuellement le sol.

Ces thermes semblent avoir une certaine similitude avec ceux de Caracalla, à Rome; comme eux, ils ont un périmètre régulier composé de murs parallèles, et, presque au milieu, se trouvent agglomérées les constructions principales.

Nous possédons déjà, comme l'indique le plan, la plus grande partie des murs d'enceinte; ils marchent presque partout deux par deux, parallèlement entre eux, et se rencontrent à angle de 90 degrés avec ceux qui se trouvent à leurs extrémités; leurs épaisseurs varient de $0^{m}90$ à $1^{m}20$. Le mode de construction nous montre qu'ils ont été faits avec grand soin : les fondations reposent sur le solide; les mortiers blancs sont fins et parfaitement mis en œuvre; les appareils sont réguliers et échantillonnés (*opus reticulatum*) de trois pouces de côté, souvent même presque cubiques, et garnissent les deux faces; les joints ont été faits au fer.

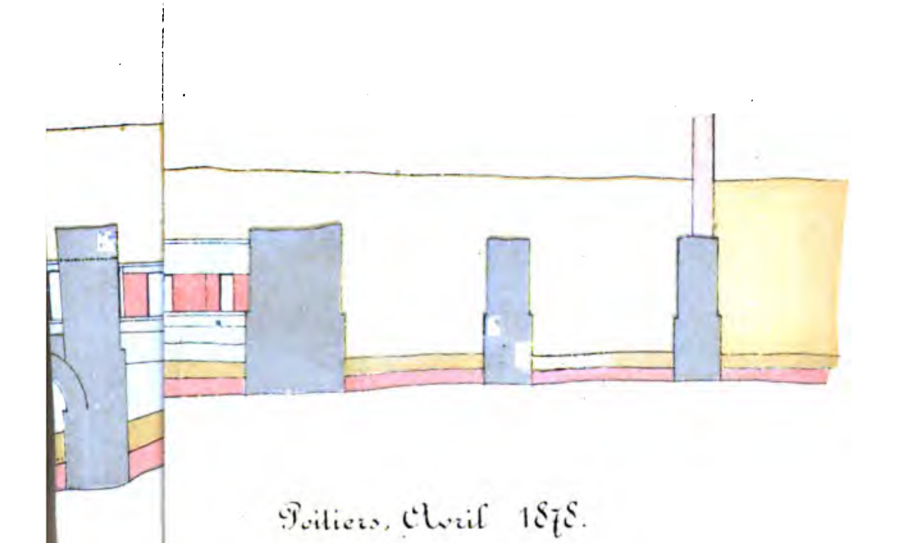
La destination de ces murs, je l'avoue, ne nous est pas

(1) Prima provincia est aquitanica, amplitudine civitatum admodum culta: omissis aliis multis, Burdegala et Arverni excellunt, et Santones, et *Pictavi*.

PL. I

ımiers

PL. II



Poitiers, Avril 1878.

Camille de la Croix
s. j.

PL. II

OM

C

Poitiers, Avril 1878.

Camille de la Croix
s.j.

encore assez connue pour que nous puissions l'indiquer avec certitude; mais la suite des travaux, jointe à l'analyse des grands thermes de Rome, nous mettra certainement en mesure de le faire bientôt.

L'espace compris entre ces murs, d'après ce que nous en possédons actuellement, représente une surface de deux hectares quatre-vingt-treize ares et vingt-deux centiares; c'est presque à son centre que se trouvent les vastes bâtiments dont je dois maintenant parler. Leur longueur est de 64m80, et ne peut être plus grande, puisque les murs parallèles d'enceinte sont connus; leur largeur est encore indéterminée. Nous en possédons cependant les trois appartements principaux : l'un de 20m10 de longueur sur 11m72 de largeur; l'autre, de 20m80 de longueur, sur la même largeur; le troisième, qui les sépare, a 12 mètres de largeur sur une longueur encore inconnue.

Ces trois salles présentent des différences sensibles dans la manière dont sont faites leurs fondations, mais cela tient, sans doute, à ce que le sol est inégal et que le solide ne se trouve pas aux mêmes profondeurs. La première repose sur des voûtes et les deux autres sur des blocages en pierres sèches surmontés d'un béton épais, comme l'indique la coupe verticale du plan annexé à ce rapport. Quelques particularités se remarquent dans ces fondations voûtées et méritent d'être signalées. D'abord, les quatre murs extérieurs prennent base sur le rocher, tandis que les murs de refend qui portent les voûtes ne descendent que jusqu'à l'argile; et l'on n'en voit pas encore la raison; puis, les deux grands côtés de ce parallélogramme constituant les murs de façade semblent avoir été construits isolément des autres, car ils n'ont aucune liaison avec ceux de refend et ceux des extrémités. Nous examinerons dans un travail d'ensemble les causes qui ont

pu motiver de si grandes bizarreries. Toutes les faces de ces murs sont revêtues de petits appareils réguliers; on remarque cependant à leurs extrémités, sur toute la hauteur, des appareils de même épaisseur, mais allongés, parfaitement taillés et posés avec soin; ils ont probablement servi à recevoir les règles et les cordeaux nécessaires à dresser régulièrement les faces des murs, et de cette régularité devait dépendre celle des étages supérieurs. J'ajouterai un autre détail, c'est que le décintrage des six voûtes s'est fait par leurs extrémités, du dedans au dehors, comme l'indiquent : 1° le manque d'appareils échantillonnés dans l'espace de 0m45 de hauteur, comptés à partir du sommet des voûtes sur les murs de leurs extrémités; 2° le remplissage de cet espace, effectué du dehors au dedans à l'aide de grosses maçonneries brutes dont les bavures pendent à l'intérieur. Tout ceci prouve que ces constructions voûtées n'ont été faites que comme fondations et non comme caves. Je ne parlerai pas aujourd'hui des fondations des deux autres salles, afin de ne pas allonger ce rapport, et je viens tout de suite aux hypocaustes.

Ces trois vastes appartements étaient chauffés par des hypocaustes à foyers différents; les deux premiers, construits dans les formes le plus généralement connues, communiquaient ensemble, et le troisième présente un système qu'on n'a encore, à ma connaissance, rencontré nulle part. J'attache à ce dernier la plus grande importance, et je me propose d'en dériver plus tard, ainsi que du précédent, la théorie de la marche des feux.

D'après la coupe d'élévation figurée sur le plan cité plus haut, on reconnaît que les aires de ces hypocaustes, que les hauteurs laissées à la flamme et à la fumée, et que les plates-formes dallées qui les recouvraient différaient entre elles. Nous pouvons, je crois, en conclure que ces salles

étaient chauffées à des températures différentes, et que les marches de 0m15 qui les séparaient étaient destinées à maintenir le plus possible leur atmosphère propre; dans ce cas, nous aurions en elles le *caldarium*, le *tepidarium* et le *frigidarium*, que décrivent un grand nombre d'auteurs.

Il est une autre particularité relative à ces hypocaustes que je ne puis passer sous silence, c'est que tous leurs parements intérieurs sont formés de petits appareils réguliers et échantillonnés en *tuf*, probablement parce que cette matière, comme la terre cuite, est poreuse, ne se dilate pas à la chaleur et n'offre pas l'inconvénient de se calciner ou de se fendre comme le calcaire compacte.

Bien d'autres détails sur le choix et l'emploi des matériaux offrent un grand intérêt, mais nous les réservons pour un travail général; parlons maintenant de l'ornementation.

Nous avons pu retrouver dans la couche de fins décombres, épaisse de 1m30, et qui provenait de la démolition faite à la fin du IIIe siècle, assez de débris d'ornementation pour connaître, d'une manière presque complète, le genre de décoration de ces trois salles. Le style en était composite, mais s'écartait des règles décrites par Vignole; il paraît même être une création et avoir donné peu à peu naissance au style connu sous le nom de roman. Les quelques détails que j'en ai reproduits, au cinquième d'exécution, sur une planche qui se trouve sous les yeux du lecteur, en fourniront la preuve. Le caldarium était plus richement ornementé que le tepidarium et le frigidarium; toutes ses ouvertures, fenêtres et portes, séparées par des pilastres en marbre de différentes couleurs, étaient entourées de chambranles et d'archivoltes en marbre blanc, et les parties des murs

laissées libres par l'ornementation architecturale se trouvaient garnies de peintures murales; quant aux cinq rotondes ou niches, elles étaient richement décorées de mosaïques formées de cubes en émail, de coquillages et de fragments de nacre, sur un fond de peinture à fresque, et présentaient un ensemble d'un effet tout particulier par son originalité. D'après ce que nous avons retrouvé jusqu'ici, la décoration du tepidarium était plus sobre; nous n'en avons encore que des peintures murales qui font reconnaître des fleurs, des feuilles et des branches entourées d'arabesques et encadrées par des bandes et par des filets de diverses couleurs, sur des fonds en demi-teintes à l'orientale; rien ne nous a paru donner trace de personnages; peut-être serons-nous mieux fixé lorsqu'il nous aura été loisible d'opérer des fouilles indispensables en cet endroit. Les lignes architecturales du frigidarium étaient, comme celles des salles précédentes, déterminées par des pilastres, mais sans archivoltes, et des mosaïques mélangées à des coquillages garnissaient les parties laissées libres par les pièces d'architecture. Les plafonds de ces trois appartements, d'après les résultats fournis par l'étude sérieuse que nous ont permis de faire les nombreux échantillons retrouvés, étaient grecs, et leurs caissons paraissent avoir été décorés de peintures plates avec bandes et filets, rehaussées par une sorte de dessin gironné en mosaïque lilas et blanc. Toutes trois aussi possédaient : piédestaux, stylobates, cimaises et moulures diverses en pierre et en marbre de différente nature et de couleurs variées. Parmi les objets trouvés dans les déblais, le long des murs, il est une espèce de poterie non vernie et faite au tour qui nous a donné déjà plus de trois cents exemplaires; son usage est pour le moment indéterminé, malgré nos recherches; mais il pourrait se

faire que nous ayons retrouvé de petits chandeliers destinés à l'éclairage dont la place était sur les cimaises des stylobates.

Je passe sous silence bien d'autres pièces qui entraient certainement dans la construction, tels que verre, agrafes de fer, clous, pattes de scellement, etc.; j'en parlerai dans l'ouvrage complet sur nos thermes; alors aussi j'indiquerai les divers gisements d'où sont sortis les marbres pyrénéens et italiens, ainsi que les différents calcaires employés, et j'y joindrai l'analyse des matériaux de construction, ainsi que la détermination des nombreux coquillages dont nous avons parlé plus haut.

D'après des données certaines que nous fournirons plus tard, ces vastes salles déjà décrites étaient surmontées d'un premier étage, et leur rez-de-chaussée recevait la lumière par les côtés.

Nous sommes aussi en voie de découvrir les dépendances considérables qui y étaient annexées; les dernières fouilles nous ont donné deux piscines : l'une d'eau froide, l'autre d'eau tiède, ainsi que d'autres salles chauffées, des couloirs, etc.; mais nous n'en connaissons pas encore les dimensions; elles nous seront fournies par la continuation des travaux.

Nous avons cependant la preuve que toutes les dépendances retrouvées jusqu'à ce jour n'avaient qu'un rez-de-chaussée et devaient être éclairées par le haut.

On nous demandera peut-être pourquoi nous affirmons si nettement que ces substructions sont celles de thermes? C'est que nous connaissons l'emplacement de deux baignoires, nous savons par où elles étaient alimentées, et nous possédons 15 mètres de canalisation des sorties de leurs eaux. Nous avons aussi retrouvé aux abords de cet établissement un réservoir et quelques parties d'aqueducs

qui y aboutissaient. Nous nous proposons d'étudier le cheminement de ces derniers dans l'intérieur de la ville, car les quatre que Poitiers possédait n'ont été reconnus jusqu'ici, d'une manière certaine, que depuis leur point de départ jusqu'à leur entrée dans la vieille cité. Nous pouvons ajouter que les Archives départementales renferment des titres du XVe siècle, où il est fait mention de deux maisons connues sous le nom de Vieilles-Étuves et situées dans une des rues qui longent nos thermes. De plus, nous avons recueilli dans les restes des démolitions romaines deux fragments de petits bas-reliefs sur lesquels on voit encore un trident sculpté. Enfin le mode de décoration avec coquillages, mosaïques et peintures, est entièrement semblable à celui des thermes de Pompéi.

Tout cela, je le pense, ne peut laisser aucun doute sur ce que nous avançons.

Quant aux dates de construction et de démolition que nous fixons, nous en sommes redevables à la Providence, qui a permis que nous trouvions, dans un bloc de béton d'hypocauste fendu pour la facilité des fouilles, un *Claudius* (petit bronze), et au fond des fins décombres, dans une partie qui jamais n'avait été remuée depuis l'époque de la destruction, un *Victorinus* et un *Gallienus*. Or *Claude I*^{er} montait sur le trône en l'an 41, *Gallien* en 253, et le tyran *Victorin* en 264. Nous pouvons donc conclure que la construction remonte au milieu du Ier siècle, et que la démolition fut opérée vers la fin du IIIe, à l'époque où les Barbares suivirent l'exemple des Alamanni et envahirent les Gaules.

Tels sont les résultats de nos travaux obtenus jusqu'à ce jour. Encouragé par la bienveillance des Sociétés savantes et de leurs protecteurs, et aidé du triple concours de l'histoire, de l'art et de la science, nous les

poursuiverons avec persévérance, convaincu qu'il en rejaillira quelque gloire sur notre pays et quelques profits réels pour les branches du savoir humain auxquelles nous nous sommes dévoué.

Après lui avoir exprimé ses remerciements au nom du Congrès, Mgr d'Outrement adresse à l'auteur de ce *mémoire* quelques observations, surtout relativement à l'opinion qui tendrait à modifier l'appellation de gallo-romaine, jusqu'ici admise pour les œuvres de cette période. Le R. P. de la Croix répond à Sa Grandeur, et, dans des explications verbales, confirme et complète la thèse exposée dans son travail. M. de Laurière fait ensuite quelques réserves en ce qui concerne les conclusions proposées par le P. de la Croix. Des observations sont échangées entre ces deux érudits, puis la parole est donnée à M. de Laurière pour lire, en l'absence de M. Gustave d'Espinay, une étude sur l'église de Notre-Dame de la Couture, au Mans.

L'église abbatiale de la Couture.

L'abbaye de la Couture remonte au VII[e] siècle; elle a été fondée par saint Bertrand, mort en 615, et qui l'institua son héritière, par son testament, sous le nom d'église des apôtres Saint-Pierre-et-Saint-Paul, concurremment avec l'église cathédrale (1). Il voulut même que ses restes

(1)... Tunc tu sacrosancta ecclesia cœnomannica una cum sancta ac venerabili basilica domni Petri et Pauli apostolorum

mortels reposassent dans cette église (1). Saint Bertrand avait construit de vastes édifices où, d'après le témoignage des *Actes des évêques du Mans*, de nombreux moines devaient offrir l'hospitalité aux pauvres et aux voyageurs (2). Ces constructions s'élevaient hors des murs de la cité et avaient pris la place d'un ancien théâtre romain, dont M. l'abbé Voisin a retrouvé le périmètre. Des substructions romaines, découvertes par lui dans la maison Guillouard, sous l'ancienne église paroissiale, qu'il ne faut pas confondre avec l'église abbatiale, indiquent encore l'emplacement de cet antique monument (3).

Lors des invasions normandes, l'abbaye de la Couture subit le sort commun de tous les monastères de l'ouest; elle fut pillée, brûlée, renversée par les barbares, *qui chantaient la messe des lances*, disaient-ils avec leur langage imagé, et qui, dans leur fureur toute païenne, versaient avec délices le sang des moines et des prêtres, incendiaient de préférence les cloîtres et les églises (4). Il ne serait pas resté pierre sur pierre des bâtiments de la Couture; la charrue aurait passé sur ses ruines, suivant

quam in conspectu civitatis, opere meo, pro defensione civitatis vel ad salubritatem populi ædificavi, hæredes mihi estote (Pardessùs, *Diplomata, chartæ*, tom. Ier, p. 198, n° 230).

(1) ... Quia ibidem quando quidem Deus voluerit, desidero collocari corpusculum (*Idem*).

(2) ... Et monasterium in circuitu ecclesiæ, cum claustris et aliis ædificiis, nobiliter a fundamento operatus, et in eo agmina multorum monachorum regulariter degentia esse instituit, et pauperum atque advenentium peregrinorum quoque... fore constituit (*Acta episc. cenomann.*, c. XI).

(3) Congrès archéologique tenu à Angers, en juin 1871, tome XXXVIIIe de la collection, p. 300.

(4) Aug. Thierry, *Conquête de l'Angleterre*, tome Ier.

une ancienne tradition, et de cette destruction complète serait même venu son nom, qui signifie *culture* (1). Tout en admettant, avec la tradition, la destruction plus ou moins complète de l'abbaye au IX[e] siècle, je ne pense pas cependant qu'il faille demander l'étymologie de son nom aux ravages des Normands. Un grand nombre d'abbayes et de couvents ont porté le nom de *Culture* ou *Couture*, tiré des vastes enclôtures cultivées qui les entouraient. Il y avait notamment à Paris la Culture-Sainte-Catherine, la Culture-Saint-Gervais, la Culture-Saint-Martin, la Culture-des-Filles-Dieu, la Culture-du-Temple (2); il en était de même en beaucoup d'autres lieux. Il résulte même d'un passage du testament de saint Bertrand, que ce nom est aussi ancien que l'abbaye elle-même. Le saint évêque nous apprend, en effet, que la reine Ingoberge (femme de Charibert) avait, à sa demande, donné à la sainte Vierge la moitié du champ de la Couture, et que lui-même avait acheté le surplus de Maignulf, frère de la reine (3). Ce texte si précis me paraît trancher la question.

Au X[e] siècle, la Couture sortit de ses ruines. Le comte Hélie et l'évêque Avesgau la dotèrent richement (4). L'abbé

(1) Pesche, *Dictionn. topographique de la Sarthe*, t. II, v° Couture. — D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, ch. XV.

(2) Voir les anciens plans de Paris (*Traité de la police de Delamarre*).

(3) Similiter agrum Culturam eo tempore acquisitum, te, domina hæres mea ecclesia, habere volo ac decerno. Ex quo agro medietatem bonæ memoriæ domna Ingoberga, quondam regina, mea instantia, meoque exigente servitio sanctæ Mariæ dereliquit; aliam vero medietatem de germano ipsius Magnulfo quondam, dato pretio, comparavi, ut in jura sanctæ ecclesiæ ager ille ad integrum perveniret (Test. S. Bertranni, *loc. cit.*)

(4) Voir : cartulaire de la Couture, et notamment le f° 13; —

Gauzbert, qui mourut en 1007, y fit fleurir la discipline ecclésiastique et reconstruisit l'édifice (1). Mais il est à croire que dès avant cette époque, quelques réfections avaient déjà été faites, et qu'au Mans, comme à Saint-Martin de Tours, les moines avaient repris possession de leur domaine; car l'évêque Sigefroy, voulant expier les fautes de sa vie, se fit moine à la Couture, et y mourut le 16 février 995 (2). L'un des diplômes de donation est même rapporté à l'an 970 (3). Une nouvelle reconstruction fut opérée au XIIIe et au XIVe siècle. Sous l'abbé Hamelin, en 1242, Juhel, archevêque de Tours, accorda des indulgences à ceux qui contribueraient par leurs aumônes à la reconstruction de l'abbaye; les mêmes faveurs spirituelles furent concédées par son successeur, Geoffroy, aux bienfaiteurs de l'église (4). Ceci nous prouve qu'à cette époque l'abbaye de la Couture était en pleine restauration; mais il est permis de croire que diverses portions étaient déjà refaites alors, comme nous le verrons tout à l'heure.

Quant aux bâtiments claustraux, ils ont été reconstruits en 1760; ce travail a été interrompu par la révolution; le cloître dépend aujourd'hui de la préfecture, avec tous

Compendium hist. regalis abbatiæ S. Petri de Cultura (Ms. de la bibliothèque du Mans). — D. Piolin, *Hist de l'Église du Mans.*

(1) Hic (Gauzbertus) fundavit monasterium S. Petri Burguliensis, S. Petri Malliacensis, S. quoque Petri Cenomannensis (*Brevis hist. monast. S. Juliani Turon.* — D. Martène, *Ampliss. collectio,* tome V, col. 1077).

(2) *Gesta episc. cenomann.*, c. XXIX. — D. Piolin, *loc. cit.*

(3) D. Piolin, tome III, pièces justif. n° 1.

(4) *Compendium hist. regalis abbatiæ S. Petri de Cultura,* ann. 1242, 1248.

les autres bâtiments qui se groupaient autour (1). L'église abbatiale a été affectée au service paroissial, et l'ancienne église de la paroisse a été détruite.

Les textes nous indiquent donc trois époques de construction de l'église abbatiale de la Couture : le VIIe, le Xe ou XIe siècle, et le XIIIe. Examinons l'édifice afin d'y chercher les traces de ces diverses réfections. Les pierres parleront-elles comme les chartes ou doivent-elles les contredire?

Au portail nous remarquons d'abord une grande fenêtre tréflée à sept meneaux; la porte extérieure du narthex est ornée de fleurs saillantes; la galerie des tours appartient au style ogival; la porte intérieure est décorée de fleurs en style du XIIIe siècle. Au tympan on voit des sujets très-fréquemment traités à cette époque : le jugement dernier et le pèsement des âmes; les murs du portail sont ornés d'arcatures tréflées. Nous admirons en passant une belle porte en bois sculpté style flamboyant.

Pour cette partie de l'église, pas de doute possible; tout appartient au style ogival pur; nous sommes en présence d'une construction à peu près contemporaine des archevêques Juhel et Geoffroy.

Pénétrons dans la nef; ici, nous voyons un style un peu plus ancien. Des voûtes plantagenet à double croix de nervures, portées par de larges arcades ogivales, s'appuient sur des colonnes qui appartiennent au genre roman de transition; les modillons des corniches et les chapiteaux rappellent ceux de la cathédrale d'Angers, quelques-uns ont les grandes feuilles d'acanthe de la nef de cette cathédrale (2). Les murs sont percés de fenêtres en

(1) Pesche, *loc. cit.*

(2) Un de ces modillons représente une tête de femme, coiffé

plein cintre géminées, surmontées d'un *oculus*, sauf celles de la première travée, qui sont ogivales. Dans cette portion de l'église, *le faire* de la deuxième moitié du XIIe siècle s'accuse partout. La ressemblance avec la nef de la cathédrale d'Angers est frappante; toutefois, celle de la Couture paraît un peu plus récente. Or, les voûtes de Saint-Maurice sont l'œuvre de l'évêque Normand, mort en 1151 ; je crois donc pouvoir, sans préciser davantage, attribuer celles de la Couture à la seconde moitié du XIIe siècle.

Toutefois, les murs doivent être plus anciens. Du côté de l'entrée, on remarque à la partie inférieure de ces murs quelques arcatures aveugles, avec pilastres à moulures très-grossièrement sculptées, en style du commencement du XIe siècle. Ces murs paraissent, en outre, avoir été percés de fenêtres plus anciennes que les fenêtres actuelles. On voit, en effet, du côté de l'ancien cloître, à l'extérieur, une fenêtre en plein cintre, aujourd'hui bouchée, et placée à un niveau fort élevé. Si le badigeon qui recouvre la muraille était enlevé, il est probable qu'on en trouverait d'autres, car cette fenêtre n'était certainement pas isolée. Elle doit avoir été bouchée lorsqu'on a construit les voûtes au XIIe ou au XIIIe siècle. Cette disposition des anciennes fenêtres se retrouve à Beaulieu-lez-Loches, au transsept de Saint-Serge d'Angers et ailleurs, et indique que dans l'origine la nef n'était pas voûtée; les fenêtres, placées trop haut, ont dû être condamnées lors de la construction des voûtes, et il a fallu alors percer de nouvelles fenêtres à un niveau moins élevé. Je livre cette conjecture à l'examen des archéologues.

de la toque à mentonnière, qui se portait au temps de saint Louis, ce qui détermine l'époque de ces sculptures.

J'appelle aussi leur attention sur deux arcades avec archivoltes à claveaux de briques, donnant accès de la nef dans les deux bras du transsept. La grande arcade centrale ouvrant de la nef dans l'intertranssept est donc flanquée de deux petites arcades imbriquées et plus basses qu'elle. Ceci paraîtrait indiquer qu'il y avait jadis trois nefs, et que ces petites arcades imbriquées faisaient communiquer les basses nefs avec la croisée. On remarque, en outre, au-dessus de l'arcade du côté sud ou côté de l'épître, une autre arcade bouchée, mais non imbriquée, et ouvrant jadis aussi dans le transsept. Pourquoi cette arcade supérieure? Pour l'expliquer je suppose que les basses nefs étaient surmontées de tribunes. Cette arcade supérieure aurait éclairé les tribunes et leur aurait donné vue sur le transsept et sur le chœur. Telle était la disposition de l'église de Notre-Dame de la Charité (dite du Ronceray), à Angers, rebâtie par Foulques Nerra dans les premières années du XIᵉ siècle; mais au Ronceray les tribunes étaient voûtées.

Ces tribunes expliqueraient pourquoi, bien qu'il y eût trois nefs, les murs étaient aussi élevés qu'ils le sont maintenant. Les trois nefs avaient en réalité la même hauteur, mais les nefs latérales étaient coupées par un étage; autre hypothèse sur l'ancienne disposition de l'église que je livre aussi aux disputes des savants.

Nous voici parvenus au transsept; là, je remarque au bras du côté de l'évangile, mur du côté de l'ouest, l'archivolte imbriquée d'une ancienne porte de petite dimension; et au bras sud, côté de l'épître, mur ouest, une fenêtre bouchée, également imbriquée, donnant au-dessus du cloître. Ces fenêtres à imbrications sont évidemment contemporaines des arcades latérales qui ouvrent de la nef dans le transsept. Les fenêtres actuelles sont aussi en

plein cintre, mais plus grandes, et appartiennent, au style roman du XIIe siècle.

Ce qu'il y a de plus digne d'attention dans cette portion de l'église, c'est le débris d'une vaste arcade imbriquée placée dans le mur est de la croisée, au côté de l'évangile. Cette portion d'arcade surprend au premier abord, mais un peu de réflexion montre que cette arcade ouvrait dans une ancienne absidiole, en fornice, détruite et remplacée par la vaste chapelle de style ogival que nous voyons aujourd'hui. L'existence d'une absidiole demi-circulaire au côté nord du transsept prouve qu'il devait y en avoir une semblable au côté sud, remplacée aussi par une chapelle ogivale beaucoup plus récente que les murs de la croisée. Ce fragment d'arcade que j'ai signalé est précieux, puisqu'il nous permet de reconstituer l'ancienne croisée telle qu'elle était à l'origine. Du reste, ces absidioles au transsept se voient très-fréquemment; nous pourrions citer : à Angers, le Ronceray; au Mans, Notre-Dame du Pré; toutes les églises en roman auvergnat, celles de Poitiers, de l'abbaye de Fontevrault, Notre-Dame de Loches, etc. Les chapelles actuelles du transsept de la Couture sont un remaniement du XIVe siècle ou du commencement du XVe; on ne peut en douter d'après leur style; leur ornementation végétale, les chapiteaux et les bases à pans coupés de leurs colonnes sont caractéristiques de cette époque.

Les arcades qui ouvrent du déambulatoire sur les chapelles rayonnantes ne sont pas moins intéressantes à étudier. En allant de gauche à droite, du côté de l'évangile à celui de l'épître, nous remarquons une succession de grandes et de petites arcades; du côté nord-est, deux arcades ont été évidemment réunies en une seule, ouvrant sur une chapelle dont le style trahit la Renaissance

avancée, peut-être même le XVII[e] siècle. C'est un remaniement évident et d'une époque récente; il est clair que cette chapelle occupe un double emplacement, celui d'une ancienne absidiole et celui d'une courtine, qui jadis séparait deux absidioles rayonnantes. Au fond, à l'est, s'ouvre une autre chapelle sous une large arcade imbriquée. Ici la disposition fondamentale n'a pas changé. Mais la chapelle a été refaite au XIV[e] siècle et plus longue probablement qu'à l'origine. La courtine suivante est intacte, l'absidiole sud-est également; je remarque seulement que l'arcade n'est pas imbriquée; il est assez probable qu'elle a été refaite. Puis vient une courtine percée d'une fenêtre en plein cintre à archivolte imbriquée surmontée d'un *oculus* également imbriqué, aujourd'hui bouchée; et enfin une grande arcade en plein cintre imbriquée. Cette dernière arcade, qui ouvre dans le flanc de la chapelle latérale sud, était évidemment l'entrée d'une absidiole rayonnante, qui a été détruite au XIV[e] siècle, et dont l'emplacement a été absorbé par la chapelle sud du transsept. Cette chapelle occupe maintenant la place de deux absidioles anciennes : celle du transsept et celle du côté sud du déambulatoire.

Les dispositions si anormales, si bizarres en apparence du déambulatoire de la Couture s'expliquent donc très-facilement. Qu'on supprime par la pensée les chapelles actuelles (sauf celle du sud-est), qui sont toutes du XIV[e] siècle ou plus récentes; qu'on observe la succession des grandes arcades, indiquant la place des anciennes absidioles, et des petites, indiquant la place des courtines; qu'on rétablisse la double arcade, détruite au XVI[e] siècle, au côté nord-est, et l'on retrouvera un déambulatoire flanqué de cinq absidioles rayonnantes, semblables à celle du sud-est, encore subsistante. Quatre courtines moins larges les

séparaient les unes des autres, et deux autres courtines, entièrement détruites aujourd'hui, les réunissaient au transsept. Ajoutez les deux autres absidioles ouvrant dans les bras de la croisée, et vous aurez la disposition primitive de l'église de la Couture, qui ne différait en rien de celle de beaucoup d'autres églises romanes et notamment des églises auvergnates des xe et xie siècles : Notre-Dame du Port de Clermont, Saint-Paul d'Issoire, Saint-Nectaire, Saint-Saturnin; je pourrais citer aussi Notre-Dame, Sainte-Radegonde et Saint-Hilaire de Poitiers, l'église abbatiale de Fontevrault, Notre-Dame du Pré, au Mans, etc.

L'examen du mur extérieur du déambulatoire du côté de la préfecture ne contredit en rien cette hypothèse, qui pour moi équivaut à la certitude. Du jardin de la préfecture on voit surgir les chapelles actuelles, qui viennent mal se souder à l'ancien mur, et se montrent comme des hors-d'œuvre et des remaniements qui n'ont servi qu'à détruire l'harmonie de l'œuvre primitive. Il faut, en étudiant cette partie de l'église, remarquer l'emploi du petit appareil dans les murs anciens, et celui de cordons de briques dans l'absidiole du sud-est, qui est la seule ancienne. Les joints de cette absidiole ont été refaits; mais ceux de la courtine sud n'ont pas été remaniés. Là, nous voyons encore, sans aucune altération, le style de la construction première : le petit appareil à cordons de briques dans la muraille et des briques entre les claveaux de l'archivolte de l'ancienne fenêtre et de l'*oculus*, aujourd'hui bouchés, dont j'ai déjà parlé. Un cordon de billettes règne à l'archivolte de cette fenêtre et aux trois fenêtres de l'absidiole. Le chapiteau de la fenêtre bouchée doit être surtout remarqué; il est orné d'entrelacs et de volutes; le tailloir se prolonge au delà du chapiteau. Les fenêtres de

l'absidiole sont du même style; des feuilles, des entrelacs, des personnages leur servent d'ornements. Le caractère de ces sculptures me paraît annoncer le *faire* des premières années du XI[e] siècle.

Rentrons dans l'intérieur de l'édifice et achevons d'étudier le déambulatoire. Des colonnes cylindriques surmontées de chapiteaux, quelquefois à doubles volutes superposées et à tailloir prolongés, supportent les arcades; quelques-unes de ces colonnes sont à plusieurs étages; je veux dire que d'une large moulure formant comme un premier chapiteau sort une seconde colonne; ce qui se voit assez fréquemment dans les édifices du XI[e] siècle et notamment au Ronceray d'Angers. Douze grosses colonnes entourent le chœur et portent des arcades en plein cintre. Les chapiteaux de ces colonnes paraissent procéder de l'ordre ionique; leurs sculptures sont d'un style assez barbare. Deux autres piliers flanqués de colonnes demi-cylindriques engagées portent l'arc triomphal. Au-dessus s'élève le *clerestory* du chœur, d'une époque évidemment plus récente; ce mur a été très-surélevé relativement au reste de l'édifice, et percé de larges fenêtres ogivales.

Sous le chœur existe une crypte dans laquelle nous allons descendre.

Cette crypte se compose de trois nefs séparées par deux rangs de colonnes comme celle du Ronceray. Les chapiteaux sont ornés de feuilles plates, quelquefois de tiges entrelacées ou roulées; du milieu de ces feuilles on voit aussi sortir çà et là une tête dont le caractère barbare rappelle celles de la tribune des orgues à la collégiale de Loches; d'autres sont ornées d'une double corbeille. Le mur de la confession est en petit appareil à larges joints, mais récemment remaniés; il ne porte pas d'imbri-

cations; il n'y en a du reste pas trace dans la crypte.

Résumons ce rapide aperçu et tâchons de nous représenter l'état de l'église de la Couture avant les nombreux remaniements des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Il y avait, suivant toute probabilité, trois nefs, et les nefs latérales étaient surmontées de tribunes ouvrant sur le transsept par de larges ouvertures; ces tribunes étaient éclairées par des fenêtres placées plus haut que les fenêtres actuelles et n'avaient pas de voûtes.

Une absidiole demi-circulaire, probablement voûtée en fornice, s'ouvrait dans chacun des bras de la croisée, du côté est. Le chœur s'élevait comme aujourd'hui sur la crypte, et autour de ce chœur régnait le déambulatoire; mais le *clerestory* était plus bas et devait être éclairé par des fenêtres en plein cintre et non par des fenêtres ogivales. Cinq absidioles rayonnantes de forme demi-circulaire s'ouvraient dans le déambulatoire (1), leurs arcades étaient imbriquées ainsi que les archivoltes des fenêtres percées dans les courtines. Quant à la crypte, elle n'a pas subi de changement, et devait être alors ce qu'elle est aujourd'hui.

Reste à préciser l'époque à laquelle remontent les divers membres de l'édifice actuel. D'abord je n'y vois aucun reste du théâtre romain dont il a pris la place, sauf les substructions retrouvées par l'abbé Voisin, mais qui n'appartiennent point à l'église abbatiale. Je ne retrouve rien non plus qui puisse remonter à l'époque du

(1) Souvent l'absidiole centrale, placée à l'est, se terminait par un mur droit surmonté d'un petit fronton triangulaire rappelant la disposition des temples grecs. Il en est ainsi dans diverses églises auvergnates et notamment à Saint-Paul d'Issoire.

fondateur saint Bertrand. Les portions les plus anciennes de l'église sont le déambulatoire et la crypte, mais faisait-on des déambulatoires au VIIe siècle? Je ne le pense pas. D'ailleurs les sculptures qui ornent les colonnes de cette partie de l'église ont le cachet très-prononcé des premières années du XIe siècle. La disposition générale est identique à celle des églises romanes de cette époque. On est frappé notamment de la ressemblance de la Couture avec Notre-Dame-du-Port de Clermont, rebâtie vers 980.

Les grosses colonnes du chœur rappellent celles de Sainte-Radegonde de Poitiers. Leur style est aussi celui de cette même époque.

J'en dirai autant de la crypte; le caractère de ses sculptures et sa disposition générale, tout me reporte au Xe siècle ou au XIe. On peut la comparer à celle du Ronceray d'Angers et à celle de Saint-Brice de Chartres. Or Saint-Brice, comme la Couture, a été rebâtie après les invasions normandes. En Touraine, l'ancien narthex et la tribune de Notre-Dame de Loches, et l'église de Louans, toutes constructions de la fin du Xe siècle, portent des sculptures absolument semblables.

L'emploi de la brique fournit-il aux partisans d'une plus haute antiquité une objection sérieuse, et sommes-nous obligés de faire remonter les parties imbriquées de la Couture à une époque antérieure au Xe siècle? J'aurais peine à l'admettre. Rien ne prouve, en effet, que la brique fut complétement abandonnée au Xe siècle. Si on l'a cru à tort et que les faits prouvent le contraire, il faut abandonner une opinion erronnée. Bien d'autres systèmes qui ont eu cours jadis sont aujourd'hui laissés de côté. On voit à Saint-Serge d'Angers des restes d'imbrications qui, suivant toute probabilité, sont de l'an 1003. Il n'est pas extraordinaire qu'il en soit de même à la Couture. Les arcades

et les archivoltes imbriquées du déambulatoire sont certainement contemporaines des colonnes qui les supportent; or ces colonnes ont le caractère du xe siècle ou des premières années du xie. Elles ne peuvent donc pas être beaucoup plus anciennes que la crypte et que les grosses colonnes du chœur, qui sont certainement de cette même époque et dont les arcades ne sont cependant pas imbriquées.

Faut-il penser que les deux appareils ont été employés simultanément? Cela n'aurait rien d'impossible. A toutes les époques de transition on mêle ensemble le système ancien qu'on est sur le point d'abandonner au système nouveau qui n'a pas encore complétement triomphé.

Doit-on croire, au contraire, que la partie imbriquée est antérieure au reste? Je dirais, dans ce cas, que la construction a été commencée par l'extérieur, par la coque, si l'on me passe cette expression, et qu'après avoir adopté la brique pour les premières arcades, on l'a abandonnée pour la suite du travail.

Je crois que cette église appartient à l'époque où l'emploi de la brique commençait à se perdre; c'est pour cela qu'il n'en a été fait qu'un usage très-restreint ou qu'on y a renoncé au cours même de l'exécution.

Quoi qu'il en soit, tant la disposition générale de l'édifice que le caractère des sculptures ne présentent rien de mérovingien. Il suffit de les comparer avec les cryptes de Jouarre et avec Saint-Jean de Poitiers pour s'en convaincre. Je crois donc pouvoir rapporter, avec certitude, les portions les plus anciennes de la Couture, non à son fondateur saint Bertrand, mais à l'époque du comte Hélie et de l'abbé Gauzbert. Je pense que le déambulatoire, la crypte, les grosses colonnes du chœur et certaines portions du transsept sont de ce temps; si ces diverses portions de

l'église ne sont pas absolument contemporaines elles ont dû à tout le moins se suivre de très-près.

J'ai signalé les remaniements faits à la nef et au transsept vers la fin du XII° siècle; il faut leur attribuer évidemment les voûtes et les fenêtres actuelles de la nef, puis, au XIII° siècle, on a terminé la nef et construit le portail et les tours; au XIV° siècle on a détruit les anciennes absidioles, remanié le déambulatoire et élevé les chapelles actuelles.

Malgré toutes ses mutilations, la Couture conserve encore assez de restes anciens pour être précieuse aux archéologues. Les églises du X° siècle sont rares; mais il ne faut pas exagérer leur antiquité. Trop souvent on cherche à les vieillir, cela n'ajoute rien à leur mérite. Il est triste de penser que les Normands aient laissé si peu de choses antérieures à leur invasion; les Normands toutefois ne sont peut-être pas les seuls coupables. Le X° siècle a été le précurseur du XI°, à cette époque on a beaucoup reconstruit. Il est probable que les moines de bien des monastères ont sacrifié des restes anciens, que nous avons le droit de regretter dans l'intérêt de la science archéologique, mais qu'ils remplaçaient par des constructions plus belles et plus vastes. Si l'étude des styles antérieurs à l'an mil est devenue difficile, les édifices postérieurs à cette époque nous fournissent de larges compensations et nous permettent d'admirer les rapides progrès que fit alors l'art architectural.

La séance est levée.

Visite du Muséum, à la préfecture du Mans.

Le « Muséum », car c'est ainsi que s'est appelé, de très-ancienne date, cette réunion de tableaux, d'objets d'histoire naturelle, et de quelques spécimens d'archéologie, est placé à la préfecture, dans les galeries basses du monument. Ces vastes salles faisaient partie de la belle installation de l'abbaye de la Couture du Mans, de l'ordre de Saint-Benoît.

Le Congrès s'était réuni le 21, au matin, dans la galerie centrale à l'extrémité de laquelle un objet hors ligne appelait l'attention de tous les membres présents : nous voulons parler du magnifique émail de Geoffroy Plantagenet, que bon nombre de visiteurs connaissaient déjà, pour l'avoir vu exposé à Paris en 1867 dans la galerie de l'histoire du travail. M. Hucher s'était fait, à la demande si flatteuse de tous (1), le cicerone de cette pièce d'émaillure unique par sa taille ($0^{m}63$ de hauteur), par l'importance de la représentation, les figures héraldiques qu'elle présente, l'étrangeté de son ornementation, enfin l'époque reculée de sa confection.

On sait que l'émail du Mans est un émail champlevé, exécuté en taille d'épargne. C'est une plaque de cuivre quadrangulaire, emboutie tout autour et offrant un

(1) M. Dugasseau, conservateur de ce musée, à qui revenait de droit l'honneur de faire valoir auprès des membres du Congrès le bel émail de Geoffroy, était en voyage dans les Pyrénées, et n'est revenu que quinze jours après.

biseau très sensible de deux centimètres environ, de manière à mettre en saillie plus évidente la partie centrale et importante de l'émail. Ce biseau est percé à ses extrémités de cinquante petits trous ronds de deux millimètres de diamètre qui avaient servi, dans le principe, à appliquer l'émail sur le corps du tombeau du prince, et non, comme on l'a cru et on l'a imprimé, sur un pilier carré de la cathédrale, où on l'avait, au contraire, attaché à l'aide de six ou sept crampons de fer, dont les vestiges sont encore très-visibles. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner sa place apparente au deuxième pilier, à la gauche du spectateur, dans la nef de la cathédrale du Mans, à deux mètres de hauteur.

Cette plaque d'émail était très-probablement un don de joyeux avénement fait au comte Geoffroy par Guillaume de Passavant, évêque du Mans, si même elle n'émanait pas déjà de la reconnaissance envers le même prince de l'évêque Hugues de Saint-Calais, son prédécesseur (1135-1142). Cette date s'accorderait bien avec le caractère très-archaïque des détails achitectoniques de l'édicule qui sertit la représentation du comte Geoffroy.

Voici d'ailleurs ce qui peut justifier ce point de vue. On sait qu'il existe, non pas en bas de l'émail, comme l'ont dit presque tous les historiens du Maine, qui se sont copiés les uns les autres, mais bien *en tête* de la plaque, une inscription émaillée ainsi conçue :

ENSE TVO PRINCEPS PREDONVM TVRBA FVGATVR
ECCLESIIS QVE QVIES PACE VIGENTE DATVR (1).

Tout le monde a été frappé du caractère spécial de cette

(1) Il est bon de rapprocher ce distique des vers composés à

inscription, qui n'est pas une formule funéràire; on y parle au présent : Geoffroy est encore vivant lorsqu'on lui élève ce monument, à l'occasion sans doute d'un service particulier rendu à l'église; quel est ce service? Quelle est cette foule de voleurs qu'il avait mis en fuite? Ce fait devait se rattacher à une coutume ancienne abolie par Geoffroy sous l'épiscopat de Hugues de Saint-Calais. Le Corvaisier, qui paraît avoir le premier mentionné ce fait, s'exprime ainsi :

« Ce fut du tems de notre Hugues, que le prince Geoffroy abrogea une coustume insolente et abusive que les gens et domestiques des comtes du Maine avaient eue de tout tems de prendre et enlever tous les meubles et ustensiles qui se trouvaient en la maison des Evesques, si tost qu'ils étoient décédez. Il eut beaucoup de peine à défendre et empescher ce pillage, authorisé par une usance commune et par une longue suite d'années, estant en ce dessein traversé par ceux qui le servoient d'ordinaire et estoient près de sa personne, et qui avoient intérest en la conservation et continuation de ce droit comme introduit en leur faveur : néanmoins, il leur résista *avec une ferme résolution, usant de son auctorité,* et se monstra si exact à le faire observer, que cette licence a été abolie et que l'ordre qu'il a apporté a depuis été

la louange de Geoffroy, par le moine Étienne de Rouen :

Ecclesiæ pacisque piæ fortissima castra...

(Dom Bouquet.)

On y représente le gouvernement de Geoffroy et des princes de la maison d'Anjou comme le boulevard de l'Église et le plus ferme soutien de la paix religieuse. C'est la pensée du distique généralisée.

gardé et confirmé par Henry son fils et ses autres successeurs. »

Dom Piolin a reproduit ce passage en termes peu différents.

Il nous paraît très-vraisemblable que notre plaque est un monument de la gratitude de l'évêque du Mans, soit Hugues de Saint-Calais, sous lequel le fait se passait, soit Guillaume de Passavant, son successeur, ami du prince, et qui devait, en 1142-1144, recueillir le bénéfice de cette ordonnance par son élévation à l'épiscopat.

Geoffroy est représenté l'épée nue, en habits domestiques toutefois; c'est bien l'image du prince agissant dans son palais, et non en public; il a l'épée à la main, et ce fait est relaté par l'inscription, pour faire voir à ses bas officiers jusqu'où il ira pour maintenir le nouvel ordre de choses qu'il vient d'établir. On n'avait jamais assez jusqu'ici remarqué que le prince est en habits longs, doublé de vair, en chaussures légères, couvert d'un bonnet d'appartement. Il n'y a de militaire chez lui que l'épée nue et le bouclier.

L'action dans laquelle il est représenté est essentiellement d'intérieur, de palais. Ce n'est pas le guerrier qu'on représente et qu'on célèbre, c'est le législateur qui, au besoin, appuiera ses édits du tranchant de son épée.

Ainsi se trouve levée la difficulté qu'ont rencontrée ceux qui, comme M. Labarte, ont envisagé la personnalité de Geoffroy dans ses rapports généraux avec le clergé, qui n'ont pas été bons toujours et partout.

Ne trouvant rien dans l'examen superficiel de la vie de ce prince qui pût motiver un monument votif de la part du clergé du Mans, M. Labarte, qui connaissait peu

l'émail au moment de ses premières études (1), a été conduit à soutenir qu'il ne représentait pas Geoffroy mais son fils Henri II, et depuis lors, ne voulant pas revenir sur une opinion condamnée cependant par tous les archéologues modernes, il l'a soutenue et étayée laborieusement dans le tome III de l'*Histoire des arts industriels au moyen âge;* mais ses arguments sont en contradiction manifeste avec l'archaïsme du monument, qui offre des traces évidentes des pratiques d'art du milieu du XIIe siècle, car il est impossible d'en reporter la confection à la fin de ce siècle.

La reconnaissance de Hugues de Saint-Calais ou de Guillaume de Passavant est une explication plausible et suffisante de l'antiquité de cette belle plaque; elle a pu être exécutée dès lors vers 1140 ou 1144 et offerte au prince; sans se rattacher dès ce moment à l'érection de son tombeau, sur lequel elle ne fut placée peut-être qu'en 1151, lors de la mort de Geoffroy et de son ensevelissement dans la cathédrale du Mans. Cependant, remarquons-le, la

(1) Une preuve évidente que M. Labarte ne connaissait pas l'émail de Geoffroy quand il a écrit, il y a vingt ans, sa première impression, si fâcheuse pour la suite de ses études à son sujet, c'est que même en 1872, date de la publication des 1er et 2e fascicules du tome III de son grand ouvrage de l'*Histoire des arts industriels au moyen âge,* 2e édit., p. 42, M. Labarte a osé écrire ce qui suit : « Le bras gauche est couvert d'un bouclier chargé de *six* lionceaux rampants (il y en a quatre apparents, mais comme le bouclier n'est vu qu'à moitié, en fait il y en avait huit). — *Le fond noir* de la plaque est enrichi d'un réseau vert (le fond n'est pas noir mais doré, comme le reste de l'émail où le cuivre est à fleur). » Je regrette d'être conduit à signaler de telles erreurs, mais l'archéologie a besoin d'être traitée comme une science de précision.

grande amitié de Guillaume de Passavant pour Geoffroy, non satisfaite de cette haute marque de gratitude, lui ménageait un honneur insigne qui n'avait été accordé à aucun grand de la terre jusque-là. Guillaume songeait à élever à Geoffroy un tombeau somptueux dans son église cathédrale.

C'était alors une innovation radicale. On n'enterrait les corps, même des plus illustres personnages, qu'en dehors de la cité, dans les églises répandues hors des murs et y adossées, comme celles de Gourdaine, où l'on vient de découvrir le tombeau de la recluse ERMECIA, qui doit remonter aux premières années du XII[e] siècle.

Le Corvaisier a rappelé cette coutume d'une manière assez pittoresque, quoique inexacte, comme nous allons le dire :

« Le comte fut enterré près le penultième (1) pilier de la nef, proche le crucifix, où l'on voit encore son épitaphe. *Orderic dit qu'il a esté le premier que l'on ayt jamais inhumé* dans l'enceinte de la cité, la coustume estant de porter les corps hors les murailles pour leur donner la sépulture, suivant encore en cela la loy des Douze Tables, qui porte en termes exprès : *Hominem mortuum in urbe ne sepelito neve urito.* »

Inutile de dire qu'Orderic Vital, dont l'histoire se termine en 1141, n'a pu écrire ces lignes, puisque Geoffroy est mort en 1151. Elles sont de l'auteur de la *Chronique normande*, publiée par André Duchesne en 1619. Voici le

(1) Erreur; près le *dernier* pilier de la nef, *devant* l'autel du Crucifix. — Le Corvaisier publiait son livre de l'*Histoire des Évesques du Mans* en 1648 ; l'émail avait été enlevé du tombeau en 1562 et pendu provisoirement à l'avant-dernier pilier, où il était de son temps.

texte du volume, fort rare, dans lequel, à force de recherches, nous avons trouvé la mention de la priorité de la sépulture de Geoffroy dans l'intérieur de la ville.

Ce volume est intitulé : *Gesta Normannorum in Franciâ. Chronica Normanniæ continens multa ad Francos et Anglos pertinentia. Ab anno Christi MCXXXIX ad annum MCCXXXVII.* Brunet en citant ce volume, mais sous un titre un peu différent, dit que l'ouvrage devait avoir trois volumes et que celui-là seul a paru.

Le passage relatif au fait signalé est ainsi conçu, p. 984 : « Apud castrum Lodi (Château-du-Loir), pater ejus pluribus diebus gravi febre vexatus, viam universæ carnis ingressus est, VII idus septembris; vir magnæ probitatis et industriæ suis indefinitè plangendus. *Hic solus omnium mortalium intra muros civitatis Cenomaniæ sepultus est.* Conditus est in ecclesiâ S. Juliani *ante crucifixum.* »

« Huic Deus æternum tribuat conscendere regnum
Quatenus angelis turmis couregnet in ævum. »

Il faut sans doute *angelicis*, car la seconde syllabe d'*angelis* est brève.

Ce passage est précieux, comme émanant d'un écrivain sinon contemporain, du moins très-voisin de l'époque de la mort de Geoffroy, où cet événement mémorable de l'enterrement d'un corps dans l'enceinte de la cité devait être encore dans le souvenir de tous. Ajoutons que le fait de la position du tombeau devant l'autel du Crucifix est fort exact.

Il est donc avéré que Geoffroy, par une dérogation tout à fait extraordinaire, fut le premier enterré dans la cathédrale du Mans. Il dut cet honneur insigne, sans aucun doute, à l'amitié particulière de l'évêque Guillaume de

Passavant, personnage recommandable autant par sa haute extraction que par ses vertus et son mérite personnel. Mais Guillaume, qui avait déjà préludé aux honneurs qu'il voulait rendre à son ami par la belle plaque émaillée qu'il lui avait fait faire sans doute à ses verriers ecclésiastiques, successeurs du chanoine Guillelmus, qui s'intitule « vitrearius » dans plusieurs chartes (1097-1125) (1), méditait quelque chose de plus, qu'il fallait préparer d'avance, afin de ne pas éprouver d'obstacles à l'événement. Il projetait d'enterrer les restes de son ami dans le lieu saint, en faisant pour lui l'exception la plus remarquable et la plus imprévue; et pour arriver à ses fins, il fit probablement préparer la sépulture du prince de son vivant, et il la marqua par l'insertion de la plaque émaillée dans les membres de la partie antérieure du cénotaphe, absolument comme il arriva quelques années plus tard à Saint-Maurice d'Angers, où l'évêque Ulger fut enterré, en octobre 1149, sous un tombeau enfoncé dans la muraille, recouvert d'émaux et notamment du portrait émaillé du prélat, d'une taille un peu moindre que celle de Geoffroy (un pied, dit Gaignières, qui a donné la figure de l'émail récemment reproduit par M. de Farcy dans ses *Notices arch. sur les tombeaux des évêques d'Angers*).

M. Labarte s'est élevé vivement contre ce fait, qu'il considère comme anormal; il n'admet pas que le plus-que-

(1) Dès le 25 juillet 1096, Guillaume signait au rang des chanoines, en prenant le titre de *verrier;* et le chapitre a conservé le souvenir du legs d'une maison (Quam labore manuum suarum ædificaverat), dans ce passage du nécrologe « Eodem die (15 des calendes de mai) obiit Guillelmus, vitrearius, istius ecclesiæ canonicus, qui, etc. »

parfait *extruxerat* du texte du moine Jean veuille dire ce qu'il exprime, à savoir : que « Geoffroy *fut* enterré dans un magnifique tombeau, que Guillaume, mu par un pieux témoignage d'estime pour la noblesse de sa personne, lui *avait* noblement fait élever. »

Si l'on avait voulu dire que le tombeau lui fut élevé après sa mort, on se serait exprimé autrement ; on aurait dit : *que* Geoffroy fut enterré dans un magnifique tombeau que Guillaume ..... lui *fit* noblement élever, ceci ne saurait être contesté. Le moine Jean savait écrire, il abuse souvent même de sa rhétorique, mais ses phrases sont savamment enchaînées.

Pour donner aux mots *piæ recordationis* le sens de *pieuse mémoire* et l'appliquer à l'évêque seul et non aux rapports de Guillaume vis-à-vis de Geoffroy, M. Labarte, nous regrettons de le dire, est obligé d'altérer le texte du *seul* manuscrit qui existe de la chronique du moine Jean. Il a écrit ainsi le passage important dont il s'agit... *in nobilissimo mausoleo quod ei* NOBILITATI *episcopus piæ recordationis Guillelmus nobiliter extruxerat*. Par ce moyen, *piæ recordationis* n'ayant pas de régime doit s'appliquer forcément à *Guillelmus*, et il ne saurait avoir que le sens de « pieuse mémoire ; » mais le manuscrit bien lu et examiné ne porte pas « ei nobilitati » mais « ei nobilitatis, » ce dernier mot au génitif, et alors on est bien forcé de chercher dans « piæ recordationis » l'antécédent de ce génitif, et de traduire comme nous le faisons, en sous-entendant *gratiâ* (1) ; ajoutons qu'il faudrait « ejus nobilitati » pour

(1) Si l'on traduisait « piæ recordationis » par les mots de *pieuse mémoire*, ainsi qu'on le fait pour les personnes mortes, il faudrait supposer que Guillaume de Passavant était mort lorsque le moine Jean écrivit la fin du Ier ivre de sa *Chronique*,

être compréhensible, si l'on soutenait qu'il y a là un texte altéré par un scribe du xve siècle.

De plus, il est bien certain qu'en préparant la sépulture d'un homme vivant dans une cathédrale, où personne, avant lui, n'avait été encore enterré, Guillaume dérogeait aux traditions les plus anciennes, et il devait prendre toutes les précautions voulues pour assurer à son ami une dernière demeure non contestable, au moment

ce qui est inadmissible, parce que cette chronique est dédiée tout entière à ce même Guillaume et qu'au xiie siècle on ne dédiait pas les travaux littéraires aux morts.

Ainsi Orderic Vital, qui a commencé son *Histoire ecclésiastique* par les ordres de Roger du Sap, abbé de Saint-Evroult, démissionnaire en 1123 et mort le 13 janvier 1126, la dédia à Guérin le Petit, son successeur en 1123, mort en 1137. « Præcipuam nempè in hoc fiduciam habeo, quod hoc opus incœpi venerandi senis Rogerii abbatis simplici præcepto, tibique, pater Guarine, qui secundum Ecclesiæ ritum ei legitimè succedis, exhibeo, ut superflua deleas, incomposita corrigas et emendata vestræ sagacitatis auctoritate munias. » *Prologus Orderici Vitalis angligenæ ecclesiasticæ historiæ. Édit. Le Prévost.*

D'ailleurs l'ouvrage du moine Jean était terminé lorsqu'il le dédia à Guillaume, et ce dernier vivait certainement en ce moment : *Hoc igitur nostri laboris opusculum magnis vigiliis lucubratum multis in locis perscrutatum, tibi commendare decrevi, et merito qui vivum dilexisti et mortuum semper præ oculis habens et in mente cum eo semper es spiritu et amore.* Puis la même idée de révision se présente sous la plume du moine Jean que sous celle d'Orderic Vital ; il demande à Guillaume qu'il élimine et retranche sans pitié, et dans un sentiment de bienveillance pour le défunt, tout ce qui ressemblerait à du verbiage, à de la flatterie, ou à de la complaisance.

« Tu enim justiore recides justitio, et benigniore manu cor-

de la cérémonie mortuaire. Le premier pas fait dans la voie nouvelle, aucune opposition ne surviendrait sans doute; mais, il fallait assurer ce premier pas, et la préparation préalable du tombeau était un des moyens les plus efficaces.

Philippe de Luxembourg, autre évêque du Mans, pensait de même lorsque, longtemps après, il fit préparer de son vivant sa sépulture dans le transsept de cette cathédrale, avec un luxe décoratif qui n'a pas été dépassé.

Ces idées de tombeaux préparés à l'avance avaient cours au XIIe siècle, où s'accomplissait une sorte de renaissance littéraire. On étudiait certainement l'antiquité païenne; la chronique de Geoffroy Plantagenet, écrite par

rodere curabis, vel si quid abundat ad luxuriem vel adulationem deservit vel gratie subministrat, qui ferventem charitatem quam circa vivum exercuisti, in eadem puritate animi circa defunctûm, nihilominus refrigescentem conservas et custodis. » On voit clairement par là que le passage « quod ei nobilitatis... » doit être entendu, comme nous le faisons, soit qu'on sous-entende *gratiâ* devant « piæ recordationis », soit qu'on suppose que ces derniers mots, à l'ablatif dans le principe, aient été modifiés par une main plus récente et appliqués à l'évêque Guillaume, postérieurement à sa mort arrivée très-certainement après l'époque de la dédicace du moine Jean.

Ce manuscrit unique de la *Chronique* de Geoffroy n'est pas, comme on pourrait le croire, un manuscrit ancien; il ne date que de la fin du XVe siècle ou même du commencement du XVIe; il est écrit en cursive assez négligée. Nous l'avons examiné avec soin à la Bibliothèque nationale, où l'on a eu quelque peine à le découvrir; car la *Chronique* du moine Jean est mêlée, sous un titre collectif, à d'autres documents historiques concernant les ducs d'Anjou. Le mot *nobilitatis* existe bien au génitif, et les mots *piæ recordationis* n'ont rien qui puisse les recommander à l'attention.

le moine Jean de Marmoutiers, dans la deuxième moitié du XII[e] siècle, est remplie de citations empruntées à Cicéron, à Virgile, etc.

Il n'est pas étonnant qu'à cette époque on ait admis l'idée de préparer la tombe d'un homme vivant, puisque l'antiquité est toute pleine de mentions de personnages qui déclarent avoir préparé le tombeau sur lequel on lit leurs épitaphes : SIBI ET VXORI SVAE, SIBI ET SVIS LIBERTIS, ET SIBI VIVVS (*vivus*) PONENDVM.

Le roman du Saint-Graal, en est encore une preuve sensible, et comme il est un reflet des mœurs du XII[e] siècle, on peut se fier aux sentiments et aux idées qu'il préconise; lorsque Joseph d'Arimathie enterre le corps de Jésus, il le met dans un sépulcre neuf, qu'il avait fait tailler dans la pierre, pour *son propre usage « por son oës »*. C'était là un exemple mémorable qui avait dû exercer une grande impression sur les imaginations d'alors.

Il nous paraît, d'après tout ce qui précède, très-inutile de s'arrêter à l'opinion supposée des empereurs romains, qui ne pouvaient penser autrement que leurs nombreux fonctionnaires dont nous possédons les épitaphes; d'un autre côté faut-il, avec M. Labarte, invoquer, comme grave autorité dans l'espèce, le silence de l'auteur du tome XIV du *Gallia Christiana,* que nous savons être l'érudit M. Barthélemy Hauréau, écrivain discret, mais tout moderne, qui n'a pu sur ce point donner des lumières que les écrivains anciens nous ont malheureusement refusées, sauf le moine Jean, que M. Hauréau peut ne pas avoir consulté et dont les paroles sont cependant d'un grand poids dans la circonstance?

Quant à la question de savoir si le corps fut ou non enfermé dans le cénotaphe, je pense qu'elle est virtuellement tranchée par ce fait, que le monument devant être

élevé au-dessus du sol, comme celui d'Ulger placé très-haut, on n'a pu penser à enfermer dans le cénotaphe un corps en décomposition, qu'on introduisait, pour la première fois, dans l'enceinte de la cité, contrairement à un usage fondé sur les lois de l'hygiène, et remontant à l'antiquité la plus reculée, et on a dû enfermer le corps sous les dalles de l'église, assez profondément, pour qu'on n'eût pas à se repentir de cette dérogation à un usage si rationnel.

D'ailleurs, la chronique de Normandie le dit expressément : *Conditus est in ecclesiâ S. Juliani, ante crucifixum.* Le moine Jean s'était, à la vérité, exprimé en ces termes : *Humatus est in sanctissimâ beati Juliani cœnonensis ecclesiâ, in nobilissimo mausoleo quod*, etc.; mais le moine Jean n'avait pas assisté à la cérémonie, il était alors trop jeune, et il n'a parlé de tous ces faits que par ouï-dire et surtout dans un langage pompeux qui dépasse parfois le but.

M. Viollet-le-Duc, au mot *tombeau*, reconnaît qu'au milieu du XIIe siècle on n'enterrait plus dans les tombeaux qui n'étaient que des cénotaphes proprement dits; ce fut le cas de la sépulture de Geoffroy.

Nous arrêterons-nous à discuter avec M. Labarte, si les mots *Reverenda imago ex auro et lapidibus decenter impressa* peuvent ou non s'appliquer à notre émail, nous pensons que c'est parfaitement inutile; pour nous qui connaissons bien l'émail, c'est lui que le moine Jean a voulu désigner; l'or dont parle l'auteur est le fond général de la représentation lui avait, dans son neuf, l'aspect rutilant d'un monument doré sur tous les points. C'est ce que ne savait pas M. Labarte, qui a écrit que l'émail était sur fond noir, et qui ne l'a bien connu, sans doute, qu'après l'exposition de 1867, lorsque son

siége était fait. Quant aux pierres, ce sont les émaux opaques que renferment les cellules métalliques, comme autrefois les verroteries des sertissages mérovingiens; le moine Jean n'employait pas de périphrases pour exprimer ce qu'il voyait, aujourd'hui encore n'appelle-t-on pas *pierres* les cristaux de strass qui sont le résultat d'une fusion dont la base est une matière siliceuse plus ou moins pure?

La prétendue tombe de marbre que se figure M. Labarte, n'a jamais existé, aucun document n'en n'a parlé; si l'on n'a pas désigné la plaque de cuivre de Geoffroy dans le procès verbal de 1562, dont j'ai cité un extrait, c'est que je n'ai donné que la partie du procès-verbal *intéressant la maçonnerie et la sculpture;* mais il existe dans ce procès-verbal une section dite de la cuivrerie, dans laquelle on relève les dégâts et les vols commis à l'égard des objets de cette nature, lesquels s'élèvent à plus de 36,000 livres. Pour les experts en cuivrerie, le lourd émail de Geoffroy était une plaque de cuivre dont les émaux diminuaient un peu la valeur.

Enfin, nous n'avons pas besoin, croyons-nous, de chercher à réfuter l'opinion de M. Labarte, au sujet de la mention, dans un procès-verbal du maçon expert, de cette phrase « où avait été inhumé un Anglais ». M. Labarte croit-il qu'en 1562 un artisan fût assez lettré pour dire si les lionceaux de la targe de Geoffroy étaient les armes d'Angleterre, ou plutôt celles des ducs d'Anjou? Pourrions-nous, même en plein XIXe siècle, résoudre cet intéressant problème héraldique? Un de nos amis, M. Anatole de Barthélemy qui se pique, avec raison, de quelque science dans la matière, pense même qu'il ne s'agit pas là encore d'armoiries de famille, mais d'un signe personnel, ce que la chronique du moine Jean accuse d'une manière

assez formelle, puisqu'elle dit que Geoffroy portait des chaussures ornées de lionceaux, les mêmes qui couvraient sa longue targe.

Une autre inexactitude de M. Labarte, que nous sommes encore obligé de relever, parce qu'elle nous est reprochée en termes assez vifs, c'est celle qui consiste à soutenir que les cinquante trous dont l'émail est percé dans son pourtour ont pu servir à le fixer au pilier contre lequel il a été appliqué après 1562. Il y a là une erreur dans laquelle M. Labarte ne serait pas tombé, s'il avait vu ce pilier avec les vestiges, très-apparents encore aujourd'hui, des gros crampons d'un centimètre de diamètre, qui ont fixé l'émail au mur en mutilant fortement ses bords en biseau. Les cinquante petits trous font partie du travail primitif, ils ont dû servir à appliquer l'émail sur les tiges de bois ou de cuivre du tombeau à l'aide de fort petits clous qui n'ont pas laissé de trace.

Nous pensons qu'il ne restera pas de doute, après ces explications, sur l'attribution de l'émail du Mans à Geoffroy Plantagenet. Nous regrettons d'avoir été dans l'obligation de réfuter si longuement l'opinion de M. Labarte, dont le nom appartient à la science archéologique générale et est cher à tous les amis des lettres, mais il nous a donné l'exemple, dans un ouvrage de haute et sérieuse science, d'une discussion très-longue et très-approfondie, où notre personnalité n'a pas été ménagée.

Nous nous en sommes facilement consolé en pensant que de graves autorités nous avaient dédommagé par leurs précieux suffrages, car nous comptons parmi nos adhérents MM. de Verneilh et Viollet-le-Duc, tous deux très-habiles critiques d'art.

Le premier reconnaît que Henri II est tout à fait étranger à la plaque et au tombeau de Geoffroy, qui sont

l'œuvre de Guillanme de Passavant (*Bull. mon.*, 1863, page 230). Le second est plus explicite encore.

« Bien que ce passage soit clair (celui où le moine Jean parle de la sépulture du comte), et que la présence du tombeau de Geoffroy dans la cathédrale, soit mentionnée dans la *Chronique* de Geoffroy, bien que l'émail que nous possédons rappelle exactement, par le style et les vêtements, le milieu du XII[e] siècle, on a voulu voir dans ce monument précieux une plaque votive destinée à perpétuer le souvenir, non de Geoffroy Plantagenet, mais de son fils Henri, mari de Léonore d'Aquitaine, et meurtrier de Thomas Becket. D'après cette nouvelle appréciation, l'émail en question, daterait, au plus tôt des dernières années du XII[e] siècle (Henri II Plantagenet mourut en 1189) (1). C'est ainsi que la critique archéologique, dans la crainte de répéter des erreurs trop souvent commises sur la date des monuments, prétend rectifier toutes les appréciations antérieures et ne distingue plus, parmi ces appréciations, celles qui sont évidemment exactes, de celles qui sont établies sur de fausses traditions. »

Sous la plume impartiale de M. Viollet-le-Duc, la critique calme et austère reprend ses droits et trace définitivement la voie.

Touchant à l'origine des émaux si nombreux en France

(1) M. Clément de Ris, entraîné par l'opinion de M. Labarte, a été plus loin, on lit dans *les Musées de province*, in-8°, Paris, 1859, page 261. *Musée du Mans*. « Cet émail... date des *premières années du* XIII[e] *siècle* et mesure, etc. Cette plaque n'est pas un portrait, mais un *ex voto* dû à la reconnaissance de quelque famille ou de quelque confrérie enrichie par le prince angevin (Henri II). » Ce que dit M. Viollet-le-Duc de la critique archéologique moderne est surtout applicable à cette opinion de l'honorable M. Clément de Ris.

des XIIe et XIIIe siècles, le savant critique élucide la question. Il admet l'école de Limoges, celles des bords du Rhin (Verdun et Cologne). « Mais, ajoute-t-il, ce serait, pensons-nous, s'avancer trop de prétendre que l'art de l'émailleur était enfermé dans deux ou trois centres en Occident. Partout où il y eut des écoles de peintres verriers, il dut exister des ateliers d'émailleurs, ces deux industries ont des rapports trop intimes pour que l'une se soit développée sans l'autre, et des délimitations absolues ne paraissent pas pouvoir être tracées. Comme l'industrie des vitraux, celle de l'émaillure dut se développer très-rapidement au XIIe siècle, et..... l'on peut croire, sans trop s'avancer, qu'on faisait des émaux, dits *Limousins*, à Bourges, à Chartres, à Troyes, à Toulouse, à Clermont, à Paris, *au Mans*, à Angers, dans les villes enfin où l'art du peintre verrier s'était développé. »

Or, nous avons établi (1) qu'au Mans, à la fin du XIe siècle, sous l'épiscopat d'Hoël, il existait une école de peinture sur verre donnant des produits remarquables, et nous avons été assez heureux pour retrouver et signaler aux érudits quatre panneaux d'une Ascension qui ont dû sortir de cette école primitive et décorer le chancel lorsqu'il fut garni de vitraux peints (1093); cette école fleurit

(1) *Calques des vitraux peints de la cathdrale du Mans*, par E. Hucher, 1 vol. grand colombier, 100 pl., et 22 ff. de texte. *École primitive de peinture sur verre au Mans.* Dès l'an 1093, Hoël, évêque du Mans, fit établir des vitres peintes avec un art remarquable dans l'abside et dans le chancel de la cathédrale, vitres que la cathédrale possédait encore au moment de l'impression de notre ouvrage des vitraux du Mans (1854, 1864).

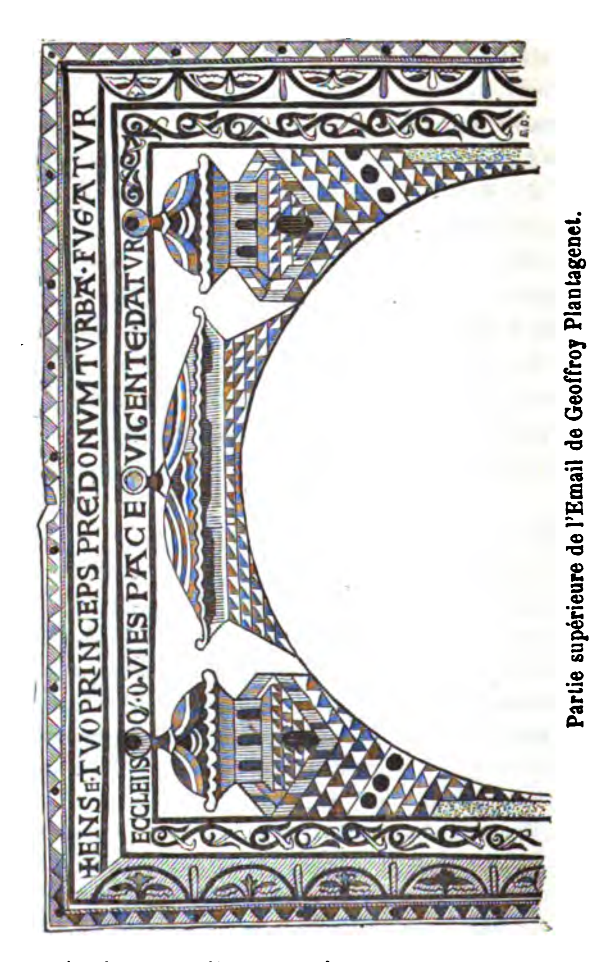
encore sous le successeur d'Hoël, le célèbre Hildebert, dans l'intervalle de 1097 à 1125, c'est l'époque où l'on trouve un chanoine de la cathédrale du Mans, Guillelmus, peintre sur verre assez remarquable et assez laborieux pour avoir pu *édifier une maison avec des fonds provenant du travail d'art auquel il se livrait* en dehors de ses fonctions sacerdotales (1). Les vitraux de la cathédrale du Mans, de Saint-Gervais et de Saint-Protais, de Saint-Julien et de Saint-Étienne, doivent être l'œuvre de ce chanoine ou des élèves qu'il avait formés.

Il ne nous répugne nullement de penser que cette fabrique qui, en 1140, avait près de cinquante ans d'existence, qui était dès lors très au courant de la technique de l'émaillure, donna le jour sous Hugues de Saint-Calais ou Guillaume de Passavant à notre célèbre émail. Notons que cette fabrique ecclésiastique, si je puis le dire, se perpétua jus-

(1) Pourquoi faut-il que ces incunables de l'art soient soustraits depuis huit à dix ans aux regards des touristes, enfouis qu'ils sont, sous prétexte de restauration, dans les magasins d'une fabrique de peinture sur verre de Paris? Le Congrès, désireux de les examiner, n'a pu que constater leur disparition, il s'est étonné que des faits de ce genre puissent se passer en plein XIXᵉ siècle, sans qu'aucune commission locale compétente ait été instituée pour inventorier ces curieux objets d'art qu'on nous rendra, si on nous les rend, peut-être mutilés par des restaurations qui leur feront perdre leur valeur. Ne devait-on pas, si on ne voulait ou ne pouvait procéder tout de suite à leur restauration, placer ces précieuses reliques de l'origine de l'art en France dans les vitres blanches de quelques chapelles de la cathédrale, sans les cacher hors de la vue des artistes et des archéologues, et les exposer à tous les dangers d'un séjour prolongé dans un magasin.

(1) *Analecta* III, 305.

qu'au XIIIe siècle, et que nous trouvons vers 1250, une verrière du *clerestory* de la cathédrale qui paraît être un



Partie supérieure de l'Email de Geoffroy Plantagenet.

produit de cet atelier, car elle porte en légende LE · VERRIERE · ECCLES · et au bas l'on voit les verriers, le pinceau à la main en *habits religieux*.

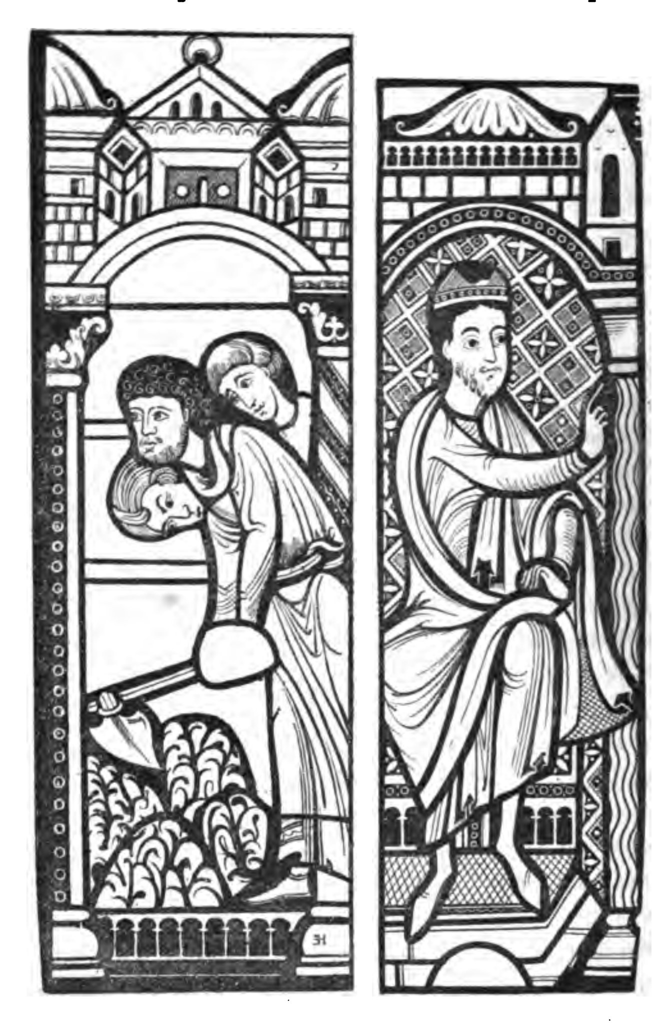
Cette école persistante avait des méthodes, des cartons qui lui étaient spéciaux et qu'on ne trouve pas ailleurs; or ces cartons *sont communs aux vitraux et à l'émail*, on ne peut trouver une preuve plus énergique de la communauté d'origine. Qu'il nous soit permis de juxtaposer ici les vitraux dont nous parlons et la partie supérieure de l'émail où l'on voit une ornementation si étrange, à première vue, qu'on est tenté avec M. Dusommerard père (1) d'y reconnaître un produit français sans doute, mais exécuté par des mains byzantines ou vénitiennes.

Ce portrait, « tout byzantin de style et d'ornementation, » quoique *d'exécution française*, peut et doit être rapproché des monuments de peinture sur verre du même temps, que nous avons édités pour la première fois dans notre ouvrage sur *les Vitraux de la cathédrale du Mans;* on verra par l'examen même superficiel de parties détachées des vitraux de la légende de saint Gervais et saint Protais, qu'on ne peut pousser plus loin le pastiche en ce qui touche les dais du personnage.

Évidemment, celui qui a composé le carton de l'émail de Geoffroy devait avoir agencé les vitraux que voici..... car les emprunts sont flagrants. Ainsi, parmi les éléments les plus extraordinaires de l'architecture qui décore le haut de l'émail de Geoffroy, on remarque les toits domiques se terminant en accolades, en amortissements enroulés; ces créations fantastiques en apparence se retrouvent dans nos deux fragments de vitraux, où il existe trois toits de ce genre; dans le n° 1er même on retrouve, ce qui achève d'accentuer l'identité de la facture, cette boule terminale, qui donne aux édicules de l'émail une couleur si orientale, fortuite à la vérité, puisque le croissant que ces

(1) *Les Arts au moyen age*, par M. Dusommerard.

boules découpent sur le fond n'est sans doute qu'un



accident d'exécution; ici d'ailleurs le croissant qui se voit aussi serait renversé.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'identité du parti pris général, par exemple du fond de l'arcade, des colonnes *ondulées*, des plis à terminaisons *triangulaires*, des bases *très-développées*, toutes ces pratiques d'art sont communes à l'émail et aux vitraux; il y a plus, le fond *papelonné* ou *à jard de poisson* de l'émail, se retrouve presque identique sur le tombeau de Saint-Étienne de la même école (n° 20 de nos planches), dont voici un fragment réduit par la photographie.



Nous pourrions prolonger l'examen et continuer à accuser de plus en plus le parallélisme de l'art de l'émailleur et de la vitrerie peinte au Mans, dans la première partie du XIIe siècle; ce que nous avons dit suffit amplement à prouver ce que nous avons déjà formulé, dans notre ouvrage des vitraux de la cathédrale, à savoir : l'identité de composition de l'émail et des verrières anciennes de Saint-Julien du Mans; et ce fait bien constaté achève de prouver que c'est au Mans même que notre émail doit avoir été composé et probablement cuit dans ces mêmes moufles, légèrement modifiés, qui

avaient parfondu la peinture de tant de vitraux, dont nous ne cesserons de regretter la disparition momentanée, dira-t-on, nous voulons le croire et l'espérer.

Nous nous sommes laissé entraîner peut-être un peu trop longtemps à parler de notre splendide émail; le temps accordé à la visite du musée est expiré, et MM. les membres s'arrachent avec peine aux séductions qui les attirent vers d'autres objets également curieux, comme le grand couteau de Charles le Téméraire, avec les armes finement émaillées du prince, la légende de son père : *Aultre n'aray*, et son chiffre composé de deux C unis par un lacs d'amour; une belle châsse émaillée du XIIIe siècle; une inscription romaine mutilée, celle que M. le commandant Mowat a si ingénieusement restituée; un grand cachet romain en terre cuite; une statue en marbre blanc de travail romain; une momie égyptienne, avec divers débris de même provenance; une belle urne en marbre blanc antique; un certain nombre de fragments de poterie samienne avec estampilles de potiers; quelques vases entiers, de belles urnes de verre antique, des armures du moyen âge, des inscriptions fort belles de la même époque et quelques autres objets que les membres du Congrès n'ont pu qu'examiner très-rapidement, l'heure de l'ouverture de la séance étant depuis longtemps sonnée lorsque les derniers visiteurs quittaient, non sans regret, un lieu où ils auraient voulu faire un séjour plus prolongé.

E. H.

PREMIÈRE SÉANCE DU MARDI 21 MAI 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON PALUSTRE.

Siégent au bureau MM. de Dion et Le Fizelier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La parole est à M. l'abbé Maillard pour la lecture d'un mémoire sur la question suivante :

Quelles inductions peut-on tirer des fouilles récemment opérées dans la vallée de l'Erve (Mayenne)?

Les Troglodytes de la vallée de l'Erve, ou la station préhistorique de Thorigné-en-Charnie (Mayenne).

I

Dans sa partie ouest, la commune de Thorigné-en-Charnie est traversée par une petite rivière nommée Erve, qui alimente un grand nombre de moulins. La vallée de l'Erve est très-pittoresque, surtout près du moulin de la Rochebrault. La rivière serpente au milieu de petites prairies encadrées par des rochers calcaires qui s'élèvent à pic à une grande hauteur. De chaque côté, à une certaine distance, l'aridité de la montagne, hérissée de pointes de rochers soutenant dans leurs interstices un peu

de terre, qui produit du buis et des genévriers, forme un contraste frappant avec le reste du pays et contribue au charme du point de vue.

Ces rochers calcaires, du groupe dévonien, sont percés dans leurs flancs par des cavernes naturelles. Une d'elles est bien connue depuis longtemps des touristes. C'est la cave à Margot (1), sur la rive gauche de l'Erve, avec ses stalagmites et ses stalactites, aux dessins fantastiques, formant des voûtes gothiques, des dentelles, des ornements bizarres, parfois d'une ravissante beauté. On raconte encore aux visiteurs la légende de la *fée Margot*, souveraine de cette caverne où elle a établi sa résidence; elle peut, dit-on, partager son trésor en échange des poules noires qu'on lui apporte.

La longueur de cette caverne est d'environ quatre-vingt-dix-huit mètres, en allant directement; sa largeur de deux à trois mètres, et sa hauteur varie de un mètre quarante centimètres à deux et trois mètres. Elle est environ à six mètres au-dessus de l'étiage de la rivière.

Sur la rive droite de l'Erve, en face de la cave à Margot, se trouve celle de Rochefort, moins longue, mais bien plus large et la voûte plus élevée. Et à côté de Rochefort, un peu plus haut, est celle à la Chèvre, bien plus petite. A cent soixante-quinze mètres de Margot, et sur la même rive en descendant la rivière, se trouve la cave à la Bigotte; c'est plutôt un abri sous roche, peu profond, presque circulaire; quelques mètres plus loin est celle du Four. Et à cent cinquante mètres de Margot en remontant la rivière, un peu au-dessus de la maison du moulin, est une belle caverne bien régulière, bien horizontale, de près de dix-

(1) Cave est le mot usité dans le pays pour signifier caverne, dont il est une abréviation.

huit mètres de long, sur deux de large et un mètre soixante-dix centimètres de hauteur (1).

Ces cavernes et les plateaux qui les couronnent, dans une étendue de près de sept hectares de chaque côté de la rivière, forment le territoire de la station préhistorique de Thorigné-en-Charnie. C'est le lieu choisi par les tribus primitives qui les premières habitèrent ces pays, à l'époque du grand ours des cavernes, du mammouth, du rhinocéros tichorinus, etc. Ensuite, les différentes générations gauloise, romaine, du moyen âge s'y sont succédé comme le prouvent les vestiges découverts. La beauté du site était comme un aimant qui attirait, par ses charmes, les populations successives.

II

Jusqu'à ces dernières années, ces cavernes n'étaient visitées que par les promeneurs curieux, qui foulaient, sans le savoir, de précieux monuments historiques, dont ils ne soupçonnaient pas la valeur scientifique.

Cependant, dès 1864, M. Prévost, officier supérieur, maintenant général du génie, dans sa notice sur les *Arvii,* signalait ces cavernes comme devant donner, dans des fouilles, une moisson fructueuse à M. Lartet, le savant explorateur des cavernes de la Dordogne. Mais cette indication précieuse était restée inconnue dans le pays.

C'est en 1872 que M. le duc de Chaulnes, suivant les belles traditions de sa famille, et en particulier de son aïeul le savant duc de Luynes, pensa que ces cavernes

(1) Toutes ces cavernes sont de la commune de Thorigné. Jusqu'à présent Saulgas n'a rien fourni en préhistorique.

devaient renfermer des trésors archéologiques. Il fit des fouilles à la cave à Margot et trouva une quantité de silex travaillés, quelques os taillés et une faune abondante appartenant à l'ursus spelæus, le rhinocéros tichorinus, equus cabullus, le loup, le renard, l'hyène, l'aurochs, etc. A lui revient l'honneur d'avoir donné l'idée de cette station préhistorique.

J'avais suivi ces fouilles ainsi que celles faites plus tard par Mlle de Boxberg, en collaboration avec Mme la comtesse de La Poëze, et celles de M. le comte de Viennay à Margot et à Rochefort. Ces fouilles avaient montré des vestiges d'habitations humaines, mais ne prouvaient pas encore une station préhistorique d'une certaine importance. Je fis des recherches qui furent heureuses.

Sur les plateaux, au-dessus des grottes, des deux côtés de la rivière, dans des limites bien connues, d'une étendue de près de sept hectares pour chaque côté, je trouvai tout le mobilier de pierre des anciens habitants, consistant en couteaux, haches taillées, polies, perçoirs, racloirs, grattoirs, pointes de lances et de flèches, nucleus, marteaux, etc. C'est par milliers que je compte les instruments recueillis, en outre des quantités de débris laissés sur place. Tous ces instruments sont en silex, tous d'importation, puisque le département de la Mayenne ne fournit pas de silex. La plupart sont d'un silex gris venu de la Sarthe, d'une distance peu considérable. Mais il y a aussi des silex noirs, blancs, rouges, roux, de toutes nuances et de toutes couleurs, quelques-uns venus de très-loin. Quelques instruments sont en quartzite, en jaspe, en agate et en quartz hyalin, dit caillou du Rhin. Ces derniers, rares ailleurs, se trouvent assez abondants à la cave à la Chèvre.

Toutes les tailles de silex, tous les types connus s'y sont

trouvés associés. Il devenait dès lors évident que nous avions là une station préhistorique très-importante, un atelier où l'on travaillait le silex que l'on y apportait dans cette intention.

Un certain nombre de spécimens trouvés ici ont paru à l'Exposition de Laval en 1875, et ont donné une idée de la station préhistorique de Thorigné-en-Charnie.

III

Après avoir exploré les plateaux, je commençai mes fouilles à la grotte à la Chèvre, le 13 avril 1875. Ce terrain m'avait été gracieusement concédé par le propriétaire, M. Henri Roblot. Et le 13 juin de la même année, je publiai dans l'*Union*, de Paris, un article intitulé : *L'âge de la pierre à Thorigné-en-Charnie*. Il fut reproduit par les journaux de Laval et du Mans (1).

Cette grotte à la Chèvre se compose de deux parties : le corps principal, d'une longueur de 14^{m}30, et un embranchement de 7^{m}70, qui rejoint le corps principal vers le milieu, et qui donne deux entrées, à la distance de 5^{m}25. Elle est orientée au sud-est. Sa largeur varie de deux à trois mètres et sa hauteur de deux à quatre mètres, son élévation au-dessus de l'étiage de l'Erve est d'environ vingt mètres.

Cette grotte est sèche et bien éclairée. Sa position à mi-côte de l'escarpement, protégée des vents du nord, du nord-ouest et de l'ouest par les rochers et la montagne

(1) Et le 17 février 1876 j'en donnai communication à la Société d'Anthropologie de Paris, par un mémoire qui fut lu en séance.

qui forme demi-cercle, sa belle exposition au soleil de dix heures, sa délicieuse vue sur la riante vallée de l'Erve, en face de Margot, en devaient faire une habitation de luxe réservée aux chefs de la tribu. Les Troglodytes l'habitaient par l'entrée de gauche, qui est celle de l'embranchement; l'entrée de droite, du corps principal, était fermée par un mur en pierres sèches de 1m20 d'épaisseur. La grotte était éclairée par une gracieuse ouverture naturelle, forme gothique, qui se trouve au-dessus de cette dernière entrée.

Au-devant de la cave à la Chèvre était un mamelon semi-circulaire, d'une étendue de douze mètres, et d'une profondeur de 2m70 dans sa plus grande élévation. Il était clair que si la grotte avait été habitée, cet espace au-devant, dans une belle exposition, avait dû être souvent occupé par les Troglodytes. C'était aussi la place naturelle des rejets de cuisine. La découverte, à la surface, d'un certain nombre d'instruments de silex confirmait cette prévision. Alors j'attaquai ce mamelon en commençant mes fouilles à l'extrémité inférieure du talus, par une large tranchée de deux à trois mètres, descendant jusqu'au rocher que je suivais toujours, et la poussant en face de l'entrée de gauche, où j'espérais trouver des foyers. Mon espoir ne fut pas trompé.

Dès mes premières fouilles dans les couches supérieures, je trouvai tout de suite des os de divers animaux et surtout de renne, des silex taillés, les uns taillés grossièrement, les autres d'une taille bien délicate du type dit de Solutré, des poteries romaines et d'autres très-grossières, des couteaux de silex, des grattoirs, des pointes de toute espèce, et une hache polie en grès. Presque tous les os, à l'exception des phalangettes, étaient cassés en petits morceaux et toujours dans le sens longitudinal, afin d'en

extraire la moelle, dont nos Troglodytes étaient très-friands.

Vers le milieu du mamelon, j'eus sur ma droite une profondeur de 2^m50 à 2^m70, suivant l'inégalité du rocher servant de fondement.

J'eus alors cinq couches de terrains, parfaitement distinctes, par la couleur et la nature différente de la terre, dans une position si régulière, si horizontale, qu'il était absolument impossible de supposer un remaniement. En voici la composition en commençant par la couche inférieure:

1° Galets calcaires, sable jaune fin et quelquefois gris, qui paraît être une décomposition du calcaire, 0^m72 d'épaisseur : débris d'ours, de rhinocéros, de cheval ; grattoirs en silex bien retaillés ;

2° Terre jaunâtre, argileuse, 0^m49 à 0^m60 d'épaisseur; sa faune est l'elephas primigenius (mammouth), le rhinocéros tichorinus, equus caballus, cervus tarandus, le plus abondant, cervus canadensis, cervus communis, le bouquetin, le mouton, l'hyène, l'aurochs, etc. ; les silex très-nombreux sont des types du Moustier et de la Madeleine ;

3° Assise de terre brune 0^m48; divers os et silex, mais plus rares ;

4° Terre jaune, mais moins que celle du n° 2, 0^m51 d'épaisseur ; silex et os rares ;

5° Terre végétale, noirâtre, couche supérieure, 0^m30; poteries grossières, poteries romaines, jaunes, noirâtres, débris de renne, silex taillés grossièrement, beaux couteaux à une et deux arêtes et pointes fines, losanges délicatement travaillés du type de Solutré.

Le 4 octobre, à 1^m50 de l'entrée de la grotte, je découvris le foyer des Troglodytes. Dans toute l'étendue de l'entrée j'avais une couche de charbon bien régulière, bien horizontale de 0^m05 ; terre noircie et rougie par l'action du feu, 0^m10 ;

et une couche de 0m10 composée de dents, d'os cassés par très-petits morceaux, débris, rejets de cuisine. La terre rougie par le feu contenait beaucoup d'os et de silex.

Au-dessous de ce foyer, à 0m20 et quelquefois 0m32, se trouvait un autre foyer, au milieu de la terre jaune, argileuse qui revêtait parfois, dans une certaine étendue, une couleur d'un rouge sanguin.

C'est dans cette terre jaune, entre les deux foyers, où un remaniement n'est pas supposab'e, que j'ai trouvé une grande quantité d'os et de silex. C'est là, dans un petit espace de cette même couche, que je recueillis les os et les silex que j'envoyai à la Société d'Anthropologie de Paris, afin qu'ils fussent examinés et appréciés. J'avais eu le plus grand soin de n'y rien mêler des autres couches.

La caisse fut examinée par la Société d'Antrophologie, et une commission fut nommée à cet effet. On reconnut parmi les silex deux types bien distincts, celui du Moustier et celui de la Madeleine. C'est ce que m'annonçait M. de Mortillet, alors président de la Société, et sous-directeur au musée de Saint-Germain, par sa lettre dont voici un extrait :

Château de Saint-Germain, le 5 février 1876.

« MONSIEUR,

« Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, une commission, nommée par la Société d'Anthropologie, a examiné, jeudi passé 3 courant, la caisse que vous nous avez adressée. Un rapport sera fait par M. Leguay.

« Parmi les silex, il en est certainement, et ce paraît être le plus grand nombre, qui sont de l'*époque moustérienne*,

d'autres appartiennent incontestablement à l'*époque magdalénienne.* »

Cette appréciation de la Société d'Anthropologie ne peut laisser aucun doute sur l'existence des deux types sus-énoncés dans cette caisse. Or, cette caisse ne contenait que des silex pris dans la même assise. Il est donc certain que nous avons ici, dans la même assise, deux types contemporains de silex, le moustérien et le magdalénien. C'est un fait important que je tiens à noter ici. Ce fait, du reste, est logique et rationnel, comme je l'ai démontré dans ma deuxième réponse à M. de Mortillet. Et la contemporanéité de plusieurs types se trouve dans presque toutes les stations.

Le 8 novembre 1875, je découvris une défense de mammouth; elle mesurait $0^{m}88$ de long et $0^{m}25$ de circonférence. Elle était entière, mais en mauvais état de conservation. En voulant l'enlever, elle se brisa en plusieurs morceaux dont les lamelles se détachaient. Le plus gros morceau, de $0^{m}30$ de long, fut envoyé à la Société d'Anthropologie. Les chocs du voyage avaient disjoint les lamelles; il ne m'en est revenu que de menus morceaux. A côté de cette défense était une autre en plus mauvais état encore. D'illustres visiteurs en constatèrent avec moi la présence (1). Ces défenses se trouvaient à $1^{m}49$ de profondeur, et à $0^{m}10$ au-dessous du foyer supérieur, dans la couche de cette terre jaune si riche en vestiges des Troglodytes. Auprès de ces défenses étaient plusieurs silex bien taillés et deux instruments en quartz hyalin, dont un gentil petit couteau reposait sur la défense même.

(1) Le Révérend Père dom Piolin, M. le duc de Chaulnes et M. le vicomte de Rougé.

Dans la même assise, mais au-dessous, plus près de l'entrée de la grotte et près du foyer inférieur, j'ai trouvé plusieurs morceaux considérables de lamelles de défense de mammouth, d'une épaisseur de 0m08 et d'un développement qui faisait supposer une défense de 0m40 environ de grosseur. Ces beaux morceaux sont peints en rouge sur le côté supérieur et plusieurs ont des dessins bien réguliers.

Il est indubitable que c'est une peinture appliquée exprès, puisque la terre dans laquelle se trouvaient ces morceaux peints était la même sur les deux côtés, et que le côté opposé à la peinture avait conservé sa couleur blanche naturelle. Cette peinture était assez solide pour ne pas être altérée par le lavage. Ces pièces et un grand nombre de morceaux de molaires parsemés dans cette couche feraient croire que ces dents étaient déjà à l'état fossile quand les Troglodytes s'en étaient servis, ou bien ils avaient trouvé le moyen d'en opérer la séparation naturelle.

Cette même assise, dans ce passage, m'a fourni une quantité considérable d'os des animaux nommés plus haut, et un très-grand nombre de silex, les uns très-bien taillés, d'autres grossièrement. Quelques os étaient effilés en poinçons, d'autres taillés pour flèches, d'autres, usés par un frottement, avaient servi de polissoirs.

A l'entrée je trouvai un bois de renne taillé, presque triangulaire et percé pour être suspendu comme une plaque d'ornement ou insigne de commandement. Tout près était une gentille petite dent travaillée pour représenter un poisson et percée aussi.

Tout le mamelon m'a fourni la répétition des objets désignés plus haut, avec beaucoup de très-petits instruments, perçoirs, lancettes, très-petits couteaux en silex,

et un certain nombre en quartz hyalin, dit caillou du Rhin.

En fouillant le corps principal de la grotte, à 3m50 de l'entrée, à 0m50 de profondeur, dans la terre jaune, je trouvai un crâne d'adulte, assez bien conservé, d'un prognathisme très-prononcé.

L'intérieur de la grotte m'a donné parfois une profondeur de 2m40. La couche inférieure était souvent formée de désagrégation du calcaire mêlée de terre jaune, quelquefois stalagmatisée avec les os et les silex. Elle a donné le plus souvent du cheval, de l'ursus ferox et du rhinocéros tichorinus en grand nombre et des silex taillés, parmi lesquels quinze haches acheuléennes, et à côté et même au-dessous de ces haches étaient des pointes triangulaires planes d'un côté et retaillées sur l'autre, du type du Moustier. Plusieurs de ces pointes étaient à côté des haches et au-dessous, une était à un mètre au-dessous. Toutes ces haches étaient au même niveau, à peu près à 1 mètre de profondeur.

La couche supérieure a donné surtout du renne avec des couteaux, grattoirs, pointes de silex, une jolie flèche barbelée, et plusieurs débris de haches polies, et un poignard triangulaire, forme de l'ancienne baïonnette, de 0m11 de long, et une pointe, forme amygdaloïde, de 0m115 de long, plane d'un côté et bien retaillée sur l'autre; sa largeur est de 0m06.

La couche supérieure et l'inférieure m'ont donné chacune un joli silex triangulaire, plat d'un côté et finement retaillé sur l'autre.

Sur le côté gauche extérieur de cette grotte, dans un abri sous roche, était un foyer plus récent. Là se trouvaient mêlés des silex de toutes les tailles, des poteries romaines et autres, plusieurs pointes de lances en fer et un petit instrument de 0m09 de long, composé d'une tige en fer

sur laquelle sont fixés vingt-trois anneaux octogones en bronze, variant de un à deux millimètres d'épaisseur et à la distance de un millimètre; un bout est terminé en pointe et l'autre a une petite palette.

Dans toutes les couches, excepté dans l'inférieure, j'ai trouvé une certaine quantité de pierres d'oligiste rouge pour tatouage. Deux de ces pierres sont taillées en forme circulaire, de la grandeur d'une pièce d'un franc et percées au milieu.

IV

A la nouvelle de ces découvertes, M. Chaplain-Duparc était venu au mois de septembre 1875, dans l'intention de faire des fouilles. Il explora une petite grotte située dans le flanc de la montagne de la cave à Margot, à soixante mètres à peu près au nord de son entrée. Il trouva quelques ossements humains mêlés avec quelques silex, des débris d'ours et quelques autres animaux, et surtout des renards, qui depuis longtemps l'avaient indiqué aux chasseurs.

M. Chaplain-Duparc revint au mois de septembre 1876. Il fit des fouilles à la cave à la Bigotte. Dans une profondeur de quatre à cinq mètres, il trouva des foyers, des silex travaillés jusqu'au niveau actuel de la rivière, et vers le haut de son éboulis des pointes du type de Solutré, du plus beau travail; une surtout du travail le plus délicat a seize centimètres de long. C'est une des plus belles pièces trouvées en France. Un autre avait vingt et un centimètres de long, mais d'un travail moins perfectionné, un certain nombre d'autres avaient différentes dimensions. Il trouva aussi un grand nombre d'ossements parmi lesquels dominait le renne, et un certain

nombre de magnifiques molaires d'éléphants bien conservées, et plusieurs morceaux importants de défenses avec des os du même animal. Cette grotte ou abri a été très-riche en vestiges quaternaires.

Tout près de la Bigotte, M. Chaplain-Duparc découvrit la grotte du Four, assez curieuse.

La grotte auprès du moulin de la Rochebrault donna à M. Chaplain-Duparc une abondante moisson paléontologique d'une faune ancienne; c'était un repaire de carnivores.

A trois cents mètres plus loin, en remontant la rivière, la grotte Cordier lui fournit plusieurs beaux crânes humains, à côté desquels gisait une serpette en fer avec une douille, et un morceau de cercle de fer de près de trente centimètres de long, auquel était attaché un clou de trois centimètres à peu près de long.

Je n'ai voulu qu'indiquer les importants travaux de M. Chaplain-Duparc; je laisse à lui-même d'en donner le détail scientifique et l'appréciation.

V

Le nombre de silex que j'ai recueillis dans cette station est de plus de vingt mille, avec une quantité considérable d'ossements, parmi lesquels dominent l'equus caballus, cervus tarandus, rhinocéros tichorinus, elephas primigenius, ursus ferox et spelæus, etc. Outre les envois que j'ai faits au musée de Laval, à celui de Rennes, aux universités libres de Paris, de Lille et d'Angers, je possède encore une nombreuse collection archéolithique, néolithique et paléontologique. Ajoutez-y les nombreux objets quaternaires trouvés dans cette station par M. le

duc de Chaulnes, M. Chaplain-Duparc, M. le comte de Viennay, l'intelligente et zélée Mlle de Boxberg, les envois faits aux musées de Toulouse, du Puy, et en Allemagne au musée de Dresde, un des plus beaux musées d'Europe dont les vestiges archéolithiques et paléontologiques de la station de Thorigné-en-Charnie forment un des principaux ornements, et vous aurez une idée de l'importance de notre station troglodytique de la vallée de l'Erve.

D'après ce bref aperçu, il est clair que nous avons là une station humaine très-importante; et je crois être dans le vrai en disant que notre station des Troglodytes de la vallée de l'Erve, dans la commune de Thorigné-en-Charnie, doit être rangée parmi les stations préhistoriques importantes de la France et des plus anciennes de l'Europe occidentale.

Cependant il n'y a que quelques années qu'elle est découverte; elle est encore presque à ses débuts. Et il nous manque un document des plus importants pour en faire une détermination qui approche de l'exactitude : Ce sont les sépultures. Les quelques débris trouvés sont trop peu considérables.

Pour son ancienneté, elle est incontestable. Si la statigraphie n'est pas assez sûre, la paléontologie nous la montre clairement contemporaine de ces animaux d'espèces éteintes, comme le grand ours des cavernes, le mammouth, le rhinocéros à narines cloisonnées, et des espèces disparues de nos climats et reléguées les unes sur les hautes montagnes comme le bouquetin, d'autres dans les neiges de la zone glaciale comme le renne, d'autres sous le soleil brûlant des tropiques comme l'hyène, le lion. Il est évident qu'elle est des plus anciennes. Ainsi cette parcelle de terre de l'ancienne province du Maine a vu arri-

ver les premières tribus primitives et leur a donné asile, en leur fournissant des habitations toutes faites dans les cavernes creusées dans les rochers de la vallée de l'Erve. Ensuite les générations se sont succédé sur ce lieu qui offrait un attrait particulier : ce sont les populations des époques paléolithiques, néolithiques, du bronze, du fer, population gauloise, romaine, burgonde, moyen âge.

Les vestiges romains ne manquent pas dans cette station; et sur le plateau au-dessus et à côté de Margot est le lieu dit : la cité d'Erve. Ce lieu, protégé de deux côtés par une vallée abrupte, convenait parfaitement à la défense.

C'est là que plusieurs auteurs, appuyés sur de bonnes raisons, placent *Vagoritum*, capitale des Arviens. Sans fouilles suivies, les ruines romaines, avec le petit appareil, mises à découvert, les médailles romaines, des briques à rebord, des poteries romaines, une Vénus, les tombeaux nouvellement découverts, son nom de cité conservé dans le pays, la voie romaine, venant de Jublains par les châteaux de Thorigné, tout cet ensemble prouve bien que c'était une station romaine importante. Vagoritum pouvait avoir pour complément le camp retranché des châteaux de Thorigné. Les Romains auraient occupé ces positions des Arviens.

VI

Nous pouvons nous demander ici d'où venaient ces tribus primitives. La science nous répond, en nous montrant l'Asie comme le berceau du genre humain, qui de là a rayonné de tous côtés. Et voici ce qui a dû arriver. Le lieu où Dieu créa le premier homme et la première

femme, fut bientôt trop peuplé. Alors les uns poussés par l'esprit d'aventure, les autres afin de chercher ailleurs une nourriture que le pays ne pouvait plus suffire à donner, sont partis par groupes, marchant devant eux, et suivant les cours d'eau qui leur étaient indispensables pour vivre. Ils s'arrêtaient là où ils trouvaient des cavernes qui leur offraient des habitations toutes prêtes. C'est ainsi que cette vallée de l'Erve s'est trouvée peuplée par les premières tribus arrivées dans le pays.

Ces premiers habitants avaient à pourvoir d'abord aux premières nécessités de la vie, la nourriture, qu'ils trouvaient dans la chasse et la pêche. N'ayant pu emporter l'outillage dont ils se servaient au centre de la famille humaine, ils eurent bientôt perdu la connaissance des métaux. Ils durent chercher à remplacer les métaux par les instruments dont ils avaient besoin chaque jour, pour couper, percer, etc. Leur merveilleuse intelligence sut leur faire trouver le silex, qui s'y prêtait parfaitement. Alors, avec un bloc de silex et un autre caillou qui leur tombait sous la main, ils fabriquaient en quelques coups et en quelques instants ces nombreux instruments nécessaires aux besoins de la vie. Et comme les besoins étaient les mêmes partout et que la taille du silex n'a pas une grande variété, les mêmes types se trouvent un peu partout. Et après avoir pourvu aux premières nécessités de la vie, à la défense et à l'attaque des animaux et de leurs ennemis, ils songèrent ensuite aux objets de luxe. De là, ces beaux instruments si délicatement retaillés qu'on classe dans la période néolithique.

Pendant que nos Troglodytes en étaient à une période de la pierre, dans une autre contrée on était à une autre période, et en même temps nous voyons l'Orient nous apparaître tout à coup avec les métaux, le bronze, le fer,

les arts et tous les perfectionnements d'une civilisation avancée.

L'âge de la pierre n'est donc pas un état primitif, un état général par où a passé l'humanité, mais c'est l'état d'une tribu, d'un peuple qui, à tel moment, se trouve n'avoir que des pierres pour l'usage de la vie.

Il en est de même du préhistorique, qui n'est pas vrai d'une manière générale, mais seulement relativement à tel peuple qui, à une époque, n'a pas d'annales historiques régulières. C'est ainsi qu'au XIXe siècle nous avons dans l'Océanie et chez les Esquimaux des peuplades qui en sont encore au préhistorique, à l'âge de la pierre, n'ayant pas d'histoire, se servant d'instruments de pierre, avec des mœurs semblables à celles de nos Troglodytes, autant que nous pouvons nous en faire une idée d'après les vestiges que nous retrouvons.

Le préhistorique, l'âge de pierre n'est donc pas, comme le voudrait une certaine école, un état primitif, un état rudimentaire par où aurait passé l'humanité venant de l'animal, venant de la plus extrême imbécillité pour s'élever graduellement, par un progrès continu, pendant des millions d'années, pour arriver à la raison dont nous jouissons. Mais l'âge de la pierre est un état de décadence. C'est ce que prouvent les fouilles faites par M. Schliemann à Issarlick, la Troie d'Homère. Il a trouvé dans une profondeur de dix-sept mètres les restes de trois villes superposées, de trois peuples successifs. C'est dans la couche la plus inférieure, chez le plus ancien peuple, qu'il a trouvé les plus beaux objets en or et en argent et les plus belles poteries. C'est chez le peuple le plus récent qu'il a eu les objets les plus grossiers et de nombreux instruments de pierre, si bien qu'il a cru y trouver l'âge de pierre.

Nos Troglodytes de la vallée de l'Erve se montrent à nous avec tout le développement de l'intelligence. Ils devaient avoir des notions d'arithmétique pour tailler le silex d'après certaines proportions, toujours merveilleusement adaptées au but qu'ils se proposaient. Ils fabriquaient tous les types connus que nous trouvons ici : l'acheuléen, le moustérien, le magdalénien, le solutréen, la pierre polie. Ils étaient chasseurs et guerriers; ce qui est clairement démontré par le grand nombre de pointes de lances et de flèches. Ils vivaient d'animaux dont ils cassaient soigneusement les os afin d'en manger la moelle. Tous les os nombreux que nous retrouvons portent cette cassure intentionnelle dans le sens longitudinal.

Le crâne que j'ai trouvé est développé et bien conformé, et d'une beauté crânienne telle que, selon l'expression de M. Wirchow à l'association allemande de Munich, il pourrait faire envie à beaucoup d'individus actuellement existants.

VII

Autres stations de la Mayenne.

La station de pierre de la vallée de l'Erve n'est pas la seule dans le pays. On peut croire que des investigations nouvelles nous feront connaître toute la richesse du Maine en débris des temps anciens.

Déjà plusieurs stations de pierre ont été signalées par M. Émile Moreau :

1° La station néolithique d'Étiveau, commune de Sainte-Gemme-le-Robert. M. Moreau y a trouvé des silex taillés.

2° La station de la Maison-Neuve, qui a donné des haches acheuléennes en quartzite, des silex taillés.

3° La station du Bout-du-Bois a fourni des quartzites travaillés détériorés par le temps et l'usure.

4° A une distance peu considérable de la Maison-Neuve, dans un champ, sur le bord du grand chemin, j'ai trouvé des quartzites taillés. Je les crois d'une station différente de celles signalées par M. Moreau. Ces quartzites travaillés n'ont subi aucune altération. Les principaux instruments sont des pointes et des hachettes rappelant le type de Saint-Acheul, ou plutôt le type de la Ganterie.

5° Aux environs de ces stations, une plus considérable est celle de Chelai, dans la commune de Hambers. Elle a été découverte par M. de Viennay, qui y a recueilli une certaine quantité de haches en grès du type acheuléen ou mieux de la Ganterie.

Toutes ces stations sont voisines et se touchent presque. Il n'est pas douteux que ces tribus ont été en rapport. Elles sont aussi dans le voisinage des dolmens et menhirs de Sainte-Gemme, de Hambers et autres. Il ne faut pas oublier ici la voie romaine, qui partait de Jublains, traversait ces stations ou passait tout près pour se rendre au camp des châteaux de Thorigné, et de là sur la cité de l'Erve, à Vagoritum.

Ces renseignements pourront servir à trouver l'âge de ces stations, en se servant des lumières apportées dans la question des monuments mégalithiques, si bien étudiés par M. Fergusson et son savant traducteur M. l'abbé Hamard.

Nous pouvons espérer que notre pays révèlera de nouvelles richesses archéologiques. Chacun se fera un devoir de donner connaissance du résultat de ses recherches, qui offrent tant d'attraits et de jouissance, en contribuant à l'avancement de ces études dont l'importance est immense. Pour nous, nous serons heureux, si, en obéissant à ce

devoir imposé à chacun, nous avons pu, en apportant notre pierre quoique bien minime, contribuer à la construction de l'édifice si magnifique de la science.

Au moment où M. l'abbé Maillard achève sa lecture, M. Lagrange de Langre, préfet de la Sarthe, entre dans la salle et vient prendre place au bureau.

La séance se continue par la lecture d'un mémoire de M. l'abbé Hamard, prêtre de l'Oratoire, à Rennes.

Examen de la classification préhistorique de M. de Mortillet.

MESSIEURS,

La vogue est aujourd'hui à l'archéologie préhistorique. Est-ce à dire que l'ensemble des théories que l'on désigne sous ce nom ait gagné en valeur et se présente à nous avec plus d'autorité qu'il y a quelques années? Je ne le pense pas. Mais le nombre des découvertes est allé croissant, et, par suite aussi, le nombre des personnes qu'elles intéressent. D'un autre côté, l'enthousiasme du premier moment tend à se dissiper avec les exagérations qu'il entraîne toujours ; le temps de la réflexion semble venu, et ce qu'on a appelé, avec quelque raison, le *roman préhistorique* (1), tend à céder la place aux faits et à leurs déductions légitimes.

La province que vous avez choisie pour être cette année le théâtre de vos travaux et l'objet de vos études a fourni

(1) Cette expression est, je crois, d'un membre de l'Institut.

elle-même son contingent de découvertes. Malheureusement, étranger à cette province, je ne suis pas en mesure de répondre aux questions d'une nature spéciale que contient, à cet égard, votre programme : je laisse ce soin à mes savants collègues de la Mayenne et de la Sarthe. J'ai pensé cependant que vous voudriez bien me permettre de pénétrer, pour un instant, au cœur même de la question préhistorique et de vous dire un mot du système chronologique, qui en est comme la base et le squelette. Ce ne sera pas, du reste, m'écarter sensiblement de votre programme ; car les découvertes opérées dans la vallée de l'Erve n'ont pas été sans jeter quelque lumière sur ce point du débat.

Vous connaissez tous, Messieurs, le fond de la théorie préhistorique, et il me suffira d'en rappeler brièvement les éléments principaux, d'après son représentant en quelque sorte officiel, M. de Mortillet (1).

L'homme aurait apparu sur la terre dans un état à peine distinct de celui de la brute. Pendant une période difficile à déterminer, mais qu'un certain nombre de nos préhistoriens évaluent à plusieurs centaines de milliers d'années, il eût fait un usage exclusif de la pierre. Puis fut venu l'âge du bronze et enfin celui du fer.

Mais ce n'est pas tout. L'homme de l'âge de la pierre eût passé par six phases très-distinctes, reconnaissables à la forme des outils dont il se servait et aussi, quoique dans une moindre mesure, à la nature des animaux en compagnie desquels il vivait.

Au début, c'est-à-dire à l'époque tertiaire, il n'était encore en possession que de grossiers silex, éclatés par le feu, sur lesquels s'observent néanmoins quelques retailles,

(1) Voir son *Tableau archéologique de la Gaule*, 1875.

indices d'une industrie naissante. C'est le type *thenaysien*, du nom de la localité (Thenay : Loir-et-Cher) qui l'a fourni.

Puis fût venue la forme en amande, dite *acheuléenne*, parce qu'elle est principalement représentée à Saint-Acheul (Somme).

Plus tard, l'industrie, se modifiant, eût revêtu la forme *moustérienne* (1), caractérisée par des pointes de grossière apparence, taillées d'un seul côté et même à une seule extrémité.

Plus tard encore, mais longtemps après, l'on se serait avisé de retailler sur les deux côtés les pointes de silex, de façon à produire la forme *feuille de laurier*. C'est l'époque de *Solutré* (Saône-et-Loire).

Enfin l'on eût eu, mais un peu tard, l'idée, fort naturelle cependant, d'utiliser concurremment avec la pierre les ossements des animaux et les bois de rennes. En même temps l'on eût délaissé les pointes de silex des âges précédents pour adopter la lame ou le couteau. Ce perfectionnement, si c'en est un, caractériserait l'époque dite de la *Madeleine* (Dordogne).

Chacune de ces cinq époques aurait ses animaux distinctifs. La première, l'époque tertiaire ou de Thenay, serait principalement représentée par le mastodonte et le dynothérium ; la seconde, par l'éléphant antique et l'hippopotame ; la troisième par le mammouth et le cheval (2) ; la

(1) Ou du Moustier, grotte située dans la Dordogne, sur les bords de la Vézère.

(2) Je ne comprends guère que M. de Mortillet, dans son *Tableau archéologique de la Gaule,* ait placé le cheval à l'époque du Moustier plutôt qu'à celle de Solutré. Nulle part cet animal n'a été trouvé en plus grand nombre que dans

quatrième, par le mammouth et le renne; la cinquième, spécialement par le renne.

Jusqu'ici l'homme aurait fait usage exclusivement de la pierre taillée; c'est pour cela que ces premières époques sont appelées, d'un nom générique, la période *paléolithique*. Puis viendrait la période *néolithique,* caractérisée à la fois par l'usage d'instruments en pierre polie et de flèches barbelées en silex, par une céramique naissante et grossière, par la construction des monuments mégalithiques, et, au point de vue de la faune, par l'apparition des animaux domestiques.

Un intervalle considérable, sorte d'*hiatus* ou de lacune, séparerait ces deux grands âges de la pierre taillée et de la pierre polie.

Le dernier eût été suivi de l'âge du bronze, subdivisé lui-même en deux époques (celle de Morges et celle de Larnaud). Enfin serait venue l'ère du fer, subdivisée de son côté en cinq époques semi-historiques dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Tout cela assurément est très-ingénieux, très-méthodique, et serait fort commode, dans la pratique, si les faits voulaient s'accommoder à la théorie. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi; nous le verrons bientôt.

D'abord, si c'est fort ingénieux, c'est en revanche fort peu rationnel. Conçoit-on, par exemple, que l'homme

cette dernière station. L'on a évalué à une centaine de mille le nombre des individus qui y sont représentés. Il est vrai que, pour distinguer ses époques, M. de Mortillet n'attache pas une grande importance au caractère paléontologique, et il a raison, car l'on trouve le mammouth, le renne et le cheval presque indifféremment avec chacun des types industriels qui constituent la base de sa classification.

dépourvu de métal, mais possédant déjà une industrie relativement avancée, comme l'indiquent les pointes de flèche du type solutréen, n'ait pas eu l'idée, soit d'utiliser comme couteau un éclat naturel de silex, soit d'en détacher artificiellement une lame, soit même d'employer comme poinçons les os des animaux qui le nourrissaient de leur chair, et qu'il lui ait fallu peut-être quelques centaines de milliers d'années pour se mettre en possession de ces outils pourtant si élémentaires, le couteau en silex et le poinçon en os? L'homme primitif de Thenay aurait eu des racloirs pour préparer les peaux dont, sans doute, il se revêtait; celui de Saint-Acheul, la hache pour abattre les animaux qui servaient à sa nourriture; celui du Moustier et de Solutré, des flèches pour les atteindre et des lances pour les frapper; mais ni l'un ni l'autre n'aurait eu le tout à la fois; ni l'un ni l'autre n'aurait eu la lame nécessaire pour les dépecer et pourvoir à sa subsistance! Est-ce assez systématique?

Sans doute, parmi les archéologues qui admettent la classification de M. de Mortillet, il en est beaucoup qui ne l'entendent pas d'une façon aussi absolue. Pour eux, chacune des époques en question est caractérisée, non par l'usage exclusif, mais par la prédominance des objets mentionnés ci-dessus. Mais cela même est-il fondé?

A coup sûr, rien ne s'oppose, *à priori*, à ce que l'industrie ait suivi une marche analogue, et je ne serais nullement surpris que dans un lieu déterminé elle eût progressé de la sorte; mais, du fait local au fait général il y a loin, et s'il me semble assez naturel que dans certaines localités l'homme ait parcouru les étapes successives que l'on nous indique, je trouve peu vraisemblable que ces progrès de la civilisation aient été constants et uniformes, qu'ils se soient produits en tout lieu et d'une façon simul-

tanée. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent aujourd'hui. Les modifications qui se produisent dans l'industrie sur un point du globe sont loin d'être générales, et il n'est pas à croire qu'il en ait été autrement à une époque où les communications étaient plus difficiles, les relations moins fréquentes, et, partant, l'isolement de chaque peuple ou peuplade beaucoup plus marqué qu'il ne l'est de nos jours. Rien n'empêche que l'on n'ait simultanément taillé le silex suivant deux types différents dans la vallée de la Somme et sur les bords de la Vézère. Pour me prouver que cette diversité d'usage indique une succession de temps, il me faudrait des faits nombreux, concluants, décisifs, et ces faits je les cherche en vain.

Pour vous mettre à même, Messieurs, de vous prononcer dans cette question, mon intention était tout d'abord de vous présenter une étude détaillée des diverses stations préhistoriques que M. de Mortillet rattache à chacune de ces époques, et de rechercher en toute sincérité, dans les publications mêmes de l'école, les faits qui peuvent appuyer, comme aussi ceux qui sont de nature à ébranler le système; mais je me suis aperçu que ce serait la matière de tout un livre, et comme je ne veux point sortir du cadre restreint que je me suis tracé, je me contenterai de jeter un rapide coup d'œil sur chacun des termes de la classification.

L'âge des silex extraits par M. l'abbé Bourgeois des terrains de Thenay (Loir-et-Cher) n'est pas douteux : ces silex sont certainement tertiaires et, par suite, antérieurs à tous les produits d'industrie humaine trouvés ailleurs. C'est donc avec juste raison que M. de Mortillet les place avant tous les autres au point de vue de l'ancienneté. Mais ce qui est plus contestable que leur âge, c'est qu'ils aient servi d'instruments à l'homme. J'avoue pour mon

compte n'avoir pu y découvrir, avec la meilleure volonté du monde, la moindre trace certaine de travail, et en cela je suis d'accord avec un bon nombre de savants, très-favorablement disposés cependant à l'égard des nouvelles doctrines. Je citerai entre autres M. Alexandre Bertrand, dont personne assurément ne contestera la compétence. M. Bertrand ne s'est pas contenté de voir : il a expérimenté. Il a eu l'idée de soumettre des silex de Thenay à d'assez brusques alternatives de température, et il a obtenu par cette méthode des éclats en tout semblables à ceux que l'on nous donne comme travaillés. Il a bien voulu me mettre sous les yeux les uns et les autres, et j'ai pu me convaincre après lui de leur parfaite identité.

Je ne crois pas, du reste, que les géologues qui ont beaucoup exploré les terrains secondaires et qui, par suite, ont eu l'occasion de manier les éclats de silex qui en proviennent, aient jamais eu des doutes bien sérieux à cet égard. Il est, en effet, de ces éclats qui présentent beaucoup plus d'apparence de travail et surtout qui pourraient être utilisés beaucoup plus facilement qu'aucun de ceux de Thenay. J'en ai vu, pour mon compte, dans la collection de M. Chabas à Châlon-sur-Saône, qui, sous ce rapport, sont certainement supérieurs non-seulement aux silex tertiaires de M. l'abbé Bourgeois, mais à certains silex quaternaires qu'on nous présente comme l'œuvre de l'homme. Et pourtant leur provenance ne permet pas de douter qu'ils ne soient naturels.

La découverte de Thenay est de beaucoup la plus sérieuse que l'on ait produite à l'appui de la théorie de l'homme tertiaire. Par elle on peut juger des autres. « Tous les faits relatifs à l'homme tertiaire, m'écrivait naguère M. Bertrand, s'évanouissent à mesure qu'on les examine de près. » Aussi, pourquoi ne pas le dire? je

suis convaincu que cette théorie fût tombée depuis longtemps si elle n'avait été recueillie par une école qui, selon l'expression de deux archéologues bien connus, MM. Cazalis de Fondouce et Cartailhac, semble *faire de la science, non pour agrandir d'une manière désintéressée le domaine de nos connaissances, mais pour se forger des armes de combat, et que sa passion dépouille d'une des conditions les plus essentielles de la véritable recherche scientifique, l'indépendance du résultat* (1).

Passons à l'époque quaternaire.

Ici les traces de l'homme sont certaines; mais l'ordre est-il celui qu'on indique? Saint-Acheul a-t-il précédé le Moustier? Le Moustier est-il antérieur à Solutré, et celui-ci à la Madeleine? — Il n'est pas sans intérêt de le rechercher.

Quelle que soit, au point de vue géologique, la véritable nature des terrains de Saint-Acheul, qu'ils constituent le *diluvium gris*, c'est-à-dire les plus anciennes des alluvions quaternaires, ou qu'ils soient simplement un *terrain meuble sur pente*, comme le voulait Élie de Beaumont, toujours est-il qu'il a fallu un temps relativement considérable pour qu'ils aient pu se former, et, à ce titre, je suis très-porté à considérer les silex qui en proviennent comme les plus anciens produits, jusqu'ici connus, de l'industrie humaine en France. Mais est-ce à dire que la forme acheuléenne ou en amande ait précédé partout les autres types? Je ne vois aucune raison sérieuse de l'admettre.

Voici, à ma connaissance, les seuls faits que M. de Mortillet puisse invoquer à l'appui de sa théorie. Dans la

(1) *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, année 1873, p. 130.

vallée de la Somme il a trouvé, nous dit-il, le type de Saint-Acheul au-dessous de celui du Moustier. A Solutré, M. Arcelin l'a rencontré également au-dessous du type propre à cette localité. Tout récemment (1), on le signalait sur les bords de la Seugne (Charente-Inférieure), à un niveau inférieur à celui que caractérise la pointe du Moustier.

En supposant que ces faits, difficiles à contrôler, fussent parfaitement exacts, l'on n'en saurait déduire aucune conclusion générale; car ce qui s'est passé sur deux ou trois points du globe, a fort bien pu ne pas se produire ailleurs. Mais que de découvertes ne pourrait-on pas citer qui contredisent cette théorie! Que de localités où l'on a rencontré intimement associés et confondus, ou même superposés dans un ordre inverse, les divers types mentionnés ci-dessus!

A Saint-Acheul même, la localité classique par excellence en archéologie préhistorique, celle qui a donné son nom à la première période quaternaire de M. de Mortillet, il paraît que la forme en amande est intimement mêlée à la pointe du Moustier (2). C'est du moins ce qui résulte d'une étude consciencieuse qu'a publiée, sur ce sujet, un archéologue du lieu, M. d'Acy. Et non-seulement les silex sont mélangés, mais les ossements de mammifères, qu'on nous disait caractériser les deux niveaux, le sont également. C'est ainsi qu'une dent d'*elephas antiquus,* animal qui ne devrait se trouver qu'avec le type de Saint-Acheul, a été rencontrée avec le type du Moustier.

Au Mont-Dol (Ille-et-Vilaine), à côté des silex de cette dernière forme, l'on a trouvé deux objets du type acheu-

(1) *Matériaux*, année 1878, p. 104.
(2) *Ibid.*, année 1875, p. 281.

léen, et tout prouve que cette station est contemporaine de celle du Bois-du-Rocher, où ce type se rencontre presque exclusivement (1).

Enfin, car je n'ai pas la prétention de tout énumérer, à Clichy, les lames de la Madelaine se rencontrent, sinon au-dessous des haches de Saint-Acheul, du moins au même niveau (2).

Je ne crois donc pas que, de l'état des choses, l'on puisse rien conclure par rapport à l'âge relatif du type de Saint-Acheul.

La prétendue succession des types du Moustier, de Solutré et de la Madelaine ne semble pas reposer sur des faits plus sérieux. A Solutré, nous disent MM. Arcelin et Ducrost, l'on a trouvé le type propre à la localité superposé au type de Saint-Acheul (3); mais ils avouent que le type du Moustier n'est pas très-nettement caractérisé et qu'il y a là des types divers.

A Laugerie-Haute (Dordogne), M. Massénat (4) a rencontré, au-dessus d'une assise archéologique avec pointes solutréennes très-nettes et très-nombreuses, une assise avec silex taillés, faune abondante, bois de rennes sciés, aiguilles à chas, flèches en os, gravures, etc., en un mot, toute l'industrie magdalénienne. Je regrette que M. Massénat ne nous fasse pas connaître cette *faune abondante,* qu'il se contente de signaler. Suivant M. de Mortillet, un autre archéologue, M. de Maret, aurait constaté la même superposition dans la grotte du Placard, à Vilhonneur (Charente) (5).

(1) *Matériaux*, année 1875, p. 133.
(2) *Ibid.*, année 1875, p. 285.
(3) *Ibid.*, 1876, p. 496.
(4) *Ibid.*, 1878, p. 16.
(5) *Ibid.*

Deux faits pour prouver la succession générale du magdalénien au solutréen, un seul pour établir celle de ce dernier au moustiérien, tels sont les seuls arguments sérieux que l'on invoque à l'appui d'une théorie que l'on veut appliquer, pour le moins, à toute la France. De bonne foi, est-ce suffisant, et y a-t-il là autre chose qu'une conjecture?

Si l'on veut nous convaincre, il est un moyen bien simple, mais c'est le seul. Qu'on nous montre nettement superposés des objets caractérisant les quatre prétendues périodes de la pierre taillée. Je ne demande même pas que l'on constate cette superposition de couches en un lieu déterminé, mais simplement que l'on nous fasse voir chacune d'elles se prolongeant sous la suivante. C'est ainsi que l'on a procédé en géologie pour le classement des terrains, et cette méthode est la seule parfaitement rationnelle, la seule qui soit à peu près à l'abri de toute cause d'erreur.

Toute autre méthode est, de sa nature, empirique et ne peut conduire à des résultats certains. On a bien essayé d'avoir recours à l'élément paléontologique. Pour déterminer l'âge d'un terrain, on s'est appuyé sur la nature des fossiles, coquilles, ossements ou végétaux qu'il recélait; mais l'on s'est aperçu bientôt combien cette méthode était défectueuse. On ne sait pas au juste dans quel ordre se sont succédé les espèces, du moins dans les temps géologiques les plus rappochés de nous, et le sût-on qu'il y aurait toujours lieu de se demander si cette succession a été constante et uniforme. La variété que nous observons aujourd'hui dans la faune a dû exister à plus forte raison à une époque où l'homme, si déjà il existait, n'avait pas encore eu le temps de se débarrasser des ani-

maux nuisibles qui l'entouraient (1). Pour certains naturalistes, par exemple pour M. Vogt, c'est même aujourd'hui un principe en géologie que l'identité des fossiles prouve la différence d'âge des terrains (2). Sans aller jusque-là, il est permis du moins de révoquer en doute l'autorité du caractère paléontologique, sans toutefois le négliger. Il serait du reste d'un emploi très-inutile dans le cas présent, car l'on n'a pas remarqué de différences notables dans la faune des divers gisements attribués aux prétendues périodes de la pierre taillée. Ce sont presque toujours l'éléphant, le renne, l'hyène, l'ours, le lion ou même le cheval qui dominent. Lorsque le renne est seul il semble accuser un âge plus récent, mais ce n'est là qu'une probabilité.

En résumé, je ne vois, pour le moment, nulle raison d'admettre, même pour un point du globe pris à part, la succession de quatre périodes caractérisées par l'emploi d'outils spéciaux. Rien absolument n'empêche d'admettre que l'homme qui, dans la vallée de la Somme, taillait ses instruments dans les formes dites de Saint-Acheul et du Moustier, n'ait été *contemporain* de celui qui, sur les bords de la Vézère, dans la Charente et près de Mâcon, adoptait de préférence les types dits de Solutré et de la Madelaine. La distance qui sépare ces localités est plus

(1) « On sait qu'à l'état sauvage, a dit Edouard Lartet, il existe entre certaines espèces très-voisines et quelquefois du même genre des antipathies qui les portent à se cantonner dans des stations d'habitat très-distinctes. »

(2) Congrès de Lille, 1874 — « *Les couches qui contiennent les mêmes fossiles* dans des régions éloignées, dit M. Vogt, *sont nécessairement d'âge différent.* » *Revue scientifique,* 2 janvier 1875.

que suffisante pour rendre compte de ces usages locaux. « En effet, disait naguère un archéologue de mérite, M. Rioult de Neuville (1), c'est en quelque sorte un caractère naturel de l'état sauvage, où les hommes, ne vivant que de la chasse ou de la pêche, restent groupés en petites tribus errantes, d'offrir des distinctions profondes et indélébiles entre les moindres peuplades, sans que le contact le plus habituel les amène à adopter les usages ou les procédés de leurs voisins. » Le R. P. Pétitot, qui a longtemps vécu parmi les sauvages de l'Amérique du Nord, confirme cette observation lorsqu'il nous dit que des objets très-divers comme forme ou comme délicatesse de travail « sont en usage chez des tribus limitrophes et sans cesse en communication. Il est vrai, ajoute-t-il, que les rapports qui existent entre elles ont généralement pour but de vider leurs querelles continuelles (2). »

Je n'ai point l'intention d'insister sur la période de la pierre polie. Ici la distinction avec les époques précédentes semble assez nettement accusée. En maint endroit l'on a trouvé les objets caractéristiques de cette période, — haches polies, flèches à ailerons, etc., — au-dessus des grossiers silex de l'époque précédente.

Je crois donc que l'on peut, en général, considérer la présence d'instruments en pierre polie comme l'indice d'un âge récent ; mais je suis plus convaincu encore que la fabrication et l'usage d'instruments en pierre taillée se sont maintenus concurremment avec la fabrication et l'usage d'instruments en pierre polie. *A priori*, le contraire ne serait guère vraisemblable. Conçoit-on que des hommes qui avaient sous la main le silex se soient

(1) *Matériaux*, année 1877, p. 126.
(2) *Ibid.*, année 1874, p. 402.

constamment amusés à le polir pour en faire un outil détestable, alors qu'une simple lame, un simple éclat constitue, à défaut de métal, le meilleur des couteaux? Ils ont pu le faire parfois, et il faut bien l'admettre, mais ce fut moins sans doute pour satisfaire à des besoins journaliers et domestiques que par fantaisie, par motif de luxe ou pour certains usages spéciaux que nous ignorons.

De fait, il est peu de localités où l'on n'ait trouvé la pierre taillée à côté de la hache polie. Dans les dolmens, pourtant universellement rapportés à la dernière partie de l'âge de la pierre, sinon à la première de l'âge des métaux, on a trouvé des éclats de silex, et l'on en trouve maintenant surtout que l'attention est attirée sur les objets de cette nature.

A Solutré, à côté des pointes de silex en feuille de laurier qui caractérisent ce gisement, on rencontre des flèches ou des pointes de lance d'une grande délicatesse de travail (1). J'en possède une, pour mon compte, qui rappelle beaucoup mieux l'époque dite *néolithique* que celle de Solutré. Du reste, entre les deux industries, la transition est à peine sensible, et je ne suis nullement surpris qu'un certain nombre d'archéologues, pourtant fort attachés aux doctrines de l'école, tendent à relier directement l'une à l'autre en supprimant la période de la Madelaine.

Sans même sortir des limites du *département de la Mayenne*, n'a-t-on pas trouvé, dans la station d'Etiveau, l'industrie néolithique associée aux grossiers racloirs,

(1) *Association française pour l'avancement des sciences*; session de Lyon, 1873, compte rendu; — *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, année 1873, p. 334.

lames et éclats divers de l'époque quaternaire (1)?

Au point de vue paléontologique, l'âge de la pierre polie paraît se distinguer nettement de l'âge précédent ou paléolithique. Jusqu'ici nous nous trouvions en présence d'espèces éteintes ou émigrées; désormais, les espèces domestiques et actuelles paraissent seules. Est-ce à dire que cette règle ne comporte aucune exception et que, sous le rapport de la faune plus que sous le rapport industriel, une véritable lacune sépare les deux périodes?

Certains archéologues contemporains, MM. Cartailhac et de Mortillet, par exemple, sont de cet avis, et quelques découvertes semblent venir à l'appui de leur opinion. C'est ainsi que M. Arcelin a constaté sur les bords de la Saône un grand intervalle stratigraphique entre les dépôts des deux époques (2). Il me semble néanmoins que cette opinion n'est pas admissible dans toute sa rigueur. Des instruments en pierre polie ont, en effet, été rencontrés dans des alluvions anciennes ou quaternaires, notamment en Italie par M. Michel de Rossi (3). A Sorde, dans le midi de la France, les deux industries ont été trouvées intimement associées (4).

En Belgique, de la poterie et des animaux domestiques tels que le mouton, le porc et le bœuf, ont été découverts par M. Dupont dans des cavernes quaternaires où abondaient les silex taillés et les ossements d'espèces étein-

(1) Emile Moreau, *Matériaux*, année 1875, p. 288.

(2) *Études d'archéologie préhistorique*, 1875; — *Essai de classification des stations préhistoriques de Saône-et-Loire*, 1877; etc.

(3) *Voce della verità*, août 1875; — Congrès de Stockolm, 1874, p. 67.

(4) *Matériaux*, 1874, p. 116.

tes (1). Enfin, dans la province même que vous honorez de votre visite, M. l'abbé Maillard a rencontré, à Thorigné-en-Charnie, des ossements de rennes au milieu d'une industrie néolithique bien accusée, semble-t-il, par la présence d'une poterie grossière et d'objets en pierre d'un travail très-délicat (2). M. de Mortillet y voit, il est vrai, l'industrie solutréenne (3) ; mais alors que fait-il de cette poterie qui ne doit apparaître, dans son système, qu'avec la période néolithique? Que fait-il, dans tous les cas, de la hache polie trouvée dans les couches sous-jacentes en compagnie du renne et d'un grand bœuf?

Je suis plus porté, pour ma part, à rattacher, avec M. l'abbé Maillard, la partie supérieure du gisement à l'époque gallo-romaine.

Je sais bien que cette seule supposition pourra me valoir de la part d'un certain parti quelque nouvelle accusation d'ignorance; mais ces messieurs sont si prodigues de brevets de ce genre que j'en suis tout consolé d'avance. « Admettre la contemporanéité de la poterie romaine et des objets quaternaires, c'est, nous dit M. Cartailhac, plus audacieux que d'affirmer la construction des pyramides d'Égypte par Napoléon (4). » Peut-être; mais est-il bien sûr que les *objets* en question, les osse-

(1) Congrès de Bruxelles, 1872 ; — Cazalis de Fondouce, *Matériaux,* 1874, p. 413, et 1875, p. 224. — En Souabe, M. Fraas a trouvé des silex de forme récente et des éclats de poterie mêlés à des ossements de mammouths et de rennes. Suivant lui, ces deux animaux auraient subsisté jusque dans la période historique, au temps des Germains de César (*Études religieuses,* avril 1875).

(2) *Matériaux,* année 1876, p. 284.

(3) *Ibid.,* année 1876, p. 164.

(4) *Ibid.,* année 1876, p. 291.

ments de rennes, soient des *objets* essentiellement quaternaires? A moins de prolonger l'époque quaternaire jusqu'à César, il faut admettre, me semble-t-il, que le renne a vécu dans l'ère géologique actuelle. La description que l'illustre conquérant des Gaules nous donne d'un animal qu'il a rencontré dans ce pays ne permet pas de douter que le renne y vécût de son temps. Si ce fait avait besoin de confirmation, je rappellerais qu'un bois de renne, aujourd'hui au musée de Saint-Malo, a été trouvé dans le marais de Dol parmi les débris de cette ancienne forêt de Scissy qui fut ensevelie sous les eaux de la mer dans les premiers siècles de notre ère. L'animal qui a laissé là ses restes, à côté de ceux du *bos primigenius* (urus des anciens), fut sans doute une des victimes de l'inondation.

L'existence du renne, en Gaule, s'étant prolongée jusqu'à l'ère actuelle, l'ère chrétienne, personne ne doit être surpris de rencontrer ses restes à côté des produits de l'industrie néolithique, car il n'est pas possible de rajeunir cette industrie au point de la placer tout entière dans notre ère. Mais si les deux âges de la pierre tendent à se confondre, en ce sens que le premier empiète sur le second, tant au point de vue paléontologique qu'au point de vue industriel, est-il possible du moins d'en séparer nettement l'âge des métaux?

Ici encore la réponse ne saurait être complétement affirmative.

L'usage de la pierre, même simplement taillée, s'est continué, concurremment avec celui du bronze et du fer, jusqu'à une époque récente, presque jusqu'à nous. Les preuves en sont nombreuses, et je me contenterai d'indiquer les principales.

D'abord, je ne crois pas qu'il soit contestable que les Gaulois aient utilisé le silex de quelque façon. Il n'est

peut-être pas un seul *oppidum* où l'on n'ait rencontré des objets en pierre et souvent en abondance.

Ne pouvant énumérer tous les lieux qui en ont fourni, je me contenterai de citer : le mont Beuvray ou l'ancienne Bibracte; Gergovie, près de Clermont; Alise-Sainte-Reine, dans la Côte-d'Or, Alaise, dans le Jura, Novalaise, en Savoie, trois localités qui ont des prétentions à représenter l'ancienne *Alesia* de César; le mont Ganelon, près de Compiègne; le Mont-de-Noyon, Rhuis et Gouvieux, dans la vallée de l'Oise (1). Dans tous ces lieux, des instruments de pierre ont été trouvés à côté d'armes en métal et de monnaies gauloises. On pourrait se demander si nos ancêtres faisaient un usage réel de ces outils et s'il ne faut pas y voir plutôt comme des objets votifs, sortes de souvenir d'un âge de pierre; mais la variété, l'état, la forme et le nombre de ces objets ne permettent guère de recourir à cette supposition. Il y a là, en effet, notamment au mont Beuvray, des haches polies ou grossièrement taillées, de nombreuses flèches et jusqu'à des blocs de silex brut évidemment destinés à la fabrication d'armes ou d'outils.

César ne nous dit-il pas du reste que les Gaulois devant *Alesia* faisaient usage de frondes et de pierres (2)?

De nombreuses sépultures gauloises ont aussi fourni leur contingent d'objets en silex; mais nulle part l'on n'en a trouvé un aussi grand nombre qu'à Caranda (Aisne) (3). On a dit, il est vrai, que ces silex étaient

(1) Voir sur ce sujet un intéressant article du R. P. Haté dans les *Études religieuses*, janvier 1876.

(2) *De Bello gallico*, VIII, 81.

(3) *Bulletin de la Société d'anthropologie*, séances du 18 juin 1874 et du 4 mars 1875.

empruntés à un atelier de l'âge de pierre. Il est très-certain, dans tous les cas, qu'ils ont été déposés intentionnellement dans les tombes. En outre, comme rien n'indique qu'il y ait eu antérieurement un atelier en cet endroit, il est très-probable qu'ils ont été fabriqués à l'époque même. C'est l'opinion motivée de M. Millescamps, et les objections qu'y a faites M. de Mortillet ne lui ont rien ôté de sa valeur.

Ce qui ajoute encore à l'intérêt de cette découverte, c'est que le cimetière de Caranda représente tout aussi bien l'époque mérovingienne que l'époque gauloise, et partout l'ensevelissement est le même. Pour M. Millescamps, c'est une preuve que la taille du silex était encore usitée en Gaule sous les Mérovingiens. Cette conclusion est très-naturelle et ne surprendra pas, si l'on se rappelle que, dans plusieurs de ses fouilles, M. l'abbé Cochet a constaté des faits analogues, spécialement à Cany et à Dieppe (1). MM. Henri et Félix Baudot ont signalé également la présence de silex dans les cimetières burgondes des environs de Dijon, à Charnay et à la Bruyère. A Thimécourt, près de Luzarches, M. Millescamps à rencontré lui-même un certain nombre de silex taillés dans un cimetière franc, et tout récemment l'on mentionnait une trouvaille analogue dans un cimetière gaulois de la Marne, à Jonchéry (2).

On voit que les découvertes de cette nature sont loin d'être rares, et, si elles ne sont pas plus nombreuses, c'est peut-être que les objets en pierre n'avaient pas jusqu'ici attiré l'attention des explorateurs.

Souvent aussi l'on a trouvé ces objets associés à des

(1) *La Normandie souterraine,* 1855, p. 67 et 76.

(2) *Les Nouvelles archéologiques,* janvier 1878. Voir aussi :

médailles romaines. Les fouilles des tumulus et des dolmens ont révélé plusieurs faits de ce genre, tant en France qu'en Italie (1).

Est-ce donc par hasard que l'on rencontre de ces sortes d'objets presque dans tous les lieux où séjournèrent les Romains et le long de toutes les voies qu'ils construisirent? Il y a là une coïncidence étrange qui permet de croire sinon qu'ils se servaient eux-mêmes de pierres, du moins que les Gaulois qu'ils employaient comme pionniers ou à d'autres titres en faisaient encore usage.

L'histoire, du reste, n'est pas complétement muette à cet égard. César nous laisse entendre que l'armement des Gaulois était extrêmement primitif et consistait presque exclusivement en frondes fustibales, balistes et autres objets propres à lancer des pierres. Ils étaient, nous dit M. Massénat, vis-à-vis des soldats romains comme les sauvages actuels vis-à-vis de nos soldats armés de fusils et de baïonnettes (2).

S'il faut en croire Guillaume de Poitiers, les Anglais se servaient d'armes en pierre à la bataille de Hastings au XIᵉ siècle. Plus tard encore, en 1298, les Écossais de Wallace employaient des armes de cette nature, et nos chroniqueurs du moyen âge nous parlent de ces armes qui résonnaient dans le combat (3).

Mais je ne veux point, Messieurs, insister davantage sur ce côté de la question. Je le répète, je ne suis point de

Coup d'œil sur l'Homme préhistorique dans la Creuse, par M. de Cessac (*Bulletin monumental*).

(1) Voir : J. Fergusson, *les Monuments mégalithiques de tous pays* (Haton); J. Miln, *Fouilles faites à Carnac;* de Rossi, *Paléoethnologie de l'Italie centrale.*

(2) *Jules César en Gaule*, 1865.

(3) *Épopées françaises*, par Léon Gautier, t. I, p. 55.

ceux qui nient la réalité d'un âge de pierre. Les gisements où l'on a rencontré toute l'industrie de cet âge, sans une parcelle de métal, sont trop nombreux pour qu'il soit permis de pousser jusque-là le scepticisme. A ceux qui douteraient encore, il me suffira de citer les *kjokken-moddings* ou amas de débris de cuisine du Danemark, plusieurs des palaffites ou habitations lacustres de la Suisse, et cette multitude de cavernes ou de stations à ciel ouvert où abondent la pierre et l'os, à l'exclusion de toute autre substance.

Je ne voudrais pas cependant que, de l'absence du métal dans un gisement, l'on se hâtât de conclure que ce gisement est de l'âge de pierre. Il fut un temps où, sans doute, le fer et le bronze étaient plus rares que ne le sont aujourd'hui l'or et l'argent. Les hommes qui en étaient possesseurs devaient les conserver soigneusement. Il n'est donc nullement étonnant qu'on ne les trouve pas avec les produits ordinaires de leur industrie. Pendant tout le moyen âge l'usage a été, on le sait, d'ensevelir les rois et les prélats avec leurs insignes; mais on s'exposerait à de graves erreurs si l'on jugeait de l'industrie du temps par la nature de ces objets, car bien souvent, pour ne pas tenter la cupidité des voleurs, on eut soin de déposer dans les tombeaux des objets sans valeur (1).

Il est à croire que l'on a fait de même à une époque antérieure. Il ne faut pas oublier du reste que le métal s'oxyde vite, surtout le fer. La pierre, au contraire, est indestructible. Il ne serait donc pas surprenant que certaines sépultures, qui auraient contenu à l'origine des objets en

(1) Dans les tombes royales des XIIIe et XIVe siècles, l'on ne trouve guère que des sceptres et des couronnes en étain ou en cuivre.

fer, n'en présentassent plus aujourd'hui aucune trace.

Le bronze, il est vrai, résiste mieux, et qui sait si ce n'est pas pour ce motif que ce métal se rencontre plus souvent que le fer dans les dolmens ou ailleurs, et si le prétendu âge du bronze n'a pas d'autre fondement? Le fait suivant semble venir à l'appui de cette conjecture.

Dans les fouilles qu'il a faites sur l'emplacement présumé de l'ancienne Troie, M. Schlieman n'a trouvé d'autre métal que le bronze dans la couche datant des rois de Lydie; et pourtant, nous dit M. Em. Burnouf en rendant compte de ses découvertes, il est certain que le fer était en usage avant la domination des rois de Lydie.

M. Schlieman a encore rencontré au même lieu, audessus d'une couche riche en métal, une seconde couche qui ne contenait que des instruments en pierre et des objets dénotant une extrême barbarie. Cette découverte a une grande importance; car elle nous montre que, si la civilisation est généralement allée en se perfectionnant, cette règle a néanmoins ses exceptions.

Ne pouvant, Messieurs, exposer dans le détail les faits qui me semblent contredire les théories à l'ordre du jour, j'ai tenu du moins à indiquer les principaux, afin de mettre en garde contre les conclusions trop hâtées que certains archéologues présentent comme des vérités scientifiques et qui, de fait, sont souvent acceptées comme telles par un public non prévenu. Je ne suis point l'ennemi de l'archéologie préhistorique; ses découvertes m'intéressent et elles ont une importance réelle, ne fût-ce qu'au point de vue de l'histoire locale. Mais le temps ne me paraît pas encore venu d'en déduire des théories générales, et si l'on se hasarde à en proposer, il faut que ce soit avec la timidité et l'hésitation qui conviennent à des hypothèses et à des conjectures.

Dans l'état actuel de la question, s'il me fallait donner la conclusion à tirer des faits connus, je dirais qu'ils ont rendu à peu près certain ce qui déjà pouvait être considéré comme probable à l'avance, à savoir qu'il y a eu une époque où, en Gaule, et probablement dans la plus grande partie de l'Europe, l'homme ignorait l'usage du métal ; que peu à peu, sa position devenant moins précaire, il sut donner à ses instruments de pierre une forme plus artistique, et cela jusqu'à les polir, et qu'enfin il en vint à connaître et à utiliser le fer et le bronze. Mais ces trois âges de la pierre taillée, de la pierre polie et des métaux, je ne les admets qu'en ce sens que le second a empiété sur le troisième, et le premier sur les deux autres, de façon à se perpétuer, pour ainsi dire, jusqu'à nous. Quant aux sous-périodes introduites par M. de Mortillet, non-seulement il n'y a aucune raison de leur attribuer une portée générale, mais il ne m'est pas prouvé qu'elles se soient succédé en aucun point du globe. Les types qui les caractérisent peuvent être utiles comme base de classification des objets de nos musées, mais ce serait s'exposer à des erreurs grossières que de leur attribuer une valeur chronologique.

La séance est levée à 11 heures.

DEUXIÈME SÉANCE DU MARDI 21 MAI 1878.

PRÉSIDENCE DE M. DE DION.

Siégent au bureau MM. Palustre et du Lac.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé Pointeau complète l'historique des dolmens du département de la Mayenne par la description de différentes pierres druidiques qu'il a observées.

M. de Vaissière explique un tableau adressé au Congrès par M. Cartailhac, directeur des *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, et représentant de nombreux objets en fer et bronze trouvés dans les fouilles d'un tumulus aux environs de Saint-Flour (Cantal).

Abordant ensuite la partie du programme qui a trait à l'époque romaine, M. le président donne la parole à M. Moulin, de Mortain.

Notice sur les Ambibariens.

Bien que Jules César soit le seul écrivain de l'antiquité qui ait nommé les *Ambibariens*, il est cependant difficile de mettre en doute l'existence de ce peuple. En effet, au nombre des cités *armoricaines* appelées à secourir *Alesia*, se trouve mentionnée au livre VII, chapitre 75, *in fine*, des Commentaires, la cité des *Ambibari* ou *Ambibarii*, c'est-à-dire des *Ambibariens* (1).

Tel est au moins le nom que portent *cinq* des meilleurs manuscrits de Jules César : leçon que confirment, plutôt qu'ils ne la contredisent, *deux* autres manuscrits donnant *Ambarii* au lieu de *Ambibarii* (2).

(1) Nous traduisons *Ambibarii* par *Ambibariens*, comme l'on traduit *Parisii* par *Parisiens*, *Esurii* par *Esuviens*, *Lexovii* par *Lexoviens*, *Andecavi* par *Angevins*, *Pictavi* par *Poitevins*...

(2) V. le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, époque

L'historien romain s'exprime ainsi :

« Universis civitatibus, quæ Oceanum attingunt, « quæque eorum consuetudine *Armoricæ* appellantur, quo « sunt in numero *Curiosolites, Rhedones,* AMBIBARI, *Ca*- « *letes, Osismii, Lemovices, Veneti, Unelli,* sex... (1) »

« Toutes les cités qui avoisinent l'Océan et que les « Bretons désignent dans leur langue sous le nom d'*Ar*- « *moriques,* fournirent six mille hommes pour le siége « d'Alesia ; et au nombre de ces cités étaient les *Curio*- « *solites,* les *Rhédons,* les *Ambibariens,* les *Calètes,* les « *Osismiens,* les *Lemovices,* les *Venètes* et les *Unel*- *les...* (2) »

Or, des huit peuples cités par Jules César dans ce passage des Commentaires, *deux* sont très-peu connus, savoir : les *Ambibariens* et les *Lemovices-Armoricains* (3).

celtique, p. 49, V[bo]. *Ambibarii.* — M. Desjardins lit *Ambivareti* ou *Ambivariti.*

(1) César et Tite-Live mentionnent, il est vrai, un peuple qui semble avoir quelque analogie, au moins apparente, avec les *Ambibariens,* et que les deux historiens romains désignent sous le nom d'*Ambarri* ou d'*Ambarres, Ædui Ambarri,* clients des *Éduens;* mais ce peuple, non plus que les *Ambivareti* ou *Ambivariti* du livre III, c. 9, et du livre IV, c. 9, ne faisait pas évidemment partie des *Armoriques.* — V. César, livre II, c. 2, livre IV, c. 9, liv. VII, c. 75 ; Tite-Live, liv. V, c. 34 ; Dom Bouquet, tom. I, p. 277, note A, p. 322, B et note A ; *Histoire de César,* par Napoléon III, tom. II, p. 25 et pl. 2.

(2) V. *C. J. Cæsaris Commentarii de bello gallico,* liv. VII, c. 75.

(3) L'auteur de la *Vie de Jules César* place les *Lemovices-Armoricains* au sud de la Loire, dans la partie méridionale du département de la Loire-Inférieure et occidentale de Maine-et-Loire. V. tom. II, p. 26 et pl. 2.

Ainsi, ni Strabon, ni Pline l'Ancien, ni Ptolémée, ni les notices du Bas-Empire ne mentionnent les deux cités que nous venons d'indiquer; c'est-à-dire les *Ambibariens* et les *Lemovices-Armoricains*; et cependant il est impossible de douter, soit de l'exactitude du texte, soit de l'existence de ces deux peuples (1).

L'on sait, en effet, que Jules César est le plus exact des historiens de l'antiquité, *summus auctorum, divus Julius*, dit Tacite (2); et ce grand génie, tout à la fois militaire et littéraire, parcourut les Gaules recueillant partout des renseignements précis sur son passage, et d'ailleurs naturellement informé par un état-major d'officiers instruits et distingués comme l'étaient alors les Romains. Ce que César nous a laissé a donc été écrit *de visu* ou *de auditu*, et ses Commentaires présentent, sous ce rapport, une bien autre garantie que les écrits des compilateurs romains ou grecs.

Enfin, ce qui paraît certain, c'est que la grande guerre des Gaules opéra dans ce pays une révolution profonde; et de ce moment décisif dut dater un changement considérable dans l'ancien État gaulois, que les conquérants organisèrent naturellement à la mode romaine en s'assimilant les vaincus.

Les peuples qu'indique Jules César et qu'il énumère dans ses Commentaires sont donc vraisemblablement ceux qui occupaient les Gaules, pour ainsi dire, de toute antiquité, et notamment au moment de l'invasion romaine : peuples dont le prestige s'effacera par degrés, qui se fon-

(1) Strabon indique la Loire comme formant la limite des *Namnetæ* et des *Pictones*: « *Ligeris inter Pictones et Namnetas effluit.* » — V. liv. IV, c. 2, § 1.

(2) V. *Mœurs des Germains*, c. 28.

dront avec d'autres, et dont quelques-uns perdront, avec leur ancienne importance et leurs antiques cités, jusqu'à leur nom celtique (1), pour ne plus figurer désormais, au moins comme peuples, ni dans l'histoire, ni dans la géographie des siècles suivants.

Or, de ce nombre sont les *Ambibariens*.

Mais où faut-il placer le territoire et notamment la *civitas* de ce peuple dont il n'est plus fait mention, depuis Jules César, dans les écrivains grecs et romains qui ont écrit après lui ?

Ce que l'auteur des commentaires indique de plus certain, c'est que les *Ambibariens* faisaient partie des *Armoriques* avec d'autres peuples qu'il énumère : c'est donc cette région de la Gaule celtique dont il importe avant tout de déterminer les limites précises (2).

I.

LES ARMORIQUES.

Jules César définit ainsi les Armoriques :

« Maritimæ civitates, positæ in ultimis Galliæ finibus

(1) Tels sont notamment les *Lemovices-Armoricains*, ainsi que les *Ambibariens*, comme plus tard les *Curiosolites* et les *Osismiens* après la destruction de leur *civitas*.

(2) V. Jules César, *De Bello Gallico*, liv. II, c. 34 ; liv. III, c. 9 ; liv. V, c. 53 ; liv. VII, c. 75, et liv. VIII, c. 31.

En effet, ce qui caractérise les *Ambibariens*, *Ambibarii* du liv. III, c. 75, *in fine*, et ce qui les distingue essentiellement soit des *Ædui-Ambarri*, soit des *Ambivareti* et *Ambivariti*, c'est que, seuls, ils faisaient partie des *Armoriques*.

« et Oceano conjunctæ ; » et ailleurs : « Universæ civitates « quæ Oceanum attingunt, quæque eorum consuetudine « *Armoricæ* appellantur... » C'est-à-dire toutes les contrées situées au Finistère des Gaules, et sur les bords ou non loin de l'Océan ; contrées que les Gaulois appellent, dans leur langue usuelle, du nom d'*Armoriques* (1).

Or, cette langue *sui generis* dont parle Jules César, c'est certainement le *bas-breton* ou l'ancienne langue des Celtes, dans laquelle le mot *Armorique* se compose des mots *ar*, sur, et *mor*, mer, désignant ainsi les lieux voisins de l'Océan ou les contrées maritimes des Gaules (2).

Au temps de Jules César, les *Armoriques* constituaient donc une zone maritime importante et assez large de la Gaule celtique, zone ayant pour limites naturelles, au nord, le bassin de la Seine ; au midi, le bassin de la Loire ; à l'ouest, l'océan Britannique, *fretus Britannicus* ; et enfin, à l'est, le cours de l'Eure et de la Mayenne. En un mot, les *Armoriques* constituaient alors ce que sera plus tard soit la *Lyonnaise*, notamment au temps de Marcien d'Héraclée, soit la *Neustrie*, au temps des Carlovingiens (3).

(1) V. Jules César, *De bello Gallico*, liv. II. c. 34 ; liv. III, c. 9 ; liv. V, c. 53 ; liv. VII, c. 4 et 75 ; et liv, VIII, c. 31.

(2) V. les *Bollandistes*, tom. III, p. 406, § 1 ; p. 576, § 16 ; p. 577, note A ; et le Gonidec, *Dictionnaire français-breton.*

(3) V. *Geographi Græci Minores*, par Charles Muller, imprimerie de Firmin Didot, Paris, 1855, t. I, *périple de Marcien ;* les *Bollandistes*, t. LI, p. 362, note C. et id. t. IV, p. 209, § 16.

« *Neustria* est quidquid a Parisiis et Aurelianis interjacet « inter *Ligerim* et *Sequanam*, inferius ad Oceanum. » — « Universa peripli oræ maritimæ *Lugdunensis*, » dit Marcien d'Héraclée, liv. II, § 26, « ab ostiis Ligeris fluvii usque ad ostia Sequanæ fluvii... »

Or, cette vaste contrée était habitée par *treize* peuples principaux, dont *six* appartiennent à l'ancienne province de Bretagne, *cinq* autres à l'ancienne Normandie, et *deux* enfin probablement au Maine.

Ainsi, les peuples de la Bretagne armoricaine sont, en allant du midi au nord : 1° les *Lemovices-Armoricani*, peuple habitant la rive gauche de la Loire (1) ; 2° les *Namnetæ* ou *Namnetes*, peuple du diocèse de Nantes (2) ; 3° les *Veneti*, peuple du diocèse de Vannes ou du Morbihan, comprenant probablement les *Coriosopites* ou peuple de Quimper-Corentin (3) ; 4° les *Osismii*, population importante, comprenant vraisemblablement le territoire des évêchés de Saint-Pol-de-Léon et de Tréguier (4) ; 5° les *Curiosolitæ*, *Coriosuelitæ*, peuple de *Corseul* ou des Côtes-du-Nord (5) ; 6° enfin, les *Redones*, peuple du diocèse de

(1) C'est ce même peuple qu'Hadrien de Valois classe parmi les *Osismiens* dans l'évêché de Saint-Pol-de-Léon : *Leonenses, pars Osismiorum*.

V. *Notitia Galliæ*, p. 269, apud Dom Bouquet, t. II, p. 433, c. et p. 552, c. et note A.

(2) Strabon leur donne pour limites au midi, les Poitevins, *Pictones*.

V. Liv. IV, c. 2, § 1; César, liv. III, c. 9.

(3) V. César, liv. II, c. 34, liv. III, c. 7, 8 et 9.

Ce peuple, les *Corisopiti*, n'apparaît que dans les notices du Bas-Empire.

V. Dom Bouquet, t. I, p. 122, c. et la *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, par Auguste Longnon, p. 315 et 316, Paris, Hachette, 1878.

(4) Ce peuple existe encore à la fin de l'Empire romain et disparaît ensuite. — V. César, liv. II, c. 34 ; liv. III, c. 9 et liv. VII, c. 75 ; Dom Bouquet, id., et M. Longnon, p. 315.

(5) V. César, liv. II, c. 34 ; liv. III, c. 7, et 11 ; liv. VII,

Rennes, c'est-à-dire de l'Ille-et-Vilaine, et placés à la limite de la Bretagne et de la Normandie.

Quant aux *cinq* peuples de cette dernière province, c'étaient au temps de Jules César : 1° les *Unelli*, vaste confédération, comme nous le verrons plus tard ; 2° les *Lexovii* ou *Lexobii*, peuple de Lisieux, c'est-à-dire des pays d'Auge ; 3° les *Aulerci-Ebuvorices*, peuple du diocèse d'Evreux ; 4° les *Caletes*, *Caleti*, *Caletæ*, ou peuple du pays de Caux, d'origine belge, comprenant vraisemblablement dans le principe les *Vellocasses* ou *Veneliocassii*, peuple du *Vexin* normand dont Rouen devint la capitale (1); 5° enfin les *Esuvii* ou *Esuviens*, peuple de l'Hyesmois, ou du diocèse de Séez, c'est-à-dire de l'Orne (2).

Quant à la partie du Maine voisine du littoral et comprise comme telle dans les *Armoriques*, elle était alors peuplée par deux peuples de races essentiellement distinctes; peuples que Jules César désigne : 1° sous le nom

c. 75. Le territoire des *Curiosolitæ* a été remplacé par les diocèses de *Saint-Brieuc*, de *Saint-Malo* et de *Dol* ; mais M. Longnon forme, au VIe siècle, un diocèse particulier, comprenant, avec le territoire de Saint-Malo et de Dol, le pays des *Diablintes*. — V. p. 315 à 320.

(1) César, liv. VIII, c. 7; Strabon ; liv. IV, *de Gallis* ; et Paul Orose, liv. VII, apud dom Bouquet, tom. I, p. 592 B, et 594 E.

(2) Les *Esuviens* (*Esuvii*) d'où les noms suivants : *Exuma*, *Uxoma*, *Oxyma*, *Sessuorum caput*, *Oximus*, *Oximum*, *regio Oximiensis* et *Oximensis*, *Essey*, *Hiesmes*, *Hyesmois*... — V. Dom. Bouquet, t. II, p. 25, B et N ; t. XII. p. 814 ; t. XIII, p. 758; t. XIV, p. 819 ; les Bollandistes, t. XII, p. 64, note A ; t. XV, p. 163, note C ; t. XVI, p. 622 ; t. XIX, p. 775, note F ; t. XXV, p. 40, c.; t. XL, p. 589 B; t. XLI, p. 775, F ; et M. Longnon, p. 239 et 240.

d'*Aulerci* ou d'*Aulerci-Diablintes*, et 2° sous celui d'*Ambibari*, *Ambibarii* et *Ambarii*, suivant les manuscrits : en un mot, sous le nom d'*Ambibariens*.

Or, la plupart des peuples que nous venons de citer sont connus, et leur territoire est en général devenu le plus souvent, avec leur ancienne *civitas* ou capitale, la base d'un diocèse dans l'ordre ecclésiastique.

Ainsi les peuples de la Bretagne que nous avons énumérés ont constitué les *neuf* évêchés de cette ancienne province, et ces peuples sont parfaitement connus, à l'exception toutefois des *Lemovices-Armoricani*, dont la situation peut seule laisser place à quelque doute (1).

II.

LES UNELLES.

Quant aux *cinq* peuples de la Normandie que nous venons d'énumérer, ils sont également connus, sauf toutefois les *Unelli*, dont les véritables limites demandent à être précisées.

En effet, l'on appelle généralement de ce nom les peuples de l'ancien Cotentin ou du diocèse de *Coutances* proprement dit, tel au moins qu'il existait avant la Révolution de 1789, c'est-à-dire ayant pour limites le territoire des diocèses d'*Avranches*, de *Bayeux*, de *Séez*; et tel

(1) Hadrien de Valois les assimile aux *Leonenses* ou peuples de Saint-Pol-de-Léon. — V. Dom Bouquet, t. I, p. 277, note 1. — M. Desjardins lit *Namnetes* au lieu de *Lemovices*.

était vraisemblablement le territoire des *Unelles* à la fin de l'empire romain (1).

Mais tout porte à croire qu'à l'époque de la campagne de 698 (2) les *Unelles* constituaient un grand peuple ou plutôt un groupe de petits peuples alors unifiés ; vaste confédération armoricaine, ayant pour voisins au midi, les *Rhédons ;* au nord, les *Lexoviens ;* à l'ouest, l'océan Britannique, *oceanus Britannicus ;* et à l'est, enfin, les *Esuvii* ou *Esuviens*.

Ainsi, Jules César, non plus que Strabon, ne cite nulle part dans ses Commentaires, ni les *Abrincates*, ni les *Bajocasses*, ni les *Viducasses : trois* peuples qui ne semblent apparaître à l'horizon avec leur autonomie primitive qu'un demi-siècle plus tard au moins, suivant le texte de Pline, et même avec une *civitas* gallo-romaine que cent cinquante ans plus tard, suivant le texte de Ptolémée (3).

En effet, d'après le texte des commentaires et le récit de Dion Cassius, il paraît certain que la campagne de 698 fut dirigée surtout par *Quintus Titurius Sabinus,* contre les *Unelles,* dont les peuples voisins, tels que les *Coriosolites,* les *Lexoviens* et les *Aulerks-Eburovices* ne semblent avoir été que les alliés ; et il semble évident qu'à cette époque les *Unelles* formaient, avec les *Venètes,* un des peuples les plus belliqueux, sinon des plus redoutables de la Gaule celtique (4).

(1) V. Dom Bouquet, t. I, p. 122 A, et 127 C.

(2) Ou 56 avant l'ère chrétienne.

(3) V. Strabon, liv. IV, c. 3 et 4 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, liv. IV, c. 32 ; Ptolémée, *de Gallia*, liv. II, apud Dom Bouquet, t. I, p. 72, 73 et 74.

(4) V. les *Commentaires*, t. III, § 17, 18, 19 ; Dion Cassius, liv. XXXIX, c. 45.

Or il est difficile de croire qu'un peuple qui tenait ainsi en échec un lieutenant de César, et dont l'attitude guerrière motiva une diversion de la part de ce dernier, fût réduit aux seuls habitants du Cotentin ou de l'ancien diocèse de Coutances.

Au reste, l'auteur de la Guerre des Gaules s'exprime ainsi dans ses Commentaires :

« Quintus Titurius Sabinus cum eis copiis, quas a « Cæsare acceperat, *in fines* Unellorum pervenit. His « præerat Viridovix, *ac summam imperii tenebat earum « omnium* CIVITATUM, *quæ defecerant, ex quibus exercitum « magnasque* copias cœgerat. Atque his paucis diebus « *Aulerci-Ebuvorices, Lexoviique*... se cum Viridovice « conjunxerunt (1)... »

« Cependant Quintus Titurius Sabinus, avec les troupes qu'il avait reçues de César, était parvenu sur les marches du territoire des *Unelles*. Or, ceux-ci avaient à leur tête *Viridovix*, lequel tenait alors le commandement suprême de toutes les *cités* rebelles, c'est-à-dire des peuples chez lesquels ce chef avait levé une grande armée et des forces considérables. Enfin, dans les derniers jours, les *Aulerks Eburovices*, ainsi que les *Lexoviens* étaient venus se joindre au généralissime des *Unelles*... »

Quels étaient donc ces peuples chez lesquels *Viridovix* avait pu lever une armée aussi formidable, si ce n'est ceux dont le territoire a composé depuis les diocèses

(1) V. Jules César, liv. III, c. 17; Dion Cassius, *Histoire romaine,* liv. XXXIX, c. 45; t. IV, p. 89 à 93.

Jules César dit de même en parlant des Venètes, liv. III, c. 8 et 9 : « Hujus civitatis est longe amplissima auctoritas omnis « oræ maritimæ regionum earum..... Veneti reliquæ item civi- « tates... oppida muniunt... »

d'*Avranches*, de *Coutances*, de *Bayeux*, c'est-à-dire les *Abrincatui*, les *Bodiocasses* et les *Viducasses*, ou ces petits peuples qui, selon Pline et Ptolémée, réapparaissent au siècle suivant, avec leur ancienne autonomie, momentanément effacée ; en un mot, avec leurs noms celtiques et même avec une capitale, sinon avec une nouvelle *civitas* gallo-romaine (1) ?

En effet, hors de là, le texte des Commentaires ne se conçoit plus, et les termes précis qu'emploie le grand historien n'ont plus de raison d'être (2).

III.

SITUATION DES AMBIBARIENS ?

En définitive, c'est donc en dehors du territoire connu des anciennes provinces de Bretagne et de Normandie

(1) C'est ainsi que Ptolémée fixe la *civitas* des *Unelles* à Carentan ou à Saint-Côme-du-Mont, *Crociatonum Venellorum*, c'est-à-dire à cheval entre le *Cotentin* et le *Bessin*, et à *Crouciaconnum* sur la *table de Peutinger*. Enfin l'auteur de la Vie de Jules César place au *Châtelier*, c'est-à-dire sur les limites mêmes de l'*Avranchin*, la rencontre de *Sabinus* et de *Viridovix, in fines Unellorum*, ou sur les marches du territoire des *Unelles*.

V. (Ptolémée, apud dom Bouquet, t. I[er], p. 72; l'*Histoire de Jules César*, par Napoléon III, t. II, p. 130, note 1 ; et l'atlas, pl. XIII).

(2) Sous Clovis et ses successeurs, *le Cotentin*, *le Bessin et le Val de Vire* forment, au point de vue politique, l'apanage d'un comte.

(V. la vie de saint Sever aux Bollandistes, t. IV, p. 187 à 196.)

qu'il faut aller chercher, selon toutes les vraisemblances, le territoire vrai des *Ambibariens*.

En effet, la partie du Maine voisine du littoral et comprise comme telle dans les *Armoriques*, ne pouvait être peuplée que par deux peuples, de race probablement très-distincte, et que Jules César désigne : 1° sous le nom d'*Aulerks*, c'est-à-dire d'*Aulerks-Diablintes*, et 2° sous celui d'*Ambibari*, *Ambibarii*, et *Ambarii*, suivant les versions diverses des manuscrits, c'est-à-dire d'*Ambibariens*.

Pline l'Ancien, lequel composa son histoire naturelle dans la seconde moitié du Ier siècle, c'est-à-dire environ cinquante ans après la conquête des Gaules, place dans la Lyonnaise à peu près les mêmes peuples que Jules César, à l'exception des *Lemovices-Armoricains*, des *Ambibari* et des *Esuvii* (1), et en revanche, il ajoute à la liste de l'historien romain *quatre* autres petits peuples, savoir : les *Abrincatui*, les *Bodiocasses* et les *Viducasses*, sans doute implicitement compris par Jules César sous le nom générique d'*Unelles*, et enfin les *Vellocasses*, probablement compris sous le nom de *Caletes* (2).

Quant au géographe Ptolémée, lequel écrivait dans la seconde moitié du IIe siècle, ou un siècle après Pline, il cite comme appartenant à la Lyonnaise *treize* peuples que l'on peut placer également dans les *Armoriques*, et dont neuf figurent dans les Commentaires (3).

(1) A moins toutefois qu'il ait voulu désigner les *Eruviens* par les *Atesui*.

(V. Lib. IV).

(2) (V. Pline, *Histoire naturelle*, l. IV, c. XXXII.)

Pline place vingt-six peuples dans la Lyonnaise, et Marcien d'Héraclée vingt-cinq.

(3) (V. D. Bouquet, t. Ier, p. 72, 73 et 74.) — Les *Unelles*,

Il est vrai que ce géographe ne cite plus ni les *Coriosolitæ*, ni les *Ambibariens*, ni les *Esuviens* de Jules César; mais, en revanche, il ajoute à l'énumération donnée par l'auteur des Commentaires *quatre* peuples nouveaux, savoir : 1° les *Abrincatui*, dont la *civitas* est au temps de Ptolémée, *Ingena ;* 2° Les *Biducæsii*, ou mieux les *Viducasses*, dont la *civitas* est alors *Arigenus, Arægenuæ, Vieux ;* 3° les *Veneliocassii* ou *Vellocasses*, dont la *civitas* est alors *Rotomagus* (1), Rouen; et 4° enfin, les *Arvii*, dont la *civitas* est *Vagoritum* (2).

Enfin, Ptolémée, non plus que Pline lui-même, ne mentionne les deux peuples armoricains cités par Jules César, sous les noms de *Lemovices-Armoricani* et d'*Ambibarii ;* mais il est évident que dans l'intervalle d'un siècle il se produisit, notamment depuis la conquête des Gaules, des changements considérables de nature à expliquer les différences que l'on remarque entre les divers historiens et géographes que nous venons de citer.

En définitive, où faut-il donc placer ce peuple, une seule fois cité par Jules César sous le nom d'*Ambibariens :* peuple qui disparaît tout à coup, et que l'on ne retrouve plus ni dans Strabon, ni dans Pline, ni dans Ptolémée, ni dans les notices du Bas-Empire?

les *Lexoviens*, les *Caletes*, les *Osismiens*, les *Venètes*, les *Namnetes*, les *Diablintes*, les *Eburovices* et les *Rhedons*.

(1) *Rotmum, Rotumum, Rotuma, Rodomum, Rodomus, Rotumagus, Ritumagus, Rothomagus, Rouen*. — (V. Dom Bouquet, t. Ier. p. 112, t. XI, p. 681 ; les Bollandistes, t. XXIX; p. 503 et 504, N; t. XXXII, p. 268, G; et 269 A et G; t. XLIX, p. 257 D; et p. 294 C).

(2) Peuple du Haut-Maine qui a complétement disparu de l'histoire et de la géographie.

IV.

CIVITAS DES AMBIBARIENS.

Ce peuple devait habiter non loin de la mer, puisqu'il faisait partie des *Armoriques*, c'est-à-dire des contrées de la Gaule celtique voisines ou peu éloignées de l'Océan; mais sur quel point du littoral proprement dit, ou dans quelle zone voisine de la mer, les *Ambibariens* pouvaient-ils habiter?

L'auteur de la Vie de Jules César les place, avec le Dictionnaire archéologique des Gaules, dans l'*Avranchin*, en y comprenant évidemment le *Mortainais* (1); mais nous avons vu qu'il n'était pas possible de confondre les *Ambibariens* de Jules César avec les *Abrincates* de Pline et de Ptolémée, petit peuple certainement compris par l'auteur des Commentaires dans la grande confédération des *Unelles*, et qui ne semble avoir rien de commun avec les *Ambibariens*.

Or, Robert Cénault, évêque d'Avranches au XVI[e] siècle, est, selon nous, le premier écrivain qui ait deviné la situation vraie des *Ambibariens*, en fixant l'assiette de ce peuple dans le Bas-Maine, et en lui assignant pour *civitas*, *Ambrières* (2).

Cet historien s'exprime du reste ainsi dans son Histoire

(1) (V. T. II, p. 2 et *Atlas*, pl. II; et *Dictionnaire archéologique*, p. 49, v[bo] *Ambibarii*.) — Telle est également l'opinion de Sanson et d'Hadrien de Valois.

(2) (V. Roberti Cœnalis, *Galliæ historia*, lib. II, période VI, p. 164 — Paris, imprimerie de Galliot du Pré, 1557.)

de la Gaule, en parlant de ce peuple qu'il désigne sous les noms d'*Ambibari*, *Ambiareti* et *Ambriareti*.

« Crediderim *Ambiaretos*, seu (modicâ litterarum versurâ) *Ambriaretos* eos censuri qui oppidum incolunt in confinio Normaniæ et Cœnomaniæ positum, gallicè *Ambrières*; fuit aliquandò expugnatu difficile, quum Normanus Cœnomanum hostiliter insectaretur, uti ex Normanicâ historiâ constat. Ideòque olim poterant fuisse clari inter Gallos nominis. Eò si quidem loci Gulielmus Nothus, occupato oppido adversùs Gofredum Martellum, propugnaculi vice castrum non ignobile constituit (1). »

« Nous sommes tenté de croire que les *Ambiarètes* ou, avec une légère variante, les *Ambriarètes*, habitaient la ville d'*Ambrières*, située sur les marches de la Normandie et du Maine. En effet, cette ville, comme le constate l'histoire de Normandie, fut difficile à prendre d'assaut, lorsque les Normands envahirent le Maine : aussi, les habitants de cette cité ont-ils pu être autrefois célèbres parmi les Gaulois; et c'est là, dans la campagne entreprise par lui contre Geoffroy Martel, que Guillaume le Conquérant, maître d'Ambrières, fit construire une sorte de château fort qui ne manquait pas d'importance. »

Comme l'indique du reste l'étymologie naturelle de leur nom celtique (2), les *Ambibariens* constituaient un peuple armoricain, habitant non loin du rivage de l'océan Britannique, mais sur les flancs ou sur les versants des montagnes ; et, sous ce dernier rapport, il n'existe point dans le Bas-Maine de ville ancienne plus importante qu'*Ambrières* pour rappeler géographiquement et historique-

(1) (V. Robert Cénault, p. 164.)

(2) Αμφι, autour, *bar*, montagne, mamelon.

ment la présence des Ambibariens de Jules César (1).

Ainsi, soit en latin, soit en français, le nom de cette ville s'écrit toujours au pluriel (2), comme du reste les anciennes *civitas*, empruntant en général leur nom à celui du peuple gallo-romain qu'elles représentent (3).

Or, sous un autre point de vue, le territoire des *Ambibariens*, comparé au Maine en général et notamment au pays de Laval (4), constitue une contrée accidentée, avec des faîtes élevés d'où descendent et se précipitent les rivières destinées à alimenter les bassins de la *Mayenne*, de la *Maine* et de la *Loire* (5).

Ainsi, c'est notamment dans ces contrées que l'on trouve le *Mont-Margantin*, la *Butte-Brinbal*, *Barenton*, *Chaulieu*, *Juvigny*, la *Montjoie*..., et cette longue ligne de faîtes qui, partant du *Cotentin*, traverse le *Mortainais* et le *Passais* pour se profiler jusque dans le Perche (6).

Tout porte donc à croire que les *Ambibariens* constituaient, au moins dans le principe, les habitants primitifs

(1) (V. D. Bouquet, t. XI, p. 44 B; p. 84 A, B, C; p. 337 D et N; p. 338 A, p. 341 E et N; p. 342 A; p. 432 A et B; t. XIII, p. 285 C; p. 287 C, et p. 306 C.)

(2) *Amberræ*, *Ambreræ*... et *Ambières* et *Aubières*, *Ambrères*, *Ambrebières*, *Ambrierez* et *Ambrières*. — (V. D. Bouquet, t. XI, p. 660, t. XII, p. 803; Robert Wace, vers 9,631, 10,158 et 10,183; Benoist, vers 34,779 et suivants.)

(3) *Abrincæ* (Avranches), *Bajocæ* (Bayeux), *Ebroicæ* (Evreux)..... ou *Redones* (Rennes). *Viducasses* (Vieux)..... *Lexovii* (Lizieux), *Veneti* (Vannes)...

(4) *Vallis-Guidonis*, *Lavallum*, *Lavallium*...

(5) L'*Egrenue*, la *Varenne*, la *Mayenne*, la *Colmont*.

(6) *Bar*, faîte, mamelon, et *gast*, large. — Bar, faîte, et *brenn*, dominant, souverain; *Barenton*, petit *Bar*, *Chaulieu*, *calvus locus*, *Juvigny*, *Montjoie*, *mons Jovis*.

du Maine : peuple d'origine gaélique, refoulé plus tard vers le nord, c'est-à-dire dans la région des montagnes et des forêts, par l'invasion des *Aulerks-Diablintes*, comme dans des circonstances analogues, leurs voisins du *Haut-Maine*, les *Arvii* de Ptolémée, auront été également refoulés vers l'ouest par les *Aulerks-Cénomans* (1).

Or, chassés par les nouveaux venus des riches contrées qu'ils habitaient, les *Ambibariens* se seront réfugiés dans des régions peu accessibles, et ils auront ainsi formé une population *sui generis*, désignée d'après l'aspect pittoresque des lieux alpestres qu'elle habitait sous le nom d'*Ambibariens*, *Ambibarii*; mais ce petit peuple, n'ayant plus de place dans l'histoire depuis la conquête romaine, se sera trouvé effacé de la géographie officielle, absorbé qu'il était par les *Aulerks-Diablintes* et par leur capitale, devenue une importante forteresse romaine dès les premiers temps de la conquête, *Jublains* (2).

Ainsi, les habitants de ces contrées, c'est-à-dire du *Bas-Maine*, du *Passais* et de la partie méridionale du *Mortainais*, sont-ils évidemment de même race, et appartiennent-ils visiblement à l'ancienne famille celtique dont ils ont conservé la petite taille, les usages et les mœurs exclusivement agricoles (3).

Ces peuples ont continué de commercer entre eux mal-

(1) Peuple indiqué dans Ptolémée seulement.

(V. D. Bouquet, t. Ier, p. 73 B.)

(2) *Nudionum*, *Noiodunum*, *Noviodunum*, *Neodunum civitas Deablitum* et *Diablinthum*, selon la *table de Peutinger*, Ptolémée et les *Notices*.

(V. D. Bouquet, t. Ier, p. 73, 112 et 122.)

(3) V. *Notice sur les anciens chemins du Mortainais*, par l'auteur. — (Mortain, imprimerie de Mathieu, 1877.)

gré les nouvelles divisions géographiques du pays, et ils ont entretenu leurs anciennes relations économiques, grâce surtout à un grand nombre de foires et de marchés communs, ainsi qu'à un réseau de voies anciennes ou de chemins gaulois qui leur permettaient depuis les temps les plus reculés de communiquer aisément entre eux, sans rencontrer de grands obstacles dans les accidents en général considérables du sol mouvementé qui constitue ces contrées.

Enfin, les *Ambibariens* du *Bas-Maine*, du *Passais* et du *Mortainais* devaient être dans l'origine, et sont encore aujourd'hui, soit au point devue de la race, soit au point de vue des aptitudes et des mœurs, très-différents de leurs voisins, c'est-à-dire des *Unelli-Viducasses* et des *Unelli-Abrincatui*.

En effet, comme nous le verrons plus tard, ce qui caractérise au premier chef les *Unelli-Viducasses*, c'était et c'est encore leur vocation essentiellement industrielle (1).

Quant aux *Unelli-Abrincatui*, que l'on a souvent confondus avec les *Ambibariens* (2), c'étaient et ce sont encore, comme l'indique du reste leur nom, des peuples voisins de la mer, ou de véritables *Armoricains*, dans le sens complet du mot : peuples habitués à la pêche, au cabo-

(1) (V. *Le marbre de Thorigny*, apud D. Bouquet, t. 1er, p. 146; Les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, années 1831, 1832 et 1833, deuxième partie, p. 319 à 362; M. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie* (ère gallo-romaine), p. 269 à 271).

(2) V. le *Dictionnaire archéologique*, p. 49, et M. Ernest Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II, 787 et 788.

tage, à la navigation, dont le nom celtique ou gallo-romain rappelle les mœurs et les habitudes, et indique des races ayant des havres ou des estuaires au milieu des récifs, comme le comportaient du reste les côtes rocheuses et accidentées des baies de l'Avranchin (1)

Les *Abrincatui* différaient donc à tous égards des *Ambibariens*, c'est-à-dire d'un peuple de montagnes, s'étant réfugié dans les forêts ou dans les régions alpestres, comme les races qui habitèrent dans le principe, et qui habitent encore le sol accidenté du *Bas-Maine*, du *Passais* et du *Mortainais*, c'est-à-dire les bassins de la *Colmont*, de la *Varenne* et de la *Selune*.

V.

LIMITES DES AMBIBARIENS.

Or, ceci posé, quelles sont les véritables limites que l'on peut assigner au territoire des *Ambibariens ?*

L'auteur de la *Vie de Jules César* assigne aux *Ambibariens* les limites suivantes : au nord, les *Unelli*, ceux au moins qui habitaient le bassin de la *Sée ;* à l'est, les *Diablintes;* enfin au sud et à l'ouest, les Rhédons (2).

Le territoire des *Ambibariens* correspondait donc, au moins à peu de chose près, au territoire de l'ancien diocèse d'Avranches ; et les auteurs du *Dictionnaire archéologique de la Gaule* confondent à tort les *Ambibarii* avec les *Abrincatui* (3).

(1) *Aber,* en bas-breton, havre; *in* dans; *cautes,* rochers, récifs, côtes.

(2) Voir t. II, p. 26, et *Atlas,* pl. 2.

(3) Voir page 49 verso, *Ambibarii.*

Quant à Danville, il détermine le territoire des *Aulerks-Diablintes* en leur assignant les doyennés de *Javron*, d'*Evron*, de *Passais* (1) de *Mayenne*, d'*Ernée*, avec quelques parties de la Bretagne ; et le territoire des *Diablintes* est ainsi arrosé par les rivières suivantes : l'*Erbn* (2), l'*Ernée* (3), l'*Ouette* (4), et le *Couesnon* (5).

Mais entre les limites des *Diablintes*, telles qu'elles sont déterminées par Danville, et les frontières connues des *Abrincates*, il reste sur la carte un espace considérable qu'il s'agit de remplir. Or c'est précisément, selon nous, cet espace, égal au territoire d'un arrondissement qu'occupaient les *Ambibarii* au temps de Jules César.

Voici du reste les limites que nous assignons à ce peuple :

A l'est, les *Ambibariens* avaient pour frontières le cours de l'*Egrenne* (6), de la *Mayenne* et de la *Varenne* (7), lequel séparait leur territoire de celui des *Unelli-Viducasses* de Pline et de Ptolémée, ainsi que des *Esuvii* de

(1) Nous rattachons le doyenné de *Passais* au territoire des *Ambibariens*.

(2) Affluent de la *Sélune*, lequel prend sa source aux environs de Saint-Elier, et coule du sud au nord.

(3) Affluent de la *Mayenne*, lequel prend sa source aux environs de la Tannière, et coule du nord au midi.

(4) Affluent de la *Mayenne*, coulant de l'est à l'ouest.

(5) Petit fleuve, lequel prend sa source à Dompierre, et se jette dans la mer de la Manche, vers le mont Saint-Michel : une des anciennes limites de la Normandie et de la Bretagne.

(6) Affluent de la *Varenne*, lequel prend sa source dans le Mortainais, à Saint-Sauveur-de-Chaulieu.

(7) Affluent de la *Mayenne*, lequel prend sa source sur l'Orne, dans la forêt d'Halouze.

Jules César, c'est-à-dire du territoire des anciens diocèses de *Bayeux* et de *Séez*.

Au nord, le territoire des *Ambibariens* avait pour limites la ligne de faîte de *Juvigny - Letertre* et de *Chaulieu* (1) : faîte qui sépare toujours les deux bassins du *Mortainais*, c'est-à-dire le bassin de la *Sélune* au midi ; bassin peuplé, selon nous, par les *Ambibariens*, et le bassin de la *Sée*, au nord, colonisé par des émigrations des *Unelli-Viducasses*.

Au midi, le territoire des *Ambibariens* avait pour limites naturelles la *Colmont* (2), affluent de la *Mayenne*, lequel se jette dans cette rivière au-dessous d'*Ambrières*, et baigne les cantons d'*Ambrières* et de *Gorron*, séparant ainsi le territoire des *Ambibariens* de celui des *Aulerks-Diablintes*. Enfin le cours de l'*Ernée* (3) continuait les limites des *Ambibariens* au sud-ouest.

A l'ouest, les *Ambibariens* avaient pour limites naturelles l'*Eron* (4), rivière qui coule du sud au nord, passe au *Pont-au-Bray* et au *Pont-Juhel*; cours d'eau qui semble avoir toujours séparé dans cette contrée le Maine de la Bretagne, partant les *Ambibariens* des *Rhédons*, leurs voisins à l'ouest.

Or, cette délimitation des *Ambibariens* au couchant est continuée par le *Ruisseau Français* (5), limite également

(1) Une des branches des collines du Perche.

(2) Rivière qui descend des hauteurs de Sainte-Anne-de-Buais, dans le Mortainais, coule du nord au midi, et sépare le doyenné de *Passais* du doyenné d'*Ernée*.

(3) Un des affluents de la *Mayenne*.

(4) Affluent de la *Sélune*, lequel forme à l'ouest une ancienne limite du Maine et de la Bretagne, et sépare le doyenné de *Passais* du petit *Maine*.

(5) Autre limite de la Normandie et de la Bretagne.

ancienne de la France et de la Bretagne, laissant à droite les communes de Sainte-Brice et de Saint-Martin-de-Landelles; enfin par le bassin du *Loir* (1), ruisseau qui arrosait le territoire des *Abrincates*, et dont les affluents séparent notamment le territoire de *Vezins* (2) du territoire des *Biards* (3), limite du Mortainais, du côté des *Abrincates* à l'ouest.

Comme on le voit, le territoire des *Ambibariens* continuait donc au nord celui des *Aulerks-Diablintes*, en embrassant toutefois le *Passais normand;* et, en définive, ce territoire pouvait comprendre environ huit cantons de nos jours, savoir les cantons d'*Ambrières*, de *Gorron*, de *Passais*, du *Teilleul*, de *Barenton*, de *Mortain*, de *Juvigny-Letertre* et de *Saint-Hilaire-du-Harcouët*.

VI

LE MORTAINAIS.

Pour achever de délimiter le territoire des *Ambibariens*, il est indispensable d'étudier en outre la géographie du *Mortainais*, contrée qui, d'après les historiens du pays, a

(1) *Loir* ou *Louer*, affluent de la *Sélune*, lequel prend sa source dans le Mortainais, à Montigny, et arrose l'Avranchin.

(2) *Vezins*, du latin *Vicini :* commune placée sur les marches du territoire des deux peuples, c'est-à-dire des *Ambibariens* et des *Abrincates*.

(3) Baronnie ancienne, déjà importante au XI[e] siècle comme *castrum* normand, en supposant que les *Biarz* ne soient pas un ancien *oppidum* gaulois, placé sur une ancienne route de l'Avranchin et du Mortainais en Bretagne.

dû être colonisée, au moins en partie, par ces mêmes *Ambibariens*, plutôt que par les *Abrincates* (1).

Or, si depuis les xe et xie siècles jusqu'à nos jours, le *Mortainais*, tel que nous le connaissons, a été constitué au point de vue politique, soit en *comté*, soit en *élection*, soit enfin en *arrondissement*, cette unité ou plutôt cette unification de deux bassins, essentiellement distincts géographiquement, a toujours été plus apparente que réelle.

En effet, au point de vue topographique, le *Mortainais* a été, dans l'origine, formé de deux lobes indépendants, séparés par un refend ou ligne de faîte très-élevée, laquelle rendait les communications commerciales et stratégiques très-difficiles, surtout dans l'origine des choses, entre ces deux parties distinctes d'un seul et même tout (2).

Ces deux lobes, c'étaient les bassins de la *Sélune* et de la *Sée*; bassins peuplés et colonisés, dès l'origine des choses, par des peuples essentiellement différents de mœurs, d'usages, de goûts, d'aptitudes, en un mot, de race.

C'est que l'un, le peuple du midi, appartenait à la race foncièrement agricole des *Ambibariens*, c'est-à-dire à une branche détachée des anciennes populations du Maine, tandis que l'autre, celle du nord, appartenait à une branche de la grande confédération des *Unelles*, c'est-à-dire aux *Unelles-Viducasses*, race beaucoup plus industrielle qu'agricole, ayant encore conservé de nos jours, comme au temps des Gaulois et des Romains, ses goûts,

(1) Voir M. l'abbé Desroches, *Histoire du Mont-Saint-Michel*, t. I, p. 26 et 27.

(2) Voir *Notice sur les anciens chemins du Mortainais*, par l'auteur, p. 47 à 50.

ses us, ses aptitudes, en un mot, le type de sa race (1).

Ainsi, tandis que les voies et les chemins, ainsi que les foires et les marchés du bassin de la *Sélune*, sont communs aux *Ambibariens* du *Mortainais*, du *Passais* et du *Bas-Maine*, les foires et les voies de la *Sée* sont au contraire communes aux *Unelli-Viducasses* de cette partie du *Mortainais*, ainsi que de l'ancien diocèse de *Bayeux*, avec lequel les anciens chemins communiquent toujours directement, et devaient communiquer de toute antiquité (2).

VII.

OBJECTIONS.

M. Ernest Desjardins, dans la *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, réduit à *neuf* le nombre des *civitates Armoricæ* de César, et les classe ainsi du midi au nord : *Namnetes*, *Veneti*, *Osismii*, *Curiosolitæ*, *Redones*, *Ambivariti* (*pro Ambibarii*), *Unelli*, *Esuvii*, *Caletes* (3).

Or, à ces *neuf* cités, évidemment comprises dans les *Armoriques*, nous ajoutons : 1° Les *Lemovices-Armoricains*, 2° les *Lexovii*, 3° les *Aulerci-Ebuvorices*, et 4° enfin les *Aulerci-Diablintes* : ce qui porte à *treize*, selon nous, le nombre des *civitates Armoricæ*.

Les *Lemovices*, peuple habitant la rive gauche de la Loire, et non loin de son embouchure, avec les *Ambiliates* (4), autre peuple cisligérien ou en deçà de la Loire,

(1) Voir *Notice sur les anciens chemins du Mortainais*, par l'auteur, p. 11, 12 et 18.

(2) Voir *Idem*.

(3) Voir *la Gaule romaine*, p. 493.

(4) Voir *l'Histoire de Jules César*, t. II, p. 25 et pl. II.

sont nommés par César, notamment dans le livre VII, c. 75 des *Commentaires*; et à moins d'une erreur de nom bien extraordinaire, il est difficile de ne pas voir en eux un des peuples armoricains des *Commentaires*.

Les *Lexovii* étaient placés en deçà de la Seine et sur les bords de l'Océan : *Hi ad Oceanum,* dit Strabon (1). Il n'est donc pas possible que ces peuples ne fissent pas partie des *cités armoricaines* au premier chef. Ainsi dans la campagne de 52, les *Lexovii* sont avec les *Aulerks-Eburovices* (2), les alliés fidèles et résolus de leurs voisins, *armoricains* comme eux, les *Unelles;* et si César cite à part les *Lexoves,* au livre VII, c. LXXV, c'est que ces derniers fournirent alors, avec leurs voisins, pour le siége d'*Alesia*, un contingent particulier de *trois mille hommes* (3).

Quant aux *Aulerci-Ebuvorices,* leur territoire n'est pas, il est vrai, contigu à l'Océan (4) comme celui des *Lexovii* et des *Unelli*; mais les *Eburovices* ne sont pas cependant plus éloignés de la mer que les *Esuvii* certainement *armoricains,* et encore moins que les *Aulerks-Diablintes,* cités comme tels par César.

Ainsi, cet historien place sur les marches mêmes des *Armoriques* les *Carnutes*, voisins immédiats des *Esuvii* et des *Aulerci-Ebuvorices* (5), de même qu'il indique les *Esuviens* comme voisins des *Armoricains*, partant des *Aulerci-Eburovices*, des *Lexovii* et des *Diablintes* (6).

(1) Livre IV, *apud* dom Bouquet, t. I, p. 27, C.
(2) Voir César, lib. III, c. 17. L'*An de Rome* 698.
(3) Voir *Idem*, lib. VII, c. 75.
(4) Voir l'*Atlas de la Vie de César*, pl. II.
(5) Voir *César*, lib. VIII, c. 31 et 46.
(6) Voir *Idem*, lib. V, c. 24 et 53.

Il est vrai que César ne cite pas au livre VII, c. LXXV, les *Ebuvorices*, non plus que les *Lexovii*, au nombre des *cités armoricaines;* mais il est à remarquer que l'auteur des *Commentaires* n'est pas un géographe, mais un historien; qu'il n'a donné nulle part une nomenclature complète des *Armoricains*, peuples dont les éléments sont épars dans l'histoire des Gaules; et qu'enfin les *Ebuvorices* fournirent, comme leurs voisins du *Lieuvin*, un contingent particulier pour le siége d'*Alesia*

Les *Aulerci-Diablintes* sont cités une seule fois comme *armoricains* dans les *Commentaires* de Jules-César (1), et encore sous le seul nom d'*Aulerks* (*Aulercos*), mais la place que ces derniers occupent entre les *Esuviens* et les *Rhédons*, en compagnie des *Venètes*, des *Unelles*, des *Osismiens* et des *Curiosolites*, ne permet pas de douter un instant de leur identité et de les placer ailleurs que dans les *Armoriques*.

En définitive, pour reconstituer le territoire complet des *Armoricains*, il faut rassembler tous les éléments épars dans les *Commentaires* de César, afin de combler l'espace qui sépare la *Loire* de la *Seine;* et, comme nous l'avons vu, cette étude analytique nous conduit logiquement à un total de *treize* peuples ou de *civitates armoricæ* (2).

Sous un autre rapport, M. Desjardins assimile les *Ambibarii* ou mieux, selon lui, les *Ambivariti* de César

(1) Voir *Idem*, lib. II, c. 34.

(2) Voir *Vie de Jules César*, t. II, p. 25. — L'auteur ajoute même à ces *treize* peuples les *Ambliiates*, les *Andes*, les *Pictons*, les *Santons* et les *Morins;* mais les bassins de la Loire et de la Seine semblent être les limites extrêmes des *Armoriques*, au midi et au nord.

aux *Abrincatui* de Pline et de Ptolémée; et ce géographe pense expliquer ainsi comment le territoiré des *Ambibariens* était contigu à l'Océan, condition essentielle d'être, suivant lui, pour tout peuple *armoricain* (1).

Il y a plus, ce géographe classe, pour la première fois, les *Ambibarii* ou mieux les *Ambivariti* dans la confédération belge des *Aulerks*, c'est-à-dire, avec les *Aulerci-Cenomani*, les *Aulerci-Diablintes* et les *Aulerci-Ebuvorices*, en un mot, avec les habitants de la *Sarthe,* de la *Mayenne* et de l'*Eure* (2).

Enfin, en ce qui concerne les *Esuviens* de César, ou les habitants d'*Exmes* et de *Séez,* c'est-à-dire de l'Orne, M. Desjardins en fait une partie d'une grande confédération ayant pour chefs les *Viducasses,* et avec eux, pour clients, les *Baiocasses,* au moins dans le principe et au temps de César, jusqu'à ce que les habitants de Bayeux eussent constitué, selon lui, mais seulement à la fin de l'empire romain, une *civitas* indépendante, distincte de la ville gallo-romaine de Vieux, *Arægennæ* (3).

Or, l'auteur explique ainsi : 1° comment les *Esuviens* étaient *armoricains*, c'est-à-dire immédiatement *contigus à l'Océan,* à l'égal des *Ambibariens;* 2° comment se comble et s'explique l'espace considérable que supposent et laissent sur les cartes les *Commentaires* de Jules César, entre le terroire des *Unelles*, réduit au *Cotentin*, et le territoire des *Lexoviens*, limité au *pays d'Auge* et au *Lieuvin* (4).

Cependant Jules César ne définit pas seulement les

(1) Voir t. II, p. 465 et 466; p. 487, 488, 490 et 491.
(2) Voir *Idem*, p. 491.
(3) Voir *Idem*, p. 491, 492 et 493.
(4) Voir *Idem*, p. 493.

Armoriques comme des contrées contiguës à l'Océan, *Oceano conjunctæ*, mais encore comme des régions non éloignées de la mer, *quæ Oceanum attingunt* (1).

Ainsi, les *Aulerks-Diablintes* ont dû, comme les *Eauviens*, faire partie des *Armoriques*, quoique leur territoire soit cependant situé à une certaine distance de l'Océan : IN MEDITERRANEA, dit Ptolémée, *Venetis magis orientales, Aulircii-Diaulitæ, quorum civitas Neodunum* (2).

D'ailleurs César, dans ses *Commentaires*, parle d'une façon si générale des contrées maritimes ou occidentales des Gaules, qu'il désigne l'Anjou comme une région voisine de la mer : *P. Crassus, adolescens*, dit cet historien, *cum legione septimâ*, PROXIMUS MARI OCEANO, *in Andibus hiemarat* (3).

C'est de même que les notices de la fin de l'empire indiquent la seconde Lyonnaise comme voisine de l'Océan, bien qu'elle comprît cependant le département de l'Orne, sous le nom de *civitas Saiorum* : *Lugdunensis secunda* SUPER OCEANUM (4).

Enfin, il semble encore plus difficile d'élargir arbitrairement le cercle restreint de la confédération célèbre des *Aulerks*, surtout en l'absence d'aucun texte; et ce peuple, renommé parmi les Gaulois, a pour César une signification tellement précise, que l'historien romain désigne

(1) Voir les *Commentaires*, l. II, c. 34 et l. VII, c. 4, v. 75. *Attingere*, tendre vers.

(2) Voir dom Bouquet, t. I, p. 73 B.

(3) Voir *Commentaires*, l. III, c. 7 et l. VIII, c. 4.

César dit également : « Vercingetorix sibi adjungit..... Turones, Aulercos, Lemovices, *Andes, reliquosque omnes qui Oceanum attingunt*..... »

(4) Voir César, liv. V, c. 24 et 58; et dom Bouquet, t. II, p. 8 B, et p. 10 A et B.

sous le seul nom d'*Aulerks* (*Aulercos*), les *Aulerci-Diablintes*, dont il place le territoire dans les *Armoriques* (1).

Quant aux *Esuviens* (*Esuvii*), *civitas* évidemment importante au temps de Jules César, quoique très-paisible (2), ces derniers disparaissent tout à coup de la géographie officielle (3), pour ne réapparaître que vers la fin de l'empire romain, sous le nom de *civitas Sagiorum*, ou *Saiorum*, *Saius* (4), et constituer bientôt un évêché.

Or, les *Esuviens* ne semblent pas avoir eu d'autre centre qu'*Exmes* (*Exuma*, *Uxoma*, *Oxyma*, *Oximus*), ancien siége épiscopal; et rien, ni chez les historiens, ni chez les géographes grecs ou romains, n'indique de rapports soit de confédération, soit de clientèle entre les *Esuviens*, les *Viducasses* et les *Baiocasses* (5).

Il y a plus, les *Viducasses* ont toujours fait partie du même diocèse que les *Baiocasses*, c'est-à-dire de l'évêché de Bayeux, tandis que les *Esuviens* ont constitué à eux seuls un évêché ancien, comme leur *civitas* elle-même, savoir le diocèse d'*Exmes*, devenu plus tard le diocèse de Séez (6).

(1) Voir *Commentaires*, lib. II. c. 34.

(2) Voir *Idem*, lib. II, c. 34; III, 7; V, 24 et 53.

(3) A moins que l'on ne voie les *Esuviens* de Jules César dans les *Atesui* de Pline. — Voir lib. IV.

(4) Voir Dom Bouquet, t. I, p. 122 D; t. II, p. 2 B, 4, C; p. 7 A et C; p. 10 C.

(5) La ville de Bayeux existait probablement dès le temps d'Auguste, puisqu'elle est indiquée sur la table de Peutinger sous le nom d'*Augustoduro*, et certainement elle existait du temps de Claude, d'après des bornes milliaires que l'on y a retrouvées.

Voir M. de Caumont, *Abécédaire gallo-romain*, p. 35 à 37.

(6) Voir *Gallia christiana*, t. XI, p. 675; les *Bollan-*

Enfin, les *Abrincatui* ont, depuis Pline et Ptolémée, un nom bien connu, dont la lecture, la prononciation, l'étymologie sont si claires, qu'il semble bien difficile, pour ne pas dire impossible, de les confondre avec les *Ambibariens*, les *Ambariens* ou les *Ambivarètes*.

Ainsi, soit dans les géographes, soit dans les notices ou dans les documents mérovingiens, le peuple et la cité d'*Avranches* s'écrivent d'une façon à peu près identique et avec des variantes bien peu sensibles, savoir : *Abrincatui* (Pline et Ptolémée) ; *civitas Abrincatum, Abrincatorum* et *Abrincatis* (les notices) ; *Abrincatas, Abrincatinus, ecclesia Abrincatina* (les historiens mérovingiens) ; d'où le nom d'*Abrincæ*, *Avranches*, toujours avec la même racine *Abrin*, et la même terminaison, *cates, catui* (1).

VIII.

CONCLUSION.

En définitive, les *Ambibariens* nous paraissent donc constituer un peuple *sui generis*, placé dans les *Armoriques*, c'est-à-dire entre les bassins de la *Seine* et de la *Loire*; et cependant étranger soit à la *Bretagne*, soit à la *Normandie* proprement dite, comme leurs voisins les *Diablintes*; et nous sommes si éloigné de voir en eux des *Aulerks* que nous les supposons être au contraire d'anciens peuples du Maine, chassés de leur territoire primitif par ces mêmes *Aulerks* et notamment par les *Aulerks-Diablintes*.

distes, t. XXV, p. 10 et 11, vie de saint *Latuin*; et t. XLI, p. 763 à 773, vie de saint *Godegrand*.

(1) Voir Dom Bouquet, t. I, p. 56 B ; 74 A ; 122 D ; 127 C ; et t. II, p. 2 C, 4 C, 9 A et 10 C.

Or, ceci posé, la place de ce peuple nous paraît naturellement indiquée dans le *Maine;* et, comme le territoire des *Diablintes* est assez bien connu, il ne reste plus pour les *Ambibariens* que la place que nous leur avons assignée dans les vallées de la *Colmont*, de l'*Eron*, de la *Mayenne*, de la *Varenne*, de l'*Egrenne* et de la *Sélune*.

Ainsi le texte de Ptolémée, en ce qui concerne la position des *Abrincates*, ne nous semble pas contredire cette conclusion.

En effet, Ptolémée s'exprime ainsi : POSTEA USQUE SEQUANAM FLUVIUM *Abrincatui, et civitas Ingena...* (1); et, si l'on traduit *Sequana* par *Sélune*, comme le propose Hadrien de Valois (2), avec une variante d'une lettre, l'on trouve exactement la limite des deux peuples, c'est-à-dire les *Abrincates* occupant les vallées du *Loir* et de la *Sée*, mais leur territoire s'arrêtant à la *Sélune*.

N'est-ce pas ainsi notamment, et par une erreur semblable, que l'historien Ammien-Marcellin placera plus tard la ville de Coutances, ou *castra Constantia*, sur les bords et à l'embouchure de ce même fleuve, la *Seine, Sequana*, confondant sans doute la *Seine* avec quelque fleuve analogue, la *Sienne* par exemple, comme Ptolémée dans ses tables aura pris de la même manière la *Seine, Sequana*, pour la *Selune, Senuna*, petit fleuve également, lequel arrose en partie l'Avranchin (3)?

(1) Voir Ptolémée, *de Gallis*, lib. II; apud dom Bouquet, t. I, p. 74 A.

(2) Voir Dom Bouquet, t. I, p. 545 et 546, note D.

Σηκοάνα pro Σηνοάνα vel Σηνονα, *Senuna* (la Sélune).

(3) Voir Dom Bouquet, t. I, p. 545 et 546, note D.

La *Sienne* est un petit fleuve comme la *Sélune* elle-même, se jetant à la mer vers Régueville.

En définitive, César ne cite que *trois* peuples dont le nom celtique reflète la position topographique au milieu des montagnes, savoir : 1° les *Ambivariti* ou *Ambivareti* (les *Ambivaretes*), peuple habitant les rives accidentées de la Meuse (1); 2° Les *Ambarri* (*Ambarres*), peuple des régions mamelonnées et alpestres de l'Ain (2); 3° enfin, les *Ambibari*, *Ambibarii* et *Ambarii* (les *Ambibariens*), peuple habitant des contrées également accidentées et des régions élevées, relativement aux plaines que forment en aval les bassins de la Mayenne et de la Maine (3).

Or, de ces collines, comme *civitas* des *Ambibariens*, se detache l'antique cité d'*Ambrières* (*Ambreræ*); situation naturellement forte et position stratégique, destinée à former, selon les temps, soit un *Bar* celtique, ou un *oppidum* gaulois, soit un *Burg* ou *castle* féodal.

Enfin, *Ambrières* (4) était un confluent ou *condate* gaulois, heureusement placé à la jonction de trois belles rivières, la *Varenne*, la *Mayenne* et la *Colmont*, c'est-à-dire au *carrefour des eaux*.

Quant au territoire des *Ambibariens*, il comprenait, en tout ou en partie, *quatre* anciens doyennés, savoir : 1° le doyenné entier de *Passais-au-Maine*, avec ses vingt paroisses (5); 2° le doyenné entier du *Teilleul* avec ses *seize*

(1) Voir César, l. IV, c. 9, l. VII, c. 90; et l'auteur de la *Vie de César*, t. II, p. 22.

(2) Voir César, l. I, c. 2; l. VII, c. 75, et Tite-Live, l. V, c. 34.

(3) Voir *Idem*, l. VII, c. 75, in fine.

(4) Il existe dans le Maine deux villages du nom d'*Ambrières*, d'après la carte d'état-major.

(5) Voir *le Diocèse du Mans*, par Ch. Cauvin, édit. de 1845, p. 126.

paroisses (1) ; 3° en partie, le doyenné de *Mortain*, avec environ *vingt et une* paroisses (2) ; 4° enfin, en partie, le doyenné de *Saint-Hilaire-du-Harcouët*, avec *seize* à *dix-sept* paroisses (3).

Total *soixante-treize* paroisses, ou quelque chose d'équivalent à l'étendue d'un arrondissement composé de *huit* cantons, et d'une population de soixante-douze mille âmes en chiffres ronds (4).

Après avoir complimenté M. Moulin sur sa très-intéressante communication, M. le président donne la parole à M. l'abbé de Meissas sur la question suivante :

Tradition et monuments qui se rapportent aux origines chrétiennes.

Évangélisation des Gaules (SECOND MÉMOIRE). — Prédication du Christianisme chez les Cénomans.

Lorsque, dans votre dernière session, nous nous mettions ensemble à l'étude des origines de l'Église de Senlis, je vous avais demandé la permission de débuter par des

(1) Voir *l'Ancienne Église de France*, par L. Sandret, imprimerie de Dumoulin, 1866, p. 191.

(2) Voir *Idem*, 190 et 191.

(3) Voir *Idem*, p. 191 et 192.

(4) Voir Le recensement de 1873.

Les cantons de *Ambrières, Gorron, Passais, Le Teilleul, Barenton, Mortain, Juvigny-le-Tertre, et Saint-Hilaire-du-Harcouët.*

considérations générales sur l'évangélisation des Gaules. Souffrez, je vous prie, que, fidèle à mes procédés, je suive le même chemin pour arriver à quelque lumière sur les origines de l'Église du Mans.

PREMIÈRE PARTIE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉVANGÉLISATION DES GAULES.

I

Je ne reviendrai que pour mémoire sur mes arguments de l'année dernière. Personne de mes adversaires n'ayant pris la peine de me démontrer qu'ils pèchent par quelque côté, je maintiens :

1° Que ni Tertullien, ni Irénée, ni Eusèbe, ni Lactance, ni les sept évêques auteurs de l'épitre à Radegonde, ni aucun des anciens auteurs dont on a coutume de produire certains passages en faveur d'une prétendue évangélisation générale des Gaules dès le premier siècle, n'ont dit ce qu'on prétend leur faire dire.

2° Que les légendes favorables au premier siècle sont nées en général, non pas de la tradition, non pas de l'amour et du respect de la vérité historique, mais de la passion du merveilleux, de l'amour-propre de clocher, même de sentiments moins nobles encore, favorisés par l'ignorance et la perturbation des souvenirs; que conséquemment la saine critique n'a pas à compter avec elles.

3° Que ni saint Grégoire de Tours au VIe siècle, ni Sulpice-Sévère au commencement du Ve, ni saint Jérôme, ni Eusèbe au IVe, n'ont reconnu l'existence d'une soi-

disant tradition rattachant la fondation de presque toutes nos églises à saint Pierre ou à saint Clément.

On chicanera tant qu'on voudra sur le fameux passage (1) emprunté par Grégoire de Tours aux actes de saint Saturnin, ou sur quelque autre point de détail. Quand même l'historien des Francs aurait erré en plaçant sous Décius la fondation de sept de nos principales églises, Sulpice Sévère en affirmant que la vraie religion ne fut reçue que tardivement au delà des Alpes (2), saint Jérôme (3) et Eusèbe (4), en croyant avec lui que ni sous Néron, ni sous Domitien, ni sous Trajan, la Gaule n'offrait encore aux persécuteurs matière à exercer leur cruauté, comment ne voit-on pas que le mutisme seul de la tradition ait rendu possibles de pareilles erreurs? Quoi! vous affirmez l'existence d'une tradition! Mais par quel canal souterrain supposez-vous donc qu'elle ait passé pour que, rattaché au siége de Lyon et à celui de Clermont par sa famille et son éducation, à celui de Tours par son propre épiscopat, à la Gaule entière par ses voyages et ses études (5), Grégoire ait pu l'ignorer? Pour que Sulpice Sévère, Gaulois comme l'historien des Francs, savant comme lui, séparé des origines par deux siècles de moins, ne l'ait pas connue davantage? Pour que, une génération plus haut, ni l'intelligence ni la passion pour le vrai d'un saint Jérôme, secondées par deux années de voyages et d'études chez les divers peuples de la Gaule, n'aient pas

(1) V. p. 24 de notre précédent mémoire. Cet opuscule est inséré dans les comptes rendus du Congrès de Senlis, p. 78. Un tirage à part en est déposé à Paris, chez Douniol, rue de Tournon, 29.

(2) Mémoire précédent, p. 32.

(3) Id., p. 33.

(4) Id., p. 34.

(5) Id., p. 22.

réussi à la découvrir? Pour qu'Eusèbe, plus ancien encore, ait pu recueillir les matériaux de sa *Chronique* et ceux de son *Histoire ecclésiastique* sans en rencontrer la trace?

Je ne sais, Messieurs, si vous en jugez comme moi. Un homme peut répondre de son amour loyal et désintéressé du vrai, et sur ce point je vous réponds de moi-même. Il ne peut jamais répondre de sa rectitude de jugement; c'est pourquoi je soumets volontiers la question aux esprits sagaces et judicieux qui m'écoutent. Si je manque de logique, qu'on ait la charité de me montrer en quoi. Mais si je raisonne correctement, qu'on admette avec moi qu'une tradition, muette dès le VIe siècle pour un Grégoire de Tours, dès le Ve siècle pour un Sulpice Sévère, dès le IVe pour un Jérôme et un Eusèbe, n'avait pas sans doute retrouvé la voix pour les anonymes sans critique à qui nous devons tant de légendes du moyen âge. Qu'on reconnaisse que de nos jours, quand, pour rattacher notre évangélisation à saint Pierre ou à saint Clément, on invoque la tradition, c'est sans fondement aucun.

II

Aussi bien l'école adverse semble-t-elle aujourd'hui déserter ce terrain peu solide. Un volume in-8° (1) paru récemment accuse dans ses rangs une évolution nouvelle. Mais les thèses de ce livre sont-elles décisives, comme on l'a prétendu? Je demande très-respectueusement à l'auteur et à sa docte congrégation la permission de ne pas l'admettre.

(1) *Les Églises du monde romain*, etc., par le R. P. dom François Chamard, Paris, Palmé, 1877.

C'en serait fait, Messieurs, de la liberté de discussion, et la consigne de l'immobilité dans le convenu prendrait chez nous la place de l'amour du vrai, si le respect pour le caractère, l'érudition, le talent personnels d'un auteur, l'admiration et la reconnaissance pour les services rendus à la science et à la religion par l'ordre dont il fait partie, entraînaient l'obligation d'être de son avis, et condamnaient au silence les partisans d'une opinion contraire.

Je revendique, en conséquence, le droit de repousser les conclusions du livre intitulé : *Les Eglises du monde romain, notamment celles des Gaules pendant les trois premiers siècles.* Quant à mes raisons, tout ce que je demande pour elles, c'est la liberté de se produire au grand jour; chacun pourra les juger, comme je me permets de juger celles du savant religieux dont j'ai le regret d'être ici l'adversaire.

La première thèse du livre est celle-ci : « Dès les temps apostoliques, des prédicateurs *en quelque sorte innombrables* se répandirent *dans le monde entier.* Or par le monde entier, il faut entendre principalement l'empire romain, lequel embrassait les Gaules. Donc les Gaules entières furent évangélisées dès les temps apostoliques » (p. 65).

Mais d'abord rien n'est moins précis que les expressions *usque ad fines terræ, per omnes civitates et vicos* (Eusèbe, Hist. III, 3), *universi simul populi* (id., id., III, 37), *per mundi civitates* (Epître à Diognète, cap. VI), *universæ nationes quæ sub cælo sunt* (Hermas, Pastor, III), *per universum orbem usque ad fines terræ* (S. Irénée, contr. Hœres., I, IV, 2), *super omnem terram* (Id. III, XI, 8), *in universo mundo,* etc. etc., que l'auteur s'attache à relever tour à tour dans Eusèbe, dans l'épître à Diognète, dans le Pasteur

d'Hermas, dans saint Irénée, dans Tertullien, dans saint Cyprien, dans saint Augustin.

Il convient qu'on ne peut les prendre à la lettre, qu'elles indiquent seulement une diffusion considérable du christianisme. Voilà qui est fort bien. Mais quand il soutient que les limites de cette diffusion sont exactement celles « du monde en relation directe ou indirecte avec la puissance romaine » (p. 45), je ne saurais m'accorder avec lui.

Sans doute la réunion politique de tant de peuples sous une seule domination, le débordement de l'esprit romain en dehors même des frontières de l'empire, avaient admirablement préparé la voie à l'unité catholique. Mais il y avait un autre élément général de succès, non moins providentiel assurément, et dont je m'étonne qu'on tienne parfois si peu de compte.

Les Juifs avaient parcouru la terre et la mer pour faire des prosélytes (1). Alexandrie, aussi bien que Jérusalem, étaient devenues pour eux dès le temps des Asmonéens, mais surtout à partir de la domination d'Hérode, des foyers ardents de propagande. Les marchands juifs profitaient de leurs voyages pour s'introduire dans les familles et y répandre la connaissance du vrai Dieu (2). Les idées monothéistes pénétraient partout à leur suite, des synagogues s'établissaient là où peu auparavant tout était idolâtre, et nous savons par les récits des Actes des Apôtres que leur établissement, préparant à l'apostolat chrétien des facilités au moins relatives, marquait presque toujours les points où le Christianisme devait compter bientôt ses premiers adeptes.

(1) Math. XXIII, 15.
(2) Josèphe, Ant. Jud. XX, 2.

Donc, le rayonnement des marchands juifs, au moins autant et plus que celui des soldats romains, avait frayé la voie à l'Évangile, et cet *orbis terrarum*, cercle immense de contrées que la lumière allait bientôt atteindre, était vraiment double. Rome et Jérusalem en étaient les deux centres. Là où leurs rayons se confondaient c'était, si je puis m'exprimer ainsi, le *maximum* de la préparation providentielle; mais à l'extrême Orient aussi bien qu'à l'extrême Occident se trouvaient des contrées sur lesquelles ne s'était fait sentir que l'action de Rome seule ou de Jérusalem seule. La seconde, croyons-nous, l'emportait de beaucoup sur la première.

Qu'on jette les yeux sur une carte de l'empire au premier siècle de notre ère : il entoure la Méditerranée, dont les flots portent tour à tour à chacune des contrées du littoral la double influence de la civilisation romaine et de l'idée juive. Aussi, l'Asie-Mineure, la Grèce, l'Italie, la province d'Afrique, la Narbonnaise même, pourront-elles recevoir l'Évangile dès les temps apostoliques. Mais, au delà du cercle de ces contrées, à l'extrême Orient aussi bien qu'à l'extrême Occident, les facilités ne seront plus les mêmes; et s'il reste une différence, elle sera tout en faveur de l'Orient. Qui ne comprendrait par exemple qu'au delà du Tigre, l'Adiabène déjà conquise au vrai Dieu dans le siècle précédent par des marchands juifs de passage (1), devait offrir moins de résistance à l'Évangile que notre Gaule celtique, si différente de la Narbonnaise! J'ai parlé assez longuement l'année dernière de cet état du nord et du centre de notre pays aux temps apostoliques : y revenir serait faire double emploi (2).

(1) Josèphe, Ant. lib. XX, c. 2.
(2) Précédent Mémoire, p. 18.

Assurément, quand Eusèbe, quand Tertullien, quand saint Irénée, ou d'autres Pères de l'Église, promenaient leur regard sur le monde pour y juger des progrès de l'Évangile, ce n'est ni à Césarée, ni à Carthage, ni à Lyon, mais à Jérusalem, à Rome tout au plus, qu'ils en plaçaient le centre. C'est de là qu'ils voyaient la foi rayonner dès le Ier siècle dans toutes les directions. Admettez un moment avec moi que dans ce pays si lointain, si barbare à leurs yeux qu'on appelait la Gaule, ils eussent vu les conquêtes de l'apostolat bornées alors au littoral de la Méditerranée, tout au plus à la vallée du Rhône, cela ne les eût certes pas empêché d'employer pour l'ensemble les expressions hyperboliques dont nous avons cité plusieurs échantillons. Plus sensibles à l'enthousiasme pour la Narbonnaise déjà pénétrée qu'au chagrin pour le reste des Gaules encore résistant, s'attachant beaucoup plus à célébrer ce qui était déjà fait qu'à laisser voir ce qui restait à faire, ils ne se fussent pas embarrassés beaucoup de laisser flotter un peu vaguement leurs *fines terræ* sur la Gaule, et d'appeler encore *orbis terrarum* la vaste étendue comprise entre notre Occident et cet Orient lointain qu'avait atteint l'Évangile en Asie.

Saint Irénée même ne fait pas exception. Oriental d'origine, il devait se regarder sur son siége épiscopal comme une sentinelle avancée. Lyon était pour lui une sorte de bout du monde; Langres, Dijon, Besançon d'une part, Bordeaux de l'autre, où nous admettons qu'il put voir arriver l'Évangile, étaient des limites plus reculées encore. La persistance du druidisme et des cultes germains dans le reste des Gaules ne pouvait l'empêcher de parler de l'univers chrétien dans les termes qu'il a employés.

Prétendre, par conséquent, que dans leur *orbis terra-*

rum les auteurs cités embrassaient certainement la Gaule entière, c'est supposer ce qui est en question. Voilà pourquoi je n'admets pas les conclusions communes sur ce point à mon savant adversaire et à son école.

Quant aux textes où il est spécialement question des Gaules, je n'aurais qu'à répéter ce que j'en ai dit dans mon précédent Mémoire. Ce serait, Messieurs, trop abuser de votre patience.

III

Passons donc à la thèse suivante : là est la partie vraiment originale du livre.

D'après le savant religieux, il y eut dès la période apostolique surabondance de siéges épiscopaux, en Occident aussi bien qu'en Orient (p. 99-165). La Gaule, cela va sans dire, ne fait pas exception (p. 164). En sorte que, non-seulement nos évêchés actuels remonteraient tous au Ier siècle, mais les moindres *vici* ou *pagi* auraient eu dès lors des évêques ; et les siècles postérieurs, au lieu de fonder des siéges nouveaux, auraient supprimé la plupart des anciens.

Ici, que mon éminent adversaire me permette de le dire, la préoccupation du but à atteindre, la passion de faire ressortir ce qu'il croit la vérité, lui causent de singulières illusions sur la valeur des textes. Il en produit beaucoup. Plusieurs prouvent que, dès nos premiers siècles, des évêchés ont existé dans des localités d'importance très-minime ; mais ce n'est là rien de nouveau pour quiconque a quelque étude du christianisme primitif. Ce qui serait nouveau, mais ce que pas un des textes apportés ne sau-

rait établir, c'est que tout *vicus*, tout *pagus*, aussi bien que toute *civitas*, eut alors son évêque.

La vérité, c'est que des cantons entiers, embrassant de nombreux *vici*, n'eurent jamais d'autre évêque que celui du chef-lieu. L'auteur lui-même en fournit un exemple dans la Maréote, canton du territoire d'Alexandrie (1).

Ailleurs, il exista véritablement de petits évêchés; mais conclure de leur existence à une règle générale, c'est raisonner comme ferait dans quelques siècles d'ici l'écrivain qui, constatant l'exiguïté des évêchés actuels de Fréjus, d'Aire-sur-l'Adour, de Saint-Jean-de-Maurienne, par exemple, et oubliant ou ignorant qu'à la même époque Lille, Saint-Étienne, cités vingt fois plus populeuses, n'avaient pas d'évêques, en conclurait qu'au XIXe siècle en France, dès qu'une ville comptait 2,500 âmes, il était de règle de l'ériger en évêché.

Pour la Gaule en particulier, l'auteur est vraiment malheureux. Ayant visé là surtout, il produit avec le plus grand soin tous les exemples d'évêchés minuscules dont sa vaste érudition lui a permis de retrouver chez nous la trace. Or le tout se borne (2) :

1° A deux petits évêchés, *Citharista* et *Gargarius*, voisins de Marseille, qui en 397 semblent déjà anciens;

2° A *Nice*, qui alors simple *castellum* possédait un évêque dès le IVe, mettons même, pour lui faire plaisir, dès le IIIe siècle;

(1) Voyez saint Athanase, *Apol. cont. Arian. N.* 85. Dom Chamard affirme (p. 180) que saint Athanase présente l'état des églises de la Maréote comme une exception. Mais ce Père ne dit absolument rien de semblable.

(2) Voyez les *Églises*, etc., p. 188 et suiv.

3° Au siége dit *Siscianensis*, existant avant le IV° siècle, en un lieu mal déterminé, mais qui probablement était au pied des Pyrénées, dans le diocèse actuel de Tarbes;

4° A ceux de Toulon, de Carcassonne, de Carpentras, de Maguelonne (Hérault), d'Elne (Pyrénées-Orientales), localités dont aucune n'était alors au rang de *civitates*, et dont l'auteur donne, bien que sans preuves décisives, les évêchés comme très-anciens;

5° Au siége de Venasque (Vaucluse), qui encore simple *castellum* avait un évêque dès le milieu du III° siècle.

En vérité, Messieurs, mon savant adversaire aurait consacré ses labeurs à recueillir des arguments pour ma thèse qu'il n'aurait pas mieux travaillé. En effet, voici bien comptée une dizaine de petits siéges; mais tous sans exception sont dans cette région restreinte de la Gaule dont nous admettons sans difficulté l'évangélisation, sinon au Ier, au moins au II° siècle. Dans l'immense reste de notre territoire, on n'a pas trouvé un seul exemple semblable. Aurais-je pu produire quelque chose de plus fort pour confirmer que dans ce reste les évêchés ne furent constitués que plus tard?

Aux thèses que nous venons de voir s'ajoute un essai de réfutation de l'école historique.

Le savant religieux affecte de l'appeler école grégorienne, comme si elle n'avait pour fondement que le texte emprunté par Grégoire de Tours aux actes de saint Saturnin. Mais vous avez sans doute compris, Messieurs, rien qu'en ayant la bonté de m'écouter, que ce texte n'est ni notre unique ni notre principal appui.

L'auteur le comprend si bien lui-même que bientôt il s'attaque à un autre. C'est le passage si clair et si décisif de Sulpice Sévère, à propos de la persécution de Marc Aurèle : *Ac tum primum intra Gallias martyria visa*,

serius trans Alpes Dei religione suscepta.. C'est alors qu'on vit pour la première fois des martyres dans les Gaules, la religion de Dieu ayant été reçue tardivement au delà des Alpes (1).

Pour conclure de là que la religion de Dieu se répandit de très-bonne heure au delà des Alpes, voici, Messieurs, le procédé.

Martyrium ne s'appliquerait qu'à une exécution en masse, en sorte que Sulpice Sévère aurait voulu dire : Jusqu'à Marc-Aurèle il y avait bien eu des exécutions individuelles, mais pas de massacre général des chrétiens.

J'en demande bien pardon au docte religieux, mais :

1° La fin de la phrase : *serius trans Alpes Dei religione suscepta,* ne permet aucun doute sur la pensée de Sulpice Sévère. C'est bien le commencement des exécutions qu'il a en vue, et non pas seulement le passage des exécutions individuelles aux exécutions en masse.

2° *Martyrium* correspond très-exactement à notre mot français *martyre :* il s'applique à la mort d'un seul aussi bien qu'à la mort de plusieurs. Les dictionnaires sont unanimes sur ce point, les Pères l'ont employé dans ce double sens, et, chose bien plus forte, l'auteur lui-même (p. 102 de son volume), perdant sans doute de vue son étrange traduction de Sulpice Sévère, a parfaitement écrit : *Acta martyrii S. Ignatii,* bien que le martyre de saint Ignace ne soit pas sans doute à ses yeux plus qu'aux nôtres une exécution en masse.

Voilà pourtant, Messieurs, toute la force d'un livre annoncé d'abord, prôné ensuite, comme démontrant défi-

(1) Précédent Mémoire, p. 31.

nitivement l'évangélisation complète des Gaules dès les temps apostoliques.

Encore une fois, je serais désolé qu'on pût voir dans mes appréciations quelque chose qui, même de loin, ressemblât à une attaque personnelle. Je n'ai pas l'honneur de connaître l'auteur des *Églises du monde romain* autrement que par la lecture de son livre. Il appartient à l'ordre des Mabillon, des Ceillier, des Rivet de la Grange, écrivains dont j'essaie de me nourrir, et pour qui je professe les sentiments d'un disciple pour ses maîtres. Mais, qu'il me soit permis de le dire, l'érudition même de ces grands hommes eût succombé à la tâche entreprise par un de leurs continuateurs.

Ce n'est pas la faute de ce dernier, c'est la faute de la cause dont il s'est constitué l'avocat, si après avoir lu son œuvre la plume à la main, l'annotant page par page, tout prêt à me rendre, ai-je besoin de le dire, au premier argument décisif, je me vois forcé de maintenir absolument ce que j'avançais l'an dernier sur la question générale.

Le christianisme, établi peut-être dès le Iᵉʳ siècle de notre ère, tout au moins dès le IIᵉ, à Vienne, à Arles, à Narbonne, ne paraît pas avoir dépassé d'abord les limites de la Narbonnaise. Lyon, Besançon, Toulouse, Autun, Bordeaux, eurent ensuite des églises ; mais Langres et Dijon semblent les conquêtes les plus extrêmes des missionnaires grecs qui rayonnèrent autour de Lyon à partir de l'an 152. Le christianisme eut alors chez nos ancêtres assez d'importance pour attirer l'attention de la magistrature romaine, et les persécutions de Marc-Aurèle et de Septime Sévère, sévissant cruellement sur la Gaule, y causèrent un arrêt dans les progrès de l'Évangile. Ce fut seulement au milieu du IIIᵉ siècle que le mouvement reprit avec assez de succès

pour qu'il se trouvât des églises sur presque tous les points au commencement du IVe siècle.

Si telle est la vérité, Messieurs, pour l'ensemble des Gaules, il serait bien surprenant que l'église du Mans fût en mesure de produire des titres sérieux qui la fissent remonter plus haut que le IIIe siècle. J'avoue même sans difficulté qu'ici comme à Senlis, comme à Paris, comme sur cent autres points, la moindre preuve, pourvu que ce soit une vraie preuve, en faveur du Ier siècle, renverserait absolument ce que je soutiens être la vérité historique.

Voyons donc ce que valent les raisons produites pour rattacher à saint Pierre ou à saint Clément la mission de saint Julien, apôtre des Cénomans.

SECONDE PARTIE.

CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR LA MISSION DE SAINT JULIEN AU MANS.

I.

L'Église du Mans possède une collection précieuse à bien des égards, intitulée *Actus Pontificum Cenomanensis in urbe degentium* (1), dont le premier chapitre est consacré à saint Julien. Malheureusement si la collection vaut, ce n'est pas précisément par ce chapitre-là.

D. Mabillon, ainsi que son contemporain Baluze, avait obtenu de la part du chapitre de la cathédrale communication des *Actus*. D. Rivet les étudia après eux.

(1) Publiés par D. Mabillon dans ses *Vetera analecta*.

Ces hommes, aussi judicieux que savants, portèrent un jugement identique.

La partie des *Actus* qui va jusqu'à saint Aldric, mort en 856, est d'une même rédaction ; par conséquent le premier chapitre non plus que les suivants ne date pas, au moins dans son état actuel, d'une époque antérieure à la fin du IX[e] siècle.

De plus, toute cette partie est évidemment l'œuvre de quelque clerc de la cathédrale, qu'une préoccupation absorbe au point d'effacer en lui toutes les autres : « constater les droits de son église, les revenus dont elle jouit, les prérogatives honorifiques ou réelles qu'elle possède (1). » Sous la plume de cet étrange historien, saint Julien semble n'être venu chez les Cénomans que pour déterminer les propriétaires du pays à se dépouiller en faveur de la cathédrale. En dehors de longues nomenclatures des champs, des vignes, des bois donnés à cette église, des rentes fondées à son profit, la soi-disant vie de saint Julien ne contient guère qu'un épisode. C'est un voyage à Rome; mais si le saint est allé là-bas, c'est pour rapporter des reliques, lesquelles reliques font des miracles, lesquels miracles déterminent de nouvelles donations à la cathédrale. S'il fonde quelque autre église, c'est à charge pour elle de payer tant à la cathédrale, de servir à certains jours un festin convenable (*honesta refectio*) au clergé de la cathédrale, de se charger des pauvres de la cathédrale. La prétendue vie de saint Julien n'est qu'un cadre; le tableau, c'est celui d'un ensemble de droits ou de prétentions rattachés contre toute vraisemblance au premier évêque du Mans, pour les rendre plus respectables.

(1) D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. I., p. 3.

Avouez, Messieurs, que nous aurions lieu d'être grandement surpris si un pareil écrivain, après avoir rattaché ses titres de rente ou de propriété à saint Julien, avait résisté à la tentation de rattacher saint Julien lui-même à saint Pierre, ou tout au moins à saint Clément. Songez qu'il écrivait au moment où le courant déterminé par Hilduin en faveur de l'aréopagitisme, était à peu près général, où des hommes de la valeur de Paschase Radbert en étaient à chercher des compromis entre l'histoire sérieuse et les théories alors à la mode (1). Le savoir et la conscience d'un Léthalde ont pu, nous le verrons tout à l'heure, résister à de pareils entraînements; un clerc si preoccupé de redevances et d'*honnête refection* devait être à la fois plus léger d'études et moins soucieux de vérité historique.

Aussi doit-on lui savoir gré de s'être contenté pour saint Julien d'une mission donnée par saint Clément. Au moment où sur tant d'autres points on se rattachait sans vergogne à saint Pierre, c'était être vraiment modeste.

Mais cet hommage rendu à une vertu bien inattendue chez le premier rédacteur des *Actus,* je crois superflu, Messieurs, de nous arrêter avec D. Mabillon à relever les contradictions et les impossibilités dans lesquelles il est forcément tombé après un pareil début (2).

Je me borne à vous dire : cet auteur, quel qu'il soit, n'est pas un témoin sérieux. Aux yeux de la saine critique, son affirmation au sujet du temps de la mission de saint Julien doit être considérée comme non avenue.

(1) Précédent Mémoire, appendice.

(2) Voir *Vetera analecta*, p. 336.

II.

Au reste, tout en conservant le manuscrit des *Actus* tel que le IXe siècle le leur avait légué, au moins pour la première partie, ni les évêques qui se sont succédé pendant les siècles suivants sur le siége du Mans, ni les ecclésiastiques qui travaillèrent sous leur autorité à la rédaction de la liturgie locale, ne semblent avoir reconnu le moindre caractère traditionnel à la soi-disant mission donnée à saint Julien par saint Clément.

Il faut descendre jusqu'à l'an 1564 pour rencontrer dans le bréviaire édité par Emeric-Marc de la Ferté, alors évêque du Mans, une légende de saint Julien favorable au Ier siècle. Il est vrai que, pour compenser sans doute le retard apporté au triomphe de cette opinion, on renchérit alors sur le rédacteur des *Actus*, et saint Julien reçut désormais sa mission, non plus de saint Clément, mais de saint Pierre en personne.

Heureusement, Messieurs, de pareilles questions ne touchant en rien à la foi catholique, chacun demeurait libre, au moins dans sa conscience (1), de soutenir la vérité de l'ancienne légende contre la nouvelle. Le monde savant put s'en apercevoir, car l'histoire ecclésiastique et littéraire nous offre, à partir de l'apparition du bréviaire de Marc de La Ferté, un défilé brillant et serré d'hommes

(1) Nous disons dans sa conscience, car pour la liberté extérieure, elle était sinon supprimée, du moins fort gênée. Antoine Le Corvaisier de Courteilles, ayant soutenu dès 1648 la mission tardive dans son *Histoire des évêques du Mans,* le chapitre de la cathédrale voulut empêcher l'impression de son livre.

illustres par la science, généralement recommandables par la vertu, qui viennent l'un après l'autre fortifier de leur jugement personnel la protestation des siècles antérieurs contre ce qu'ils estimaient une falsification de l'histoire.

Ce sont :

Dès 1648, Antoine Le Corvaisier de Courteilles, dans son *Histoire des évêques du Mans ;*

En 1656, les frères Denys de Sainte-Marthe, dans la *Gallia Christiana vetus* (1) ;

En 1675, le P. Henschénius, dans la *Vie de saint Thuribe,* au tome d'avril des Bollandistes ;

En 1701, le P. Papebrock, dans la *Vie de saint Innocent,* au tome III[e] de juin, dans la même collection ;

Vers le même temps, Dom Denys Briant, dans l'ouvrage intitulé *Cenomania ;*

Dans les années suivantes, Tillemont, dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des premiers siècles ;*

Le P. Longueval, dans son *Histoire de l'Église gallicane ;*

Dom Colomb, dans son *Histoire des évêques du Mans.*

J'en ai sans doute omis, faute d'une érudition suffisante.

Cet accord, cette suite, de la part des hommes les plus dévoués à l'Église et les moins suspects d'une hostilité de parti pris, portèrent enfin leur fruit, car, dès 1748, un autre évêque du Mans, Louis de Froulay, fit éditer un

(1) Nous ne parlons pas de Launoy, en 1657, parce que ses dissertations ont été mises à l'index. Nous serions pourtant en droit de faire remarquer que s'il est ainsi condamné, c'est pour tout autre chose que pour avoir nié la mission de saint Julien par saint Pierre ou par saint Clément.

nouveau bréviaire, dans lequel la légende inaugurée un siècle auparavant se trouva mise de côté. Il a duré jusqu'en 1855, date d'un nouveau changement.

Vous me permettrez, Messieurs, de ne pas parler de celui-là, ne me sentant pas pour le juger l'indépendance qu'aura la critique du XXᵉ siècle.

En s'arrêtant à cette année 1855, l'histoire liturgique du diocèse du Mans nous offre donc, au moins depuis le Xᵉ siècle, le très-remarquable exemple d'une constance à peu près absolue en faveur de la mission tardive de saint Julien. Un intervalle d'un siècle fait seul exception : et cet intervalle est precisément celui où les écrivains ecclésiastiques les plus autorisés, bénédictins, jésuites, prêtres séculiers, viennent comme à l'envi s'inscrire en faux contre la prétention de rattacher saint Julien à saint Pierre ou à saint Clément.

Ainsi, tandis que sur tant d'autres points, emporté par la convoitise d'une origine estimée plus noble, on laissait de côté tout esprit de critique, au Mans, mieux avisé, on revendiquait avant tout une gloire, celle d'être fidèle à la vérité historique.

D'où vient, Messieurs, une pareille supériorité ? L'honneur en appartient presque entier à l'homme dont il me reste à vous parler.

III.

Plus heureux que beaucoup de nos fondateurs d'Églises, saint Julien a rencontré dès le Xᵉ siècle un biographe savant, consciencieux, dans la personne de Léthalde, moine de Mici.

Avant de vous parler de l'œuvre, permettez, Messieurs,

que je vous présente l'auteur. Vous avez trop l'esprit de la saine critique en matière d'histoire pour qu'il soit nécessaire de vous rappeler qu'en face d'un témoignage, la première, la plus importante des questions à se poser, c'est celle-ci : Quel est le témoin, et quel degré de garantie son caractère peut-il offrir?

Or, les hommes savants et pieux que la nature de leurs travaux a conduits à parler de Léthalde, D. Ceillier (1), D. Rivet de la Grange (2), par exemple, sont unanimes sur son compte. Je pourrais vous citer l'un ou l'autre. J'aime mieux vous faire entendre un auteur qui continuant pour l'honneur de l'Église du Mans en même temps que pour celui de la grande famille bénédictine la tradition de leurs féconds labeurs, ajoute au poids de l'appréciation qu'il ratifie celui de son jugement personnel.

« Léthalde était, dit dom Piolin, un des esprits les

(1) On ne connaît guère d'auteurs dans le xe siècle qui aient écrit avec plus de politesse, d'exactitude et de solidité que Léthalde. Il sut se raidir contre le torrent des écrivains de son siècle et du précédent, qui croyant faire honneur aux saints dont ils faisaient l'histoire, augmentaient le nombre de leurs miracles, ou revêtaient ceux que l'on tenait pour certains de circonstances fabuleuses pour en rehausser l'éclat. Léthalde s'attacha au vrai, et rendit les faits comme il les avait vus ou appris de gens dignes de foi..... Cette discrétion était dans Léthalde l'effet de son bon goût, de ses lumières et de sa piété. Car il avait l'esprit juste, beaucoup de lumières et de vertus. (D. Ceillier, *Histoire générale des auteurs*, etc., tom. XIX, p. 717.)

(2) D. Rivet signale également Léthalde comme « l'un de nos plus judicieux et plus polis écrivains de la fin du xe siècle. » (*Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 285.)

plus cultivés et les plus judicieux de son siècle... Il s'acquit par son savoir une réputation très-étendue, et les hommes les plus savants de son temps ne parlent de lui qu'avec une très-grande estime. Sa promotion au sacerdoce, l'humilité avec laquelle il parle de lui-même dans ses écrits, les sujets qu'il y traite, la dévotion et l'onction que respirent tous ses ouvrages, sont une preuve non équivoque des sentiments qui l'animaient. Il porta cette piété et les principes sévères d'une morale exacte dans les recherches de l'histoire; et si des erreurs se glissèrent dans les écrits qu'il a laissés, on peut affirmer qu'il ne manqua jamais du désir sincère de découvrir la vérité (1).

Au reste, quand Léthalde écrivit la *Vie de saint Julien*, ce fut sur la demande d'Avesgaud, alors évêque du Mans; et, en la lui envoyant, il y joignit une épître dédicatoire dans laquelle lui-même expose la façon dont il comprend ses devoirs d'historien :

« Cet ouvrage, dit-il, m'a paru redoutable plutôt qu'agréable, car c'est avec le plus profond respect qu'il faut parler ou écrire, quand le récit doit être fait en présence de la vérité, de peur que, par ce qu'on croit propre à apaiser Dieu, on ne fasse que l'irriter davantage. Rien ne lui plaît, en effet, sinon ce qui est vrai. Plusieurs, lorsqu'ils entreprennent de raconter les actions des saints, heurtent la lumière de la vérité. Comme si le mensonge pouvait glorifier les saints, eux qui, s'ils eussent été les serviteurs du mensonge, n'eussent jamais pu s'élever jusqu'aux sommets de la sainteté. Disons donc avec vérité ce qu'a fait la vérité, etc. (2). »

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, t. III, p. 72 et 73.

(2) Quod opus reverendum potius quam jocundum dixerim,

Vous le voyez, Messieurs, Léthalde distinguait comme nous deux manières de toucher à l'histoire de l'Église.

La première se préoccupe surtout de l'effet à produire. Elle a conçu le plan divin à sa façon; il faut que tout se plie à cette conception. Les textes ne conviennent pas? on les supprime et on les interpole. Ils manquent? on en fabrique. Faut-il des décrétales? en voici. Des légendes? en voilà. La fin justifie les moyens; et l'important n'est pas d'être vrai, mais de se faire accepter.

L'autre manière, Messieurs, n'a qu'un objet, la vérité. Convaincue que son mépris, même sous prétexte de zèle religieux, n'est qu'une impiété, elle ne se demande pas ce que la Providence aurait dû faire, elle ne se laisse pas entraîner à je ne sais quelle correction de l'œuvre divine, elle recherche humblement ce que Dieu a fait. Lorsqu'à raison soit du manque de documents, soit de la difficulté de distinguer les pièces authenthiques et sincères des pièces menteuses, ou apocryphes, ou interpolées, elle ne peut résoudre ses doutes, elle se garde bien de rien affirmer. Quand elle atteint le vrai, quel qu'il soit, elle le met en lumière, sûre d'avoir servi Dieu en servant la vérité. Si quelque souci d'habileté lui reste, une conviction l'en décharge : c'est qu'en histoire, comme en tout, la suprême habileté c'est encore d'être honnête.

quia cum magnæ reverentiæ gravitate dicenda et scribenda sunt, quæ in conspectu veritatis recitari debent, ne unde Deus placari creditur, inde amplius ad iracundiam provocetur; nihil enim ei placet, nisi quod verum est. Sunt autem nonnulli, qui dum attollere sanctorum facta appetunt, in lucem veritatis offendunt; quasi sanctorum gloria mendacio erigi valeat, qui si mendacii sectatores fuissent, ad sanctitatis culmen nequaquam ascendere potuissent. Dicenda ergo cum veritate sunt, quæ veritas gessit, etc. (Voir les *Bollandistes*, t. II de janvier, p. 1152.)

C'est l'honneur de Léthalde d'appartenir à cette seconde école. Voilà pour le caractère du témoin.

Maintenant, Messieurs, voyons le témoignage : il se rencontre sous une forme très-nette dans cette même épître à l'évêque Avesgaud.

« Quant au temps où florit ce grand homme, dit Léthalde en parlant de saint Julien, je l'ai tiré par conjecture du livre de Grégoire de Tours (1). »

Glissons, si vous le permettez, sur la conjecture ; elle prêterait matière à contestation, et nous sortirait du présent débat. Je conviendrai d'ailleurs, tant qu'on voudra, qu'elle semble peu solide. Mais, solide ou non, elle existe ; et son existence prouve une chose : c'est qu'au xᵉ siècle, un homme judicieux, savant, consciencieux, après des recherches laborieuses sur saint Julien, estimait impossible de résoudre autrement que par conjecture le problème relatif à l'époque de sa mission. Il n'avait donc découvert ni un document, ni une tradition qui pût déterminer sa conviction à cet égard. Or un document peut échapper, même aux chercheurs les plus patients et les plus sagaces ; une tradition ne s'ignore pas. Si Léthalde n'en a pas connu, c'est évidemment qu'il n'en existait pas.

Il y avait bien, au xᵉ siècle comme au xixᵉ, des gens qui voulaient à toute force que saint Julien fût venu dès les temps apostoliques. Le premier rédacteur des *Actus* en est un exemple. Sans doute ils se donnaient déjà comme les défenseurs de la tradition ; mais la conscience du moine de Mici lui permettait si peu de souscrire à cette prétention que voici comment il s'en explique :

(1) De tempore quidem quo magnus ille floruerit, ex libro Gregorii Turonensis per conjecturam sumpsi.

« Quant à dire que saint Julien a été ordonné par le bienheureux Clément, cela ne concorde ni avec la chronologie ni avec l'autorité des anciens (1). »

Quels sont ces anciens? Malheureusement nous l'ignorons, mais il est bien probable que le savant Léthalde connaissait des documents qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous (2).

Qu'en tout cas il eût exactement recherché tout ce qu'on avait écrit avant lui sur saint Julien et les origines de l'Église du Mans, qu'il eût pesé toutes les pièces du procès avant de se prononcer, c'est ce que ni le caractère bien connu de Léthalde, ni l'importance de l'entreprise commandée par Avesgaud, ni la gravité d'une épître écrite seulement après la rédaction définitive de la vie de saint Julien, ne permettent de révoquer en doute.

(1) Quod vero S. Julianus dicitur a B. Clemente ordinatus, neque ratio temporum, neque veterum consensit auctoritas.

(2) D. Piolin (t. III, p. 77, note 2) dit à ce sujet : « Il est clair que, par ces anciens auteurs, Léthalde entend seulement Sulpice Sévère, dont le texte est si bref qu'il ne prouve rien, et saint Grégoire de Tours, dont il ne connaissait pas tous les ouvrages, en particulier le livre *De gloria martyrum*, dans lequel l'historien des Francs reconnaît que les premiers missionnaires des Gaules furent disciples immédiats des apôtres. » J'en demande bien pardon au docte prieur de Solesmes, mais : 1° Il n'est pas clair du tout que Léthalde ne connût d'autres anciens que Sulpice Sévère et Grégoire de Tours; 2° la force probante d'un texte est dans sa clarté bien plus que dans sa longueur, et pour être bref, le texte de Sulpice Sévère n'en est pas moins très-clair; 3° le *De gloria martyrum*, que Léthalde connaissait sans doute aussi bien que nous, n'a jamais dit que les premiers missionnaires des Gaules fussent disciples *immédiats* des Apôtres. (Voyez les pages 27 et 28 du Mémoire déjà cité p. 1, note 1.)

Un point me paraît donc bien acquis à la science; c'est que, non-seulement on ne connaissait pas au x[e] siècle de documents sérieux qui appuyassent la prétention de faire remonter saint Julien au I[er] siècle, mais ceux qu'on connaissait, ceux qui faisaient autorité, renversaient cette prétention : *Neque veterum consensit auctoritas.*

Quel n'a donc pas été mon étonnement de rencontrer non dans un seul, mais dans plusieurs auteurs graves, auteurs dont le caractère m'inspire le plus profond respect et dont la bonne foi ne saurait être suspectée (1), l'étrange affirmation que l'un d'eux formule ainsi : « Tous les documents que put consulter Léthalde... s'accordaient selon son propre témoignage à rapporter la conversion des Cénomans par saint Julien au temps de saint Pierre ou de saint Clément (2) ! »

Quoi ! cet homme si savant, qui écrivit de si belles phrases sur le respect dû à la vérité, aurait trouvé une tradition établie, des témoignages sérieux et concordants en faveur du I[er] siècle, et de sa propre autorité, par caprice, il aurait biffé tout cela! il y aurait sciemment substitué autre chose! Et dans ses œuvres on lirait un passage où, se contredisant lui-même, il avouerait contredire aussi la tradition!

Mais si ce passage existe, Léthalde n'est plus Léthalde! Retirons-lui, Messieurs, cette estime traditionnelle que chacun de nous envierait pour sa propre mémoire, et que la sienne soit condamnée!

Pour mon compte, ce serait avec une profonde douleur que je me verrais forcé de souscrire à cette réprobation d'un homme dans lequel une parité, sinon de mérite, au

(1) A. de Corvaisier, D. Piolin, D. Chamard.

(2) D. Piolin, t. I. p. XCVI.

moins de sentiments et d'aspirations, m'avait fait saluer un ancêtre. J'ai donc cherché non sans inquiétude; mais je suis heureux de le dire pour l'honneur de l'historien du premier évêque du Mans, je n'ai rien, absolument rien trouvé.

Rien dans la vie de saint Julien !

Rien dans le prologue !

Rien dans l'épître dédicatoire, excepté les passages cités tout à l'heure, c'est-à-dire exactement le contraire de ce qu'on a prétendu !

Ai-je mal lu? Existe-t-il d'autres pièces? Y aurait-il des leçons différentes de celles des Bollandistes (1), soit pour la vie, soit pour le prologue, soit pour l'épître? Si cela est, je le demande en grâce, qu'on veuille bien nous donner ici communication du texte sur lequel on s'appuie; qu'on s'engage au moins à le produire dans l'une de nos prochaines séances. Le Congrès voudra bien, je l'espère, nous autoriser à revenir sur la question pour le discuter (2).

Si le texte est produit, quelque conclusion qu'il en sorte, pourvu qu'elle en sorte logiquement, je l'accepte d'avance. N'aimant que la vérité, mais l'aimant par-dessus tout, je serai toujours prêt à tout sacrifier pour l'embrasser, dès qu'on me la montrera.

(1) Les Bollandistes ont donné la vie de saint Julien (t. II de Janvier, p. 761) d'après trois vieux manuscrits concordants. *Nos vitam istam damus e tribus veteribus Mss. monasterii Ripatorii, Jac. Sirmondi nostri, Cornelii Duynii.* Ils ne font mention d'aucun autre.

(2) On peut voir par le compte rendu des séances suivantes que ce défi, malgré l'émotion qu'il produisit dans une certaine fraction de l'auditoire, ne fut pas relevé.

Mais, si l'on ne produit rien, s'il est démontré que la soi-disant rupture de Léthalde avec les traditions antérieures est une de ces affirmations que les auteurs s'empruntent de confiance l'un à l'autre, sans qu'on puisse savoir qui les a mises en circulation, ni sans qu'elles aient aucun droit de circuler, je maintiendrai, Messieurs, que Léthalde est le seul historien sérieux de saint Julien, qu'il a droit à toute notre estime, à toute notre reconnaissance, et je continuerai de croire avec lui en compagnie des Courteilles, des Sainte-Marthe, des Henschénius, des Papebrock, des Briant, des Tillemont, des Longueval, des Colomb, de tant d'autres hommes savants et judicieux, que si l'on peut s'égarer dans les conjectures quand il s'agit de préciser, vers le IIIᵉ ou le IVᵉ siècle, le temps de la mission de saint Julien, une chose du moins est très-certaine, c'est qu'il n'est pas venu dès le Iᵉʳ siècle.

M. l'abbé de Meissas reçoit les compliments de plusieurs membres du Congrès, puis la parole est donnée à M. de Laurière pour la lecture d'un mémoire de M. l'abbé Charles, retenu par la maladie à La Ferté-Bernard.

Un oppidum carlovingien dans la forêt de Sillé-le-Guillaume.

« Le vieux château de la Forêt! Ce nom eût été du goût d'Anne Radcliffe, et peut-être la célèbre romancière eut-elle choisi ces ruines pour y placer quelques-unes des scènes bizares et sombres qu'elle aime tant.

« Sur le bord de l'étang des Deffais, admirable nappe d'eau, encadrée de verdure, au milieu d'un fourré très-

épais, s'élèvent ou plutôt se cachent les ruines du vieux château. De larges fossés remplis d'eaux croupissantes et verdâtres l'entourent de toute part. Les murs entièrement dégradés sont couverts de lierre, d'églantiers et d'autres arbustes..... Les belles eaux de l'étang, la solitude, les grands arbres qui l'ombragent, font des ruines du vieux château un des sites les plus romantiques et les plus pittoresques que j'aie visités (1). »

Nous souscrirons volontiers à ce noble salut, donné en si bons termes par M. de la Sicotière, aux ruines qui vont faire le sujet de cette étude. Mais c'est moins peut-être leur côté pittoresque qui nous a séduit, que leur intérêt au point de vue de l'archéologie, et c'est à ce titre seul que nous en parlerons, n'ayant point à notre service la magie du style de l'auteur que nous venons de citer, ni le pinceau d'un Corot pour faire vivre sur la toile le paysage si calme et si tranquille décrit plus haut.

Bien d'autres avant nous ont visité ce site; curieux de toute sorte, touristes, amateurs de la belle nature, géologues, botanistes, antiquaires. Pour ne citer que de ces derniers, l'abbé Ledru, l'ex-curé du Pré, signalait en 1815 les restes de ce vieux château de la forêt de Sillé, et croyait devoir l'attribuer au XIVe siècle (2). En 1836 M. de la Sicotière, voulant aussi l'étudier, le cherchait en vain, errant tout auprès dans les buissons, à quelques pas seulement. Mais ce jour-là, il paraît que le vieux château n'était point visible, il ne se montra à personne. Plus heureux

(1) De la Sicotière, *Excursions dans le Maine.* Le Mans, 1841, in-8°, p. 13.

(2) *Annuaire du département de la Sarthe* pour l'année 1815. Le Mans, in-18, p. 14.

deux ans après dans une nouvelle expédition, l'auteur des *Excursions dans le Maine* put en rapporter une description plus exacte que les précédentes, dans laquelle nos ruines sont rajeunies et datées d'une époque postérieure au XIVe siècle.

Explorateur infatigable, Pesche vient à la suite de ses devanciers et les rectifie dans son *Dictionnaire statistique de la Sarthe*, en usant largement des notes de M. Dugué, notaire à Conlie. D'après Pesche, le château n'appartient ni au XIVe siècle, ni surtout à une époque postérieure, mais à une période plus ancienne.

Messieurs les archéologues, on le voit, ne sont pas précisément d'accord, et trois fois interrogé, trois fois le sphinx de la forêt donne des réponses différentes. Frappé de cette divergence d'opinions, à notre tour, nous sommes allé lui demander le mot de l'énigme. Nous en rapportons une quatrième réponse, qui ne sera point probablement la dernière, mais qui du moins est basée sur un examen sérieux. Malgré un accès presque impraticable, dont sans doute plus d'un touriste se sera effarouché, nous avons pu, après plusieurs heures d'efforts, faire le tour extérieur et intérieur des ruines, usant aussi du mode d'exploration plus facile qui consiste à suivre, pour chemin, la crête des murs, d'ailleurs peu élevés. A l'intérieur, les broussailles et les ronces interceptent la vue à quinze pas devant soi; il est impossible de jouir d'un coup d'œil d'ensemble, aussi le lecteur voudra bien tenir compte de ces difficultés dans notre dessin, dont l'exactitude rigoureuse pourrait être contestée, toutefois, seulement dans quelques détails secondaires.

Placé hors du parcours des anciennes voies, au milieu d'un terrain plat et presque dominé par un coteau voisin, le château ne se présentait pas comme un point straté-

gique important. Les eaux de l'étang offraient d'abord une défense naturelle et cette sécurité que les cités lacustres de la Suisse et de la Savoie avaient demandée à leurs stations élevées sur pilotis au milieu des lacs et si bien explorées par MM. Keller, de Bonnstetten, Rabut, et autres. Une levée de terre garnit le pied des murailles; sans doute elle devait être hérissée de pieux fichés en terre, à la façon des chevaux de frise, et former une seconde ligne de défense.

Les murs dessinent un carré long de 47^{m}50 sur 27; ce parallélogramme n'est pas d'une régularité parfaite, et il peut y avoir une différence de quelques décimètres entre les divers côtés, La hauteur actuelle de l'enceinte de pierre varie de 3 à 4 mètres; l'épaisseur de 1^{m}40 à 1^{m}50; la base, construite avec un léger empâtement, est enterrée de deux ou trois pieds. Il ne devait point y avoir d'étage inférieur; comme aux donjons de Loches et de Montrichard, la nature du terrain, qui eût été envahi par les eaux, s'y opposait.

Les angles de cette vaste construction sont renforcés de quatres tours circulaires dont le diamètre intérieur varie de 2^{m}90 à 3^{m}30. Leurs murs mesurent en moyenne 1^{m}15 d'épaisseur. En outre, le milieu des grands côtés du donjon a reçu une autre tour en applique, et non deux comme l'affirme Ledru, qui a donné, dans l'Annuaire de 1815, une vue fantaisiste du château où elles sont figurées.

Ces tours, malgré leur petit diamètre, sont creuses jusqu'à leur base; trois d'entre elles communiquent avec l'intérieur du donjon par un couloir étroit et oblique, qui ne permet pas à deux personnes de passer de front. Les autres sont complétement indépendantes de la construction.

Les ouvertures sont en grande partie détruites, et parfois il est difficile et souvent inpossible de les distinguer des brèches que le temps et la main des hommes ont creusées dans ces antiques murailles. Toutefois on doit reconnaître que les grands côtés étaient percés chacun de huit ou neuf ouvertures, les petits côtés, beaucoup plus endommagés, pouvaient en avoir quatre au moins et cinq ou six au plus. Ces baies se rapportent à deux types différents; les unes mesurant à l'intérieur 1^{m}50, y compris l'embrasure, et presque carrées, ont leur partie supérieure formée par un arc très-surbaissé, qui approche de la ligne droite; les autres sont en plein cintre, et leur orifice extérieur n'atteint que 0^{m}40 de largeur. Ces dernières ouvertures se voient encore dans les tours. Elles sont placées la première au milieu, les deux autres sur les côtés de manière à battre les parois des murailles du château. Toutefois deux tours font exception, l'une ne possède aucune ouverture, tandis que la seconde ne reçoit de jour que par trois étroites meurtrières, disposées comme les autres baies.

Nulle part l'ogive n'apparaît, contrairement à l'assertion mentionnée par l'auteur des *Excursions dans le Maine* (1).

La superficie de cette enceinte murale est considérable et répond à peu de chose près, en négligeant les fractions, à 1,762 mètres carrés. Nous ne savons s'il faut tenir pour certaines les conjectures de M. Dugué, qui suppose une cour et un puits au milieu de cette vaste construction, mais il est difficile d'admettre qu'elle n'ait pas été partagée en plusieurs appartements.

Les murs sont formés d'un revêtement de grosses

(1) P. 15.

pierres de grès de la chaîne voisine des Coévrons, prises sur les lieux, placées sans symétrie, quoique avec soin : des pierres plus petites ont servi à corriger l'irrégularité des gros blocs, qui n'ont subi aucune taille préparatoire. Pour les jambages des ouvertures, on a choisi les échantillons les plus réguliers; ce sont les pierres longues et plates qui forment les arcatures, remplissant ainsi le même but que les briques durant la période romaine. Les mortiers, d'une excessive dureté, sont excellents; outre la chaux ils contiennent du sable, des petits cailloux, de la brique, et quelques parcelles de charbon.

Cette longue description avec tous ses détails était nécessaire pour permettre d'établir sur des bases sérieuses une appréciation critique de la période à laquelle appartient cette bizarre construction, dont nous chercherions en vain des analogues. Nous sommes privés, en effet, de la ressource de juger par comparaison, ressource si précieuse pour l'archéologue, à ce point que, à son défaut, nous osons à peine formuler une attribution.

Examinons d'abord les sentiments de nos devanciers. Si le vieux château datait de l'époque où le canon était en usage, comme l'a pensé M. de La Sicotière, nous nous étonnerions de ne pas voir une seule meurtrière sur les côtés. Comment admettre aussi que l'on ait percé des ouvertures aussi nombreuses, aussi larges, et si peu résistantes qu'elles n'eussent pas eu la force de soutenir le choc des primitifs pierriers du moyen âge, et surtout comment expliquer la présence du plein cintre et l'absence de l'ogive?

Pour le même motif, on ne saurait voir dans ces ruines ni une bastille du XIVe, ni un édifice du XIIIe siècle. Au reste, à ne considérer que la structure du château, on conviendra qu'il s'écarte en tout point des formes et du

système de défense adopté à ces dernières époques; il suffit de le comparer avec les plans de la Bastille, de Vincennes, du vieux Louvre, de Pierrefonds, de Chalusset. Y a-t-il plus d'apparence qu'il appartienne au XIIe ou au XIe siècle? La forme des ouvertures en plein cintre n'y contredirait pas; mais comment attribuer un édifice aux murs d'une aussi faible résistance, n'ayant au plus que deux étages, ce château de 47^m50 de longueur, à cette même civilisation qui a produit les donjons de Loches, de Montrichard, de Chambois, de Beaugency, de Nogent-le-Rotrou, dont les quatre ou cinq étages s'élevaient de soixante-dix à quatre-vingt-dix pieds au-dessus du sol avec des murs de trois mètres au moins à la base, sans aucune ouverture dans la partie inférieure, si ce n'est d'étroites meurtrières? Comment comparer cette chétive construction, défense improvisée d'un peuple barbare à son enfance, avec ces édifices qui témoignent déjà d'un art avancé dans l'attaque et la défense des places fortes? Ici point de ces escaliers tournants, dissimulés dans l'épaisseur des murs, qui permettaient à l'assiégé de défendre pied à pied chaque étage du donjon; point de boile extérieur, formidable rempart de pierres, qui empêchera l'ennemi d'atteindre la base de la forteresse; rien de semblable pour la forme et la disposition des ouvertures à ce que nous voyons dans les édifices militaires du temps de Guillaume le Conquérant, de Foulques Nerra, de Rotrou, de Robert de Bellesme.

En outre, ces rudes guerriers du moyen âge, en habiles stratégistes, savaient choisir dans l'assiette de leur donjon une position assez forte pour permettre de dominer la contrée, d'intercepter une voie importante, ou de barrer le cours d'une rivière et d'un fleuve. Lorsque Foulques Nerra jette les fondations du fort de Château-Gontier,

c'est pour être le maître de la navigation de la Mayenne et de la route de Bretagne; s'il bâtit les donjons de Loches et de Montrichard, dans les formidables situations que l'on connaît, c'est pour y surveiller, en sentinelle avancée, les marches du Blaisois et de la Touraine, et s'emparer des eaux du Cher et de l'Indre. Robert de Bellesme, plus habile peut-être dans l'art d'élever des forteresses que dans celui de les conserver, construit une ligne de fortification, flanquée de mottes avec château central au nord du Maine, pour contenir la province et s'assurer la libre entrée de ses marches. Dans la pensée du seigneur féodal, le château est une menace plutôt qu'un lieu de refuge.

Dans notre région, on ne peut citer de château en plaine qu'à titre exceptionnel. Celui de La Flèche, installé à cheval sur les eaux du Loir, vers le milieu du XIe siècle (1), avait pour but d'intercepter le cours de la rivière; quant à celui de La Ferté, que l'évêque Avesgaud, quelques années auparavant, avait fondé au milieu de plusieurs bras de l'Huisme, il était moins destiné, peut-être, à accaparer le cours d'eau qu'à mettre son propriétaire à portée d'être secouru par les seigneurs de Bellesme et de Nogent-le-Rotrou, qu'à lui assurer un refuge contre le redoutable comte du Maine, Herbert (Éveille-Chien), son ennemi acharné.

Le château de la Forêt témoigne d'une trop grande inexpérience dans l'art militaire pour être contemporain des constructions de Guillaume le Conquérant, et nous croyons devoir le reporter à la fin du règne des Carlovingiens, à cette désastreuse période où les Normands, remontant la

(1) *Histoire de La Flèche et de ses seigneurs*, par Ch. de Montzey, 1877, t. IV, p. 13.

Loire, la Seine et leurs affluents sur leurs légères embarcations, assiégeaient Saumur, Tours, Blois, Orléans, Le Mans, Paris; puis, après le sac des grandes villes, se répandaient dans l'intérieur du pays, promenant partout le pillage, l'incendie et la mort (1). La présence des Normands dans le Maine ne peut être révoquée en doute, et la divergence d'opinions sur la date de la prise du Mans par ces barbares ne saurait faire rejeter le fait en lui-même, admis, du reste, par tous les auteurs.

Quelques-uns de ces auteurs ont exagéré la portée de l'invasion scandinave dans le Maine, et l'un d'eux n'a pas craint d'affirmer que les Normands avaient occupé notre province d'une manière permanente; il leur a attribué un grand nombre de mottes artificielles et de châteaux forts, élevés, dit-il, dans le but de maintenir le pays sous leur domination. Cette assertion, émise par M. Diard dans sa notice sur l'*Origine des tombelles* (2), est contredite par les documents historiques du temps, et n'est plus soutenable depuis la publication de la savante étude de M. de l'Estang, sur *les Incursions normandes dans le Maine* (3). Si nous mentionnons ici cette opinion, c'est pour écarter la pensée d'attribuer notre château de la Forêt aux Normands, qui ne firent que des courses passagères dans le Maine depuis le IXᵉ siècle, date de leur

(1) *Grandes Choniques de Saint-Denys*, édition Paulin, Paris, 1837, t. III, p. 99 et suiv. Cette question a été approfondie par M. G. de l'Estang, dans son Mémoire intitulé : *Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine.*

(2) *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, Le Mans, 1846, t. VII, p. 109.

(3) *Bulletin de la Société d'agriculture*, etc., *de la Sarthe*, Le Mans, 1855, br. in-8.

apparition, sans songer à s'y créer de poste permanent.

Les populations envahies n'avaient d'autre chance de salut que de se soustraire par la fuite à la fureur des barbares, en se cachant dans les bois, ou de se mettre à l'abri sous de bonnes murailles.

« Le roi de France, dit M. de l'Estang, ne resta point indifférent aux dangers dont le pays était menacé. Par ses ordres les fortifications de la ville du Mans furent réparées, des châteaux forts s'élevèrent sur plusieurs points importants de la province; les commandements en furent donnés à des chefs aguerris et puissants (1). »

Ces points établis, nous poursuivons notre démonstration.

Comme nous l'avons dit, l'aspect des ruines du château de la forêt de Sillé ne rappelle ni de près ni de loin les constructions postérieures au XI° siècle. Si, au contraire, nous les comparons avec les édifices du temps de l'occupation de la Gaule par les Romains, et des périodes suivantes, on sera frappé de nombreux traits de ressemblance. C'est, avec les célèbres *mazelles* de Thesée,

(1) G. de l'Estang, *Incursions normandes*, p. 25 et notes. Carolus vero civitates trans Sequanas ab incolis firmare jussit Cenomannis, scilicet et Turonis ut præsidio contra Nortmannos populis esse possint. *Annales Bertin ad annum* 869. — Rex Carolus prudens, timens infestationem Normannorum, frequentes munitiones in Cenomanensi pago fecit : *vicos quosdam* in oppida munitissima convertit, et diversis optimatibus diversa castella distribuit. *Liber de dominis Ambasiæ* : *Spicilège de d'Achery*, p. 551. — En ce tems là commanda li roi Kalles aux Mansiaux et aux Thoreniens que ils formassent des cités et feissent forteresses contre les assaus des Normands. *Vieille Chronique de Saint-Denis*, mss de Kolbert, n° 6218.

le monument de Vernou, les *castrum* de Larçay et de Jublains, et les enceintes gallo-romaines du Mans, de Dax, de Senlis, de Beauvais, de Tours, de Bourges, que le vieux château offre le plus de rapports.

A proprement parler, le nom de château que nous venons de donner encore à nos ruines ne lui convient qu'à moitié; c'est avant tout un refuge et une enceinte fortifiée, munie de tours de défense en saillie comme dans les villes déjà citées. Suivant le système romain, ces tours sont de petit diamètre; elles ont des ouvertures placées à une certaine hauteur et qui battent le flanc des murailles.

Les baies, à cintre très-surbaissé, sont de tout point semblables à celles que l'on voit dans le monument de Thésée (1) et dans celui de Vernou (2); la forme de l'arcature est même établie suivant le même procédé au moyen de moellons allongés. Nous remarquerons encore que comme à Thésée, au castrum de Jublains, à celui de Larçay (3), l'enceinte est flanquée de tourelles d'angle, dont quelques-unes ne paraissent pas avoir eu de communication avec l'édifice principal et n'ont pas de liaison avec le corps du bâtiment.

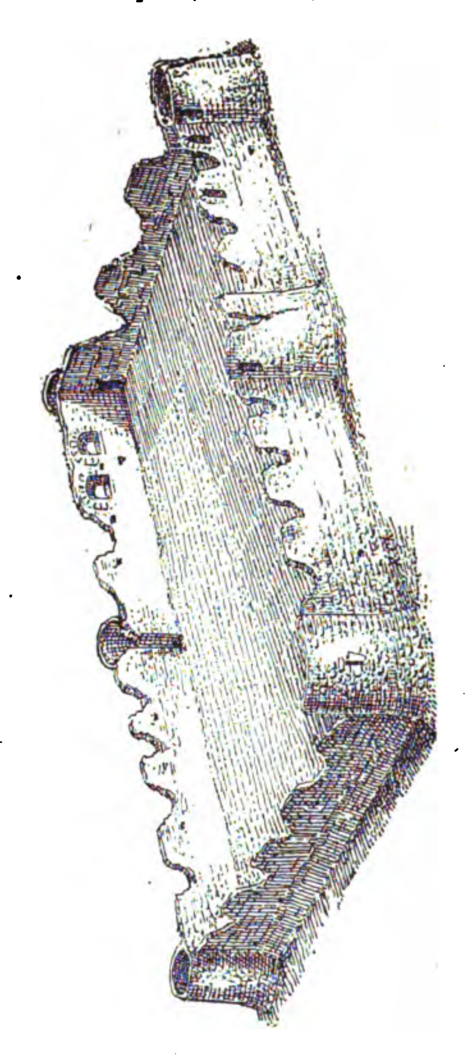
L'examen de l'appareil n'infirme pas nos inductions.

(1) De Caumont, *Bulletin monumental,* t. XXX, p. 167, et *Abécédaire d'archéologie*, ère gallo-romaine, Caen, 1870, p. 399.—Abbé Chevalier, *Les Églises romanes du* VIe *au* XIe *siècle*. Tours, 1869, in-4o, pl. IV et VI.

(2) *Bulletin monumental*, t. XXXVI, p. 623, dessin de M. G. Bouet, et *Ère gallo-romaine*, p. 401.

(3) *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 308, et *Ère gallo-romaine*, p. 642-644. — *Société archéologique de Touraine*, Mémoires, tom. V. — Roach Smith, *Miscellanea antiqua*..

Les murs n'offrent point, il est vrai, ce revêtement régu-



lier de petites pierres cubiques, disposées par assises

horizontales. Ils sont formés de blocs inégaux séparés par une épaisse couche de mortier où le charbon de bois brûlé se montre en petite quantité, comme il arrive parfois dans les constructions romaines (1) et même jusqu'au XI[e] siècle.

L'emploi plus facile de l'*opus incertum* dans un édifice élevé à la hâte n'a rien de surprenant. Du reste, cet appareil, depuis le jour où il paraît dans les anciens murs de la Ville éternelle, n'a jamais cessé d'être utilisé, quoiqu'il ne soit pas facile de lui donner une date, précisément parce qu'il présente par lui-même trop peu de caractère.

Nous devons encore expliquer la présence de certains trous à orifice circulaire, de dix à douze centimètres de diamètre, que l'on aperçoit au milieu des murs. Ils ont donné lieu aux suppositions les plus bizarres. Pour nous, ce sont simplement des trous de boulin, dont la forme se justifie parce qu'ils ont reçu l'extrémité d'une perche ronde non équarrie, au lieu d'une poutrelle déjà travaillée par le charpentier. Ces trous circulaires ne se voient pas que dans nos ruines ; on les rencontre aussi au donjon de Nogent-le-Rotrou et ailleurs.

L'origine de notre enceinte fortifiée une fois admise, on ne s'étonnera plus avec nos devanciers si nos archives et notre histoire ne parlent pas plus du vieux château de la forêt de Sillé que du castrum de Jublains, des murailles du Rubricaire à Sainte-Gemmes, de la forteresse du traître Gannelon, à Aubigné, reconnue aujourd'hui pour un théâtre romain, ni des autres monuments déjà ruinés dont la destination et le but avant l'an mil étaient inconnus.

La séance est levée à quatre heures.

(1) De Caumont, *Ère gallo-romaine*, p. 60.

Visite de la cathédrale du Mans.

Le mardi 21 mai 1878, à quatre heures du soir, les membres du Congrès s'étaient donné rendez-vous sous le porche de la cathédrale du Mans, appelé vulgairement le *cavalier*, parce que ce porche couvert, surmonté de machicoulis d'assez fraîche date d'ailleurs, a pu servir autrefois à la défense de la cathédrale. MM. les membres, fort exacts à l'heure dite, veulent bien nous charger de leur servir de *cicerone*, pour tout ce qui touche à l'histoire du monument, M. le chanoine Albin devant faire les honneurs du trésor de la cathédrale et de la crypte des évêques.

Ce qui frappe tout d'abord, nous l'avons dit, lorsqu'on aborde la cathédrale par ce côté situé sur la place Saint-Michel, c'est la saillie du porche et son aspect militaire; toutefois constatons que sa partie inférieure est largement ouverte par trois vastes baies ogivales décorées de belles dents de loup à plusieurs étages de filets; cette décoration ne peut remonter bien haut dans le XIIe siècle, à cause de la présence de l'ogive, et paraît être postérieure à la décoration même du porche. Celui-ci, qui offre de nombreux points de ressemblance avec ceux de Chartres et de Bourges du même temps, offre dans le tympan la représentation de Jésus docteur, ou, suivant Richelet, de Dieu le Père, entouré des quatre symboles évangéliques. Le firmament, accentué par un simple filet ondoyant, cerne la scène; au-dessous sont les douze apôtres. (Voir le *Moyen âge et la Renaissance*, art. *Sculpture*.) La voussure est particulièrement remarquable par le caractère archaïque

et franchement byzantin des nombreuses petites figures qui le décorent et qui représentent les diverses scènes du *Nouveau Testament*. Parfois, comme il arrive pour le massacre des Innocents et la tentation de Notre-Seigneur, le sculpteur a consacré plusieurs cases au développement de son idée, en donnant aux guerriers qu'il a représentés dans l'œuvre sanguinaire d'Hérode les costumes de la fin du XI[e] siècle ou du commencement du XII[e]. Ce sont bien là les *fervêtus* de la tapisserie de la reine Mathilde. Au-dessous et de chaque côté de la porte on voit deux linteaux chargés de deux ornementations très-différentes (1); et bien que cette époque se plût dans la *variété de l'art* (*Laudabilis et sumptuosa nimium artis varietas*, actes d'Hoël, 1093), on peut constater facilement qu'il manque aujourd'hui, au milieu de cette porte, un pilier qui devait sur ses faces respectives rétablir l'harmonie en ce moment absente.

Deux figures, en bas-relief, de saint Pierre et saint Paul achèvent de décorer ces piédroits.

Puis viennent en ronde bosse huit longues figures, en forme de cariatides, et supportant toutes des chapiteaux corinthiens plus ou moins déformés par l'art byzantin dont ces figures portent le cachet. On peut les voir représentées d'après nos dessins, dans le tome V du *Moyen âge et de la Renaissance*, article *Sculpture*. La reproduction en est fort exacte.

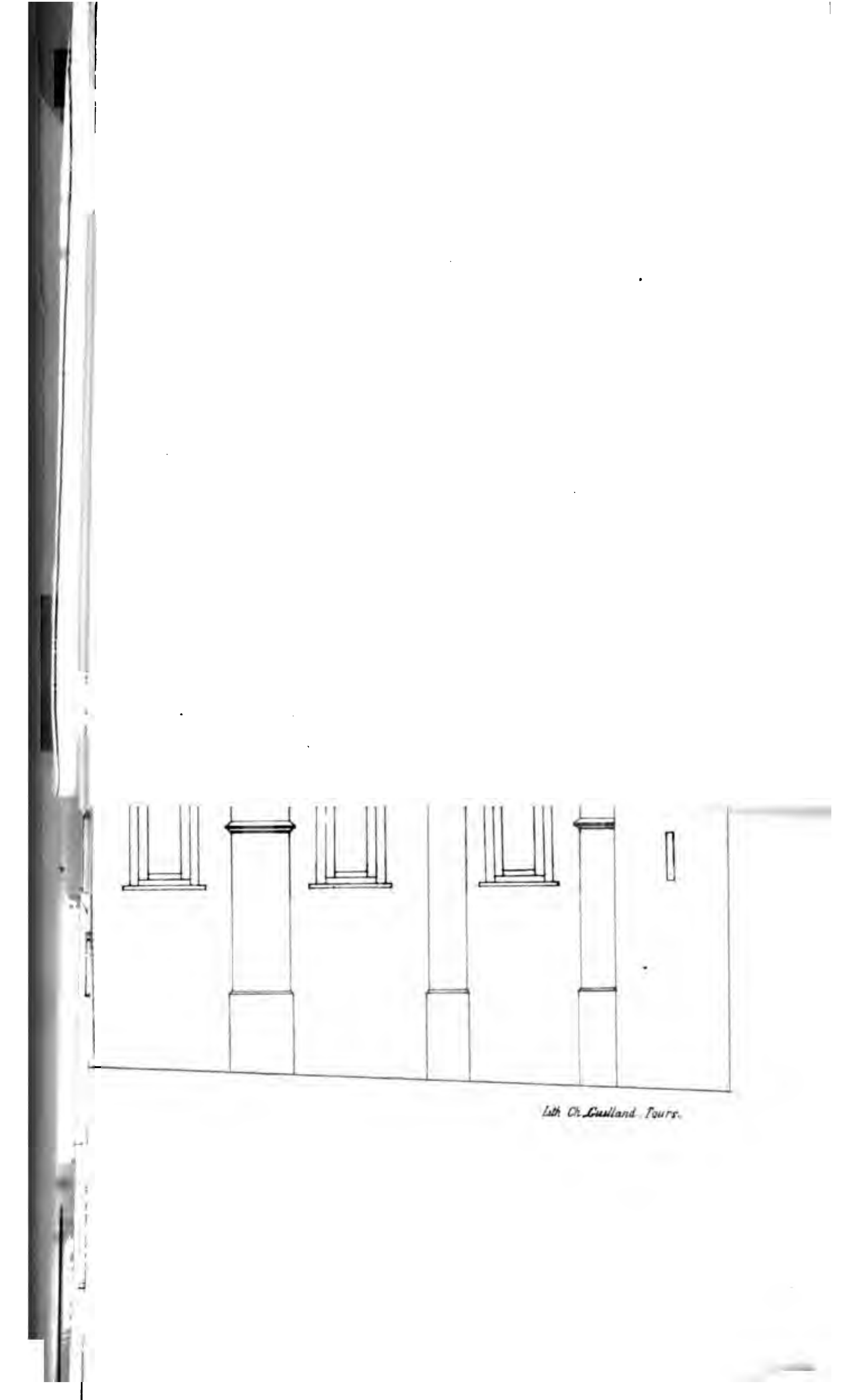
(1) Le vol. des *Études sur l'histoire et les monuments de la Sarthe*, par M. E. Hucher, in-8, 1856, a donné de bonnes lithographies de ces piédroits, dessinés par M. E. Hucher lui-même. On peut juger du caractère disparate de ces piédroits. On les voit aussi dans le 5[e] vol. du *Moyen âge et de la Renaissance,* par MM. Lacroix et Séré, qui les ont donnés, d'après les mêmes dessins, très-fidèlement.

La figure sur laquelle M. Hucher attire surtout l'attention des membres du Congrès est celle d'un personnage jeune, imberbe, qui porte, à la main gauche, un phylactère sur lequel il a lu, le premier, le nom SALOMON doublement répété. D'abord l'inscription primitive, en caractères fins et déliés du XIIe siècle, a été tracée en blanc de bas en haut, puis probablement, vers la fin de la Renaissance, à une époque où le goût de la restitution n'était pas entré dans les habitudes des artistes décorateurs, une main assez lourde a reproduit le même nom SALOMON en noir et en sens inverse, c'est-à-dire de haut en bas, de manière que les premières lettres SALO de la première inscription coïncidaient avec les dernières OMON de la seconde.

Cette découverte a coupé court aux hésitations des archéologues, et depuis l'époque de sa publication, qui remonte à l'année 1842 (voir *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 39, où l'inscription est reproduite), on a pu voir avec certitude des rois juifs dans tous ces portails byzantins, dans lesquels nos prédécesseurs en archéologie croyaient trouver des rois mérovingiens. Un autre personnage barbu, ayant à la main gauche un fragment de harpe, paraît être le roi David; on aurait ainsi une espèce d'arbre de Jessé au portail du temple. Il existe deux statues de femmes qui pourraient être comme la figure de la sainte Vierge, Esther ou même Ève.

Toutes ces statues sont posées sur des colonnes d'une ornementation très-caractéristique et très-variée; surmontées de leur chapiteau, elles rappellent en tous points les cariatides grecques. Le travail des détails est fort bon, et jusqu'aux tailloirs tout porte l'empreinte d'un génie savant et abondant.

Lorsqu'on pénètre dans le temple, et qu'on se tourne


Lith Ch. Guilland Tours.

du côté du chœur, on est saisi d'un sentiment de vive admiration. Le ton clair, la vive lumière qui inonde la nef romane, rendent plus sensible la différence d'aspect que présente le chœur, hermétiquement clos par un vaste système de vitraux colorés; tandis que cette nef est veuve, hélas! depuis longtemps, de ses verrières. Il en résulte un clair-obscur d'un effet puissant, pour ce chœur conçu dans la donnée gothique la plus pure, puisqu'il a été bâti dans le premier tiers du XIIIe siècle et consacré vers 1250, pour ce chœur que distinguent la hauteur de ses arcs, l'étroitesse des colonnes et cette heureuse ordonnance qui fait que celles du fond surtout offrent à l'œil un *diamètre apparent moindre que celui de leur épaisseur réelle dans le sens du prolongement du rayon visuel.* Cette transition brusque de la lumière franche à la semi-obscurité colorée étonne et impressionne vivement tout d'abord.

Revenus de leur admiration, les membres du Congrès étudient curieusement cette nef qui laisse voir si nettement tous les détails de sa construction.

Une chose les frappe d'abord, c'est la reprise en sous-œuvre des arceaux qui séparent la nef des collatéraux; ceux-ci accusent franchement leur origine reculée, les voûtes en berceau, les chapiteaux à entre-lacs, peuplés de monstres et de chimères, le caractère primitif des sculptures, tout indique la fin du XIe siècle, l'époque du grand évêque Hildebert, qui restaura la cathédrale (1097-1125), et nous avons là, très-probablement, la construction du moine Jean, de l'abbaye de Vendôme, que le célèbre abbé Geoffroy eut tant de peine à laisser partir de son couvent. Deux incendies successifs ayant ruiné la cathédrale, le premier le 3 septembre 1134, et le second vers 1136, et ce dernier ayant détruit les combles couverts en chaume, par

suite du premier incendie, une nouvelle reconstruction sur un plan plus vaste eut lieu, et en 1158, l'église du Mans fut consacrée de nouveau sous l'épiscopat de Guillaume de Passavant. Cette nouvelle église est celle dont les restes grandioses, empreints d'un sentiment d'art si profond, s'offrent encore aujourd'hui à l'admiration des touristes.

Cette nouvelle reconstruction fut comme entée sur les premières, et ses arcs en ogive surmontent les arcs à plein cintre des constructions précédentes; c'est là cette reprise en sous-œuvre dont nous venons de parler.

Hâtons-nous de dire que les archéologues anglais, notamment MM. Parker d'Oxford et Bürgès, le savant architecte lauréat du concours de Lille, pensent que ces constructions, attribuées par les savants français à Guillaume de Passavant, sont relativement plus récentes, et qu'elles doivent être de l'époque de Henri II, roi d'Angleterre et comte du Maine, qui, né au Mans, se plut à enrichir la ville et la cathédrale de ses dons.

On peut voir cette opinion formulée par notre intermédiaire, dans le *Bulletin monumental* d'il y a quinze à vingt ans.

L'opinion des savants français a, pour elle, les textes les plus précis, la consécration de l'église sous Guillaume de Passavant, le maintien de son œuvre, que nul incendie ne vint détruire, et l'impossibilité de lui attribuer les constructions trop archaïques de ses prédécesseurs.

Un peu plus loin, si nous pénétrons jusqu'au transsept, nous trouvons une date précieuse de tâcheron (1145), sculptée profondément au bas du maître pilier de gauche, côté de l'épître. Cette date nous reporte aux années florissantes de Geoffroy-Plantagenet, qui dut aussi contribuer à la réédification de l'église après l'incendie de 1136.

Nous arrivons au chœur dont rien n'égale la splendeur. On se sent en présence d'un grand art, d'un art réellement vivant et national, celui auquel donne naissance le souffle puissant de saint Louis.

Joinville dit quelque part que ce roi dominait, à la guerre, tous les chevaliers par sa taille et son grand air. On peut dire qu'il a su imprimer aux arts de la paix une allure décidée, et, si je puis le dire, souverainement originale; ici, plus rien qui rappelle l'art grec et les tâtonnements des siècles précédents. Désormais l'art français existe; il est émancipé et sorti de tutelle; et chose remarquable et bien d'accord du reste avec toutes les autres expressions de l'art, c'est au début que cet art français est le plus parfait. Plus tard, au XIVe siècle, il s'affirmera dans les détails, la statuaire sera plus étudiée et plus correcte, les fleurons seront plus fouillés et plus naturalistes; mais jamais plus, les lignes ne seront aussi pures et aussi grandioses qu'au XIIIe siècle.

Ce qui distingue, entre tous, le chœur du Mans, c'est l'existence d'un triforium à jour et vitré au-dessus d'un triforium aveugle et à galerie intérieure, puis par-dessus un vaste et magnifique clerestory.

Ainsi la cathédrale offrait, au XIIIe siècle, une triple ceinture de vitraux peints. Il nous en reste encore la majeure partie, que les grêles attaquent de temps à autre et qu'elles finiront par détruire surtout du côté méridional.

Constatons qu'aujourd'hui tous les vitraux du clerestory et du triforium existent convenablement restaurés à la suite de la grêle désastreuse de 1858.

Ces vitraux, surtout ceux du nord, sont très-visibles à l'œil nu; mais il faut une bonne lunette marine pour apprécier les détails de la facture et lire les inscriptions, etc.

Nous ne nous étendrons pas sur leur description, on peut la lire à loisir dans le grand ouvrage que nous avons publié il y a quinze à vingt ans et qui doit se trouver dans les principales bibliothèques de France (1).

Disons cependant qu'en pénétrant dans la chapelle de la Sainte-Vierge, qui était autrefois comme le musée de la cathédrale, en ce qui concerne les vitraux peints des époques anciennes, les membres du Congrès, qui croyaient pouvoir y étudier ces curieuses peintures des XIe et XIIe siècles, signalées dans mon ouvrage, ont eu le regret de se trouver en présence de fenêtres fermées par des planches et des toiles; ces verrières, leur a-t-on dit, étaient en restauration, depuis dix ans, dans une fabrique de Paris (2). De là, grand désappointement et surprise

(1) *Calques des vitraux peints de la cathédrale du Mans*, par E. Hucher. Grand colombier, 100 planches coloriées et 22 ff. de texte. Une petite édition, moins chère, comprend 20 pl. de réductions et 41 ff. de texte.

(2) Le vrai, c'est qu'il y a vingt ans que les touristes sont privés de la vue de ces verrières, on aura peine à le croire, tant le fait semble invraisemblable. Et cependant, il suffit de se rappeler que la grêle désastreuse qui les endommagea date du 18 août 1858, à trois heures dix minutes. Un quart d'heure après, le désastre était accompli. La grêle, venant du midi, n'attaqua que les verrières placées de ce côté; le côté nord resta intact. On ferma tout de suite les fenêtres avec des planches, et pendant dix ans environ les choses restèrent ainsi, les vitraux en place, mais non visibles. On les enleva alors sous prétexte de les restaurer, et dix années se sont encore écoulées depuis lors. En deux mois, on pouvait facilement restaurer tout le côté méridional de la chapelle de la sainte Vierge et remettre en place les incunables du XIe et du XIIe siècle, ou, si l'on voulait les remplacer par des vitraux neufs, façon XIIIe siècle, les

non moins grande, que l'administration supérieure, préposée à la garde et à la préservation de nos richesses artistiques laisse ces incunables de l'art, absolument uniques en France, exposés dans quelque grenier d'une fabrique inconnue, à tous les heurts, à tous les accidents plus ou moins graves qui peuvent être la suite du déménagement, d'une cession de fabrique, de la mort du principal employé, etc. Il y a là un fait incroyable et qu'ignore le Ministre sans nul doute, car en bonne administation, ce dernier n'eût pas manqué de prescrire de replacer ces curieux spécimens de l'art de nos pères dans quelque chapelle vitrée en verres blancs, et il n'en manque pas de disponibles dans la cathédrale, jusqu'à ce que le verrier de Paris eût eu le loisir de procéder à leur restauration; mais non, il fallait à tout prix mettre la main sur ces vitraux, dussent les conséquences de ce déplacement prématuré faire gémir plus tard tous les amis de l'art. Il y a là un fait grave et une grande responsabilité engagée. Il ne nous appartient pas d'aller plus loin.

Constatons cependant qu'on nous doit les quatre panneaux anciens de l'Ascension (1097-1125), toute la verrière de saint Gervais et saint Protais, du même temps, tous les panneaux de la légende de saint Étienne, tous ceux de la légende de Théophile, de saint Ignace et bien d'autres, tous décrits et représentés en grande partie dans mon grand ouvrage. Nous avions été chargé de contrôler la première restauration effectuée dans le clerestory et le triforium; cette fois, à la faveur des événements politiques et du trouble en résultant, tout contrôle local a

mettre dans une autre chapelle, avec ceux du côté septentrional restés tous intacts; cependant ces derniers sont aussi absents.

été supprimé, précisément pour la partie la plus importante et la plus délicate de la tâche du peintre verrier; on se demande après cela à quoi servent les correspondants inspecteurs du ministère, surtout lorsqu'ils sont auteurs d'un grand ouvrage sur les vitraux, et si ce n'était pas le cas de charger celui de la Sarthe d'exercer le plus minutieux contrôle sur cette dépossession qui, dans tous les cas, n'aurait pas dû persister plus d'un ou deux ans. Mais les architectes du gouvernement n'aiment pas le contrôle, ils y échappent autant qu'ils peuvent et se croient au-dessus de toute responsabilité. D'un autre côté, le Ministre ne sait jamais que ce que l'on veut bien lui dire.

M. l'abbé Albin montre des verrières neuves fabriquées par le peintre verrier de Paris, en trompe-l'œil. La première en entrant, à la gauche du spectateur, est d'un effet très-disparate avec le reste des vitraux du XIIIe siècle; l'ornementation est pauvre, hétérogène et peu satisfaisante, le ton général laisse beaucoup à désirer. Elle sera refaite, paraît-il.

A l'abside, une verrière à gauche qui, d'après M. Albin, renfermerait beaucoup de parties anciennes, est d'un fort bon ton et nous paraît réussie de tout point; nous n'examinons du reste que l'aspect général, sans étudier aucun détail; mais contrairement à l'opinion formulée, nous croyons que tout ou presque tout est nouveau dans ce vitrail.

Après cette rapide inspection, le Congrès se rend dans la crypte des évêques, où l'on trouve une série de pierres tombales incrustées d'après les nouveaux procédés. Les dessins de ces pierres, dus à de bons artistes, sont satisfaisants. Tout le monde loue la bonne installation de cette crypte, qui fait honneur à M. l'architecte de la cathédrale et aux membres du clergé qui en ont été les promoteurs.

Le Congrès se rend ensuite, précédé par M. le chanoine Albin, ancien prêtre-sacristain, dans la belle sacristie de la cathédrale, où ce dernier montre ce qu'on appelle le *trésor de la cathédrale*, bien pauvre, hélas! après le pillage des huguenots de 1562. On a pu voir cependant de beaux vases ou ostensoirs de l'époque de Louis XIII et Louis XIV, et *un seul reste de l'ancienne orfèvrerie antérieure à 1562*. C'est un petit reliquaire du doigt de saint Julien; on y lit en caractères gothiques du xv siècle : « de saint Julian le doigt je suis. »

Il nous resterait à parler, avec détails, du magnifique jubé construit par le cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, légat du pape en France et en Bretagne, car ce pays avait conservé son autonomie même sous la *bonne Anne*. On voit encore aujourd'hui, et MM. du Congrès ont pu la constater, les traces et les derniers vestiges peints de ce splendide objet d'art, auquel M. Hucher a consacré un volume grand in-folio avec huit planches qui en donnent une idée complète (1).

Destiné à abriter, en quelque sorte, les quatre tombeaux du cardinal Philippe, des évêques Thibault et François et d'un autre membre de la famille de Luxembourg, ce vaste ouvrage d'art, conçu entièrement dans la donnée gothique, avec un grand luxe de pinacles, de clochetons, de formes architectoniques en dômes, recélait plus de trois cents statues de toute grandeur jusqu'à la

(1) Le *Jubé du Cardinal de Luxembourg, à la cathédrale du Mans*, un vol. grand in-folio, 8 pl. avec texte, le Mans, 1875. Cet ouvrage a obtenu de l'Institut la première des trois médailles d'or au Concours des antiquités de 1876. Il en a été rendu compte par M. Palustre dans le *Bulletin monumental*, année 1876.

taille humaine. Il dut être terminé vers 1500-1505. Un plan complet en élévation, pourvu de tous les détails d'exécution fut retrouvé dans les coffres du chapitre, et nous avons pu le restituer trois cents ans après sa destruction, en 1562, sans omettre le plus petit détail.

La partie droite de la cathédrale, contenait encore le tombeau de Geoffroy-Plantagenet, mort en 1151 ; M. Hucher montre l'emplacement à MM. les membres du Congrès, puis il les conduit devant le second pilier de la nef, du même côté droit (côté de l'évangile), et leur fait voir où le célèbre émail du même Geoffroy, maintenant déposé au musée de peinture de la préfecture du Mans, fut longtemps attaché par de gros crampons de fer dont les vestiges existent encore dans le pilier, après qu'il eut été arraché violemment de dessus son tombeau en 1562.

De ce même côté de l'église est le tombeau de Langey du Bellay, œuvre excellente de 1530 à 1550, qu'on croit d'origine italienne, et qui présente en effet une frise ornée de tritons et de naïades d'un caractère visiblement emprunté aux bas-reliefs antiques; mais il ne faut pas oublier que Langey du Bellay était vice-roi du Piémont et que les artistes italiens que son frère Jean chargea de rapporter des marbres d'Italie, ont fort bien pu être les mêmes que ceux qui lui ont élevé ce mausolée tout empreint du génie de l'antiquité classique.

Vis-à-vis ce tombeau est celui du comte du Maine, Charles IV, sur lequel nous avons, M. Soyer et moi, publié divers éclaircissements qui ont fait connaître le blason spécial des comtes du Maine, qui brisaient d'un lion dans la bordure les armes des ducs d'Anjou leurs aînés; c'était une brisure de brisure.

L'attention du Congrès s'est portée ensuite assez longuement sur la magnifique tapisserie de saint Gervais et

saint Protais dont la restauration, accomplie sous la direction de M. l'abbé Joubert, à Angers, est due à l'initiative de M. le chanoine Albin; on doit encore à ce dernier l'acquisition à la cathédrale des fragments de la tapisserie représentant la légende de saint Julien. Toutes deux sont de style gothique à légendes, et offrent un grand intérêt pour l'histoire de cet art éminemment français.

Avant de quitter la cathédrale, le Congrès regrette que les curieux panneaux de la verrière de saint Julien, au-dessus de la porte d'entrée, soient noyés dans une ornementation d'une crudité désespérante : disons que cette verrière fut restaurée en 1841, et à une époque où les peintres verriers n'avaient ni l'expérience, ni les matière, premières nécessaires pour faire de beaux vitraux; il existe dans cette verrière cinq ou six panneaux anciens des plus précieux; mais ils sont placés trop haut pour l'étude.

Le Congrès, avant de sortir, jette un coup d'œil sur la porte de la sacristie, exécutée avec les restes du jubé et des monuments commémoratifs élevés par l'évêque de Beaumanoir, en l'honneur des Luxembourg, après le désastre de 1562; il rend hommage ensuite au talent que M. Gaullier, sculpteur, a déployé pour reconstituer les personnages en terre cuite du sépulcre attribué à Hoyau, brisé par un malheureux ouvrier, dans un moment de fatale hallucination. Il est impossible aujourd'hui de se douter que ce beau groupe avait été réduit en miettes.

On sort, et l'on passe sous un magnifique buffet d'orgues dont les culs-de-lampe excitent l'admiration du Congrès. On a derrière soi la magnifique rose du transsept élevée vers 1430, qui fut plus de trente ans à se terminer, où l'on voyait nombre de vitraux qui n'existent plus aujourd'hui, entre autres le personnage de Duguesclin, mais où l'on

retrouve toujours en assez bon état les portraits des ducs d'Anjou Louis Ier et Louis II, peut-être le roi René ou Charles III, Yolande d'Aragon, la bonne princesse à la glorification de laquelle M. Lecoy de la Marche a écrit un si beau et si savant livre; enfin Marie de Blois, dont la tête a été malheureusement brisée d'ancienne date. Cet immense vitrail, quoique en verres minces, étant situé au nord, est relativement fort bien conservé.

On passe à côté du tombeau de Bérengère, veuve de Richard Cœur-de-Lion, où l'on voit avec intérêt sa statue couchée, bien connue, du reste, par l'*Histoire d'Angleterre* de M. de Roujoux, qui en donne une bonne représentation. Cependant l'on constate que la couronne, à moitié détachée, ne tient plus à la tête, et que si elle tombe sur les dalles de deux mètres de haut, elle se brisera infailliblement.

Le Congrès émet le vœu que cette statue soit entourée d'une grille protectrice, parce que les jours de fête, les enfants et même les curieux adultes montent sur la statue et finiront par la mutiler. Ce vœu, si salutaire, avait été déjà émis par la commission locale des monuments historiques, il y a vingt ans. Mais MM. les préfets ont toujours été impuissants à le faire admettre. Espérons que cette fois M. l'architecte diocésain se rendra au sentiment général et ne mettra plus d'obstacle à ce moyen si simple de protection nécessaire, car c'est une chimère que de vouloir apprendre, aux *non-sachants*, à respecter les monuments, en les laissant sans abri.

E. H.

SÉANCE DU MERCREDI 22 MAI.

PRÉSIDENCE DE M. LE FIZELIER.

Siégent au bureau MM. de Grandmaison et de Dion.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau : *Double sépulture de la Gorge-Meillet*, par M. Édouard Fourdrignier. — *Histoire de la Flèche*, par M. de Montzey. — 1[er] fascicule de la *Monographie de Troo*, par M. de Salies. — *Adam, mystère du* XII[e] *siècle, texte critique accompagné d'une traduction*, par M. Léon Palustre.

La parole est donnée à M. Émile Moreau, pour la lecture d'un mémoire sur l'ensemble des découvertes préhistoriques dans la Mayenne.

Notice sur la carte préhistorique du département de la Mayenne.

Le Congrès archéologique de France, en choisissant Laval comme lieu de ses séances, à la fin de mai 1878, fait au département de la Mayenne un honneur insigne et dont le souvenir ne s'effacera pas.

Dans une pareille circonstance la préhistoire ne peut demeurer muette. L'hospitalité lui fait une loi de produire ses richesses et de les soumettre à la haute appréciation des membres du Congrès. D'ailleurs, depuis une dizaine d'années, ses résultats ont été assez marquants pour mériter quelque attention.

Nous désirerions vivement qu'elle empruntât, pour s'exprimer, une voix plus autorisée que la nôtre. Un travail de recensement, comme celui que nous dédions à nos visiteurs, est en effet hérissé de mille difficultés, parmi lesquelles il faut citer surtout l'absence de documents écrits ou imprimés; l'auteur, livré à ses propres forces, contraint de chercher en tous lieux des matériaux, sans cesse poursuivi par la crainte d'être inexact ou incomplet, ne sait pas où s'arrêter dans le champ de l'investigation, qui peut toujours conserver pour lui des secrets. Notre tâche toutefois a été facilitée par la grâce et le bon vouloir des personnes à qui nous avons fait appel, et qui ont bien voulu nous ouvrir leurs collections ou nous fournir des renseignements; nous sommes heureux de leur offrir ici l'expression de notre reconnaissance.

Malgré nos efforts pour arriver à la vérité, nous n'avons pas eu la prétention de dresser une statistique définitive. Nous la considérons seulement comme un essai pouvant servir de base à des travaux ultérieurs, et notre plus vif désir est de voir quelque autre, plus habile, l'étendre et la compléter.

I.

TOPOGRAPHIE.

Nous avons employé, pour dresser la carte préhistorique de la Mayenne, les six feuilles de la carte d'état-major au 1/80000. Le figuré du terrain, les reliefs du sol, la distribution des eaux, sont en effet d'un intérêt considérable; une carte préhistorique à petite échelle ou en simple planimétrie perd une grande partie de sa valeur. Nous avons donc écarté comme trop petite l'échelle au 1/320000

de la carte d'état-major. Quant aux cartes cantonales au 1/40000, qui ont été exécutées pour le département par l'industrie privée, elles ne nous ont pas paru présenter des avantages suffisants pour compenser la grandeur exagérée du tableau d'assemblage qu'elles formeraient. Ces cartes, qui ne sont qu'une simple amplification à échelle double, au moyen de la photographie, de la carte au 1/80000, ne contiennent rien de plus que cette dernière et sont en outre assez confuses. Elles pourraient toutefois rendre de grands services comme cartes archéologiques de détail.

II.

SIGNES CONVENTIONNELS.

Les signes conventionnels adoptés en 1876 au Congrès de Buda-Pesth ont été fidèlement employés. Nous nous sommes permis toutefois d'y apporter une légère extension. D'après la Convention de Buda-Pesth, une trouvaille multiple, une station, est figurée par deux triangles semblables, entrelacés et formant un polygone étoilé. Si la station est archéolithique, le polygone est tracé en jaune brun; si elle est néolithique, il est tracé en vert. — Mais si la station est mélangée, ainsi que cela arrive souvent sur les plateaux, ce mélange ne trouve pas de signe qui l'exprime. Nous avons adopté pour ce cas le polygone étoilé composé de deux triangles, l'un de la couleur attribuée au paléolithique, l'autre de la couleur attribuée au néolithique. En changeant les couleurs on exprimerait de même le mélange de la pierre polie et du bronze, ou du bronze et du fer. Cette modification si simple, loin d'en-

freindre la loi des signes, nous paraît au contraire ressortir de son esprit.

Enfin, pour rendre les signes plus apparents sur les hachures de la carte, nous avons cerné chacun d'eux d'une auréole de même couleur, mais dans une teinte beaucoup plus claire.

III.

CHOIX DES MATÉRIAUX.

Afin de demeurer strictement dans notre cadre préhistorique, nous avons seulement noté les vestiges de l'âge de la pierre qui sont venus à notre connaissance, ainsi que les rares débris de l'âge du bronze qu'offre le département.

C'est donc de parti pris que nous avons négligé les tumuli, tombelles, mottes, pour la plupart d'époques indéterminées, et les remparts ou enceintes en terre, dont les exemples sont fréquents. Ces restes n'ont pas encore été suffisamment étudiés chez nous, et plus d'une raison porterait à rapprocher jusqu'au moyen âge l'antiquité de beaucoup d'entre eux.

La carte présentée demeure donc purement préhistorique, et se trouve même ramenée, par la nature des faits, aux proportions d'une carte de l'âge de la pierre. Le bronze est, en effet, très-rare dans la Mayenne.

DÉCOUVERTES NOTÉES SUR LA CARTE PRÉHISTORIQUE DE LA MAYENNE.

I.

GISEMENTS QUATERNAIRES.

1. Sainte-Suzanne. Carrière des Erves, dans le calcaire devonien. Ossements recueillis par M. Perrot, de Laval, étudiés par M. A. Gaudry, professeur au Museum de Paris (1). *Felis Leo*, *Hyæna Spelæa, Canis Vulpes? Arctomys, Marmotta primigenia*, presque entière, *Rhinoceros Merkii*, *Equus Caballus*, *Sus Scropha*; *Bos, Cervus Elaphus* (2).

2. Couloir-de Louverné, près Laval, dans le calcaire carbonifère. Il est presque perpendiculaire à la direction des couches qui le renferment. Remarquable par la proportion insolite des ossements brisés qu'il contenait. M. Gaudry attribue aux eaux le transport de ces derniers; mais il suppose néanmoins qu'avant leur déplacement l'homme ou les bêtes de proie les avaient réunis dans le voisinage.

Homo : 4 éclats de silex grossièrement taillés et recouverts d'une épaisse patine blanche. *U. Ferox; Meles Taxus; Mustela; C. Vulpes? C. Lupus; H. Crocuta, Sp.;*

(1) Collection donnée par M. Perrot au muséum de Laval.

(2) M. Alb. Gaudry. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences,* 10 mars 1874. — *Bull. de la Soc. géol. de France,* 1873, p. 254. — *Matériaux pour servir à l'histoire des temps quaternaires. Fossiles quat. de la Mayenne.* Paris, Savy, 1876.

F. Leo, race actuelle et race dite *Spelæa; F. Pardus; Arct. Marmotta*, race actuelle; *Lepus timidus*, de grande taille; *Elephas Primig. Rhinoceros Tichorinus; Sus Scropha; E. Cab.* (dents à profusion) *Bos priscus? B. primig.? C. Elaphus; C. Canad; C. Tarandus; Anas* (2 espèces); *Anser; Mergus; Rapace diurne* d'espèce inconnue.

Ces divers ossements ont été recueillis par les soins de M. D. Æhlert, conservateur du muséum de Laval (1), et étudiés par M. A. Gaudry (2).

3. Les grottes fouillées dans le département ont aussi fourni de nombreux vestiges d'animaux quaternaires; nous en dirons quelques mots dans les paragraphes suivants.

II.

GROTTE SÉPULCRALE.

Grotte de l'Erve, commune de Thorigné-en-Charnie, découverte et explorée en 1876, par M. Chaplain-Duparc. Débris de quatre crânes humains et d'ossements, associés à des dents et mâchoires d'*Ursus Sp.* et de *Hyæna Sp.* (3).

III

GROTTES HABITÉES PAR L'HOMME.

1. Grotte de Louverné, près Laval, située à cinq

(1) Collection déposée au muséum de Laval.

(2) M. Alb. Gaudry, *loco citato.*

(3) *Annuaire de la Mayenne pour* 1877.

cents mètres du couloir, au bord du ruisseau le Cartier. Un abri sous roche forme l'entrée de la caverne, composée de deux chambres avec rameaux et cheminée d'aérage naturelle. La chambre principale a été fouillée, en 1872, par MM. Perrot et Æhlert; les objets recueillis (1), soumis à l'examen de MM. A. Gaudry, de Mortillet Hamy, sont : et une canine, 3 molaires humaines; quelques éclats de silex, un bois de renne profondément incisé, des charbons et des ossements supportés par une espèce de dallage; débris de *Hyæna Sp; C. Vulpes; Rh. Tichorhinus; E. Cab; Bos; C. Tarandus,* abondant (2).

2. Grotte à Margot, commune de Thorigné. Caverne de grande étendue, avec chambres et couloirs nombreux. C'est par milliers qu'il faut compter les objets qu'on y a trouvés.

Fouillée d'abord par M. de Chaulnes en 1870. Parmi les débris d'animaux, M. A. Gaudry a reconnu : *Ursus Sp.; U. Ferox; Hyæna Sp.; C. Lupus; C. Vulpes; Arvicola amphibius; El. primig.; Rh. Tichorhinus; E. Cab.; Sus Scropha; Bos; C. Elaphus; C. Tarandus* (3). D'après M. de Mortillet, les fouilles ont permis de constater dans la grotte un repaire d'ours, une station moustiérienne, un repaire d'hyènes, succédant à une première habitation humaine, une station magdalénienne, et enfin une habitation ou sépulture gallo-romaine du bas temps ou époque champdolienne (4).

M. de Viennay, après M. de Chaulnes, a fouillé les couches les plus inférieures du sol de la grotte, carac-

(1) Coll. déposée au muséum de Laval.

(2) M. Alb. Gaudry, *loc. cit.*

(3) *Ibid.*

(4) M. de Mortillet, *Matériaux*, 1876, p. 164.

térisées par une grande abondance d'*Ours :* mâchoires, dents, ossements; *Mammouth*, etc.; magnifiques et nombreux silex du type moustiérien; quelques silex du type magdalénien, aiguille en os, sans trou, os percé, poinçons en os, dont l'un porte sur les deux côtés de petites entailles fort nettes et régulièrement espacées (1).

Plus récemment, en 1875, M. Chaplain-Duparc a recueilli, dans les foyers extérieurs, des silex de l'âge du mammouth associés aux ossements des animaux précités, et en outre à ceux du *Felis Pardus?* et du *Megaceros* (2).

3. Grotte à la Bigote, commune de Thorigné, fouillée en 1876 par M. Chaplain-Duparc. Cinq foyers. Le foyer n° 1 a fourni des bois de renne, des outils en os et en silex des types des Eyziès et de la Madelaine. Les foyers 2, 3, 4, ont fourni des silex fort bien taillés, des types de Laugerie Haute et Basse, avec les types du Moustier et d'Abbeville. Magnifiques pointes de Solutré. Renne dans le foyer n° 2. *Eleph. Primig.* dans les foyers 3 et 4. Dans le foyer n° 5, débris d'*Ursus Sp.* et d'*Eq. Cab.*, associés à des silex taillés par éclats. La couche inférieure était *au-dessous du niveau actuel de l'Erve;* les travaux d'épuisement devenant trop considérables, les fouilles ont dû être interrompues (3).

4. Grotte du Four (Thorigné), fouillée par M. Chaplain-Duparc. Un cône de déjections, provenant du plateau supérieur, l'emplissait en partie. Silex et faune du Moustier et de la Madelaine (4).

(1) M. de Mortillet, *Matériaux*, p. 164.
(2) *Annuaire de la Mayenne pour* 1877.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

5. Grotte du Plessis (Thorigné), fouillée par M. Chaplain-Duparc. Silex et ossements de l'époque du mammouth, avec dents et mâchoires de fauves. *Ours*, *Felis*, *Hyènes*, etc. Fréquents débris de crânes humains (1).

6. Grotte Cordier (Thorigné), fouillée par M. Chaplain-Duparc. Plusieurs débris de crânes et d'ossements humains (2).

7. 8. Grottes des Havardières et des Hallays (Thorigné), fouillées par M. Chaplain-Duparc, en 1877. Stériles, sauf un seul silex fourni par la seconde. Nombreux silex sur le plateau supérieur (3).

9. Grotte des Vipères (Thorigné), fouillée par M. Chaplain-Duparc, en 1877. Silex et ossements humains (4).

10. Grotte de Rochefort (Thorigné), sur la rive droite de l'Erve. Fort grande, voûte très-élevée, lieu d'habitation relativement commode. N'a été fouillée que partiellement. Épaisseur du dépôt variant de deux à trois mètres. M[lle] de Boxberg et M[me] de la Poëze en ont fait remuer environ vingt mètres cubes et ont recueilli quatre fragments de crânes humains, trois débris de mâchoires et une dent. Pour la faune, voir la grotte à la Chèvre. Quant aux produits de l'industrie humaine, M[lle] de Boxberg les classe de la façon suivante : environ six cents couteaux, racloirs, grattoirs et perçoirs ; — quinze fragments de pointes finement travaillées, type de Solutré ; — environ 40 petits instruments en cristal de roche, cornaline, jaspe, agate, etc. ; — quelques objets en os, notamment quatre

(1) *Annuaire de la Mayenne pour* 1877.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

pointes de lances, cinq de flèches, quatre perçoirs, une aiguille grossière, trois sifflets (?) en phalanges de renne; trois perles en calcédoine et des os renfermant une matière rouge, ayant pu servir à tatouer, à laquelle adhéraient encore trois petits outils en silex.

Postérieurement à ces premières fouilles, Mlle de Boxberg et Mme de la Poëze firent rouvrir la tranchée, et, dans la couche inférieure, recueillirent un grand nombre de silex, type du Moustier, mais fort peu d'ossements.

Dans la même grotte, M. de Viennay a récolté de fort beaux silex, notamment des pointes de Solutré, des couteaux, des grattoirs, plusieurs poinçons en os et un os profondément incisé (1).

11. Grotte à la Chèvre, voisine de la précédente. M. Gaudry, qui a étudié la faune de cette caverne, comme celle de Rochefort, a reconnu, dans les deux grottes : *Meles Taxus, U. Ferox, Hyæna Crocuta Sp., F. Leo*, race actuelle, *Elephas, Rh. Tichorhinus, Eq. Cab.* (nombreux), *C. Elaphus, C. Tarandus* (dominant), *Bos Taurus* (2).

Dans la grotte de la Chèvre, Mlle de Boxberg a recueilli des silex taillés recouverts d'une forte patine grise.

M. l'abbé Maillard, curé de Thorigné, a fouillé une sorte de tertre qui s'avançait au-devant de la grotte et dont les diverses couches renfermaient d'innombrables silex taillés se rapportant aux divers types. Il faut citer surtout un certain nombre de belles pointes de Solutré. La faune était représentée par la *hyène*, le *mammouth*, le *rhinocéros*, le *cheval*, l'*aurochs*, un *grand cerf*, le *bouquetin*, et enfin

(1) On peut voir au muséum de Laval de fort beaux objets de Margot et de Rochefort, donnés par Mlle de Boxberg et M. de Viennay.

(2) M. A. Gaudry, *loc. cit.*

le *renne,* très-nombreux mais de fort petite race (1). Tout récemment M. l'abbé Maillard a trouvé dans la grotte des haches quaternaires.

IV.

GROTTES NON FOUILLÉES.

1. **Grotte d'Argentré,** à dix kil. de Laval, au bord de la Jouanne, près de la ferme du Pallis, dite Cave aux Fées, petite et étroite, la roche y est presque partout à nu. Elle semble toutefois avoir attiré les hommes de l'âge de la pierre, car on trouve des silex taillés sur le plateau supérieur. Dans le voisinage, M. de Viennay a recueilli de nombreuses haches polies, associées, dans deux localités, le Grand-Nazé et les Attelais, à des silex taillés.

2. **Grotte de Saint-Berthevin,** près de Laval, sur la rive droite du Vicoin. Couloir terminé par une chambre.

3. **Grotte des Boissières,** commune de Saint-Pierre-sur-Orthe. M. Blavier y recueillit autrefois des ossements d'animaux (2).

4. **Grotte d'Assé-le-Bérenger,** au lieu de la Butte. Détruite. Le sol et les parois jusqu'à une certaine hauteur doivent encore exister néanmoins.

5. **Grotte de Parné,** dite grotte à la Folle.

(1) Sur les découvertes de M. l'abbé Maillard et les discussions auxquelles elles ont donné lieu, voyez : Abbé Maillard. *Bull. de la Soc. d'anthrop.*, 17 février 1876. — G. de Mortillet, *Matériaux*, 1876, p. 164. — Abbé Maillard. *Ibid.*, p. 284. — G de Mortillet, *Ibid.* — Journal *Les Mondes*, etc.

(2) Blavier. *Statist. minér. et géol. de la Mayenne,* 1827.

V.

STATIONS ET ATELIERS.

1. **La Maison-Neuve**, commune de Mézangers. (M. E. Moreau.) Grande quantité de quartzites éclatés dont la plupart ne sont que de simples déchets de fabrication. Haches quaternaires du type de Saint-Acheul, en quartzite; quelques silex importés de loin (1).

2. **Chellé**, commune d'Hambers, tout près de la précédente station. (M. de Viennay.) Quartzites fort bien taillés, représentant une partie de l'outillage quaternaire, mais spécialement de belles haches du type de Saint-Acheul (2).

3. **Le Bout-du-Bois**, commune de Mézangers, près des précédentes. (M. E. Moreau.) Quartzites taillés dont toutes les arêtes et tous les angles sont usés par le frottement du sable, selon M. de Mortillet. Aspect moustiérien. Belle pointe du Moustier en silex, usée comme les quartzites (3).

4. **Plateaux de Thorigné**, au-dessus des grottes des deux rives. (Tous les explorateurs des grottes.) Quatre stations au moins, silex innombrables se rapportant à tous les types quaternaires. — Grand développement de la pierre polie, haches, polissoirs. Sur le seul plateau de

(1) E. Moreau. *Note sur deux nouvelles stations préhistoriques du département de la Mayenne. Matériaux*, 1877. Échantillons déposés au muséum de Laval.

(2) Voir au muséum de Laval spécimens donnés par M. de Viennay.

(3) E. Moreau, *ibid.*

Margot, M. Chaplain-Duparc a constaté deux stations néolithiques, avec un très-grand nombre de haches polies brisées, une quantité considérable d'ustensiles en grauwacke, roche locale, et des poteries caractéristiques.

5. Étiveau, commune de Sainte-Gemmes, dans le voisinage de deux dolmens (1). (M. E. Moreau.) Aspect généralement paléolithique, mélange néolithique, pointes de flèches, dont une à ailerons. Instruments de petite dimension en jaspe, agate, silex roses, jaunes, bleus, etc. (Cf. caverne de Rochefort.) Perle ronde et percée, en calcédoine; nombreux déchets de fabrication.

6. Le Palet du Diable, commune de Sainte-Gemmes, près du dolmen du même nom, au centre d'un groupe mégalithique important. (M. E. Moreau.) Silex taillés, lames, grattoirs, etc. Absence presque complète de déchets de fabrication (2).

7. Les Nayères, commune de Sainte-Gemmes. (M. Perrot.) Silex assez nombreux à la surface des champs. Époque indéterminée.

8. Les Erves, près Sainte-Suzanne, autour du dolmen du même nom. (M. Perrot.) Sur les fermes des Serrardières, de la Boutrie et des Hayes, silex associés à des haches polies; pointes de flèches (3).

9. La Barde, près Sainte-Suzanne. (M. Perrot.) Silex taillés. Époque indéterminée.

10. La Petite Pillière, commune de Chammes. (M. Perrot.) Une hache quaternaire isolée au milieu de silex taillés avec fragment de hache polie.

(1) V. *Matériaux*. 1875. Collection déposée au muséum de Laval.

(2) Muséum de Laval.

(3) V. spécimens au muséum de Laval.

11. Les Rochères, commune de Meslay (1). (M. de Viennay.) Silex taillés, haches polies, lames en silex de dimensions prodigieuses. Dans un champ où on exhuma autrefois deux squelettes protégés par deux pierres disposées en forme de toit, trois pointes de flèches en silex, dont deux à ailerons, d'un admirable travail. Mélange; présence du type du Moustier.

12. Argentré, Soulgé, etc. M. de Viennay a recueilli dans ces communes, en divers lieux (grand et petit Nazé, Attelais), des silex taillés associés à de nombreuses haches polies (2).

13. La Formanderie, commune du Buret. (M. de Viennay.) Silex taillés et haches polies (3).

Traces de silex. Des silex taillés, en nombre plus ou moins considérable, ont été trouvés par M. Perrot au Grand-Montauron (Saint-Jean-sur-Erve).

M. de Viennay en a recueilli à la Helussière (Bazouge de Chemeré) et à la Rivière-Cornaise (Saint-Charles).

M. A. Michel a trouvé une pointe de lance en silex blond à Tréhault (Château-Gontier).

Quelques silex ont été recueillis à Jublains avec deux haches polies.

Enfin M. E. Moreau en a trouvé à la Brochardière, à l'Écot et au Terrain de manœuvre (Laval), au Châtelier (Saint-Berthevin), à la Talbotière (Hambers), à Velocher (Montsûrs), aux Rayères (La Roë), aux Marinais (Bouchamps), à la Grande-Guette (Torcé), à Orange et au Château-Maignan (Saint-Jean-sur-Mayenne), au Verger

(1) Muséum de Laval.

(2) Idem.

(3) Les Rochères, Grand-Nazé, etc. Muséum de Laval, haches, silex, donnés par M. de Viennay.

(Changé - lez - Laval). Dans cette dernière localité on remarque les restes d'un retranchement en terre, signalé par M. A. Kuntz, capitaine au 101e. Belle pointe de flèche à ailerons en silex (1).

IV.

HACHES NÉOLITHIQUES.

Nous avons réussi à retrouver la trace de 112 haches néolithiques et de 2 marteaux en pierre recueillis dans le département. Ils proviennent des communes suivantes :

Argentré, 11 : 2 au Petit-Nazé; 6 au Grand-Nazé (M. de Viennay); 1 au Grand-Choiseau; 2 de loc. inconnue.

Arquenay, 1 : la Gramlière (M. de Viennay).

La Brûlatte, 1 : à la Regnière (M. C. Daveaux).

Le Buret, 3 : 1 à la Chassepaillère, 2 à la Formanderie (M. de Viennay).

Chailland, 3 : aux environs du château de Clivoie, plus un marteau à douille, en pierre (M. Des Nos).

Chammes, 1 : à la petite Pillière (M. Perrot).

La Chapelle-Rainsouin, 4 : 1 à Chambray, 2 à la Haute-Marsollière, 1 à la Sossonnières (M. de Viennay).

Craon 2 : 1 à Saint-Clément, 1 aux Provenchères.

Daon, 1 : loc. inconnue.

Ernée, 9 : 2 à la Contrie, 2 à la Boissière, 1 à la Bretonnière, 1 à la Noë-Guesdon, 1 à Pannard (M. Thirard), 2 près du château de Marolles (M. Des Nos).

Fromentières, 16 : 2 à la Grande-Forêt; 1 à la Petite-

(1) Muséum de Laval.

Forêt; 2 au Bourg neuf, 11 à la Rogerie (M. A. Michel).

Le Genest, 1 : aux Fays (M. C. Daveaux).

Hardanges, 2 : 1 aux Bruyères, 1 à la Trébuchère (M. Montagu).

Jublains, 1 : loc. inconnue.

Laval, 1 : dans un jardin de la rue de Bâclerie.

Livré, 1 : à Saiut-Hubert.

Marcillé, 1 : à Buleu.

Martigné, 1 : loc. inconnue.

Meslay, 2 : 1 près du bourg, 1 au château des Rochères (M. de Viennay).

Montaudin, 1 : à la Devagerie (M. Le Fizelier).

Niort, 1 : dolmen de la Guichardière (M. Lemarchant).

Ruillé, 1 : loc. inconnue (M. A. Michel).

Saint-Denis-de-Gastines, 1 : au Nezement (M. Leguicheux).

Saint-Charles, 1 : à la Rivière. (M. de Viennay).

Saint-Ellier, 3 : 2 à la Métairie (M. Chancerel), 1 ... (M. Morel).

Sainte-Gemmes, 1 : près de la Gaudinière (M. E. Moreau).

Saint-Germain-le-Fouilloux, 1 : bois de Brunard, (M. de Viennay).

Saint-Pierre-des-Landes, 1 : Lande à la Mère (M. Delaunay).

Soulgé, 15 : 1 à la Choissière, 4 au Plessis, 2 à la Touche, 3 aux Attelais, 1 à la Maison-Neuve, 3 à la Rigaudière, 1 à la Châtaignerie (M. de Viennay).

Sainte-Sulpice, 3 : à Neuville, dans le lit de la Mayenne (M. de Cheffontaines).

Sainte-Suzanne, 2 : aux Serrardières (M. Perrot).

Thorigné-en-Charnie, 20, au moins : sur les plateaux

des grottes (Mlle de Boxberg, M. l'abbé Maillard, M. Chaplain-Duparc, M. de Viennay).

Villiers-Charlemagne, 1 : loc. inconnue. — 1 marteau percé en pierre, à la Vallette.

Polissoirs. A Thorigné, sur les plateaux, on a retrouvé plusieurs polissoirs ayant servi à la fabrication des haches néolithiques (Mlle de Boxberg, M. Chaplain-Duparc).

A la Berthelière, commune de Montenay, la pierre Saint-Guillaume, depuis longtemps consacrée par des superstitions populaires, n'est autre chose qu'un magnifique polissoir en grès fin, portant plusieurs empreintes (MM. Le Fizelier et E. Moreau).

VII.

DOLMENS (33 MONUMENTS).

Bazouges. 1 dolmen aux Morillons, presque dans la ville même de Château-Gontier. 1 table et 3 supports.

Brécé. 1 dolmen près du moulin de Favières.

Ernée. 1 allée couverte à La Contrie, dite Cave-au-Diable. Longueur sept mètres; largeur maximum 1m50; hauteur maximum deux mètres, sous la table; 11 supports, jointifs. Table affaissée entre les supports. Une grande pierre plate ferme le monument du côté du chevet. Au delà de cette pierre, traces d'une petite chambre longue d'un mètre et accolée au monument principal. Fouillé : hache polie; plusieurs haches dans le voisinage.

Hambers. 1 monument considérable composé de deux énormes roches sur un socle formé de plusieurs autres, à l'est du hameau de Chellé.

1 monument à la Talbotière, sur une pointe de rocher dominant une profonde vallée. Quelques silex aux environs.

1 dolmen, haut de deux mètres, existait encore à La Lasse en 1822.

1 dolmen, dit Chaire-au-Diable, existait sur le tertre de la Saulaie. La table, presque carrée, mesurait environ cinq mètres dans tous les sens. Détruit avant 1815. Il était entouré de pierres nombreuses, portant à leur sommet des excavations régulières. Quatre d'entre elles existent encore (1).

Hercé. 1 dolmen au lieu de la Pierre; longueur 3m80, largeur 2m80; 3 supports. Allongé du nord au sud. Autrefois contigu à un cromlech.

Huisserie (L'). 1 vaste dolmen, sur la lande de Bonne, a été détruit à la fin du siècle dernier.

Loigné. 1 dolmen, aux Vignes, sur une hauteur dominant la Mayenne. Table en losange, longue de quatre mètres, large de trois mètres. Trois supports. Hauteur maximum 1m80. Table inclinée.

La table d'un second dolmen, dégradé par suite de fouilles, est couchée près du premier.

Montenay. Dans la forêt de Mayenne, près de l'étang de la Perche et non loin de la Pierre Montpinçon, restes d'une allée couverte parfaitement semblable à celle de La Contrie (Ernée). Longueur 7m50, largeur maximum 1m90. 13 supports. Grande pierre plate placée au chevet. Petite chambre appuyée à cette pierre et extérieure au monument. (Cf. La Contrie).

Niort. 4 dolmens, réunis en deux groupes : deux au

(1) Émile Moreau. *Monuments mégalithiques d'Hambers et de Sainte-Gemmes-le-Robert.* Laval, 1875.

Bignon, deux à la Guichardière. Dans chaque groupe les dolmens sont accolés. Monuments fort bien conservés et de grande taille, surtout à la Guichardière, où une quinzaine de personnes peuvent s'abriter sous les tables. Menhir placé à égale distance des deux groupes.

Saint-Denis-d'Anjou. 1 dolmen sur la route de Miré; une table et 3 supports.

Saint-Ellier. 1 dolmen dans le taillis de la Métairie. La table existe toujours, mais elle ne repose plus sur ses supports.

Sainte-Gemmes-le-Robert. Sur la lande de Richebourg, restes d'une magnifique allée couverte, longue de huit mètres, dite *Les Pierres-Jumelles*.

Un dolmen à Etiveau, dit *Pierre des Rochelles;* en partie détruit. La table était longue de 3m64. Deux supports existent encore.

Non loin de là la table d'un autre dolmen, dont les supports avaient déjà disparu, a été récemment brisée.

A un kilomètre à l'ouest de Sainte-Gemmes, au lieu dit la Loge-à-Collet, non loin de la ferme de la Pierrefitte, un dolmen a été détruit il y a trente ans environ.

A l'est de Sainte-Gemmes, groupe mégalithique considérable. Beaucoup de monuments ruinés. Ceux qui subsistent sont :

Le Palet du Diable, composé d'un tumulus artificiel, autrefois entouré à sa base d'un cercle de pierres, dont quelques-unes subsistent, et supportant sur son sommet et ses flancs plusieurs monuments dont les débris gigantesques révèlent l'ancienne existence. Un seul est encore debout : il se compose de trois supports et de deux tables presque superposées l'une à l'autre (Palet du Diable).

La Roche-Livet. Table longue de 4m70, ne reposant

plus que sur deux de ses cinq supports. Dans la direction de l'est un amas d'énormes blocs se prolonge dans l'axe du dolmen jusqu'à trente-cinq mètres de distance.

Au sommet d'une colline située au nord du Bourg-Chevreau, alignement de blocs dirigés du nord au sud. L'un d'eux est placé en équilibre sur les autres, de sorte qu'un homme peut passer au-dessous de lui. A quelques pas vers le nord, demi-cercle de pierres.

A l'extrémité orientale du bois de Crün, près de la ferme de Courtaugis, groupe mégalithique composé notamment de deux dolmens, dont l'un ne repose plus que sur deux de ses trois supports. L'autre, connu sous le nom de *Pierre aux Renards*, est encore debout, bien que sa table ait été quelque peu réduite dans ses dimensions.

Vers le centre du bois de Crün, autre dolmen (1).

Sainte-Suzanne. Près du moulin des Erves, au centre de la station signalée plus haut, un immense dolmen se composait autrefois de sept supports et de trois tables. Sa longueur totale était d'environ dix mètres, sa largeur maximum de 6m64, et sa plus grande hauteur, sous la table, de 2m10. Aujourd'hui une seule des tables reste en place ; l'autre est couchée entre les supports. La troisième a disparu. M. Perrot, propriétaire du monument, a fait assurer sa conservation, ses fouilles lui ont procuré des crânes et une amulette (d'après M. Lartet) faite d'une défense de sanglier. — En 1808 on trouva près du dolmen des crânes humains enfermés entre des pierres hermétiquement jointes.

Autre dolmen, complétement défiguré, dans la cour du moulin des Erves.

Un troisième dolmen existait à peu de distance.

(1) Émile Moreau, *loc. cit.*

Quatrième dolmen de l'autre côté de la rivière, détruit; il n'en reste que des fragments.

Viviers. La Pierre-Sabot, au sommet de la colline du même nom : dolmen composé d'une vaste table, soutenue d'un côté par deux supports reposant eux-mêmes sur une immense pierre apportée de main d'homme, dont un des coins, par une saillie naturelle, forme le troisième support. Le dolmen a donc pour ainsi dire deux tables, l'une au-dessus et l'autre au-dessous. Signalé par M. Perrot. Sera prochainement détruit par une carrière qui mine déjà sa base.

VIII.

MONUMENTS MÉGALITHIQUES DIVERS.

On observe dans le département de la Mayenne un certain nombre de menhirs ou pierres levées. La nomenclature de ces monuments, souvent douteux, nous entraînerait trop loin, et surchargerait outre mesure cette notice déjà fort longue.

Nous citerons seulement la Pierre de la Hune, haute de six mètres, située dans la commune de Bazouges, près Laval.

BRONZE.

Les trouvailles de l'âge du bronze sont rares dans le département de la Mayenne. Nous pouvons citer cependant :

25 ou 30 haches trouvées en 1850 à Comté, dans la

commune de Chemeré-le-Roi, à quelques kilomètres des stations de Thorigné. « Ces haches ont été trouvées dans un ancien bois taillis, sous une pierre ou mieux un bloc de terre cuite ayant fait partie du fourneau où elles ont été fondues. Elles étaient au nombre de 25 à 30, *accompagnées d'un morceau de la matière dont elles sont composées, pesant environ 1 kilog.* » (*Écho de la Mayenne*, 1850.) Ces haches furent vendues au poids du métal; mais douze d'entre elles, ainsi que le morceau de bronze, ont pu être retrouvées, et font aujourd'hui partie de la collection du château de Thévalles, à Chemeré-le-Roi.

7 haches et une pointe de lance ont été recueillies ensemble sur la lande de Ville-Petit, commune de Saint-Germain-le-Guillaume.

5 ou 6 autres proviennent de la forêt de Mayenne.

18 hachettes ont été trouvées à La Gigoulais (Chailland), non loin des deux localités précédentes.

1 moule et deux haches ont été trouvés à Lesbois, modèle à douille.

1 hache à Jublains, 1 hache à Saint-Christophe, avec ailerons, 1 aux environs de Craon, avec ailerons, 4 ou 5 à Louverné, près de Laval, dans le creux d'un rocher calcaire, 1 autre à Laval même, dans le lit de la Mayenne, 2 autres à l'écluse de Pendu, près Château-Gontier, complètent la liste des trouvailles de l'âge du bronze.

CONCLUSIONS.

Les conclusions qui ressortent de l'examen de la carte ne peuvent être que provisoires : beaucoup de cantons n'ont pas été explorés. De l'absence de signes dans ces

cantons, il faut inférer non pas qu'ils sont stériles, mais bien qu'on n'y a jamais cherché.

Dans l'état actuel de nos connaissances, de l'examen de la carte et des faits relatés ci-dessus, nous pouvons tirer les généralisations suivantes :

1° Abondance des vestiges préhistoriques dans la contrée située à l'est de la Mayenne ; pauvreté relative de la contrée située à l'ouest.

2° Groupement de ces vestiges en cinq centres principaux : Thorigné, Sainte-Suzanne, Sainte-Gemmes, Soulgé-Meslay et Ernée. Disons tout de suite que chacun de ces centres est le domaine d'un ou de plusieurs explorateurs ;

3° Superposition ou juxtaposition fréquente de vestiges d'âges différents. Les stations de Thorigné en sont un exemple des plus remarquables. Sans sortir des grottes et des plateaux supérieurs, excepté pour le bronze, qui nous conduit à quelques kilomètres, nous y trouvons réunis : (A) l'industrie archéolithique du Moustier, de Solutré, de la Madelaine; (B) celle de la pierre polie; (C) une petite fonderie de haches en bronze ; (D) un établissement gallo-romain ; (E) de nombreux cercueils de l'époque franque. Nous ne croyons pas que l'archéologie puisse souvent constater une telle superposition de civilisations successives ;

4° Rareté des outils en os ; absence d'œuvres d'art ;

5° Importation du silex. (Cette roche manque dans la Mayenne.) Emploi de roches siliceuses relativement rares et de provenance lointaine (à Rochefort, à Etiveau) ;

6° Stations à air libre établies en général près des cours d'eau, sur des plateaux à pentes douces et d'un faible relief, mais d'où la vue pouvait s'étendre au loin ;

7° Groupement sur quelques points des vestiges paléo-

lithiques; diffusion des vestiges néolithiques. La carte est presque uniquement couverte de signes verts (néol.), bien que le nombre d'objets paléolithiques qui ont été recueillis dépasse de beaucoup celui des objets de la pierre polie;

8° Grande perfection dans la taille du silex à l'époque paléolithique; grossièreté relative des outils néolithiques, à part quelques pièces de choix, haches polies, pointes de lances, flèches à ailerons;

9° Groupement fréquent des dolmens; grandeur et beauté de quelques-uns d'entre eux;

10° Stérilité relative des monuments mégalithiques fouillés;

11° Leur éloignement des cours d'eau navigables; cinq seulement sont notés dans leur voisinage;

12° La chaîne des Coëvrons (altitude maximum : 337 mètres), inclinée dans sa partie occidentale du nord-ouest au sud-est, est serrée de près, dans les communes d'Hambers et de Sainte-Gemmes, par une véritable traînée de monuments mégalithiques qui, toutefois, se hasardent rarement sur les pentes et s'élèvent d'ordinaire en terrain plat. Cette traînée se relie, par les Erves de Sainte-Suzanne, avec Thorigné, où l'on constate un grand développement de la pierre polie.

13° Rareté du bronze comparativement à l'abondance de la pierre;

14° Réunion habituelle des objets de bronze en *cachettes*.

RÉCAPITULATION.

(*Chiffres minima.*)

Gisements quaternaires. . . .	10	3	communes.
Grottes sépulcrales	1	1	—
Grottes habitations fouillées . .	11	2	—
Grottes non fouillées	5 (1)	5	—
Stations et ateliers	16	8	—
Traces de silex	18	15	—
Haches néolithiques	112	33	—
Marteaux percés, en pierre. . .	2	2	—
Polissoirs	5	2	—
Dolmens	33	14	—
Bronze (gisements)	11	11	—
Bronze (nombre d'objets) . . .	76	11	—

Après avoir complimenté M. Moreau sur sa très-intéressante communication, M. Le Fizelier donne la parole à M. l'abbé Maillard pour la lecture d'un mémoire sur le *Camp des Châteaux de Thorigné-en-Charnie* (Mayenne).

Camp des Châteaux de Thorigné-en-Charnie (Mayenne).

Thorigné peut, à juste titre, revendiquer la gloire de

(1) Entre les séances du Congrès et l'impression du *Bulletin*, on a découvert à Voutré une grotte souterraine, renfermant des débris humains, des vestiges d'animaux et des poteries néolithiques.

la plus haute antiquité. Il a donné asile aux premières tribus qui aient habité le pays. Nous trouvons les vestiges de leur séjour, de leur industrie mêlés aux ossements de l'ursus spelæus, du rhinocéros tichorhinus, du mammouth, du renne, etc., qui leur servaient de nourriture.

Nous y trouvons aussi les restes d'une ville romaine, ou d'un poste militaire romain, enfin un camp retranché dont nous allons nous occuper ici.

La commune de Thorigné est située dans le territoire occupé autrefois par la forêt de la Charnie. C'est un pays plat, à l'exception de la partie ouest traversée par la rivière de l'Erve, dont les bords sont très-accidentés et pittoresques, surtout près des caves à Margot, à Rochefort, la Chèvre, la Bigotte, etc., tout ce groupe de cavernes, creusées dans le calcaire dévonien, et qui toutes sont de la commune de Thorigné.

A un kilomètre sud du bourg, se trouve un camp retranché, et dans ce camp les ruines d'un ancien château fort.

Ce camp, orienté de l'est à l'ouest, a 450 mètres de long sur 150 mètres de large. Les retranchements sont en terre; leur épaisseur est de 17 mètres à la base, et l'élévation de 18 mètres à partir du pied du talus. Des fossés de près de 8 mètres de large entourent ces retranchements; ils devaient être alors toujours remplis d'eau; quoique comblés en partie par le temps, certains endroits ont encore de l'eau l'année entière.

Certaines parties des retranchements ont été détruites pour être livrées à la culture; mais la partie imposante qui reste peut faire juger de l'importance de l'ensemble.

Ce camp sé composait de trois ou quatre enceintes

successives et reliées entre elles pour former un système complet de défense.

Dans l'intérieur du camp se trouvent les ruines presque disparues d'un château. Il ne reste de bien apparent que la citadelle (A du plan); elle forme un carré de 20 mètres; ses murs, qui contiennent un escalier couvert, ont 4 mètres d'épaisseur et presque encore 20 mètres de haut. Ils diminuent chaque jour : on en prend la pierre pour les chemins et pour bâtir. Son style paraît du xiᵉ siècle.

Cette citadelle communiquait par un souterrain avec le château, qui était dans une enceinte voisine; il n'en reste presque plus rien. Une chapelle contiguë au château a disparu, il y a vingt ans à peu près.

A l'est, la citadelle était protégée par trois enceintes du camp, au sud et à l'ouest par les retranchements formant une enceinte circulaire avec larges et profonds fossés, et par l'eau qui couvrait le terrain à la distance de 200 mètres. Le nord et le nord-ouest, seuls accessibles, étaient défendus par les retranchements et trois bastions.

Dans toute la partie sud, à la hauteur de 20 mètres à peu près, les murs de la citadelle ont une ligne horizontale d'un mètre de large portant les marques de dégradations importantes opérées par des projectiles. Ce sont les preuves indubitables d'un siége.

Ce camp et les maisons bâties à l'intérieur et auprès s'appellent *les Châteaux*. C'était une propriété royale que Henri IV donna par engagment à madame des Hants, dame de Thorigné, qui avait hérité de la seigneurie par Claude, marquis des Pins, son frère, mort sans enfants.

Mais à quelle date faut-il reporter ce camp et ce château fort? Ici les avis sont partagés.

Les uns pensent que le camp et le château sont du xᵉ ou du xiᵉ siècle. La forme du camp, ses retranchements,

ses défenses, ses forteresses, les ruines du château, tout le prouverait. Le camp ne serait qu'une fortification du château.

Mais ces quatre enceintes successives, avec cette vaste étendue de retranchements qui demandent une armée considérable pour défense, ne sont pas dans les proportions d'un château fort ordinaire. Il faudrait alors supposer que ce château était la capitale d'une province à laquelle il servait de défense.

D'autres croient que c'est un camp gaulois. Il aurait été établi par les habitants du pays pour se défendre contre les Romains. Plus tard on aurait profité de ces travaux de retranchements pour y établir un château fort.

Une autre opinion est d'avis que ce camp est normand. Il aurait été commencé vers le IXe siècle par les habitants du pays contre les invasions des Normands qui portaient partout la dévastation. Ces aventuriers s'en seraient emparés et l'auraient approprié pour leur occupation. La citadelle serait du commencement du XIIe siècle. C'est l'opinion de M. Prévost, général du génie, homme compétent en cette matière.

Il admet qu'il pouvait exister au même endroit un castrum gallo-romain. Cette opinion acquiert un grand degré de probabilité en complétant par les renseignements puisés sur les lieux les notes qu'il a bien voulu nous communiquer.

1° Une voie romaine venant de Jublains, capitale des Diablintes, passait par le bourg de Thorigné, se rendait au camp des Châteaux, et là faisait un angle un peu obtus pour aller à la cité, dite Vagoritum, à côté et au-dessus des caves à Margot, à deux kilomètres à peu près du camp. Là se trouvait une station romaine. Cette voie

avait un embranchement probable sur le Mans. De Thorigné à Jublains elle passait au Châtelet en Thorigné où des vestiges étaient signalés, il y a quelques années; puis elle passait sur les communes de Chammes et d'Evron.

2° Plusieurs dieux en bronze, forme gauloise, 0m08 de hauteur, et deux bœufs en bronze de 0m05 de hauteur, et un gobelet en bronze, avec une anse et une partie saillante pour verser, lequel paraît romain, ont été trouvés ici (1). On a encore trouvé un lacrymatoire romain en terre rouge et un autre petit en verre bleu (2). Une médaille de *Maximilianus dux Austriæ et Burgundiæ* et une pièce de Henri III.

Ces dieux indiquent une occupation par les habitants du pays, les Arviens. Ceux-ci se seraient établis là dans des retranchements pour s'y fortifier contre les Romains qui occupaient les villes du pays. Alors les Romains auraient été obligés d'établir un poste militaire à Vagoritum, afin de combattre les Arviens et de les maintenir dans la soumission; puis, après la capitale des Arviens, ils se seraient emparés du camp fortifié. Ainsi s'expliquent très-bien ce mélange d'objets gaulois et romains, et cette voie romaine venant faire un angle aux Châteaux pour aller sur la cité.

De cette manière s'expliquent et se comprennent parfaitement des faits qui autrement seraient inexplicables. Et selon la pensée du général Prévost, qui, en homme supérieur, l'avait écrit en 1864 dans sa notice sur les

(1) Ces dieux ont été décrits dans l'ouvrage de M. l'abbé Baudry sur les puits funéraires.

(2) Tous ces objets sont au musée du château de Thévalles, à six kilomètres de Thorigné.

Arvii, nous aurions ici une succession de générations, sans interruption, depuis les époques les plus reculées de l'ursus spelæus, du mammouth, du rhinocéros tichorhinus, du renne, etc., jusqu'aux Romains, puis les Normands et le moyen âge. C'est ce qui est prouvé par les vestiges des animaux troglodytes dans nos cavernes, des Gaulois, des Romains, des Normands, de médailles, etc.

Un plan levé du camp avec le plus grand soin est joint à cette notice.

En réponse à la question relative aux inscriptions romaines, M. Léon Palustre donne communication d'un mémoire de M. Robert Mowat, bien connu par ses travaux épigraphiques.

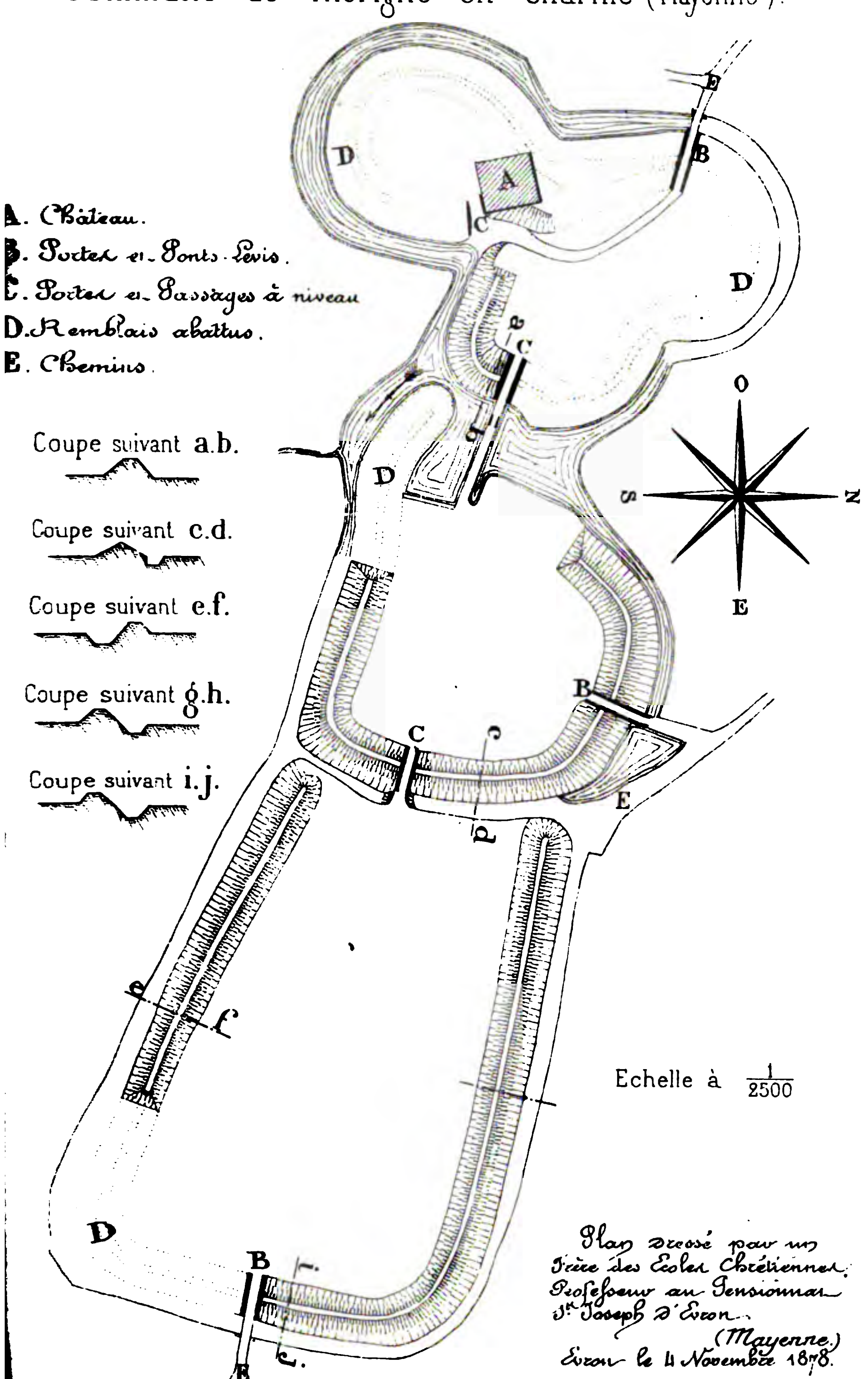
Remarques sur les inscriptions antiques du Maine.

I.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le département de la Sarthe est tellement pauvre en monuments épigraphiques romains, que M. Hucher, transmettant au ministère de l'instructien publique, il y a une vingtaine d'années, la copie de deux inscriptions perdues, déclarait qu'elles étaient les seules qui eussent été découvertes dans cette région. J'ignore de quelles incriptions il parlait alors, car le *Bulletin du Comité de la Langue et de l'Histoire*, se borne à une mention

CAMP DES CHÂTEAUX
Commune de Thorigné-en-Charnie (Mayenne).



vague et sommaire (1), mais mes recherches personnelles m'ont permis de constater qu'il faut compter au moins *six* inscriptions, et non pas deux, plus ou moins légitimement attribuées au département de la Sarthe. Ce sont celles dont je vais m'occuper tout d'abord.

N° 1.

L AMAINIO EQ
OB EIVS MERITA
PLEBS VRBANA
SENONI D

Ce texte est consigné dans le recueil épigraphique de Doni (2), avec cette annotation : in castello Guey agri Cenomannensis, ex *Antiq. Galliae* Fr. Ruæi, s. Desrues. Muratori (3) l'a emprunté à Doni, comme il le déclare, mais en introduisant trois points à la première ligne,

(1) Tome III (1857), p. 344 : « M. Hucher transmet des copies des deux seules inscriptions romaines (aujourd'hui détruites) qui ont été découvertes dans le département de la Sarthe. Il les accompagne de vingt-six inscriptions inédites, gravées sur des vases gallo-romains appartenant au musée du Mans ou conservés dans des collections particulières. Cette liste ajoute des noms nouveaux à ceux signalés par M. l'abbé Cochet, et par M. Boileau, de Tours. L'une de ces inscriptions, donnée en *fac-simile,* est tout à fait semblable à celle qui a été signalée par M. Audé, et dont le Comité a décidé la publication dans le *Bulletin* (voir p. 277). »

Ce *fac-simile*, accompagné de quelques observations, se trouve aux pages 611 et 612 du même volume.

(2) *Inscriptiones antiquae*, tome I (1731), p. 184, n° 89.

(3) *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, t. II (1740), p. MLXXX, n° 6.

L. AMAINIO. EQ. De son côté, Reinesius (1) l'avait publié, bien avant Muratori et Doni, sous la forme :

L· AMAINIO· EQ·
OB· EIVS· MERITA
PLEBS· VRBANA
SENOMAN· D·

Outre une variante très-notable à la quatrième ligne, il sépare tous les mots par des signes de ponctuation, et entoure d'un encadrement cette inscription, de manière à la faire supposer complète, avec l'annotation suivante : in castro de Gué, apud Cenomanos. Andr. du Chesne, *de Antiq. Urb. Galliae*, p. 412.

En nous reportant aux sources indiquées, nous voyons que Doni avait tiré sa copie d'un petit livre de François Desrues, dont le titre français est *Les Antiquitez, fondations et singularitez des plus célèbres villes, chasteaux et places remarquables du royaume de France,* imprimé pour la première fois en 1605. Je n'ai pu consulter cette édition devenue rare; mais voici ce que je lis dans la deuxième, celle de 1608, à la page 222; cfr éd. 1611, page 156, et éd. 1624, page 156 : Ce mot de *Cœnomani* ou plustost *Senomani,* qui signifie les Manceaux, est venu de ce que les peuples Senonois, puissants en Gaule, ayant jadis eu guerre contre les Manceaux, feirent vne paix qui estoit telle, sçauoir qu'ils viuroyent soubs les loix et status du Mans, et qu'en mémoire de ce, les deux peuples vniroyent leurs noms, et s'apelleroyent Senomans. Au chasteau du Guey, dans le Mans, est vn fort ancien tombeau où ces mots sont escris :

(1) *Syntagma antiquarum inscriptionum*, 1682, p. 395, nº 3.

L. A. Mainio : Eq. ob eius merita
Plebs vrbana Senoni. D.

On remarquera que Desrues figure l'inscription en caractères courants, sans division épigraphique des lignes; sa ponctuation a pour effet de montrer que l'inscription est censée complète, et que le titulaire portait le surnom de *Mainius,* précédé d'un prénom L. (Lucius), et d'un nom de famille indiqué par la seule initiale A.

Quant à Reinesius, il avait emprunté sa version André du Chesne, dont le livre imprimé pour la première fois en 1609, et souvent réédité (1), a pour titre : *Antiquitez et recherches des villes, chasteaux de France.* On y trouve ceci à la page 612 de l'édition de 1609 : le nom commun *Senomani*, que pour cela ils soubtiennent devoir estre escrit par un S et non par un C, voire asseurent que vrayement on le pratiquoit ainsi aux anciennes monnoyes, et qu'il se trouve encore en quelques précieux restes d'antiquitez, comme au chasteau du Gué, où s'estend cet écrit gravé sur une vieille sépulture

L. AMainio : Eq. ob eius Merita
Plebs Urbana Senoman. D.

L'édition de 1648 (p. 540) donne la variante

L. A. Mainio

et celle de 1668 (t. I, p. 520),

L. A. Maino, etc.

(5) J'ai eu entre les mains les éditions de 1609, 1610, 1614, 1622, 1624, 1629, 1631, 1637, 1648 et 1668.

Du Chesne, pas plus que Desrues, n'a indiqué l'autorité sur laquelle il s'appuyait (1). Il n'y aurait qu'un mince intérêt à reproduire ici *in extenso* les passages des auteurs qui n'ont fait que compiler leurs prédécesseurs sans apporter aucune lumière sur cette question d'origine. Je me borne donc à citer pour la forme le *Dictionnaire topographique de la Sarthe*, par Pesche (t. III, p. 730), et l'ouvrage de l'abbé Voisin, *les Cénomans anciens et modernes*, p. 104.

Passant à l'analyse de l'inscription elle-même, j'avoue que l'invention de la forme *Senoman*, par un *S*, ou que l'évolution du mot *Senoni* en *Senoman*, pour appuyer le récit ridicule de l'origine des Cenomani, me paraissent,

(1) Il est juste cependant de dire qu'en tête du livre de Desrues se trouve le catalogue des ouvrages consultés par lui, parmi lesquels figure « Belleforest, au Ier livre de sa Cosmographie ». D'autre part, Brunet, dans son *Manuel du Libraire*, t. II, p. 857, dit que le livre de Du Chesne est « Abrégé de Belleforest. » Ces indications que j'avais relevées, sans avoir le loisir de les utiliser au moment où j'ai communiqué le présent Mémoire au Congrès du Mans, m'auraient sans doute permis de retrouver chez Belleforest la plus ancienne mention de l'inscription dont je m'occupe. M. Hucher, plus heureux, m'a devancé; il a annoncé au Congrès qu'elle avait été publiée dès l'année 1575, dans la *Cosmosgraphie universelle de Munster* à la page 47 (pagination redoublée), et que Belleforest en devait la connaissance à François Grudé de Lacroix du Maine. Trouillard la cite aussi à la page 3 de ses *Mémoires des comtes du Maine*, en se référant expressément à ladite *Cosmographie*, publiée par Belleforest. Cette double trouvaille bibliographique est bonne à retenir, et je m'empresse d'en donner acte à M. Hucher. Par malheur, nous ne tenons pas l'information directement de Grudé lui-même, mais par l'intermé-

l'une et l'autre, suffisantes pour frapper de suspicion un texte aussi extraordinaire. Si l'on s'en tient à la plus ancienne version adoptée par Desrues et Du Chesne, *L. A. Mainio,* que dire du nom gentilice mis, contrairement aux usages épigraphiques, sous la forme de sigle, *A*? Que dire du cognomen *Mainius*, forme visiblement latinisée du nom moderne de pays, le Maine, pour marcher de compagnie avec l'ethnique (1) *Senoman*? Que dire encore de la qualification insolite *Eq(uiti)*? Si, au contraire, on recourt à un gentilice *Amainio*, que penser de la non moins insolite abréviation de surnom, *Eq(uestri)*?

Un illustre épigraphiste, Scipion Maffei, auquel les archéologues français sont redevables d'importantes

diaire peu sûr de Belleforest. Premier motif de défiance. Mais ce qui n'est pas moins fâcheux, c'est que, quand même nous la posséderions de première main, nous ne saurions faire aucun fond sur l'autorité archéologique du célèbre Manceau, si nous le jugeons d'après une assertion qui lui est attribuée par son ami Belleforest, à savoir que le nom des Cenomani est écrit par un S, et non par un C, sur les monnaies antiques. Cette allégation est matériellement fausse, comme le savent tous les numismatistes, et il n'est pas surprenant que Grudé ait été accusé d'imposture par la plupart des bibliographes, Louis de Saint-Charles, Burchard, Mencke, Niceron et dom Liron, comme le rappelle M. Hauréau dans l'article qu'il lui a consacré; voir la *Nouvelle Biographie générale*, publiée par Didot, tome XII (1856), col. 500. Quoi qu'il en soit, voici d'après Belleforest, *loco citato*, la plus ancienne copie qui nous soit parvenue : *L. A. Mainio : EQ. Ob eius Merita Plebs Vrbana Senoman. D.*

(1) On a cru lire le nom des Cénomans de la Gaule Transpadane sur une inscription du musée de Brescia, publiée

recherches sur les antiquités de la Gaule (1), Maffèi, dis-je, s'était occupé de cette inscription, et ne s'y était pas laissé tromper, comme le prouve ce passage que je relève dans son *Ars Critica Lapidaria* (2) : in magistratuum albo Duchesnii *Amainius eques* mihi statim displicet, et *plebs Senoman. O.*

Je partage le scepticisme de Maffèi à l'égard de l'inscription du château du Gué de Mauny, sans crainte d'apprendre à mes contradicteurs éventuels que j'ai lu le nom MAINVS sur une poterie au musée de Saint-Germain, et même que l'expression (*pleb*)s VRBANA a éte retrouvée, ou plutôt restituée, sur une inscription de la Gaule par M. Allmer (*Inscr. de Vienne*, n° 173).

N° 2.

DEO PATI · · · · ·
VOT E·C·VET · · · ·
EBC III · · · · · ·

Inscription sur pierre calcaire, découverte en 1778, au

dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. V, n° 2484.

I CENOMANI
(*r*)ESTITVTI
V. S. L. M.

Ce texte reparaît, au n° 4303, avec une variante :

. . . L . . . .
. . . I GENOM . . .
. . . ESTITVT . . .
V. S. L. M.

(1) *Galliae antiquitates quaedam selectae*, Paris, 1733.

(2) Publié dans le *Supplément* de Donati, au *Thesaurus Veterum Inscriptionum* de Muratori, tome I, p. 412.

Mans, lors de la démolition des deux tours de la place des Jacobins. Pesche (1), et après lui M. l'abbé Auguste Voisin (2), l'ont publiée sans indication de sources, et ont omis de dire ce qu'elle était devenue. Nous n'avons donc aucun moyen de vérification, et c'est malheureusement aussi le cas des quatre inscriptions suivantes.

Tout ce que l'on peut conjecturer, c'est que la septième lettre de la première ligne était un R auquel manquent la boucle et la queue. Cette hypothèse permettrait de restituer la dédicace DEO PATR[*io*], qui n'est pas sans exemple en épigraphie ; voyez les inscriptions nos 685, 1722, 2009 et 2353 du recueil de Wilmans (3). Au revers de quelques monnaies de Septime-Sévère et de ses fils Géta et Caracalla, on lit la légende circulaire DI PATRII, à l'intérieur de laquelle sont figurées les images de Bacchus et d'Hercule. Cette même dénomination se rencontre dans les écrits de Cicéron (4), de Tibulle (5) et de Virgile (6), et paraît s'appliquer aux divinités pour lesquelles chaque famille professait une dévotion particulière; dans la bouche d'un Romain, *deus patrius* signifiait le dieu de ses pères; c'est sans doute ainsi qu'il faut entendre le culte des familles Pinaria et Potitia pour Hercule, celui de la famille Julia pour Vénus, et celui de la famille Plancia pour Diane. Il est

(1) *Dictionnaire topographique du département de la Sarthe,* t. III, p. 730.

(2) *Les Cénomans anciens et modernes,* p. 106.

(3) *Exempla inscriptionum latinarum,* 1873.

(4) *Philipp.* II, 30 : repetebant praeterea deos patrios, aras, focos, larem suum familiarem in quae tu invaseras.

(5) Lib. II, 1, v. 17 :

Di patrii, pergamus agros, pergamus agrestes.

(6) *Aeneid.* II, v. 792 :

Di patrii, servate domum, servate nepotem.

surprenant que les *dii patrii* ne soient pas mentionnés par Preller dans sa *Rœmische Mythologie*.

Quant au surplus de l'inscription, la copie dont nous disposons est trop défectueuse pour que l'on songe sérieusement à la restituer; les mot VOT et VET laissent seulement entrevoir qu'il s'agit peut-être d'un vœu accompli par quelque vétéran légionnaire.

N° 3.

L· IVLIVS· C· F· LIBO
C· IVL· C· F· GALLO· F·
TRIB· IVLIO· LL· A·
NO· IVLIÆ· LI · · · · · ·
F · · · · HELENÆ

Pesche (1) et M. l'abbé Voisin (2) donnent cette inscription comme provenant de la démolition du château du Mans en 1617; pas d'autre information.

Quoique mieux transcrite que la précédente, elle renferme encore des parties visiblement inexactes qui s'opposent à une complète restitution, surtout la troisième ligne, où le mot TRIB(*uno*) se présente sans aucun déterminatif; les lettres incohérentes qui suivent le nom IVLIO semblent appartenir à un surnom, peut-être LI[*boni*]ANO; avec celles qui suivent le nom IVLIÆ on peut songer à suppléer quelque chose comme IVLIÆ LI[*bonis*] F(*iliæ*), HELENÆ; en admettant enfin que la lettre qui termine la deuxième ligne soit la sigle du mot F(*ratri*), on voit qu'il s'agirait d'un monument élevé par un

(1) *Dictionnaire topographique de la Sarthe*, tome III, p. 73.

(2) *Les Cénomans anciens et modernes*, p. 105.

Lucius Julius Libo, fils de Caius, à la mémoire de son frère Caius Julius Gallus, tribun (?), et à celle de ses enfants Julius Libonianus (?) et Julia Helena. Tout cela n'est point parfaitement satisfaisant, et l'on se demande pourquoi le nom gentilice de Gallus apparaît seul en abrégé, IVL. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans ce texte, c'est que l'on y rencontre des noms qui ont été portés par des personnages historiques. Cassiodore mentionne un L. Julius Libo, consul en l'an de Rome 487. En descendant à une époque beaucoup plus basse, nous trouvons dans un diplôme militaire de l'an 68, ère chrétienne, le nom d'un légionnaire, originaire de Sardes, C. Julius C. f. Libo (1), et dans un autre diplôme, de l'an 124, celui d'un consul suffectus, C. Julius Gallus (2), dont un homonyme, originaire de Cirta, figure sur une liste de sous-officiers de l'armée d'Afrique (3).

Je donne ces rapprochements simplement à titre de curiosité, car il serait chimérique de chercher à les coordonner pour en tirer des rapports entre ces divers personnages et ceux que fait connaître notre inscription du Mans.

N° 4.

D· M· P· LV· NOSONIVS
FIL· M· F· C·

Inscription publiée par Pesche (4) et par M. l'abbé

(1) Léon Renier, *Recueil de Diplômes militaires*, p. 78; cfr *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. III, p. 847.

(2) L. Renier, *op. laud.*, p. 110; cfr *Corp. Inscr. Latin.*, t. III, p. 872.

(3) L. Renier, *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 129.

(4) *Diction. topogr. de la Sarthe*, tome III, p. 732.

Voisin (1), suivant lesquels elle aurait été découverte dans les fondations de l'église des Jacobins.

On la lit ainsi : *D(iis) M(anibus). P(ublius) Lu(...ius) P Nosonius f(ilio) m(erentissimo) f(aciendum) c(uravit).* Mais l'absence du nom du défunt et la forme étrange des noms de l'auteur du monument me font douter de l'exactitude de ce texte.

Nos 5 et 6.

1° VOM III.

2° VOM VII.

Pierres provenant des fondations de l'église des Jacobins en 1791, et paraissant avoir appartenu à l'amphithéâtre circulaire romain qui fut découvert près de là, dans l'enclos du couvent des Jacobins. Tels sont les seuls renseignements fournis par Pesche (2) et par M. l'abbé Voisin (3). On lit sans hésitation, d'une part *Vom(itorium) tertium*, et d'autre part, *Vom(itorium) septimum.*

Ceci nous apprend que, par mesure d'ordre, il était d'usage de numéroter les *vomitoria*, c'est-à-dire les ouvertures ménagées dans les *praecinctiones* de l'amphithéâtre pour donner accès aux gradins servant de siéges aux spectateurs. Le théâtre d'Orange et les arènes de Nîmes ont également fourni des inscriptions indicatives de diverses parties de ces édifices (4).

(1) *Les Cénomans anciens et modernes*, p. 105.

(2) *Dictionnaire topographique de la Sarthe*, t. III, p. 731.

(3) *Les Cénomans anciens et modernes*, p. 105.

(4) *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1858-1859, p. 214.

N° 7.

(*Inédite.*)

. . . . . I· ANEX
. . . . . EIVSDEI
. . . . . ENTIS· D

Cette fois-ci, nous arrivons enfin à un monument dont l'existence ou l'authenticité ne saurait être mise en question, car il a sur ceux dont nous venons de nous occuper l'avantage de s'offrir aux yeux du curieux qui demande à le voir. Cette inscription est conservée depuis longtemps au musée de la préfecture du Mans, où j'en ai pris un estampage avec l'obligeante assistance de M. Hucher. Je ne sache pas qu'elle ait jamais été publiée; en tout cas elle paraît peu connue et mérite d'être signalée, ne fût-ce que pour provoquer des éclaircissements sur sa provenance; car, si étrange que cela semble, on ne sait même pas, de façon positive, comment elle est entrée au musée, et encore moins quel est son lieu d'origine.

Elle est gravée sur un fragment de tablette quadrangulaire, en marbre gris, qui avait été découvert, suivant quelques personnes, par M. l'abbé Petit, ancien curé de Jublains. En rapprochant cette circonstance du fait que des ornements d'architecture, taillés dans un marbre semblable (1), avaient été retirés par M. Henri Barbe des ruines

(1) Des moulures identiques à celles de Jublains, sous le rapport de la forme, des dimensions et de la matière, ont été recueillies par M. Fornier, conseiller à la cour de Rennes, dans les ruines du Haut-Bécherel, près de Corseul, qui passent pour les restes du fameux *Fanum Martis* de la carte de Peutinger. Non loin de là, le même archéologue a exhumé quelques mor-

du petit édifice connu à Jublains sous le nom de temple de la Fortune, j'avais espéré que le fragment absent se retrouverait dans cette dernière localité. En conséquence, je demandai des renseignements, non-seulement à M. l'abbé Duval, successeur de M. l'abbé Petit, mais aussi à M. Barbe, dont la gracieuse complaisance est bien connue de tous ceux qui ont visité le fameux *castellum* confié à sa garde éclairée. La réponse de ces messieurs fut que l'on ignorait complétement à Jublains la découverte attribuée à M. l'abbé Petit, dont je ne pus me procurer la nouvelle adresse. Le résultat de mes recherches à Mayenne a également été négatif. D'autres personnes ont supposé que l'inscription était originaire d'Alonnes; mais ce n'est qu'une présomption dénuée de preuves (1).

Le fragment que possède le musée de la préfecture forme la partie droite d'une tablette, qui dans l'état actuel a 0^m44 de largeur, 0^m37 de hauteur et 0^m05 d'épaisseur. Le texte consiste en trois lignes; les lettres, hautes

ceaux d'une fort belle inscription sur marbre blanc. D'autre part, une inscription antique sur marbre rose a été découverte à Nantes. Ces faits sont intéressants à noter, car on sait qu'il n'existe de carrière de marbre ni en Bretagne, ni dans le Maine.

(1) D'après une lettre de M. Dugasseau, conservateur du musée de la préfecture, lettre communiquée au Congrès du Mans par M. Hucher, il est simplement possible que l'inscription provienne du fond du cabinet de M. Mauny, acquis par la ville vers 1806, et l'on sait que cet amateur avait formé son cabinet d'objets rassemblés de tous côtés, et en partie de localités étrangères au département de la Sarthe, même du midi. Voilà un exemple du tort que font à la science archéologique les collectionneurs qui déplacent et dépaysent les monuments antiques, sans avoir le souci de conserver et de transmettre utilement l'indication de leur lieu d'origine.

de 0^m06, sont d'un bon style et paraissent appartenir à l'époque Antonine. Le I qui termine la deuxième ligne et celui qu'on voit au milieu de la troisième ont une hauteur qui dépasse notablement l'alignement supérieur des autres lettres. Cette intéressante particularité, destinée à indiquer la longueur prosodique de la syllabe, est fort importante, car elle nous offrira un grand secours pour l'intelligence du texte mutilé qui nous reste.

Première ligne. — Sur le bord de la cassure, à gauche, on aperçoit un jambage vertical que l'on serait tenté de prendre, dès l'abord, pour un I. Ce serait une erreur; en effet, le *i* final des mots latins étant toujours long, il s'en suit que, si le jambage en question représentait cette lettre, il devrait avoir la dimension de celui qui termine le mot DEI; or, il a la même hauteur que les autres lettres; il ne peut donc appartenir qu'à un H, ou à un N, ou, ce qui est plus probable, à un M. A la suite on voit un point, après lequel on lit ANEX; ce sont évidemment les deux premières syllabes d'un nom propre très-rare, dont je n'ai encore rencontré que deux exemples. Le premier est donné par une estampille de potier, sous la forme ANEXTLĀI (*Anextlati*), trouvée à Poitiers et appartenant à l'ancienne collection de M. Bonsergent, qui l'a publiée dans les *Archives historiques du Poitou*, tome Ier; *Anextlati* est le génitif de *Anextlatus*. C'est également à Poitiers que se trouve un autre exemple de nom propre commençant par les lettres ANEX. On le lit sur un fragment d'inscription déposé au musée de cette ville et non publié jusqu'à présent. Je donne ici ce texte d'après mon carnet de voyage collationné sur un excellent estampage que M. de Longuemar a eu l'obligeance d'exécuter à ma prière.

(*Inédite.*)

· · · · · ANEXTLO
· · · · · INBELGIO
· · · · · SORORIS· F
· · · · · IEXTLI·PATRIS

Cette inscription est doublement intéressante; d'abord à cause du nom d'homme *Anextlus* que font connaître la première et la quatrième ligne, et qui est certainement la forme d'où dérive le diminutif *Anextlatus;* ensuite, à cause de la mention géographique *in Belgio,* qui apparaît pour la première fois en épigraphie, et l'on sait que le nom du Belgium n'est usité que par César.

Le troisième exemple de nom propre commençant par les lettres ANEX, est moins sûr que les précédents; il est donné par une inscription de Langres (Muratori, p. 1689, n° 8; cf. Luquet, *Antiq. de Langres*, p. 88, n° 4), ainsi conçue:

IVL· ANEXIA
M· IVLIPORA

Nous pourrons donc essayer d'introduire dans l'inscription conservée au Mans, soit le nom d'homme Anextlus, soit son diminutif Anextlatus (1).

(1) L'étude philologique des formes *Anextlatus* et *Anextlus* conduit à de curieux rapprochements. Dans mon mémoire sur la *Découverte d'une inscription gauloise* (voir *Revue archéologique*, tome XXXV (1878), p. 100), j'ai rassemblé quelques noms gaulois renfermant le groupe des consonnes XT, et j'ai démontré que ce groupe équivaut à la notation orthographique CT; c'est ce qui est rendu sensible par la comparaison des noms PIXTILOS, LVXTIIRIOC, DIVIXTVS, CONTEXTOS, ATEXTVS, EPADATEXTORIX, VENEXTOC, avec PICTILOS, LVCTERIVS, DIVICTA, ATECTVS, ATECTORIX, VENNECTIS. Il s'ensuit que ANEXTLVS correspondrait à ANECTLVS * si cette dernière forme venait à se rencontrer; le cas ne s'est pas présenté. Cependant on possède

Deuxième ligne. — Les mots EIVS DEI font évidemment allusion à une divinité masculine mentionnée au commencement de l'inscription. Il y avait donc, au début, une dédicace se terminant probablement par le mot *sacrum*, dont la dernière lettre n'aurait laissé d'autre vestige que son jambage de droite encore visible à la première ligne, sur le bord de la cassure. Mais ces mots *eius dei* ne peuvent être que le complément du régime direct du verbe *dat* ou *dedit*, signifié par la sigle D qui termine l'inscription. Le mot *eius* devait donc être précédé de quelque mot à l'accusatif, indiquant l'objet consacré à la divinité, *aram*, *templum*, *signum*.

Troisième ligne. — La longueur de la deuxième syllabe de ENTIS, indiquée par le prolongement du I, prouve que l'on a affaire à un datif-ablatif pluriel d'un mot dont le nominatif singulier se termine en *entum*, et non au génitif singulier de quelque substantif ou participe en *ens*, *entis*, comme *parentis*, *ardentis*, dans lequel le *i* est bref. La restitution qui s'offre naturellement à l'esprit est celle de la locution (*cum suis orna*)MENTIS, qui accompagne très-souvent le nom de l'objet dédié, autel, temple, portique, colonne, statue, etc.

Nous en savons maintenant assez pour affirmer que l'inscription relate une offrande consacrée par un Gau-

la forme *Anectius*, nom d'un chef nervien connu par un passage de Tite-Live (*Epitomae* CXXXIX). Or de *Anect-ius* dériverait régulièrement le diminutif *Anect-ilus*, et, par conséquent, *Anextlus*. *Anextlatus* n'est donc qu'une sorte de sous-diminutif de *Anectius*. Autre observation : ce dernier nom paraît être entré dans la composition du nom de peuple *Silu-anectae* (Senlis).

lois, nommé Anextlus ou Anextlatus, à un dieu dont il est impossible de restituer le nom avec certitude. La beauté de l'inscription, son caractère monumental et la mention *cum ornamentis suis*, donnent à penser que la dédicace était appliquée, non pas à un objet portatif ou de petite dimension, mais à quelque construction ayant une certaine importance.

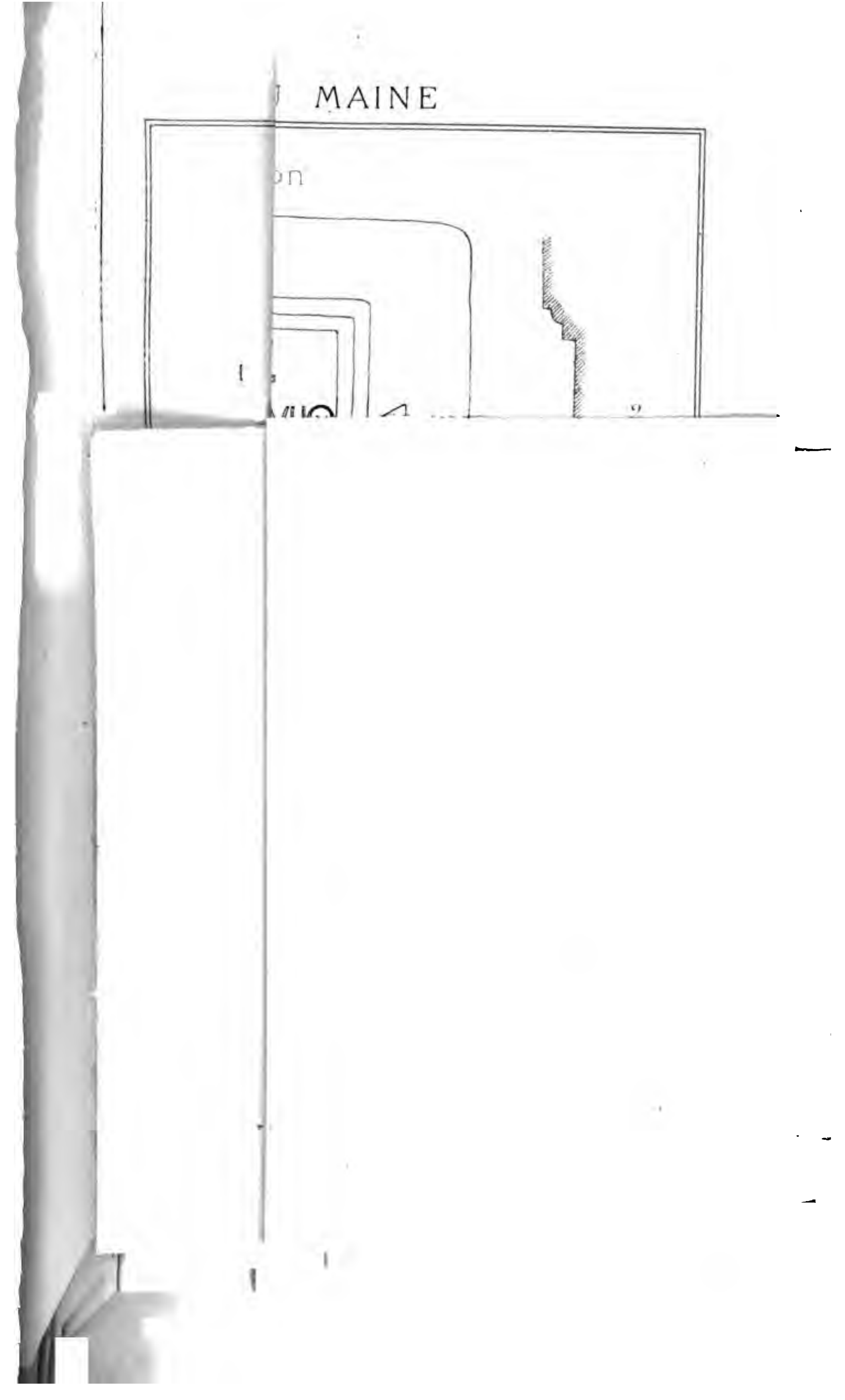
Le dédicant devait être, en conséquence, un personnage riche et de condition libre, et je pense que son inscription était du genre dont on trouve à Nantes l'un des types les plus complets ;

[*a*]VG MARTIM[*u*]
[*li*]ONI SIGNVM
[*c*]VM SVO TEMPLO
[*et*]ORNAMENTIS
[*o*]MNIBVS SVO ET TOVTIL
[*l*]AE FILIAE NOMINE
AGEDOVIRVS MO
RICI F· V· S· L· M

Dans ce texte, comme dans tant d'autres, on reconnaît que l'usage gaulois était de mentionner le nom du père à la suite de celui du titulaire ou du dédicant, sans doute comme signe de race et de noblesse, ou au moins de condition ingénue. Nous supposerons donc que le dédicant de notre inscription n'avait pas dérogé à l'usage national et que son nom était suivi de celui de son père. Sauf le nom de la divinité, que rien ne laisse deviner, le texte dans son ensemble pouvait être quelque chose comme ce qui suit :

*deo Mercurio? sacru*M· ANEX
tlus..... i. f. signum EIVS DEI
*cum omnibus ornam*ENTIS· D

Outre cette inscription sur marbre, le musée de la pré-


MAINE
1

fecture du Mans possède deux autres objets épigraphiques inédits.

Le premier est une bouteille carrée en verre, pourvue d'une anse qui relie la tranche du goulot à l'épaulement de la panse. Sur le fond on voit des caractères moulés en relief, formant une légende rectiligne centrale :

CVI

entourée d'une légende circulaire dont les quatre sigles sont séparées par des points triangulaires :

C· T· L· T·

L'autre objet est une brique estampillée en relief; l'empreinte est en forme de médaillon, d'environ 0m11 de diamètre. Au centre, on voit un scorpion, et sur le pourtour, une légende disposée sur deux cercles concentriques, et formée de lettres ayant 0m011 de hauteur. L'inscription extérieure, partiellement endommagée se lit ainsi :

OPVS DOLIAR. . . . . . EDIS DNAVG

opus doliar[*e ex pra*] *edi*(*i*)*s d*(*omini*) *n*(*ostri*) *Aug*(*usti*).

L'inscription intérieure, complète, est ainsi conçue :

EX FIGLINIS DOMITIAN MINOR

ex figlinis Domitian(*is*) *minoribus*.

Cette brique, probablement rapportée d'Italie, paraît être, sinon un double, du moins une variété de celle qui appartient au Louvre (1), et sur laquelle on voit un scorpion entouré de la légende

(1) De Clarac, *Musée de Sculpture;* 10e livr., p. 945, no 823 et 11e livr., pl. LVIII.

OPVS·DOLIAR·EX·PRAEDDDNN
EX FIG DOMITIANIS MINOR

Les produits des célèbres briqueteries de la famille *Domitia* se trouvent un peu partout; Millin (1) en a signalé un spécimen qu'il avait vu à Carpentras, avec cette inscription :

OPVS DOLIARE PRIMITIV DOM LVCILLÆ

opus doliare Primitiv(i, servi) Dom(itiæ) Lucillae.

Un autre a été trouvé à Arles (2); il porte, à l'intérieur d'un médaillon, une inscription très-intéressante à cause de la mention d'un consulat, celui de Q. Articuleius Paetinus et de L. Venuleius Apronianus, en l'an 123 :

ABASCANTVS. CN. DO. TRO
PAET. ET. APR
COS

Je ne m'étends pas davantage sur ce sujet; mais on trouvera de plus amples renseignements dans les travaux de M. Descemet (3), qui a rappelé que cette branche de la gens Domitia était issue de Cn Domitius Afer, citoyen romain, né à Nîmes, en l'an 738 de Rome et devenu consul en l'an 39 de notre ère.

(1) *Voyage dans le Midi*, t. IV. p. 125.

(2) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1872, p. 72.

(3) *Di alcune sigle su i mattoni antichi*, dans le *Bul. dell' Institut. di corrisp. archeol.*, 1876, p. 55; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 3e trimestre 1878.

Une collection assez nombreuse d'inscriptions céramiques appartient au musée d'antiquités installé dans une salle basse du théâtre du Mans. J'indiquerai par un astérisque celles qui ont été publiées.

Voici d'abord deux briques provenant d'Allonnes (1); sur l'une d'elles, on lit :

* ATTIC, avec ligature du deuxième T et de I; soit *Attic(us)* ou *Attic(i)*.

Sur l'autre, on lit :

* CONDATI. Ce mot fait immédiatement songer au nom de lieu *Condate*, fréquent dans la nomenclature territoriale celtique. Mais ce qui est généralement moins connu, c'est que *Condates* paraît avoir été un surnom de Mars, ainsi que cela est attesté par une inscription de la Grande-Bretagne, publiée dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, tome VII, n° 420 : *D(eo) M(arti) Condati Attonius Quintianus, men(sor) ex CC* (ducenario) *Imp(eratoris), ex iusso l(aetus) l(ibens) m(erito)*. Nous ne savons pas si l'inscription de la brique d'Allonnes doit être prise dans l'acception topologique ou mythologique; cette dernière supposition n'aurait rien de déraisonnable, puisqu'on a découvert une brique à rebord, actuellement déposée à la bibliothèque de la ville de Digne, sur laquelle se lit, avec ligature de N, A et E, le nom de divinité

BELLONAE

Elle a été publiée par M. de Laurière dans le *Bulletin monumental*, tome XLIV (1878), p. 484.

(1) Hucher, *Catalogue du Musée archéologique du Mans*, p. 25, n° 165, avec deux *fac-simile*.

Voici les autres inscriptions céramiques que j'ai relevées au musée du Mans :

ATIC, sur la panse d'une amphore provenant du midi de la France ; ligature de T et de I ; lire *Atic(i)*.

Cette inscription avait été considérée comme illisible (1).

* VRITEV, sur une anse d'amphore (2) ; ligature de V et R, I et T ou de T et I ; lire *Uriteu*, ou *Urtieu*.

* CRVCVRO, sur un fragment de vase en terre rouge lustrée, dite Samienne, au-dessus d'un chien courant (3).

* IVST....., sur un fragment de même terre, au milieu d'ornements en relief représentant des monstres marins (4).

* INRETAP, rétrograde de *Paterni;* ligature de A, T, E et R. Cette estampille se lit en gros caractères sur deux spécimens différents de même poterie rouge lustrée, au milieu d'ornements et de personnages en relief (5).

Je réunis ici une liste de dix-huit estampilles imprimées intérieurement sur le fond de poteries en terre rouge lustrée, telles que je les ai lues :

(1) Hucher, *Catalogue du Musée archéologique du Mans*, p. 40, nº 205.

(2) Hucher, *Catalogue du Musée archéologique du Mans*, p. 29, nº 175.

(3) Hucher, dans le *Bulletin monumental*, t. XXVI (1860), p. 286, avec *fac-simile*.

(4) Hucher, *Catalogue du Musée archéologique du Mans*, p. 34, nº 191, avec *fac-simile*.

(5) Hucher, *Catalogue du Musée archéologique du Mans*, p. 30, nº 188, avec *fac-simile*.

	AT. OF,	lire *At(tii?) of(ficina)*.
OFIC	AT,	lire *of(f)ic(ina) At(tii?)*.
	AT...ANI·M,	lire *At(iani) m(anu)*.
	AVITVS.	
	BONOXI· M,	
	BORILLI·OF,	lire *Borilli of(ficina)*.
	CIIMIINIA,	forme archaïque de la lettre II pour E ; le A final est sans doute la moitié d'un M, sigle de *m(anu)* ; lire *Cemeni m(anu)*.
OF	CHRESTI,	ligature de H et R ; lire *of(ficina) Chresti*.
	*COCILLI.MA,	forme archaïque de la lettre A.
	DECMN,	il faut supposer sans doute la ligature de I et M, de M et I, de N et I ; lire *Decimini*.
	*GEMINM,	ligature de N et I, de M et A ; lire *Gemini ma(nu)* (1).
OF	LICIN,	
	LVPI· M,	
	MAXI...IM,	sans doute *Maxi(mini) m(anu)*.
	SECVNDIANI,	le deuxième N retourné.
	*VITA,	sans doute *Vita(lis)* (2).
OF	VITA.	lire *of(ficina) Vita(lis)*.
	....LIANI·M	

Il me reste à citer les inscriptions céramiques que je n'ai pas vues dans les deux collections publiques du Mans.

C'est d'abord l'estampille REGENVS imprimée sur une

(1) Hucher, dans le *Bulletin monumental* (1860), p. 276, avec *fac-simile.*

(2) Hucher, dans le *Bulletin monumental*, p. 287, avec *fac-simile.*

terrine ou mortier découvert à Saint-Jean-des-Échelles (1); puis l'inscription IVNAB, moulée en caractères rétrogrades, d'environ quinze millimètres de hauteur, sur un fragment de terre rouge lustrée, appartenant à M. Hucher (2). L'inscription doit se lire à rebours, BANVI ; c'est, sous la forme du génitif, le nom du céramiste Banuius, dont l'estampille a été trouvée en divers endroits, en Bretagne (3), à Glanon (4), à Bourges (5), et dans le département de l'Allier (6).

Mais ce qui donne surtout de l'intérêt à ce nom gaulois, c'est qu'il figure sur une grande inscription lapidaire, découverte à Reims et déposée actuellement sous la voûte de la Porte de Mars. Si elle n'a pas été publiée, il est à propos de la faire connaître.

Je la donne donc d'après mon carnet de voyage. Elle consiste en une grande tablette presque quadrangulaire, de 1m10 de hauteur; largeur à la partie supérieure 0m40, à la partie inférieure, 0m55. Les lettres ont 0m06 de hauteur; l'inscription, gravée à 0m19 au-dessous du bord supérieur, présente deux lignes très- lisibles :

IARTOS
BANVI

C'est l'épitaphe du Gaulois Iartos, (fils) de Banuius, que l'on peut comparer, pour le laconisme de la rédaction, à

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 1866, p. 495.
(2) *Bulletin monumental*, t. XXVI (1860), p. 286.
(3) Aug. André, *Catalogue raisonné du musée d'archéologie de Rennes*, 1876, n° 622.
(4) *Revue archéologique*, t. XIII, p. 67.
(5) Schuermans, *Sigles Figulins*, n° 731.
(6) Schuermans, *Sigles Figulins*, n° 730.

la fameuse inscription de la *Haute-Borne*, à Fontaines (Haute-Marne) :

VIROMARVS ISTATILLI F.

Un grand nombre d'autres inscriptions, découvertes au Mans, avaient été recueillies par M. Mauny; j'ignore ce qu'elles sont devenues. Elles ont été publiées en partie par Daudin (1) et par de Caumont (2), en totalité par Pesche (3). Il ne me reste donc qu'à reproduire la liste des estampilles sur poteries fines données par ce dernier :

ANCRINI ou VANCRINI
O ARASSI
O ASTVI (4)
OF BASSI
OII CARVI
CERMANI
OF COCI
O CRVI (5)
DECANNI ou PRIANNI
DRIPENNI
OF ERANI
O FRONTI (6)
OF MODESTI (7)
O NIGRINI (8)
O SEVERI (9)
OF SEVERI
CRASSVS (10)
IASMICVS
LATIVS
MARCELLINVS
MARTINVS (11)
RVFIN
SOEVRANVS (12)

(1) Daudin, *Essai sur les poteries romaines, découvertes au Mans,* 1809.

(2) *Cours d'antiquités monumentales*, tome II, p. 190-191, et atlas, 2e partie, pl. XXIII, XXV, XXVI.

(3) *Dictionnaire topographique de la Sarthe*, tome III, p. 745.

(4), (5), (6), (7), (8), (9), (10), (11). Cf. de Caumont (mêmes lectures).

(12) C'est sans doute l'estampille lue SAVRANVS par de Caumont.

RHVSFE (1)
SECVNDVS F (2)
H SEVER
SEVERVS
SALLVSF (3)
TERTIOLVS (4)
AIPON
AIROC
ANI
COMVSVA
DEVIA

FLAVS
FECII : A
IRMO
IVENIS M
MORINVS H
MASCIOI ou
MASIIOC
V. OLCDO
ONVERH
OPRVIC
REGVSS
A. VIRIO

Le même auteur rapporte, en outre, l'estampille ANINOS, appartenant à un plat en terre grossière, et à une lampe en terre; ainsi que la marque CARAIVICVFE, sur une lampe, sans doute pour CARATVCCVSFE (musée de Nantes).

II

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE.

Le département de la Mayenne a fourni, depuis près de vingt-cinq ans, sept inscriptions romaines dont six sont actuellement existantes; la septième découverte à Jublains en 1871, a dépéri avant d'avoir été relevée. La seule

(1), (2). Cf de Caumont (mêmes lectures); RHVSFE est sans doute un fragment d'une estampille dont on connait des exemplaires complets portant VIRTHVSFE, avec ligature de T et de H.

(3) Ce doit être l'estampille lue SOLLVS F, par de Caumont.

(4) Ce doit être l'estampille lue TERTIOLVS par de Caumont, ou THRTIOLVS par Daudin.

qui nous soit parvenue complète et intacte provient des fondations du chœur de l'église de Craon et a été transportée, près de là, dans le parc du château de la Jacopière, appartenant à M. de Bodard, qui a bien voulu me permettre de l'étudier et d'en prendre un estampage. En voici la copie :

N° 8.

AVG
MARTI MVLION
TAVRICVS TAVRIF
V S L M

Aug(usto) Marti Mulion(i). Tauricus, Tauri f(ilius), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

M. de Bodard père, qui fit la découverte de cette inscription (1), l'a publiée plusieurs fois, d'abord en collaboration avec M. le baron de Wismes, dans une notice sur Craon, insérée dans *Le Maine et l'Anjou historiques, archéologiques et pittoresques*, tome II, puis dans les *Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire*, tome VII (1860), p. 29, avec un dessin, et enfin dans son livre intitulé *Chroniques Craonnaises*, 1869, p. 60, également avec un dessin. C'est de ce dernier ouvrage que j'extrais textuellement le paragraphe suivant, comme un hommage dû à l'auteur de la découverte.

« Un habitant de Craon avait acheté pendant la Révolution le couvent des anciens bénédictins de Saint-Clé-

(1) M. de Bodard a également recueilli un bas-relief en pierre calcaire, où l'on voit un buste d'homme et un buste de femme, en regard, et enfermés chacun, dans un médaillon. Ils offrent une lointaine analogie avec certains bustes affrontés d'Antonin et de Faustine figurés sur des terres cuites et des médailles.

ment. Le chœur de cette église (rebâti vers 1537) le gênait apparemment; il le démolit, et de ses matériaux, bâtit, à la place de l'ancienne *audience* du prieuré, la maison sur la rue près de l'ancien clocher. On peut voir que les jambages des ouvertures de cette maison sont faits avec une pierre calcaire bien différente du tuf de Saumur, ordinairement employé dans le pays; mais les plus belles pierres de la démolition furent réservées et restèrent sans emploi jusqu'en 1853, époque à laquelle l'ancien couvent, ayant été revendu pour en faire la cure actuelle, les mêmes pierres furent encore réservées et vendues à un entrepreneur de la ville. C'est chez lui qu'un habitant de Laval, M. Guays des Touches, s'aperçut que l'une d'elles portait une inscription et nous en avertit. Il était temps; déjà on en avait enlevé un morceau, mais heureusement en laissant intacte l'inscription que reproduit la planche III, fig. 1re. Cette incription, en caractères grêles et grossiers, est enfermée dans un cartouche carré et saillant, orné à droite et à gauche d'une patte simulée en queue d'aronde. M. Bizeul lit ainsi : *Augusto — Marti Mulioni — Tauricus Tauri filius — votum solvit lubens merito.* — Ce qui, selon nous, veut dire : à l'auguste Mars, dieu des muletiers, Tauricus, fils de Taurus; vœu et monument de reconnaissance. » M. de Bodard fait observer que Craon est situé sur un chemin reliant les Diablintes aux Bretons et passant par Châtelais, Craon, Bossé et le Montjou (*mons Jovis?*); enfin, dans une note placée au bas de la page, il rappelle, avec à-propos, que saint Rigomer détruisit un temple qui existait à Mamers et qui était dédié au dieu Mars (1), comme l'était le lieu du

(1) M. de Bodard a omis de dire où il avait puisé ce renseignement; mais je crois l'avoir retrouvé dans les *Acta Sancto-*

culte sur l'emplacement duquel fut élevé l'église Saint-Clément de Craon.

Je dois prévenir le lecteur que le dessin auquel renvoie M. de Bodard fait bien voir un N enclavé dans la lettre O à la fin de la deuxième ligne, mais qu'il ne montre pas la ligature des deux premières lettres M et A de cette même ligne et attribue indûment une traverse à la lettre A du mot *Tauri*. Le fac-simile que je donne d'après mon estampage et mon croquis reproduit fidèlement les particularités qui ont échappé à mes devanciers. Il est présumable qu'un petit I surmontait le jambage de droite du N inscrit, de manière à figurer la syllabe NI du mot *mulioni;* mais je n'ai pu le discerner, tant à cause des faibles dimensions qu'il aurait eues, qu'à cause du peu de profondeur de la gravure et de l'aspect fruste de la pierre.

Dès l'année 1856, M. le baron de Wismes avait de son côté signalé cette inscription au Comité de la Langue et de l'Histoire, et le Bulletin (1), rendant compte de sa commu-

rum, 24 *august. de sancto Rigomero,* p. 787; seulement je ferai observer que le texte porte *Marifanum* et non pas *Martis fanum;* j'en extrais le passage qui. seul, nous intéresse : « Rigomerus, dei famulus, ortus est in condita Sangonensi, (c'est-à-dire Mamers en Saonnois, suivant Orderic Vital et Adrien de Valois)..... Et audiens ipse Sanctus in proximo loco antiquum fanum esse, quod vocabat populus Morifanum, quod populus venerabatur, et cui diabolica et illicita vota suis muneribus persolvebant..... et ipso fano destructo basilicam in eodem loco aedificaverunt ubi sacrae oblationes Deo nunc videntur offerri. » Il serait intéressant de pratiquer des fouilles sur ce point ou plutôt à Saosnes même: on découvrirait sans doute des antiquités, si le récit de l'hagiographe n'est pas controuvé.

(1) *Bulletin du Comité de la Langue et de l'Histoire,* tome III (1057). p. 158.

nication, donnait pour la deuxième ligne la lecture bizarre *Martimulianus* en un seul mot. Cette inadvertance n'a eu aucune conséquence fâcheuse, grâce au rapport (1) fait par M. Léon Renier dans la séance 25 février 1856 : « C'est la première fois, dit-il, que le dieu Mars apparaît sur un monument avec le surnom de *Mulio*, muletier. Il me semble qu'on peut rapprocher cette inscription d'un petit bronze, trouvé près de Nuits et publié, en 1848, par la Société Eduenne dans *Autun archéologique*, p. 262. Ce petit bronze, qui est d'ailleurs d'un travail assez grossier, représente un âne ou un mulet, et sur deux faces contiguës du socle, on lit l'inscription suivante :

GALLIO·L | V·S·L·M·DEO
MATVRCI | SEGOMONI·DONAVI

Gallio, l(ibertus) Maturci, v(otum) s(olvens) l(ibenter) m(erito) Deo Segomoni donavi.

« On sait en effet, par une inscription trouvée à Lyon (Gruter, p. 58, n° 5), et par une autre qui a été découverte à Arinthod (Jura), (voir Monnier, *Annuaire du Jura* pour 1852, pl. I), que Ségomon était une des divinités gauloises qui furent assimilées à Mars après la conquête romaine. Si ce rapprochement était admis, peut-être faudrait-il voir dans le mot *Mulio* une traduction latine du nom de cette divinité, nom sur lequel on a beaucoup disserté, mais qui n'a pas encore été expliqué d'une manière satisfaisante. »

Quand M. Léon Renier écrivait ces lignes, on était déjà, depuis plusieurs années, en possession d'une inscription trouvée à Nantes et consacrée précisément au même Mars

(1) *Bulletin du Comité de la langue et de l'histoire*, t. III (1857), p. 107; cf. *Revue archéologique*, t. , 363.

Mulio; mais on ignorait cette dernière circonstance, car le texte, insuffisamment étudié, avait été publié (1) d'une façon si défectueuse, dans la partie qui renferme le surnom du dieu, qu'il était impossible d'en deviner la forme, restituée à tort par M. Bizeul (2) en *mogoni*. Or l'examen attentif de cette inscription, que j'ai estampée au musée de Nantes, m'a permis de constater que la place laissée vacante par les lettres oblitérées dans l'intérieur du mot M.....ONI n'admet d'autre restitution que celle des lettres VLI, qui m'était d'ailleurs naturellement suggérée par la lecture du mot *mulioni* sur l'inscription de Craon. La découverte de cette dernière, intéressante par elle-même, a donc eu, en outre, pour conséquence de nous édifier rétrospectivement sur la signification de l'inscription de Nantes, qu'il faut lire de la manière suivante abstraction faite des nombreuses et élégantes ligatures qu'elle renferme :

[*a*]VG MARTI M[*u*]
[*li*]ONI SIGNVM
[*c*]VM SVO TEMPLO
[*et*]ORNAMENTIS
[*o*]MNIBVS SVO ET TOVTIL
[*l*]AE FILIAE NOMINE
AGEDOVIRVS MO
RICI FIL·V·S·L·M

Nous avons donc deux monuments épigraphiques consacrés au Mars Mulio; je devrais même dire qu'il en existe peut-être un troisième, car il est difficile de ne pas voir

(1) Notice de M. François Verger dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XV (1840), p. 35.

(2) *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, t. I (1860), p. 343.

une allusion à ce dieu dans le mot *MVLIONIS* tracé à la pointe en caractères cursifs sur l'un des fragments d'enduits peints découverts dans les ruines antiques des Provenchères, lieu-dit attenant à Craon (1).

Le bronze de Nuits n'est pas le seul monumeut votif de ce genre; tous les archéologues connaissent le magnifique cheval de bronze découvert à Neuvy-en-Sulias (Loiret), sur le socle duquel on lit une dédicace au dieu Rudiobus. Quel est ce dieu? Je ne crois pas me tromper en avançant qu'il est étroitement apparenté, sinon même tout à fait identique, avec le Mars Rudius et le Mars Rudianus que nous font connaître certaines inscriptions de la Gaule.

Conjointement avec de nombreuses figurines de divinités en argile cuite, on a souvent trouvé, notamment dans l'Allier, des statuettes de divers animaux que l'on a eu raison de considérer, non comme des jouets d'enfants, mais comme de véritables *ex voto*. C'était l'offrande du dévot, trop pauvre pour se payer le luxe du bronze. Or parmi ces statuettes, le cheval et le mulet sont représentés par plusieurs échantillons auxquels j'attribue la même destination votive qu'aux bronzes de Nuits et de Neuvy-en-Sulias.

Il n'est point hors de propos de rappeler qu'à Rome, pendant les fêtes du 15 octobre, un cheval, *equus bellator*, était immolé à Mars. En Italie, l'élève des chevaux était placée sous la protection de ce dieu, auquel les courses étaient consacrées.

Voilà donc un nouveau rapprochement à ajouter à ceux qui ont déjà était faits entre la mythologie italique et celle des peuples gaulois, notamment celui que j'ai signalé

(1) *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. XIII (1863), pl. IV, n° 48; Cfr. *Chroniques Craonnaises*.

entre le dieu *Nerio* de Néris-les-Bains et la *Nerio Martis* des Sabins (1).

Quoi qu'il en soit, l'épithète *Mulio*, accolée au nom de Mars, paraît indiquer que, chez les Gaulois, ce dieu avait dans ses attributions la protection des chevaux de transport et celle du personnel des équipages de guerre, et que peut-être aussi il présidait à l'élève des animaux de trait et de selle.

En considérant le nombre d'inscriptions consacrées à Mars dans l'Ouest, nombre de beauconp supérieur à celui des inscriptions dédiées à d'autres divinités, j'ai peine à ne pas croire que ce dieu y a été l'objet d'un culte plus important que celui de Mercure lui-même. En effet, Nantes a fourni deux inscriptions de Mars, Angers une, Vieux une, Craon une; total, cinq, sans compter celle de la Fontaine-de-la-Herse (Orne), où Mars se montre associé à Mercure et à Vénus. Or je ne trouve à opposer à ces chiffres qu'une seule inscription de Mercure, celle qui provient de Saint-Germain-la-Campagne (Eure). Il semble donc que si l'assertion de César touchant la primauté de Mercure est vraie dans sa généralité, elle doit admettre certaines restrictions quand on l'applique à quelques régions de la Gaule. Une autre preuve de l'importance du culte de Mars ressort d'un passage curieux d'Ulpien (2), où il est dit que c'était le seul dieu de la Gaule, dont les temples

(1) *Revue Archéologique*, t. XXXV (1878), p. 189.

(2) *Ulpiani fragmenta*, tit. XXII, § 6, p. 63, ed. Bœcking, 1855 : Deos heredes instituere non possumus, praeter eos quos senatus-consulto constitutionibusve principum instituere concessum est, sicuti Jovem Tarpeium, Apollinem Didymaeum, sic uti Martem in Gallia, Minervam Iliensem, Herculem Gaditanum, Dianam Efesiam (*sic*), Matrem Deorum Sipylensem (*sic*) quae Smyrnae colitur et caelestem Salinensem (*sic*) Carthaginis.

eussent le privilége de recevoir des legs, à l'instar d'un petit nombre des plus fameux sanctuaires de l'empire romain.

L'inscription de Nantes que je viens de reproduire est plus qu'un simple *ex-voto*, car elle nous apprend qu'il y avait chez les Namnètes un véritable temple de Mars avec sa statue, *signum cum suo templo et ornamentis omnibus*; nous avons vu aussi qu'il y avait un temple de Mars à Mamers.

Mais c'est surtout le *Fanum Martis* du Haut-Bécherel, près Corseul, Côtes-du-Nord (1), qui semble avoir été le centre de ce culte pour les populations de l'Ouest, comme le *Fanum Martis* de Famars pour celles du Nord-Est.

N° 9.

. . . .
NIO V. . . . . .
INVIC. . . . . .
AVG P. . . . . .
L IIII

Inscription d'une borne milliaire retirée du gué de Saint-Léonard, près de Mayenne, en 1864, et transportée sur la place du Château. Elle a été publiée plusieurs fois (2), et je reproduis la lecture qui a été généralement

(1) *Rapport de M. Fornier sur les fouilles pratiquées en 1868 et 1869, au Haut-Bécherel*, extrait des *Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, 1870.

(2) *Bulletin monumental*, t. XXX (1864), p. 744, et p. 832, avec une planche; *Revue Archéologique*, t. X (1864), p. 365; *Almanach de l'archéologue français*, (1865), p. 36; *Bulletin de la Société d'Archéologie, science, arts et belles-lettres de la Mayenne*, 1865, p. 14, avec une planche.

adoptée. M. le général Creuly pense que la première ligne apparente conserve les restes d'un nom qui est celui de l'empereur Valérien ou celui de Victorin, suivant que l'on restitue une ligne précédente, aujourd'hui détruite

[IMP·CAES·L·LICI]

ou bien

[IMP·CAES·M·PIAVO]

En examinant attentivement la pierre, malheureusement très-fruste, j'ai cru reconnaître les lettres ALE à la suite du groupe NIO V. De la pointe du V au pied droit du A j'ai mesuré $0^{m}12$; de ce pied droit au jambage du L, $0^{m}03$; du jambage du L à celui du E, $0^{m}07$. En conséquence, si je ne me suis pas trompé dans mon déchiffrement, l'inscription devrait être attribuée à Valérien, contrairement à l'opinion de M. le général Creuly qui penchait en faveur de Victorin.

[IMP·CAES·P·LICI]
NIO VALE[RIANO]
INVIC[TO PIO FEL]
AVG P[M·TR·P. . . .]
L·IIII

Je ne donne, toutefois, cette lecture qu'avec une extrême réserve, et, tout le premier, j'en demande une vérification.

N° 10.

(*Inédite*).

AVG DEO
IOVI OPTIMOMA
XIMO. . . . .
. . . .
. . .

Inscription de sept lignes gravée sur la face principale d'un autel quadrangulaire trouvé à Jublains, au lieu dit la Tonnelle, en 1867, et conservé chez M. Barbe. Les quatre dernières lignes et une partie de la troisième sont complétement oblitérées. On remarque, sur le bandeau antérieur, une roue à quatre branches, sur la joue gauche une roue à six branches, et sur la joue droite trois roues à six branches, placées *deux et un*, toutes gravées en creux. Ce symbole n'est pas rare sur les monuments dédiés à Jupiter.

N° 11.

(*Inédite*).

. . . OTVTI
. . . AVORIX
. . . . IANI
. . . . . D

Inscription de quatre lignes gravées dans une aire creuse sur un bloc quadrangulaire découvert par M. Barbe, au lieu dit le Pré-des-Cures, à Jublains, en 1870. Il ne reste plus que la fin des lignes. Le groupe OTVTI qui se termine par la ligature des lettres T et I (superposé) pourrait appartemir au mot VIROTVTI, surnom donné à Apollon sur une inscription d'Annecy; sur la pierre de Jublains, il n'y a pas la place suffisante pour introduire le mot *Apollini*, ni même *deo*. L'inscription paraît être un *ex-voto* consacré au dieu *Virotus* par un Gaulois dont le nom se termine en *avorix*, fils d'un personnage dont le nom finit en *ianus*. Cet autel est conservé chez M. Barbe.

De Jublains proviennent également quelques fragments épigraphiques de tuf découverts par M. Verger et déposés

au musée de Laval. M. Alfred Ramé est parvenu à les assembler de manière à constituer d'une manière très-vraisemblable l'inscription à laquelles ils appartenaient :

N° 12.

D . . .
MEMO . . .
. . . LLINAE
. . CCIAP. .

On entrevoit qu'il s'agit d'une inscription funéraire consacrée par une femme, dont le nom finit en *..ccia*, aux mânes et à la mémoire de sa fille, dont le nom de termine en *..llina*.

On avait d'abord essayé de la rétablir ainsi :

MELINA
CLECIA ou CRECIA

Mais M. Barbe a eu raison de critiquer (1) cette restitution.

N° 13.

IC . , .
ET HE . .

Fragment de tuffau trouvé en 1836 dans le champ des Cloches, à Jublains, et conservé au musée de Laval.

On ne lit que six lettres disposées sur deux lignes; le groupe ET HE, qui appartient vraisemblablement à la locution *et heres*, semble indiquer une inscription funéraire; les lettres H et E sont liées. Ce débris épigraphique a été publié par M. Verger (2).

(1) *Jublains. Notes sur ses antiquités.* p. 189.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XIV (1838), p. 114.

Jublains a fourni, en quantité considérable, des inscriptions céramiques conservées, pour la plupart, au musée de Mayenne. Un très-petit nombre d'entre elles ont été publiées (1); d'autres sont restées inédites. Je les donne ici, les unes et les autres, d'après le résultat de mes propres lectures dans mes visites aux musées de Mayenne, de Laval et de Craon; un astérisque indique celles qui ont été publiées.

1° Estampilles en gros caractères sur des anses d'amphores :

APSOR	Musée de Laval.
AQVIT	Musée de Mayenne.
* G·C·R	*Id.*
L·Q·S	*Id.*
S GALLI F	*Id.*; ligature de A et du premier L; lire *S(exti) Galli(i) F(elicis)*, ou *S(extus) Galli(us) f(ecit)*.

M. Barbe cite aussi deux goulots d'amphore portant le nom d'Asiaticus; j'ignore ce qu'ils sont devenus.

2° Estampilles en gros caractères sur des rebords de terrines :

BELINOF	Musée de Laval; lire *Belin(i) of(ficina)*.
CA . . S	Musée de Mayenne.
* IANVARIS	*Id.*
* IANVAROF	*Id.* Lire *Ianuar(ii) of(ficina)*.

(1) *Revue Archéologique*, t. VIII p. 147. — Schuermans, *Sigles figulins*. — Barbe, *Jublains*, *Notes sur ses antiquités*, p. 181. — *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Mayenne*, 1865, p. 114.

3° Estampilles sur la panse de poteries rouges lustrées de l'espèce dite samienne par quelques personnes :

INRETAP	Musée de Mayenne; en gros caractères rétrogrades; ligature de A,T,E,R; lire *Paterni.*
.. RIVPI·M	Musée de Mayenne; en petits caractères. Un exemplaire complet (1) de cette même estampille a été trouvé à la Cunaille (Loir-et-Cher); on y lit TRIVPI·M, soit pour *Triupi m(anu).*

4° Estampilles sur le fond intérieur de poteries rouges lustrées dites samiennes :

ACVTI	Musée de Mayenne. Ligature de V et T. Le vase porte en outre le mot *CENTOR* gravé à la pointe.
ALBVCI M	Musée de Mayenne.
AMAT	*Id.*
ANTONI·M	*Id.* Ligature de N et T.
APIAN F	Musée de Mayenne. Ligature de A et N; en conséquence lire *Apian(us) f(ecit).*
OF APRI	Musée de Mayenne.
APRONIAN	*Id.* Ligature de N, I et A; lire *Apronian(i)* ou *Apronian(us).*
OF AQVA	Musée de Mayenne.
ARDAC	*Id.*
...SIATICI	*Id.* Lire [*A*]*siatici.*
ATEPOMA	*Id.* Ligature de M et A. Voir le suivant.

(1) *Bulletin monumental,* t. XXXII (1866) p. 775.

ATEPOMAR	Musée de Mayenne. Ligature de T et E, de M et A; lire *Atepomar*(*i*).
BIILLICCIM	*Id.* Forme archaïque des lettres L avec base descendante, et de II pour E. Lire *Bellicci m*(*anu*).
* BIR...ANTVS	*Id.* Lire *Birrantus;* et non *Irribrantus* (1).
* BORILLIOF	*Id.* Lire *Borilli of*(*ficina*).
CALVI·M	*Id.*
CAMPANI M	*Id.*
CRESTI·O	*Id.*
OF·CV....	*Id.*
DAMO·MA	*Id.*
DOCCAE·	*Id.* Légendes disposées en cercle.
IIRI	*Id.* Forme archaïque de la lettre II pour E. Voir le suivant.
IIRID	*Id.* Lire *Erid* [*ubnos*].
FEBR . .	Musée de Laval. Lire *Febru*(*arius*), ou *Febr*(*iscus*) comme une estampille conservée au musée de Lyon (2).
* FEROX F	Musée de Mayenne.
FVSCVS	*Id.*
GEMEN . .	*Id.*
GEN. . . .	*Id.* Voir le précédent et les deux suivants.
* GENTOR	*Id.* Lire *Gentor* ou *Gen*(*i*)*tor?* Remarquez que le mot *Centor* se trouve gravé à la pointe sur une autre poterie portant l'estampille ACVTI, voir ci-dessus.

(1) *Jublains; notes sur ses antiquités,* p. 181.

(2) Schuermans, *Sigles Figulins,* n° 2182.

GENTILIS	Musée de Mayenne.
OF GER. . .	*Id.*
* INGENVS F	*Id.* Lire *Ingenu(u)s f(ecit)*, conformément à l'habitude épigraphique d'éviter le redoublement du v. M. de Sarcus proposait (1) la lecture inadmissible *Ingenui f(abricatio)*.
* LVP. . .	*Id.*
* OF·MACCAR	Musée de Laval. Ligatures de M et A, de A et R. Lire *of(ficina) Maccar(i)*.
* MAILLEDOF	Musée de Laval. Lire *Mailledo f(ecit)*. Je n'ai pas vu cette estampille, que je cite d'après MM. Verger et Barbe.
OF·MASCLI	Musée de Mayenne. Ligature de M et A.
MODESTF	*Id.* Lire *Modest(us) f(ecit)*.
. . DESTI	*Id.* Lire [*Mo*]*desti*.
MVRRA	*Id.* Ligature de M, V et R; forme archaïque de la lettre A, avec un trait oblique à l'intérieur, au lieu de traverse. Lire *Murra(ni)*.
IROCOIN	*Id.* Légende rétrograde de *Niocori*, probablement pour *Neocori*.
NIVIO .	*Id.*
OCIOCNI	*Id.* La troisième lettre pourrait être un T dont la traverse se confond avec le bord de l'encadrement; la letre N est retournée. On se demande si ce n'est pas un exemplaire de *Niocori*, avec transposition défectueuse des lettres.

(1) *Bulletin de la Société d'Archéologie, etc., de la Mayenne*, 1865, p. 114.

	Conférez cependant le graffito *uciogni*, conservé au musée de Craon. Voir ci-dessous.
OSC . . O	Musée de Mayenne.
OF PAR	*Id.*
* PASSENI	*Id.*
PATERNVS	*Id.*
OI' PONTI....	*Id.* Forme archaïque de la lettre I' pour F; ligature de N et T. Lire *of(ficina) Ponti(ani)*?
. . . ISCIAN MA	Cette estampille m'a été gracieusement offerte par M. Barbe pour ma collection. Ligatures de A et N, de M et A. Lire [*Pr*]*iscian*(*i*) *ma*(*nu*).
REGINIO	Musée de Mayenne. Lire *Regini o*(*fficina*).
* RVFIN . . .	*Id.*
SACIROF	*Id.* Lire *Saciro f*(*ecit*).
* SCOTIVS	*Id.* M. de Sarcus lisait *Scotins*, à tort.
OF SCO . . .	*Id.*
SENI	*Id.*
SEVERI	*Id.*
OF SEVER	*Id.*
OF SEVERI	Musée de Laval. Ligature de V et E.
OF SEXCA	*Id.* Lire *Of*(*ficina*) *Sex*(*ti*) *Ca*...
TERTIV . . .	Musée de Mayenne.
OF VIRILIS	Musée de Laval.
VXXOPILLI	Musée de Mayenne.

5° Estampilles sur des fonds des poteries noires :

* BIRRANTV....	*Id.* Musée de Mayenne.
AVOTA . . . / MAXM . . .	Musée de Mayenne. Forme archaïque

de la lettre A avec trait intérieur oblique, au lieu de traverse horizontale. Lire *Avota*[*e*] — *Max*(*i*)*m*(*i*), marque de deux associés, Avota et Maximus; ou bien, lire *Avota Max*(*i*)*m*[*i*], c'est-à-dire, Avota, (esclave, ouvrier) de Maximus.

SIIXTI MA . Musée de Mayenne. Forme archaïque de la lettre II pour E; lire *Sexti ma*(*nu*).

6° Estampilles sur le fond d'une poterie grise :

IIRID .... Musée de Mayenne. Forme archaïque de la lettre II pour E. Voir ci-dessus la même marque sur des poteries rouges lustrées. A Nantes on a IIRIDVBNOS.

7° Inscriptions tracées à la pointe, en caractères cursifs et après la cuisson, sur diverses poteries de Jublains et conservées au musée de Mayenne :

AOA ou *AΘA* Sur un vase en terre rouge lustrée. Je conjecture que la deuxième lettre, en forme de O, est pourvue d'une traverse que je n'aurais pas remarquée, et qui ferait de cette lettre une espèce de *thêta* équivalent au D barré gaulois. Il faudrait lire en conséquence *AΘA*[*RICVS*]. Ce qui m'engage à adopter cette vue, c'est que j'ai précisément déchiffré le mot *aθaricus* sur un graffito conservé au musée de Craon. Voir ci-dessous.

ATEPORICO Sur la panse d'un vase en terre noire. Le nom galate 'Ατεπόριξ nous a été trans-

mis par Strabon et par le testament d'Auguste gravé sur le monument d'Ancyre.

ATTICI	Sur la panse d'un vase en terre rouge lustrée.
AVE	Sur la panse d'un vase en terre noire.
CENTOR	P.ê *Gentor?* sur un vase en terre rouge lustrée portant l'estampille ACVTI. Voir ci-dessus.
...*RONTO*	Sur un fragment de terre rougeâtre grossière. Une cassure a emporté le commencement; je restitue conjecturalement la lettre *f*, et je lis [*F*]*ronto.*
LVP...	Sur le fond d'un vase en terre rouge lustrée, sans doute *Lup*[*us*]. Voir ci-dessus le même mot en estampille sur poterie rouge.
MES...	Sur un tesson de terre rougeâtre grossière.
NOV...	Sur un fragment de terre rougâtre.
... *TRONI*	Sur un fragment de terre noire. Une cassure a emporté le commencement de mot, qui pourrait être rétabli ainsi, [*pa*]*troni,* ou peut-être [*bra*]*troni*, restitution légitimée par la découverte du nom gaulois BRATRONOS sur une inscription de Néris-les-Bains conservée au musée de Cluny (1).
PRIVATI	Sur un fragment de terre grise.
TETAITO	Sur un fragment de terre grise.

(1) *Revue Archéologique*, t. XXXV (1878), p. 94, (Mowat, *Découverte d'une inscription gauloise*).

... *NA*	Collection de l'auteur. Sur un fragment de terre noire publié par M. Barbe (1), qui s'en est dessaisi en ma faveur. Une cassure a emporté le commencement du mot.

8° Inscriptions tracées à la pointe (2) sur des morceaux enduits de stuc coloré provenant des Provenchères :

ADONNICCI	Musée de Craon, n° 39. M. de Bodard a lu *adonnilli* ou *adonnitri*.
AΘARICVS	*Id.* n° 42. M. de Bodard a lu *antharius? ambaricum?* Ce morceau est très-intéressant, parce qu'il donne un spécimen du D barré gaulois sous la forme très-distincte d'un *thêta*.
ARITVS	*Id.*, n° 41.
... *ASSVL II*	*Id.*, n° 44. Une cassure a emporté le commencement. M. de Bodard a lu *assul*, mais n'a pas tenu compte des deux traits qui ont la valeur d'un *e*.
CAMPANVS	*Id.*, n° 47. M. Bodard a lu *amianus*.
... *NDIDVS IIIICATOR*	*Id.*, n° 49. Le premier groupe pourrait appartenir au mot [*Ca*]*ndidus*, à la suite duquel on aperçoit quatre traits verticaux équidistants, puis le

(1) *Jublains. Notes sur ses antiquités*, p. 181.

(2) Ces inscriptions ont été dessinées et publiées par M. de Bodard dans son livre, *Chroniques Craonnaises*, et dans les *Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire*, t. XIII (1863). Mais, dans presque tous les cas, mon déchiffrement diffère sensiblement du sien.

	groupe *cator*. Lecture douteuse, *mercator?*
ICI *CANT*	*Id.*, n° 43. Le groupe *ICI*, fin d'un mot, est placé en sens inverse au-dessus du groupe *cant*, commencement d'un mot dont le reste a été emporté par une cassure. M. de Bodard a lu *Canz*.
MVLIONIS	*Id.*, n° 48.
NVRCI	*Id.*, n° 42 *bis*.
PROCVS	*Id.*, n° 46. M. de Bodard a lu *crowus;* son fac-simile indique en outre, à la suite, les lettres *VS* que je n'ai pas remarquées; peut-être ont-elles été détruites depuis qu'ils les a vues. En les admettant d'après le dessin de cet archéologue, il conviendrait peut-être de lire *PROCVLVS*.
SABIVLI	*Id.*, n° 40. M. de Bodard a lu *Sabius* ou *Arius*.
VCIOGNI	*Id.*, n° 45. Comparez ce mot à l'estampille OCIOGNI, ci-dessus, sur poterie rouge lustrée.
VIERVI	ou *VTERVI? Id.* n° 27.
VVLIDIVTVS	ou *VVLIDEVTVS? Id.*, n° 38. M. de Bodard a lu *vuliductus*.

D'autres inscriptions céramiques, en plus ou moins grand nombre, ont été découvertes dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne, et dispersées de divers côtés. Pour obvier à cet inconvénient, j'aurais désiré les classer à la place qu'elles devraient occuper dans le présent recueil, et les rapatrier ainsi, au moins nominalement, à leur lieu d'origine. Mais les renseignements que

je me suis procurés sur quelques-unes d'entre elles me sont parvenus trop tard pour être utilisés autrement qu'à la fin de mon travail. Je n'en crois pas moins devoir les indiquer.

Le musée de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen, possède cinq poteries rouges lustrées provenant de Jublains et portant des estampilles transcrites de la manière suivante, sous le n° 183, dans le catalogue de ce musée publié, en 1864, par M. Gervais : TRVDCV, NSSVTAC, PRISCILLIM, OF...AS, SILVANIM. Dans un récent voyage à Caen, M. Léon Palustre a bien voulu, à ma prière, contrôler ces transcriptions; voici les véritables lectures :

1° PRVDCV... Le P initial est nettement indiqué; la quatrième lettre est un D barré. Lire PRUDCU(S). Il en existe un bon spécimen au musée de Saint-Germain, sous le n° 14485.

2° ASSVTAↃ Cette estampille est imprimée en relief, et en caractères rétrogrades sur la panse d'un vase orné de reliefs, au-dessus de deux masques affrontés. Lire CATUSSA (pour ce nom, voir *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, n° 5392). On sait que les légendes rétrogrades sont fréquentes quand il s'agit d'épigraphes obtenues au moyen de poinçons, de moules, de cachets, de coins monétaires, et en général, de matrices quelconques destinées à produire des empreintes; les exemples de PATERNI et de NIOCORI précédemment cités me fourniraient, au besoin, des

preuves topiques d'une assertion sur laquelle je croirais inutile d'insister s'il ne se trouvait des personnes qui persistent à lire l'estampille du musée de Laon, INIVOI, comme nom gaulois, *Inivoi*, au lieu d'y voir simplement le nom romain retourné, IOVINI. (*Bull. des Antiq. de Fr.*, 1877, p. 193.)

PRISCILLI MANV. Le mot *Manu* en toutes lettres.
OF - BAS, lire *of(ficina) Bas(si)*.
SILVANI.

De Jublains provient aussi un fragment de plat en terre rouge lustrée, sur lequel sont tracées, à la pointe et après cuisson, les lettres SATT.... formant le commencement de l'un des noms gaulois connus *Satto* ou *Sattonicus*. Cette poterie fait partie de la collection de M. Jules Desnoyers, obligeamment mise à ma disposition par le savant académicien, et comprenant un fond de poterie, de même provenance, sous lequel on voit la lettre X tracée à la pointe. C'est sans doute une indication numérale, *decem* ou *decima*, dont il est difficile de préciser l'objet. Les marques numérales de ce genre se rencontrent assez souvent; j'en ai recueilli moi-même une toute semblable à Parçay-sur-Vienne (Indre-et-Loire); le musée de Laval en a une représentant le nombre DL. Il ne me reste plus qu'à mentionner le graffito ....LT sur la panse d'un petit bol en terre rouge recueilli par M. Desnoyers à Saosnes, près Mamers. Voir la conjecture faite plus haut, p. 251, *note*.

En récapitulant les pages qui précèdent, on constate que l'épigraphie du Maine (départements de la Sarthe

et de la Mayenne) comporte 13 inscriptions sur pierre, 155 sur terre cuite, 1 sur verre et 29 graffiti; total, 198 textes.

Parmi les monuments lapidaires, ceux qui se recommandent le plus à l'attention, après la colonne leugaire du gué de Saint-Léonard et le beau fragment de marbre sur lequel se lit le nom gaulois Anex (tlus), sont les inscriptions consacrées au Mars Mulio et à la divinité dont le nom Virotus, décliné à la manière de *Virtus-Virtutis, Salus-Salutis,* paraît appartenir à un Apollon gaulois.

Les menues inscriptions nous fournissent une abondante moisson de noms gaulois : Adaricus, Adonnicus, Ardacus, Aritus, Atepomarus, Ateporix, Avota, Banuius, Belinus, Belliccus, Birrantus, Bonoxus, Borillus, Cemenus, Cocillus, Condates, Crucuro, Damonus, Docca, Mailledo, Nurcus, Ociocnus, Prudcus, Saciro, Satto, Scotius, Tetaito, Triupus.

Enfin, la nombreuse série des graffiti est particulièrement intéressante, au point de vue paléographique; c'est là que se montre pour la première fois, dans l'écriture cursive, le D barré ou ce que j'appellerais plus volontiers le *thêta gaulois,* espèce de dentale à la fois sifflante et aspirée, qui est étrangère à l'alphabet latin, et dont j'ai eu ailleurs à m'occuper (1).

M. Hucher demande la parole pour protester contre la qualification d'*inédite*, appliquée par M. Mowat à l'inscription du musée du Mans. Cette inscription a été par lui communiquée au ministère il y a plusieurs années.

(1) *Revue archéologique,* t. XXXV (1878), p. 98. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 4e trimestre 1878.

M. Palustre fait alors remarquer que l'inscription indiquée pouvait n'être pas inconnue, mais qu'elle était *inédite* puisque personne ne l'avait encore publiée.

M. Hucher ne veut pas prolonger en ce moment le débat, mais il se propose de revenir sur la question dans une des prochaines séances.

La séance est levée à onze heures.

Excursion à la Ferté-Bernard.

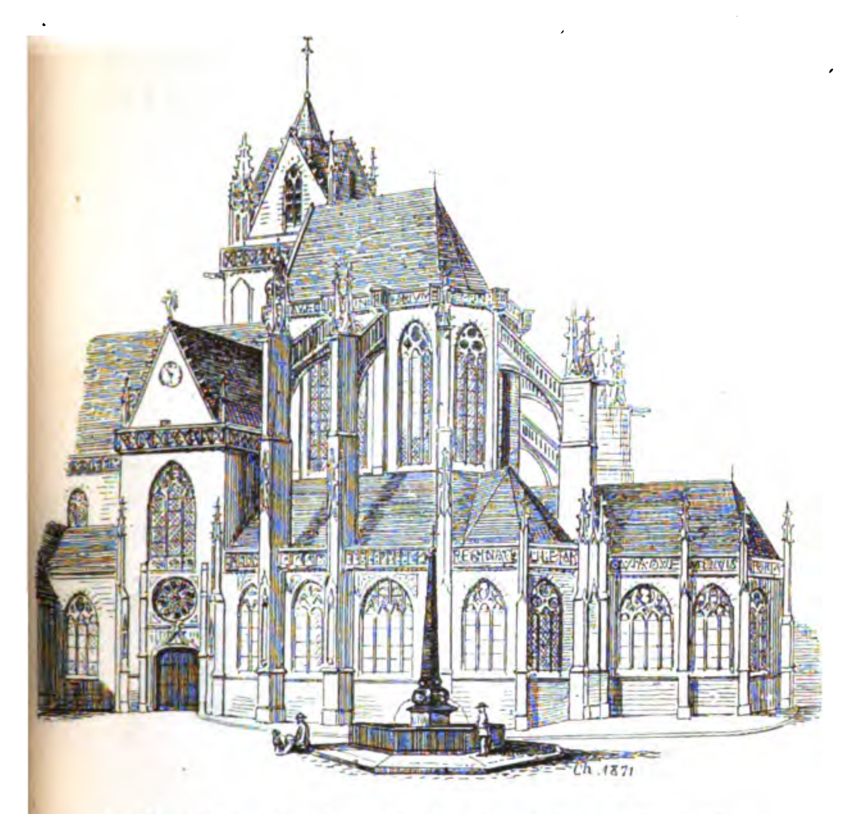
A onze heures et demie, les membres du Congrès, au nombre de plus de cinquante, partaient par le chemin de fer pour la Ferté-Bernard, dont la visite devait inaugurer la série des excursions.

Les habitants du Mans connaissent trop bien la charmante église de la Ferté-Bernard pour que nous ayons à insister sur ses beautés, mais nous devons constater que les étrangers ont été unanimes à admirer ce bijou d'architecture de la Renaissance.

Notre-Dame-des-Marais a été bâtie dans le cours des XVe et XVIe siècles.

Tandis que les chapelles absidales datent des premières années du XVIe siècle et conservent encore des traces de l'ornementation gothique, nous voyons, à mesure que le monument s'élève, ses murs se couvrir de cette riche ornementation qui semble une véritable broderie, en même temps que descendent des voûtes ces milliers de pendentifs dont la hardiesse est surprenante. Autels, cré-

dences et piscines, tout se trouve en harmonie, et les magnifiques verrières dues au talent des artistes fertois,

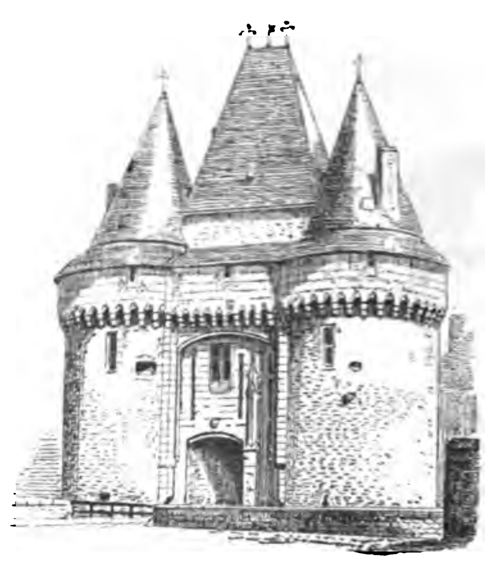


les Courtois et les de la Lande, viennent compléter cet ensemble.

Les galeries hautes du chœur, construites en 1596 par les trois frères Viet, sont également décorées de verrières de la fin du XVIe et des premières années du XVIIe siècle; nous nous arrêterons plus spécialement sur une figure de femme agenouillée que la tradition considère comme le

portrait d'une servante donatrice de l'une d'elles, sur les portraits de deux membres de la maison de Lorraine et sur une grande composition de la vie de saint Georges.

A l'extérieur, l'intérêt n'est pas moindre, et comme le dit si poétiquement M. l'abbé Charles, l'architecte n'a pas craint d'exposer aux injures de l'air ses sculptures les plus



Porte de La Ferté-Bernard.

délicates, en homme assez riche de son fonds pour le prodiguer. Sur la façade méridionale principalement, les meneaux des baies, la surface des murs et des contre-forts sont couverts de ciselures, de figurines et d'arabesques; les deux galeries ont été traitées avec le même amour. Elles reproduisent en lettres accompagnées d'anges, d'oiseaux, de feuillages, deux antiennes à la Vierge, le *Regina cœli, lætare*, et *l'Ave, regina cœlorum*, heureuse conception

qui fait lire les louanges de Marie sur le temple qui lui est consacré. Presque tout ce travail a été exécuté de 1550 à 1560, ainsi que le montrent les dates répétées au-dessus de l'ouverture de chaque contre-fort.



Maison de bois.

Citons encore une lanterne de la fin du XVIᵉ siècle, avant de redescendre dans l'église où il nous reste à mentionner l'orgue, dont le buffet en bois sculpté offre une grande analogie avec celui de la cathédrale du Mans, et la sacristie, ancienne chapelle funéraire, datant de 1623, dont le plafond à caissons mérite d''être signalé. Parmi

les ornements religieux, nous voyons aussi avec intérêt d'anciens morceaux d'ornements utilisés pour former une garniture de dais et dont les compositions semblent devoir être attribuées à l'un des Courtois.

Si l'église de la Ferté-Bernard attire et captive tellement l'attention de l'archéologue qu'il a peine à en détacher ses regards, nous ne devons pas nous montrer injuste pour d'autres monuments intéressants, deux surtout : la porte Saint-Julien, transformée aujourd'hui en mairie, et la vieille halle dont on considère, avec curiosité, la massive charpente et l'escalier de bois qui atteint des proportions colossales. N'oublions pas non plus la jolie lucarne renaissance de l'école, une curieuse maison de bois du xve siècle que décore une série de personnages, et chez M. Beauclerc un service assez complet en porcelaine de Chantilly.

Nous ne terminerons pas ce rapide aperçu sans nous faire l'interprète de la gratitude de tous nos confrères envers M. le curé et M. le maire de la Ferté-Bernard, qui se sont constitués nos guides de la façon la plus obligeante et sous la direction desquels nous avons examiné dans les plus grands détails les monuments dont ils sont justement fiers. Nous n'avons eu qu'un regret, celui de n'avoir pas au milieu de nous M. l'abbé Charles, dont le nom est inséparable de la Ferté-Bernard; mais si une maladie passagère retenait chez lui notre savant confrère, nous pouvons presque dire cependant qu'il était avec nous, car son beau livre de l'*Histoire de La Ferté* se trouvait entre les mains de tous.

SÉANCE DU JEUDI 23 MAI.

PRÉSIDENCE DE M. DE MARSY.

Siégent au bureau : MM. le marquis de Rochambeau, président de la Société archéologique du Vendômois, et Léon Palustre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Palustre mentionne un article paru la veille dans un journal du Mans (l'*Union de la Sarthe*), sur le théâtre romain d'Aubigné, que l'auteur nomme à tort un amphithéâtre. Il se trompe aussi en présentant ce monument comme inconnu, puisqu'une description accompagnée de dessins en a paru en 1877, pages 86-90, dans le *Bulletin monumental*. L'interprétation qu'il donne du mot *ganne* peut enfin être contestée, l'ancienne signification de ce mot étant *lieu fortifié* ou *château*.

Plusieurs membres appuient cette observation et citent des châteaux de Ganne, sur différents points de la France.

M. de Dion présente des observations sur les diverses constructions de la nef de la cathédrale du Mans. Il combat l'opinion de M. Parker, qui attribue les voûtes de cette nef à la fin du XIIe siècle, et persiste à croire que nous la possédons telle qu'elle était après la consécration de 1158. (Voir, *Bulletin monumental* 1873, pages 483-502, un travail de M. de Dion, intitulé : *la Nef de la cathédrale du Mans.*)

M. Palustre étudie la construction du chœur de cette église; il signale la profondeur des chapelles et la multi-

plicité des arcs-boutants qui soutiennent le haut chœur, multiplicité nécessitée par les fenêtres qui séparent ces chapelles. Il indique plusieurs analogies entre le chœur du Mans et ceux des cathédrales de Bourges et de Tours. Il recommande la comparaison de chaque partie des églises construites à la même époque et signale les débris romans qui se trouvent à l'extrémité nord du transsept de Saint-Julien du Mans. Ces débris doivent être les restes d'un clocher détruit vers 1101, par ordre du roi d'Angleterre, qui le trouvait, à cause de sa masse et de sa hauteur, un danger pour la tour royale située à une faible distance.

La parole est de nouveau à M. de Dion, pour la lecture d'une note sur la nef de la Couture.

La nef de la Couture, et notes sur quelques voûtes ajoutées après coup.

Je n'ai pas la prétention de refaire après M. d'Espinay la description de l'église abbatiale de Saint-Pierre de la Couture, un des plus curieux monuments de la ville du Mans. Je veux seulement, en le prenant pour guide, préciser par des croquis ce qui regarde les voûtes de la nef; je citerai ensuite quelques églises dont les charpentes ont été remplacées après coup par des voûtes en modifiant plus ou moins le plan primitif.

Dans beaucoup d'édifices religieux ou civils du moyen âge, les voûtes sont beaucoup plus récentes que les murs et les piliers qui les supportent. Souvent elles remplacent une voûte primitive d'une construction imparfaite; mais plus souvent encore elles ont succédé à des charpentes ou vieillies et menaçant ruine, comme celle de la cathédrale

d'Angers vers 1150, ou renversées par un ouragan comme à Notre-Dame de Chalons-sur-Marne en 1156, ou détruites par un incendie comme celle de la cathédrale du Mans en 1134 et en 1136. Les mêmes causes et la crainte de l'incendie firent ajouter des voûtes à des donjons qui, comme celui de Lavardin, n'en avaient pas dans l'origine. Pour les édifices civils, comme à l'Hôtel-Dieu de Chartres, outre le motif de décoration, il y avait le désir de se mieux garantir des variations de la température. Bien des fois aussi les charpentes parfaitement conservées de certaines églises furent remplacées par des voûtes, uniquement pour suivre les progrès de l'architecture. Au Congrès de Senlis, M. Anthyme Saint-Paul a cité la requête présentée en 1177 par les moines de Saint-Frambourg de Senlis au roi Louis VII, demandant son secours pour la reconstruction de leur église. Voyant la cathédrale leur voisine dans tout l'éclat d'une reconstruction en style gothique, ils trouvaient la leur méprisable par le goût suranné et barbare de son architecture, et l'accusaient, peut-être à tort, de branler de vieillesse. *Nos videntes ecclesiam nostram vetustatis senio acclinantem et structure veteris ignobilitate despicabilem*, etc. Ce désir d'être à la mode a fait modifier bien des églises romanes dans le cours de l'époque gothique, et détruire bien des églises gothiques au XVIII[e] siècle, comme aussi il fait maintenant parfois habiller à la gothique des églises d'un autre style. Les voûtes en pierre sont cependant tellement supérieures aux plafonds de charpente, que l'on ne peut blâmer les dépenses considérables faites pour substituer les unes aux autres.

Jeter une voûte légère et solide sur une vaste salle est un des problèmes les plus délicats de l'architecture. Les constructeurs romains l'avaient résolu les premiers avec

bonheur; mais après eux, l'art de la maçonnerie ayant rapidement décliné, on ne put plus voûter que des espaces de plus en plus étroits. Lors de la rénovation de l'architecture, à l'avénement des Capétiens, tous les efforts se concentrèrent d'abord sur la solidité des constructions, sans cependant parvenir à poser des voûtes sur des appuis espacés. Vulgrin, abbé de Saint-Serge d'Angers, avait la réputation d'un habile architecte; nommé évêque du Mans, il voulut, vers 1060, reconstruire le chœur de sa cathédrale sur un vaste plan; mais l'édifice était à peine terminé qu'il s'écroula tout entier. Aussi, son successeur Arnaud, en réparant le désastre, ne couvrit le chœur que d'une charpente, que Hoel, qui vint après lui, cacha sous un lambris couvert de peinture. (*Histoire de la cathédrale du Mans*, par M. l'abbé Persigan, pages 57 et 152.)

Sous Philippe Ier, un certain nombre d'églises monastiques étaient voûtées (Saint-Étienne de Nevers, Notre-Dame-du-Port à Clermont, Souvigny, Beaulieu-lez-Loches, le Ronceray d'Angers, etc.); mais il est à croire qu'aucune cathédrale ne l'était, la tradition des basiliques leur imposant d'offrir à la foule un espace plus libre et un vaisseau plus largement éclairé. Ce ne fut que sous Louis VII que l'arc-boutant adopté en même temps que la forme ogivale permit de vaincre les dernières difficultés de la construction des voûtes, qui devinrent au siècle suivant d'une hardiesse et d'une légèreté étonnantes. A partir du milieu du XIIe siècle, presque toutes les églises furent voûtées, et toutes les fois qu'il fut possible, on ajouta des voûtes à celles construites antérieurement. Mais on ne pouvait faire cette addition sans augmenter la résistance des piles et des murs, en modifiant leur forme et souvent en changeant le plan primitif. Ce sont les différentes manières dont ce problème de reprise en sous-œuvre a été

résolu que nous allons étudier à la Couture et dans quelques autres églises.

I. — L'abbaye de Saint-Pierre de la Couture fut fondée au IXe siècle, à peu de distance de la ville du Mans; ruinée par les Normands, elle fut reconstruite sous le règne du roi Robert, par l'abbé Gausbert, au moyen des libéralités d'Hugues, comte du Maine; au XIIe siècle, on remania la nef. Nous ne parlerons ni des tours construites au XIIIe siècle, ni des chapelles ajoutées au XVe. Le mur nord de la nef vu à l'extérieur montre les trois constructions superposées des IXe, XIe et XIIe siècles.

De la construction primitive, il reste la partie basse des murs de la nef et une partie du transsept. On est donc sûr que la nef avait alors comme maintenant quarante mètres de long sur 15^m 60 de large. Des piliers, dont la forme nous est inconnue, la divisaient en trois nefs et six travées. Le périmètre du chœur nous est donné, d'une manière très-probable, par l'étendue de la crypte, quoique celle-ci ait été remaniée au XIe siècle. Deux absides devaient s'ouvrir dans le mur est du transsept. Tel est le plan, certain dans quelques parties, hypothétique dans d'autres, dont je donne la moitié nord dans ma planche à l'échelle de $\frac{1}{500}$, en face du plan de la moitié du chœur du XIe siècle et de la moitié de la nef actuelle.

Dans la reconstruction faite par l'abbé Gausbert dans les dernières années du Xe siècle ou les premières du suivant, la distribution de la nef fut conservée. Les piliers de la croisée restés en place donnent la hauteur et la largeur de la nef médiane, qui était couverte d'une charpente. Les bas côtés, qui étaient peut-être voûtés, étaient surmontés d'une haute tribune dont l'arcade d'ouverture sur le transsept est parfaitement visible. L'ancien chœur fut remplacé par un autre, entouré

d'un déambulatoire circulaire ou péridrome sur lequel s'ouvraient cinq absides séparées par des fenêtres. Cette construction est caractérisée par la présence des briques alternant avec la pierre dans les archivoltes des fenêtres. On peut en voir de bons dessins de M. Bouet dans le *Bulletin monumental* de 1857, page 512.

L'architecte qui a construit ce beau chœur avait, sans aucun doute, su donner à la nef la solidité suffisante pour les charpentes qu'elle devait porter, mais n'avait pu prévoir qu'il viendrait un temps où on lancerait des voûtes sur les plus hauts vaisseaux. Cependant, comme les moines de Saint-Frambourg de Senlis cités plus haut, ceux de la Couture étaient honteux de leur nef couverte par une charpente, surtout depuis que celle de la cathédrale montrait la superbe voûte que nous admirons encore. Ils résolurent donc d'imiter cet exemple. Mais la nef du milieu était étroite; en donnant aux piliers la force que réclamait la surcharge projetée, elle eût été encombrée; l'architecte voulait un effet plus grandiose, et il le trouva en imitant la nouvelle nef d'Angers, construite vers 1150. Les trois nefs seraient réunies en une seule, et on couvrirait celle-ci par des voûtes domicales.

Il lui fut facile, en reportant les points d'appui un peu en dedans des murs, de diviser l'espace en trois carrés de quatorze mètres de côté (quarante pieds). A l'intérieur, il appliqua contre les murs des piliers à redans ornés de colonnes, larges de quatre mètres et saillants de deux, et au dehors il les soutint par des contre-forts semblables à des tours. Il obtint ainsi des massifs de quinze mètres de section, sur lesquels il put sans danger faire retomber les robustes arcs-doubleaux qui traversent la nef, les arcs-formerets non moins résistants qui surmontent les murs, et les arcs diagonaux surélevés; la croisée de ceux-ci

s'appuyant par d'autres nervures sur le sommet des arcs-doubleaux et formerets. Sur cette ossature, qui reportait tout l'effort sur les quatre points d'appui, il put élever une voûte en calotte en lui donnant toute la solidité désirable. De grands arcs de forme ogivale, partant du pied des piliers, doublèrent l'épaisseur des murs à l'intérieur et portèrent au-dessous des fenêtres un étroit chemin de ronde. De larges fenêtres géminées s'ouvrirent sous l'arc-formeret, jetant le jour dans tout l'édifice.

II. — Un travail analogue fut exécuté à la même époque ou peu auparavant à la cathédrale d'Angers. M. de Farcy a publié dans le compte rendu du Congrès tenu à Angers en 1871, un curieux historique de la construction de ce monument. Nous lui empruntons les dates qui vont suivre.

Toute la partie inférieure des murs de la nef appartient à l'édifice dont l'évêque Hubert de Vendôme fit la consécration le 15 août 1030. Cent ans plus tard, les charpentes menaçant ruine et ne répondant plus aux exigences de la nouvelle architecture, on les remplaça par des voûtes domicales couvrant l'espace des trois nefs réunies en une seule. Le nombre des travées fut réduit de huit à trois. Le travail était assez avancé en 1143 pour que l'évêque Ulger fût enterré dans cette nef; ce ne fut cependant qu'en 1150 que son successeur Normand de Doué fit enlever les charpentes qui couvraient la haute nef de l'ancienne église et termina les voûtes. L'ancienne nef, privée de ses bas côtés et fermée par des cloisons, pouvait, en effet, subsister avec sa couverture au milieu des nouvelles constructions et servir même au culte jusqu'au moment de la fermeture des nouvelles voûtes. Les verrières furent placées vers 1170. A ce moment la nef et la façade existaient telles que nous les voyons; au delà s'étendait l'ancien transept et le chœur

du XIe siècle. Trois arcades les mettaient en communication avec la nef, comme dans l'église de la Couture, à la cathédrale de Laval, à la Trinité d'Angers et ailleurs. Le transsept sud fut construit par Raoul de Beaumont, qui fut évêque d'Angers de 1178 à 1198; et celui du nord, commencé en 1236 par Guillaume de Beaumont, fut fini en 1240. En 1274, on entreprit la reconstruction du chœur, qui termina ce magnifique édifice sur un plan uniforme.

III. — Une transformation semblable fut entreprise en 1180, pour l'église collégiale, maintenant cathédrale de Laval, mais sans pouvoir être terminée. L'intérieur des trois nefs fut détruit et remplacé par deux travées carrées, couvertes de voûtes domicales. En avant du transsept on en forma un autre de trois travées semblables à celles de la nef. Mais la restauration s'arrêta là. L'obscur transsept du XIe siècle est encore en place à la suite de celui du XIIe siècle, et autour du chœur s'entassent, un peu au hasard, des chapelles de différentes époques. Pour terminer cet édifice il faudrait, en renversant tout ce qui suit le transsept du XIIe siècle, former un chœur de deux larges travées semblables à celle de la nef, à droite et à gauche desquelles les chapelles et bâtiments accessoires trouveraient facilement place.

IV. — « L'église de la Trinité, dit l'auteur d'*Angers pittoresque*, fut construite en 1092 selon les archives, et au cours du XIIe siècle seulement selon les archéologues, qui s'appuient sur les arcs en ogive que l'on voit dans son intérieur. » Il est facile à mon avis de concilier le respect dû à un texte précis et l'opinion des archéologues. L'abside et les murs extérieurs de la nef sont à mes yeux caractéristiques de la fin du XIe siècle, tandis que l'intérieur nous montre les arcs en ogive et les caractères de

l'époque de transition. C'est un nouvel édifice construit dans le premier. La travée du chœur indique clairement le plan primitif et la transformation faite avec adresse au milieu du XIIe siècle, pour remplacer trois nefs par une seule, couverte de voûtes en coupole.

La Trinité était une dépendance de l'abbaye de Notre-Dame du Ronceray et servait de paroisse à la population du faubourg groupé autour de ce monastère. Les offices de cette paroisse s'étaient d'abord célébrés dans l'église abbatiale, mais non sans une gêne mutuelle pour les habitants et les religieuses. D'un accord commun on construisit en 1092 une église paroissiale distincte, mais devant rester soumise à la juridiction de l'abbesse. Comme dans les cas semblables à Cluny, à Souvigny, etc., la nouvelle église quoique grande, soixante-deux mètres de long sur dix-sept de large, ne reproduisait pas le large chœur et les vastes transsepts de l'église abbatiale, mais se composait d'une triple nef terminée par trois absides. La travée en avant de ces absides formait un petit transsept ne dépassant pas les nefs latérales et au centre duquel s'élevait un léger clocher. Les cloches de petite dimension qu'il renfermait ne pouvaient faire concurrence à la puissante sonnerie renfermée dans la grosse tour de l'église abbatiale. La nef du milieu et sans doute les nefs latérales étaient couvertes par des charpentes lambrissées. La bonne conservation jusqu'à nos jours d'une partie de cette église prouve que ce ne fut pas son mauvais état qui porta à la remanier environ soixante ans après sa construction. Mais les paroissiens plus nombreux et plus riches voulaient avoir une voûte sur leur église, à l'exemple de la cathédrale de Saint-Maurice.

L'idée de voûter séparément les trois nefs étant écartée, on pouvait imiter complétement la cathédrale, dont la

largeur est la même que celle qu'offraient alors les trois nefs de la Trinité. Mais, d'une part, les ressources n'étaient pas les mêmes, de l'autre, on était resserré entre la voie publique et l'abbaye du Ronceray, sans pouvoir empiéter ni d'un côté ni de l'autre. En prenant les points d'appui à l'intérieur, on diminuait la portée des voûtes et les frais de la construction. Mais comme des masses carrées eussent été peu gracieuses, l'architecte eut l'idée originale de construire en dedans du mur extérieur un autre mur fort épais, creusé d'une suite de niches qui, à l'intérieur font l'effet d'absides latérales, tandis qu'à l'extérieur on ne voit que la ligne droite du mur du XIe siècle. De deux en deux travées, il banda un large arc-doubleau et des arcs diagonaux surélevés. Aux travées intermédiaires les colonnettes montent beaucoup plus haut et l'arc qu'elles supportent rejoint le sommet de la voûte à l'intersection des deux arcs diagonaux; deux autres nervures vont du sommet des arcs-doubleaux soutenir le point central de la voûte en coupole. Au bas de la nef, la voûte d'une travée simple n'est supportée que par deux arcs croisés. Le système de ces voûtes avec des points d'appui et des arcs intermédiaires se rapproche de celui des voûtes sexpartites que l'on construisait alors dans l'Ile-de-France. A l'extérieur, l'église paraît avoir un bas côté très-étroit, le mur de la haute nef s'élevant de deux mètres en retraite sur le mur inférieur. Le petit transsept avec son clocher central fut seul respecté dans ce remaniement, quoiqu'il eût été plus naturel et très-facile de l'y comprendre. C'est sa présence qui permet de se rendre compte de la disposition primitive.

V. — La cathédrale du Mans est une de celles qui ont été le plus souvent dévastées et ruinées par les hommes ou les éléments. J'ai donné dans le *Bulletin monu-*

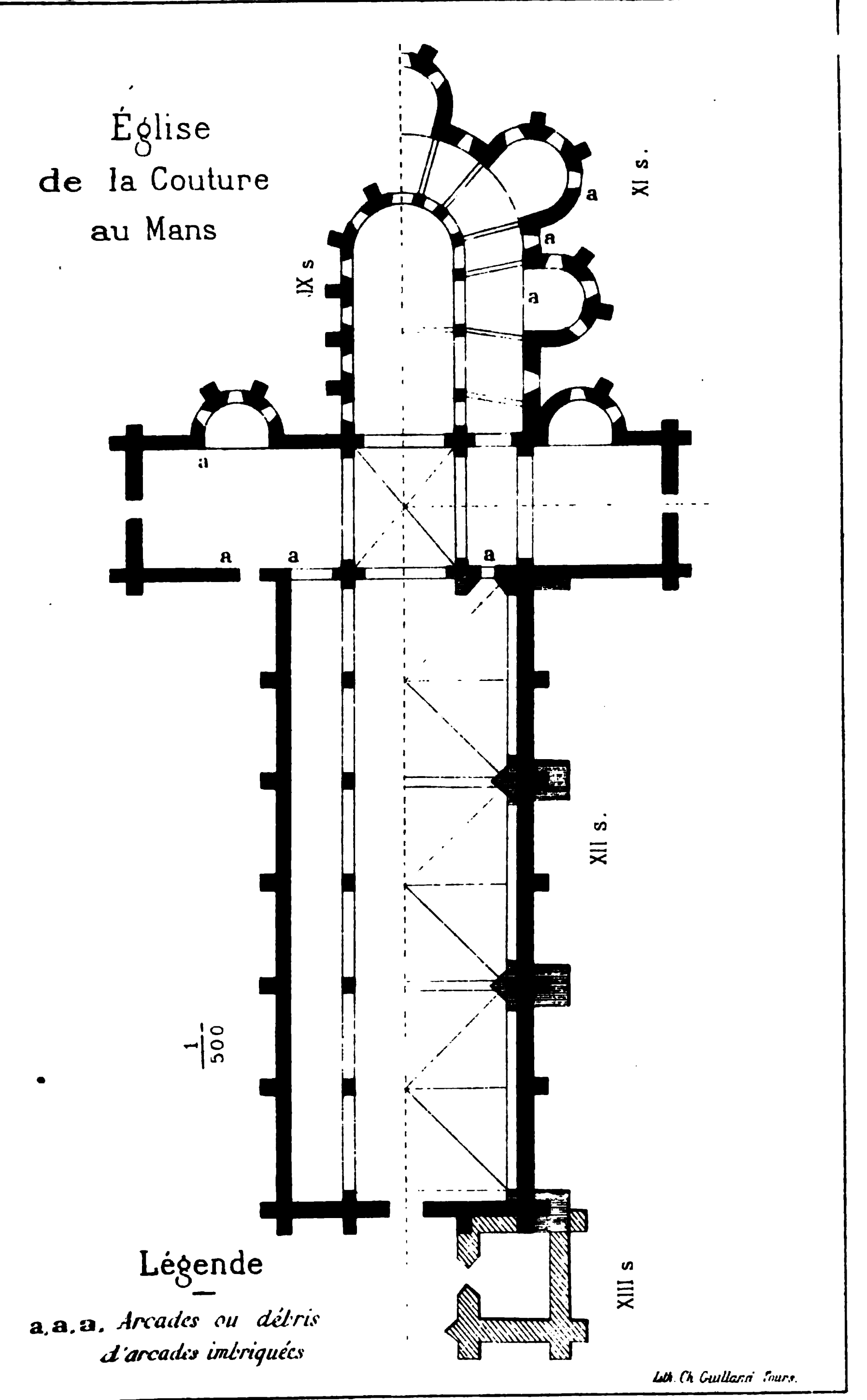
mental de 1873 un rapide historique des reconstructions de ce monument. Vers 1120, le moine Jean de Vendôme, architecte de l'évêque Hildebert, entreprit de relever la nef, dont les murs extérieurs étaient seuls en bon état. Il n'osa tenter de la voûter et fit porter les murs supérieurs et la charpente qui les surmontait sur une série de magnifiques colonnes isolées. Mais ces charpentes ayant été détruites par l'incendie de 1134 et une couverture provisoire en chaume (1) par un second incendie en 1136, on résolut de voûter la nef pour la mettre à l'abri d'un nouveau désastre. Sa largeur étant de vingt-quatre mètres, il eût été difficile de réunir les trois nefs en une seule comme à la Couture, à la Trinité et à la cathédrale d'Angers, qui n'ont que quinze et dix-sept mètres de large; les douze mètres de la grande nef étant déjà un vaste espace à couvrir. Les dix travées réunies deux à deux donnaient en plan cinq travées carrées. Une colonne sur deux fut enveloppée d'un pilier d'une section six fois plus forte, assez résistant pour porter les arcs-doubleaux et les arcs diagonaux, ainsi que la voûte en coupole construite sur cette ossature. La colonne intermédiaire aux piliers n'a à porter que le mur supérieur. J'ai expliqué dans ma note comment se fit le raccord des nouvelles constructions avec les anciennes, et comment le rétrécissement des arcades amena à leur donner la forme ogivale. La nouvelle nef fut consacrée le lundi de la Quasimodo 1158.

VI. — Quelques églises monastiques avaient cependant reçu des voûtes avant la fin du XI[e] siècle, et dans deux que

(1) De cette toiture provisoire, on a conclu un peu trop vite que les cathédrales du XII[e] siècle étaient quelquefois couvertes en chaume.

je puis citer, ces voûtes avaient été ajoutées après coup à des constructions plus anciennes. Telles sont l'église de Beaulieu-lez-Loches, sur la structure de laquelle M. Bouet a jeté un grand jour. (*Bulletin monumental* 1868, page 561) et celle du Ronceray, à Angers, décrite par M. d'Espinay (*Congrès archéologique* 1871, page 64.) Toutes les deux furent construites par Foulque Nerra, dans les premières années du XIe siècle; mais leurs voûtes, dont il ne reste que des ruines, sont plus récentes et datent probablement du règne de Philippe Ier. Primitivement les charpentes de ces nefs étaient portées par des murs épais et fort élevés, ajourés à leur sommet par un rang de larges fenêtres. Lorsqu'on se décida à remplacer par des voûtes ces charpentes détruites par le feu ou renversées par l'ouragan, comme on ne connaissait pas les formes employées plus tard, on ne songea qu'à une voûte en berceau, plaçant celle-ci au-dessous des charpentes du comble; on la fit porter dans une rainure, creusée dans la muraille à la base des grandes fenêtres, et on la soutint de distance en distance par des arcs-doubleaux portés sur des colonnes engagées. Les fenêtres primitives étant ainsi obstruées, il fallut en percer d'autres plus étroites à un niveau inférieur. On sacrifiait ainsi pour plus de sécurité une partie notable de la hauteur et on diminuait de beaucoup le jour répandu dans le vaisseau.

VII. — La nef de l'église abbatiale de Saint-Étienne à Caen, construite par Guillaume le Conquérant, ne fut d'abord couverte que par une charpente et ne reçut une voûte qu'au XIIe siècle. Il faut lire, si l'on veut se rendre compte des modifications apportées par cette reprise dans les parties hautes de la nef, le savant mémoire publié par M. Bouet sur la construction de cette église. (*Bulletin monumental* 1865, page 466.)


Église
de la Couture
au Mans
IX s
XI s.
XII s.
XIII s
a
1/500
Légende
a, a, a. Arcades ou débris d'arcades imbriquées
Lith. Ch. Guillard Tours.

VIII. — La magnifique église de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne date de la fin du XIe siècle ou des premières années du XIIe. Sa nef est lambrissée, et, de deux en deux travées, une colonne, encore en place avec son chapiteau, portait un arc transversal au-dessus duquel un mur soutenait les charpentes. Malgré ce secours celles-ci furent renversées par un ouragan en 1158. On les remplaça par des voûtes hardies et légères, en se contentant d'ajouter des colonnettes aux piliers intermédiaires et un groupe de colonnettes au-dessus des colonnes engagées qui auparavant portaient les arcs transversaux. On peut avec un peu d'attention retrouver sur place les reprises qui furent faites à cette occasion, mais il est difficile de les expliquer sans dessins.

IX. — En visitant l'église Saint-Martin de Laon, dont M. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire* cite les piliers comme un des types de ceux que l'on construisait à la fin du XIIe siècle, j'ai été fort étonné de voir que ces piliers sont de deux constructions dont les assises ne concordent pas. J'en ai conclu que le pilier primitif rectangulaire avait été construit pour une nef lambrissée ; que, plus tard, on voulut voûter cette nef, et qu'alors on renforça le pilier par le groupe de trois colonnettes qui portent le sommet des arcs de la voûte. On pourrait citer bien des églises où des colonnettes saillantes ont été ajoutées après coup, pour soutenir la retombée de voûtes dont la construction n'avait pas été prévue; mais je doute que l'on puisse trouver un exemple plus évident que celui de Saint-Martin de Laon.

X. — Pour passer aux monuments civils, citons le donjon de Lavardin, que l'on a quelquefois attribué au XIVe siècle à cause d'une voûte et de quelques autres détails de cette époque ajoutés à la construction du XIe siècle. On

se contenta pour poser cette voûte d'encastrer quelques culs-de-lampe dans la muraille et d'y tracer une rainure pour y faire adhérer les arcs-formerets ; le poids et la poussée de cette voûte n'étant rien pour les épais massifs du donjon.

XI. — Je veux terminer par la grande salle de l'hôtel-Dieu de Chartres, démoli depuis quelques années, malgré les réclamations des archéologues. Cette salle n'avait d'abord qu'une charpente, protégeant mal du vent et du froid. Au XIIIe siècle, on résolut d'y faire une voûte sans rien changer et sans faire de travaux extérieurs. Pour cela, on appliqua contre les murs des culs-de-lampe en plâtre sculptés comme de la pierre, sur lesquels on éleva des arcs et une voûte également en plâtre. Elle était si bien faite qu'elle dura six cents ans et que jusqu'à sa démolition on la croyait construite en pierre.

Il y aurait bien d'autres observations à présenter sur les voûtes ajoutées après coup, sur les difficultés qu'offre un travail de ce genre et sur les différentes manières de les surmonter. Mais ce serait le sujet d'une étude trop vaste et trop technique pour mes forces. Il me suffira d'avoir montré par quelques exemples l'intérêt qu'offre cette question.

Après avoir remercié M. de Dion de ses savantes recherches, qui viennent compléter les indications données par M. d'Espinay dans la première séance, M. le président donne la parole à M. Hucher, qui, dès la veille, s'était fait inscrire pour répondre à M. Mowat.

Inscriptions trouvées dans le département de la Sarthe.

Le travail envoyé par M. le commandant Mowat sur deux des inscriptions antiques, trouvées dans le département de la Sarthe, ou existant dans le musée d'histoire naturelle et de tableaux de la ville du Mans, demande quelques explications, nécessaires surtout pour élucider les origines de ces inscriptions, que M. Mowat est très-excusable de ne pas avoir connues. De plus, comme il est toujours dangereux de procéder par élimination à l'égard d'inscriptions dont le texte peut sembler douteux, nous présentons à nos confrères des observations complémentaires qui, jointes à celles de M. le commandant Mowat, pourront les aider à décider la question en toute connaissance de cause, nous gardant bien nous-même de prendre parti pour telle ou telle opinion, jusqu'à ce que les maîtres de la science aient fait connaître la leur.

L'inscription dont nous allons nous occuper dans cette note et que M. le commandant Mowat croit fausse est connue non depuis 1605 ou 1608, comme il le dit, mais *depuis* 1575, date de la publication de la *Cosmographie universelle de Münster,* revue et augmentée par Belleforest. Paris, Nicolas Chesneau, MDLXXV.

On lit à la page 47, un long préambule où se trouve exposée l'étrange fiction de l'accord passé entre les Senonais et les Manceaux, au sujet de la fusion prétendue du nom des deux peuples, d'où serait sortie la dénomination ridicule de SENOMANS, empruntant la première partie de ce nom à celui des Senonais. Nous passons rapidement

sur cette hypothèse au moins inutile, comme nous allons le démontrer, et nous arrivons au passage important : « J'ai appris ceci d'un jeune homme manceau, autant diligent rechercheur d'antiquitez que j'en sache en nostre Gaule, nommé François Grudé (1), et lequel est orné d'une rare littérature, lequel accuse d'ignorance ceux qui écrivent le nom des Manceaux en latin par un c et dit qu'il faut que ce soit par un s, d'autant qu'il allègue que par toutes les anciennes monnayes (2) et autres monu-

(1) On sait qu'il faut entendre par ces mots le fameux La Croix du Maine, dont le nom véritable était François Grudé, que, systématiquement il a laissé de côté, pour prendre celui d'une petite terre, située près de Connerré (Sarthe), et nommée *La Croix* au rapport de Ménage. Pesche qui a relevé le fait, remarque, *verbo*. Connerré, qu'il existe encore dans cette commune, un moulin dit *de La Croix* est un hameau appelé *des Croix*. Les pseudonymes nobiliaires sont, comme on le voit, de tous les temps. La Croix du Maine avait préparé un grand nombre de *Mémoires* sur les sujets les plus variés ; on en remarque un qu'il intitule : *Épitaphes ou inscriptions les plus antiques et mémorables qui se voyent par toute la France et les Gaules avec l'observation de leur écriture antique.*

Cet ouvrage, qui est mentionné dans son épître à M. de Paulmy, relatait, sans aucun doute, l'inscription du Gué de Maulny, et La Croix du Maine l'aura communiqué à Belleforest lorsque celui-ci refondit la *Cosmographie* de Münster.

(2) Assertion fausse ou au moins non confirmée jusqu'ici : tous les noms CENOMANNIS, CENOMANIS, CENOMANNIS inscrits sur les tiers de sols d'or mérovingiens sont écrits par des c carrés ou ronds ; il en est de même pour les mots CINOMANIS, CNIOMAINS, CIHOMAHIS des monnaies carlovingiennes et les mots CIHOMANIS des monnaies aux quatre temples de la période de transition : la pierre gravée de Gruter porte elle-même CÆNOM. Je ne parle

ments d'antiquitez, ceste façon d'escrire y est observée : joint qu'au chasteau du Gué, on trouve un tombeau très-ancien où ces mots sont escrits :

L. A. MAINIO : EQ. OB EJUS MERITA, PLEBS URBANA. SENOMAN. D.

« Et autres telles preuves d'antiquitez qu'il ameine pour la défense de son dire, auquel j'oseroy ajouster foi, pour la grande vérisimilitude qu'il a en son discours et que les monumens anciens lui soient favorables. »

Cette dénomination si incomplète et si banale du *Château du Gué*, a été reproduite par tous les auteurs qui ont mentionné, postérieurement à Belleforest, la découverte de cette inscription. Desrues qui faisait paraître en 1608, d'après Brunet, la première édition de ses *Antiquités, fondations*, etc., altérait même le mot *Gué* en l'écrivant *Guey*. Il est le premier aussi qui ait modifié radicalement l'inscription en écrivant SENONI au lieu de SENOMAN.

Mais à en juger par le style de l'inscription donnée par Desrues, il est clair que ce dernier l'a copiée dans Belleforest, car les lettres EQ y sont toutes deux en majuscules comme dans son prototype, tandis que le reste sauf les initiales est en caractères ordinaires.

L'auteur qui vient après Desrues est André Duchesne ; mais son ouvrage : *Antiquités et recherches*, etc., est une compilation non de Desrues, mais de Belleforest, dont il reproduit les termes.

Aussi y retrouve-t-on le fameux mot SENOMAN, que M. Mowat croit d'invention moderne.

pas des Herbert, que tout le monde connaît ; mais nous devons ajouter que toutes ces inscriptions sont en grandes capitales et n'ont rien de cursif ou de rustique.

Reinesius, qui a emprunté son inscription à Duchesne, reproduit naturellement le mot SENOMAN ; mais pour la première fois, il introduit dans le texte de Belleforest une amélioration notable, en écrivant L. AMAINIO au lieu de L. A. MAINIO, amélioration que Doni et Muratori, écrivains du XVIII[e] siècle, se sont empressés d'adopter et qui paraît bien fondée, puisque AMAINIVS est un nom gentilice aussi plausible que MAINIVS, lequel n'a été préféré par La Croix du Maine et Belleforest qu'à raison, peut-être, de sa ressemblance fortuite avec le nom moderne de la province du Maine, et parce que le goût du temps poussait alors les *Cosmographes* à chercher les noms des fondateurs ou chefs primitifs dans ceux des pays ou des régions qu'ils avaient les premiers gouvernés. Cette légère fraude doit être pardonnée à des littérateurs tout imbus de cette idée, qu'il avait existé un héros légendaire du nom de *Lemanus*, qui avait imposé son nom à la ville du Mans.

Les noms gentilices des Gaulois, dont nous avons des types avérés dans *Esuvius, Piavvonius,* etc., sont naturellement très-différents de ceux des Romains de l'Italie, mais ils se terminent, comme eux, en *ius*, et c'est ce qui les distigue du cognomen presque toujours; cependant il y a des cognomen en *ius* sur les poteries, peut-être par suite d'erreurs de graveurs. Mais enfin, en adoptant l'heureuse correction de Duchesne, on a dans AMAINIVS un nom gentilice très-acceptable, et, dès lors, toute observation critique tombe à cet égard.

On voit par tout ce qui précède que ce n'est pas le nom SENONI qui a été changé en SENOMAN pour appuyer le récit ridicule de l'origine des Cénomans, mais bien le mot qu'on a lu SENOMAN, qui, jugé impossible par l'éditeur de Coutances, a été d'un trait de plume et sans motif plausible changé en SENONI.

Maintenant que nous connaissons la composition primitive de notre inscription, voyons ce qu'était, très-probablement, le nom bizarre SENOMAN.

Il nous semble à peu près certain que ce nom était tout simplement le mot CENOMAN, dont la lettre initiale avait été altérée par une erreur du lapicide, ou peut-être le mot GENOMAN avec l'emploi comme initiale du G rustique gaulois, représenté sous la forme voisine de l's et qu'on sait avoir la valeur d'un C rude (1).

Certes, le mot ƧENOMAN écrit ainsi, a pu tromper La Croix du Maine et Belleforest, tout à fait étrangers à l'épigraphie gauloise inconnue alors, et ils ont dû lire ce mot : SENOMAN ; il n'y avait cependant là que le mot CENOMAN écrit avec un C rude, comme pouvait l'autoriser le nom grec des Cénomans : KENOMANOI, commençant par un K et non par un S.

L'emploi de cette lettre rude, propre, croyons-nous, aux Gaulois, paraît s'être perpétué dans le IIe et IIIe siècle, car nous la trouvons très-certainement comme différent monétaire dans divers coins des monnaies de Gallien (Voyez *Mélanges de numismatique*, par MM. de Saulcy, de Barthélemy et Hucher, 1er vol., *Trésor* de la Blanchardière, nos 109, 3° et nos 169 et 170), et nous ne doutons pas que cette forme cursive n'ait été employée quelquefois dans les inscriptions empreintes, comme celle-ci, de quelque rusticité.

(1) Par exemple dans le mot : ΔΕΙΟΥϹΙΑϹΟϹ forme gauloise du nom latinisé de *Divitiacus*; ϹARMANOC pour *Garmanos* (Voyez *Art Gaulois*, par E. Hucher). M. Léon Renier, avec un tact parfait, a fait ressortir l'orthographe si caractéristique du mot PIGTOR, forme gauloise de *Pictor* (*Bulletin de la langue et de l'histoire*, année 1856).

Si M. Mowat avait envisagé les choses à ces divers points de vue, il n'eût point écrit cette phrase : « Que dire du cognomen MAINIO, forme visiblement latinisée du nom moderne du pays du Maine et digne complice de la forme ethnique SENOMAN. »

Évidemment, il n'y a pas ici de *cognomen,* il n'y a qu'un nom gentilice AMAINIVS, précédé régulièrement du *prænomen* Lucius ou tout autre commençant par un L. Le nom ꞨENOMAN n'a rien qui puisse choquer l'épigraphiste le plus susceptible, si l'on substitue à l's le Ꞩ rustique, qui a la valeur du C rude.

Nous ajouterons que M. Mowat, acceptant ces prémisses, n'aurait pas relevé le mot EQ. comme insolite, puisqu'on a des exemples de cette forme dans quelques inscriptions (Voyez Orelli, Notæ EQ. EQ. R). Cependant nous convenons que l'abréviation EQ. toute seule n'est pas satisfaisante, si on la traduit par *Equiti;* elle eût dû être suivie des lettres ROM, qui *presque toujours* accompagnent le mot *Eques.*

Mais il y a une solution à cette difficulté et nous la devons à la sagacité de M. l'intendant général Charles Robert, membre de l'Institut. Ce savant, remarquant que le *cognomen* manque, propose de le voir dans les mots *Equestri* ou *Equestrio*, dont l'un ou l'autre serait le surnom d'Amainius. Tout alors serait régulier.

M. le commandant Mowat critique encore, mais peut-être sans raison suffisante, la locution *Plebs Urbana* appliquée à une circonscription gauloise.

En effet, si l'on trouve dans Orelli dix-sept exemples de cette locution appliquée à la population de villes diverses, on peut constater, que presque toutes ces villes sont situées en Italie et que pas une n'appartient à la

Gaule. Il faudrait que par une sorte de confraternité entre les Cénomans de l'Italie et ceux de la Gaule, ceux-ci eussent emprunté aux premiers, leur style lapidaire. Ce qui justifierait bien l'appropriation de cette locution PLEBS VRBANA à la circonstance actuelle, c'est qu'Amainius était probablement un des principaux habitants du château romain ou de la villa du Gué de Maulny; il fallait, dans un cippe élevé en son honneur, relever la valeur du don qui lui était fait, en indiquant que c'était la partie éclairée et la plus honorable de la région qui lui avait élevé ce monument ou qui lui avait fait le don y mentionné, c'est-à-dire, la *population urbaine du Mans*, opposée à la *plebs rustica*. Ceci n'était pas sans importance dans la circonstance, puisque L. Amainius habitait un lieu champêtre, charmant encore aujourd'hui par les îles qu'y forme l'Huisne, mais aussi, une espèce de *Pré aux clercs*, probablement assez mal entouré; car on sait qu'aux IIe et IIIe siècles, les lieux de plaisirs étaient disséminés tout autour de la cité, ce qui est accusé par le caractère très-érotique des reliefs des poteries qui s'y découvrent. Il n'était donc pas sans intérêt pour L. Amainius ou ses hoirs, que le don à lui fait fût énoncé comme émanant de la *population urbaine*.

La formule OB EIVS MERITA est pour M. Charles Robert l'objet d'une observation subtile, mais qui, en principe, paraît bien fondée, c'est que jamais le mot EIVS ne se trouve intercalé entre OB et MERITA dans les inscriptions de bonne source. On y lit toujours : OB MERITA EIVS; mais comme il s'agit d'une inscription gravée dans les Gaules, on peut, peut-être, se montrer moins sévère.

Un antiquaire manceau, M. l'abbé Voisin, doué d'une vive imagination, s'est déjà exercé sur cette inscription; mais il a porté dans son appréciation cet esprit aventu-

reux qui a tant nui au résultat de ses persévérantes recherches. Voici ce qu'il en dit dans ses *Cénomans anciens et modernes :* « Lorsqu'on démolit, au dernier siècle (1), cette habitation princière du *Gué de Maulny* (Malus nidus), on découvrit la pierre de fondation sans doute, avec cette inscription : *Le peuple du Mans à L. Amantius ou Amand de l'ordre équestre, à raison de ses mérites.* On ne peut manquer de faire un rapprochement

(1) Le Château du Gué de Maulny, dont nous connaissons mieux que personne l'emplacement, puisque nous en avons bien souvent, depuis quarante ans, foulé les fondations placées dans le passage du chemin qui conduisait du Mans à la Renardière, ce château fut démoli non au dernier siècle, mais en 1369, par les Anglais, et la pierre de L. Amainius fut découverte dans les fondations exploitées comme carrière vers 1570, époque où florissait La Croix du Maine, mort vingt ans plus tard pendant les troubles religieux. Du reste, ces fondations sont si puissantes qu'on les a exploitées toutes les fois qu'on a été conduit à jeter les fondements d'une construction dans ce lieu un peu marécageux. Il y a trente ans environ, nous avons vu ces fondations mises à nu ; les blocs de pierres qui les composent sont énormes, et donnent une idée grandiose de l'édifice qui s'y élevait. Aujourd'hui, la génération ne garde plus aucun souvenir de ces substructions.

Il est probable que la villa du Gué de Maulny n'a été entourée de murs que vers le IIIe ou le IVe siècle, lorsqu'on protégea les agglomérations contre les barbares.

La pierre d'Amainius fut alors, comme il arriva partout, incrustée, la face en dedans, dans le massif des fondations des murs ; retrouvée vers 1570, du vivant de La Croix du Maine, elle dut être recueillie par ce dernier. On explique d'ailleurs parfaitement qu'elle n'ait pas été conservée, car ce savant étant mort vingt ans après, de mort violente très-probablement, tout ce qui lui appartenait dut être dispersé.

entre ce nom et celui d'Amand, chef de nos Bagaudes. Il aurait aidé nos aïeux à renverser les monuments des païens, et dans leur reconnaissance, ils lui auraient dédié ce monument auquel la tradition aurait attaché le nom de Maulny, lorsque les Romains réussirent à reprendre le sceptre échappé pour un temps de leurs mains. »

Nous ne savons si nous devons ajouter à ces documents déjà nombreux la mention du fait de la découverte de l'inscription d'Amainius, rapportée par Trouillard, dans ses *Mémoires des comtes du Maine,* in-8°, Le Mans et Paris, Hier. Olivier et Leber, 1620-1643. Trouillard n'avait pas connu La Croix du Maine et ne parle du fait que d'après Belleforest, mais il a tort d'altérer considérablement l'inscription. Voici comment il s'exprime :

« C'est pourquoi, dit Belleforest, il faut escrire Senomans et non Cenomans, et confirme son opinion par une ancienne inscription qui fut trouvée *de son temps,* dans le chasteau du Gué de Maulny qui estoit proche ceste ville et qui a été ruiné depuis cent ans. Cette inscription portait :

L. A. MARINIO. E. QOB EIVS MERITA
PLEBS VRBANA SENOMANA. »

On remarquera le peu de correction de cette transcription où l'on trouve MARINIO et SENOMANA et cependant l'auteur avait Belleforest sous les yeux. Heureusement, pas un épigraphiste n'a suivi cette donnée et tous ont puisé leurs documents dans Belleforest, légèrement modifié par Reinesius.

Comme il faut toujours malheureusement que l'incorrection se glisse dans les textes, Pesche l'un des auteurs modernes qui ont relaté cette inscription, écrit dans le tome III de son *Dictionnaire topographique de la Sarthe*,

Verbo, Le Mans, page 731 : L. A. MAINO. EQ. OB, etc., ce qui n'est pas de nature à nous occuper longtemps, la forme AMAINIO étant aussi certaine et aussi logique qu'il est permis de le souhaiter.

E. H.

La discussion étant ouverte sur les dates que portent les monuments mobiliers de toute espèce conservés dans le Maine, M. Palustre parle des belles tapisseries de la cathédrale, qu'une inscription constate avoir été données en 1509, par un chanoine, Martin Guerrande. Il exprime le vœu que des photographies de ces tapisseries soient mises dans le commerce.

M. Chardon exprime l'idée que les cartons de ces tapisseries doivent avoir été dessinés au Mans, à cause des portraits qu'elles contiennent et des détails d'architecture pris dans la cathédrale du Mans, et que le chanoine qui en a fait don était un Angevin, comme M. Joubert qui les a fait réparer.

M. Palustre exprime également le vœu que l'on ravive les couleurs d'un écusson et d'ornements peints, qui sont les seules traces du jubé du cardinal de Luxembourg. Il demande aussi que l'on publie l'inscription que porte la belle croix, en cristal de roche, conservée dans le trésor de la cathédrale.

En raison de l'excursion à Sablé et à Solesmes, la séance est levée quelques minutes avant dix heures.

P. S. — Nous croyons devoir placer ici la note suivante, qui nous a été adressée par M. Hucher, postérieurement au Congrès.

Inscription existant actuellement au musée de peinture du Mans.

Le département de la Sarthe n'est pas riche en inscriptions lapidaires; il n'en existe qu'une seule au musée de peinture de la préfecture, c'est celle très-mutilée dont il ne reste plus que les lettres suivantes :

I. ANEX
EIVS DEI
ENTIS. D

M. Mowat a certainement conservé un souvenir erroné de la conversation que nous avons eue ensemble, lorsqu'il y a trois ou quatre ans je lui montrai ce fragment; il croit qu'il est entré au musée depuis 1856, époque où j'ai signalé au Comité d'archéologie, près le ministère de l'instruction publique, le petit nombre des inscriptions trouvées dans le département de la Sarthe; c'est une erreur.

Voici d'après des documents authentiques, les lettres du ministre, ce qui s'est passé au sujet de cette inscription et des deux autres aujourd'hui perdues.

Ces dernières ont assurément été trouvées dans le département de la Sarthe, aussi les ai-je signalées au Comité en première ligne, en exprimant le vœu qu'elles fussent examinées pour contrôler leur authenticité; le mot SENOMAN de l'une d'elles, la plus complète, lui imprimant, tout d'abord, un cachet douteux d'authenticité. Mais le Comité ayant décidé qu'on ne s'occuperait que des inscriptions existant en 1856, il ne fut pas donné suite au

vœu exprimé et l'inscription dont il s'agit n'a jamais fait l'objet d'un rapport imprimé.

Quant à l'inscription I. ANEX, etc., je reçus l'ordre d'en faire un estampage et de l'adresser au ministère; le 1er septembre 1856, M. Charles Fortoul m'annonçait qu'il avait mis sous les yeux de la section d'archéologie du comité, le 28 juillet précédent, l'estampage de cette inscription et que l'examen en avait été confié à M. Léon Renier, le savant épigraphiste, qui a jeté une si vive lumière sur la science encore peu connue de nos jours des inscriptions de la Gaule.

M. Léon Renier fit son rapport dans la séance du 18 mai 1857, et la section en adoptant les conclusions de ce rapport, décida son impression textuelle dans le *Bulletin*. Mais je n'ai pas trouvé dans l'année 1857, ni dans la suivante, le texte de ce rapport. J'en ai écrit à M. Renier, qui paraît n'avoir rien découvert de son côté; mais il est certain que le rapport a été fait par l'éminent épigraphiste, qui a probablement trouvé une solution semblable à celle de M. le commandant Mowat.

Cette inscription existe au musée depuis fort longtemps; j'ai consulté à son sujet M. Dugasseau, conservateur du musée de la préfecture.

Voici sa réponse :

Le Mans, 1er juillet 1878.

« MON CHER CONSERVATEUR,

« Aucun document touchant le fragment d'incription qui vous intéresse n'est venu à ma connaissance; il provient, je crois, car je n'en ai pas la preuve, *du fonds du cabinet de M. Maulny, acquis par la ville vers* 1816. Il y a une dixaine d'années, le conservateur des ruines de

Jublains, de passage au Mans, en prit un estampage, me disant qu'il croyait bien avoir un autre partie de l'inscription; c'est déjà un souvenir lointain et je pourrais fort bien me tromper, mais je ne le pense pas cependant. C'est là seule particularité que je puisse vous fournir sur cet objet, encore n'est-elle pas sûre.

« Agréez, etc.

Signé : « DUGASSEAU. »

M. Mowat, on l'a vu, a constaté que le musée de Jublains ne renfermait pas la contre-partie de cette inscription qui, possédée par M. Maulny, a pu parvenir de tout autre département que celui de la Sarthe; il est très remarquable qu'aucun historien du Maine n'a constaté sa découverte dans ce département, et l'on sait que M. Maulny avait réuni ses objets d'antiquité un peu partout. Il ne serait donc pas étonnant que cette inscription provînt du Midi, car il existe au musée une statuette qu'on croit avoir été trouvée à Alonnes, mais qui paraît venir de Toulouse ou d'une autre localité du Midi.

Excursion à Sablé et à Solesmes.

A midi, le Congrès partait pour Sablé, malgré le mauvais temps, qui paraissait peu disposé à favoriser l'excursion annoncée pour cette ville et Solesmes.

A Sablé la première visite, visite tout extérieure, il faut le dire, a été pour l'ancienne demeure de Colbert, le château, comme on l'appelle. Le Congrès l'a contourné en tous sens, admirant surtout les magnifiques paysages qui

l'entourent, et dont le pittoresque ne le cède à nul autre. De l'intérieur, on n'a vu que le vestibule et le grand escalier nouvellement restauré, avec ses marbres, ses stucs, ses peintures et sa rampe de fonte, fer et bronze.

Ensuite le Congrès s'est transporté à l'église, dont tout l'intérêt consiste dans ses magnifiques vitraux du XVIe siècle. L'un d'eux occupe toute la large fenêtre, à plusieurs meneaux, percée dans le mur plat du fond du chœur. Il représente la Passion et la Crucifixion du Christ. C'est une œuvre magistrale qui captive l'admiration des visiteurs. Aussi l'église actuelle, devant être prochainement remplacée, sur un autre terrain, par une nouvelle dont les plans sont prêts, dit-on, les membres du Congrès n'ont pas manqué de s'enquérir du sort qui serait réservé à cette verrière dans la nouvelle construction. Les vitraux seront conservés, leur a-t-on dit, mais cette splendide image du Christ en Croix, dont la seule et vraie place est au fond du chœur, en vue des regards des fidèles, sera, contrairement à toutes les convenances, transportée juste à l'opposé, au-dessus de la porte de la façade.

On ne saurait protester trop énergiquement contre un pareil projet. Espérons, s'il en est encore temps, qu'une place plus digne de cette œuvre d'art chrétien et surtout de son sujet sera ménagée au fond du chœur de la nouvelle église. Pourrait-il en être autrement dans un pays encore tout plein de l'esprit et des enseignements de Dom Guéranger?

Après l'examen de ces peintures sur verre, le Congrès s'est dirigé vers Solesmes.

Solesmes! prononcer ce nom, c'est rappeler tout aussitôt les sculptures hors ligne qui décorent les deux transsepts de l'église abbatiale, tout un monde de merveilles de la fin du XVe siècle et de la Renaissance. Rappelons seule-

ment l'Ensevelissement du Christ, la *Pâmoison* de la Vierge, et sa Mise au tombeau. Nous n'entreprendrons pas de les décrire ici. D'excellents dessins ou la photographie pourraient à peine donner une idée de ces étonnantes et vastes compositions, si admirablement conservées. Deux pères bénédictins, Dom Rigaud et Dom Guépin, ont bien voulu s'en faire les explicateurs avec une science, une clarté et en même temps une amabilité peu communes.

Quelques controverses ont été rappelées, quelques opinions élucidées, certaines erreurs redressées sur l'origine de ces œuvres, pour lesquelles l'art français doit revendiquer une plus large part que celle qu'on lui a attribuée jusqu'à ce jour.

Tous ont quitté Solesmes charmés de ce qu'ils avaient vu, ainsi que de l'accueil affable et sympathique dont ils avaient été l'objet.

Au retour à Sablé, un banquet organisé par les soins de M. Chevrier, membre du Congrès et conseiller municipal, a permis d'attendre patiemment l'heure du départ pour Le Mans, où le train déposait, à onze heures trente, les nombreux excursionnistes, heureux des souvenirs de cette journée si bien remplie.

Visite au Musée d'archéologie placé sous la salle de spectacle du Mans.

Le musée d'archéologie, placé dans les soubassements de la salle de spectacle, est de création assez récente. Fondé en 1846 sous les auspices de la Société française

d'Archéologie, et sous l'impulsion d'une commission dont il reste deux survivants, MM. Paul Bouchet et E. Hucher, conservateur actuel, il doit une grande partie de son accroissement rapide à son premier directeur M. Charles Drouët, à qui M. Hucher fut adjoint en 1859.

A la mort de M. Drouët, ce dernier lui succéda et n'a cessé de s'efforcer d'apporter au développement des diverses séries tout le zèle qu'on était en droit d'attendre de son goût pour l'archéologie et la pratique des arts du dessin.

Ce musée possède un catalogue avec gravures qui décrit minutieusement les objets réunis dans son enceinte.

On y remarque une curieuse série d'instruments de pierre des temps préhistoriques, décrite avec un grand soin par M. Guéranger, chimiste, membre de la commission de surveillance; quelques objets de bronze en forme de haches ou de coins, dont plusieurs de forme rare ou de dimensions extraordinaires, ont frappé les membres du congrès.

Une montre en forme d'édicule, occupant la partie centrale de la première salle, renferme les vases et les poteries provenant du musée Campana et donnés au musée archéologique lors de la répartition des doubles de ce musée.

En dehors, un satyre crotaliste en marbre, d'une belle conservation, un buste de Faustine jeune très-intéressant, un buste de personnage romain et une urne cinéraire avec bucranes proviennent du même musée.

Les membres du Congrès ont surtout examiné une rouelle surmontant un poinçon, très-curieux échantillon de l'art gaulois le plus ancien ; un poids de plomb

offrant le type cruciforme du Volks-Tectosages, une épée de bronze offerte par M. de Capella et trouvée dans l'Orne-Saosnoise, sept *armillæ* de bronze provenant de l'Auvergne, diverses médailles gauloises, dont quelques-unes d'un grand intérêt et décrites avec figures par M. Hucher dans *l'Art Gaulois* ou les *Mélanges de Numismatique*.

Parmi les objets de bronze, de l'époque gallo-romaine, il faut citer en première ligne une petite perruque romaine d'un très-beau travail, de l'époque d'Alexandre Sévère, offrant la forme casquée des chevelures des médailles de Julia Pia.

Puis l'on trouve de fort beaux styles avec massettes, des marmites en bronze et en fer, des bagues, des vases de verre et en terre cuite samienne avec relief.

Le Congrès a admiré longtemps une série de six ou sept vases presque entiers en terre rouge et offrant de beaux vestiges historiés.

Un très-beau vase noir entier exécuté à la barbotine et offrant une frise sur sa panse, où l'on voit représenté un cerf de grande dimension poursuivi par des chiens, a fixé l'attention.

Les membres ont aussi examiné avec grand soin un plan en relief, en bois de chêne peint, représentant au 1/20 les vestiges, apparents en 1840, du monument gallo-romain existant à Alonnes.

C'était une *villa* offrant deux corps de bâtiments à peu près symétriques, desservis par des fourneaux placés à leurs extrémités. Ces fourneaux projetaient des effluves de chaleur sous un dallage porté par un nombre très-considérable de supports, composés chacun de huit ou dix briques superposées; dix vastes salles étaient ainsi chauffées souterrainement par ces deux foyers principaux et deux ou trois autres moins considérables placés latérale-

ment. Entre les deux corps de bâtiments se trouvaient deux vastes salles, dont l'une pouvait être une salle de bains froids, si l'on en juge par divers canaux d'alimentation placés à des hauteurs variées et provenant d'un cours d'eau venant de la montagne voisine. C'est sur cette éminence que fut placé au IIIe ou au IVe siècle le monument appelé la *Tour aux fées;* mais alors on n'y voyait sans doute qu'un grand édifice religieux, un temple, si l'on en juge par un fragment de frise recueilli par M. Hucher même, non loin des restes de la Tour aux fées, et donné au musée par M. Lamarre, propriétaire de la Tour aux fées.

Cette frise est infiniment curieuse; nul doute qu'elle n'ait été trouvée dans les fondations de la tour, élevée très-probablement à l'époque précitée pour garantir les populations contre les ravages des barbares.

A l'appui de ce plan en relief dû à la générosité du Conseil général de la Sarthe, qui a contribué dans une large proportion à la mise au jour de ces ruines importantes, le musée présente des tuyaux de chaleur de divers genres, des fragments de frises du haut empire, une nombreuse collection de marbres pyrénéens qui prouvent, ainsi que plusieurs membres l'ont fait remarquer, combien les communications étaient plus faciles qu'on ne pense entre le midi et le nord ou l'ouest de la Gaule.

Ces marbres servaient de placages dans les plinthes inférieures des chambres, et pour sertir et dessiner les parties peintes seulement à la colle des revêtements intérieurs. On remarque aussi, autour du plan, une série de toute taille de moulures variées, profilant des lignes architecturales et placées sur les bases ou les plinthes; les moulures à talons carrés étaient maintenues à leur place au moyen de gougeons creusés sous la moulure. On remarque encore un grand nombre de briques à dessins géométriques

ou cannelées, des inscriptions sur terre cuite, telles que CONDATI, ATIC, etc.

C'est dans les environs de cette *villa* qu'on a trouvé l'un des deux exemplaires de la rarissime monnaie gauloise d'argent à la légende AVSCROCOS, déposée au Musée archéologique et décrite dans *l'Art Gaulois* de M. Hucher.

Quelques vases, statuettes et autres débris gallo-romains avaient été rapportés de Vichy par M. Drouët, qui les a cédés au musée.

D'autres vases, dont l'un à la barbotine, ont été trouvés près du Mans à Yvré, ainsi qu'une petite burette de bronze; ces objets ont été exhumés de sépultures gallo-romaines placées à des profondeurs dont quelques-unes atteignaient trois à quatre mètres.

Parmi les objets sortant des fondations de l'église Saint-Pierre, placée sur les murs de ville, on remarque un fragment de corniche ou d'entablement romain de très-grande dimension, avec médaillons ou corbeaux en saillie; ce débris provenant également d'un grand édifice religieux ou civil était noyé dans les fondations des murs de ville ou provenant de ceux-ci.

Le musée est riche en médailles romaines dites consulaires. En 1848 on découvrit au Mans trois vases assez grossiers en terre cuite remplis de 14,000 monnaies d'argent d'un même module, le denier; comprenant de rares monnaies des familles Arria, Atia, Durmia, Maria, Mescinia, Nasidia, Numonia, Petronia, Pinaria, Pompeia, Statia, Sulpicia, Vinicia, et Vipsania.

Ce trésor, enfoui sous le règne de Tibère, qui était représenté par plusieurs monnaies à deux types seulement, a eu l'avantage de fournir de très-belles conservations de nombreux monétaires d'Auguste et une grande

quantité de très-beaux deniers personnels à ce prince; les exemplaires, au nombre de 600 environ, ont été choisis parmi les plus rares et les plus curieux de la trouvaille. De plus le musée a eu tous les exemplaires qui ne se trouvaient qu'en unité.

Parmi les antiquités mérovingiennes qui ont fixé l'attention des membres du congrès, nous citerons les nombreux fragments de vases à œils de perdrix, avec moulures supérieures chargées de masques ou têtes humaines, trouvés en nombre si considérable dans une cave de la maison de M. Deniau, brasseur, située rue des Chanoines. M. Hucher a rapproché de ces vases un couteau chargé également, sur son manche en os, d'œils de perdrix. Ce couteau a été trouvé dans les fondations du château normand proche la cathédrale; sa lame, chose remarquable et qui semble dénoter une origine scandinave, est en os; l'axe en fer montre cependant que ce n'est que par économie que la lame a été faite en os.

Si l'on joint à ces objets un fragment de peigne en os, chargé aussi d'œils de perdrix, on aura un ensemble d'objets de même temps et de même provenance, selon toute vraisemblance, bien digne d'attirer l'attention des archéologues.

Dans le même ordre d'idées, notons huit ou dix très-curieuses agrafes de ceinturons de l'époque franque ou mérovingienne, dont quelques-unes ont gardé des traces assez considérables de l'étain dont elles étaient brillantées. Plusieurs offrent des inscriptions pseudo-arabes fort curieuses, si l'on considère que dès l'époque du VIIIe siècle l'art arabe exerça une grande influence jusqu'en Scandinavie.

La série des antiquités mérovingiennes est dignement clôturée au musée archéologique par une bague de

bronze à chaton circulaire offrant le nom LAVNOBERQA, trouvée dans le cimetière mérovingien d'Alonnes, cimetière qui était placé au nord-est de la *villa* dont nous avons parlé plus haut.

Si nous pénétrons maintenant dans la série des objets du moyen âge, nous nous trouvons dès l'abord en présence d'une magnifique suite de statues tombales, telle qu'aucun musée de province n'en possède de semblable.

Ce sont d'abord quatre statues des vicomtes de Beaumont et du Mans, trouvées par M. Hucher, en 1846, dans les jardins dévastés de l'antique abbaye d'Etival en Charnie, et achetées par la Société française d'archéologie, M. de Caumont étant directeur de la Société. On peut dire que ces quatre statues ont été les pierres angulaires du musée et qu'elles en ont décidé la création; car, sans cet achat opportun, ces statues allaient être converties en moellons.

La plus ancienne de ces statues, qui offre dans tous ses détails le costume, la coiffure, les armes du temps, est des premières années du XIIᵉ siècle, les autres sont de la fin de ce siècle et du XIIIᵉ; l'une d'elles représente la femme d'un sire de Beaumont.

A ces quatre statues il faut ajouter celle, très-belle également, d'un personnage provenant de Doucelles et dont le bouclier offre l'*emmanché* qu'on a rapproché de celui des sires d'Assé, mais qui paraît ne pas appartenir à cette famille. Ce chevalier mort jeune porte un chapel de roses selon un usage chevaleresque mentionné dans le roman de Tristan.

Une autre tombe est représentée par un bon estampage souvent reproduit par M. de Caumont, d'après le dessin de M. Hucher; c'est la tombe d'André d'Averton et d'Isabelle de Breinville, sire et dame de Belin, dont l'original en pierre est dans l'église de Saint-Ouen en Belin.

On voit encore une pierre chargée de l'écu des Beaumont soutenu par deux anges. Cette pierre, dont nous n'avons reconnu que tout récemment la provenance, était placée aux pieds du cénotaphe de Louis de Brienne, vicomte de Beaumont, placé dans l'église de la Chartreuse-du-Parc, à Saint-Denis d'Orques (Sarthe).

On remarque encore dans le domaine de la sculpture une série de têtes en guise de corbeaux, trouvées dans les fouilles de la cathédrale; ces têtes sont du XIIe siècle, mais très-naturalistes pour le temps, ou de l'époque romaine.

Une tombe ancienne de chevalier offre une épée sculptée près de la croix.

Un curieux bas-relief du XIVe siècle, important pour l'histoire du costume, représente la lapidation de saint Étienne.

Un beau groupe en terre cuite provenant du porche de l'église de la Chapelle-Saint-Remy (XVe siècle), est un ex-voto de la veuve du sire de Courvalain; il a été donné au musée par M. Ogier d'Ivry.

Un très-important coffre en bois sculpté provenant des Chartreux de Saint-Denis d'Orques a été trouvé par M. Hucher dans une écurie de Tennie (Sarthe), où il servait de coffre à avoine; c'est un très-curieux spécimen de la sculpture en bois sous le règne de Louis XI.

Un chanoine à genoux, provenant, croit-on, de Vendôme, offre une belle étude de tête et de draperie de l'époque de François Ier.

Plus loin une élégante crédence en pierre de l'époque de la Renaissance; tout auprès un écusson en pierre de l'époque de François Ier offrant les anciennes armes de la ville du Mans, et un petit pilastre provenant d'Herculanum, qui offre un curieux rapprochement avec les pilastres de

l'école de la Renaissance, et démontre clairement que celle-ci a pastiché l'antique de la manière la plus absolue.

Mais on remarque surtout une magnifique statue de Louis XIV, provenant du château de Vernie, avec les attributs de la Flandre vaincue; M. le duc de Luynes, si bon appréciateur des choses d'art, nous a dit, à un de ses voyages au Mans, que cette statue était l'original de celle existant avant 1870 dans une des cours de l'hôtel de ville de Paris.

Plus loin on voit une statue de saint Roch, provenant du prieuré de Grandmont de Saint-Marc d'Outillé; le chien traditionnel porte au col les armes d'un prieur du temps de François Ier, époque où ce morceau curieux fut sculpté.

Un soufflet armorié aux armes de France, mais avec un chef de trois roses, attire l'attention; les supports, des lions soutenant des palmes, sont aussi un sujet d'étude.

Un très-beau cabinet, trouvé dans la maison de la rue Consthardy au Mans, occupée par la famille de Vanssay avant la révolution, fixe les regards des curieux; il est de l'époque de Louis XIII et offre deux bas-reliefs sculptés très-finement, Joseph et la femme de Putiphar et Joseph conduit en prison.

Une très-belle croix en pierre provenant du cimetière de Saint-Léonard de Louplande porte aux quatre angles les symboles évangéliques très-habilement sculptés (XVe ou XVIe siècle à son début).

Deux gaînes de terme en pierre, représentant des personnages barbus, sont un précieux souvenir de la maison des *Consuls* du Mans (XVIe siècle).

Divers fragments de frises et détails architectoniques rappellent les autels autrefois placés devant le chœur de la cathédrale du Mans, et proviennent de la démolition

du jubé Louis XIII, qui avait succédé à celui du cardinal de Luxembourg au même endroit.

Diverses statues de bois, d'un grand style, proviennent d'un don de M. Raison, qui les céda au musée il y a vingt-cinq ans; un beau panneau représentant l'arbre de Jessé est du même temps (commencement du XVI[e] siècle); parmi les petits objets, citons une enseigne ajourée de saint Jean-Baptiste, avec la légende IOHES PP. XXII; Jean XXII, français d'origine, fut pape de 1316 à 1334. L'enseigne est de ce temps.

Divers hanaps, sucriers, cuillers en métal argenté du XVI[e] siècle.

Un poids étalon de 16 marcs, orné de figures de sirènes, hippocampes, phoques, et frise à sujets de chasse (époque de Louis XIII, reproduit dans le *Moyen âge et la Renaissance*), plus un certain nombre d'étalons de 8 marcs de 2 marcs, etc., du même style, mais moins ornés.

Quatre enseignes de juridiction du chapitre de la cathédrale du Mans, qui se plaçaient extérieurement avec des clous, près des serrures des maisons relevant du chapitre.

Diverses agrafes en vermeil et en argent avec pierreries et cabochons, dites *fermaux*, servant à attacher sur l'épaule droite les manteaux des personnages de distinction de l'époque de Philippe de Valois et du roi Jean.

Ces reliques insignes, que le congrès admire longtemps, ont été trouvées, avec un trésor de 3,500 monnaies du XIV[e] siècle, dans la commune de Saint-Ouen, au mois de février 1847.

M. Hucher a décrit ce trésor dans la *Revue numismatique*, année 1847, p. 326.

Trois cuillers et un vase à boire, le tout en argent, étaient enfouis avec les objets ci-dessus. Les cuillers et le vase sont aussi au musée.

Parmi les armes déposées au même lieu on remarque un éperon en fer à pointe du VIe au IXe siècle, un autre du XIIe;

Une magnifique épée en fer, à poignée damasquinée or et argent offrant des animaux à pose rétrospective (trouvée à Rennes dans la Vilaine, objet capital du XIIe siècle);

Une masse d'armes et un marteau d'armes assez bien conservés (XIVe siècle);

Des fragments d'armures ;

Une masse d'armes du XVe siècle complète;

Douze armures plus ou moins anciennes composées de casques, cuirasses et brassards, ayant servi jusqu'en 1830 aux meuniers qui rompaient la lance sur la place des Jacobins.

Un certain nombre de boulets de pierre de toute dimension, trouvés dans les anciens fossés du Mans.

Les monnaies du Mans sont représentées par une série de deniers carlovingiens et une obole très-rare de Charles le Chauve; on remarque un denier de Charles le Simple aussi très-rare, la pièce célèbre aux quatre temples disposés en croix sans nom de roi, le denier non moins rare au temple unique du même temps, un grand nombre de deniers des comtes du Mans, de beaux deniers à la couronne de Charles Ier comte du Maine, le DOBLES ANJEVINS extrêmement rare, enfin de très-intéressants coronats de l'époque des Valois.

Une série, déjà importante, des jetons du comte du Maine se complète tous les jours.

Ajoutons ici que le musée a recueilli toutes les croix, médailles et amulettes provenant de l'ancien cimetière de Sainte-Croix.

La série des sceaux est importante; on y remarque le

grand sceau matrice des lettres de justice du roi René, le grand sceau matrice du chapitre de la cathédrale du Mans du XIVe au XVe siècle, d'une conservation admirable, un contre-sceau matrice de la cour du Maine pendant l'occupation anglaise ; — dans le champ, on voit en effet une grande fleur de lis soutenue par un léopard passant ; — divers sceaux de la cour du Mans, du Gué de Maulny, de la juridiction du Bourg-Nouvel, etc. etc.

On remarque aussi une belle série d'empreintes en cuivre ou en soufre pour l'étude.

Parmi les dessins nous citerons en première ligne un grand et magnifique dessin du XVe siècle sur parchemin, exécuté à la plume par un architecte du temps, du jubé du cardinal de Luxembourg et des deux autels qui l'accostaient à la cathédrale du Mans (1477-1507 et 1509-1513), dessin d'autant plus précieux que l'original, qui a duré jusqu'en 1562, fut détruit à cette époque par les huguenots.

On remarque aussi le dessin de la ville du Mans au XVIIe siècle.

Mais un objet hors ligne est le dessin original du poêle de la corporation des maîtres fondeurs de Paris, exécuté par Jacques Caffieri et reproduit par M. Guiffrey d'après le dessin de M. F. Hucher fils, dans son curieux ouvrage sur les Caffieri.

La céramique est représentée au musée d'archéologie par quelques carreaux émaillés provenant du prieuré de Vivoin, du cloître Saint-Aubin d'Angers et de divers autres lieux.

On remarque un grand plat hispano-arabe à reflets métalliques provenant d'Angers; les clefs de cette ville furent présentées à Louis XIII sur ce plat, lors de son entrée ;

De belles assiettes des aiguières en faïence de Rouen, dont cinq assiettes à système rayonnant, très-curieuses et très-rares;

Divers épis en terre cuite pour couronner les aiguilles des faîtes des maisons;

Un beau choix de grès de Flandre, des plats, assiettes et bols en faïence de Strasbourg el de Delft;

Deux grands vases de Chine et divers petits;

Un ensemble de pièces diverses en faïence de Ligron depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Parmi les émaux champlevés en taille d'épargne, citons des crucifix du XIIIe siècle et surtout cinq petits écussons blasonnés et autrefois émaillés, ayant servi à marquer des faucons ou des chiens;

Une Madeleine de Martial Raymond;

Un Christ en croix de Jehan Laudin;

Des émaux de bourse à portrait de femmes.

Deux vitres sont remplies de vitraux du XVIe et du XVIIe siècle; on remarque surtout un ensemble franciscain des plus fins et des plus précieux, représentant saint François, saint Antoine de Padoue, saint Daniel, saint Hugolin, sainte Claire, sainte Elisabeth de Hongrie, saint Bernardin, saint Bonaventure, saint Louis évêque de Toulouse, tous les motifs et personnages peints sur verre blanc sont rehaussés de tons rouges et vigoureux; c'est une petite peinture d'un haut intérêt artistique.

Dans une armoire sont déposés les calques des vitraux de la cathédrale du Mans exécutés sous la direction de MM. Delarue et Hucher. Ce travail met ces fragiles reliques de la primitive école de peinture en France à l'abri de la destruction.

Divers bustes plus ou moins méritants, offrent les effigies de saint Louis, Matthieu de Vendôme, Pierre Séguier,

maréchal de Mailly, Scarron, Germain Pilon, Ronsard, Claude Chappe, etc.

Des portraits peints ou gravés offrent aussi une série intéressante de personnages du Maine.

Un grand tableau présente les armoiries, au nombre de 99, des échevins de la ville du Mans de 1718 à 1770.

Un petit coffret comprend un certain nombre de bagues, croix et ornements de l'époque gallo-romaine au XVIIe siècle.

Une tête colossale en bois sculpté et peint, dont la mâchoire inférieure est mobile, provient d'un buffet d'orgues (objet cédé par M. Ruillé père).

Une charmante base d'un édicule du XVe siècle, offrant les armes de Jean V, amiral de France, et de Martine Turpin sa seconde femme, a été donnée au musée par M. Ruillé fils, inspecteur des forêts.

Il nous resterait encore une foule d'objets précieux à décrire qui ont fixé l'attention des membres du congrès; mais il faut savoir se limiter. Tous les membres ont quitté le local ingrat où cette réunion d'objets est entassée, en formulant le vœu, répété en séance, que ces richesses fussent mises en plus vive lumière, dans des galeries spéciales qui permettraient d'y adjoindre les nombreuses antiquités existant dans le muséum d'histoire naturelle et de peinture de la préfecture.

SÉANCE DU VENDREDI 24 MAI.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE ROCHAMBEAU.

Siégent au bureau : MM. de la Sicotière, Le Fizelier, et Palustre. M. de Dion remplit les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte à neuf heures et demie, à la suite de la visite au musée archéologique de la ville. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président, après avoir constaté le vif intérêt que présente le musée archéologique que le Congrès vient de visiter sous la direction de son savant conservateur, M. Hucher, exprime le vœu qu'un local plus vaste et mieux éclairé soit affecté à cette précieuse collection.

La parole est ensuite donnée à M. Palustre, qui s'exprime ainsi au sujet du projet de reconstruction de l'église de Sablé.

La future église de Sablé (Sarthe).

Lorsque nos pères, après un temps d'arrêt plus ou moins long, reprenaient la construction d'une église, ils ne s'inquiétaient généralement pas de ce qui avait été fait avant eux. Les nouvelles parties s'élevaient suivant le goût du jour, et nul ne songeait à protester contre le bizarre assemblage des styles les plus différents.

Cette liberté d'allures, répréhensible sous quelques rapports, avait au moins un avantage : les monuments racontaient eux-mêmes leur histoire et l'intérêt qu'ils

présentaient se trouvait ainsi singulièrement augmenté. Mais croit-on, par exemple, qu'à une époque comme la nôtre, où l'architecture religieuse semble avoir subi un temps d'arrêt, où nous ne vivons plus que sur les souvenirs du passé, il soit également indifférent, dans le complément d'un édifice, de s'écarter du style primitivement employé? Sous le spécieux prétexte d'unité, on fait parfois subir à nos monuments de véritables mutilations, et lorsqu'il s'agit de mettre soi-même la main à l'œuvre, il n'est pas rare de voir déroger aux règles que l'on avait si bruyamment préconisées.

Certes, nous comprenons fort bien, lorsque rien ne milite en faveur de tel ou tel style, qu'un architecte nous donne à son gré du roman ou du gothique, et, suivant ses aptitudes ou ses inclinations particulières, fasse choix, dans ce dernier genre, du mode de bâtir en honneur au XIII[e] siècle, préférablement à celui qui se développa plus tard. Mais alors il faut être logique et proscrire sévèrement tout ce qui ne rentre pas dans le cadre que l'on s'est tracé.

Si l'on veut au contraire, comme à Sablé, conserver dans un nouvel édifice de magnifiques verrières qui ne sauraient remonter au delà des premières années du XVI[e] siècle, il peut paraître au moins étrange que l'on aille chercher ses inspirations dans les monuments du temps de saint Louis. Les promoteurs de l'œuvre n'avaient dans la circonstance aucune hésitation à avoir sur le parti à adopter; leur plan était tout tracé à l'avance, et la conservation fort désirable de ce qui constituait la gloire artistique de Sablé, indiquait nettement dans quel style le nouvel édifice devait être conçu. Pourquoi donc, paraîtrait-il, est-on disposé à ne tenir aucun compte de ce que nous appellerions volontiers une impérieuse nécessité?

Pourquoi, sans motif suffisant, préparerait-on à des peintures pour la majeure partie contemporaines de François Ier un cadre en apparence plus vieux de trois cents ans?

Je sais bien que l'on met en avant un faux prétexte d'économie, en objectant que l'ogive à lancettes est moins dispendieuse que le style flamboyant.

Mais, répondrons-nous, qui vous force à accepter tout le luxe d'ornementation du XVe siècle? Il y a un choix à faire dans les modèles de cette époque, réputée pour sa richesse et son exubérance de détails; quelques-uns d'entre eux, et non les plus mauvais, sont remarquables par leur grande simplicité; nous citerons en première ligne la belle église de Saint-Étienne de Chinon. Un monument de ce genre ne dépasserait assurément pas les ressources dont on peut disposer, et l'art profiterait grandement d'une si heureuse détermination.

Nous ferons encore un autre reproche au plan projeté. Même en adoptant le style du XIIIe siècle, croit-on qu'il soit bien utile de donner au chœur la forme polygonale? Sans parler de la cathédrale de Dol, de Saint-Julien de Tours, les absides carrées ne sont pas rares chez nous à l'époque indiquée; Viollet-le-Duc en a dressé toute une liste à la page 8 du tome Ier de son *Dictionnaire raisonné*. Qu'on ne nous présente donc pas comme une obligation ce qui, en définitive, est une disposition de pure fantaisie. Toutefois, on le comprend bien, nous n'insisterions pas sur ce point si toutes nos idées en fait d'iconographie ne se trouvaient bouleversées du même coup. Certaines représentations acquièrent de la valeur non-seulement par la manière dont elles sont exécutées, mais encore par la place qu'elles occupent; on ne peut indifféremment choisir le nord ou le midi pour y figurer telle ou telle scène des

livres saints; l'occident qui tue, *occidit*, suivant une interprétation d'Herrade de Landsperg, n'est pas fait pour recevoir une composition primitivement destinée au côté opposé, dont la signification est toute différente.

Or, voulez-vous savoir ce que l'on projette de faire à Sablé? La belle verrière de la Crucifixion qui brille au fond du chœur, au-dessus de l'autel, où sa place est si bien indiquée, serait sans plus de façon, dans le nouvel édifice, reléguée derrière les orgues, et tous les fidèles tourneraient irrévérencieusement le dos au Christ, mis, pour ainsi dire, à la porte du temple qui lui est consacré. L'on ne s'inquiète pas davantage d'apporter dans l'économie générale de la décoration un désordre très-préjudiciable. Le sujet principal serait brusquement séparé de ceux qui lui servent de complément, et une œuvre savamment combinée, il y a trois siècles, n'aurait plus de nos jours aucune signification.

Nous croyons donc être l'interprète de tous les amis des arts, aussi bien que de toutes les personnes désireuses de voir nos églises ornées, non suivant le goût capricieux de chacun, mais suivant des règles sagement et irrévocablement établies, en demandant: 1° Que la nouvelle église de Sablé soit construite dans le style de la fin du XVe siècle; 2° qu'elle s'élève du côté de l'orient sur plan carré; 3° que les belles verrières qui font le sujet de nos justes préoccupations conservent éternellement la seule place qui leur convient.

Nous aurions terminé nos observations et nous ne donnerions pas à cette note une plus grande étendue si l'occasion ne nous semblait favorable, non pas pour étudier les beaux vitraux de Sablé, mais pour donner une idée sommaire de leur importance et ébaucher une question de date nullement résolue jusqu'ici.

On ne saurait, en effet, attribuer à la seconde moitié du XVI[e] siècle (1) les grandes compositions dont nous parlons, qui ont évidemment été exécutées dans les premières années du règne de François I[er].

Nous n'en voulons pour preuves que les armoiries du cardinal Philippe de Luxembourg, *au 1[er] et 4[e] d'argent au lion rampant de gueules, au 2[e] et 3[e] de gueules à une comète ou étoile à seize rais d'argent,* qui se voient dans la partie supérieure de la verrière de la Crucifixion. Or, comme le célèbre prélat est mort en 1519, nous sommes forcé de nous reporter à une date quelque peu antérieure à son trépas. D'un autre côté le millésime 1521, et non 1571, se lit très-clairement sur la base inférieure d'un siége en forme de trône dans la verrière de la nef, consacrée à la légende apocryphe de sainte Madeleine. Il ne reste donc pas une grande marge pour établir ses conjectures, et nous ne croyons pas nous tromper en parlant comme nous l'avons fait tout à l'heure.

Quant aux sujets, ils sont faciles à expliquer :

I. *Vitrail à droite du chœur.*

Ce vitrail est divisé en neuf panneaux :

1° Le donataire à genoux, en riche chape; derrière lui saint Laurent debout. Sur le prie-Dieu un écusson : *d'argent à trois chardons de sable.*

2° L'Annonciation. Sur une frise les lettres A. M. G. P. D. T. qui s'interprètent : *Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum.*

(1) *Inventaire analytique des Archives de l'hospice de Sablé,* par P. E. Chevrier, 1877, p. 524 et suivantes.

3° La Nativité; la Vierge et saint Joseph entourent le berceau de l'enfant Dieu.

4° Des anges annoncent aux bergers la naissance de Jésus.

5° et 6° Adoration des Mages.

7° Présentation de Jésus au temple.

8° et 9° Massacre des Innocents. Hérode sur son trône est revêtu d'une superbe robe rouge. Il porte un de ces chapeaux d'étoffe en usage dès le règne de Louis XI, relevé par derrière et s'allongeant en pointe au-dessus du visage. La coiffe est serrée dans une couronne.

Deux prophètes sont figurés dans les flammes de l'amortissement de la fenêtre : à gauche, Isaïe; à droite, Daniel (?).

II. *Vitrail à gauche du chœur.*

Six panneaux seulement; le bas de la fenêtre a été muré à une époque inconnue, peut-être dès le XVIe siècle.

1° Baptême du Christ;

2° Tentation de Jésus;

3° Les Vendeurs chassés du temple;

4° Jésus et la Samaritaine;

5° La Transfiguration;

6° Résurrection de Lazare.

Dans les flammes de l'amortissement, saint Julien et saint Malo.

III. *Grande verrière au fond du chœur.*

Le centre est occupé par un immense panneau qui représente le Christ en croix entre les deux larrons. Un garde à cheval porte sur le vêtement rouge qui recouvre

sa cotte d'armes un S brodé en or; c'est la première lettre du mot Sablé. Les coiffures des soldats sont très-variées; il y aurait là un curieux sujet d'étude.

Le tableau principal est entouré sur trois côtés par onze petits panneaux relatifs à la passion du Christ. 1° Jésus portant sa croix; 2° Jésus couronné d'épines; 2° la Flagellation; 4° et 5° l'Entrée à Jérusalem; 6° la Prière au mont des Oliviers; 7° et 8° Baiser de Judas et Arrestation de Jésus, saint Pierre et Malchus; 9° Déposition du Christ; 10° Mise au tombeau; 11° Résurrection.

Dans les flammes de l'amortissement, au-dessus d'une ligne d'écusson (Sablé, Luxembourg, France, Dauphiné, etc.), le Christ juge entre la Vierge et saint Jean, des anges qui tiennent les instruments de la Passion et des morts qui ressuscitent.

IV. *Vitrail dans le bas côté méridional.*

Sous le rapport du sujet représenté, ce dernier vitrail est le plus précieux de tous ceux que renferme l'église de Sablé. On y trouve reproduite la singulière histoire d'un roi de Marseille qui, allant visiter les saints lieux en compagnie de la reine sa femme, pour s'assurer des miracles du Sauveur que sainte Madeleine prêchait, éprouva une violente tempête pendant laquelle la reine accoucha avant terme d'un fils, et mourut incontinent après. Les mariniers voulaient jeter le cadavre à la mer; mais le roi, à force de prières, obtint qu'il serait déposé dans une île déserte ainsi que l'enfant, destiné fatalement à périr, faute de moyens de le faire allaiter. Au bout de deux ans, comme le roi retournait en Provence, apercevant par hasard l'île où il avait

abandonné la reine et son fils, il y serait descendu et y aurait trouvé l'un et l'autre pleins de vie, prodige qui serait devenu l'occasion de la conversion des Marseillais.

Nous n'avons pas besoin de dire tout ce que ce récit, emprunté à la *légende dorée,* présente de fabuleux. Son crédit fut par cela même très-grand au moyen âge, et la cathédrale d'Auxerre conserve un vitrail qui est en quelque sorte la reproduction de celui de Sablé. Seulement on s'expliquerait difficilement dans cette partie de la France une vaste composition de ce genre, si l'on ne savait que le roi René, fort dévot à sainte Madeleine, avait apporté dans sa bonne ville d'Angers les fonts baptismaux qui avaient servi au prétendu roi de Marseille. Qu'est devenue cette singulière relique, nous l'ignorons, mais le vitrail de Sablé nous reste tout au moins, et malgré l'état de mutilation dans lequel il se trouve, il mérite d'être recommandé aux soins vigilants des archéologues manceaux, qui peut-être se décideront à le publier un jour.

M. Palustre passant ensuite aux magnifiques sculptures de l'église de Solesmes, combat l'opinion qui les attribue à des artistes flamands. Rien en Belgique, dit-il, ne ressemble à ce que nous avons vu hier. La France possédait au commencement du XVI[e] siècle des ateliers de sculpture très-remarquables, tel que celui qui a produit une partie de la clôture du chœur de la cathédrale de Chartres.

M. Palustre combat l'opinion soutenue par M. Cartier, que nos églises et nos châteaux aient été à cette époque construits par des artistes italiens ou flamands. Il a dit que les grandes statues de la cathédrale d'Angers sont d'un maître allemand, tandis que nous trouvons dans les

comptes de l'année 1540, que ces huit statues furent payées 66 livres 7 sous 6 deniers à Jean Giffard et à Jean des Marais (?), imagiers à Angers. Pour nos châteaux, M. Claude Sauvageot, qui les a tous dessinés et mesurés, n'en trouve qu'un, celui d'Ancy-le-Franc, que l'on pourrait attribuer à des architectes italiens. Et comment ces architectes italiens, qui n'avaient jamais construit ni même vu rien de semblable dans leur pays, auraient-ils pu inventer des plans et des dispositions si particulières à la France? Il est temps de faire justice d'une erreur qui ne repose sur rien de sérieux.

M. Hucher dit avoir lu depuis longtemps, et publié dans le *Bulletin monumental* de 1848, les trois noms des sculpteurs du groupe de l'ensevelissement du Christ qui se trouvent reproduits, en lettres ornées, sur le bandeau du voile de la Vierge. Ces noms sont Salmon, Fabert et Vasordy, tous noms du pays, le dernier seulement a pris depuis la forme Basordy.

M. Palustre indique les trois époques de ces belles sculptures. L'ensevelissement du Christ est daté de 1496; l'ensevelissement de la Vierge doit être de 1530 environ, sauf la partie supérieure, qui est un peu plus nouvelle.

La scène la moins remarquable est celle de Jésus au milieu des docteurs; c'est aussi la seule que l'on puisse attribuer, avec vraisemblance, à un sculpteur étranger.

M. de Laurière, parlant du plan de l'église de Solesmes, indique la tour romane comme devant être le centre de l'église primitive, du commencement du XIᵉ siècle. La nef devait s'étendre plus à l'ouest, et l'autel était placé sous cette tour. Au XIVᵉ siècle, on démolit une partie de la nef; on fit un transsept, dans lequel plus tard furent mises les belles sculptures dont il vient d'être question; à la suite

fut élevé un chœur, terminé par un chevet, dont les fondations sont sous la grille de communion, qui forme le nouveau chœur, bâti tout récemment.

La parole est ensuite donnée à M. Chardon, pour la lecture d'un mémoire sur les artistes du Mans.

Les artistes du Mans et spécialement ceux de la cathédrale jusqu'à la Renaissance

A la différence d'Amiens, de Paris, de Dijon, de Cambray, qui rattachent à leurs églises les noms de Robert de Luzarches, de Pierre de Montreuil, de Jean de Montereau, de Villard de Honnecourt, de Jean de Chelles, etc., le Mans n'a encore aucun nom d'architecte à inscrire sur le splendide chœur de sa cathédrale qui est l'honneur de notre cité.

A la différence de la nef romane, aux bas côtés de laquelle est lié le nom du moine Jean de Vendôme, l'architecte employé par l'évêque Hildebert, l'église gothique (c'est-à-dire le chœur et les transsepts) n'a pas encore laissé percer l'ombre qui a pesé jusqu'à ce jour sur ses constructeurs. A part Nicole de l'Écluse, qualifié de maître des œuvres de l'église du Mans, le 21 juillet 1420, dans une charte récemment publiée par M. Hucher, on ne connait jusqu'à ce jour aucun nom d'artiste se rattachant à notre cathédrale avant la fin de la période du moyen âge. Au milieu du XVI[e] siècle seulement la lumière commence à se faire; les noms et les personnes de nos artistes manceaux se trouvent enfin dans les documents aujourd'hui conservés.

Je m'estime heureux de pouvoir lever aujourd'hui un

coin du voile, et d'avoir la bonne fortune de venir révéler les noms de maîtres de l'œuvre de Saint-Julien restés dans l'ombre jusqu'à présent.

Voici d'abord celui de MATHIEU JULIEN, architecte de la cathédrale au commencement du XIV[e] siècle.

On lit dans le nécrologe du chapitre de Saint-Julien, qui non-seulement est comme un curieux registre de l'état civil nous donnant des renseignements précieux sur les membres du chapitre et ses bienfaiteurs, mais de plus contient, pour ainsi dire, l'inventaire des richesses artistiques de notre cathédrale et de notre ville jusqu'au XVI[e] siècle; on lit dans ce nécrologe que feu M[e] Renaud de Mellot, chantre de la cathédrale, mort le V des ides de janvier, légua 80 livres tournois qui servirent au chapitre à acheter une maison sise dans son fief, rue Saint-Vincent, et appartenant à feu Benoit, naguère sacristain de l'église, maison que le chapitre donna à bail héréditaire à M[e] *Mathieu Julien*, maître de l'œuvre, *magistro Matheo Juliani magistro operis*, pour huit livres tournois de cens annuel et perpétuel (1).

(1) Voir la longue notice que le nécrologe (ms. de la bibliothèque du Mans, f[o] 15) consacre à Renaud de Mellot, et dont voici l'extrait :

« Quinto idus januarii obiit vir venerabilis, vite que laudabilis, magister Reginaldus de Melloto, quondam cantor ecclesie Cenomanensis, vir magni consilii et eminentis sciencie in jure civili, qui nostre ecclesie negotia, jura et libertates ipsius in Romana curia et alibi et pro tota patria viriliter procuravit....., qui moriens..... legavit viginti libras turonenses ad emendum redditum officio matutinarum Beate Marie, pro quibus denariis et pro sexaginta libris turonensibus predictis, nos habuimus quamdam domum sitam in vico Sancti Vincentii in feodo nostro, que fuit quondam Benedicti, quondam sacriste hujus ecclesie,

Si chacun ou du moins si l'un des événements auxquels se rapporte la mention que je viens de citer était daté, il serait facile de connaître tout de suite l'époque précise à laquelle Mathieu Julien était maître de l'œuvre de la cathédrale ; mais le nécrologe joint bien rarement des dates aux noms de ceux dont il nous a conservé une courte oraison funèbre. Ici elles font complétement défaut, et c'est par induction seulement qu'on peut arriver à les établir d'une façon approximative.

L'insertion dans le nécrologe de la mention relative à Renaud de Mellot, mention qui ne fait pas corps avec la rédaction primitive de l'obituaire et qui fut insérée, intercalée après coup sur une feuille à part, ainsi que le révèlent et l'écriture et les initiales peintes, différentes de l'ensemble du nécrologe, peut être rapportée certainement aux vingt premières années du XIV[e] siècle. On trouve entre autres l'article nécrologique du chanoine Jean de Longpré, décédé en 1316, tracé évidemment par le même scribe qui a inscrit celui de Renaud de Mellot (1).

Mais de ce que l'inscription de cette mort n'a eu lieu dans le nécrologe que lors des premières années du XIV[e] siècle, on n'est pas autorisé tout d'abord à en conclure qu'elle a suivi immédiatement le décès de Renaud et que celui-ci n'est mort lui-même que vers 1300.

On remarquera d'ailleurs que la mention du nécrologe du chapitre a trait à une série de faits qui ont demandé un certain temps pour s'accomplir, et qu'elle renferme quasi une revue rétrospective, se rapportant à trois séries successives d'individus.

quam nos tradidimus hereditarie *magistro Matheo Juliani*, magistro operis, pro octo libris turonensibus annui et perpetui redditus..... »

(1) Voir le nécrologe, f° 73 v°.

Si d'autres documents dataient l'existence de Renaud de Mellot, nous aurions du moins un point de départ certain; malheureusement je n'en connais pas pour ma part qui s'y rattachent d'une façon certaine. Aussi les érudits du Maine qui ont saisi au vol le nom de ce Renaud, sans rapporter du reste la teneur de sa donation, ont-ils été assez embarrassés pour le rapporter à une époque précise.

Les uns, comme dom Piolin, l'ont transformé à tort en un contemporain de l'évêque Guillaume de Passavant, et sont ainsi allés jusqu'à le faire vivre dès la seconde moitié du XIIe siècle (1141-1186), tantôt le confondant avec un Guillaume de Mellot, tantôt l'assimilant à un *Regnaudus precentor*, que mentionnent des chartes de cette époque (1). D'autres, comme M. l'abbé Persigan, ont vu en lui, avec plus de raison, un bienfaiteur du chœur de la cathédrale, et ont ainsi rattaché son existence au XIIIe siècle (2). Entre ces deux opinions l'écart est considérable.

Pour ce qui regarde le sacristain Benoît, on retrouve du moins son nom dans d'autres documents. On le voit figurer dans un état de redevances dues au chapitre, inséré dans le *Livre blanc* et rapporté par l'abbé Lottin aux environs de l'année 1280 (*circà* 1280) (3). Mais on sait que les dates de ces états de redevances ne sont souvent données que d'une façon approximative et ne peuvent par conséquent servir de base certaine pour la date de la vie de chacun des individus qui y figurent.

Heureusement un document inédit, à date certaine, prouve que le sacristain Benoît vivait bien en effet en

(1) V. dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. V, p. 102 et 148.

(2) *Recherches sur la cathédrale du Mans*, p. 114.

(3) *Livre blanc*, p. 140.

1280. Une curieuse délibération du chapitre du 17 janvier 1282 (nouveau style) condamne ce sacristain Benoît à opérer la restitution ou à payer le prix de la chape d'un chanoine de Saint-Julien, maître Pierre d'Ardenay, qui avait été déposée dans le revestiaire de la cathédrale et s'était trouvée perdue (1).

Or c'est seulement après la mort de ce sacristain, incriminé de négligence par les chanoines, que le chapitre semble avoir fait l'acquisition de la maison baillée ensuite à rente au maître de l'œuvre *Mathieu Julien*, dont l'existence, ainsi qu'il ressort des termes du récit, paraît contemporaine même de l'inscription faite dans le nécrologe. On est donc fondé à rapporter l'existence de ce maître de l'œuvre au commencement du XIVe siècle, c'est-à-dire à une époque à laquelle, après avoir achevé la construction du chœur, on commençait à bâtir la croisée de l'église, l'intertransept, la partie médiane entre le chœur et la nef romane, à la hauteur de laquelle s'élevait seulement l'ancienne croisée.

On trouve dans le nécrologe, à la même époque, des mentions pouvant se rapporter à l'œuvre dont la construction fut dirigée par Mathieu Julien. On rencontre, en effet, au nom du chanoine Pierre d'Ardenay, archidiacre de Montfort, mort en 1303, l'indication d'un don de 50 livres mancelles, fait pendant sa vie, *ad incipiendum opus in cruce ecclesie, versus campanile, ad opus fabrice ecclesie nostre* (2).

(1) Voir les délibérations capitulaires qui figurent à la suite du nécrologe, f° 296 v°.

(2) Nécrologe, f° 77. Il est à regretter que l'époque de la construction du milieu de la croisée de l'église n'ait pas été déterminée d'une façon plus précise qu'elle ne l'a été jusqu'à ce

Le nom de Mathieu Julien peut donc à bon droit être rattaché à la croisée de l'église et être inscrit dans la liste trop incomplète des architectes de Saint-Julien.

L'habitation du maître de l'œuvre de la cathédrale dans la rue Saint-Vincent au commencement du XIVᵉ siècle, disons-le en passant, n'était pas alors un fait nouveau. Un certain nombre d'artistes demeuraient aussi dans la même rue, tels que *Guillelmus vitrarius*, Guillaume, verrier du chapitre en 1274 (*Livre blanc*, p. 254), sans parler d'artisans dont ce cartulaire du chapitre fait connaître les noms à cette époque, tels que Richard le tuilier en 1255 (p. 268). On voit plus tard aussi de nombreux artistes, continuant cette tradition, habiter dans cette rue, qui leur offrait à la fois l'avantage de vastes ateliers et celui du voisinage de la cathédrale.

Dès le 23 mai 1271 le chapitre avait baillé à rente perpétuelle, dans cette rue et dans son fief, une maison appartenant naguère au chanoine Pierre, sacriste de Saint-Julien, et sise entre l'hébergement *defuncti Martini pelliparii* et l'hébergement *in quo* SOLET *manere magister lathomus fabrice ecclesie Cenomanensis*. Puissions-nous un jour avoir la bonne fortune de découvrir le nom de ce maître maçon du chœur de *Saint-Julien*, au XIIIᵉ siècle, qu'a malheureusement négligé de nous donner le *Livre blanc* (1) !

La fin des travaux du chœur vint rendre moins

jour. Les documents de la fin du XIVᵉ siècle qui, en parlant de la construction du transsept méridional, le désignent sous le nom d'édifice de la croisée, ont pu être causes de ce défaut de précision. C'est ainsi qu'on voit encore, le 24 août 1419, le chapitre donner quittance de 800 livres léguées par le chanoine Pierre de la Forge, *pro opere medie cruciate sue ecclesie.*

(1) V. *Livre blanc*, p. 230. En juillet 1258, p. 242, il mentionne *Thomas, dictus Tostain, cementarius*, à qui est

nécessaire la présence d'un maître de l'œuvre ; car on voit, dès le mois de février 1273 (nouveau style), le chapitre, *pensata utilitate ecclesie*, concéder à rente héréditaire et perpétuelle à de simples particuliers son hébergement *in quo solet manere magister lathomus fabrice ecclesie Cenomanensis, cum virgulto et omnibus dependentiis* (p. 206), hébergement qui depuis lors est habité par une série de nouveaux occupants, et dont on pourrait aisément faire l'histoire.

Trente ans plus tard, sans doute, le chapitre, commençant l'érection de la croisée de l'église, sentit la nécessité d'acheter une nouvelle maison pour son nouveau maître de l'œuvre, afin de remplacer celle dont il s'était dessaisi. De là probablement l'achat relaté dans l'article du nécrologe relatif à Renaud de Mellot ; de là sans doute aussi l'explication de ces deux maisons différentes du maître de l'œuvre du XIII[e] siècle et de celui du commencement du XIV[e], changement motivé par la cessation des travaux, qui dut avoir lieu avant 1273, et par leur reprise au commencement du siècle suivant sous la direction de Mathieu Julien.

Après la mention de ce maître de l'œuvre, il faut enjamber un siècle environ avant de retrouver le nom d'un architecte de la cathédrale. Ce ne fut, du reste, qu'à la fin du XIV[e] siècle qu'on commença à élever le transsept méridional. C'est à lui que se rapporte le don de 1,000 francs d'or fait par le roi, le 13 mai 1393, pour l'édifice de la croisée de l'église. On voit bien, un an plus tard, le 13 mai 1394, le chapitre accorder une gratification de 20 livres au maître maçon de l'église et régler ses

baillée une maison du chapitre. Mais on n'est nullement autorisé à élever ce maçon au rang d'architecte.

salaires à 40 sous par semaine, tandis qu'il travaillera à cet ouvrage, qualifié d'*œuvre du roi;* mais le nom de ce maître de l'œuvre n'a pas été conservé par ceux qui ont fait la compilation des extraits des registres du chapitre de cette époque, aujourd'hui perdus.

Il faut attendre l'érection du croisillon septentrional, commencé en 1403, pour pouvoir attacher un nom d'artiste à une des parties de l'antique cathédrale. Une charte du 21 juillet 1420, conservée dans les archives de Saint-Lô et publiée par M. Hucher, a fait connaître récemment le nom de maître *Nicole de l'Escluse*, alors *maistre des œuvres* de l'église du Mans, et ceux de Henri Gilot, maçon, de Robin de la Roche et André Julien, charpentiers, figurant dans une enquête, tous jurés sur le fait des œuvres de la ville du Mans et du débat des édifices (1).

Nicole de l'Ecluse est-il le maître de l'œuvre de la cathédrale mentionné en 1394? Cela ne serait pas impossible; car en juillet 1420 il était bien près de mourir, ce qui permet de le supposer arrivé dès lors à la vieillesse, et ayant bien pu vingt-six ans plus tôt diriger les travaux du transsept méridional, d'après le modèle duquel s'éleva le croisillon opposé.

Voici les renseignements inédits que donnent sur lui et sur ses compagnons les registres du chapitre de la cathédrale.

Le 26 mai 1419, le chapitre commet un de ses membres et maître Nicolas de l'Ecluse, maçon, maître des œuvres de l'église, pour visiter et apprécier les réparations à faire à la maison canoniale de Jean Doliet, archidiacre de Sablé.

(1) Voir *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome XXI (1872), p. 740 et suivantes.

Dès le 3 mars 1419 (nouveau style), le chapitre donnait ordre à maître Gilles Lefèvre, chargé de l'office de la bourse, de payer dix livres tournois à Henri Gilot, maçon (*lathomo*), à compte sur le travail qu'il avait promis de faire pour le chapitre. Une délibération du 20 octobre montre de quel ouvrage il s'agissait; elle ordonne de verser au même Henri Gilot (*lapicida*), une nouvelle somme de 10 livres tournois, pour l'achèvement des murs « faisant la clouaison de la ville » et appartenant aux chanoines en face de la maison de l'archidiacre de Sablé (*pro complendo opere murorum nostrorum fortificationis civitatis ad nos pertinentes contra domum archidiaconi de Sabolio*).

La même année, le vendredi après la Pentecôte, c'est le charpentier André Julien à qui le chapitre donne ordre de délivrer la grosse somme de six-vingts livres tournois pour les charpentes qu'il s'est obligé de faire en l'église (*pro certis carpentariis quas facere promisit pro nobis in ecclesia nostra*) (1).

D'autres fois, on fait encore appel à l'intervention du maître des œuvres Nicole de l'Ecluse, sans le nommer. On le voit fonctionner dans ce registre jusqu'à la fin d'octobre 1419 (2).

Un an plus tard, il avait cessé d'exister, ainsi que le montre une délibération capitulaire du 21 octobre 1420. A cette date, on voit le chapitre nommer des commis-

(1) On remarquera que ce charpentier, qui est aussi mentionné en 1420, porte le même nom que le maître des œuvres du commencement du XIVe siècle. — Voir le registre du chapitre de 1418 à 1429, fol. IV, recto; fol. VI, recto; fol. XXI, *Archives de la Sarthe*, G. 18.

(2) Voir le même registre, fol. IX, recto; fol. XVIII, recto; fol. XIX, verso, 27 septembre; fol. XX, 25 octobre 1419.

saires pour visiter le canal, le tou, situé près de la maison de Me Jean de Thillaye et commençant à partir de la maison de Me Jean des Roës, pour aussi le réparer, ainsi que les murs endommagés par ce tou, même ceux de la maison où demeurait feu le maître de l'œuvre de l'église (*muros domus quam inhabitavit deffunctus magister operis ecclesie*) (1).

Cette mort survenant au milieu de la construction du transsept septentrional et de sa rosace devait laisser le chapitre dans un grand embarras.

C'était le moment où on poursuivait l'œuvre avec la plus grande ardeur. Le chapitre provoquait force dons (*pro opere somptuoso ecclesie per Dei gratiam reficiendo, ad opus fabrice seu pro novo opere* (2). *Opus novum,* « l'œuvre nouvelle d'icelle église, » c'est ainsi qu'est, en effet, toujours dénommée la construction du croisillon septentrional. Au reste, les dons affluaient de toutes parts. Cardinaux, chanoines, barbiers, orfèvres (3) s'empressaient d'apporter leurs offrandes.

Le 8 novembre 1420, à la réunion du synode, on a grand soin de recommander aux curés la nouvelle œuvre qui s'élève. De peur qu'elle ne soit compromise par le voisinage de la chapelle que l'évêque Adam Châtelain veut élever au pignon (*circa novum opus nostre ecclesie*), on adresse à ce prélat de pressantes représentations (4).

(1) Voir *ut suprà*, fol. XXXVI.

(2) Voir *ut suprà,* fol. VI et XXXIV.

(3) Voir fol. LII, 29 septembre 1421, le don de 25 écus d'or, par Eudes Lempereur, *orfèvre*, habitant au Mans, dans le cloistre (*in claustro nostro*).

(4) Voir fol. LXIII. — Voir aussi un curieux arrêt du parlement du 24 juillet 1424, *Livre rouge*, ms. de la bibliothèque du Mans, no 247, fol. 240, verso.

Il semble que l'approche de l'invasion anglaise, chaque jour plus imminente, au lieu d'entraver l'achèvement du transsept, donne une ardeur plus grande aux travailleurs, qui, dans leur incertitude du lendemain, ont hâte de ne pas laisser l'œuvre inachevée, *in eminenti periculo dicte ecclesie*, comme le dit une délibération du 20 juin 1419.

Le 30 décembre 1420, le chapitre décide de demander un sauf-conduit aux Anglais pour se procurer les matériaux nécessaires à la construction de l'église (1).

Un nouvel architecte seul manquait. Les chanoines en eurent un le 21 janvier 1421. On a longtemps ignoré comment s'appelait ce maître de l'œuvre, dont on avait constaté divers travaux, d'après le registre des délibérations du chapitre, sans relever la mention du nom qu'il portait. J'avoue qu'après les nombreuses analyses dont le registre avait été l'objet, j'avais moi-même négligé d'y chercher le nom de l'artiste.

C'est dans un dépouillement commencé au point de vue de l'histoire de l'invasion anglaise, sur laquelle il contient trop peu de documents, qu'un heureux hasard m'a fait faire cette rencontre. Cela arrive souvent dans les recherches d'érudition : « On tue un lièvre, alors qu'on chasse une perdrix. »

(1) Voir fol. XLI. On voit par une délibération du 21 août 1423, que les pierres se prenaient à la perrière de Bernay. Le chapitre fait donner 8 écus à un charroyeur, qui avait perdu ses bœufs en amenant de la pierre de Bernay, *pro opere ecclesie nostre*. Il y avait longtemps déjà que la maçonnerie de la cathédrale se faisait en pierre de Bernay. Voir *Gallia Christiana*, tome XIV, *Instrumenta*, col. 139, une charte de 1250 et dans les *Recherches sur la cathédrale du Mans*, par M. l'abbé Persigan, p. 99, une autre charte de 1252.

Le mardi 21 janvier 1421 (nouveau style), le chapitre recevait en qualité de maître des œuvres de son église, *Jean de Dampmartin*, natif de Gergeau (Jargeau), du diocèse d'Orléans, avec le salaire et les émoluments (*cum pensione et emolumentis*) qu'il avait l'habitude de payer aux maîtres de l'œuvre. Et ledit maître promettait et jurait de ne pas se retirer sans la permission et le consentement du chapitre. Si quelque dommage survenait à l'œuvre par suite de sa négligence ou autrement, il promettait de le réparer et de rendre le chapitre indemne, se soumettant à la juridiction capitulaire, partout où il lui aurait plu de se transporter (1).

Dès lors, on voit au travail le nouvel architecte, qui continue l'œuvre commencée par son devancier. C'est à lui, en effet, que se rapportent les délibérations relevées d'ancienne date, et où il est question du maître de l'œuvre, sans plus ample désignation, tant on se préoccupait peu alors du nom de l'artiste, pour ne penser qu'à la grande œuvre qu'il élevait.

En voici le relevé en quelques lignes :

Fol. LXXXI, verso, le 9 juin 1423, le chapitre donne au maître des œuvres de son église, outre ses honoraires accoutumés, 10 écus d'or pour ses bons et gracieux service (*pro bonis et gratiosis servitiis*).

Fol. LXXXVI, le 5 octobre de la même année, on lui fait cadeau d'une pipe de vin vieux, pour l'engager à s'occuper plus activement des affaires de l'église (*ut diligentius vacet circà negotia nostra et nostre ecclesie*).

(1) Fol. 43, recto. Je n'avais pas encore relevé cette délibération lors de la lecture de l'ébauche de ce mémoire que j'ai faite au Congrès. J'ai appris qu'antérieurement à cette date, elle était connue de M. l'abbé Esnault ; je me fais un devoir de constater ici l'antériorité de sa découverte.

Fol. CIV, le 1er juillet 1424, on lui accorde 10 aignels ou petits moutons d'or et une pipe de vin (*pro bonis et gratuitis servitiis per ipsum nobis impensis et impendendis*) (1).

Fol. CXV, verso, le 1er avril 1425 (nouveau style), on mandate une somme de 20 livres à son profit, pour la façon de certains pinacles en pierre (*pro tabernaculis per ipsum pro opere nostre ecclesie factis ex lapidibus nostris*).

On trouve aussi dans ce registre cités les noms de deux charpentiers. Le 10 novembre 1424, (fol. CV, verso), le chapitre fait donner de sa bonne volonté et à titre de pot de vin, à Guillaume Raoul et Étienne Julien, charpentiers du nouvel œuvre, 10 livres tournois (2). On voit que le travail s'avançait, puisqu'on payait le travail des charpentiers. Ce qui achève de le prouver, c'est qu'en février 1425 (nouveau style), Pierre le Moulnier recevait aussi 40 sous de pot de vin, pour ses travaux de la couverture du transsept de l'église (3).

Il était temps. L'invasion anglaise approchait chaque jour de plus en plus des murs du Mans. La dernière mention de Jean de Dampmartin dans le registre du chapitre est du 1er avril 1425. Le 20 juillet, jour de la sainte

(1) Y a-t-il une erreur du scribe qui aura voulu écrire *gratiosis* (*ut suprà*)? C'est fort probable; sans quoi, il faudrait penser que les services de ce maître des œuvres étaient gratuits, ce qui n'est pas d'accord avec les termes mêmes de son contrat avec le chapitre.

(2) Le *Stephanus Juliani* est certainement de la famille de l'André Julien cité en 1419 et 1420.

(3) Voir M. Hucher, vitrail de la rose, dans les *Études sur l'histoire et les monuments du département de la Sarthe*, p. 80. — Voir aussi ce qu'il dit du paiement fait alors des vitraux de ce transsept.

Marguerite, les Anglais mettaient le siége devant la ville, dont vingt jours après ils devenaient complétement les maîtres.

Le croisillon septentrional et sa splendide rosace étaient heureusement terminés, sans quoi l'occupation du Mans par les Anglais aurait probablement entravé leur achèvement. Du moins le registre capitulaire, qui ne s'arrête qu'à la fin de 1429, ne mentionne-t-il plus une seule fois aucun nouveau travail relatif à la cathédrale, à laquelle nos pères, dans leur patriotisme, n'avaient pas cessé de travailler, jusqu'au moment où, pour ainsi dire, l'ennemi arrivait aux portes de la ville (1).

Jean de Dampmartin, sans emploi, dut se pourvoir ailleurs, et se transporter dans une ville qui, plus heu-

(1) M. Siméon Luce, *Le Maine sous la domination anglaise*, *Revue des questions historiques*, tome XXIV, p. 240-241, me semble s'être trompé en pensant que le chapitre a continué l'œuvre de la construction de la cathédrale *pendant l'occupation* de la ville du Mans par les Anglais. Le transsept septentrional, avec sa grande rosace flamboyante et le vitrail de la rose étaient terminés au commencement de 1425.

Quant à la prétendue construction de la partie supérieure de la grosse tour à cette époque par l'évêque Adam Châtelain, construction qui aurait été terminée en 1433, d'après une prétendue charte du *Livre rouge*, M. Luce a été induit en erreur par dom Piclin, qui a fait émettre la même allégation erronée par l'abbé Persigan. Cette charte, du 4 décembre 1433, dit seulement que l'évêque *pia motus consideratione, certa edificia ad dicte ecclesie utilitatem convertenda, in platea seu claustro ipsius ecclesie,* INTER *domum quam relicta defuncti Johannis Villechastre a nobis tenet in emphiteosim et turrim seu portam sonitoriam vel campanarum, edificari facere decrevit.* Il suffit de lire la charte pour voir qu'il n'y est question nullement de l'érection de la tour par Adam Châtelain, à qui

reuse que le Mans, n'eût pas à souffrir les douleurs de l'invasion anglaise. Nous retrouvons bientôt sa trace dans une ville voisine.

L'architecte du transsept septentrional de la cathédrale du Mans n'est pas, en effet, un inconnu dans l'histoire de l'art. Dès 1432, il est maître des œuvres de la cathédrale de Tours, et en 1453 il remplit encore les fonctions de maître de l'œuvre et gouverneur de la maçonnerie de cette église. Un règlement de la confrérie de Saint-Gatien nous le montre à cette date avec cette qualité, marié à Marie de la Byardaise, qui lui avait donné deux fils, Huguet et Jean. Son nom a été relevé par tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de nos artistes (1).

Pour retrouver trace d'un artiste dans le Maine, il faut attendre la fin de l'occupation anglaise, qui correspond environ à 1450. La seconde moitié du XV[e] siècle fut comme un commencement de renaissance monumentale pour cette province, où il y avait tant de ruines à relever.

on a attribué, avec plus de raison, peut-être, la construction de la nouvelle salle du chapitre. Voir *Livre rouge*, ms. 247 de la bibliothèque du Mans, fol. 239, recto.

J'ajouterai aussi que l'ordre donné par le roi de procéder à la confection de l'inventaire appelé le *Livre rouge*, et qui contient cette charte, est daté de Poitiers, 22 février 1424 (nouveau style), et non 1423. Voir le *Livre rouge*, fol. 218.

A la fin de 1426, on voit, je dois le dire, le chapitre reprendre le projet de construction d'un *grabatoire*, G. 18, fol. CXXXVI.

(1) Voir M. de Grandmaison, *Documents inédits sur les arts en Touraine*, p. 127; Lance, *Dictionnaire des Architectes français*, tome I[er], p. 177; et M. Bérard, *Dictionnaire des Artistes*, p. 198. — Je citerai aussi, en passant, le nom de *Simon du Mans*, qui, dans la deuxième moitié du XIII[e] siècle, (1279), aida le maître de l'œuvre Étienne de Mortagne dans

Malheureusement il y a fort peu de noms d'artistes d'alors qu'on puisse aujourd'hui citer, et c'est un *desideratum* bien regrettable, surtout pour cette curieuse période.

Les registres originaux du chapitre font presque complétement défaut pour cette époque; les extraits connus ou inédits qui ont pu en être faits au XVIII[e] siècle, alors qu'ils n'étaient pas encore perdus, n'ont guère été relevés au point de vue de la curiosité et de l'histoire de l'art, et ne nous donnent presque pas de renseignements pour combler cette immense lacune (1).

Aussi n'avons-nous pas même de nom d'artiste à rattacher au splendide jubé de la cathédrale, élevé vers 1490, renversé dès 1562 par les protestants, et dont M. Hucher a remis en lumière, dans une splendide publication, le dessin émané, sans contredit, de l'architecte lui-même. Nous en sommes réduits pour ce monument, comme pour d'autres, à de pures suppositions.

Y a-t-il par exemple quelques œuvres dans le Maine à attribuer à Colin de Hurion, un des artistes (sculpteur ou marbrier) du tombeau du roi René à Angers? On ne peut l'affirmer, malgré de fortes vraisemblances.

Ce Colin de Hurion, sur lequel M. Lecoy de la Marche a donné des renseignements dans son histoire et dans ses comptes du roi René (1), et qui se rendit adjudicataire, le 17 octobre 1452, de la fourniture des pierres de marbre

la construction de la cathédrale de Tours. — N'avait-il pas lui aussi travaillé auparavant à Saint-Julien du Mans?

(1) Il ne faut pas confondre avec le nom d'un architecte celui de *magistri Jacobi Lathomi*, M[e] Jacques Lemaçon, chanoine du Mans, du XV[e] siècle, dont le nom est inscrit au nécrologe, fol. LVIII.

(2) Voir M. Lecoy, *le Roi René*, t. II, page 102, et *Extraits des comptes et mémoriaux*, p. 162 à 170.

du tombeau du roi, était, je puis le dire à coup sûr, un Manceau qui avait quitté le Mans par suite de l'occupation anglaise et avait transporté son atelier à Angers, ville qui n'avait pas eu à souffrir les misères de l'invasion étrangère. Il était propriétaire dans le Maine, à Téloché. Le 6 décembre 1429, on voit Colin de Hurion et Jacquette sa femme, « demourans à présent en la ville d'Angers, » acheter la métairie de la Boyère dans cette paroisse. Le 20 mai 1448, ils sont encore en Anjou. Lorsque le Mans fut délivré des Anglais, Colin de Hurion se hâta de revenir dans le Maine. On l'y trouve dès le 14 mars 1450 figurant dans un contrat de vente, à côté de Gillot de Hurion son fils, inconnu jusqu'ici, et qui avait peut-être adopté la profession paternelle (1). Les comptes du roi René constatent de même qu'en 1459 Colin avait quitté Angers pour s'en retourner demeurer au Mans.

Ce nom de Hurion (que M. Port croit, cependant, n'être que celui d'un marbrier) est un de ceux qui devra désormais attirer les recherches des curieux dans le Maine.

J'en dirai autant, pour la fin du xv[e] siècle, du célèbre *Jehan Texier,* dit Jean de Beauce, qui me semble, ainsi que je l'ai avancé naguère (2), avoir travaillé dans le Maine avant d'aller attacher à jamais son nom à la cathédrale de Chartres. La première fois qu'on le rencontre, c'est à Vendôme, au commencement de novembre 1506 (3).

(1) Voir aux Archives de la Sarthe, G. 109, Confrérie de Saint-Michel-du-Cloître.

(2) *Le Sépulcre de la cathédrale du Mans*, 1869, in-8, page 5.

(3) Il est, en effet, dans cette ville, le 11 novembre 1506, lorsqu'il passe un traité pour ses premiers travaux de Chartres. Comme il est mort à la fin de décembre 1529, on ne connaît donc jusqu'ici que vingt-trois années de sa vie.

Eh bien, les comptes de la ville du Mans de 1474 à 1475 nous montrent un *Jehan Texier*, maçon, travaillant à abattre le mur et la cheminée de la loge aux portiers du château, et à refaire ladite loge avec Colin Daillandes, maître maçon, conduisant les travaux, Jehan, fils de celui-ci, et Guillaume Montahier, aussi maçon (1).

Sont-ce là les modestes débuts du grand artiste, et peut-on identifier le maçon du Mans de 1475 avec le célèbre architecte imagier de la cathédrale de Chartres?

Cette identification des deux personnages, qui tendrait même à donner à Jean Texier une origine mancelle, n'est nullement invraisemblable. Ce nom de Texier se rencontre fréquemment alors dans le Maine. On le trouve même, à cette époque, porté par d'autres artisans du Mans.

Si les comptes de la ville ne citent qu'en une seule occasion le nom du maçon Jean Texier, en revanche, de 1475 à 1489, ils contiennent presque chaque année le nom de Macé Texier ou le Texier, charpentier, qui, dès 1475, fait des réparations aux *accoudouers* du pont-Perrin, abat le boulevard du château, et procède à d'autres ouvrages de son métier (2). Après 1489, on ne le voit plus figurer dans les comptes; il y est remplacé le plus souvent par les Legendre, Jehan Legendre, et Legendre le

(1) L'ouvrage fut commencé le 15 août 1475 et exécuté en soixante-neuf journées. Colin Daillandes reçut par jour 3 sols pour lui, et le Texier (il est appelé indifféremment des deux façons) 2 sous 6 deniers seulement. — Voir les comptes de la ville du Mans, de 1474 à 1475, fol. 13, verso, et 14, Archives municipales du Mans, n. 246. Le premier registre des comptes municipaux va de 1474 à 1480, et le second de 1486 à 1495.

(2) De 1479 à 1480, on voit aussi Pierre le Texier prendre à ferme les droits de *dixième* d'Alonnes (Même registre, fol. 70).

Jeune, noms qui sont aussi à relever, ne fût-ce que pour la présence de Jean Legendre, charpentier, au marché (resté inconnu jusqu'à ce jour) passé le 18 septembre 1504, entre vénérables et discrets maîtres Jean de Brie et Jehan de Courthardy, chanoines du Mans, commissaires en cette partie, et des scieurs de long de Roizé, pour scier les bois abattus dans la forêt de Longaulnay ou déjà charriés au Gué de Maulny, destinés au relèvement de la nef de Saint-Julien (1).

Si postérieurement à 1489 il n'est plus question au Mans des Texier (2), on retrouve vingt ans après un Jehan le Texier, maçon, à la Ferté-Bernard, et qui, rapprochement curieux, est précisément parent du grand architecte de Chartres.

En 1510, le 23 septembre, « Jean Texier dit de Beaulce, maçon et gouverneur de la massonnerye faite en l'un des clochers de l'église de Chartres, » et Marguerite Fauveau, sa première femme, constituent leur procureur Jehan le Texier, maçon, demeurant à la Ferté-Bernard, pour poursuivre la vente d'une maison à la Ferté, aliénée par Jehan Touzé, maçon, cousin germain de ladite Marguerite (3).

(1) Extrait du registre du chapitre de Saint-Julien, commençant le 20 juin 1504.

(2) Il est vrai de dire que la série des comptes de ville manque de 1480 à 1486 et de 1495 à 1527. — Les *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, p. 187, nous font aussi connaître un marché passé, le 19 janvier 1453, avec Jean le Texier, couvreur, pour couvrir l'auditoire des halles d'Angers. — Au Mans, au XVIe siècle, paraissent les le Tessier, maîtres vitriers, qui forment une longue suite d'artistes locaux.

(3) Voir *Archives de l'art français*, t. IV, p. 394. On voit qu'indépendamment de la parenté entre les deux Texier, la

Le mandataire de l'architecte de Chartres, le Texier fertois, fut lui-même un des directeurs de l'œuvre de l'église de la Ferté-Bernard, après Hiérôme Gouin, mort vers 1526. Mais il ne conduisit les travaux que fort peu de temps, car il était mort dès 1530, très-probablement.

Cette coexistence des deux Jean le Texier, morts aussi vers la même époque, a même été cause qu'il y a eu confusion entre eux, et que certains compilateurs ont considéré Jehan de Beauce comme ayant été le maître de l'œuvre de la Ferté-Bernard (1).

Lorsque le maître maçon fertois meurt, il est entouré d'ouvriers du même nom. Son jeune fils Jehan Texier vaque à l'œuvre de la maçonnerie dès 1531. Adrien Texier et son fils figurent parmi les charpentiers de l'église de la Ferté en 1533, et Michel Texier est serviteur des maçons dans cette même année. Enfin, chose étonnante, on voit, en 1557, l'hôtel-Dieu de ladite ville bailler une somme de 4 livres 10 sols tournois à *Jehan de Beausse*, tombé dans l'indigence (2).

Lorsqu'on voit tant de Texier rassemblés à la Ferté, la femme de l'architecte de Chartres ayant elle-même des

femme de l'architecte de Chartres a elle-même des attaches fertoises.

(1) Voir Bérard, *Dictionnaire des artistes; contrà*, Lance. *Dictionnaire des architectes*, tom. II, p. 78.

(2) S'agit-il du fils de l'architecte de Chartres, ou du fils du maçon de la Ferté, à qui un séjour en Beauce aurait valu son surnom? — Ces différents renseignements sur les Texier de la Ferté sont tirés de l'*Histoire de la Ferté-Bernard*, par M. Léopold Charles, 1877, p. 148 et suivantes, et d'autres monographies du même auteur sur l'église et les artistes de la Ferté-Bernard.

relations de famille et de propriété dans la vieille cité fertoise, lorsqu'on y trouve un Loys Levasseur, maçon, en 1533, et qu'on rencontre un Thomas Levasseur, maçon, travaillant sous Jean de Beauce à Chartres, n'est-il pas permis d'en inférer, puisque les deux homonymes appartenaient à la même famille, que le grand imagier de Chartres était probablement du Maine, d'où son génie l'appela sur un plus grand théâtre, dans ce pays de Beauce qui lui donna son surnom, et auquel il laissa pour souvenir immortel un des clochers et une bonne part de l'imagerie du chœur de la cathédrale?

N'est-il pas dès lors possible que le Jean Texier qu'on entrevoit au Mans en 1475 soit le même que l'architecte de Chartres? On ne peut l'affirmer à coup sûr, puisqu'il y avait alors deux artistes du même nom. Cependant on me permettra d'ajouter encore qu'on est frappé de l'air de famille, pour ne pas dire de la ressemblance qui existe entre l'*imagerie* de Solesmes et celle de la clôture du chœur de Chartres.

Toutes ces particularités ne sont-elles pas comme autant de présomptions et n'appellent-elles pas sérieusement de ce côté l'attention des chercheurs? Cette question de Jean Texier vaut la peine d'être élucidée, surtout pour le Maine. S'il était prouvé que le grand artiste était dans cette province à la fin du XVe siècle, ne serait-ce pas lui qu'il faudrait présumer être l'auteur du splendide jubé du cardinal de Luxembourg?

Quoi qu'il en soit, on ne voit percer que bien peu de noms d'artistes au Mans avant le XVIe siècle. La cause de cette rareté tient sans contredit à la perte presque totale des comptes de l'argenterie des chapitres de la cathédrale et de Saint-Pierre-la-Cour, et des comptes de la ville du Mans. Ce qui le prouve, c'est qu'en effet, si l'un de ces

comptes survit, on y trouve aussitôt un nom d'artiste ou au moins d'artisan.

C'est ainsi que les comptes de l'argenterie de Saint-Pierre-la-Cour, allant de la saint Jean-Baptiste 1451 à la saint Jean 1452, nous font connaître les noms du maçon Jehan Manceau, du serrurier Jean le Comte, qui pose « les vitres dedans l'église », du chasublier Gillet-Babin, de Robin-Gillebert, gantier, qui met une housse à un bréviaire, etc. (1). Le registre des délibérations capitulaires de la même collégiale de Saint-Pierre-la-Cour, pour les années 1471 et 1472, nous expose longuement l'histoire de la construction du nouvel orgue de l'église par frère Gombauld Rogerie, de l'ordre des Frères prêcheurs, construction qui n'eut pas lieu sans contestations, de même que celle de la menuiserie et de la charpenterie du buffet de l'orgue (*pulpiti*), duquel s'occupa le prieur des Frères prêcheurs du Mans, Me Julien *Clerici,* ou plutôt Julien Leclerc, qui finalement fut remplacé par un tiers dans la surveillance du travail de ce buffet.

Ce même registre ne nous donne malheureusement pas le nom de l'artiste qui, en 1473, fit la besogne « environ le grand autel de l'église, pour la décoration de la châsse de sainte Scholastique, » lacune d'autant plus fâcheuse, qu'il contient le devis de cette œuvre *de repositorio capse sancte Scolastice*, due à la générosité du chanoine Jean Bordier.

A propos de l'autel paroissial élevé à la même époque dans la nef de l'église, contre le gré des chanoines, il ne fait connaître aucun autre nom de personnes ayant pris part à ce travail, que ceux du maçon Bedin, et de Me Jean

(1) Voir ce registre aux archives municipales du Mans.

Pavy, qui a mis les maçons à l'ouvrage pour cette construction (1).

Les comptes de la recette de la pitancerie du Coëffort de 1506 nous font connaître aussi les héritiers de feu *Jehannyn le Dougis*, vitrier de Saint-Pierre-la-Cour (2).

Je me contente de citer ici ces noms, me réservant de les énumérer avec pièces à l'appui et par ordre chronologique dans un dictionnaire, seule place où cette énumération puisse avoir lieu sans lasser les lecteurs.

Les comptes de ville de 1474 à 1495, dont j'ai déjà parlé, nous font aussi connaître plusieurs artistes dont les noms sont restés inconnus jusqu'à ce jour :

Guillaume Dumoustier, maçon, demeurant paroisse de la Couture, en 1476.

Michel le Perrier, charpentier (compte de 1474 à 1475, fol. 4, verso et 5), qui reçoit 24 sous 8 deniers pour certaines réparations de son métier, faites aux ponts-levis des portes, par mandement des échevins.

Thomas le Perrier, Collin Daillandes (qui, en 1475, comme je l'ai dit, figure à côté de Jehan Texier, en qualité de maître maçon), Colyn Bydaut, tous maçons, en 1478 (fol. 48) (3), ainsi que *Bertran Pavy*, qui paraît dans les comptes de 1478 à 1495 (moment où s'interrompt leur série) et semble avoir occupé un rang supérieur aux autres, puisqu'en 1487 il est dit maître juré en maçonnerie, qualité en vertu de laquelle il procède à la visite des ouvrages de la ville (4).

(1) Voir ce registre aux archives de la Sarthe. G. 472.

(2) Archives de l'hôpital du Mans.

(3) Ils procèdent à la visite de l'arche, « sur laquelle a été assise de nouvel, » au pont Perrin, une petite maison.

(4) En 1475, il figure déjà sur un rôle de souscrip-

Sont également maçons Jehan Fournier (1487), Guillaume Paliceau (1486-1495).

En fait d'autres ouvriers, en laissant de côté les charpentiers, dont j'ai dit un mot précédemment (1), ces comptes ne citent guère que Jehan Lebuchetier, menuisier, en 1475, Michau Alinant, en 1495, Simon Dupin, serrurier, horloger de la ville à partir de 1491, un des successeurs de Gervaise Lambert, *atrempeur* de l'horloge, et Denis Lelièvre, pintier en 1494, qui fournit aux échevins des pots d'étain, dont la gravure est payée à Pierre Delafosse.

Y a-t-il un de ces artisans locaux qui ait fait œuvre d'artiste et dont le nom mérite d'arriver à la notoriété? C'est ce que des recherches ultérieures, montrant un de ces noms attachés à une véritable œuvre d'art, pourront permettre de savoir. Jusqu'à présent, le nom de le Perrier seul a droit au souvenir des curieux (2). On a récemment trouvé, au Mans, sur l'emplacement même de l'ancienne église de Gourdaine, un curieux tombeau en pierre renfermant deux corps, et dont le couvercle, aujourd'hui conservé au musée archéologique du Mans, porte deux inscriptions faisant connaître les noms des deux personnes qui ont été inhumées dans cette même tombe, à deux époques différentes : l'une, la recluse *Ermecia*, au XII[e] siècle; l'autre, le maçon ou tailleur de pierres le Per-

teurs à un emprunt municipal, comme habitant la Tannerie.

(1) Voir, pour les charpentiers, les deux registres de comptes, *passim*: le premier fait connaître dès 1475 le nom du charpentier Jehan Aucher et une foule d'autres, ainsi que des serruriers.

(2) Il a déjà été cité, ainsi que quelques-uns de ceux que j'ai relevés, par M. Anjubault, *Recherches sur la bourgeoisie et la commune municipale du Mans*, 1862, p. 34.

rier, au xve siècle. Ce nom (le seul dont nous nous occupions ici) est gravé dans la pierre en caractères gothiques du xve siècle. Cette inscription, tracée au pied du couvercle et en sens opposé à celui du nom de la recluse : . ITĒ . MA . LEP̲RIER . est accompagnée, au-dessous, d'un marteau de maçon à pointe d'un côté et à *bretture* de l'autre. M. Hucher, qui a savamment rendu compte de cette découverte (1), a lu l'inscription : *Item Mathieu Le Perrier*.

Après avoir constaté la présence au Mans du maçon Thomas le Perrier en 1478, n'est-il pas loisible de penser que le maçon illettré du temps qui a tracé cette inscription funéraire a voulu écrire I. TEMA. LEPERRIER, ce qui équivalait dans son esprit à *Jacet Themas le Perrier?* Toujours est-il que, si ces deux le Perrier ne sont pas un seul et même individu, ils sont au moins de la même famille, ainsi que le Michel le Perrier de 1475.

Le seul nom de peintre que j'aie rencontré dans les comptes de ville est celui de Jehan Orry, qui, en 1491, reçoit cinq sous tournois, pour quatre écussons « esquelz estoient les armes de la ville ».

Ce qui, à la fin du xve siècle et au commencement du siècle suivant, dut attirer dans le Maine des artistes d'autres provinces et y activer l'épanouissement de l'art, ce fut le grand évêque Philippe de Luxembourg, prélat de grande race, grand bâtisseur, grand artiste, grand collectionneur, on peut le dire, et dont le nom devrait être aussi connu que celui de Georges d'Amboise, son contemporain; car il mérite certes à tous les titres de se voir en possession de la même célébrité. Le cardinal de Luxembourg, familier avec les merveilles de l'art en Italie, grâce à ses

(1) Voir entre autres *l'Union de la Sarthe* du 12 juin 1878.

voyages au delà des monts, était entouré de chanoines et de nombreux *domestiques,* artistes comme lui ; aussi vit-on la cathédrale du Mans se peupler alors de richesses artistiques de tout genre, grâce à ce bon prélat et à son entourage.

Le pillage de la cathédrale par les protestants, en 1562, la manie du changement à la fin du XVIIIe siècle, et la destruction d'un grand nombre de nos églises et de nos monastères lors de l'époque révolutionnaire nous ont malheureusement privés de la plupart des œuvres d'art élevées au Mans lors de la Renaissance. C'est à la Ferté-Bernard, c'est à Solesmes qu'il faut se transporter pour voir et pour étudier dans le Maine les œuvres produites alors par le ciseau de nos artistes. Il est à regretter que les noms des imagiers et des sculpteurs de Solesmes ne soient pas authentiquement connus comme ceux des artistes de la Ferté, avec lesquels ils paraissent avoir comme un air de famille ; on est encore réduit sur leur compte à d'ingénieuses probabilités et à des inductions plus ou moins plausibles. A la Ferté on voit aussi, comme on le prétend pour Solesmes, un appoint d'artistes venus, selon l'habitude de l'époque, du dehors de la province. En 1535, c'est l'architecte Mathurin Delaborde, *envoyé par M. le contrôleur d'Orléans,* qui implante dans cette église l'art de la renaissance italienne (1).

Malgré la rareté des œuvres du commencement du XVIe siècle dans la cathédrale du Mans, on peut cependant encore y voir la tapisserie de saint Gervais et de saint

(1) On n'a pas assez remarqué jusqu'ici cette particularité relative à Mathurin de Laborde. Quel était alors le contrôleur d'Orléans ? On sait qu'avant la fin du XVIe siècle le célèbre Jehan Perréal était « contrerôleur des bâtiments à Orléans ».

Protais, donnée au chapitre par le chanoine Martin Guerrande, secrétaire du cardinal, mort le 26 février 1510. Si l'on n'est pas en droit de conclure que cette suite de tapisseries a été exécutée au Mans, n'est-il pas judicieux cependant de présumer que, quel que soit le lieu de sa fabrication (la Flandre probablement), elle a dû être faite d'après des cartons dessinés par des Manceaux, auxquels était familier le spectacle de l'église Saint-Julien ?

Dans une scène des pièces qui la composent, le retable d'un des autels du baptême de saint Gervais paraît semé d'étoiles ou de petites comètes, c'est-à-dire des armes de Philippe de Luxembourg, qu'on retrouve plus visibles sur le drap sur lequel repose la châsse contenant les reliques des saints martyrs.

On trouve dans les dernières scènes le portrait en pied du donateur lui-même et celui du cardinal Philippe de Luxembourg, avec ses armes, sous le nom de saint Ambroise. Enfin, le baptême de saint Gervais et de saint Protais à Milan se passe dans une église où l'on voit un jubé édifié d'autels, surmonté d'un crucifix, accosté des figures de la Vierge et de saint Jean, et accompagné du côté gauche d'une horloge, et du côté droit d'un orgue, ce qui était précisément la disposition du jubé et de ses entours à l'église Saint-Julien.

La grande quantité de tapisseries qu'on voit, possédées alors par des chanoines et données par eux à la cathédrale, le grand nombre de brodeurs qu'on trouve au Mans au milieu du XVI[e] siècle, époque à laquelle les documents sont beaucoup moins rares, permettent même de supposer qu'il put y avoir au Mans, comme à Tours, un atelier de tapisseries. Les comptes de fabriques de nos églises, qui ne font que commencer à être explorés, apporteront peut-être un peu de lumière sur cette intéressante question.

Si nous ne trouvons à relever au Mans, à cette époque, que le nom du brodeur Michau, qui fournit en 1514, au Coëffort, une estole et deux phanons, nous connaissons en revanche ceux de quelques-uns des orfévres employés par le cardinal de Luxembourg. On lit dans un codicille de son testament du 26 mai 1519 : « Je donne à l'église de M. sainct Pierre du Mans l'image du saint évesque que me fait *la Papillonne*, et vueil qu'il soit doré, et qu'il y ait trois ou quatre signacles pour représenter divers saints selon le signacle, comme une pucelle pour M. sainct Julian, un peigne d'escardeur pour M. sainct Blaize, une cuve et trois petis enfants pour M. sainct Nicolas, avec une ampoulle de son huille, que j'apportai de sainct Nicolas-de-Bar. » Qu'est-ce que *la Papillonne*, pour parler comme le bon cardinal, qui ne dédaignait pas les habitudes du langage manceau, ainsi que Bonaventure Desperriers le constate d'ailleurs dans ses contes? C'était ni plus ni moins que la veuve de feu Jehan Papillon, orfévre au Mans. Le 16 septembre 1508, les *registres* du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour nous montrent précisément maîtres Symon Thevenier et Christophe Vendomoys, chanoines de cette collégiale, et maître Pierre de Courthardy, juge du Mans, un des grands amateurs d'art du temps, passant un marché, au prix de 240 livres, avec la veuve de Jehan Papillon et Jehanne Pichard, orfévres, pour une nouvelle châsse d'argent destinée à renfermer les reliques de sainte Scholastique (1).

A côté des orfévres de cette époque (2), on trouve d'autres

(1) Voir le registre de Saint-Pierre-la-Cour de 1507 à 1510, fol. 37, verso. Archives de la Sarthe, G 484 *bis*.

(2) On pourrait antérieurement en relever d'autres depuis *Garnerius, cognomine Carotus,* orfèvre au Mans dès le commence-

noms plus connus portés par des peintres, des imagiers, des verriers, des fondeurs en cuivre ayant fait souche d'artistes, et laissé après eux de nombreux descendants qui ont continué leur art et perpétué leur souvenir.

Tel est celui du peintre Bertin, peintre enlumineur, que l'on voit figurer dans un compte des Ardents de l'année 1519, et qui, sous le nom de Bertin Duval, occupe une assez large place dans l'histoire de l'art dans le Maine, jusqu'au commencement du dernier tiers du XVIe siècle, ce qui m'empêche d'en dire plus long à cette place sur son compte. Son fils, Marc Duval, peintre comme lui, quitta le Maine pour figurer sur un plus grand théâtre, et est tout simplement un de nos plus célèbres graveurs du XVIe siècle. Élisabeth, fille de ce dernier, continua elle-même cette dynastie artistique des Bertin-Duval.

Une fille de Bertin, Françoise, épousa un des Dieuxivois, Pierre, de la famille des célèbres fondeurs manceaux de ce nom. Il descendait lui-même, dit la tradition, d'un Dieuxivois de la paroisse de la Chapelle Saint-Aubin, qui avait été le constructeur de la tour de l'abbaye de Beaulieu-lez-le-Mans. Pierre a attaché son nom à la fameuse cuivrerie du chœur de l'église Saint Julien, commencée en 1507, et qui, détruite en grande partie par les protestants en 1562, fut rétablie alors par un des descendants de Pierre Dieuxivois, et fut enfin vendue au poids à Paris en 1788, lorsque Mgr de Grimaldi vint, selon la mode du temps, continuer l'œuvre de vandalisme du XVIe siècle (1).

ment du XIIe siècle (*Livre blanc*, p. 104). J'ai déjà mentionné moi-même le nom d'Eudes Lempereur en 1421.

(1) M. Lassus avait dans son cabinet le marché relatif à la cuivrerie de Saint-Julien, pièce qu'il avait achetée au Mans, chez

A côté de Bertin Duval de et Pierre Dieuxivois, on voit encore, dès cette première aurore du XVIe siècle, paraître Jehan Mauclerc, vitrier et peintre, dès 1514. Dans les comptes des recettes et dépenses du Coëffort de cette année 1514, il est baillé à Jehan Mauclerc, vitrier, 10 livres « pour avoir refaict la grant victre d'une chapelle, en laquelle il a mis les armes de Monsieur de Tucé, avecques une histoire de saint Cristophe (1). »

Dans les comptes des Ardents, de Noël 1520 à Noël 1521, qui font également partie des Archives de l'hospice du Mans, il est baillé au même artiste 4 livres 15 sols pour avoir relevé les verres de ladite chapelle, y avoir mis plusieurs lozenges et paneaux de verre neuf, resoudé et mis des liens neufs. Jehan Mauclerc était destiné à avoir parmi les siens des successeurs, tant dans le Maine que dans les provinces voisines, pendant tout le XVIe siècle et sa famille devait, par les femmes, se fondre dans celle des Foucault, vitriers-peintres au Mans depuis le milieu du XVIe siècle, jusqu'à la fin du XVIIe (2).

Excepté Bertin Duval, Pierre Dieuxivois et Jean Mauclerc, la plupart des artistes qu'on voit alors employés au

un libraire d'alors. Qu'est devenu ce curieux document? Voir les *Affiches de Paris* du 27 juin 1768, annonçant le projet de vente de cette cuivrerie de Saint-Julien, pesant de dix-huit à vingt mille livres.

(1) Voir Archives de l'hospice. Papier censif de Coëffort. $\frac{D. 4}{4}$

(2) On trouve même, dès 1445, Denis Mauclerc, peintre en Touraine, province qui au XVe siècle fut un véritable foyer artistique. — Le peintre vitrier tourangeau Jehan Belotin, qui en 1472 travaillait pour Jean Bourré, à son château du Plessis-Bourré, et ne devait employer du verre que de la verrerie de Berçay, travailla sans doute aussi dans le Maine.

Mans et dont l'intervention est constatée par les registres de l'époque, ne sont pas dénommés par leur nom (1). Parfois même, les documents du temps ont la cruauté d'employer une périphrase laudative, plutôt que de nous livrer un nom d'artiste, objet de notre ardente curiosité. C'est ainsi qu'on se contente de nous dire, en 1507, que l'art du jubé de la cathédrale surpasse les œuvres de Phidias et de Parrhasius (2).

C'est ainsi que pour le retable de l'église de Douillet, connu depuis 1875 seulement, curieuse peinture sur bois, datée de 1501 et représentant cinq différentes scènes de la Passion, le procureur de la fabrique, au lieu de nous faire connaître le nom du peintre, préfère nous dire dans une précieuse inscription tracée en haut, sur l'encadrement, que ce tableau a été peint par un divin Apelle, *hoc opus divo Apelle celatum* (3).

Quel était ce divin Apelle, ce peintre ainsi exalté par le procureur de fabrique d'une de nos plus modestes paroisses rurales, qui avait bien soin de vouloir faire passer à la postérité son nom de Jean Belocier, préférablement à celui du peintre? S'il est assez vraisemblable

(1) On voit souvent les chapitres traiter *cum quodam aventicio artifice*, sans plus amples désignations.

(2) « *Et præsertim miri artificii ac celature Phidiaca aut Parrasii opera exuperantis pulputi*, » dit un procès-verbal de 1507, cité par M. Hucher dans son étude sur ce jubé.

(3) Voir sur ce retable différents articles de journaux de la Sarthe, de janvier 1875, et sa reproduction photographique que M. Robert Triger a fait récemment exécuter par M. Cabaret, photographe au Mans. — Il a en outre été l'objet d'un rapport, encore inédit, de M. Hucher, à la section d'archéologie du Comité des monuments historiques.

d'attribuer cet éloge à la vanité provinciale, n'est-il pas judicieux de le rapporter à maître Simon du Mans, maître Simon Hayeneufve, curé de Saint-Paterne, non loin de Douillet, alors dans la pleine maturité de son talent (il était né en 1450), et entouré d'une sorte d'auréole artistique grâce à son séjour en Italie? Sa qualité d'homme d'église n'aide-t-elle pas à mieux se rendre compte de l'inscription empruntée au Cantique des cantiques, *Revertere, Sunamitis*, tracée sur un phylactère, au-dessus de la scène centrale du crucifiement?

Quand on voit, du reste, des contemporains comme Geoffroy Tory, égaler maître Simon du Mans à Albert Dürer et à Michel-Ange, quand on a lu les vers dans lesquels Jean Pélerin *le Viateur* le place à côté des Pérugin, des Michel-Ange, des Raphaël, des André Mantegna, des Albert Dürer, parmi les grands artistes de son époque,

> *Grands esperiz Zeusins*, Apelliens,
> *Décorans France*, *Almaigne et Italie*,

on n'est pas étonné de voir le procureur d'une fabrique d'église de village décorer du nom d'Apelle l'artiste qui, en France, fut un des précurseurs de Philibert Delorme et ramena dans notre pays, dès la première lueur de la Renaissance, les modèles de l'art qu'il avait appris à admirer à Rome, à Florence, en Lombardie.

Simon Hayeneufve, à la fois architecte, peintre, dessinateur, érudit comme les grandes intelligences encyclopédiques du XVIᵉ siècle, comme Alberti et Léonard de Vinci, implanta en effet dans le Maine dès avant la mort du cardinal de Luxembourg, non pas seulement dans l'ornementation, mais dans l'architecture des monuments, la

reproduction des types des architectes italiens qu'il avait étudiés au delà des Alpes. Si, pour ses tableaux, nous en sommes réduits à des probabilités, tant que nous n'aurons pas découvert son monogramme, ou dans un registre de comptes l'attribution d'une œuvre peinte encore existante qui serait un précieux terme de comparaison (1), il n'en est pas de même pour les édifices, dont il a donné les plans et dont quelques-uns sont encore debout, ou sont connus du moins par les dessins qui en ont été conservés.

Par suite de l'influence de Simon Hayeneufve, la curieuse période de ce qu'on est convenu d'appeler la Renaissance française semble même avoir duré moins longtemps au Mans qu'en d'autres provinces, et avoir plus tôt fait place aux types architecturaux empruntés à l'Italie.

La preuve que cette prise de possession de la Renaissance italienne dans le Maine se fit dès la première heure, c'est que le même évêque, Philippe de Luxembourg, qui avait fait élever, à la fin du xve siècle vers 1490, le jubé entièrement gothique de Saint-Julien (2), faisait bâtir,

(1) On peut comparer au retable de Douillet, le diptyque de 1512 de la tribune de l'église de Château-l'Ermitage; le tableau d'Avesnières, représentant le Christ mort sur les genoux de la Vierge, entre saint Jean d'un côté et de l'autre la Magdeleine, avec un donateur à genoux, en costume religieux, présenté par *saint Simon;* les miniatures du missel du cardinal de Luxembourg à la bibliothèque du Mans, etc. etc. Aucune étude n'a été faite jusqu'à présent sur ces peintures et sur les quelques autres du même temps qui existent encore dans le Maine.

(2) Dans les extraits des registres du chapitre de 1492, on voit le 14 avril Philippe de Luxembourg prier le chapitre d'assister, avec les autres colléges de la ville, à la translation des

avant sa mort, qui eut lieu dès 1519, la chapelle de l'évêché, construite par Simon Hayeneufve, vers 1510, dans le style des églises d'Italie.

Cette chapelle, malheureusement détruite lors de l'époque révolutionnaire, paraît avoir été, sans contredit, la première église avec coupole et lanternon élevée en France à l'époque de la Renaissance; elle a, au point de vue de l'histoire de l'art dans notre pays, une importance caractéristique qui n'a pas été remarquée jusqu'ici (1).

Mais Simon Hayeneufve, qui n'a guère obtenu de nos jours que quelques lignes de M. de Montaiglon, et son

ossements de son père et de faire une station dans l'église Saint-Julien *devant le jubé.*

(1) Je donnerai ailleurs la description de cette chapelle, et je me réserve aussi de faire connaître les différents dessins ou gravures représentant ce monument. Je citerai provisoirement une gravure à l'eau-forte de l'ancien Mans, chez Chereau, rue Saint-Jacques, à Paris, reproduite de nos jours par Tudouze, et insérée à la fois par M. Hucher et M. Lassus dans leurs études sur les monuments de la Sarthe. On y trouve la chapelle de l'évêché, figurant à tort sous le nom d'église des Jésuites. — Je dirai tout de suite qu'on peut rapprocher le dôme de cette chapelle de celui du curieux reliquaire d'Evron, donné à cette abbaye dans le premier tiers du XVIᵉ siècle par l'abbé François de Châteaubriand, dont il porte les armes. Lorsqu'on songe qu'on trouve sous la base de ce reliquaire la marque des orfévres d'Angers (une croix fleurdelisée), on est conduit instinctivement à l'attribuer aux orfévres angevins, Hayeneufve, neveux du grand artiste, sur lesquels M. Port a donné des renseignements plus circonstanciés que ne l'avait fait Lacroix du Maine. (Voir *Revue d'Anjou*, janvier 1876.) Voir la photographie de ce reliquaire et en outre sa description par M. de la Sicotière, *Excursions dans le Maine*, 1841, p. 34.

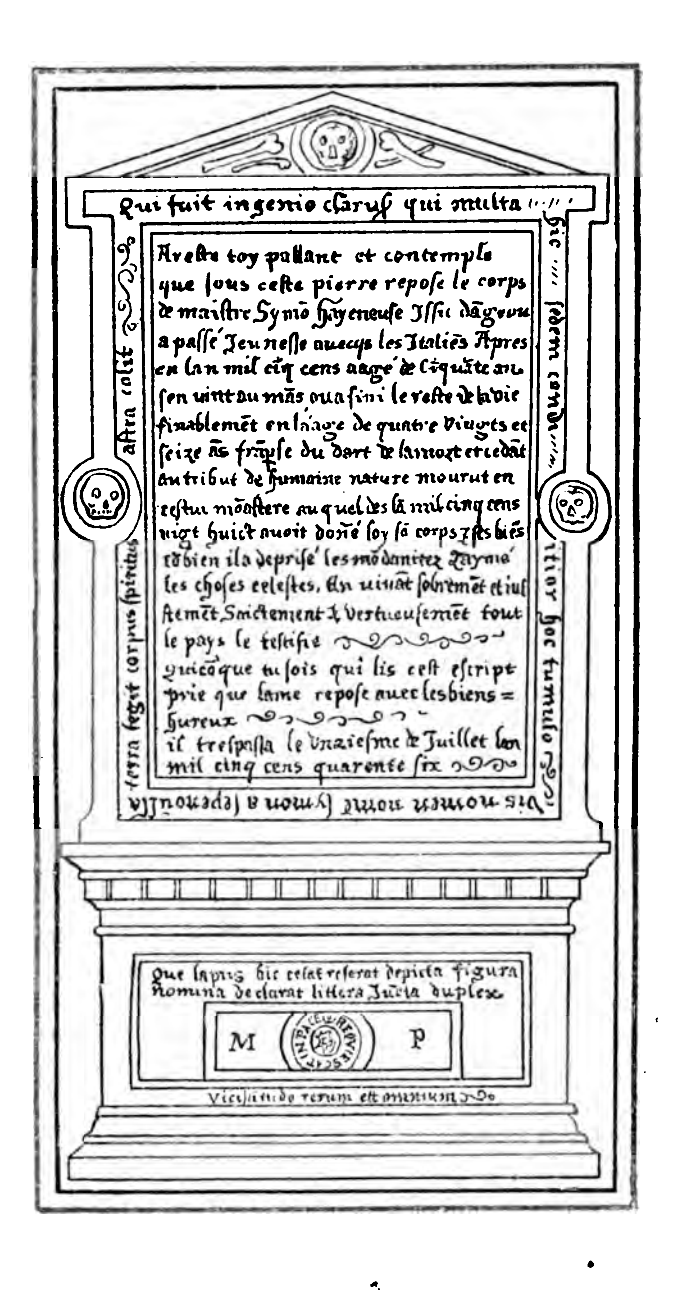
œuvre surtout, méritent à eux seuls une longue monographie que je ne songe pas à donner ici. J'ajourne donc à une autre fois la complète résurrection d'un de nos grands artistes français, arrêtant pour aujourd'hui aux premières années du XVIe siècle, c'est-à-dire à la mort du cardinal de Luxembourg, ou si l'on veut au plein avénement de la Renaissance, au commencement du règne de François Ier, cette étude sur l'histoire des artistes du Mans, qui à partir de cette époque peut être éclairée par des documents aussi nombreux qu'intéressants. Simon Hayeneufve, dont la longue carrière ne s'est terminée qu'en 1546, trouvera aussi bien sa place en tête des artistes manceaux de la Renaissance.

Toutefois, pour ne pas avoir eu le tort d'éveiller la curiosité sans la satisfaire en partie, je ferai connaître en terminant l'épitaphe inédite de Symon Hayeneufve, d'où Lacroix du Maine a tiré les renseignements qu'il a donnés sur son compte, et qui serait aujourd'hui perdue, si Gaignières, cet infatigable collectionneur à qui nous devons tous une reconnaissance sans bornes, ne l'avait fait dessiner et ranger dans ses précieux portefeuilles (1).

Voici cette curieuse épitaphe qui se trouvait autrefois dans la nef de l'église de l'abbaye Saint-Vincent du Mans (2). Elle fournit des documents certains, et plus authentiques que ne le sont parfois les dires de Lacroix du

(1) Elle fait partie des portefeuilles de dessins de Gaignières, qui se trouvent à Oxford et dont le cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale et la bibliothèque du Mans ont fait faire des reproductions.

(2) Le nécrologe de l'abbaye, mss du Mans, n° 41, se borne à dire : *V idus julii obiit magister Simon Hayeneufve, presbiter*.


Qui fuit ingenio clarus qui multa
Hic idem conditur
itior hoc tumulo
terra tegit corpus spiritus
astra colit
Arreste toy passant et contemple
que sous ceste pierre repose le corps
de maistre Symō Hayeneuse Issu dāgrou
a passé Jeunesse auecqs les Italiēs Apres
en lan mil cinq cens aagé de Cīquāte an
sen vint au mās ou a fini le reste de la vie
finablemēt en laage de quatre Vingts et
seize ās frappé du dart de la mort et cedāt
au tribut de humaine nature mourut en
cestui mōastere au quel des lā mil cinq cens
vingt huict auoit doné soy sō corps & ses biēs
cōbien il a desprisé les mōdanitez & aymé
les choses celestes. En viuāt sobremēt et iustemēt, Sainctement & vertueusemēt tout
le pays le testifie
quicōque tu sois qui lis cest escript
prie que lame repose auec les biens=
hureux
il trespassa le vnziesme de Juillet lan
mil cinq cens quarente six
Que lapis hic celat referat depicta figura
Nomina declarat littera iuncta duplex
M
IN PACE REQUIESCAT
P
Vicissitudo rerum est omnium

Maine, sur un artiste qui a droit à être placé sur la même ligne que les Fouquet, les Juste, les Perréal, les Valence et les Jean Cousin.

La parole est à M. de Laurière pour la lecture d'un mémoire de M. l'abbé Charles sur les thermes de Sceaux.

Découverte de thermes romains à Sceaux (Sarthe).

Au-dessous de l'église et sur le penchant du coteau où s'élève le bourg de Sceaux, se dresse une masure délabrée, dont les pans à demi écroulés se détachent vigoureusement sur le ciel, au milieu d'un frais paysage : ce sont les ruines d'une habitation incendiée en 1870 par les Allemands, et connue sous le nom de *la Vieille-Cour*. C'était jadis un ancien siége féodal de justice. Ces débris conservent encore un ensemble d'un certain style, caractérisé par des fenêtres à croix, par des ouvertures à chanfrein du XVIe siècle. Bien des générations ont vécu sur ce point, séduites sans doute par la beauté du site, par la riante vallée de l'Huisne qui serpente au milieu des prairies, par les sources abondantes qui jaillissent en minces filets d'eau et fécondent le sol qu'elles arrosent.

Le charme de cette situation avait été apprécié dès l'époque gallo-romaine, comme en font foi les substructions du vieux manoir, construites en petit appareil régulier, à joints tracés en creux dans le mortier vif et avec chaînes de briques.

Ces murailles romaines, signalées pour la première fois

en 1868 par mon père, M. Léopold Charles (1), étaient un indice assuré de l'existence d'une villa sur ce point. Elle avait dû disparaître, saccagée par les Barbares qui, du IIIe au Ve siècle, envahirent la Gaule.

Mais une destruction n'est jamais si complète qu'il n'en reste quelques traces. Aussi nous ne fûmes pas surpris lorsque l'on mit à découvert, à cent mètres environ de la Vieille-Cour, de nouveaux pans de murs en petit appareil.

Des fouilles en cet endroit s'indiquaient d'elles-mêmes. M. Fouques, propriétaire du terrain, voulut bien s'y prêter de la meilleure grâce, offrant généreusement de participer aux frais. Des circonstances aussi favorables nous décidèrent, M. Samuel d'Elbenne et moi, à tenter l'entreprise au mois de septembre 1877; elle eut un heureux résultat, et nous permit de constater la présence de vastes thermes, dont la partie principale seule a été déblayée sous nos yeux sur une superficie de plus de cinq cents mètres carrés.

Nos recherches se dirigèrent d'abord sur des pans de murs curvilignes mis à nu précédemment. C'était une pièce circulaire de huit mètres quarante centimètres de diamètre intérieur, servant de réceptacle et de réservoir (*baptisterium*) pour l'eau-froide. Un conduit en briques amenait l'eau, et un autre conduit ménagé à l'opposé permettait de vider le bassin. Un rebord circulaire fait tout le tour de ce réservoir, dont le fond est bétonné et dont les parois sont revêtues d'un enduit en mortier. A quelques pas de l'entrée du canal destiné à amener les eaux coule encore la même source qui, jadis, alimentait directement

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 1868, IVe série, 2e semestre, p. 423.

le réservoir. De cette pièce partaient des prises d'eau dont l'emplacement des conduits a laissé une entaille diagonale dans le mur voisin. Cette piscine est accostée de deux petits appartements d'une destination difficile à déterminer; dans le premier se voient les débris d'un canal en briques. La forme circulaire a été fréquemment adoptée pour les réservoirs; le château-d'eau gallo-romain de Nîmes, reproduit par M. de Caumont (1), la piscine des bains récemment découverte par M. l'abbé Cérès (2), affectent des dispositions identiques.

Nous avons déblayé ensuite une pièce importante, à peu près carrée, de cinq mètres de côté environ. Elle était chauffée par un hypocauste, dont les petits piliers en briques, semblables à un dé allongé, étaient encore en place. Sur ces piliers reposaient de larges briques, surchargées d'une couche de béton, épaisse de vingt centimètres, formant l'aire de l'appartement. Le plancher avait été défoncé sur presque toute sa superficie, et avec les débris gisaient pêle-mêle une vingtaine de tuyaux de chaleur circulaires, de petite dimension, et d'autres tuyaux carrés plus grands, dont deux étaient intacts. Des cendres abondaient près du fourneau, et dans une petite cour bétonnée qui le précédait formant *atrium*. Les briques et les piliers calcinés de l'hypocauste, les murs noircis, indiquaient que tout ce sous-sol avait dû être d'habitude fortement chauffé. Aussi proposons-nous de placer ici le *caldarium*, ou les bains chauds. Des fragments d'enduits peints décorés de lignes de diverses couleurs, tracées en ocre rouge ou jaune, indiquaient un certain luxe. Nous

(1) *Ère gallo-romaine*, Abécédaire d'archéologie, 2e édition. Caen, 1870, p. 113.

(2) *Bulletin monumental*, 1878, t. XLIV, p. 56.

avons cru deviner l'indication de placages dans divers morceaux de marbre ou de pierre, taillés en tablettes minces, qui devaient tapisser les murailles. Notre hypothèse acquiert un nouveau degré de probabilité par la présence de nombreux clous de douze à treize centimètres, terminés par une double patte et destinés à fixer les placages.

Du *caldarium* la chaleur se communiquait, par trois ouvertures pratiquées dans le mur du sous-sol, sous une pièce voisine plus grande, aussi destinée au bain chaud. Elle était munie d'un hypocauste, très-mutilé, et était elle-même en partie détruite. Nous n'avons pu en déterminer la longueur.

A la suite du *caldarium* vient un appartement qui servait d'intermédiaire au baigneur, passant du bain chaud au bain froid; c'est le *tepidarium*. Il est encore muni d'un hypocauste, dont le plancher bétonné s'est affaissé sur lui-même. Nous ne savons trop où placer le fourneau chargé de chauffer cet hypocauste, à moins de le voir dans un enfoncement pratiqué dans le mur même.

Un cinquième appartement contigu au précédent, avec bordure en briques, aire bétonnée, sans hypocauste, servait aux bains froids. De là on descend par un double escalier de deux marches dans une piscine bétonnée avec rebord formant cuvette. Cette piscine, *frigida lavatio* des Latins, se vide au moyen d'un conduit d'égout placé dans un angle. Le bassin supérieur s'incline en pente vers une autre issue qui devait au besoin laisser passer l'eau, car le seuil est lisse et arrondi. Cette issue donne sur une aire bétonnée, sorte de cour entourée de murs présentant l'effet d'une longue galerie, accostée de deux conduits d'égout. Dans cette cour on voit à l'angle une cuvette en briques de 80 centimètres de long.

Le sol était couvert de débris de vases en terre commune ou en terre rouge sigillée, appelée, à tort ou à raison, poterie *samienne*. Sur un bol de petite dimension, à couvercle rouge, on lit, appliquée sous le fond, l'estampille du potier CASVRVS qui l'avait fabriqué. Faut-il voir dans cette pièce, l'endroit (*eleothesium*) où se faisaient les onctions d'huile, accompagnement obligé du bain?

Dans toute l'étendue des fouilles, l'aire des appartements était jonchée de tuiles à rebord, ou de tuiles creuses pour les couvertures, de briques striées, de clous de charpente, de cendres et de parcelles de charbon. Il est évident que nos thermes ont partagé le sort des villas voisines des Roches, à Sceaux et de Planchette, à Saint-Jean-des-Échelles, et qu'ils ont péri dans un incendie, précédé de pillage, au moment de nos grandes invasions de la Gaule. Quelques pièces de monnaie semblent en circonscrire la date à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe.

Tel est l'ensemble de nos recherches. Nous les avons arrêtées sans avoir épuisé toutes les questions intéressantes qui s'offraient à nous, et bien loin d'avoir interrogé tout le terrain qui recèle des vestiges de substructions romaines. Pour compléter nos découvertes, il eût fallu les continuer encore sur une superficie d'un are entier.

Cette exploration permet toutefois de se rendre un compte exact de nos thermes et de leur distribution ; au point de vue géographique, elle prouve l'existence d'un établissement gallo-romain, d'une réelle importance, au lieu de la Vieille-Cour. Ce n'est pas, du reste, le seul endroit du bourg de Sceaux où se voient des ruines romaines; la ville des Roches et son *columbarium* ont été explorés et décrits en 1868 (1); d'autres vestiges ont été

(1) *Bulletin monumental*, 1868, t. XXXIV, p. 292-301. —

signalés par M. Etoc Desmasy, à cinq cents mètres du bourg, auprès de la chapelle dédiée à saint Crépin. Ainsi donc Sceaux, l'antique *Cels* de nos chartes du XIe siècle, était un centre d'agglomération sous la Gaule romaine, et son nom s'inscrira désormais à côté de ceux d'Allonnes, de Jublains et de Saint-Jean-sur-Erve.

La séance est levée à onze heures.

Visite des anciennes murailles et des vieilles maisons de la ville du Mans.

Le vendredi 24 mai 1878 à une heure, MM. les membres du Congrès se disposent à parcourir la ville pour y examiner les restes de l'enceinte gallo-romaine et les vieilles maisons qui offrent quelque intérêt au point de vue de l'art et de l'histoire. La grande rue, qui conserve le plus d'anciens vestiges du vieux Mans, sert de point de réunion, et bientôt quinze à vingt membres se trouvent groupés devant le n° 11-12 de cette rue : c'est une maison en pierre dans le bas, en bois à partir du premier étage, qui offre encore de beaux restes; on l'appelle communément la maison de la *Reine-Blanche*, ce qui veut dire de la reine veuve, d'après l'usage, pour les reines, de porter le deuil en blanc. On peut se demander à quelle reine cette dénomination doit faire allusion. Richelet, dans *le Mans*

Revue des Sociétés savantes, IVe série, année 1868, 2e semestre, p. 422-426.

ancien et moderne, fait remarquer qu'il est inexact d'appliquer cette dénomination à Bérengère, veuve de Richard Cœur de Lion, et dame du Mans, dans la première moitié du XIIIᵉ siècle; rien, en effet, n'annonce ici une construction du XIIIᵉ siècle; mais nous avouons n'être pas de son avis lorsqu'il dit que la construction de cette maison remonte au plus au XVᵉ siècle. Il aurait dû limiter cette date à la devanture qui donne sur la rue; car lorsqu'on pénétrait dans l'intérieur de la maison par la cour Pooté, qui se trouvait à côté, à droite, on se trouvait bientôt en présence d'une installation intérieure portant tous les caractères du XIVᵉ siècle. Il existait, en effet, dans deux vastes salles, aujourd'hui détruites, deux remarquables cheminées dont les linteaux étaient garnis de petits personnages en costumes très-évidemment du XIVᵉ siècle. Ces cheminées furent achetées, il y a vingt ans, par M. d'Espaulart, qui les céda aussitôt au musée de Cluny, où on peut les voir peintes et décorées, comme pour inspirer des regrets aux archéologues manceaux qui ont pu abandonner de si fins joyaux (1). Il est donc très-probable que les ducs d'Anjou possédaient depuis longtemps cette maison; cependant il existait au milieu du linteau de la cheminée du premier étage un écusson qui offrait les armes ci-après, lesquelles n'ont rien de commun avec les ducs d'Anjou : Parti chargé de trois ancres (?), au chef chargé de trois

(1) L'enlèvement de ces cheminées a été si subit, qu'il est probable que le musée de Cluny, où, du reste, elles sont très-admirées, les convoitait depuis longtemps; d'ailleurs, M. d'Espaulart était alors adjoint au maire du Mans, il possédait un splendide cabinet d'objets du moyen âge. La responsabilité du conservateur du musée d'archéologie, qui était alors M. Drouet, est donc parfaitement couverte.

étoiles, et de... chargé de trois étoiles, à la bande de... chargé d'un oiseau. M. l'abbé Lochet a aussi signalé ce blason dans sa notice sur la maison dont il s'agit. (*Archives historiques de la Sarthe*, in-8°, le Mans, Gallienne, 1849.) Ces armes se rattachent-elles à celles qu'on voit sur l'un des pieds-droits de la porte principale de cette maison? Celles-ci offrent, sans conteste possible, un semé de croix de Jérusalem, de poissons ou bars, et d'étoiles. On n'est pas embarrassé pour attribuer la croix de Jérusalem aux ducs d'Anjou, rois de Sicile et de Jérusalem; d'un autre côté, les bars conviendraient au roi René. On sait, en effet, que ce prince possédait un sceau dont on a la matrice en métal, qui offrait dans ses cinq partitions : 1° Hongrie; 2° Anjou ancien; 3° Jérusalem; 4° Anjou moderne; 5° et Bar, caractérisé par un champ semé de croix au pied fiché, avec deux bards adossés brochant, sur le tout d'Aragon. Les bars conviendraient à l'époque de la construction de la devanture, qui est très-positivement de la fin du xve siècle; quant aux étoiles, si ce sont des signes héraldiques, elles rappelaient les astres qu'on voit sur la cheminée dont nous venons de parler. On sait que le comté du Maine fit retour à la couronne par la mort de Charles V, comte du Maine, qui institua Louis XI pour son unique héritier, en 1481. La façade de la maison peut appartenir, par ses caractères architectoniques, aux trente dernières années du xve siècle, et la reine Blanche, dont parle la tradition, doit être la bonne reine Yolande d'Aragon, veuve de Louis II, roi de Sicile et de Jérusalem, et comte du Maine. Elle fut plus tard utilisée par Louis XII, comme elle l'avait été par ses devanciers, sans doute comme siége du tribunal de la *prévôté*, ainsi que M. Lochet l'a pensé judicieusemont; car on trouve les armes de France soutenues du porc-épic, qui était, comme l'on sait, la devise

de Louis XII, dans le pignon de la partie postérieure de la maison. Le Congrès s'était rendu dans le jardin de la maison dite *de Scarron,* pour voir ce curieux bas-relief d'assez grande dimension. Une chambre de cette maison, où Scarron paraît avoir fait sa demeure, a conservé des restes de son ancien état; mais ces restes sont peu caractérisés.

Pour en revenir à notre curieuse maison de la Pooté, dont le nom semble bien être l'abrégé de prévôté, disons que les belles sculptures du haut ont été outrageusement sciées par un propriétaire peu soucieux de conserver à ce petit bijou architectural toute sa valeur. Comme un peintre, qui se trouvait sur le lieu au moment de cette cruelle amputation, disait assez crûment à l'auteur de cette mutilation : « Mais vous êtes donc un Vandale? » Celui-ci, sans comprendre, lui répondit tranquillement : « Non, Monsieur, je suis épicier à Mayenne (1). » Depuis cette époque, et ce fait remonte à quarante-cinq ans environ, cette façade est affreusement défigurée; en effet, quatre de ses poteaux, délicieusement sculptés et portant autant de figures abritées de pinacles, ont disparu; il reste encore dans le bas, à la suite de ces poteaux, de petites figures en corbeaux, de style Louis XI ou Louis XII, avec un aigle sous le poteau du milieu; des phylactères sans légendes apparentes sont disposés sur ces corbeaux.

On remarque dans la cour de petits cloîtres voûtés en voûtes plates, avec retombées du temps.

Le Congrès se rend ensuite dans la même rue, au n° 72, vis-à-vis de la rue Bouquet. Nous sommes ici en pleine

(1) Naturellement cet épicier avait vendu ces sculptures, et l'on a conservé le nom de la personne qui les a achetées. C'est un M. Duval, maître de forges, près d'Argentan.

Renaissance. Le travail est savant et plein de charmes. « Deux étages surmontant le rez-de-chaussée étalent une succession de huit pilastres délicieusement ornementés de ces légères arabesques qu'on a appelées *raphaéliques*. Ces huit pilastres ont dû enserrer jadis six fenêtres minces et longues; aujourd'hui, les trois fenêtres du rez-de-chaussée existent seules; celles de l'étage supérieur ont été murées... » chaque étage de pilastre est surmonté d'une frise offrant différents sujets; celle de droite présente une charmante composition : une femme emportée par des chevaux marins, groupe qui rappelle les bas-reliefs du tombeau de Langey du Bellay. Les pilastres de cet étage sont soutenus par de délicieux culs-de-lampe, où la perfection des travaux le dispute à la variété et à la richesse de la composition. Le rez-de-chaussée, qui a souffert des remaniements, présente encore de beaux restes, notamment le bas-relief qui servait d'enseigne à la maison et qui représente Adam élevant sur un bâton la pomme de l'arbre de science, ou la recevant d'Ève, qui tient dans sa main une longue banderole. En haut, sont le soleil, la lune et le signe des poissons, qui dénotent une sorte de prédilection de la part du constructeur de cette maison pour l'astrologie; en effet, cette maison fut bâtie de 1520 à 1525, par Jehan Delépine, *docteur en médecine*, de la ville du Mans, ainsi que nous l'avons établi dans notre notice sur cette maison, insérée page 78 du volume des *Archives historiques de la Sarthe*, déjà cité. Or M. Anjubault, ancien bibliothécaire, a prouvé que *Jehan Delépine* est auteur d'un *Almanach pour l'an 1534, imprimé à Paris par Jacques Hiverd, pour Pierre Lasne, libraire au Mans, en la grant rue, près le Pilier-Vert*. Dans ce livre, le docteur croit à l'influence des astres sur le corps et les destinées de l'homme. Il n'en faut pas plus pour expliquer la présence de ces signes

astronomiques. Le docteur Jehan Delépine n'a pas manqué de figurer sur les pilastres de sa maison les vases remplis de compositions pharmaceutiques qui s'étalent encore aujourd'hui chez nos modernes apothicaires; mais ces vases, surmontés de petits génies rebondis, sont charmants, comme tout ce que créa la Renaissance. Il est bien à désirer que cette maison soit achetée par un amateur qui lui rendrait facilement son cachet et son harmonie.

Dans la même rue, au n° 6, était le lieu de réunion des consuls du Mans; deux statues en guise de termes en décoraient l'entrée; ces deux statues sont aujourd'hui au musée archéologique.

Dans la même rue, on signale une maison de la fin du xve siècle, habitée par l'illustre Pierre de Courthardy, premier président du parlement de Paris, sous François Ier, bien reconnaissable au blason *chargé de deux épées en sautoir* qui orne le haut de la porte. On sait que la tombe de ce personnage est dans l'église de Chemiré-le-Gaudin; c'est un marbre noir, avec deux épées en marbre blanc.

Sur la place du Gué-de-Maulny est l'ancien hôtel de la monnaie des comtes du Maine, nommé aussi l'hôtel de Vignole et le Grand-Louvre.

C'est une construction du commencement du XVIIe siècle et qui n'a rien de curieux.

Dans la rue des Chanoines, au n° 10, on remarque des archivoltes du XIIe siècle, à dents de scie; on n'est pas d'accord sur la destination de cet édifice; les uns, comme Richelet, voient là les ruines d'une église bâtie par saint Aldric, sans remarquer que sa construction, par ses caractères architectoniques, ne peut remonter au delà du XIIe siècle; les autres y placent les restes de l'hospice des Ardents, qui était situé dans la Grand'Rue.

On admire, en passant sur le parvis Saint-Julien, la

maison des Morets, de la Renaissance, avec tourelle donnant sur l'escalier des Pans-de-Gorron; la sculpture en est tout à fait semblable à celle du portail de Saint-Victeur, dont les pierres sont au musée archéologique.

La maison dite du Grabatoire attire aussi l'attention par la pureté de son style et sa belle ordonnance; elle est située sur la place du Château, en face du portail de la cathédrale du XI° siècle; M. d'Espaulart a rédigé sur cette ancienne maison une notice qui est insérée page 132 du volume déjà cité des *Archives historiques de la Sarthe*. Il établit qu'en 1538 la construction était en cours d'exécution; que l'architecte était Anselme Taron, sieur de la Croix, neveu et héritier de Pierre de Courthandy. L'hôtel était construit en 1542.

Une autre maison dite du Pèlerin, placée tout à côté, se fait remarquer par une série de coquilles posées sur les rampants du toit; elle est du même temps. Dans la rue Dorée, on peut voir les restes assez imposants encore de l'ancien palais épiscopal; mais la façade, bien que présentant un certain nombre de figures et des couronnes de fruits, porte le cachet d'une époque de décadence, l'extrême fin de la Renaissance.

On voyait autrefois les armes de Jeanne d'Arc sculptées sur le pilier cornier d'une maison formant l'angle de la rue de la Douelle et de celle du Pré; ces armes étaient portées sous Louis XIII, sans doute par un descendant collatéral du nom de Manier, chef d'une compagnie d'arquebusiers de la ville du Mans. La maison qui existe encore ne laisse plus voir ces armes, qui ont été recouvertes d'une plaque de zinc.

Le Congrès se rend ensuite dans la rue de la Tannerie, et pénètre dans une cour qui donne accès à l'une des tours fort bien conservées de l'enceinte gallo-romaine. On y

saisit fort bien les mosaïques en feuilles de fougères en losange et en triangle souvent signalées dans les murs du Mans ; les dessins naissent de l'arrangement des cubes en roussard, ou grès ferrifère combiné avec des cubes en pierre calcaire blanche.

Les murs des tours sont encore assez bien conservés, surtout dans la partie inférieure; le Congrès a fixé son attention sur celle qu'on voit à l'entrée du tunnel, et dont l'état d'abandon a motivé de sa part le vœu qu'il fût écrit à M. le maire de la ville pour recommander cette curieuse épave du passé à toute sa sollicitude. Il a semblé que quelques soins parviendraient à mettre en saillie les mosaïques et à les rendre plus perceptibles; de plus, il serait nécessaire que les alentours fussent appropriés et le sommet protégé contre les pluies. Nous ne doutons pas que ce vœu ne soit exaucé.

Lorsqu'on démolit l'une des tours de l'enceinte, on découvrit des blocs très-considérables de pierres sculptées qui, au Mans comme partout ailleurs dans les villes fortifiées au IIIe ou au IVe siècle, formaient la base ou les fondations des murailles; l'une de ces pierres, qui est un énorme fragment de corniche avec modillons, est au musée archéologique du Mans, où le Congrès l'a vu.

E. H.

2e SÉANCE DU VENDREDI 24 MAI.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON DE LA SICOTIÈRE,
SÉNATEUR DE L'ORNE.

Siégent au bureau, MM. Léon Palustre, Henri Chardon et de Marsy.

Au début de la séance, M. l'abbé Pottier est venu porter une réfutation des idées émises, deux jours auparavant, par M. l'abbé de Meissas, relativement à l'époque où saint Julien aurait évangélisé le Maine. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire les arguments dont s'est servi le docte abbé dans la circonstance, faute d'une note adressée par l'orateur, à ce sujet, aux rédacteurs des procès-verbaux. Quant à la réplique de M. l'abbé de Meissas, on la trouvera plus longuement développée dans sa réponse au R. P. dom Piolin, qui figure à la fin des comptes rendus.

La parole est ensuite donnée à M. de Marsy, pour lire la note suivante adressée au Congrès par M. l'abbé Porrée, curé de Bournainville (Eure).

La Mise au tombeau de Notre-Dame d'Andely (Eure).

Le sépulcre qui fait l'objet de cette notice se trouve actuellement placé sous la tour méridionale de l'église de Notre-Dame d'Andely. Il fut acheté de Mme Louis, pro-

priétaire de l'ancienne Chartreuse de Gaillon, par les marguilliers de Notre-Dame d'Andely, le 24 avril 1800, au prix de 800 livres. Placé d'abord, au moment de son acquisition, dans l'ancienne chapelle de Saint-Mathurin (chapelle actuelle du Sacré-Cœur), il fut définitivement installé, lors de la restauration de l'église par M. A. Durand, architecte du gouvernement, au lieu où nous le voyons aujourd'hui. Avec l'achat de ces statues se trouvait compris l'autel de la sainte Vierge de la Chartreuse, dont le retable était orné d'un tableau de prix, représentant l'enfant Jésus au milieu des docteurs. Ce tableau fut longtemps attribué à Eustache Lesueur; il paraît certain qu'il est l'œuvre de Jacques Stella (1).

Millin, qui écrivit ses *Antiquités nationales* peu d'années avant la Révolution, nous apprend que « l'on voit dans le vestibule qui conduit de l'église de la Chartreuse de Gaillon au chapitre, un saint sépulcre environné de Joseph d'Arimathie et des saintes femmes. Ce sépulcre est assez bien fait et est en grande vénération dans le pays : il était autrefois dans l'église même ». Tome IV, page 8.

Il est probable que ce fut après l'incendie du 9 août 1764, qui détruisit l'église et une partie des bâtiments claustraux, que ce sépulcre fut placé dans le vestibule qui conduisait du chapitre à l'église.

L'abbé Nicolas Bertin, clerc acolyte et fougueux janséniste, qui fit un voyage en Normandie au mois d'août de

(1) « En 1621, Eustache Lesueur se retira dans la Chartreuse de Gaillon, où il peignit une partie de vingt-deux tableaux composant la vie de saint Bruno. Ce chef-d'œuvre, qu'il mit trois ans à terminer, était destiné au cloître des chartreux de Paris. » — Charpillon, *Dictionnaire historique de l'Eure*, tome 1er, page 155. — Leprovost, *Notes sur le département de l'Eure,* tome 1er, page 141.

l'année 1718, et nous a laissé de ses excursions un récit fort curieux, publié pour la première fois, en 1864, dans la *Revue de Normandie*, s'arrêta une journée à visiter en détail la Chartreuse de Gaillon. Il s'étend longuement sur les sépultures somptueuses des Bourbon-Soissons, sur les nombreuses reliques enchâssées dans l'or et le cristal que possédait le trésor de la Chartreuse. Malheureusement, il est muet sur le sépulcre, dont il ne signale même pas la présence.

La Chartreuse de Gaillon fut fondée en 1571, par le cardinal Charles Ier de Bourbon, lequel mourut le 9 mai 1590 avant d'avoir achevé son œuvre ; son corps fut rapporté à la Chartreuse. Son successeur et neveu Charles II de Bourbon continua la construction commencée, et pour augmenter les revenus insuffisants du monastère, y annexa la mense abbatiale de Sainte-Catherine de Rouen. Toutefois, cette mesure n'obtint son effet qu'après la mort du cardinal Charles II de Bourbon, par une bulle du pape Clément VIII, du 5 mai 1597, et des lettres patentes de Henri IV, datées du 4 janvier 1598.

Cette chartreuse, dédiée à Notre-Dame de Bonne-Espérance, reçut le nom de Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon, du nom de ses fondateurs les cardinaux de Bourbon, qui firent construire l'église et les monuments claustraux. Il est assez vraisemblable que le sépulcre fut également dû à leur munificence.

Les historiens qui ont écrit sur la Chartreuse de Bourbon, Thomas Corneille, Piganiol de la Force, le Père de Tracy, Millin, s'accordent à dire qu'elle était une des plus belles et des plus riches de l'ordre.

De toutes les richesses qu'elle renfermait, c'est à peine si la Révolution a épargné quelque chose : le sépulcre dont il est ici question, avec le tableau de Stella, le maître-

autel en marbre qui se voit à Notre-Dame de Vernon, et une admirable statue de saint Bruno, en marbre blanc, qui a été transportée dans l'église d'Aubevoye, à une demi-lieue de Gaillon : voilà ce qui reste de tant de splendeurs.

La Mise au tombeau se compose de sept personnages, un peu plus grands que nature. L'aspect est saisissant et grandiose. L'une des figures attire surtout l'attention et la captive longtemps : c'est le Christ mort. Le corps a conservé la souplesse et la beauté de la vie : le bras droit retombe en dehors du sépulcre; la tête se penche un peu vers l'épaule, et le torse, encore flexible, a suivi le mouvement ondoyant imprimé par le linceul qui le soutient. Dans la pose entière, rien de forcé, rien d'exagéré. Le sculpteur n'a point voulu provoquer de ces sensations violentes que produit sur nous l'aspect de la mort et de ses ravages. Seuls, les yeux fermés, le côté ouvert, les mains crispées, indiquent le cruel supplice que vient d'endurer le Fils de Dieu. Il y a dans son visage une douceur infinie, et cette suavité n'a rien de la fadeur mise à la mode par Dolci et Maratta, et que l'on prend, trop souvent encore, pour l'expression très-perfectionnée de l'idéal religieux. Ici, le caractère personnel est frappant : comme anatomie, c'est savant et correct, et c'est admirablement beau au point de vue de l'esthétique.

C'est la plus belle statue de Christ mort que nous connaissions, et elle est digne en tout point de soutenir la comparaison avec la Vierge, si parfaite pourtant, de l'Ensevelissement de Solesmes.

Joseph d'Arimathie, le noble décurion, et Nicodème, le docteur de la loi, qui soutiennent le suaire, n'ont ni caractère ni attribut qui les distingue. Ce sont deux Juifs de puissante encolure, au corps ramassé, aux bras forte-

ment musclés. Leur barbe touffue; leur nez droit, leur front bas, ombragé de cheveux crépus, leurs vêtements hardiment drapés et dissimulant le moins possible les formes du corps, pourraient en faire des modèles du style classique de la Renaissance. Il y a dans l'ensemble de leur costume quelque chose de celui des pêcheurs napolitains, et leur bonnet est absolument le béret connu des lazzaroni.

Dans l'une des verrières méridionales de la nef de Notre-Dame d'Andely, dans la scène qui représente Joseph jeté dans la citerne de Sichem, on retrouve, sous la figure de deux des fils de Jacob, le type identique aux deux Juifs du sépulcre; c'est le même profil accentué, nez long et droit, barbe épaisse, bonnet napolitain, jambes à demi nues, bras et torses athlétiques. Cette verrière d'un puissant coloris porte la date de 1560.

L'analogie est frappante entre l'œuvre du sculpteur et celle du peintre verrier; nous nous contenterons de la signaler sans oser en tirer des conséquences peut-être téméraires. Cependant, la date de la verrière peinte en 1560 serait pour nous une preuve que notre sépulcre serait bien lui-même une œuvre de la seconde moitié du XVI° siècle.

Tout près du sépulcre, la Vierge Marie se penche silencieusement, les mains jointes, vers le corps inanimé de son fils. Sa tête voilée laisse apercevoir ses traits, où se peint une suprême douleur.

Saint Jean, le disciple bien-aimé, la soutient dans ses bras, les yeux fixés sur son divin maître. Sa figure pleine et imberbe a la netteté des profils des médailles romaines; ses cheveux sont courts et crépus; ses lèvres, finement découpées, donnent à sa jeunesse une expression un peu féminine.

Marie, la mère de Jacques, qui se trouve au second plan,

à gauche, et porte un vase de parfums, est remarquablement belle. Sa pose fière, son profil droit font songer aux statues grecques; tandis que le négligé des draperies qui découvrent l'épaule gauche et la grâce un peu recherchée des plis de ses vêtements, rappellent le fameux groupe des trois Grâces et les quatre Vertus cardinales du musée de la Renaissance, au Louvre, œuvres l'un et l'autre de Germain Pilon.

La dernière statue du groupe est celle de sainte Magdeleine, à demi agenouillée au pied du sépulcre. On connaît la Magdeleine de Solesmes, et s'il est permis de trouver dans ce type je ne sais quoi de vulgaire, on ne saurait oublier quand on l'a vue une fois cette expression de douleur et de saisissement où demeure abîmée la pécheresse convertie. La Magdeleine d'Andely n'a rien d'une pénitente; elle n'a pas encore dépouillé tous ses charmes : les boucles de ses cheveux, retenues par un bandeau, ses bras nus qui entr'ouvrent le vase de parfums, son cou penché, et plus que tout cela, l'expression allanguie de ses traits, démontrent que le sculpteur a plutôt voulu représenter la courtisane de Magdala que la convertie de la maison de Simon le pharisien.

Nous croyons voir, dans cette manière préférée d'interpréter son personnage, le fait d'un artiste plus moderne que celui qui sculpta, d'un style sévère, le Christ et les autres personnages de la Mise au tombeau, en un mot, d'un sculpteur de l'époque qui vit fleurir Lancret et Watteau, Allégrain et Clodion.

On sait que l'église de la Chartreuse de Gaillon « fut incendiée le 9 août 1764, par l'imprudence de couvreurs qui avaient laissé un réchaud où il y avait du feu, en se retirant promptement à cause d'un orage; et le magnifique tombeau des comtes de Soissons fut calciné ». Millin

ajoute que cet incendie anéantit, avec l'église, les merveilles qu'elle renfermait. La statue de sainte Magdeleine aurait-elle été endommagée ou brûlée? En aurait-on fait refaire une nouvelle? La différence de date et de style qui se lit sur la diversité des costumes et le type des figures, rendrait cette hypothèse assez vraisemblable. La statue actuelle de la Magdeleine n'est probablement que la reproduction d'une œuvre plus ancienne.

Malgré nos recherches aux archives de l'Eure et de la Seine-Inférieure, nous n'avons rien trouvé qui pût nous faire connaître la date précise de cette œuvre magistrale, ni le nom des artistes qui la sculptèrent. Ces recherches, que nous continuerons, nous dévoileront peut-être un jour le nom de quelque sculpteur normand, car nous ne pensons pas qu'à qu'on puisse voir là l'œuvre d'un ciseau étranger. La Mise au tombeau d'Andely, quoique d'une date un peu postérieure, rappelle les saints de Solesmes par l'ampleur et l'abondance des draperies, l'énergie des figures, et surtout par la noblesse de la composition : c'est à ce titre que nous avons voulu parler de l'un à propos de l'autre.

En dernier lieu M. Bellée, archiviste de la Sarthe, a la parole sur l'importante question des transformations subies par le langage dans l'ancienne province du Maine.

Dialecte manceau.

Je ne saurais avoir la prétention de résoudre complétement les diverses questions linguistiques posées dans le programme du Congrès; mais je tâcherai du moins de les aborder, et surtout d'être bref.

Je trouve regrettable que le Congrès, qui a entendu, dans cette session, la lecture de mémoires si intéressants, termine ses travaux par l'audition de quelques aperçus sur une question assez importante, il est vrai, mais d'une aridité telle, qu'elle ne peut que fatiguer l'attention la plus robuste, la mieux intentionnée et la plus bienveillante. La faute en est, je dois le dire, à votre programme, qui rejette en dernier lieu, comme cela devait être, ce qui concerne la linguistique. J'ai voulu, toutefois, vous apporter sur ce point mon petit tribut de travail et d'appréciation, confiant dans votre indulgence et espérant que vous voudrez bien tenir compte surtout de ma bonne volonté.

De nombreux textes en langue vulgaire existent aux Archives départementales de la Sarthe à partir du dernier tiers du XIIIe siècle. Ce sont des chartes originales portant une date certaine et l'indication du lieu où elles ont été rédigées, et complétement inédites, à l'exception de deux. Elles sont, par conséquent, très-propres à l'étude et à la détermination des formes particulières au dialecte manceau. J'en ai transcrit textuellement et avec tout le soin dont je suis capable une quarantaine des plus intéressantes, pour les soumettre à vos appréciations. Toutes appartiennent au XIIIe siècle et au premier quart du XIVe. Il m'a semblé, en effet, qu'on pouvait descendre jusqu'en 1325 sans rencontrer dans la langue vulgaire ces changements, ces déformations qu'elle subit pendant la seconde moitié du XIVe siècle et qui en détruisirent l'analogie et la régularité.

Ce petit recueil de textes, tous rédigés dans notre province, est donc la langue mancelle telle qu'elle sonnait autrefois dans la bouche des Manceaux. Car il ne faut pas oublier que si maintenant la prononciation peut varier

avec les différentes parties du territoire sans que l'orthographe subisse de changement, il n'en était pas de même au XIIIᵉ siècle. Alors le scribe s'attachait à reproduire, par des combinaisons de lettres, le son tel qu'il l'émettait et l'entendait émettre autour de lui. On n'y trouvera de plus que des mots de formation populaire, à l'exclusion des termes d'origine littéraire qui ont été calqués plus tard sur le mot latin dont ils veulent reproduire la signification, c'est-à-dire que tous les mots de nos chartes peuvent être soumis à la triple épreuve de la persistance de l'accent latin : dîme, essaim, compte, meuble, ange, pâtre; de la suppression de la voyelle brève : clarté, comté, bonté; et de celle de la consonne médiane : confiance, royal, mûr, *confi(d)entia, re(g)alis, ma(t)urus.*

Mais, d'un autre côté, il faut reconnaître que la règle de la déclinaison à deux cas, ou, si l'on veut, la règle de l'*s*, est presque constamment violée par les scribes.

Mais y eut-il réellement un dialecte manceau proprement dit, une langue parlée et écrite particulière à cette province, ayant ses formes spéciales et offrant, par suite, avec la langue de toutes les autres provinces, des différences dialectales nombreuses et profondes? Nous ne le pensons pas, sauf meilleur avis toutefois.

En effet, si l'on compare la langue mancelle de nos chartes avec le dialecte normand, on trouve qu'à côté de nombreuses similitudes de formes, les terminaisons, particulièrement celles des verbes, sont moins écrasées, moins assourdies ici que chez nos voisins (*j'amoie,* j'amoue; *vendoor,* vendour), et ces différences sont assez fréquentes pour qu'il ne soit pas possible de confondre ces deux langages en un seul et même dialecte.

On comprend aisément, du reste, qu'il doive en être ainsi. Les Normands et les Manceaux peuvent être consi-

dérés, à l'époque où nous les plaçons, c'est-à-dire aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, comme deux peuples absolument distincts, non-seulement par leur origine, mais par leurs mœurs. Or, pour que, dans ces conditions, un peuple impose sa langue à un autre, il faut qu'il l'ait dominé pendant longtemps, après l'avoir soumis par la conquête, qu'il ait dompté à la fois les corps et les esprits, broyé toutes les résistances, et l'ait administré à loisir. Les Normands ne s'établirent jamais à demeure dans le Maine; ils y apparurent à diverses reprises sous Guillaume le Conquérant et ses successeurs; mais leur présence y fut aussi courte que désastreuse. Leur vaillante et souvent trop cruelle épée y apporta le ravage et la désolation; mais si ces invasions torrentielles imprimaient une terreur profonde dans l'esprit des populations mancelles, elles ne les disposaient guère à exprimer leurs lamentations dans la langue de leurs farouches envahisseurs.

Quant aux dialectes picard et bourguignon, parlés celui-ci dans l'est de la France, la Bourgogne, la Lorraine et une partie de la Champagne, et l'autre dans le nord, leur éloignement du Maine défend *à priori* de chercher à y rattacher le dialecte manceau.

Reste le quatrième dialecte, usité dans le triangle formé sur la carte par les trois premiers, le dialecte français proprement dit, celui que parlait la population de l'Ile-de-France, et qui, bientôt, grâce à la prépondérance politique de cette province, siége de la royauté, du gouvernement, du parlement, en un mot de tout pouvoir central, allait devenir la langue officielle et, à ce titre, se substituer à ses trois congénères, les dépouiller de leur titre de langues parlées pour les faire descendre au rang de patois. C'est à celui-là que paraît devoir être rattaché le dialecte manceau, et d'après le petit nombre de dissemblances

qu'on peut relever entre l'un et l'autre, on pourrait presque affirmer que les Manceaux parlaient et écrivaient le pur français au XIII[e] siècle.

Pour résoudre complétement cette question et tracer la ligne de démarcation du dialecte manceau avec celui des provinces voisines, il faudrait comparer les textes que j'ai l'honneur de vous soumettre à ceux qui doivent exister dans les dépôts d'archives des départements qui entourent le nôtre. A ce point de vue, mon très-modeste travail pourra servir aux recherches futures qui seront sans doute entreprises dans ce but.

Gustave Fallot, dans ses *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au* XIII[e] *siècle*, livre si remarquable qui a ouvert aux études linguistiques leur véritable voie, range le Maine au nombre des provinces où se parlait le dialecte normand. L'éminent linguiste a soin d'avertir le lecteur que la classification qu'il propose, sous ce rapport, n'a rien d'absolu et peut comporter des exceptions peut-être nombreuses. Cela est vrai surtout en ce qui concerne notre province, qui, certainement, emprunta aussi souvent ses formes dialectales au français proprement dit, c'est-à-dire au langage de l'Ile-de-France, qu'à la Normandie. Ainsi on rencontrera fréquemment dans nos chartes la diphthongue française *oi*, que proscrivait le normand : *roi*, *avoir*, *pouvoir;* elles rejettent ou admettent presque indifféremment les formes *ie*, *ier*, *ai*, *air*, que le normand ne tolérait jamais et remplaçait par un *e* pur; elles n'écrivent presque jamais par un *u* simple nos syllables en *o*, en *ou*, en *eu*, en *oi* et en *or;* le *d* final normand ne remplace jamais le *t* final français; elles offrent le plus souvent, dans l'imparfait de l'indicatif des verbes, la forme française *ai* au lieu de la forme normande *ei :* il avait, il poait, etc.

L'article, dans toutes ses formes, est presque toujours français; exemple : *dou,* génitif exclusivement français et qui est très-fréquent dans nos chartes; *ou,* également. La plupart des autres formes existaient simultanément dans les deux dialectes. Le nominatif *li* est déjà perdu; on ne le rencontre jamais, et il est constamment remplacé par l'accusatif *le.*

Pour les noms, aucune terminaison normande en *ur;* ainsi, on trouve *vendeor, achatoor, jor,* et jamais *vendeür, achateür, jur.* Le mot *non, nomen,* n'est jamais écrit *nun* ou *num,* comme en Normandie.

Les noms de nombre ont toujours la forme française : *dons, deus, vit, noef, dez, doze,* excepté *soixante.* Il en est de même des pronoms relatifs : *qui, lequel, lesqueix.*

On trouve *chascun* et *chescun,* le premier français, et le second normand.

Les formes *tot, tote, toz, touz,* qui reviennent constamment, sont purement françaises. On ne rencontre pas un seul exemple de *tut, tute, tuz,* formes normandes.

Si, quelquefois, les imparfaits sont terminés en *eit,* le plus souvent ils sont en *ait* ou en *oit,* à la manière française.

Mais, autant qu'il m'est permis d'en juger, mon travail peut avoir un autre résultat, c'est de contribuer à faire mieux connaître une des phases de la langue au moyen âge. On s'est généralement attaché à l'étudier dans son ensemble pour en constater les lois les plus générales. Le moment n'est-il pas venu de rechercher ce qu'elle était dans un temps et dans un lieu déterminés, afin de préparer par ces études partielles des termes de comparaison entre certaines époques de notre histoire et certaines localités de notre pays. Quand on veut embrasser tout un siècle ou toute une région, ne risque-t-on pas

de réunir des éléments disparates pour en former un composé artificiel, et ne vaut-il pas mieux borner le champ de ses observations en s'attachant à un dialecte particulier?... De telles études seraient comme autant de jalons plantés à distance pour diriger la critique dans des recherches plus étendues.

J'y vois un autre avantage que je veux encore signaler. On a depuis longtemps remarqué avec raison que l'orthographe au moyen âge était extrêmement variable; mais on n'a guère pu discerner ce qui tenait à la différence des temps et des lieux ou à l'incertitude même des règles ou des procédés. Il est certain pourtant qu'il y aurait quelque intérêt à ne pas confondre les variations qui ont pour cause la diversité des régions avec celles qui se produisent dans un même dialecte... Les unes représentent les intonations propres à ces accents locaux auxquels se reconnaissent encore les habitants de nos différentes provinces; tandis que les autres nous montrent les diverses combinaisons de lettres qui pouvaient servir à figurer une seule et même prononciation. Si l'on peut espérer de résoudre de tels problèmes, n'est-ce pas en comparant entre eux des textes ayant une origine certaine de temps et de lieux?

Ai-je besoin de dire que la plupart des œuvres littéraires ne satisfont nullement à cette double condition. Les unes sont anonymes, d'autres ont pour auteurs des écrivains dont on ne connaît ni le temps ni le pays. Quand il arrive que l'on sait positivement où et quand elles furent composées, on peut encore ignorer où et par qui elles furent copiées... Pour échapper à toutes ces chances d'erreurs, il faut recourir aux chartes originales, qui peuvent seules fournir la double garantie sans laquelle la critique des textes n'atteindra jamais un caractère suffisant de certitude et de précision.

Enfin, je puis ajouter ce que disait M. de Montesson, dans l'avant-propos de son *Vocabulaire du Haut-Maine*, mais avec mille fois plus de raisons que lui d'être modeste: « Si l'honneur d'un travail important dans le genre que j'ai entrepris est à tout jamais refusé à cette province, en renonçant à devenir une utilité, j'aurai encore à mettre en avant mon rêve de compilateur, et c'est que, dans la simple conservation du monument le moins important au premier abord, il peut se rencontrer un point d'appui inespéré pour la science (p. 3 et 4). »

Ce travail est accompagné d'un certain nombre de pièces inédites parmi lesquelles nous regrettons d'être obligé de faire un choix.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Queneue chouse seit à touz que André Seilleervie, de Chesteau-Renaut, establi en dreit pardevant nos, requenut qu'il aveit vendu et oncores vendit pardevant nos au mestre et à frères de La Hubaudière, de l'orde de Grandmont, une masure que l'en apelle La Guiberdère, o toutes ses apartenances, c'est à saveir : terres, vignes et autres chouses queles que eles seent, qui sont séans un année en la parroisse d'Auton, et un autre année en la paroisse de Pruney, ou fié Nicholas Caradon, le pris de seixante et dix livres de torneis de quex cil André se tint por peié pardevant nous en deniers nombrez, et otreia à aveir, à porsoer à celui mestre et à frères de La Hubaudière et à leurs successeurs dès ore en avant et perdurablement, quitement et em pez, par non d'achat, o toute la dreité, o toute l'aucion et o toute la proprité qu'il aveit ou poait aveir en celes chouses vendus et en leurs apartenances; et promist par la fei de son cors par

devant nous cil André que jamès en celes chousees (*sic*) vendues, par reison d'achat, par reison de héritaige, ne par aucune autre raison, riens ne demandera ne ne fera demander ne par lui ne par autre, enceis les promits par devant nos à deffendre et à garantir à ceux mestre et as frères et à leur successeurs de touz et contre touz, tant coume dreit donra, segonz coustume de païs. Et quant à ce, il oblija par devant nos à ceux mestre et as frères lui et ses heirs et touz ses biens, en quel que leu qu'il seent. En seur que touz, Macé, Pierre, Estienne et Jahennin, fiz et heirs au devant dit André, cest vencion, si conme ele est ci-desus nonmée, vendrent et otreièrent pardevant nos, et promistrent pardevant nos, par la fei de leurs cors en nostre mein donnée, que jamès ès chouses devant dites vendues, par eschouete, par héritaige, ne par autres reisons, riens ne demanderont ne ne feront demander; enceis renuncièrent pardevant nos, sur la fei devant dite, cil André et ses fiz devant nonmez à tout privileige croiz et à toutes exceptions et à toute aide de dreit et de cort d'iglise et de cort laie par quei cestes chouses peussent estre empoechées ou anéentées, et quant à ce, il se soumis à nostre joutice. Et que ce seit ferm et estable. Tozjorzmès, nos, à la requeste de cil André et de ses fiz devant noumez, à ceux mestre et as frères cestes lestres avon données de ce seellées ou seiau à causes de Vendoume. Ce fut feit et donné en l'an de grace nostre Seigneur mil cc et seixante et treis, ou meis de novembre.

(*Fonds du prieuré de Bersay.*)

II

A touz ceus qui verront et orront cetes presentes letres, Robert, cuens de Dreus et de Monfort, seignor dou chastel dou Lair, saluz en nostre Seignor. Sachent tuit que en noustre presence establie, Marie, dite de Pont-Valein, veuve Borjaise de Maiet, requenut en droit par devant nous que elle de sa bone volenté, avoit donné et ostroié, et donne et

ostroie uncores au mestre et as frères de la meson de Grantmont en Burçay, en pure et perpetuau aumonne, et por son anniversaire fere chescun an en ladite meson, vint deniers manxois de rente perpétuel, lesquels les hairs feu Doaiseteau estoient tenuz rendre à la dite Marie chescun an une foiz, sur une pièce de terre qui est asise en la parroisse de Maiet et ou fué au seignor de Clertmont, d'arrères la meson Renaut Le Galeis, si comme la dite Marie disoit par devant nous, ainsint toutevoirs que la dite Marie aura et tendra, tant comme elle vivra, les diz vint deniers manxois de rente, exceptez doux deniers tornays ou de monaie corant, les quels elle rendra dès ores en avant as diz meistre et as frères chescun an, des quels les diz meistre et les frères serviront dès orandroit por la dite terre et por la dite rente, chescun an une foiz, à Moreau de La Rivière; et enprès la mort à ladite Marie, les diz vint deniers manxois de perpetuel rente, e tout le droit et l'aucion que la dite Marie avoit et poait avoir en la dite tierre et en la dite rente, demorront as devant diz meistre et as frères pardurablement et heritaument; e gréa et promist ladite Marie que contre la dite donacion por lue ne por autre ne vendra dès ores en avant. E à cetes chouses devant dites ensuevre et entérigner, et à délivrer et garir et deffendre az diz meistre et as frères, elle oblige lue et ses hairs et touz ses biens en quel que lou qu'il soient, e de ce la dite Marie est tenue par la fay de son cors dònnée en noustre main de sa bone volenté. E nous, à la requeste de la dite Marie ajujon ce par sentence à tenir, e avons cetes letres seelées ou seiau de noustre cort. Ce fut fet et donné ou jor de mardi prochain d'enprès la Chandelor, en l'an de grace mil doux cenz soixante et douze, ou mays de février.

III

Sachent touz qui verront et orront ces presentes leitres, que en nostre présence establi Pierre Rastel, requenut en

drait par devant nous que Robert de La Vile et Perroneille, sa femme, et Jeuffrai de Essai et Sedile, sa femme, et Macé Rastel et Pierre Rastel devant dit, vendirent, l'an de l'Incarnation nostre Seignor, mil dous cenz saixante et un, as religious honmes au mestre et aus freires de Burcei, de l'ordre de Grant-Mont, tout quanque ledit Robert de La Ville et Jeuffrai de Essai et lors fames et Macé Rastel avaient et poaient avair en Pozac, ou fé dou dit Pierre Rastel, tant en fé cum en domaigne; c'est assavair: meison, pressoer, vignes, terres, cens, pressorages, ventes o tote jurisdicion, o tote seignorie et destrait et o totes autres chouses à iceus vendoors appartenanz ès chouses devant dites. E requenut ledit Pierre en drait par devant nous que ceste vencion fut feite por trente et huit livres de torneis, des queus deniers ledit Pierre se tint por paié de sa partie teile cum eile li affereit des dites chouses vendues; e renoinca en drait par devant nous à l'exception de la pécune non nombrée et non receue. E reconnut en drait par devant nos le dit Pierre que il est tenu garanter et deffendre aus diz religious et à lor commandement la dite vente contre touz, tant cumme drait donra, à sis deniers manseis de servige anneil à rendre à icelui Pierre Rastel, en la vigile de la Touz-Sainz, à la meson à icelui Pierre de La Rastelière, chascun an, sanz autre redevance, et sanz autre exaction et sanz rachat, fors les draetes tailles au dit Pierre et à ses soverains seignors deues quant eiles avendront, segont la coustume dou pais général. Est assavair que totes les chouses vendues sunt assises en la parroisse de Saint-Maaz-d'Ostillé, sicum il requenut en drait par devant nos. E requenut que les diz religious tendront et daevent tenir dou dit Pierre et de ses hairs iceiles chouses à fei et à hommage. E requenut que il avait receu frère Bernart, jadis mestre de la dite meisón en fei et en homage des chouses devant dites. E veut et otroie que les diz religious et lor commandement tiengent et porsègent peziblement les chouses devant dites aus redevances dessus dites tant solement; e que celui Pierre ne ses hairs ne puissent porforcier

les diz religious des ores en avant à meitre hors de lor main les chouses devant dites; e à totes ces chouses et chascunne par sei tenir et emplir le dit Pierre oblige sei et ses hairs et touz ses biens meibles et non meibles, presenz et futurs aus diz religious et à iceus qui tendront les chouses devant dites; e de totes les chouses devant dites et chascunne par sei tenir, et que ès dites chouses vendues, par reison de rachat ne par mile autre reison le dit Pierre, par sei ne par autre, riens ne demandera aus diz religious ou à ceus qui tendront les chouses devant dites, se jia en drait par devant nous par la fei de son cors donnée en nostre main. E nous les devant dites chouses sentenciaument, à la requeste doudit Pierre, ajujon à tenir et à garder fermement; et avon feit saeler ces presentes leitres o l'assentiment doudit Pierre ou sael de la cort mon seignor le rai de Sezile, conte d'Anjou. Ce fut donné le jour dou vendredi devant quaresme prenant, en l'an de grâce mil dous cenz saixante et douze.

(*Fonds de Bersay et de la Hubaudière.*)

IV

A touz cels qui verrunt et orrunt ces présentes lestres. Robert, conte de Dreues et de Montfort, seignor dou Châtiau dou Loir, salut en nostre Seignor. Sachent tuit que en nostre presence establiz Macé Bignotiau et Macée, sa femme, de la parroisse de Vaaz, requenurent en droit pardevant nous aus avoir vandu et encores vendent de leur bone valanté, et quant à ce non mie pourforciez, à l'abaasse de Bonleu et au couvant toutes les choses qu'il ont à La Guarnerie, c'est à savoir : terres, bois, pastures, landes, et toutes les autres choses qu'il ont ou puent ou atandent à avoir, acepté XIII d. mansois et I d. et les ques XIII d. mansois et I d. tournois doit Gilleit Guarnier, et les ques toutes choses sunt asises en la parroisse de Vaaz, au fié Robert de la Fosse, à tour jourz mes des ores en avant; et serunt tenues l'abaasse et le convant randre les redevances as seignors deffiez, c'est XII d.

tournois anaumant de rante randuz le jour de la saint Martin d'iver anaumant à Girart de Sarci, sanz nule redevance faire anului. Et fut faite ceste vanciun por le pris de VII lb. de tournois ou de monnoie courant, et XII s. tournois des ques il se tindrent bien pour paiez pardevant nous em peccune nunbrée; et ont arrenuncié le dit Macé et la dite Macée à toute ecepciun de peccune non baillée, non livrée, non nonbrée et non receue; et quant à ce il en obligent touz leur biens meubles et immeubles presenz et avenir, en quelque leu que il soient, en la chatelerie dou Chatiau dou Loir ou ailleurs, obligent le dit Macé et la dite Macée à la dite abaasse et audit couvant à prandre et à vandre, et au donmages amander s'aucuns en soutenoit par defaute de la vancium desus dite; toute l'aucium, tout le droit, toute la seignorie que ledit Macé et ladite Macée et leur hairs avoient ou pouoient avoir as choses desus dites tresportent des orandroit à ladite abbaase et audit couvant, nules choses retenanz à aus ne à leur hairs, et en sunt tenuz par la foy de leur cors données en nostre main la vanciun desus dite deffendre et guarantir et délivrer au ladite abbaasse et audit couvant contre touz, et en ont arrenuncié ledit Macé et ladite Macée et leur hairs à toute costume de pays establie ou à establir, à tout droit escrit et non escrit, à toute lesium et decepcium outre moitié de pris, à tout privilièrge de croiz prinse et à prandre, donnée et à donner, et à toutes autres choses par les queles ladite vanciun peut estre emcombrée ne empoichée doudit Macé ne de ladite Macée, ne de leur hairs ne d'autre par reisum d'aus; et que ce soit ferme et stable et que nus ne puisse venir à l'ancontre, nous en avon données à ladite abbaasse et audit convant cestes presentes lestres saellées ou sael monseignor le conte de Dreues, à la requeste doudit Macé et de ladite Macée et de leur hairs en testemoigne de vérité, et lesdites parties les uns vers les autres par diffinitive santance condempnaames. Ce fut fait et donné le mardi d'après la saint Nicholas d'yver, en l'an de grâce mil et deus cenz et sessente et traize, au mois de decembre. (*Fonds de Bonlieu.*)

La lecture de tous les mémoires étant achevée, M. Palustre, dans un rapide aperçu, passe en revue les travaux du Congrès. Voici le texte de son discours :

MESDAMES, MESSIEURS,

Chaque congrès présente un caractère qui lui est propre. Tantôt l'élément local prédomine, tantôt l'élément étranger fait presque seul les frais de la session. C'est malheureusement le dernier cas qui vient de se produire au Mans cette année, et la chose, à un certain point de vue, est d'autant plus regrettable que les lecteurs éloignés peuvent ainsi se faire une fausse idée de l'état des études archéologiques dans votre province. On comprendra difficilement, en effet, que sur certaines questions il n'ait été fait aucune réponse, que certains défis aient été si tardivement relevés. Cependant la justice nous oblige à dire qu'il n'a pas dépendu de quelques-uns d'entre vous de donner au Maine une plus large part dans nos discussions. Tout le monde a entendu avec intérêt la lecture des mémoires adressés au Congrès par M. l'abbé Charles; et nul doute que si la maladie n'eût retenu loin de nous ce jeune et vaillant érudit, plusieurs points laissés dans l'obscurité n'eussent été promptement éclairés. Vous avez pu, du reste, juger sa manière de travailler par l'étude si consciencieuse dés ruines qui se trouvent à une courte distance de Sillé-le-Guillaume, ruines qui soulevaient les avis les plus différents, et que M. Charles attribue définitivement à l'époque carlovingienne. Dans une notice sur Douillet-le-Joly, M. Robert Triger a aussi montré ce que l'on pouvait attendre de lui dans un très-prochain avenir. Quant à MM. Chardon et Bellée, leur parole a retenti

depuis trop peu de temps à vos oreilles pour que je me croie obligé de vous rappeler le sujet de leurs discussions.

De même, Messieurs, il n'est aucun d'entre vous qui n'ait toujours présent à la mémoire la communication du R. P. de la Croix. Certes, la ville de Poitiers peut s'estimer heureuse, après avoir détruit ses arènes, de retrouver ses anciens thermes, que dis-je, de pouvoir présenter au monde savant les plus grands bains romains que notre sol ait révélés jusqu'ici. Cette découverte, sans avoir l'importance de celle du Puy-de-Dôme, en a toute l'étendue, et nous ne doutons pas que les sacrifices les plus considérables ne soient faits pour assurer la conservation des parties mises au jour. Sans sortir du monde romain, il nous faut indiquer encore la judicieuse manière dont M. le commandant Mowat a expliqué une inscription inédite, — je maintiens le mot, — de votre musée. Tous vous avez applaudi aux déductions parfaitement rationnelles du savant épigraphiste, et confirmé par votre assentiment l'habile restitution qu'il proposait. N'oublions pas également de signaler les belles fouilles entreprises par M[me] de Quatrebarbes. Le résultat qu'elles ont donné est immense; car, à la fois, elles nous font connaître un théâtre d'une construction toute spéciale et déterminent l'emplacement d'une très-importante station entre la capitale des Turons et celle des Cénomans.

L'ordre logique, Messieurs, aurait voulu que je vous parlasse tout d'abord des travaux relatifs aux études préhistoriques, et certainement je ne me serais pas laissé entraîner d'un autre côté, si la faveur avec laquelle vous avez accueilli la découverte de Poitiers n'eût justifié cet écart. Quoi qu'il en soit, je tiens à constater avec quelle clarté de langage et souvent quel bonheur d'expression, M. Émile Moreau nous a entretenus de tout ce qui concerne le dépar-

tement de la Mayenne. D'autre part, M. l'abbé Maillard a exposé ses découvertes de la vallée de l'Erve, et M. Hamard, de Rennes, a combattu la classification exposée par M. de Mortillet. Enfin, M. de Vaissière a bien voulu donner sur les fouilles exécutées par M. Delort, aux environs de Saint-Flour, d'intéressantes explications que rendaient plus sensibles la présence d'un tableau adressé par M. Cartailhac au Congrès et destiné à l'Exposition universelle.

Vous parlerai-je, Messieurs, de la discussion soulevée par M. l'abbé de Meissas à propos des origines de l'Église du Mans? Il ne m'appartient pas de prendre parti pour l'un ou l'autre système, quelle que soit la valeur des arguments que l'on propose et la brillante manière dont ils sont défendus. Dans une question de ce genre, la plus extrême réserve est nécessaire, bien qu'à mon avis l'histoire seule soit en jeu et que la religion n'ait rien à craindre de jouteurs également soumis et respectueux.

Le sujet traité par M. Moulin n'est pas capable, croyons-nous, d'émouvoir au même degré les auditeurs habituels de nos réunions. Mais chacun rendra justice à l'immense étendue des recherches auxquelles notre confrère s'est livré, et nous pouvons assurer que ce mémoire sur les Ambibariens tiendra dans nos comptes rendus une place qui sera certainement remarquée de tous. J'en dirai autant du beau travail de M. d'Espinay consacré à la description de l'église de la Couture. Jamais le noble monument n'avait été étudié peut-être avec autant d'érudition et de savoir, jamais des questions de la première importance n'avaient été posées avec autant de netteté et résolues avec autant de bonheur.

Il me resterait encore, Messieurs, bien d'autres noms à vous rappeler, bien d'autres mémoires à signaler à votre

attention. La plupart de vos monuments ont été l'objet d'analyses auxquelles ont pris part surtout MM. de Dion, de Grandmaison, de Laurière, de Marsy et de la Falconnière. Votre cathédrale, qui peut passer à bon droit pour l'un des plus beaux et des plus curieux édifices de votre pays, particulièrement riche en ce genre de construction, a été l'objet de notre examen le plus consciencieux, et si nous avons un regret à exprimer, c'est de n'avoir pu consacrer à cette étude autant de temps que nous l'eussions désiré tous. Il en est de même des sculptures de Solesmes, qui attendent encore leur historien; car, quel que soit le mérite des ouvrages nombreux publiés sur ce sujet, la question est sinon restée stationnaire, au moins n'a-t-elle pas fait de progrès véritablement dignes d'être signalés.

Comme à l'habitude, les séances ont été entrecoupées d'excursions variées destinées à placer sous vos yeux les plus solides éléments de discussion. C'est ainsi qu'après avoir visité au Mans même, sous la conduite de M. Hucher, qui avait mis à notre disposition les trésors d'une vaste érudition, les deux musées de la ville et la cathédrale, examiné avec MM. les abbés Livet et Deslais les églises du Pré et de la Couture, et parcouru avec M. Barillé les différents quartiers de l'ancienne ville, nous sommes successivement allés à la Ferté-Bernard, à Sablé et à Solesmes. Pourquoi faut-il que dans la première localité nous ayons été privés des savantes explications de M. l'abbé Charles, que la maladie, nous l'espérons bien, rendra promptement à ses recherches et à ses travaux? A Solesmes, heureusement, les RR. PP. dom Piolin, dom Guépin et dom Rigaud se trouvaient à la fois réunis au monastère, et grâce à eux, nous avons pu faire une visite des plus fructueuses à tous égards. Certes, chacun de nous emportera

de leur savoir et de leur complaisance un ineffaçable souvenir.

J'aurais fini, Messieurs, si je n'avais à remercier devant vous les organisateurs du Congrès, qui ont tout fait pour que notre séjour dans votre ville soit aussi agréable que fécond. Vous les nommer serait inutile, car tous vous avez remarqué principalement l'activité de M. Bertrand et le zèle de M. l'abbé Esnault. C'est grâce à ces deux confrères que le Congrès est devenu possible et a produit les fruits que l'on était en droit d'en attendre.

Ce discours achevé, M. Palustre donne la parole à M. de Fontenilles pour proclamer les noms des personnes auxquelles la Société française d'Archéologie a accordé des médailles à l'occasion du congrès du Mans.

I.

GRANDES MÉDAILLES DE VERMEIL.

1° M. Gustave d'Espinay, conseiller à la cour d'Angers, pour ses *Notices archéologiques sur Angers et Saumur*, 2 vol. grand in-8°. Nombreuses planches.

2° M. Ernest Bosc, architecte, pour son *Dictionnaire raisonné d'architecture et des sciences et arts qui s'y rattachent*. Neuf livraisons parues. L'ouvrage complet formera 3 volumes grand in-8. Nombreuses planches dans et hors texte; chromolithographies.

II.

GRANDES MÉDAILLES D'ARGENT

Offertes par Madame de Caumont.

1° M. Alexandre de Salies, pour ses nombreuses publi-

cations historiques et archéologiques : *Histoire de Foulques Nerra; le Château de Lavardin; le Château de Vendôme; Monographie de Troo.*

2° M. l'abbé Charles, pour ses nombreuses publications historiques et archéologiques : *Histoire de la Ferté-Bernard, l'Église et la Paroisse de Souvigné-sur-Dême; Sépultures mérovingiennes et autres antiquités de Conneré; l'Œuvre de Sainctot-Chemin*, etc.

III.

MÉDAILLES D'ARGENT.

1° M. l'abbé Thiercelin, curé de Saint-Augustin (Seine-et-Marne), pour ses études archéologiques : *Crypte de Jouarre; Culte de sainte Ozanne.*

2° M. Ch. de Montzey, pour son *Histoire de la Flèche*; 3 vol. in-8.

3° M. Paul de Farcy, pour sa *Sigillographie des évêques de Bayeux*, 2 vol. in-4°.

4° M. Ed. Fourdrignier, pour la publication de son ouvrage intitulé : *Double Sépulture de la Gorge Meillet*, in-4°, 12 planches en couleur.

IV.

MÉDAILLES DE BRONZE.

1° M. Hippolyte Chabert, gardien chef de la prison de Loches, pour fouilles intelligentes du donjon.

2° M. Gontier, pour fouilles du théâtre de Saint-Cybardeaux (Charente).

La séance est levée à cinq heures.

La proclamation des médailles achevée, M. Léon Palustre déclare la première partie de la session close, et invite toutes les personnes présentes à le suivre le lendemain à Laval.

ÉVANGÉLISATION DES GAULES

Lettre du R. P. Dom Chamard.

« Monsieur le Président,

« Le R. P. Dom Paul Piolin m'apprend que vous voulez bien nous donner place pour répondre à l'attaque dont l'ouvrage de mon savant confrère a été l'objet, ainsi que le mien, dans le dernier Congrès archéologique du Mans.

« Afin de ne pas abuser du droit de réponse, je me bornerai à quelques observations.

« A propos des *Considérations générales sur l'évangélisation de la Gaule,* M. le docteur de Meissas nie que les textes de Tertullien, d'Eusèbe, de Lactance, des sept évêques gallo-romains, aient le sens que nous leur donnons. Il serait nécessaire d'entrer en une discussion en règle à cet égard. Selon lui, les légendes favorables au Ier siècle sont nées *en général* de l'amour-propre de clocher. — Assertion difficile à prouver *en général.*

« Ni saint Grégoire de Tours, ni Sulpice-Sévère, ni saint Jérôme, ni Eusèbe, selon lui, n'ont reconnu l'existence d'une soi-disant tradition rattachant la fondation de presque toutes nos Églises à saint Pierreo u à saint Clément. — Tout cela peut être contredit en général et en particu-

lier. — L'explication que notre adversaire se permet du fameux texte de Sulpice-Sévère est explicitement réfutée dans mon ouvrage *Les Églises du monde romain*, pages 330-333.

« Je ne me suis point exclusivement appuyé sur le sens du mot *martyria*. Mais M. de Meissas oublie trop la différence qu'il y a entre le singulier et le pluriel de ce mot. Il est faux d'ailleurs que saint Grégoire de Tours n'ait pas reconnu de martyrs gaulois avant Marc-Aurèle.

« Le tableau poétique tracé (page 149-150) par notre contradicteur est purement imaginaire. D'ailleurs, la force probante des textes des Pères allégués par moi ne réside pas exclusivement dans les expressions *fines terræ, orbis terrarum*.

« C'est l'ensemble de chaque citation et de la série de ces citations qu'il faut étudier sans parti pris.

« Je n'ai écrit nulle part que les moindres *vici* ou *pagi* sans exception, de la Gaule et des autres provinces de l'empire romain, aient possédé des évêques dès le Ier siècle.

« Par conséquent, tout ce qui est dit pages 151-152 est une attaque qui porte à faux.

« J'ai seulement prétendu et prouvé que, *avant le milieu du* IIIe *siècle,* date en question, dans toutes les provinces de l'empire romain les moins civilisées, sans excepter la Gaule, il y avait *surabondance* d'évêchés jusque dans les *pagi*, contrairement à l'opinion vulgaire, d'après laquelle les siéges épiscopaux auraient toujours été réservés aux seules *cités*.

« Pour la Gaule comme pour les autres provinces, je n'ai point prétendu retrouver les traces de tous ces évêchés ruraux, ni affirmé qu'il y ait eu de ces sortes d'évêchés dans *chaque* territoire de nos cités. J'ai dit seulement

qu'il y en avait dans l'ouest et dans le nord, comme le prouvent les documents relatifs aux chorévêques, que l'on peut lire dans mon volume.

« La pénurie d'exemples précis s'applique aussi bien à la Syrie et à l'Afrique, etc., qu'à la Gaule, et partant n'infirme pas la thèse générale.

« Ma dissertation spéciale concernant le concile d'Arles de 314 et ses conséquences logiques suffit à elle seule pour établir la surabondance des évêchés dans les Gaules avant le milieu du IIIe siècle.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, votre très-humble serviteur.

« Dom François Chamard. »

Réponse au R. P. Dom François Chamard.

I.

J'ai déjà discuté, au cours de mon ***Mémoire sur la prédication du christianisme dans le pagus Sylvanectensis,*** les textes de Tertullien, d'Eusèbe, de Lactance, des sept évêques gallo-romains, où le R. P. Dom Chamard persiste à voir des preuves de la fondation de nos évêchés par saint Pierre et saint Clément. Qu'on me permette donc de n'y revenir que très-brièvement.

1° Tertullien, écrivant son Traité contre les Juifs au commencement du IIIe siècle, parle de ***diverses nations des Gaules*** comme ayant déjà reçu l'Évangile; mais personne n'a jamais contesté qu'à cette époque-là plusieurs de nos évêchés, Lyon, Autun, par exemple, fussent déjà fondés. Le texte de Tertullien ne saurait donc trancher aucun litige.

2° Eusèbe cite une lettre écrite par saint Irénée à saint Victor *au nom des frères dont il était le chef dans la Gaule*. Cela prouve que l'évêque de Lyon ne composait pas tout seul son Église, qu'avec lui et sous lui il y avait des chrétiens, *fratres* : rien de plus.

3° Lactance, ou l'auteur quel qu'il soit du Traité de la mort des persécuteurs, étant de ceux qui font pénétrer l'Évangile dès ses débuts *par toute la terre*, sans désignation spéciale de contrées, prouve pour la Gaule juste autant que pour Tombouctou ou pour la Patagonie, c'est-à-dire rien du tout.

4° Les sept évêques gallo-romains du VIe siècle, auteurs de l'épître à Radegonde, rendent seulement témoignage d'un commencement d'infiltration de la doctrine chrétienne dans les confins de la Gaule aux origines mêmes du christianisme. Personne, je crois, n'en conteste la vraisemblance, à défaut de preuves positives. Ils affirment qu'à cette époque primitive la doctrine n'était connue que d'un petit nombre. D'après les légendes, au contraire, soixante et quelques évêchés de cités auraient été fondés chez nous dès le Ier siècle (sans compter, selon le R. P. Dom Chamard, d'innombrables évêchés de *pagi* et de *vici*); la prédication aurait eu lieu publiquement, les conversions se seraient produites en foule, des monuments auraient été construits partout pour le culte chrétien, des donations considérables faites dès lors au clergé, etc. etc. Comment ne voit-on pas que de pareilles prétentions trouvent précisément leur condamnation dans l'épître à Radegonde?

II.

J'ai cité l'amour-propre de clocher, non pas comme le générateur unique, mais comme un générateur de l'opi-

nion favorable au Iᵉʳ siècle. Il y a en effet, dans l'histoire de cette opinion, bien des traits qu'il serait difficile d'expliquer autrement.

Un exemple entre mille.

L'identification de saint Denys de Paris avec saint Denys l'Aréopagite, et celle de saint Crescent de Vienne avec le Crescent de la IIᵉ épître à Timothée (IV, 10), sont également vraies pour mon honorable adversaire, également fausses pour moi. Nous tomberons d'accord en posant qu'elles se valent.

Or Adon, dans son martyrologe terminé vers 858, malgré la puissante cabale montée par Hilduin vingt ans auparavant en faveur de l'aréopagitisme, persiste comme tous ses devanciers dans la distinction des deux saints Denys. Il confond, au contraire, les deux saints Crescent. Si l'on réfléchit qu'il était archevêque de Vienne, tandis que Paris et l'abbaye de Saint-Denys, situés à cette époque dans un autre royaume, l'intéressaient fort peu, est-il téméraire d'attribuer à l'amour-propre de clocher l'opinion dont il se fit le propagateur, touchant les origines de sa propre Église?

Ainsi de bien d'autres.

Mais il importe peu. Mettons, si l'on y tient, que je vois mal d'où procèdent les légendes chères au R. P. Dom Chamard. Toujours est-il qu'elles ne procèdent ni d'une connaissance sérieuse de l'histoire ni d'une critique sensée. C'est tout ce qu'il faut à ma thèse.

III.

J'ai dit, et je maintiens, que ni saint Grégoire de Tours, ni Sulpice-Sévère, ni saint Jérôme, ni Eusèbe, n'ont reconnu l'existence d'une tradition en faveur du Iᵉʳ siècle.

Mon honorable adversaire répond que tout cela peut être contredit. Que n'a-t-il essayé de le faire, en m'opposant quelque texte ou quelque argument valable? J'aurais eu la satisfaction de m'incliner devant ses preuves, tandis que je demeure malgré moi sous l'empire des considérations suivantes :

1° Grégoire de Tours, alors même qu'il se serait absolument trompé sur la mission des sept évêques, n'aurait pas pu tomber dans une pareille erreur, s'il avait eu connaissance d'une tradition rattachant au Ier siècle la fondation de presque toutes nos Églises actuelles (plus une foule d'autres moins importantes, qu'il faudrait y ajouter selon l'auteur des *Églises du monde romain*). Donc, ni son éducation toute cléricale, ni ses voyages, ni sa vie d'études, ne lui avaient rien découvert de semblable.

2° Sulpice-Sévère, saint Jérôme et Eusèbe, s'accordent à présenter Marc-Aurèle comme le premier empereur sous lequel le sang chrétien ait coulé chez nous. Sulpice-Sévère en donne la raison dans ce fameux texte : *Ac tum primum intra Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta.*

Avec toute la bonne volonté du monde, on ne peut voir ici le témoignage d'hommes à qui la tradition aurait enseigné que les persécutions de Néron, de Domitien, de Trajan, trouvèrent la Gaule déjà remplie d'évêchés en pleine voie de prospérité.

IV.

L'explication que « je me permets de donner » du texte de Sulpice-Sévère est l'explication grammaticale et logique. Je n'ignore pas, d'ailleurs, que *martyria* diffère de *marty-*

rium, exactement comme *templa* de *templum* (1). Mais ceci ne fait rien à l'affaire.

Le R. P. Dom Chamard renvoie à ses *Églises du monde romain* (p. 330-333). Je ne puis que me joindre à lui pour prier le lecteur d'examiner ce que mon honorable adversaire appelle une « réfutation explicite ».

Deux de mes pages lui semblent un « tableau poétique purement imaginaire ». Ce sont celles où je rappelle l'activité de la propagande monothéiste des Juifs, à partir des Asmonéens et surtout d'Hérode; l'inégalité qui en résultait entre l'Orient et l'Occident, quant à la prédisposition à recevoir l'Évangile; la situation de la Gaule à l'extrémité de ce cercle immense que les Orientaux nommaient aisément l'*orbis terrarum*. Ce sont là des faits pourtant.

Si quelque chose est ici « purement imaginaire », ne serait-ce pas la persuasion où le R. P. dom Chamard paraît être d'y avoir répondu?

VI.

Mon savant adversaire demande qu'on étudie ses citations « sans parti pris ». C'est bien ainsi que je l'entends, et ce n'est pas ma faute si le dépouillement attentif et minutieux de son volume, fait précisément dans les conditions qu'il réclame, m'a conduit à considérer sa thèse comme absolument mal fondée.

VII.

Il croit voir dans mes pages 151-152 une « attaque qui porte à faux ». Son avis, je le crains pour lui, ne sera pas

(1) V. pp. 153 et 154.

partagé par quiconque aura la patience de relire, avant ces deux pages, *les Églises du monde romain*, de la page 99 à la page 165.

En se défendant sur ce point, il déclare que ce n'est point dès le Ier siècle, mais seulement avant le milieu du IIIe, qu'il place sa surabondance d'évêchés jusque dans les *pagi*. Cependant, pour être ici atténuées, ses affirmations n'en deviennent pas mieux établies. On a pu remarquer déjà (pages 152 et 153) que, dans les dix évêchés minuscules dont il a retrouvé la trace ancienne, il n'en est pas un dont il puisse prouver l'existence avant le milieu du IIIe siècle, ni qui soit ailleurs que dans la Narbonnaise ou sur ses confins. Il ne peut donc en tirer légitimement aucune conséquence, ni pour les temps antérieurs, ni pour l'ensemble de la Gaule.

IX.

D'après le R. P. Dom Chamard, sa dissertation sur le concile d'Arles de 314 et les conséquences qu'il en tire, suffisent « pour établir la surabondance des évêchés dans les Gaules avant le milieu du IIIe siècle ». A mon humble avis, elles suffisent seulement pour fournir un magnifique échantillon des violences que l'école légendaire impose aux faits et à la logique.

Le savant auteur présente le concile d'Arles comme composé de six cents évêques, dont la majorité était gauloise; d'où il conclut à une surabondance d'évêchés en Gaule dès l'an 314. Puis il raisonne à sa façon sur les Germains, les Francs et les Bagaudes, pour établir que le nombre des siéges épiscopaux n'avait pu s'accroître chez nous depuis l'an 250.

Or tous ses raisonnements se réduisent à constater qu'entre 250 et 314 la Gaule subit de violentes commotions, contraires d'après lui à la propagation de l'Évangile.

Mais les populations ruinées ou désespérées sont-elles moins accessibles que les populations riches et paisibles aux espérances et aux consolations chrétiennes? La propagande devait-elle être plus difficile au milieu des inquiétudes et des troubles d'une révolte ou d'une invasion, que durant les périodes de calme, sous l'œil d'une magistrature ombrageuse et vigilante? Ne semble-t-il pas, au contraire, qu'à défaut des grandes prédications publiques, aussi invraisemblables en un temps que dans l'autre, la diffusion latente de la bonne nouvelle, les assemblées d'adeptes d'abord peu nombreuses, puis grossissantes, devaient passer plus inaperçues dans la perturbation générale que sous une administration calme et régulière? Enfin, qui comprendra jamais que l'invasion ou la révolte, en portant leurs horreurs dans une province, aient empêché de toute nécessité les progrès de l'Église dans la Gaule entière? Que, par exemple, le siége d'Autun par les Bagaudes ait mis des obstacles insurmontables à toute fondation nouvelle d'évêché dans l'Armorique ou au pied des Pyrénées?

D'ailleurs, il n'y a pas à discuter sur de simples possibilités, quand on a devant soi des faits. Or nous savons que des fondateurs d'évêchés sont arrivés dans la Gaule précisément au milieu du III[e] siècle, d'autres, en particulier dans la Gaule Belgique, sous les empereurs Dioclétien et Maximien (1). Il est, par conséquent, acquis à

(1) Ce point particulier est assez longuement traité au cours de mon mémoire sur la prédication du christianisme dans le Pagus Sylvanectensis.

l'histoire que l'Église s'est développée chez nous dans la seconde moitié du IIIe siècle. C'est, en vérité, un système trop commode que celui qui consiste à se débarrasser des faits, soit en passant à côté d'eux sans en tenir le moindre compte, soit en affirmant que les Alémans ou les Bagaudes ont dû les empêcher.

A ces considérations s'en ajoute une dernière. Si court qu'ait été l'intervalle entre la fin de la persécution dans les Gaules et le concile d'Arles, il a dû être mis à profit pour fonder immédiatement des évêchés dans celles de nos villes qui n'en possédaient pas encore. L'enthousiasme du triomphe, l'empressement à en profiter, rendent cette supposition très-vraisemblable.

Le R. P. Dom Chamard est donc mal fondé à nier que le nombre de nos évêchés ait pu s'accroître entre 250 et 314.

Quant au chiffre de six cents, donné hardiment pour celui des évêques réunis à Arles par Constantin, fût-il aussi certain qu'il est douteux, nous n'aurions pas à nous en occuper ici. Non-seulement il n'a rien à voir avec le nombre des évêchés gaulois de la première moitié du IIIe siècle, ni *à fortiori* avec l'existence d'aucun d'eux au temps de saint Pierre et de saint Clément; mais, même pour le IVe siècle, on n'en peut tirer aucune conclusion, attendu que rien absolument ne prouve que les évêques des Gaules se soient trouvés à Arles en majorité, fût-ce relative.

Mon docte adversaire n'ignore pas d'ailleurs que si le chiffre de six cents a pour lui l'autorité d'Adon (*levis admodum fidei scriptor*, comme dit Ellies Dupin) et de quelques autres critiques de jugement analogue, les historiens que n'influence pas la préoccupation d'une thèse à

échafauder quand même, le regardent au moins comme très-problématique.

A. DE MEISSAS.

Note du R. P. Dom Piolin en réponse au discours de M. le docteur de Meissas.

Encore que le fait de la fondation de l'Église du Mans par saint Julien, au Ier siècle, soit pour moi d'une certitude incontestable, je suis loin d'être surpris que d'autres embrassent une opinion contraire et cherchent à réfuter mes arguments. Cette question est de celles sur lesquelles l'Église laisse une pleine liberté; chacun peut en user selon les lumières de son esprit.

Il y a longtemps que ma conviction est formée sur le sujet qu'il a plu à M. le docteur de Meissas de rappeler dans le Congrès du Mans. C'était en 1846 que je reçus de mon supérieur l'ordre d'écrire l'histoire de l'Église du Mans. La question de l'origine devait nécessairement se présenter en première ligne.

J'abordai cette étude avec la croyance de l'établissement tardif de l'Église dans nos contrées; mais à mesure que les documents originaux me passaient sous les yeux, mes idées se transformèrent. Ce fut au commencement de 1851 que parut le premier volume de mon *Histoire de l'Église du Mans;* quelques mois après l'ouvrage de M. Faillon sur sainte Marie Madeleine, ce qui me permit de retoucher certaine partie de ma dissertation et de profiter du travail très-solide du docte professeur de Saint-Sulpice. J'ai lu tout ce qu'on a écrit depuis ce temps-là (car ce n'est que depuis cette époque que la question a été agitée de

tous les côtés), sur les origines des Églises des Gaules; et ma conviction est restée ferme, inébranlable, surtout après avoir étudié les ouvrages des adversaires et en particulier le discours de M. le docteur de Meissas.

Je dois dire tout de suite que malgré la légende du Bréviaire du Mans, qui était encore celle de M. de Foullay, publiée en 1748, c'est-à-dire celle qui portait arbitrairement, par conjecture, au IIIe siècle la mission de saint Julien, tout le clergé accueillit avec faveur mon mémoire; et quoique les Manceaux aient coutume de se montrer aussi froids pour leurs compatriotes qu'ils sont empressés pour les étrangers, ils semblèrent ce jour-là faire une exception pour laquelle je me suis senti reconnaissant. Leur suffrage éclairé m'a suffi, et je me suis peu ému des discours et des livres même qui ont été composés contre moi. Aussi j'ai cru complétement inutile de répondre à des attaques qui n'ont rien de sérieux. Je tiendrais encore la même conduite à l'égard du discours de M. de Meissas, s'il n'avait jugé à propos de m'imputer la supposition d'un texte. Je sais bien qu'il suffit de lire sa harangue avec quelque attention pour voir que ce n'est qu'un simple artifice de rhétorique; mais il s'est trouvé des esprits scandalisés d'entendre accuser un religieux et un prêtre d'avoir pu alléguer un texte qui n'existe pas : en ce qui me concerne, je me crois obligé à lever le scandale, et à prouver que le passage de Lethalde par moi allégué a bien le sens que je lui ai attribué.

Ma note n'ayant pas d'autre but que celui que je viens d'indiquer, il ne faut point y chercher une démonstration de la vérité historique que j'ai établie dans mon introduction à l'histoire de l'Église du Mans. Aux yeux des juges compétents, ma démonstration demeure entière et plus forte après les attaques impuissantes qu'on a voulu diri-

ger contre elle. Si je voulais donner une preuve complète du fait historique que l'on veut mettre en question, je devrais poser la thèse tout autrement que ne l'a fait mon honorable contradicteur. Recherchant surtout les effets oratoires, il n'était pas obligé à la suite logique d'une dissertation historique. Il me suffira de la tâche ingrate d'annotateur.

La première partie ne me regarde qu'indirectement, et Dom Chamard y a surabondamment répondu dans la lettre qu'on vient de lire.

M. le docteur de Meissas commence par un examen du *Liber pontificalis* de l'Église du Mans, connu sous le nom de *Actus* ou *Gesta Pontificum Cenomanensis in urbe degentium;* mais l'idée qu'il en donne n'est pas entièrement exacte. Comme il le dit très-bien, le but du clerc de la cathédrale ou du chanoine qui composa ce recueil, au plus tard vers la moitié du IXᵉ siècle, était de constater les droits de l'Église du Mans sur les propriétés dont elle était en possession; mais les pièces et les détails qu'il fournit dans ce but n'occupent pas la majeure partie de l'ouvrage; il serait facile, par le compte des lignes, de constater qu'elles ne forment pas le tiers. La première partie de chaque chapitre est consacrée au récit de la vie de l'évêque, et cette vie elle-même d'où est-elle tirée? Il est facile de le constater, c'est des diptyques de l'Église mère; c'est-à-dire du monument le plus vénérable de chaque Église, composé avec la plus grande maturité, pour les usages les plus solennels, et sous la direction et la surveillance de la plus haute autorité. Or ce document nous dit que saint Julien fut envoyé pour annoncer l'Évangile dans les Gaules dès le temps de saint Clément. De ce que l'auteur de la collection se montre très-ardent pour défendre les droits de son Église, M. le docteur de Meissas

nous dit qu'il a pu inventer une fable comme celle de l'antiquité de la mission de saint Julien, afin de rendre plus sacrés les droits du corps dont il faisait partie. Il semble, tout au contraire, qu'il a dû être d'autant plus attentif à ne pas raconter une fable qui ne pouvait qu'éveiller l'attention sur les autres parties de son travail et lui enlever tout crédit. Il avait sans doute beaucoup d'autres motifs de ne citer que des fait avérés; mais celui-là seul suffirait. Quant aux plaisanteries sur l'*honnête réfection* dont parle cet auteur, elles ne prouvent absolument que l'esprit de celui qui les a inventées.

Là où l'on croit voir des contradictions et des impossibilités, il ne faut reconnaître qu'une lacune, que l'état des Gaules explique sans difficulté.

Quant à l'abbé Hilduin, c'est venir trop tard l'accuser d'être l'auteur du courant en faveur de l'aréopagitisme; il y a deux siècles que cette accusation a éte mise à néant par Dom Mabillon.

Aux yeux de la saine critique, l'affirmation du *Liber pontificalis* de l'Église du Mans au sujet du temps de la mission de saint Julien doit être considérée comme très-grave, parce que ce livre n'est point l'œuvre d'un particulier écrivant selon ses propres inspirations; mais c'est l'œuvre collective du chapitre ou au moins adoptée par l'évêque et par le chapitre, et citée par eux dans toutes les circonstances qui le requéraient comme un document important.

J'ai d'ailleurs prouvé que, dès le temps de saint Bertrand, au plus tard avant l'année 623, saint Julien recevait dans la cité des Cénomans un culte public, et dès lors, d'après les données les plus certaines de la liturgie, les lignes principales de son histoire n'ont pas pu varier. Mais ce sujet offrait peu de prise pour un développement

oratoire et M. le docteur de Meissas n'a pas jugé à propos d'en parler.

D'ailleurs, les *Actus Episcoporum* ne sont pas le seul témoignage que nous puissions alléguer. Il nous reste une vie de saint Julien antérieure à l'année 836 ou 840; elle se lit dans un manuscrit de la bibliothèque du Mans, n° 224; nous l'avons publiée pour la première fois au tome VIe de notre *Histoire de l'Église du Mans*, p. 584-593. Il suffit de la lire attentivement, et l'on constatera qu'elle a été écrite pour être lue dans l'office divin à la fête de saint Julien. Le manuscrit, du reste, porte cette note : « Hæc legitur per octavas majoris festi beatissimi Juliani. »

Or que nous apprend sur la mission de saint Julien, cet important document? Trois points dignes de la plus sérieuse attention : 1° Saint Julien fut le coopérateur des Apôtres, et il reçut sa mission pour les Gaules de la bouche de saint Clément, d'après les instructions que saint Pierre lui-même avait laissées; 2° Saint Julien annonça l'Évangile dans la Gaule, du temps des empereurs Domitien, Nerva et Trajan, c'est-à-dire de 96 à 117; 3° Saint Julien avait douze ans à l'époque de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ et il fut témoin des ténèbres qui couvrirent la terre au moment redoutable du grand sacrifice.

Remarquez, s'il vous plait, que la rédaction de cette légende, qui formait comme le fond de l'office de saint Julien dans la fête principale du saint apôtre et durant toute l'octave, est antérieure à l'année 840 au plus tard, et peut-être bien antérieure; elle se rapporte par conséquent à une date où l'école de l'Église du Mans, sous la conduite de saint Aldric, était devenue l'un des foyers les plus brillants de lumière de tout l'empire franc. Remarquez

qu'au XIIIe siècle, cette légende était encore employée pour le même usage; que le chapitre la faisait transcrire de nouveau dans un très-beau manuscrit qui est resté longtemps à l'usage des chanoines pour les offices publics, jusqu'à ce que l'on ait cru devoir abréger la longueur des offices. Remarquez enfin que ce témoignage est parfaitement d'accord avec un missel de l'Église du Mans écrit au Xe siècle, et qui se conserve dans la bibliothèque du Mans sous le n° 77. Dans la préface de la messe, pour la fête de saint Julien, on dit positivement que ce saint apôtre brilla parmi les premiers fondateurs de la foi : « Æterne Deus, qui inter primos sanctæ tuæ fidei fundatores beatum Julianum pontificem, velut sidus lucidum, tu, sol justitiæ, decorasti, etc. »

Voilà des faits positifs, faciles à vérifier soit dans le VIe volume de l'*Histoire de l'Église du Mans* (p. 584 et suiv.), soit sur le manuscrit sur lequel j'ai copié mon texte. Il n'y a là rien de difficile, rien de suspect. Les textes parlent d'eux-mêmes; impossible de leur donner deux sens. Il en résulte que depuis la première moitié du IXe siècle au plus tard, jusqu'au cours du XIIIe, l'Église du Mans a attesté hautement dans ses offices les plus solennels sa tradition immémoriale que saint Julien a vécu à l'époque du divin Sauveur lui-même, qu'il a été envoyé par le siége apostolique dès le Ier siècle, et qu'il a fondé l'Église du Mans.

Maintenant, que reste-t-il de cette assertion de M. le docteur de Meissas : « Tout en conservant le manuscrit des *Actus*, tel que le IXe siècle le leur avait légué, ni les évêques qui se sont succédé pendant les siècles suivants sur le siége du Mans, ni les ecclésiastiques qui travaillèrent sous leur autorité à la rédaction de la liturgie locale, ne semblent avoir reconnu le moindre caractère

traditionnel à la soi-disant mission donnée à saint Julien par saint Clément..... Il faut descendre jusqu'à l'an 1645 pour rencontrer dans le bréviaire édité par Emeric Marc de la Ferté, alors évêque du Mans, une légende de saint Julien favorable au Ier siècle. »

Autant de mots, autant d'erreurs. Toute cette phrase, qui ne manque pas d'assurance, contient l'affirmation d'un fait faux, absolument faux, sans ombre de vérité. Je pourrais m'arrêter là; il reste prouvé que toute l'argumentation de mon honorable contradicteur repose sur une contre-vérité, elle tombe d'elle-même.

Toutefois, puisqu'on a allégué d'autres faits, voyons en deux mots s'ils ont plus de solidité, laissant de côté les plaisanteries proprement dites; elles nous retarderaient sans profit pour personne. Inutile aussi de s'arrêter sur la liste des auteurs cités par l'éloquent écrivain. Je passe immédiatement à Léthalde : c'est l'autorité capitale selon M. le docteur de Meissas. Vous verrez tout à l'heure qu'il n'y a rien de plus capable de renverser sa thèse par la base.

Léthalde, l'un des esprits les plus cultivés et les plus judicieux de son siècle, je n'éprouve aucune peine à le répéter, à la prière de l'évêque du Mans, Avesgaud de Bellême, de 995 à 1035, écrit une nouvelle vie de saint Julien et compose un office nouveau pour la fête du saint apôtre. Quant à la composition de l'office, elle ne lui donna pas beaucoup de peine. Il se contenta de prendre l'ancien office de saint Martin, et substitua le nom de Julien à celui de Martin dans une partie des répons et des antiennes. Pour celles qui ne pouvaient pas se prêter à ce système facile, il prit tout simplement des collectes dont il modifia à peine quelques mots; enfin il y fit entrer quelques fragments de la vie du saint apôtre.

Quant au chant, dont il se chargea également, il le prit tout entier, ou peu s'en faut, dans les vieilles mélodies consacrées au saint évêque de Tours. Il est libre à chacun de juger comme il voudra cette méthode de composition littéraire; il paraît que le travail de Léthalde plut aux Manceaux, puisqu'ils l'adoptèrent avec empressement et qu'ils l'ont gardé juqu'à nos jours, en lui faisant subir une modification importante sur la date de la mission de saint Julien.

Restait la légende du saint fondateur de notre Église que Léthalde était chargé de mettre en un langage plus élégant ou plus correct. Il faut en convenir, peu d'hommes au xe siècle étaient aussi capables que lui de s'acquitter de cette mission, et, en effet, son travail, qui nous reste encore, est l'une des œuvres les plus parfaites de ce temps-là. Mais Léthalde ne se contenta pas de retoucher, il voulut rectifier le récit dans les parties qui lui parurent défectueuses. C'était son droit de critique et d'historien; à notre tour c'est notre droit et notre devoir de juger son travail.

Léthalde avait plusieurs légendes de saint Julien sous les yeux, dans lesquelles il choisit les faits qui lui parurent les plus certains. Le doute n'est pas possible à cet égard, puisqu'il nous reste encore deux récits incontestablement antérieurs à cet écrivain. Pour assigner la date de la mission de saint Julien, Léthalde nous explique très-clairement la méthode qu'il a suivie : il remarqua que les anciennes légendes reportaient toutes cette mission à la même époque que celle de saint Denis, premier évêque de Paris; d'un autre côté, ces récits attribuaient la mission de saint Denis et de saint Julien au souverain pontife saint Clément. Il crut surprendre en cet endroit une contradiction évidente. Il se dit : saint Grégoire de Tours,

qui est une autorité certaine, nous apprend que saint Denis n'est venu dans les Gaules qu'en l'année 250. L'autorité des légendes doit le céder à celle de l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique des Francs;* la venue de saint Julien a donc eu lieu sous le pontificat du pape Sixte II. Pour plus grande clarté, je transcris ici le passage de l'épître de Léthalde à l'évêque Avesgaud. Les lecteurs intelligents auxquels je m'adresse n'ont pas besoin d'explications, il leur suffit de lire attentivement cette page. Je me permettrai seulement de souligner quelques mots.

« De tempore quidem quo magnus ille floruit, ex libro Gregorii Turonensis *per conjecturam* sumpsi, qui in historiarum suarum lib. I, sub Decio et Grato coss. a Xisto Romanæ sedis apostolico, plurimos episcopos ordinatos asseruit, et in Gallias ad prædicandum verbum Dei directos, quorum nomina et loca quibus destinati sunt, partim posterius dicam. Porro cum B. Dionysius a S. Gregorio ex eorum numero fuisse dicatur, et in *Gestis* gloriosi patris Juliani cum eodem S. Dionysio ad Gallias prædicaturus venisse narratur, non dubium existimo, quin sub Decio Valeriano Gratoque coss., et Xisto Romanæ sedis antistite fuisse monstretur, qui videlicet Xistus et Laurentius archidiaconus ab eodem Decio tentati et in Christi confessione permanentes, victrici potentia coronati sunt. Quod vero S. Julianus dicitur a B. Clemente destinatus, neque ratio temporum, neque veterum consensit auctoritas. Beatus enim Clemens sub Trajano Cæsare in exilium apud Chersonesum deportatus est, et inter Trajanum atque Decium sub quo B. Julianum fuisse *conjicimus*, plurimi imperatores intersunt, quod in *Chronicis* Eusebii Cæsariensis, quæ Hieronymus transtulit, facile diligens lector agnoscet..... »

Voici maintenant les premiers mots de la vie de saint

Julien par Léthalde : « Ad collocandum igitur in Galliis novæ fidei fundamentum, ad erigendum rudis adhuc Ecclesiæ statum, pietas superna magnificos atque industrios viros destinavit, Lugdunensibus Pothinum, Arelatensibus Trophimum, Narbonæ Paulum, Tolosæ Saturninum, Arvernis Austremonium, Lemovicinis Martialem, Turonicis Gatianum, Parisiacis Dionysium, Cenomanicis Julianum. »

Léthalde ne se demanda pas si le célèbre passage de saint Grégoire de Tours n'était pas contredit par des autorités plus considérables. Les critiques qui s'occupent de la question de l'origine des Églises de France sont bien obligés aujourd'hui d'abandonner en partie le récit de l'historien des Francs, et de confesser que l'historien des Francs a commis plus d'une erreur dans ce court passage de son livre ; mais lorsqu'ils citent Léthalde, qui n'invoque que ce seul texte, ils ne veulent pas qu'il ait pu se tromper. Où se trouve la logique ?

Je ne m'arrêterai pas à relever la double erreur dans laquelle Léthalde est tombé lorsqu'il fait envoyer saint Pothin, mort évêque de Lyon en 176 ou 177, par saint Sixte II, qui n'occupa le saint siége que du 24 août 257 au 6 août 258. En même temps, Léthalde contredit saint Grégoire, qui rapporte la mission des sept évêques non à saint Sixte II, mais à saint Fabien. Le premier fait surtout ne laisse pas que d'infirmer singulièrement l'autorité de Léthalde sous le rapport chronologique. Il y aurait beaucoup d'autres choses à signaler dans cette épître dédicatoire, placée par Léthalde en tête de la vie de saint Julien. C'est cette épître qui excite l'admiration de tous ceux qui croient devoir soutenir l'établissement tardif de l'Église dans les Gaules, au moins dans l'Ouest et le Nord de ce pays.

Nous aussi nous invoquons l'autorité de cette épître, et nous soutenons que tout lecteur impartial y verra la preuve convaincante que, à l'époque à laquelle écrivait Léthalde, tous les documents de l'Église du Mans, tous sans exception, rapportaient la date de la mission de saint Julien au pontificat de saint Clément. Il a dû rechercher tous les titres de notre Église du Mans avant d'entreprendre son travail ; s'il y avait trouvé une phrase, un mot, une allusion en faveur du système qu'il voulait établir, il n'aurait pas manqué de le citer ; il n'aurait pas eu recours à une simple *conjecture*. Ce seul mot aurait eu plus d'autorité que toutes les *conjectures* possibles. S'il avait négligé de citer ce mot, tous les éloges donnés à son talent d'historien deviendraient une cruelle ironie ; car, dans la circonstance, non-seulement il pouvait citer ce mot, mais il le devait, et c'est là que l'argument négatif a toute sa force. Voilà ce que j'ai voulu dire quand j'ai appelé Léthalde en témoignage pour affirmer que saint Julien avait reçu sa mission de la bouche de saint Clément. Toutes les figures les plus vives de la rhétorique ne changeront rien à cette démonstration, à laquelle souscriront les esprits calmes et accoutumés à peser un raisonnement.

Ici encore M. le docteur de Meissas tombe dans une erreur de fait qui lui offre matière à un développement oratoire d'un grand effet. Il pense, et il n'est pas le premier à le croire, que le sentiment de Léthalde fit loi dans l'Église du Mans ; qu'à sa voix tout changea dans les offices divins et qu'il ne fut plus question du I[er] siècle pour la venue de saint Julien, jusqu'à l'année 1645. « Il faut descendre jusqu'au bréviaire donné par Emeric Marc de la Ferté, dit-il, pour trouver une mention du I[er] siècle ; » et c'est précisément tout le contraire qui est la vérité. Permettez-moi d'en fournir la preuve.

J'ai déjà parlé de la légende destinée aux offices de la fête principale de saint Julien et de toute l'octave. La mission confiée à saint Julien par saint Clément y est affirmée de la manière la plus formelle. Or c'est au XIIIe siècle que le chapitre du Mans faisait exécuter le manuscrit qui nous reste, et c'est pour l'usage de l'église cathédrale, comme le porte textuellement la rubrique. Le nombre des livres manuscrits qui nous restent est malheureusement très-petit, mais tous sont d'accord sur la mission confiée par saint Clément. Le plus ancien bréviaire imprimé ne porte pas de date, on le croit de 1493; puis viennent ceux de 1500 et de 1507, qui tous affirment le même fait. Celui de 1507 mérite une attention particulière, parce qu'il fut révisé par le savant chanoine Pierre Hennier avec une commission choisie par l'évêque et par le chapitre. Encore là, nous trouvons la croyance traditionnelle de notre Église formellement attestée. Dans les bréviaires de 1543 et 1544, comme dans ceux de 1564, de 1645, 1665 et 1693, la voix de l'Église du Mans, qui se fait entendre par sa liturgie, affirme hautement son origine apostolique. Le fait est si évident que de bons esprits ont pensé que Léthalde n'avait pas osé exprimer, dans l'office qu'il composait pour la fête de saint Julien, ce qu'il avait exprimé dans son ouvrage sur la vie du même saint. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est certain que l'Église du Mans n'admit point le sentiment de cet historien, puisque, dans les plus anciens monuments qui nous restent, tout en admettant les répons et les antiennes composés par Léthalde, dans la légende elle affirme la mission apostolique du premier évêque du Mans. Elle affirme encore sa croyance à sa fondation au Ier siècle d'une autre manière non moins évidente aux yeux de tous ceux qui ont étudié la liturgie. En effet, tous les livres

liturgiques de la cathédrale, et le plus ancien est incontestablement du xe siècle, tous donnent à saint Julien le titre d'apôtre et prescrivent de lui rendre le culte propre aux apôtres. Or, d'après les usages de l'Église, ce titre et ce culte sont réservés à ceux qui furent les contemporains des premiers disciples du divin Sauveur lui-même. C'est seulement à partir de 1507 que la rubrique permet, hors de la cathédrale, de faire l'office d'un confesseur pontife.

Cette affirmation de l'Église du Mans se poursuivant au temps même de Léthalde et immédiatement après, jusqu'au XVIIIe siècle, a certainement beaucoup plus de poids que si cet auteur n'avait pas écrit ou si ses écrits avaient été moins considérables.

Si je ne parle ici que de la liturgie, c'est que dans la circonstance comme dans toutes les autres, la liturgie est l'expression la plus certaine de la tradition. Mais à côté des témoignages empruntés aux offices divins, nous ne serions pas embarrassé pour en apporter d'autres purement historiques. Au commencement du XIe siècle, dans les conciles qui s'occupèrent de l'apostolicité de saint Martial, saint Julien est constamment cité comme l'un des premiers fondateurs de nos Églises. Ainsi fait saint Pierre le vénérable, qui mourut en 1156. Il serait trop long de rapporter les textes ; mais je ne puis passer absolument sous silence une lettre du chapitre du Mans au chapitre de Paderborn. En 1205 les chanoines de Paderborn ayant prié les chanoines du Mans de leur envoyer la vie de saint Julien, ceux-ci s'empressèrent d'obtempérer à leur prière, et ils disaient dans leur lettre d'envoi : « Hic enim Julianus, primus Cenomanorum Apostolus, velut Abraham patriarcha, pater sequæntium præsulum et Cenomanensium gaudium in Christo.... missus a B. Clemente, Petri

apostoli successore.... Acta sanctorum Boll. 27 januarii, t. II, p. 762, n° 5. » La vie du saint apôtre que les chanoines envoyaient à leurs confrères de Westphalie était sans aucun doute d'accord avec la lettre d'envoi. Voilà comment, moins de deux cents ans après la mort de Léthalde, l'Église du Mans, dans des actes graves et parfaitement authentiques, attestait que son saint fondateur avait reçu sa mission de saint Clément. Voilà comment il faut descendre jusqu'à l'année 1564 pour retrouver la trace de la mission donnée par saint Clément !

Durant cet intervalle nous trouvons Vincent de Beauvais (1256), Petrus de Natalibus (1372), saint Antonin (1459), Usuard, Franciscus Maurolycus et autres. Je ne veux alléguer que deux bulles, l'une de Clément VII, pape d'Avignon, en 1383 (*Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. XCVIII), et l'autre de Jules II, en 1511 (*Ibidem*, t. V, p. 697); toutes les deux affirment de la manière la plus positive que saint Julien a été l'envoyé de saint Clément.

J'arrête ici cette trop longue et fastidieuse discussion. Dom François Chamard a bien voulu se donner la peine de réfuter ce qu'on semblait avoir opposé à son livre aussi solide que profond. J'ai surabondamment répondu aux objections élevées contre ce que j'ai dit dans mon *Histoire de l'Église du Mans*. Je me contente d'émettre un vœu en finissant, c'est que les personnes qui se plaisent à continuer cette controverse s'abstiennent désormais de tout ce qui peut avoir l'air d'une attaque personnelle. Pour ce qui me concerne, je n'éprouve aucune difficulté pour croire à la bonne foi parfaite de ceux qui tiennent pour l'établissement tardif des Églises des Gaules; que l'on veuille bien avoir la même indulgence pour moi. Ainsi je ne serai plus arraché malgré moi à des travaux plus utiles, je crois. D'ailleurs la politesse n'y perdra rien, et la charité

fraternelle pourra y gagner quelque chose : *In omnibus charitas!*

DOM PAUL PIOLIN.

Réponse au R. P. Dom Piolin.

I

Avant de répondre point par point à la note du R. P. Dom Piolin, comme j'ai répondu à la lettre du R. P. Dom Chamard, je demande la permission de protester contre une accusation qui se fait jour sous sa plume à plusieurs reprises.

D'après son confrère, j'étais un poëte ; d'après lui, je suis un chercheur d'effets oratoires.

Je n'ai jamais cherché qu'une chose, la vérité. Quand je crois l'avoir trouvée, j'expose mes raisons le moins mal que je puis ; mais en cela la fonds me préoccupe autrement que la forme. Pour ce qui serait de profiter de nos congrès dans le seul but d'y faire des phrases sans aucune utilité pour la science, non-seulement ce n'est pas mon fait, mais je regarderais comme bien indigne d'estime l'homme auquel un sot amour-propre inspirerait une pareille conduite.

Il ne m'appartient pas de juger si mes discours sont de ceux dont on a droit de dire : *Verba, prætereaque nihil.* Il m'appartient de protester que, s'il en est ainsi, c'est que l'infirmité de mes moyens trahit étrangement mon amour ardent et désintéressé du vrai.

II

L'histoire de mes convictions est sans doute d'un très-

médiocre intérêt pour le lecteur ; mais le R. P. Dom Piolin m'oppose l'histoire des siennes. Comparons, s'il le veut bien.

Il croyait d'abord à l'établissement tardif de l'Église dans nos contrées. Pour moi, avant toute recherche personnelle, j'ai subi longtemps les influences qui pèsent sur le clergé français contemporain ; je croyais en conséquence à l'évangélisation des Gaules dès les temps apostoliques.

Le R. P. Dom Piolin s'est mis à l'étude de nos origines sur l'ordre de Dom Guéranger. Je m'y suis mis de mon plein gré, mais très-résolu à me dégager de toute considération personnelle, à ne tenir aucun compte du vent de faveur qui souffle aujourd'hui dans nos rangs sur les tenants du premier siècle, ni de l'hostilité plus ou moins sourde à laquelle peut s'attendre quiconque défend l'opinion contraire.

Dans ces conditions, le R. P. Dom Piolin et moi sommes arrivés à des conclusions diamétralement opposées.

Que conclure de ces différences? Si l'indépendance d'esprit, nécessaire pour voir juste, n'est pas de mon côté, au moins faut-il en venir aux arguments et laisser là ces questions d'autobiographie.

III.

Le R. P. Dom Piolin se défend d'avoir « allégué un texte qui n'existe pas ». A ce sujet, je ne débattrai point avec lui la question du « scandale ». L'histoire, hélas fourmille d'exemples de religieux, de prêtres, que l'esprit de parti a poussés à des actes d'improbité littéraire bien autrement graves (1). A côté de ces imposteurs volon-

(1) Hilduin, qui dans sa vie politique trouvait moyen d'allier la plus noire perfidie à la plus grande régularité d'exercices

taires, des saints, des docteurs, se sont mépris au point non-seulement d'alléguer, mais de citer *in extenso* comme authentiques des textes absolument apocryphes (1). Franchement, le R. P. Dom Piolin affiche des prétentions trop hautes, s'il se croit le droit de traiter en semeur de scandales quiconque admet qu'il a pu se tromper.

Mais revenons au fait.

Devant le témoignage de Léthalde, qui prouve que, dès le xᵉ siècle, les savants judicieux placés en face de l'école légendaire estimaient ses prétentions inconciliables avec les droits de l'histoire, les champions postérieurs de cette école ont imaginé, pour sortir d'embarras, de soutenir que Léthalde avait rompu avec les traditions antérieures et rejeté tous les monuments qui en faisaient foi. Ils ont été jusqu'à prétendre que le moine de Mici lui-même en convenait. Le R. P. Dom Piolin, qui ne l'a certes pas inventé, puisque cela se disait avant qu'il fût au monde, avait écrit

religieux, accommodait aussi dans sa vie littéraire l'imposture avec la dévotion. Pour reculer le patron de son abbaye jusqu'au Iᵉʳ siècle et l'identifier avec l'Aréopagite, il accusa de simplicité l'honnête Grégoire de Tours, et inventa les soi-disant Mémoires de Visbius, témoin oculaire de la passion de saint Denys à Lutèce. Le R. P. Dom Piolin croirait-il par hasard à Visbius?

(1) On connaît, par exemple, l'histoire de ce fameux passage soi-disant de saint Cyrille sur le *Tu es Petrus* et l'autorité des papes, qu'André, évêque de Colosse, produisit dans la session VII du concile de Florence; avant lui, Gennade, Torquemada et autres se l'étaient passé comme une sorte de monnaie courante de la théologie. Le plus ancien auteur auquel on puisse remonter de la sorte est saint Thomas d'Aquin, qui devait l'avoir emprunté de confiance à quelque autre. Le R. P. Dom Piolin se croirait-il à l'abri des mésaventures auxquelles n'a pas échappé l'Ange même de l'Ecole?

comme les autres (*Histoire de l'Église du Mans*, tome I, p. XCVI) : « Nous savons que tous les monuments que put consulter Léthade s'accordaient, SELON SON PROPRE TÉMOIGNAGE, à rapporter la conversion des Cénomans par saint Julien au temps de saint Pierre et de saint Clément. » Mais, pour corroborer cette étrange assertion, le R. Prieur de Solesmes n'avait pas, plus qu'aucun autre, cité une seule ligne du moine de Mici.

Un renvoi négligemment jeté au bas de la page indiquait bien à son lecteur les nos 1, 2 et 3 de la vie de saint Julien. Mais ni les passages indiqués, ni aucun autre passage de Léthalde, que j'avais lu et relu pour y faire cette recherche, ne m'avaient rien fourni qui ressemblât au propre témoignage en question. Bien plus, j'y avais trouvé tout le contraire. Proclamer l'inanité de mes recherches, demander en grâce que ce fameux texte qu'on alléguait toujours sans le reproduire jamais, fût enfin produit, sinon que l'on convînt une bonne fois qu'il n'avait jamais existé, c'était sans doute m'exposer à déplaire aux RR. PP. Dom Piolin, Dom Chamard, et à toute leur école; ce n'était pas pourtant, à ce qu'il me semble, outrepasser les droits de la critique.

Aujourd'hui, le R. Prieur de Solesmes, poussé dans ses derniers retranchements, refuse d'avouer qu'il a emprunté de confiance à ses prédécesseurs une affirmation erronée. Il essaye de citer! Mais, grand Dieu! qu'espère-t-il avec ses citations? Compte-t-il que, rebuté au seul aspect de trente lignes de latin, le lecteur va sauter par-dessus? Croit-il sérieusement à l'effet du commentaire dont il les accompagne?

Quoi qu'il en soit, traduisons :

Premier texte. «Quant au temps où florit ce grand homme, je l'ai pris par conjecture du livre de Grégoire de Tours, qui,

dans le livre de son histoire, affirme que sous les consuls Décius et Gratus, Xistus, évêque de Rome, ordonna et envoya en Gaule, pour y prêcher la parole de Dieu, plusieurs évêques dont je dirai plus loin en partie les noms et les destinations. Or, comme saint Grégoire dit que le B. Denys fut de leur nombre, et que dans les Gestes de notre glorieux Père Julien on raconte qu'il vint pour prêcher dans les Gaules avec le même B. Denys, je n'estime pas douteux qu'il ait existé sous Décius, Valérianus et Gratus, consuls, au temps de Xistus, évêque de Rome, qui ayant été éprouvé par ce même Décius avec l'archidiacre Laurent et ayant persévéré avec lui dans la confession du Christ, partagea avec lui la couronne de la victoire. MAIS QUANT A DIRE QUE SAINT JULIEN REÇUT SA MISSION DU B. CLÉMENT, CELA NE CONCORDE NI AVEC LA CHRONOLOGIE NI AVEC L'AUTORITÉ DES ANCIENS. Car le B. Clément fut déporté en Chersonèse, sous Trajan, et entre Trajan et Décius, sous lequel nous avons conjecturé que le B. Julien vécut, il y a plusieurs empereurs, comme un lecteur diligent le verra facilement dans la chronique d'Eusèbe de Césarée, que Jérôme a traduite... »

Second texte. « Pour établir le fondement de la nouvelle foi dans les Gaules, pour présider aux destinées d'une Église naissante, la piété céleste envoya des hommes d'un zèle merveilleux, aux Lyonnais Pothin, aux Arlésiens Trophime, à Narbonne Paul, à Toulouse Saturnin, aux Arvernes Austremoine, aux Limousins Martial, aux Tourangeaux Gatien, aux Parisiens Denys, aux Cénomans Julien. »

Le R. P. Dom Piolin prétend voir là dedans que « Léthalde avait plusieurs légendes de saint Julien sous les yeux », qu'il remarqua que ces légendes « rapportaient toutes sa mission à la même époque que celle de saint

Denys (1). » Mais où donc prend-il tout cela? Le texte ne parle que d'une seule légende, celle des *Gestes*. Quant à l'autre, celle du manuscrit n° 224 de la bibliothèque du Mans, que le R. Prieur de Solesmes prétend « incontestablement antérieure à Léthalde », on verra plus loin, quand nous nous en occuperons spécialement, que cette soi-disant

(1) Quand même le R. Prieur de Solesmes devinerait juste, en supposant l'accord de tous les documents antérieurs à Léthalde pour faire de saint Julien un compagnon de notre saint Denys de Paris, il s'ensuivrait seulement que le moine de Mici a parfaitement raisonné en procédant, comme doit le faire tout esprit judicieux, du connu à l'inconnu.

La mission du fondateur de l'Église de Paris est, en effet, beaucoup moins ténébreuse que celle du fondateur de l'Église du Mans, et les traditions sont beaucoup plus claires d'un côté que de l'autre. En effet, ni les mensonges ni les cabales d'Hilduin et de ses pareils, ni le nombre des gens qui croient pieux d'emboîter le pas à leur suite, ne prévaudront jamais contre ces faits, que les plus vieux martyrologes, en particulier le *Vetus Romanum*, à la rédaction duquel avaient certainement servi les documents provenant de saint Jérôme, ont signalé saint Denys de Paris; qu'ils l'ont distingué de l'Aréopagite; que même après Hilduin et son odieux attentat contre la vérité historique, Adon, archevêque de Vienne, Usuard, moine bénédictin qui avait eu Hilduin pour abbé, le bienheureux Notker, religieux de Saint-Gall, qui tous avaient lu l'*Épître catholique* de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et ses *Aréopagitiques*, se sont accordés pour les mépriser et pour maintenir la distinction entre saint Denys d'Athènes et saint Denys de Paris.

Saint Julien, au contraire, est un saint absolument inconnu des anciens rédacteurs de martyrologes (bien que dans son *Histoire de l'Église du Mans* le R. P. Dom Piolin avance le contraire). Son culte même ne paraît avoir pris que tardivement l'importance que lui donnent aujourd'hui les Manceaux.

vérité incontestable est une affirmation sans fondement aucun. S'il est question ici d'autres légendes que de celle des *Gestes*, elles sont comprises sous cette désignation générale : l'autorité des anciens, *veterum auctoritas*, que le judicieux Léthalde invoque précisément contre les prétentions de nos adversaires.

Quand le R. P. Dom Piolin conclut que, «à l'époque

Au IVᵉ siècle, il était encore si mal établi que, des reliques de saint Gervais et de saint Protais ayant été apportées au Mans, ces deux saints furent choisis pour titulaires de la cathédrale de préférence à lui. Au IXᵉ siècle, sous saint Aldric, son tombeau se trouvait délaissé : la légende de la fête de la Translation, qui est restée dans le bréviaire du Mans jusqu'en 1855, l'attestait formellement, et je ne sache pas qu'il suffise de supprimer les témoignages pour changer la vérité historique. Enfin, malgré l'éclat dont il fut entouré à partir de cette époque, le culte de saint Julien demeura longtemps subordonné à celui des saints Gervais et Protais dans le diocèse entier du Mans. Les bréviaires cénomans manuscrits du XIVᵉ et du XVᵉ siècle que j'ai pu voir tant au Mans qu'à Paris, s'accordent tous à placer encore dans les *Suffragia per hebdomadam* les saints Gervais et Protais aussitôt après la Croix; saint Julien n'occupe que le troisième rang, bien que son corps eût été transporté à la cathédrale dès le IXᵉ siècle, et que par conséquent ses reliques y fussent vénérées à côté de celles des deux martyrs milanais.

Léthalde vivait donc à une époque où le culte de saint Julien, nouvellement établi ou nouvellement restauré, était encore bien au-dessous de son importance moderne. Ne voyant d'ailleurs ce culte fondé que sur des récits incertains, trouvant dans la contemporanéité avec saint Denys de Paris la seule indication chronologique capable de lui servir de base, trop instruit, trop judicieux, trop consciencieux surtout, pour ne pas réprouver Hilduin et ses pareils, il estima que les données historiques qui

où écrivait Léthalde, tous les documents de l'Église du Mans, tous sans exception, rapportaient la date de la mission de saint Julien au pontificat de saint Clément, » il fait donc plus que tirer du texte de Léthalde ce qui n'y a jamais été. Il contredit ce texte absolument.

Il n'a pas à triompher d'ailleurs de cette considération juste en elle-même, que Léthalde n'a rien trouvé de positif pour établir l'époque où vécut son héros, et que sur ce point il se trouva réduit aux conjectures. Elle prouve seulement que la tradition, déjà muette ou indécise au temps des Eusèbe, des Jérôme, des Sulpice-Sévère, des Grégoire de Tours, l'était, s'il se peut, plus encore au sein de la barbarie du xe siècle.

Que dans ses conjectures Léthalde ait pu s'égarer, qu'il ait certainement commis des fautes de synchronisme, cela n'est pas douteux. C'est qu'il eut le malheur de vivre à une époque et dans un milieu où les hommes studieux, malgré tous les efforts de leur bonne volonté, demeuraient presque fatalement, en fait de connaissances historiques, inférieurs au dernier de nos écoliers modernes. Mais là où les hommes de labeur et de conscience n'ont pu franchir un pareil niveau, quelle autorité peut-on prêter à des pièces anonymes dont les auteurs manquaient visiblement de probité littéraire, au moins autant que d'études?

IV.

Quand le R. Prieur de Solesmes raille mon « admiration » pour l'épître à Avesgaud, il équivoque sur les termes.

fixaient à ses yeux l'époque du premier évêque de Paris, devaient fixer en même temps celle du premier évêque du Mans. Ce n'était pas mal raisonner.

Ce que j'admire, et ce que sa conscience lui commande d'admirer avec moi, c'est la probité de l'écrivain, qui, en face des prétentions affichées dans les *Gestes*, au double profit de l'amour-propre et de la cupidité (1), a le courage de revendiquer devant l'évêque du Mans les droits impérissables de l'histoire; c'est le religieux qui, se raidissant contre le torrent des *pieuses* impostures de son siècle et du précédent, proclame que pour honorer Dieu il faut d'abord respecter la vérité. A ce métier, j'en sais quelque chose, on ne récolte pas souvent la faveur; mais on mérite au moins l'estime des honnêtes gens. Ne disputons pas cette estime à Léthalde.

V.

S'il fallait en croire le R. Prieur de Solesmes : 1° la vie de saint Julien qui « se lit dans un manuscrit de la bibliothèque du Mans, n° 224 », serait « antérieure à l'an 836 ou 840 » ; 2° cette vie aurait été « écrite pour être lue à l'office divin à la fête de saint Julien ». On va voir ce qu'il faut penser de ces faits « positifs, faciles à vérifier », dans lesquels « il n'y a rien de difficile, rien de suspect ».

La facilité de vérification consistant pour un Parisien à prendre l'express et à aller s'installer pour vingt-quatre ou quarante-huit heures à la bibliothèque du Mans, je viens (février 1879) d'employer ce procédé. Comme le lecteur le verra plus bas, j'ai récolté dans ce petit voyage plus d'un renseignement littéraire de nature à l'intéresser. Mais parlons d'abord du n° 224.

1° Ce manuscrit contient, en effet, la plus ancienne copie

(1) Voyez le Mémoire qui a soulevé le présent débat. — Voyez également ci-dessous, § VII.

connue d'une des vies anonymes de saint Julien. L'écriture ne permet pas de la rapporter plus loin que la fin du XIIe siècle. De plus elle fait à trois reprises, même à quatre en comptant la rubrique placée en tête (1), allusion aux *Gestes* des évêques du Mans, ce qui prouve qu'elle est postérieure. Or, la première partie des *Gestes* est elle-même postérieure à 837 ou 840. C'est un point indiscutable.

Voilà comme il est « positif, facile à vérifier » que la vie du manuscrit n° 224 est antérieure à ces deux dates.

2° On lit bien en haut du premier feuillet la mention : *Hic legitur per octavas majoris festi beatissimi Juliani.* Mais le R. P. Dom Piolin oublie de dire que cette note ne fait nullement corps avec le texte, et qu'elle est d'une écriture incontestablement plus récente.

Mon docte adversaire affirme, de plus, que la vie de saint Julien en question servait aux chanoines de la cathédrale depuis le IXe siècle, qu'elle fut transcrite par leurs soins, et que le manuscrit du n° 224 resta à leur usage, COMME LE PORTE TEXTUELLEMENT LA RUBRIQUE, jusqu'à ce que l'on ait cru devoir abréger la longueur des offices; mais il ne saurait produire l'ombre d'une preuve à l'appui de tout cela. Quant à la rubrique, que le R. P. Dom Piolin s'est bien gardé de citer, la voici :

Incipit vita sancti Juliani Cenomannice urbis primi episcopi qui fuit Romæ nutritus et septem liberalibus disciplinis pleniter imbutus et postea Petri et aliorum apostolorum doctrina sapienter eruditus eorumque exempla secutus, et ab ipsis apostolis in numero LXX discipulorum per manus impositionem ordinatus, atque post obitum sancti Petri sicut

(1) Nous citons *in extenso* cette rubrique un peu plus loin; on y lit en capitales le passage relatif aux *Gestes*.

ipse jusserat a beato Clemente ejus successore domino amminiculante episcopus consecratus et ad Gallias una cum sancto Dionisio datis sibi sociis Turibio cardinali presbytero et Pavatio æque cardinali diacono ad predicandum directus, qui Domino ducente post immensos labores ad cenomannicum pagum pervenit illicque hec que in hac vita scripta sunt ATQUE ILLA QUE IN PONTIFICALIBUS EJUSDEM URBIS EPISCOPORUM GESTIS INSERTA CONTINENTUR *explevit atque Domino multas et innumerabiles animas lucrari promeruit* (1).

On le voit, le rédacteur de ce joli document, qui donne la mesure de son savoir historique en mettant des cardinaux prêtres et des cardinaux diacres du temps de saint Pierre, se rattache nettement à l'école du R. P. Dom Piolin ; mais comme il ne pouvait prévoir les besoins ultérieurs de cette école, il n'a rien écrit ici qui ressemble à l'attestation, que pour vérifier les dires du savant Prieur de Solesmes, il faudrait y trouver TEXTUELLEMENT.

VI.

Bien que la vie de saint Julien du manuscrit n° 224 ne soit certainement pas aussi ancienne que le prétend mon

(1) La vie de saint Julien, qui suit cette rubrique, est tout entière à l'avenant. On peut la lire dans l'Histoire du R. P. Dom Piolin, t. VI, p. 584. — D'après l'écriture, ces inepties sont un produit du XIII siècle; mais on aurait tort de croire qu'elles représentent des idées régnant alors sans conteste dans l'Église du Mans. Les reliques de saint Julien, trouvées à l'évêché en septembre 1868, portaient une étiquette de parchemin, avec ces mots, également en écriture du XIII siècle : *Hæc sunt reliquiæ beatissimi Juliani, quondam Cenomanensis episcopi, cujus corpus requievit in ecclesia beatissimi Juliani de*

adversaire, bien que, malgré la hardiesse des assertions contraires, on ne sache ni où ni par qui elle a pu être lue, si la pièce en elle-même semblait avoir quelque valeur historique, je conviens qu'il faudrait en tenir compte. Mais le R. P. Dom Piolin lui-même prendra-t il l'auteur au sérieux, quand il affirme l'existence des cardinaux sous le pontificat de saint Pierre, ou quand il attribue à saint Julien la rédaction de plusieurs ouvrages, tant grecs que latins, sur Dieu, sur les anges, sur l'Eucharistie, etc. (1) ?

Quel est donc cet étrange système de critique qui consiste à prendre un anonyme pour oracle, quand il fait de saint Julien le témoin des ténèbres qui couvrirent la terre à la mort de Notre-Seigneur, alors que tout ce qui peut former l'opinion sur son compte le présente comme un homme à qui font défaut à la fois les renseignements exacts, le discernement, la conscience littéraire?

VII.

La vie anonyme du manuscrit 224 ainsi ramenée à sa véritable valeur, l'école légendaire n'a plus au Mans d'autre point d'appui que le premier chapitre des *Gestes des*

Prato per spatium sex centum annorum. — La translation de saint Julien ayant eu lieu sous saint Aldric, au IXe siècle, les six cents ans indiqués font remonter la mort de saint Julien au IIIe siècle, et non pas au Ier. (V. *La Semaine du fidèle du diocèse du Mans*, t. VIII, 1869, p. 851.)

(1) On lit, en effet, au folio 11 : *Memorias etiam librorum quos memoratus sanctus Julianus de divinitate et angelis et celestibus mysteriis alto sermone edidit : necnon et nonnulla que de ministerio corporis et sanguinis Domini Nostri Jesu Christi et de ecclesiasticis mysteriis profundo sermone composuit, nobiscum hactenus habentur. Sive et aliqua que greco sermone edidit : quia utraque lingua*

évêques. Je croyais avoir dit ce qu'il en faut penser ; mon adversaire me contraint d'y revenir.

La première partie de chaque chapitre serait tirée d'après lui des diptyques de la cathédrale du Mans. C'est facile à dire : ce serait, je crois, difficile à prouver. Car les diptyques étaient, en général, de simples listes ne contenant que des noms propres, inscrits sans indication de date, et souvent dans un ordre dont le désaccord avéré avec la chronologie prouve soit l'insouciance, soit l'ignorance des inscripteurs à cet égard. Si donc les diptyques du Mans ont fourni quelque chose au premier rédacteur des *Gestes* (ce que le R. P. Dom Piolin ne sait probablement pas plus que moi), c'est tout au plus le nom de saint Julien. Admettons qu'il l'y ait lu en première ligne. Cela prouve-t-il que saint Julien fut contemporain de Notre-Seigneur Jésus-Christ?

Mon éminent contradicteur me reproche d'avoir conclu de ce que l'auteur s'est montré très-ardent pour les droits de son Église, qu'il a pu inventer la fable de l'antiquité de saint Julien. Ce n'est pas tout à fait cela. J'ai conclu seulement, de ce qu'il s'est montré menteur sur le premier article, qu'il n'y a aucune confiance à lui accorder sur le second.

Il objecte que, pour faire accepter ses mensonges sur l'origine des propriétés et des rentes de la cathédrale, l'auteur devait se montrer en tout le reste fort soucieux de la vérité historique. Je n'en crois rien. Étant donnés des lecteurs à qui leur état intellectuel permettait d'accepter son

peritus fuit in nostre matris ecclesie sinu hactenus conservantur. — Voilà certes un auteur bien renseigné, et ce serait péché de ne pas le croire sur parole! Qu'en pense le R. Prieur de Solesmes?

récit sur l'origine des premiers biens ecclésiastiques du Mans, ou à qui leur intérêt persuadait de ne pas se montrer trop difficiles à cet égard, l'auteur pouvait compter que la mission de saint Julien par saint Clément passerait d'autant mieux qu'elle flattait leur amour-propre, en même temps qu'elle confirmait leurs propriétés et leurs titres de rente.

C'est d'ailleurs, à mon sens, avoir du moyen âge et spécialement du IXe siècle une bien fausse idée, que de s'y représenter un clergé instruit (1), en possession d'une tradition claire et constante, connaissant bien l'histoire de ses devanciers, la rapportant à un système de chronologie nettement établi; que d'y supposer ce clergé contrôlant avec soin les récits contenus dans tout manuscrit nouveau; que de lui prêter une conscience et un zèle pour la vérité historique, avec lesquelles il fallut sérieusement compter, surtout quand on flattait son orgueil ou qu'on servait ses intérêts.

Les choses n'allaient pas de la sorte.

(1) Le R. P. Dom Piolin, inventeur des écoles de saint Aldric, et qui fait d'elles « un des foyers de lumière les plus brillants de tout l'empire franc » (p. 406), y a probablement découvert une chaire de critique historique, dans laquelle le professeur ne manquait pas de consacrer plusieurs leçons à établir l'apostolicité de la mission de saint Julien. Il est vraiment fâcheux que tout cela ne soit admissible que pour l'auteur de l'*Histoire de l'Église du Mans* et pour les lecteurs bénévoles qui le croient en tout sur parole. Ceux qui vont aux sources savent seulement que saint Aldric était un évêque instruit, comme on pouvait l'être au IXe siècle, et qu'il fit un recueil de canons qu'il conseillait au clergé d'apprendre par cœur. (Voir pour l'invention des écoles de saint Aldric, l'*Histoire de l'Église du Mans*, t. II, pages 163 et suivantes.)

Les érudits ecclésiastiques du IXe siècle commentaient l'Écriture sainte, ils disputaient longuement et ardemment sur la prédestination, sur l'Eucharistie, sur les conditions matérielles de l'enfantement de la sainte Vierge (1). Quant à la critique historique, ce n'était pas leur fait. Acceptant avec une facilité extrême tout ce qu'ils lisaient ou tout ce qu'ils entendaient, pourvu que cela ne heurtât pas leurs préjugés, ils se montrent en général étrangers à nos scrupules modernes de véracité. Qu'un fait fût vrai ou seulement vraisemblable, peu leur importait, pouvu qu'il leur parût bon à produire. Et le bon en cela se mesurait pour eux à un mélange parfois bien singulier de leurs intérêts personnels ou de leurs intérêts de

(1) Un auteur manceau dit excellemment : « Vers la fin du IXe siècle, le jargon de l'école fit des sophistes, mais pas un savant. L'abus de la dialectique nuisait aux progrès de l'esprit humain, les subtilités métaphysiques firent tort aux intérêts de la religion. On essaya de soulever d'une main hardie et téméraire un coin du voile qui cache ses mystères. Cette curiosité sacrilége fit éclore des disputes interminables et le germe de ces hérésies qui, dans les siècles postérieurs, ont bouleversé et ensanglanté l'Europe. » (Renouard, *Essais historiques sur la ci-devant province du Maine*, t. I, p. 130.) — Il est vrai que cet homme de savoir et de bon sens arrange assez mal Dom Bondonet. Il lui décoche (p. 85) le trait suivant : « Ce point historique (la venue de saint Julien au IIIe siècle seulement) a été décidé entièrement par des savants modernes, qui ont démontré au P. Bondonet, bénédictin de Saint-Vincent, malgré toutes les preuves qu'il tire des anciens bréviaires du Mans, d'un manuscrit de Bourges, d'une ancienne chronique de Fleuri, de Baronius même, qu'on peut avoir une immense érudition, mais point de discernement. » — Le R. P. Dom Piolin, qui a repris la suite des affaires de Dom Bondonet, est également très-érudit.

corporation avec ce qu'ils estimaient les intérêts de la gloire de Dieu (1).

Ajoutez à cela que leurs idées en fait de chronologie étaient forcément beaucoup moins nettes que les nôtres. L'usage de l'ère vulgaire, bien que datant du VIe siècle, avait eu du mal à se généraliser. Les seuls livres de quelque valeur que la minorité soucieuse de s'instruire pût consulter sur les premiers temps, Eusèbe, Sulpice-Sévère, Grégoire de Tours, étaient antérieurs ; et la diversité des moyens longtemps employés pour supputer les époques avait causé souvent jusque chez les plus doctes des fautes de synchronisme que ne commettrait pas de nos jours un élève de troisième. Nos adversaires en reprochent à l'historien des Francs dès le VIe siècle ; le R. P. Dom Piolin en relève encore dans Léthalde au Xe siècle. Ils ont raison ; mais, hélas ! quand on songe que de son temps Grégoire de Tours jetait déjà ce cri de douleur : *Vœ diebus nostris, quia periit studium litterarum a nobis!* que le VIIe et le VIIIe siècle avaient aggravé la décadence, qu'on n'y avait vu que trop souvent les dignités de l'Église distribuées à des laïcs ignares, à des soldats brutaux, à

(1) On peut en voir un exemple typique dans la vision d'Arnold racontée par Hincmar. Cet archevêque, très-supérieur, au moins par le savoir et l'intelligence, à la moyenne de ses collègues du IXe siècle, narre sérieusement le voyage de son diocésain Arnold dans l'autre monde, où il a vu quarante et un évêques, couverts de haillons crasseux, tantôt tremblant de froid, tantôt brûlants de chaud ; le roi Charles couché dans une boue produite par la pourriture de son corps, *pour n'avoir pas suivi les conseils d'Hincmar*, etc. etc... Ces sortes d'histoires trouvaient si bien créance au moyen âge, que Flodoard, certainement plus honnête qu'Hincmar, reproduit celle-là sans hésiter. (*Historiæ Remensis Ecclesiæ*, lib. III, cap. III.)

des enfants à peine sevrés, on se fait forcément une bien pauvre idée des connaissances que pouvait posséder en histoire le commun des ecclésiastiques du IX[e] siècle.

Mêlé d'ailleurs, comme dans tous les temps, plus même qu'en aucun autre temps, le clergé de cette triste époque comptait dans ses rangs un certain nombre de mystiques que la poursuite des biens célestes occupait avant tout. Mais d'autres étaient plus sensibles à l'attrait des grasses prébendes, et mettaient au premier rang le soin de s'en assurer la paisible jouissance. Entre ces deux extrêmes du désintéressement et de la cupidité, se mêlaient comme toujours les intérêts du ciel et les intérêts de la terre, avec la gamme entière des nuances. Sur le tout un vernis général d'ignorance, et la maxime, plus utile que jamais en des temps où la force a si souvent primé le droit, d'autant mieux pratiquée qu'elle ne réclamait, alors pas plus qu'à présent, ni science ni élévation de caractère : Ne pas se compromettre !

Dans un pareil milieu, les clercs sans probité littéraire avaient beau jeu pour fabriquer des titres mensongers. Plus d'une complicité leur était assurée chez ceux dont ils flattaient les passions ou servaient les intérêts. De pieux imbéciles ajoutaient à leur force, par leur prédisposition à accepter aveuglément tout ce que leur jugement étroit et faux estimait de nature à « faire du bien à la religion ». La masse honnête n'avait ni les lumières, ni la résolution, ni la puissance, qu'il eût fallu pour s'opposer à leurs desseins. Et si quelque esprit supérieur, doublé d'un caractère d'élite, avait fait entendre contre des écrits comme le premier chapitre des *Gestes* de nobles et énergiques protestations, sans doute nous l'ignorerions ; car ceux qui nous ont transmis cette pièce et tant d'autres semblables avec une sollicitude passionnée, auraient eu grand soin d'en effacer la trace.

Quoi qu'il en soit, ce premier chapitre est là, monument certain d'imposture, encore plus que d'ignorance. Et s'il restait à nos lecteurs quelque doute sur l'esprit qui présida à sa rédaction et sur l'usage qu'on en faisait, la pièce suivante peut fixer définitivement leur opinion.

On conserve à la bibliothèque du Mans, sous le titre de *Livre blanc de l'évêché* (n° 255), un manuscrit de la seconde moitié du XVe siècle. Il contient un grand nombre de titres, dont la plupart sont sérieux; mais voici *in extenso* celui qui ouvre la série (f° LV, au verso) :

« Et primo in gestis beatissimi Juliani legitur quod princeps *deffensor ecclesiam quam sacravit beatus Julianus suis rebus et propriis facultatibus voluntarie dotavit et ad cultum divinum exercendum omnia Christo dicavit. Dedit quoque jam dictus deffensor et sui in typo israelitici populi et sacerdotum ac levitarum Domino servientium ad predictam ecclesiam Sancte Marie et Sancti Petri, cum consensu et sub stipulacione procerum suorum, quicquid infra civitatem et in suburbio civitatis habebant. Id est illas ruas omnes tam intrinsecus civitatis quam et extrinsecus. Vineas quoque et agros et silvas que in circuitu sunt penitus ad predictam ecclesiam Sancte Marie et Sancti Petri presentaliter tradiderunt. Id est ab illo monte qui est ultra flumen Sarte (usque ad alterum montem)* (1) *qui est ultra Idoniam* (2). *Tradidit ergo ad predictam ecclesiam etiam villas alias suas proprias, id est Callemarcium* (3) *cum omnibus ad se per-*

(1) Les quatre mots entre parenthèses manquent dans le *Livre blanc*.

(2) L'Huisne, petite rivière qui se jette dans la Sarthe, près du Mans.

(3) Callemars près Rouillon, aujourd'hui dans le doyenné de Notre-Dame de la Couture.

tinentibus (1) *Callisamen* (2) *cum omnibus ad se pertinentibus, silvam que est in aquilonali parte civitatis super fluvium Sarte cum edificiis suis, cum Salnariis* (3), *et cum omnibus ad se pertinentibus. Et Viveregium* (4), *et Alam* (5), *et Campanitam* (6) *et Genedam* (7) *cum aliis villulis et territoriis quorum nomina hic propter prolixitatem non habentur incerta. Hec enim omnia tradiderunt memoratus deffensor et cuncti cultores predicte civitatis ad predictam ecclesiam, cum omnibus ad se pertinentibus, pro redemptione animarum suarum solummodo autem ad cultum divinum exercendum. Insuper autem tradidit jamdictus deffensor una cum consensu et exhortatione, atque sub stipulacione cunctorum procerum suorum vicum Diablenticum* (8) *et vicum Celciacum* (9), *vicum Labricinis* (10), *et alios vicos omnes qui in pago Cenomanico esse noscuntur.* Item *tradidit predictus princeps* deffensor *ad jamdictum* beatum Julianum *post regressionem suam de Romana ecclesia has villas, id est Alnidum* (11), *et Tricionem* (12), *et*

(1) Les *Gestes* portent entre la mention de Callemars et celle de Chammes celle de Vouvray-sur-Loir : *Et Vodebris cum omnibus ad se pertinentibus.*

(2) Chammes, près Sablé.

(3) La Saulnière près du Mans, paroisse du Pré.

(4) Localité inconnue. Voyez Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 557.

(5) Aulaines, sur le Tripoulain, doyenné de Bonnétable.

(6) Champagné, doyenné de Montfort. — Les *Gestes* portent *Campaniacum.*

(7) Pont-de-Gênes, doyenné de Montfort.

(8) Jublains (Mayenne).

(9) Ceaulcé (Orne).

(10) Lavardin (Loir-et-Cher).

(11) Lavenay, doyenné de la Chartre.

(12) Tresson, doyenné de Bouloire.

Cledas (1), *et Villam Culturas* (2), *et Vetusvicum* (3), *atque Proliacum super fluviolum Viduam* (4), *et Colonicam* (5), *et Caderas* (6), *et Fraxinidum* (7), *et Aloniacum* (8), *et alias villas multas quas prolixum est hic scribere. Has ergo villas cum omnibus ad se pertinentibus presentaliter ad predictam ecclesiam et jamdicto pontifici firmiter tradidit et Deo dicavit et contestando adjuravit ut si quis eas inde, quod absit, abstrahere deinceps vellet, ante tribunal Domini in die districti judicii ex hoc racionem redderet, et damnationem cum impiis perciperet.*»

Tout ce qui est en italique est textuellement extrait du premier chapitre des *Gestes*. Rien, ce me semble, ne fait mieux comprendre, indépendamment de l'amour-propre de clocher et de l'antagonisme contre l'évêque (9), pour-

(1) Cellé (Loir-et-Cher).

(2) Coutures, doyenné de la Charte.

(3) Vieuvi (Orne).

(4) Pruillé-l'Eguillé, sur le Chabosson, affluent de la Veuve, doyenné du Grand-Lucé.

(5) Coulaines (Orne).

(6) Cérans, doyenné de Pontvallain.

(7) Fresnay, chef-lieu de canton et doyenné.

(8) Alonnes, doyenné de Notre-Dame de la Couture.

(9) Cette question de l'antagonisme des chanoines contre l'évêque me semble une des causes qui nuisirent le plus dans le clergé du Mans au travail si consciencieux de Léthalde, qu'Avesgaud avait approuvé, et que ses successeurs maintinrent dans le bréviaire, quoi qu'en dise le R. P. Dom Piolin, jusqu'en 1645. Il faudrait pour la traiter un long article à part. Le lecteur curieux de s'instruire sur ce point trouvera des renseignements précieux dans un gros manuscrit in-4° (n° 247), connu à la bibliothèque du Mans sous le nom de *Livre rouge*. Toute la partie C est remplie de documents des plus curieux

quoi il y eut toujours chez les chanoines de la cathédrale une tendance marquée à prendre ce document au sérieux.

sur les démêlés des évêques avec le chapitre durant plus d'un siècle. En voici un aperçu succinct :

1345. Les chanoines se sont emparés des papiers de l'évêché durant la vacance du siége. Clément VI intervient, et charge l'évêque d'Angers de les leur faire restituer à l'évêque Geoffroy de la Chapelle.

1368. Concordat entre l'évêque Gonthier de Baigneux et les chanoines. On voit que ceux-ci avaient fait emprisonner un de ses clercs. Les chanoines stipulent que l'évêque leur donnera à dîner ainsi qu'à tous les officiers du chapitre, chaque fois qu'il officiera *in pontificalibus*.

1377. Une nouvelle transaction avec le même évêque montre que celle de 1368 était loin d'avoir établi la paix définitive.

1392. Les concordats de 1368 et de 1377 n'ont pu prévenir un nouveau procès entre l'évêque et son chapitre. Pierre de Savoisy, successeur de Gonthier de Baigneux, essaie de transiger pour avoir la paix. Les chanoines promettent une redevance annuelle en argent et en cire, mais exigent que l'évêque s'engage à fournir, le jour de l'antienne *O Virgo virginum*, « un boire honnête et suffisant » pour eux et pour les officiers du chapitre.

1393. Les chanoines refusant de payer la cire promise à l'évêque par le concordat de l'année précédente, un arrêt du parlement intervient pour les y contraindre.

1394. Les chanoines se vengent de la sentence obtenue contre eux par une avanie publique qu'ils font à leur évêque le jour de la Fête-Dieu. Le parlement les met à l'amende pour ce fait.

1403. Concordat entre le chapitre et l'évêque Adam Chastelain.

1423. Édit de Charles VII obtenu par le même prélat pour préserver les papiers de l'évêché contre les chanoines, « enclins à prendre et latiter aucunes lettres qui seraient contre eux. »

Dégagée de pareilles passions, la critique moderne les suivra difficilement dans cette voie.

On voit par la teneur de cette pièce que le pauvre évêque, « qui est ancien homme » et qui connaît son monde, n'a jamais voulu laisser ses papiers au Mans, où le voisinage du chapitre de Saint-Julien était pour lui une cause de tourment perpétuel. Il les gardait au château de Touvoye, à cinq lieues de Fresnay; mais les Anglais, s'étant emparés de cette dernière ville, sont devenus des voisins non moins inquiétants que les chanoines. C'est alors qu'il recourt à l'autorité royale pour faire mettre les précieuses pièces « en bonne et seure garde et en bons coffres bien fermés et bien scellèz, etc. ».

1424-1433. Nouveaux concordats du même évêque avec ses chanoines.

1449. Encore un concordat du chapitre avec l'évêque Jean d'Hierray.

Rien ne prouve mieux que cette série de traités de paix qu'on était constamment en guerre. — Le R. P. Dom Piolin, dans son *Histoire de l'Église du Mans*, signale, il est vrai, les démêlés du chapitre avec Gonthier de Baigneux et Pierre de Savoisy, mais tout le reste est passé sous silence, ou, s'il en est question, c'est dans des conditions qui sont loin de rappeler les révélations du *Livre rouge*. Ainsi le R. Prieur de Solesmes mentionne sous Jean de Craon (1347-1355) ce qu'il appelle un « court dissentiment » avec le chapitre pour une cause matrimoniale; mais il ne dit pas un mot de la saisie des papiers épiscopaux par le chapitre après la mort de Guy de Laval (1339), ni de l'obligation où Clément VI se trouva d'intervenir à cette occasion (1345). Rien non plus de l'édit royal obtenu par Adam Chastelain, en prévision du renouvellement d'un pareil attentat. Pourtant, étant donnée la propension constante des chanoines de Saint-Julien à tenir pour le Ier siècle, ces faits sont intéressants, ne fût-ce que pour prouver que les tenants de cette opinion-là furent toujours grands escamoteurs des documents qui les gênaient.

VIII.

La partie des *Gestes* qui concerne saint Julien et ses deux successeurs immédiats, saint Turibe et saint Pavace, est d'ailleurs suffisamment condamnée par la crasse ignorance dont son rédacteur a fait preuve en matière de chronologie de ces temps primitifs. Je m'étais contenté sur ce point de renvoyer le lecteur aux *Vetera Analecta* de Mabillon, p. 336. Le R. P. Dom Piolin, qui glisse là-dessus comme sur tout ce qui contrarie sa manière d'arranger l'histoire (1), me contraint à insister.

Rappelons donc que les deux manuscrits des *Gestes* (2)

(1) Le R. P. Dom Piolin a jugé à propos (p. 416) de m'opposer son illustre frère en religion sur un autre point, qui ne vaut pas un article à part. Il prétend que je viens « trop tard accuser l'abbé Hilduin d'être l'auteur du courant en faveur de l'aréopagitisme; il y a, ajoute-t-il, deux siècles que cette accusation a été mise à néant par Dom Mabillon ». Je lui en demande bien pardon, mais tous ceux qui voudront prendre la peine de lire les *Annales ordinis sancti Benedecti*, lib. XXXI, n° 42, y verront qu'au témoignage même d'Hilduin l'aréopagitisme n'avait avant lui qu'un très-petit nombre d'adhérents : *Notitia ipsius*, *paucis nostrorum cognita*, *plurimis adhuc manet incognita*. Ils y verront que d'après dom Mabillon l'aréopagitisme comptait fort peu de documents en sa faveur avant Hilduin : *De areopagitismo non ita constans est traditio in monumentis Hilduino antiquioribus*, etc. Qu'aurait pensé le savant et judicieux Mabillon, s'il avait pu prévoir qu'un autre bénédictin conclurait un jour de tout ce paragraphe que le courant impossible à nier depuis Hilduin en faveur de l'aréopagitisme n'avait pas été déterminé par lui?

(2) N° 224, du XIII[e] siècle, et n° 11, de la fin du XV[e].

conservés à la bibliothèque du Mans portent en tête de leur premier chapitre la rubrique suivante :

Incipiunt gesta domini Juliani primi cenomannice urbis episcopi, qui fuit tempore Decii (249-251), *et Nerve* (96-98), *ac Trajani* (98-117) *imperatorum, sub quibus et Joannes apostolus et evangelista apocalipsin et evangelium scripsit.*

La vie de saint Turibe, successeur immédiat de saint Julien et venu au Mans avec lui, porte en tête : *Gesta domni Turibii cennomannice urbis episcopi, qui fuit tempore Antonini* (138-161) *imperatoris* (1). Mais dans le cours du chapitre on lit : *Hic sedit in predicta sede annos V, menses VI diesque XVI, qui, ut fertur, martyrio vitam finivit, ac obiit XVI cal. Maias P. C. Viatoris II, V, C.* Cette dernière date correspond à l'an 497, selon la remarque de Dom Mabillon.

Vient ensuite saint Pavace, venu indubitablement en Gaule avec saint Julien et saint Turibe. Là nous lisons :

Gesta domni Pavacii cenomanice urbis episcopi, qui fuit temporibus Maximini (235-238) (2) *et Aureliani* (270-275) *imperatorum.*

(1) *Antonini* est la correction de Mabillon dans les *Vetera Analecta*. Le mss. 224 porte *Antonii*, le mss. 11 *Anthonii*. On sait qu'aucun empereur romain n'a porté le nom d'Antonius. Quant au grand triumvir de ce nom, il mourut trente ans avant Jésus-Christ; mais le rédacteur de la première partie des *Gestes* n'est pas incapable de l'avoir pris pour un empereur et de l'avoir fait figurer ici avec la vague idée qu'il se rattachait au fameux temps de saint Pierre et de saint Clément.

(2) *Maximini* est la leçon du n° 224; le n° 11 porte *Maximiani*. En donnant la préférence à ce dernier manuscrit, au lieu des dates 235-238, on aurait 286-310, et la bévue de l'auteur des *Gestes* serait encore plus monstrueuse. Mais nous

Plus loin on trouve Victorius, quatrième évêque après Turibe, qui est donné comme disciple de saint Martin (mort vers la fin du IV[e] siècle), et qui serait mort lui-même *Faustó juniore et Longino bis coss.*, c'est-à-dire en 490.

En face de ces incohérences aggravées des mensonges les plus évidents, le R. P. Dom Piolin parle sans embarras du « monument le plus vénérable, composé avec la plus grande maturité pour les usages les plus solennels et sous la direction et la surveillance de la plus haute autorité.» (p. 415.) Il assure que les *Gestes* ne sont « point l'œuvre d'un particulier écrivant selon ses propres inspirations; mais l'œuvre collective du chapitre ou au moins adoptée par l'évêque et par le chapitre, et citée par eux dans toutes les circonstances qui le requéraient comme un document important (p. 416) ».

Il serait bien aimable, lui qui sait tant de choses, de nous dire en quoi pouvaient consister « la direction et la surveillance » sous lesquelles s'opérait un pareil salmigondis de noms et de dates; bien aimable encore de nous expliquer ce qui pouvait se passer dans la cervelle des malheureux à qui « dans toutes les circonstances qui le requéraient » l'évêque et son chapitre rappelaient que Victorius, mort en 490, avait survécu de plus d'un siècle à saint Martin, son maître ; mais qu'en revanche son quatrième prédécesseur, venu avec saint Julien du temps de saint Pierre, n'avait terminé son épiscopat (de cinq ans et demi) qu'en 497.

sommes assez riches en preuves de son ignorance pour ne pas tenir à celle-là.

IX.

Le lecteur a pu apprécier la valeur des arguments que le révérend Prieur de Solesmes tire des pièces que le moyen âge nous a transmises sous le titre de *Vies de saint Julien*. Est-il plus fort dans ceux qu'il tire de la liturgie? C'est ce qui nous reste à examiner.

Sur ce chapitre comme sur le précédent, ce ne sont pas, on va le voir, les affirmations hardies qui manquent. Mais, hélas! ici encore elles ne sauraient en imposer à d'autres qu'à des lecteurs bénévoles qui, convaincus d'avance ou ne demandant qu'à l'être, se gardent de rien contrôler et ne recourent jamais aux sources.

Les lecteurs de cette catégorie demeureront convaincus, par exemple, que, dès le xe siècle, l'Église du Mans affirmait dans une préface pour la messe de saint Julien, l'apostolicité de la mission de son premier évêque. Le missel n° 77 n'est-il pas là pour le prouver ?

Pourtant ceux qui voudront se transporter à la bibliothèque du Mans (et la chose est aisée surtout pour les Manceaux) pourront constater :

1° Que le manuscrit n° 77 n'est pas un missel, mais un sacramentaire (1).

2° Que dans les trente-cinq derniers feuillets, consacrés aux préfaces propres, il n'en contient aucune pour saint Julien.

Seulement, en feuilletant le manuscrit comme nous l'avons fait, ils finiront par découvrir, vers le 24e ou 25e feuillet (les bords rongés ne présentent pas trace de

(1) Il est vrai qu'autrefois il n'y avait pas d'autres missels que les sacramentaires. Mais depuis le ixe siècle, avec l'usage des messes basses s'était introduit celui des missels pléniers ou missels proprement dits. Le ms. n° 77 n'est pas un de ces livres-là.

numéro d'ordre), une pièce de format beaucoup plus petit, d'écriture indubitablement plus récente, étrangère à ce qui précède et à ce qui suit, insérée là on ne sait quand, ni par qui, ni pourquoi. C'est sur cette pièce que se lisent les paroles que le R. P. Dom Piolin donne comme extraites d'un missel du x[e] siècle.

Ce simple exposé des faits me dispense, je crois, de discuter le texte allégué (1), et de prouver à mon éminent adversaire que « *inter primos sanctæ tuæ fidei fundatores* » veut clairement dire : entre les fondateurs d'Églises, mais non pas si clairement : entre les fondateurs contemporains de saint Pierre (2).

X.

Le révérend Prieur de Solesmes voit une autre preuve de la croyance soi-disant traditionnelle de l'Église du Mans dans le titre d'apôtre donné à saint Julien. Malheureusement, ici encore les faits allégués sont absolument inexacts.

J'ai compulsé, depuis notre dernière session, un très-grand nombre de missels et de bréviaires cénomans, tant

(1) *Æterne Deus, qui inter primos sanctæ tuæ fidei fundatores beatum Julianum pontificem, velut sidus lucidum, tu, sol justitiæ, decorasti*, etc. — Voyez ci-dessus, p. 418, l'usage que le R. P. Dom Piolin fait de ce texte.

(2) Au surplus, il ne s'agit pas de savoir si l'auteur du petit feuillet intercalé dans le vieux *Liber sacramentorum* se rattachait ou non à l'école des RR. PP. Dom Piolin et Dom Chamard; il s'agirait de savoir s'il était renseigné et si c'était un homme sincère. On conçoit que si, pour la science historique et pour la probité littéraire, il valait les rédacteurs des anciennes vies de saint Julien, nous n'aurions aucun compte à tenir de son témoignage.

imprimés que manuscrits, à la bibliothèque du Mans, et à Paris, aux bibliothèques Nationale, de l'Arsenal, Mazarine, Sainte-Geneviève, de l'Institut, du grand séminaire de Saint-Sulpice. Voici le résultat de mes longues recherches.

Dans les missels manuscrits, même les plus anciens (1), on trouve toujours, bien qu'avec des variantes, mais insignifiantes, la même messe que dans les missels imprimés antérieurs à 1645. C'est une messe de rite double, dont l'introït (2) et l'épître (3) ordinaires étaient, alors comme aujourd'hui, ceux d'un simple confesseur pontife. L'évangile (4), qui est aujourd'hui d'un confesseur non pontife, était alors d'un pontife; l'offertoire (5), aujourd'hui d'un martyr, s'employait pour les confesseurs pontifes. Seule la préface est empruntée au commun des apôtres (6). Quant aux oraisons, les voici :

Collecte. *Deus, qui ecclesiæ tuæ beatissimum Julianum mirabilem tribuisti* DOCTOREM, *concede propitius, ut hunc apud te pium mereamur semper habere intercessorem.*

Secrète. *Respice nos, omnipotens et misericors Deus, et intercessione beatissimi Juliani* CONFESSORIS TUI ATQUE PONTIFICIS, *tibi nos jugiter servire concede.*

Postcommunion. *Divinis, Domine, repleti sacramentis,*

(1) La bibliothèque du Mans en possède un du XIIIe siècle (n° 437). C'est, croyons-nous, le plus ancien. On a vu plus haut ce qu'il faut penser du prétendu missel du Xe siècle, et de la trouvaille qu'y avait faite le R. P. Dom Piolin (voir § IX).

(2) *Statuit:*

(3) *Ecce sacerdos.*

(4) *Sint lumbi.*

(5) *Posuisti.*

(6) Remarquez qu'il n'existait pas de préface propre aux confesseurs pontifes.

supplices deprecamur, ut beatissimi PONTIFICIS *Juliani meritis dignos nos facias cœlestibus institutis.*

Enfin dans le trait, où l'hyperbole se donne habituellement carrière, saint Julien est dit seulement *non minor Apostolis;* mais il ne reçoit pas d'autres titres que ceux de *confessor*, *præsul*, *pastor*, qui conviennent à un confesseur pontife :

Ave, Juliane, Christi confessor, præsul egregie et pastor bone. Lucifer ut radiat cœlo, sic tu quoque fulges in mundo; inter prophetas vates, non minor apostolis, pontificum gemma, etc.

Il est vrai que la rubrique qui accompagne cette messe parle de ceux qui sont autorisés à faire l'office de saint Julien *sicut de apostolo* (1). Mais cette assimilation quant au rite, outre qu'elle ne s'étendait pas à tout le diocèse, ne faisait pas donner au premier évêque du Mans d'autres titres que ceux qu'on a vus plus haut. La messe, en effet, empruntait alors l'introït, l'épître et l'évangile du commun des apôtres (2), mais conservait le trait et les orai-

(1) Étaient-ce bien les clercs de la cathédrale? Le R. P. Dom Piolin l'affirme, et il leur ajoute le clergé des quarante églises qui dépendaient de la cathédrale. Mais ceci ne serait-il pas une nouvelle preuve de son étrange facilité d'affirmation? Un cérémonial de la cathédrale du Mans (mss. 248 de la bibliothèque), de la fin du XIV[e] siècle, contient la messe *Statuit* d'un confesseur pontife, telle que nous en avons donné ci-dessus le détail.

(2) Dans un ou deux missels de la fin du XV[e] siècle ou du commencement du XVI[e], cette messe est la seule qu'on trouve. C'étaient sans doute des livres d'un usage restreint; l'évêque du Mans, à la même époque, ne disait lui-même que la messe *Statuit*, d'un confesseur pontife, le jour de la fête de saint Julien; nous en avons la preuve dans le missel du cardinal de

sons, dans lesquels saint Julien n'est jamais désigné que comme confesseur pontife, tout au plus comme docteur.

Passons aux bréviaires; on verra qu'ils sont, autant que les missels, contraires aux affirmations du révérend Prieur de Solesmes.

Les plus anciens que nous ayons pu voir, spécialement le n° 1302 du fonds latin à la bibliothèque nationale, le n° 275 de celle de l'Arsenal, le n° 188 de celle du Mans, indiquent seulement, comme les missels, que certains clercs sont autorisés à assimiler la fête de saint Julien pour le rite à celle d'un apôtre, *sicut de uno apostolo.* Mais ce n'est qu'une concession particulière : ceux qui en jouissent récitent le même office que les autres, et cet office ne contient nulle part rien qui justifie les dires du R. P. Dom Piolin. L'hymne est *Iste confessor*, du commun des confesseurs pontifes. Les leçons, prises de Léthalde, disent bien de saint Julien : *Qui etsi apostolus non est, Cenomanensibus tamen est*, mais cela même, vu l'opinion avérée de Léthalde sur le temps de saint Julien, prouve que la désignation d'apôtre eût pu lui être appliquée sans donner à l'école légendaire le droit d'en tirer aucun avantage.

Dans les oraisons, versets, répons, antiennes, etc., de la fête, de sa vigile et de son octave entière, il n'y a pas un seul mot qui puisse donner lieu de supposer que l'Église du Mans ait jamais eu la volonté de placer son saint fondateur dans une autre catégorie que celle des confesseurs pontifes.

Luxembourg, évêque du Mans de 1477 à 1507, magnifique manuscrit écrit et enluminé pour lui, qui porte ses armoiries sur un grand nombre de bordures, n° 254 de la bibliothèque du Mans.

Les suffrages, qui variaient autrefois aux matines et aux vêpres de chaque jour de la semaine, présentent dans ces vieux bréviaires une collection de quatorze antiennes différentes avec des versets, répons et oraisons qui changent à chaque fois. Là encore, rien, rien absolument qui permette de dire que saint Julien ait porté un autre titre et reçu un autre culte que celui de confesseur pontife.

Le R. P. Dom Piolin a pourtant écrit : « Tous les livres liturgiques de la cathédrale, et le plus ancien est incontestablement du x° siècle (1), tous donnent à saint Julien le titre d'apôtre, et prescrivent de lui rendre le culte propre aux apôtres. Or, d'après les usages de l'Église, ce titre et ce culte sont réservés à ceux qui furent les contemporains des premiers disciples du divin Sauveur lui-même (2). »

(1) Oui, mais ce livre, pas plus que les autres, n'a jamais donné à saint Julien le titre d'apôtre. La petite feuille, de date postérieure et d'origine inconnue, qui a été plus tard cousue dedans par on ne sait qui, ne le lui donne même pas : elle l'appelle *beatus Julianus pontifex*. (Voir ci-dessus § IX.)

(2) Le R. P. Dom Piolin ajoute ici : « C'est seulement à partir de 1507 que la rubrique permet, hors de la cathédrale, de faire l'office d'un confesseur pontife. » Dans son *Histoire de l'Église du Mans*, tome V, p. 200, il a dit tout le contraire : « Jusqu'à cette époque (1507) on honorait saint Julien comme apôtre, au moins dans l'église cathédrale et dans les quarante églises qui dépendaient du chapitre; et ce culte était de précepte. Dans les autres lieux du diocèse, il était laissé à la libre disposition de chaque clerc tenu à la récitation de l'office, de prendre le rite d'un apôtre ou celui d'un confesseur. » — La vérité, c'est que les livres liturgiques imprimés en 1507 par ordre de l'évêque Philippe de Luxembourg, sont en parfait accord avec le bréviaire

On voit que cet argument n'est pas fait pour déparer la série ouverte par le PROPRE TÉMOIGNAGE de Léthalde, et continuée par tant d'affirmations de pareille exactitude.

XI.

Dégagé, comme il paraît l'être, de tout scrupule dans le choix des moyens pour faire triompher sa thèse, mon éminent adversaire devrait montrer, ce semble, quelque indulgence lorsqu'il croit surprendre une erreur involontaire chez un homme qui, à défaut d'autre mérite, peut au moins se vanter de poursuivre exclusivement le vrai. Cela ne l'empêche pas d'écrire à propos de ce que j'ai dit sur le changement apporté dans le bréviaire par Émeric Marc de la Ferté en 1645 : « Autant de mots, autant d'erreurs. Toute cette

imprimé de 1492, avec le missel imprimé de 1498, avec tout ce que nous connaissons de manuscrits du XVe et même du XIVe siècle; c'est que Philippe de Luxembourg lui-même ne disait pas d'autre messe le jour de la fête de saint Julien que la messe d'un confesseur pontife, comme on peut le voir en ouvrant le missel à son usage, que conserve encore la bibliothèque du Mans, sous le n° 254; c'est que, si jamais avant les modernes altérations de nos anciennes liturgies, saint Julien a été nommé apôtre, c'est au sens où ce vocable peut s'appliquer à tout prédicateur de l'Évangile, à tout fondateur d'Église principalement. Léthalde a écrit : *Etsi aliis apostolus non est, Cenomanensibus tamen est.* Dans sa disette d'arguments, le R. Prieur de Solesmes en viendra-t-il à soutenir, à cause de cela, que, d'après le « propre témoignage » de Léthalde, saint Julien compte parmi « ceux qui furent les contemporains des premiers disciples du divin Sauveur lui-même ? »

phrase, qui ne manque pas d'assurance, contient l'affirmation d'un fait faux, absolument faux, sans ombre de vérité. »

J'avoue que, devant cet arrêt du révérend Prieur de Solesmes, mon premier mouvement a été de croire que j'avais commis une énorme bévue, et tout en regrettant que parmi les vénérables ecclésiastiques manceaux présents à notre dernier Congrès il ne s'en fût pas trouvé un seul pour me la signaler et en empêcher l'impression, déjà je me disposais à l'amende honorable. C'est en grande partie pour mesurer la portée exacte de mon erreur que j'entrepris la longue et patiente étude des bréviaires cénomans dont j'ai déjà parlé (1).

Quelle n'a pas été ma surprise de constater que, sur le principal au moins, j'étais absolument dans le vrai ! Que la phrase ci-dessus du R. P. Dom Piolin n'est qu'un exemple suprême des aberrations dans lesquelles peut tomber un esprit d'élite lorsqu'il se bute contre une erreur avec le parti pris de la faire triompher !

Tous les bréviaires antérieurs à 1645, notamment ceux que le R. P. Dom Piolin m'oppose, contiennent la même légende de saint Julien, *textuellement prise de Léthalde.* Les seuls changements qu'on trouve sont dans la coupure des leçons. Mais partout se lit le synchronisme établi par l'auteur entre les missions des saints Potin, Trophime, Paul, Saturnin, Gatien, Denys et Julien. Partout la venue tardive de saint Julien est affirmée par ces paroles

(1) Ceci ne veut pas dire que je n'eusse pas étudié la question avant d'en parler au Congrès du Mans. Mais à ce moment, je n'avais vu qu'un ou deux bréviaires antérieurs à 1645 ; depuis lors, j'ai recherché avec le plus grand soin tous ceux que je pouvais trouver.

du moine de Mici : *Pace Ecclesiæ reddita*, c'est-à-dire après les persécutions (1).

En 1645 seulement, l'évêque Émeric Marc de la Ferté fait table rase de tout cela, et l'on rencontre pour la première fois dans l'office de saint Julien l'assertion chère dès le moyen âge aux critiques de l'école du R. P. Dom Piolin : *Is a sancto Petro apostolo disseminandæ christianæ*

(1) C'est ce qu'on peut constater en particulier sur l'édition donnée en 1582 par le cardinal de Rambouillet, que possède la bibliothèque Mazarine (nos 23.801 et 23.802). Le R. P. Dom Piolin a beau soutenir le contraire, il finira par n'y gagner autre chose que d'enlever tout crédit à sa parole. — Je le prie d'ailleurs de ne pas se rejeter ici, en désespoir de cause, sur la fausseté évidente du synchronisme établi entre les divers évêques nommés par Léthalde, non plus que sur le manque de précision de la formule : *Pace Ecclesiæ reddita*. Tout cela vient d'une époque où l'on était très-faible en histoire, où les meilleurs esprits commettaient aisément les fautes de chronologie les plus grossières, surtout par rapport à nos origines. S'il en ressort quelque chose, c'est qu'il n'existait aucune tradition claire et nette touchant ce dernier point. — Quant à la formule, *Pace Ecclesiæ reddita*, il est vrai qu'elle ne fixe pas d'époque avec précision, mais elle exclut absolument les temps apostoliques. Les rédacteurs du bréviaire de 1855 l'ont si bien compris, que tout en conservant le magnifique ℟ 1. des matines, *Sicut cùm placidas*, etc., tel qu'il était pris de Léthalde depuis le xe siècle, ils l'ont pourtant mutilé sur un point, en remplaçant *Pace Ecclesiæ reddita* par *Pace hominibus reddita* le jour de la fête de saint Julien, et par *Pace hominibus data* le jour de sa translation. Cette façon de traiter l'histoire est en parfait accord avec la suppression, à la fête des saints Gervais et Protais (19 juin), des leçons qui rappelaient que leur culte avait longtemps primé au Mans celui de saint Julien, et tant d'autres points du même bréviaire.

religionis gratia in Gallias missus, Cenomanum venit.

J'avais écrit : « Il faut descendre jusqu'à l'an 1645 pour rencontrer dans le bréviaire édité par Émeric Marc de la Ferté, alors évêque du Mans, une légende de saint Julien favorable au Ier siècle. » Mon éminent adversaire a traité cela de « fait faux, absolument faux, sans ombre de vérité ». Que puis-je faire, sinon supplier le lecteur de vérifier lui-même? La vérification peut se faire soit au Mans, soit à Paris, au moins aux bibliothèques nationale, Mazarine, de l'Arsenal, qui toutes possèdent de vieux bréviaires cénomans. Probablement elle est possible en bien d'autres lieux encore, car ces sortes de livres ne sont pas très-rares.

Tout ce que je pourrais ajouter ici serait bien faible en comparaison des réflexions que fera de lui-même quiconque ayant vu de ses yeux la légende de Léthalde partout conservée jusqu'en 1645, la mission tardive de saint Julien constamment affirmée dans son office, voudra bien revenir à l'accusation de mensonge dont je viens de rappeler les termes, et aux lignes suivantes dont le R. Prieur de Solesmes a jugé à propos de la corroborer :

« Le plus ancien bréviaire imprimé ne porte pas de date, on le croit de 1493; puis viennent ceux de 1500 et 1507, *qui tous affirment le même fait.* Celui de 1507 mérite une mention particulière, parce qu'il fut révisé par le savant chanoine Pierre Hennier avec une commission choisie par l'évêque et le chapitre. *Encore là nous trouvons la croyance traditionnelle de notre Église formellement attestée.* Dans les bréviaires de 1543 et 1544, comme dans ceux de 1564, de 1645, 1665 et 1693, *la voix de l'Église du Mans qui se fait entendre par sa liturgie affirme hautement son origine apostolique* (1)... *etc.* »

(1) Le R. P. Dom Piolin, qui ne produit qu'une *contre-*

XII.

J'aurais encore bien à dire, mais je craindrais de dépasser par trop les bornes raisonnables d'une simple réplique.

vérité (c'est une de ses expressions que je lui emprunte) quand il avance que l'origine soi-disant apostolique de l'Église du Mans s'atteste dans les offices de saint Julien antérieurs à 1645, fût pourtant resté dans les bornes de la sincérité historique s'il avait dit que son école peut invoquer dans les mêmes bréviaires d'autres offices dont les légendes lui sont absolument favorables. C'est qu'on trouve de tout dans ces livres-là, excepté pourtant de la critique. Ainsi les mêmes clercs qui apprenaient le 27 janvier que saint Julien n'était venu qu'après les persécutions (*Pace Ecclesiæ reddita*), pouvaient conserver cette idée le 16 avril à la fête de saint Turibe, où nulle indication d'époque ne se trouvait dans les leçons; mais le 24 juillet, à la fête de saint Pavace, la légende de ce saint leur apprenait qu'il avait d'abord été donné pour coadjuteur à saint Julien par saint Clément en personne. Ailleurs le temps des fondateurs de nos Églises était prudemment laissé dans le vague; c'est ainsi que le jour de la fête de saint Gatien, premier évêque de Tours (18 décembre), on trouve seulement : *Illo siquidem tempore quo præclara mundi luminaria, Julianus scilicet et Dyonisius, et cæteri sancti,... in Gallias missi sunt ; Gatianus... ad urbem Turonicam... per romanum pontificem destinatur*. Les prédécesseurs des RR. PP. Dom Piolin et Dom Chamard étaient libres de voir dans ce *romanus pontifex* le pape saint Clément (ils n'avaient pas osé encore remonter jusqu'à saint Pierre); ceux qui avaient lu Grégoire de Tours, et à qui leur bon sens disait que, principalement sur les origines de sa propre Église, son témoignage était irrécusable, voyaient là une confirmation des doctrines de

En terminant sa réponse à mon mémoire, le R. P. Dom Piolin se plaignait, non sans quelque apparence de mauvaise humeur, que je l'eusse arraché à des travaux plus utiles. Quoiqu'il m'ait certainement condamné à plus de labeur que n'ont pu lui en coûter les inexactitudes collectionnées par lui contre ma thèse, je ne lui retournerai pas son reproche. Mes loisirs appartiennent sans réserve à la grande cause de la vérité historique; je rougirais d'être en plein christianisme au-dessous de la devise païenne : *Vitam impendere vero* ; et tant qu'il se trouvera des falsificateurs de notre histoire, je n'estimerai pas pouvoir mieux employer mon temps qu'à dénoncer leurs agissements.

Je suis d'ailleurs fort calme sur l'issue définitive de notre débat. Sans doute, à ne regarder que dans nos rangs, l'école légendaire paraît aujourd'hui plus forte que jamais : elle a pour elle le nombre, la faveur; les succès de librairie lui sont assurés. Mais survienne demain quelque événement comme la restauration du droit canonique, le rétablissement des concours, la reprise des grandes et fortes études qui faisaient autrefois la gloire du clergé français, c'en sera fait du règne des arguments vides, les procédés de mauvais aloi cesseront d'être praticables, et l'école légen-

Léthalde, et gardaient la pensée que le temps des Gatien, des Denys, des Julien, etc., ne devait pas être confondu avec le temps des Pierre et des Clément. — Que conclure, sinon que c'est un étrange abus de choisir certains passages de ces vieux bréviaires, de laisser soigneusement dans l'ombre les passages contraires, et de présenter les premiers comme l'affirmation nette et précise de la tradition? Il y a dans ces livres-là des arguments pour toutes les thèses; mais il y en a surtout pour qui voudra prouver que l'exactitude chronologique préoccupait bien peu leurs rédacteurs.

daire aura vécu. Dussé-je mourir sans voir cela, je n'en garderai pas moins l'assurance que d'autres le verront. Qu'importe le présent quand l'avenir est sûr, quand on s'appuie sur la maxime chère à quiconque soutient les combats de la plume ou ceux de la parole, fort de sa seule conscience et de sa seule volonté : « La vérité est grande ; elle prévaudra ! »

A. DE MEISSAS.

NOTICE

SUR

LES FRESQUES DE L'ÉGLISE DE CAZAUX-DE-LARBOUST

(HAUTE-GARONNE)

Le petit bourg de Cazaux, situé à sept kilomètres de Luchon, sur la route de Bagnères-de-Bigorre par Arreau, possède une église qui, malgré ses proportions restreintes (1), offre néanmoins un grand intérêt au point de vue archéologique.

Une seule nef divisée en trois travées inégales, plus une abside demi-circulaire : tel est le plan général de l'édifice. Ces divisions sont déterminées par des piliers massifs, presque carrés, qui se continuent en arcs-doubleaux chanfreinés pour soutenir une voûte à berceau légèrement ogivale; ces mêmes piliers se reproduisent à l'extérieur pour servir de contre-forts. L'abside est couronnée par une voûte arrondie à sa partie inférieure, mais dont le sommet se relie parfaitement avec la voûte ogivale de la nef. Sa partie verticale est séparée de la voûte par une simple cor-

(1) 14^{m} 53 de longueur totale, sur une largeur de 5^{m} 60 et une hauteur de 7^{m} 26 (mesures prises intérieurement).

niche, formée d'un listel et d'une gorge peu profonde.

L'édifice est orienté. La première travée, à l'ouest, supporte un clocher carré surmonté d'une flèche ardoisée ; la tour est percée de plusieurs baies divisées par des colonnettes monolithes qui soutiennent de petits cintres découpés dans un même linteau; l'effet en est des plus pittoresques et s'harmonise heureusement avec nos montagnes, où se retrouve souvent ce genre de clocher, également usité dans certains pays des Alpes.

La porte d'entrée actuelle, au midi, est percée dans la travée attenant à celle du clocher : elle est rectangulaire et moderne; mais elle occupe le même emplacement que la porte primitive.

En face de la porte, au nord, existe une chapelle à voûte ogivale en berceau ; la construction en est de beaucoup postérieure à celle de l'édifice principal; nous pensons aussi que la travée du fond ainsi que le clocher ont été construits également ou du moins remaniés longtemps après l'époque romane.

La partie primitive de l'édifice nous paraît appartenir aux dernières années du XIIe siècle.

Tout l'intérieur du monument, à l'exception de la travée supportant le clocher, a été décoré de fresques historiées et ornementales pendant la deuxième moitié du XVe siècle : à défaut de millésime, elles portent le caractère qui distingue, dans les diocèses de Comminges et de Tarbes, d'autres peintures à dates connues.

On n'avait pu étudier jusqu'ici que les fresques de la voûte des deux travées centrales, qui ont déjà été le sujet de savantes dissertations : celles de l'abside ayant été, il y a environ cent cinquante ans, ensevelies sous plusieurs couches de badigeon et de plâtre, la tradition en conservait à peine quelque souvenir.

Le 18 novembre 1873, à la suite de péripéties assez curieuses, nous eûmes le bonheur de retrouver les peintures de la conque absidale; le 5 juin de l'année suivante, la Société française d'archéologie, dans son Congrès de Toulouse, vota sur notre rapport une allocation qu'elle nous fit l'honneur de mettre à notre disposition pour la restauration desdites peintures, travail qui fut exécuté pendant les premiers mois de 1875. Nous eûmes à cœur de profiter de notre séjour à Cazaux pour sonder les murs latéraux, ce qui nous conduisit à la découverte d'une belle série d'autres fresques dont les sujets seront décrits plus bas.

La même Compagnie, dans son Congrès de Châlons, en 1875, sur la présentation de nos photographies prises avant et après la restauration, a bien voulu mettre encore en nos mains de nouveaux fonds. Ces peintures, en effet, avaient bien souffert, et même sur certains points avaient complétement disparu. De belles pages furent enlevées lorsque l'on ouvrit la chapelle, puis dans la deuxième travée ainsi que dans l'abside, lorsqu'on perça dans le mur du nord des ouvertures informes pour communiquer soit avec certains appendices, soit avec la sacristie; également du côté sud, dans le mur de l'abside, une grande fenêtre moderne a enlevé une bonne partie des peintures qui y existaient : l'église primitive, à notre avis, n'avait que cinq ouvertures, qui étaient la porte d'entrée et quatre fenêtres, dont une seule existe encore au midi avec sa décoration primitive.

Ces peintures ont été exécutées à base de chaux sur le mortier frais, tantôt lissé, tantôt assez rugueux; la manière en est hardie; le dessin paraît avoir été fait du premier coup à la pointe du pinceau, par des traits généralement noir chaud; nous avons remarqué peu de repentirs;

nous n'y avons trouvé aucune trace du décalque usité quelquefois au moyen âge. On sent cependant la manière traditionnelle, au point que certains personnages, détachés de l'ensemble, passeraient facilement pour une peinture de date bien antérieure. La palette en est assez modeste : cinq couleurs seulement en font toute la richesse, le blanc, le jaune (ocre), le brun rouge, le brun rouge vermillonné et le noir. Malgré un nombre aussi restreint de couleurs, l'artiste a su néanmoins produire un effet très-harmonique dans l'ensemble.

Le dessin, avons-nous dit, a été exécuté sur place et du premier coup par des traits noir chaud ; les carnations sont obtenues au moyen d'une teinte plate, tantôt couleur de chair, tantôt gris clair, rehaussée parfois d'un ton légèrement vermillonné, quelquefois aussi relevée de touches de blanc. Les cheveux et les barbes sont faits aussi de teintes plates détaillées par des filets noirs, relevées quelquefois par des touches blanches ; les draperies ainsi que tous les accessoires sont aussi produits par des teintes plates retaillées toujours par des filets noirs.

Nous devons remarquer dans cette peinture une tendance très-prononcée vers la représentation plus sincère de la nature; des hachures en noir sont hasardées sur mainte figure ; mais ce qui est plus intéressant encore, c'est l'essai timide du modèle sur quelques draperies par le moyen d'une graduation d'une ou de deux ombres repiquées par le filet noir.

Il est difficile de dire à quelle école appartient le peintre de l'église de Cazaux. Ne pourrait-on pas admettre que ces fresques sont dues aux pinceaux d'artistes originaires du diocèse de Comminges ou des pays voisins, dont la plupart des anciennes églises, ainsi que nous l'avons souvent constaté, ont été décorées à cette époque? Malheureuse-

ment, dans le courant du XVIII[e] siècle, quelques-unes de ces intéressantes fresques ont été recouvertes par d'épais badigeons.

Sans nul doute, une ou plusieurs compagnies d'artistes devaient habiter la région ; car pourquoi en aurions-nous été privés, alors que les diocèses limitrophes en ont possédé ? Si nous ne pouvons, pour le moment, citer des noms d'artistes du pays, la cause en tient probablement à ce que des recherches assez approfondies n'ont pas encore été tentées dans notre contrée. En attendant, nous sommes heureux de pouvoir, à l'appui de notre opinion, citer quelques noms d'artistes pyrénéens qui vivaient et travaillaient durant les XV[e] et XVI[e] siècles.

GUILLAUME DE LAPORTE (1). — « Maître Guillaume de Laporte, peintre d'Orthez, s'était engagé envers Isabelle, comtesse de Foix, à exécuter des peintures au prieuré de Sarrance, par un contrat daté d'Oloron, le 20 août 1422. L'artiste se met à la disposition du prieur pour entreprendre et achever les peintures ; il s'oblige en outre à ne pas quitter son travail avant de l'avoir terminé, sous peine de cent marcs d'argent. »

JEAN DE MOPOCY (2). — « Ce peintre était d'Orthez et y demeurait. Le 23 août 1506, Bertrand, seigneur de Caubios, et les fabriciens de l'église de ce lieu souscrivent à son profit une obligation de quarante-six écus quinze sous neuf deniers, à dix-huit sous par écu, reste de plus forte somme qu'ils lui devaient pour des peintures par maître Jean exécutées et à faire dans l'église de Caubios ; entre autres peintures, l'acte indique les Jugements du Paradis

(1) *Les Artistes en Béarn avant le* XVIII[e] *siècle*, par Paul Raymond; Pau, 1874.

(2) *Les Artistes en Béarn.*

et de l'Enfer, la Nativité de J.-C. et beaucoup d'autres. »

M. le baron d'Agos, dans sa notice sur Notre-Dame de Bourisp, cite, en parlant des fresques qui ornent l'église paroissiale, une inscription ainsi conçue :

LA. 1592. FUT. ACABA. LA. P.
PINTURA. ERA. OBRIES. JAN.
BERMEIL. E. JAN. BOE.

c'est-à-dire : « L'an 1592 fut achevée la présente peinture ; étaient ouvriers Jean Bermeil et Jean Boé. »

M. d'Agos continue en disant : « Cette inscription a en outre un intérêt tout particulier : elle nous apprend que l'un de ces artistes était probablement de Bourisp (1), où une maison de ce nom existe encore. »

Sans doute ce nombre de noms d'artistes, que nous pourrions augmenter, sera suffisant pour prouver que le pays n'en était pas moins pourvu à cette époque qu'il l'est aujourd'hui ; ils avaient toujours sur nous l'avantage de ce don essentiel qui fait l'artiste chrétien, la foi !

Notons encore que plusieurs des inscriptions des fresques de Cazaux, particulièrement celles qui expliquent les sujets, sont écrites dans la langue romane encore usitée dans le pays ; ce qui nous semble une nouvelle preuve de l'origine indigène des artistes de Cazaux.

Description des peintures.

VOUTE DE L'ABSIDE. — Sur un ciel d'un fond gris semé d'étoiles blanches apparaît au centre le Christ, dans une

(1) Vallée d'Aure (Hautes-Pyrénées), paroisse de l'ancien diocèse de Comminges.

vaste auréole elliptique, assis sur un trône d'or richement décoré; sa tête porte le nimbe crucifère, son corps est vêtu d'une tunique blanche et recouvert d'une ample chape rouge, ornée d'une riche bordure; sa main gauche est appuyée sur un globe terrestre qu'il soutient sur ses genoux; sa main droite, élevée à hauteur de l'épaule, bénit à la manière latine. Le fond de l'auréole est gris clair semé d'étoiles rouges; à droite et à gauche de l'auréole se détachent, dans des médaillons ronds et à fond noir, les emblèmes des évangélistes : l'ange, l'aigle, le lion et le bœuf. Chacun de ces animaux tient un phylactère sur lequel est écrit le nom de l'évangéliste dont il est l'emblème. Quatre anges vêtus, mais sans ailes, sont placés à côté de ces médaillons, ils tiennent aussi des phylactères sur lesquels on lit également les noms des évangélistes. La symétrie dans la disposition des anges et des emblèmes est loin d'être absolue.

Au-dessous de l'auréole est représentée l'Assomption. La Mère immaculée est debout; ses pieds sont appuyés sur le croissant de la lune, sa chevelure ondoie sur le manteau agréablement drapé qui recouvre son corps; les deux pans sont retenus sous les bras de la Vierge aux mains jointes; une longue tunique simple et lisse recouvre ses pieds; elle est enlevée au ciel par quatre anges qui touchent à peine le bord de son vêtement; au-dessus, deux autres anges soutiennent en agitant leurs ailes la couronne qui doit orner dans le ciel le front de leur reine; un petit orchestre composé d'une musette, de hautbois et d'un violon complète ce groupe.

A droite et à gauche du groupe de l'Assomption sont deux tableaux dans un encadrement rectangulaire; le fond est noir, semé de fleurettes blanches; il s'en détache onze personnages, dont six du côté de l'Évangile et cinq du côté

de l'Épître; leurs têtes nues sont nimbées; un seul, le troisième, du côté de l'Évangile, en partant du centre, ne l'est pas; il porte par exception une espèce de toque rouge à bords relevés sur le derrière; il est vêtu d'une tunique et couvert d'un mantelet qui descend jusqu'à hauteur des genoux; ses cheveux sont roux et longs; sa barbe, de même couleur, se termine en deux pointes. Il semble parler au personnage qui vient après lui; de l'index de sa main gauche il paraît compter sur les doigts de sa main droite : un phylactère se détachant sur le fond, à la hauteur de sa bouche, décrit un cercle et encadre la tête de ce mystérieux personnage, dont on ne s'explique pas la présence en cet endroit. Est-ce un des bienfaiteurs de cette église? nous n'oserions l'affirmer.

En dehors de cette exception, il participe sans autre différence au rôle général des autres : aucun attribut ne les distingue individuellement, chacun d'eux porte un phylactère sur lequel est écrit une partie d'un poëme général, d'un poëme de réjouissance et de salutations à la divine Mère, au moment où elle entre dans le ciel. Voici les inscriptions qu'on lit du côté de l'Évangile :

AVE REGINA CELORUM · MATER REGIS.
ANGELORUM HO MARIA · FLOS VIRGINUM.
BELUT ROSA · BEL LILIUM FONTE PRECCE
AD FILIU · P · SALUTE. (*textuel.*)

« Salut, Reine des cieux, Mère du Roi des Anges, ô Marie, fleur des vierges, parfumée comme la rose et le lis; obtenez de Jésus, votre fils, le salut des chrétiens. »

Les inscriptions figurées sur les phylactères du groupe opposé reproduisent le premier verset de l'*In exitu Israel*, le cantique de la délivrance, de l'introduction dans la terre promise, le ciel!

L'arc-doubleau qui sépare la voûte de l'abside do la première travée du chœur participe par sa gracieuse décoration à l'ensemble que nous venons de décrire.

Dans le bas de cet arc sont deux médaillons contenant chacun un personnage passablement mystérieux : du côté de l'Évangile, le personnage est un homme assis; la tête barbue et nimbée, il n'a pour vêtement qu'un ample manteau rouge; de chaque côté de sa tête sont deux lettres; à la droite un S et à la gauche un I. Son ensemble austère et ces deux initiales nous permettront peut-être de supposer que l'artiste a voulu nous montrer un saint Jean-Baptiste; le tout se détache sur un fond gris.

Du côté de l'Épître, sur un fond noir semé de fleurettes blanches, on voit un buste de jeune femme nue, sans nimbe; sa chevelure retombe sur ses épaules, elle a les mains jointes dans l'attitude du recueillement et de la prière : l'artiste aura-t-il voulu donner une image de la première Ève? Il ne nous répugnerait pas de croire que le peintre de Cazaux ait voulu faire assister la mère du genre humain et saint Jean-Baptiste à l'entrée triomphale de la sainte Vierge dans le ciel. Au-dessus de ces médaillons sont deux anges ailés tenant des cierges allumés, vêtus de blanc et privés de nimbes.

Au-dessus de ces derniers apparaissent encore deux anges; ils sont aussi vêtus d'une tunique blanche; un petit vêtement blanc, dans le genre des anciennes chasubles, recouvre leur poitrine et leurs épaules ; ils n'ont point d'ailes mais sont nimbés; ils soutiennent de leurs mains élevées un cartel rond qui se trouve au sommet de l'arc et sur lequel est peint le chrisme accompagné de l'A et de l'Ω (1).

(1) L'enduit, à la place qu'occupe ce cartel, avait complète-

VOUTE DE LA TRAVÉE EN AVANT DE L'ABSIDE. — Cette travée (la plus étroite) est divisée en six tableaux. Le premier en haut, du côté de l'Évangile, représente le Couronnement de la Vierge par la sainte Trinité. Sur un siége richement orné sont assis, du côté du sanctuaire, le Père Éternel, à la droite du Père le Christ. Entre le Père et le Fils, la Vierge est agenouillée sur le sol et regarde de face : le Père Éternel, dont la tête est ceinte de la tiare papale, est vêtu d'une tunique blanche et recouvert d'une vaste chape d'or richement ornée; sa main gauche repose sur un globe terrestre qu'il soutient sur ses genoux, tandis que de sa droite il tient un côté de la couronne royale au-dessus de la tête de la Vierge; la tête de Notre-Seigneur est ornée du nimbe crucifère, un manteau rouge simplement agrafé sur sa poitrine et relevé sur l'un de ses genoux laisse apercevoir son corps de crucifié; de sa main droite il bénit, tandis que de la gauche il tient aussi élevée la couronne royale au-dessus de la tête de sa Mère; le Saint-Esprit, sous la forme d'une blanche colombe, plane au-dessus entre le Père et le Fils; de ses petites serres il soutient aussi sa part de la couronne et complète l'œuvre de la sainte Trinité.

La Vierge, nous l'avons dit, est à genoux, les mains

ment disparu; mais une petite partie de ligne circulaire existant encore avec quelque trace de la main des deux anges, il nous a été facile d'y restituer le cartel rond tel qu'il existait, et comme il en existe un pareil sous l'arceau du centre de la nef; seulement, ignorant quel monogramme ou quelle autre décoration pouvait renfermer ce cartel, nous avons cru pouvoir choisir pour l'arc triomphal le signe sacré de celui qui a dit : « Je suis l'Alpha et l'Oméga, le principe et la fin, celui qui est, qui était et qui doit venir, le Tout-Puissant. » (Apocalypse de saint Jean, c. I, v. 8.)

jointes, dans l'attitude du recueillement et de la prière; une chevelure abondante ondoie sur son manteau blanc.

Le fond de ce tableau est gris, orné de petites assises à double filet avec rosette au centre; dans le haut s'étend une jolie frise qui lui sert de lambrequins; dans le bas on lit une inscription en langue romane qui explique le sujet :

BECI LO CORONAMENT DE NOSTRA DAMA.

« Voici le couronnement de Notre-Dame. »

Dans le deuxième tableau est représenté saint Jean-Baptiste ; il est placé dans une chaire portative, de forme assez singulière, rappelant cependant certains meubles du temps; le saint précurseur adresse la parole au peuple, jeunes garçons et jeunes filles, qui, debout ou accroupis, sont religieusement attentifs à l'enseignement de la doctrine.

Un personnage, seul derrière la chaire, vêtu d'une façon plus somptueuse que ses voisins, écoute attentivement ce sermon, et compte sur ses doigts. Le fond de ce tableau est gris, semé de fleurs de lis mi-parties de jaune et de blanc. L'inscription placée au bas de ce tableau donne en même temps l'explication de celui-ci et de celui qui va suivre :

CUM SENT JOHAN PREDICABA AU POBLE ET FOC
PRES PER HERODES.

« Comment saint Jean prêchait au peuple et fut pris par Hérode. »

Le troisième tableau nous montre, en effet, saint Jean traîné en prison : le saint précurseur est vêtu d'une tunique rouge et courte, sous laquelle apparaît la peau de chameau

dont il était habituellement recouvert; il marche les mains jointes; son corps est lié de cordes tirées par des satellites formant une escorte de cinq personnages à mauvaise mine, qui, armés de hallebardes et de lances, le poussent vers la prison; l'un d'eux le menace d'une énorme massue qu'il brandit au-dessus de sa tête; un autre enfin, sans armes (peut-être Hérode?), semble commander; il indique et touche de sa main la porte du cachot où doit bientôt finir la vie du dernier des prophètes.

Le fond de ce tableau est gris, tracé de petites assises dont la monotonie n'est interrompue que par la plaque noire indiquant la porte du cachot.

Sur le côté de l'Épître, dans le tableau du haut, est représenté Dieu créant le premier homme et la première femme. Jéhovah, sous la figure d'un vieillard, couronné de la tiare papale, vêtu d'une tunique blanche recouverte d'un manteau rouge agrafé sur la poitrine, tient de sa main gauche une croix de résurrection; sa main droite levée bénit à la manière latine; à ses pieds, Adam couché dort d'un profond sommeil; Ève, qui semble sortir des reins d'Adam, est là le corps droit, les mains jointes, la tête légèrement inclinée, comme pour recevoir la bénédiction de son Créateur : des collines chargées de fleurs, un ciel bien étoilé servent de fond à ce charmant tableau. La tiare que porte le chef du Créateur et la croix de résurrection qu'il tient de sa main gauche rendent cette composition très-curieuse. La tiare est l'emblème de la papauté; la croix de résurrection est celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vainqueur de la mort. Au-dessous du tableau, sur une bande blanche, est une inscription expliquant le sujet :

C M · I · H · S · CREEC : EBA : DÈV : COSTAT : DE ADAM :

« Commont Dieu créa Ève du côté d'Adam. »

Le deuxième tableau représente la chute originelle : au centre s'élève l'arbre de la science du bien et du mal; le démon, figuré par un énorme serpent, est enlacé à sa tige ; la tête est formée d'un buste de jeune femme nue; l'extrémité de la queue est une vraie tête de serpent en fureur lançant des flots de venin : double face infernale, l'une pour opérer la séduction, l'autre pour faire la plaie mortelle. Ce démon à corps de femme cueille des fruits de l'arbre du mal et en présente des deux mains à Ève; celle-ci se retournant en présente aussi des deux mains à Adam; ce dernier paraît avoir déjà ressenti l'effet fatal du fruit défendu, car de sa main droite il presse son cou comme pour éviter une strangulation; il regrette déjà sa désobéissance; de sa main gauche il appuie une feuille sur ce qui vient de lui apparaître comme une nudité. Du côté opposé est le Père Éternel, vêtu de la même manière que dans le tableau précédent; de sa main droite il tient relevés les pans de son manteau, et de la gauche il fait un geste de reproche à Adam et à Ève; sa physionomie est sévère et accompagne bien le geste de sa main. Le fond du tableau représente le paradis terrestre, des collines émaillées de fleurs, des silhouettes de châteaux se dessinant sur le ciel pur et brillant d'étoiles. L'inscription explique ce sujet en même temps que celui qui vient au-dessous :

COM : LANGEL : GETE : ADAM : EBA : DE PARADIS : TARECTE :

« Comment l'ange précipita Adam et Ève du paradis terrestre. »

Dans le troisième tableau, nous voyons, en effet, un ange aux ailes éployées, vêtu d'une tunique sur laquelle est une dalmatique richement ornée; un manteau blanc, agrafé sur sa poitrine, flotte au vent; de sa main droite levée il tient l'épée flamboyante, tandis que par un geste de la gauche il intime aux malheureux désobéissants l'ordre de sortir de ce lieu de délices où Dieu les avait placés. Adam jette un dernier regard vers le paradis qu'il vient de perdre; Ève, triste et honteuse, le suit; ils se dirigent vers une porte dont l'aspect sinistre donne déjà une idée du séjour qui les attend.

Le fond du tableau est bien encore semé de fleurs, mais tout y est sombre, le ciel ne paraît plus!

VOUTE DE LA DEUXIÈME TRAVÉE, AU-DESSUS DE LA PORTE D'ENTRÉE; DEMI-TRAVÉE, COTÉ DE L'ÉVANGILE. — *Le Jugement dernier*. — Le Christ, assis sur un arc-en-ciel, élève ses mains de face et montre au monde ses cinq plaies encore saignantes; un manteau d'écarlate, agrafé sur sa poitrine, vient se draper sur ses genoux; ses pieds, naïvement contournés comme par l'effet des clous de la croix, reposent sur un globe terrestre; sa tête est ornée du nimbe crucifère; à sa droite, à genoux, dans l'attitude la plus suppliante, la Mère du Sauveur, par un geste aussi touchant que naïf, fait jaillir de son sein maternel un jet de lait, dont trois filets sont lancés dans la plaie béante du cœur de son divin Fils.

Cette scène nous rappelle un chant populaire que nos aïeux chantaient pendant leurs veillées de famille; nous sommes heureux d'en donner ici un couplet, parce qu'il nous semble avoir quelque rapport avec la scène que nous

venons de décrire et qu'il n'a peut-être pas été étranger à sa composition :

Amiga de Diou, qu'ès en los cels,
Mostra ta popa à tou fil,
Fay qué li sian toutjour fidels,
Et no nos metta en exil.
Se vesen le grand péril
En que l'ennemi mettuts nos a;
Garda nos donc, Verges humil,
En disen : *Ave Maria.*

Amie de Dieu, qui es dans les cieux,
Montre ta mamelle à ton fils,
Fais que nous lui soyons toujours fidèles
Et qu'il ne nous mette pas en exil.
Tu vois le grand péril
Dans lequel l'ennemi nous a exposés;
Garde-nous donc, Vierge humble,
Quand nous disons : *Ave Maria.*

A gauche du grand Juge, on distingue saint Jean-Baptiste dans l'attitude de la supplication ; à droite et à gauche plusieurs anges, sonnant de la trompette aux quatre vents du ciel, répètent ces mots écrits sur des phylactères qui sortent de leurs trompettes : à droite, *Surgite, mortui, venite ad judicium;* à gauche, *Venite, maledicti, in ignem æternum!*

Dans l'espace étoilé, au-dessus de la main droite du souverain Juge, est l'épée flamboyante; au-dessus de la gauche est une branche de lis.

Dans la même zone sont la sainte Vierge et le saint Précurseur ; on voit une infinité de petits personnages nus, tous sans exception dans l'attitude de la prière;

l'artiste a sans doute voulu représenter les âmes des saints patrons intercédant pour nous au moment suprême.

L'arc-en-ciel, sur lequel est assis le Sauveur, repose sur une muraille crénelée : la Jérusalem céleste ; au bas de cette muraille est représentée la grande scène du Pèsement des âmes : l'archange saint Michel, les ailes déployées, vêtu d'une légère armure de guerrier, tient dans sa main gauche la balance de la suprême Justice ; de la droite il porte la croix de résurrection, avec laquelle il terrasse un démon qui, par un dernier trait de son infernale malice, s'est accroché à un des plateaux de la balance, afin de faire pencher de son côté le sort d'une pauvre âme ; mais, d'un élan subit, la petite âme s'élance et s'accroche à la jambe de l'archange, comme pour lui demander du secours. Un autre démon, transformé de son mieux en ange de lumière, essaye de tromper l'exécuteur céleste.

A la gauche du tableau apparaît une tête gigantesque et monstrueuse, la bouche grande ouverte, les dents teintes de sang, le fond plein de feu : c'est le dragon infernal où vont s'engloutir à jamais les malheureux réprouvés ; dans l'intérieur de cette gueule hideuse est appendue une vaste chaudière déjà pleine de damnés ; un des serviteurs de cet antre de douleurs traîne attachées par les pieds deux âmes qui ont subi à leur désavantage l'épreuve du pèsement. Un autre grand démon de la même suite, vêtu d'un costume bizarre, mi-parti de deux couleurs et orné de figures immondes et grimaçantes, tient de sa griffe gauche un harpon ; il a sur le dos une hotte retenue par des courroies et remplie de ces infortunées qu'il charrie dans l'antre infernal ; des flammes sortent de toutes parts pour chauffer à blanc la tête du monstre ; les tombeaux s'ou-

vrent pour laisser passer les ressuscités qui se rendent à l'appel du grand Juge.

Si cette scène est poignante, celle qui se passe à la droite du messager céleste est bien douce et bien consolante : un ange s'empresse de prendre dans le plateau droit de la balance les âmes qui ont eu le bonheur d'être trouvées justes; il passe ces âmes à d'autres anges qui les reçoivent dans leurs bras et les déposent aux pieds d'un personnage introducteur, saint Pierre peut-être (les fresques sont très-altérées en cet endroit), qui les prend par la main et les conduit à l'entrée du céleste séjour, où elles vont prendre possession du bonheur sans fin qui leur était préparé de toute éternité.

L'arceau qui sépare les deux premières travées participe, par sa décoration, du sujet que nous venons de décrire. Sa face principale montre, dans sa partie haute, deux anges sans ailes et sans nimbes, vêtus d'une tunique blanche, le cou entouré d'une espèce d'amict; ils se dessinent sur un fond brun rouge; de leurs bras élevés ils soutiennent un cartel rond sur lequel est peint en rouge le monogramme du Christ : I. H. S.

Un peu plus bas, sur un fond gris semé de fleurs de lis et de rosettes brun rouge, on voit deux anges ailés, mais non nimbés, vêtus d'une simple tunique rouge; ils ont embouché la fatale trompette dont les sons précurseurs vont réveiller les morts.

Tout au bas de la retombée de l'arc, du côté nord, est peint une sorte d'oiseau à double tête, ressemblant assez à une aigle héraldique; il est jaune sur fond noir.

En face, du côté sud, est aussi un oiseau; mais celui-ci à face humaine, également jaune sur fond noir : nous croyons que ces derniers, ainsi que les petites figures fantastiques peintes sur le champ ouest de ce même arceau,

ne sont que des fantaisies décoratives, ayant trait cependant à la scène du Jugement dernier.

VOUTE DE LA DEMI-TRAVÉE EN FACE DU JUGEMENT DERNIER. — Celle-ci est divisée en trois zones horizontales; la première du haut porte douze personnages, vieillards et jeunes hommes, nimbés, têtes nues, debout, les mains jointes, marchant vers le sanctuaire dans l'attitude de la prière et de la contemplation ; ils sont tous uniformément vêtus d'une tunique et d'un long manteau à plis lisses.

La deuxième zone est occupée par douze autres personnages, femmes, jeunes vierges, à têtes nimbées; d'abondants cheveux ondoient sur leurs épaules; de la main droite chacune d'elles tient un livre fermé; les onze dernières portent de la main gauche une palme; la première en tête tient de la même main une croix de résurrection; elle marche d'un pas ferme dans la direction du sanctuaire; le cortége la suit dans l'attitude d'une véritable marche triomphale. Elles sont toutes uniformément vêtues d'une espèce de tunique à pli de corps jusqu'à la ceinture et à larges plis lisses jusqu'aux pieds, à manches largement ouvertes à partir du coude et terminées par une large bordure; elles ont toutes une ceinture ornée dont un pan retombe gracieusement jusqu'à la hauteur des genoux.

La troisième zone, celle du bas, est occupée par neuf personnages, hommes, toujours dirigés vers le sanctuaire; ils n'ont pas de nimbes et sont tous uniformément vêtus d'une tunique; leurs têtes sont couvertes d'une espèce de cagoule qui, tout en encadrant la figure, retombe et se termine à la hauteur des épaules. Ce costume n'est celui d'aucun ordre religieux; néanmoins la régularité monotone de ces personnages ferait penser qu'ils appartiennent à la vie cénobitique; chacun d'eux porte un phylactère sur lequel

sont des inscriptions tirées de l'office des morts : Dirige, Domine, gressus meos (Ps. V, 9); — Convertere, Domine, et eripe animam meam (Ps. VI, 5); — Nequando rapiat ut leo animam meam (Ps. VII, 5); — Credo quod Redemptor meus vivit, et in... (Job, XIV, 25); — Qui Lazarum resuscitasti a monumento fœtidum (Liturg.); — Domine, quando veneris judicare sæculum (Liturg.); — In loco pascuæ ibi me collocavit (Ps. XXII, 2); — Delicta juventutis meæ et ignorantias meas... (Ps. XXIV, 7); — Credo videre bona Domini in terra... (Ps. XXIV, 13).

Les personnages de la zone du haut se dessinent sur un fond percé de meurtrières; ils marchent sur une galerie, espèce de chemin de ronde garni de créneaux, de mâchicoulis, et percé aussi de meurtrières.

Les personnages de la deuxième zone, les vierges, tranchent sur un fond noir richement orné de rosettes blanches; elles sont sur une galerie en tout pareille à celle de la zone supérieure.

Les personnages de la zone inférieure apparaissent sur un fond gris orné de branches à maigre feuillage; ils marchent sur la terre; au-dessus de leurs têtes, sous la zone centrale, est une frise assez large à fond noir orné de rameaux blancs; cette frise détache d'une manière singulière et apparente cette zone des deux zones supérieures.

A notre avis, les deux zones supérieures ne sont que le complément du tableau du Jugement dernier : la scène de la punition des damnés est complète dans ce tableau; mais celle de la récompense n'y fait que commencer, elle s'arrête là où les âmes trouvées justes sont introduites à la porte du ciel.

Quels sont donc ces personnages de tout âge l'œil fixé sur le sanctuaire, les mains jointes? tout en eux indique

le vrai bonheur, celui de voir Dieu! Qui sont-ils, sinon ces justes qui viennent d'être introduits dans l'Éternité bienheureuse, la Jérusalem céleste? Et ces jeunes femmes de la deuxième zone, ne sont-elles pas le cortége des vierges qui doit accompagner l'Agneau? leur livre est fermé, l'Agneau seul doit en briser le scel; la palme qu'elles portent avec une sainte fierté n'est-elle pas l'emblème du triomphe de leur vertu angélique?

Là finit le complément du tableau du Jugement.

La zone inférieure est, croyons-nous, tout autre chose; elle est reléguée au dernier plan, parfaitement séparée des autres par une large frise, et les personnages, couverts de leur capuchon et marchant sur la terre, nous disent peut-être la condition de notre existence au milieu des combats de la vie; l'artiste aura choisi pour types des religieux: voilà l'Église militante.

DÉCORATION DE LA PARTIE VERTICALE. — Nous avons dit plus haut que tout l'intérieur de l'édifice, à l'exception de la travée du clocher, avait été complétement orné de fresques; nous avons dit aussi que, malheureusement, la partie verticale des deux travées et l'abside avaient été mutilées par des percements informes pratiqués postérieurement à la date de la décoration.

Les peintures que nous avons découvertes nous font d'autant plus regretter celles qui ont disparu pour toujours : il nous a néanmoins été donné de tout fouiller et de remettre à jour, en les restaurant avec le scrupule qui nous guide en cette matière, toutes les peintures qu'il était possible d'y retrouver (1).

(1) L'arceau qui sépare la voûte du clocher porte bien quelques traces très-effacées de décoration; nous croyons que la date de cette dernière peinture est postérieure à celle des

Un simple badigeon gris uni, en harmonie avec le ton local des fresques, a été passé sur les parties où il n'existait plus de peintures.

Nous allons commencer la description des sujets en prenant de gauche à droite et commençant en face, en entrant dans l'église, sous le tableau du Jugement dernier.

Premier panneau. — Peinture complétement anéantie vers le XVIIᵉ siècle, par le percement de la chapelle Sainte-Anne.

Pilier entre les deux travées. — Les peintures de ce pilier, qui se trouve au nord, ont dû longtemps souffrir de l'humidité; nous n'avons pu y découvrir que la trace d'une décoration ornementale sur les côtés, et sur sa face principale quelques restes de couleur; toute forme avait complétement disparu. Cette face est néanmoins ornée par un crucifix en bois sculpté, grandeur nature, qui paraît être de la même époque que les fresques; nous avons aussi remarqué la croix que le sculpteur a tracée en creux arrondi sur chaque rotule.

Deuxième panneau. — Celui-ci a été percé d'une ouverture informe communiquant avec une espèce d'appentis qui donne quelques places de plus aux fidèles; toute trace de peinture a disparu de ce panneau.

Pilier séparant l'abside de la nef. — La face principale est ornée d'un personnage debout, en habit religieux, le capuchon sur la tête; l'ensemble de son costume ressemble assez à l'ancien habillement des ermites de Saint-Augustin; de sa main droite il indique une inscription peinte sur un phylactère qui se déroule à droite et au-dessus de sa tête; on y lit :

autres, ou que du moins elle a été faite par des mains bien moins habiles.

VIGILATE ET ORATE.

« Veillez et priez. »

De sa main gauche il égrène un chapelet.

Le fond sur lequel se dessine ce personnage est gris, orné de petits rinceaux rouge brun : les retours du pilier sont ornés de branches entrelacées, gris sur gris, retaillées de filets noirs.

ABSIDE.

Cette partie si intéressante a aussi été mutilée; d'abord par une grande ouverture attenant au pilier que nous venons de décrire et communiquant au dit appentis et à la sacristie actuelle; ensuite par une grande fenêtre pratiquée du côté opposé pour éclairer l'autel; néanmoins nous avons eu la satisfaction de remettre au jour la majeure partie des sujets qui y existaient primitivement.

La partie verticale de l'abside, depuis le sol jusqu'à la corniche, est divisée en trois zones :

La première du haut est occupée par cinq sujets, l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les Anges aux bergers et l'Adoration des Mages.

La deuxième zone est occupée par trois sujets et par l'autel; les sujets sont : Jésus chez Caïphe; Jésus flagellé et le Christ en croix.

La zone du bas est un simple soubassement décoratif.

Premier tableau : L'Annonciation. — La sainte Vierge en prière, à genoux, simplement accoudée sur un prie-Dieu, se retourne étonnée. L'archange debout, de sa main droite bénit Marie, tandis que de la gauche il tient une espèce de bourdon auquel est attaché un phylactère flottant en spirale, avec ces mots : AVE GRACIA PLENA.

Le Saint-Esprit, sous forme de petite colombe, descend du ciel vers la sainte Vierge. Le fond du tableau est rouge brun, semé de rosaces blanchâtres.

Deuxième tableau : la Visitation. — La Vierge et sainte Élisabeth s'embrassent avec effusion et n'ont pour témoin de leur entrevue qu'un bel ange, respectueusement debout à côté d'elles.

La sainte Vierge, Élisabeth et l'ange sont nimbés ; le fond du tableau est gris.

Troisième tableau : la Nativité de Notre-Seigneur. — Dans ce tableau est représentée une cabane, montée sur des poteaux rustiques et couverte de paille ; elle sert de premier asile au Maître du monde. L'Enfant Jésus, étendu sur un peu de paille, que son corps semble faire rayonner de clarté, élève ses petites mains vers le ciel et déjà bénit le monde qu'il vient racheter ; à ses pieds, la sainte Vierge à genoux, les mains jointes, adore son divin Enfant ; à son chevet, saint Joseph, également à genoux et les mains jointes, adore aussi l'Emmanuel. Deux anges sont descendus du ciel pour assister à ce divin spectacle ; l'un est à côté de saint Joseph, debout et les mains jointes, l'autre plane au-dessus de la sainte Vierge, et les mains croisées sur la poitrine, adore aussi le divin nouveau-né. Le bœuf et l'âne traditionnels ne font point défaut dans cette naïve représentation. Le fond du tableau est gris, orné de rinceaux grimpants, noirs et blancs.

Quatrième tableau : les Anges aux pasteurs. — Le paysage représente une montagne émaillée de fleurs, couverte de plantes et de petits arbustes au milieu desquels paît un troupeau de brebis et de chèvres ; trois pasteurs sont là dans l'étonnement : le premier à gauche est à genoux, les mains jointes et les yeux élevés vers le ciel ; le deuxième, mollement assis sur le sol, est comme éveillé en sursaut,

sa tête est tournée vers le point commun qui attire leur attention; il est revêtu d'une cape à capuchon avec collet dentelé, comme le portent encore les bergers de la haute vallée de Barousse; le troisième, tranquillement assis, paraît surtout préoccupé de faire sortir des sons de sa musette; au-dessus, sur le fond du ciel, apparaissent deux anges tenant un phylactère sur lequel est écrit: GLORIA IN EXELCIS DEO (*sic*).

Au-dessus du tableau, dans la frise qui sépare les deux zones, on lit: ANGELUS AD PASTORRES (*sic*).

Cinquième tableau : l'Adoration des Mages. — La sainte Vierge assise tient le divin Enfant sur son sein; au-dessus est le toit de chaume sur lequel on voit briller la mystérieuse étoile; l'Enfant Jésus bénit les trois rois qui sont à ses pieds pour lui offrir leurs présents; le premier, le plus ancien, est à genoux et présente son offrande au Sauveur dans un ciboire d'or; le deuxième, debout, tient aussi dans ses mains un vase de même forme que le précédent, et le troisième enfin, également debout, apporte aussi son offrande dans un vase d'or, mais d'une forme particulière.

Le premier, à genoux, est nu-tête et sa couronne est déposée sur le sol; les deux autres ont la couronne sur la tête; la malencontreuse fenêtre dont nous avons déjà parlé a fait disparaître une partie du troisième roi et vraisemblablement toute la suite des serviteurs et des dromadaires.

2e ZONE.

Celle-ci a beaucoup plus souffert de la part des perceurs d'ouvertures que la précédente: elle était toute consacrée aux scènes de la Passion; il n'en reste que deux tableaux entiers et une partie d'un troisième. Le premier, du côté de l'Évangile, représente Jésus insulté chez Caïphe; le

deuxième, du côté de l'Épître, sa flagellation, et le troisième enfin, une partie du Crucifiement. Nous avons assurément à regretter la perte de deux tableaux entiers au moins ; le premier du côté de l'Évangile devait représenter Jésus saisi et garrotté au jardin des Oliviers, et l'avant-dernier, enlevé par la fenêtre, pouvait représenter l'*Ecce homo,* ou le Portement de la croix. Revenons aux tableaux qui ont échappé à la destruction.

Jésus insulté chez le grand prêtre. — Dans cette scène, réduite à peu de personnages, l'artiste a représenté Notre-Seigneur debout, les yeux recouverts d'un linge et les mains liées, au moment où il est livré aux satellites du grand prêtre

Le personnage de droite touche à peine, de l'index de sa main gauche, la tête du Sauveur ; son bras droit est à demi-coudé et la main élevée vers le ciel.

Le deuxième personnage tient de sa main gauche les cordes qui lient les mains de Jésus, tandis qu'il lève la droite pour le frapper.

Deuxième tableau, côté de l'Épître. — Jésus-Christ, chez Pilate, est dépouillé de ses vêtements ; il est attaché à une colonne, les mains liées derrière le dos, ses pieds sont également liés. Deux personnages le torturent ; tandis que celui de gauche tire avec force les cordes qui lient la sainte Victime au poteau, celui de droite appuie fortement une main sur l'épaule du Sauveur, et de l'autre brandit un fouet à plusieurs cordes qui lui déchirent les chairs.

Troisième tableau : Jésus en croix. — Le Sauveur du monde est attaché à la croix, sa tête est inclinée à droite, elle est sans nimbe, la lance a percé sa poitrine du même côté, une draperie ceint le corps du Crucifié ; ses pieds n'ont point de support et sont attachés à la croix par un seul

clou, suivant l'usage iconographique de cette époque.

Saint Jean l'Évangéliste est à sa gauche, debout au pied de la croix ; sa main droite appuyée sur la joue lui donne un air de tristesse et exprime sa grande douleur; sous le bras gauche il tient le livre de la doctrine.

Pilier de l'arc triomphal, côté de l'Épître. — La face principale de ce pilier est ornée d'un personnage sans barbe, que l'on peut, je crois, prendre pour un clerc; son premier vêtement consiste en une tunique blanche pardessus laquelle paraît un autre vêtement rouge, en forme de soutane un peu ouverte sur la poitrine; elle est serrée au-dessus des hanches par une ceinture perlée; sa tête est couverte d'un chaperon d'étoffe rouge à plis assez volumineux ; de sa main gauche il tient relevé son vêtement; le geste de sa main droite et sa physionomie, tout indique en lui un homme qui parle avec calme à la foule; au-dessus de sa tête se déroule un phylactère sur lequel est écrit : ECTOTE PARATE. *Soyez prêts.* Le fond sur lequel se détache ce personnage est gris, orné de rinceaux rouge brun.

Les retours des piliers sont ornés de branches entrelacées, gris sur gris, retaillées de filets noirs.

Nous avons terminé la visite au sanctuaire, nous rentrons dans la nef, et nous trouvons immédiatement la série la plus complète des fresques qui nous sont restées sur la partie verticale.

Ce fond de travée circonscrit entre deux piliers, le sol et la corniche, a conservé son ancienne fenêtre; il est divisé en trois tableaux, un de chaque côté de cette ouverture et un qui tient tout le bas de la travée ; les ébrasements de la fenêtre sont aussi historiés.

Le premier tableau du haut, entre le pilier, l'arc triomphal et la fenêtre, représente saint Michel terrassant le démon ;le chef de la milice est nu-tête, nimbé et ailé ; une

armure de fer protége son corps; il porte à ses pieds une chaussure vulgaire; le haut de son armure est recouvert par une espèce de surcot ou de cotte rouge, sur lequel se dessine une large croix blanche; il foule aux pieds l'ennemi du genre humain, et plonge dans la gueule du monstre infernal la hampe de la croix qu'il tient dans ses mains. Ce dernier, dont le corps est partie homme et partie animal, est muni de grandes oreilles, d'une immense queue et de hideuses griffes, avec lesquelles il s'accroche pour sa défense à la jambe de l'archange; son dernier effort de rage se manifeste par les flammes que vomit sa bouche tordue.

Dans le deuxième tableau, Lucifer cherche à se venger de la défaite que lui a infligée l'archange; un démon de grande taille tient par les cheveux un moine, saint Antoine sans doute, et le menace d'un énorme bâton qu'il brandit avec fureur. Le pauvre religieux, vêtu de noir, se tient à genoux les mains jointes, les yeux élevés vers le ciel; il emploie pour sa défense l'arme de la prière.

Comme nous l'avons dit, un troisième tableau tient tout l'espace au-dessus de la fenêtre entre les deux piliers : l'artiste nous y montre saint Georges terrassant le dragon. Saint Georges est représenté à cheval, coiffé d'une toque rouge à bords très-relevés; son corps est recouvert d'un mantelet, espèce de dalmatique rouge, sur le devant duquel se dessine une large croix blanche; ses jambes sont protégées par une armure; de sa main gauche il tient la bride et le bouclier, tandis que de sa droite il a plongé sa lance dans le corps du monstre qui se tord sous l'étreinte de la douleur; le dragon est représenté sur le bord d'un lac, duquel il s'élance pour dévorer la fille du roi de Lydie; à peu de distance, on aperçoit la jeune princesse à genoux,

les mains jointes, invoquant les secours du Ciel pour elle et ses bénédictions pour son libérateur.

Le fond du tableau représente les murailles d'une ville.

Pilier séparant les deux premières travées. — Ce pilier est orné d'un immense saint Christophe, qui, à peu de chose près, en occupe toute la face principale; il est représenté debout, portant l'Enfant Jésus sur ses épaules; il tient de la main gauche un énorme bâton noueux, sur lequel il s'appuie pour faire passer le gué au divin voyageur.

La tête de l'Enfant Jésus est ornée du nimbe crucifère; de la main droite il bénit. Le saint porte cheveux et barbe grisonnants ; il est vêtu d'une simple cotte blanche, arrêtée sur le devant du corps par plusieurs grosses agrafes, qui dans leur intervalle laissent apercevoir sa poitrine; il porte des hauts-de-chausses fortement retroussés ; le bas des jambes est entièrement nu; elles plongent dans l'eau du ruisseau que traverse le saint.

Le fond sur lequel se détachent ces deux personnages est gris uni ; néanmoins autour du Sauveur on aperçoit quelques étoiles rouges qui en rompent la monotonie.

Ce saint était en grande vénération dans le pays : le village de Jurvielle, assez voisin de Cazaux, le vénère encore comme patron secondaire de la paroisse ; il était aussi le patron de cinq autres églises de l'ancien diocèse de Comminges.

Les deux faces latérales de ce pilier ont, à peu de chose près, une décoration semblable à celle des piliers précédents, c'est-à-dire des branches entrelacées, ton sur ton, retaillées de filets noirs ; néanmoins, la face du côté de la porte d'entrée est en outre décorée d'un personnage debout, vêtu d'un costume de religieux ; son bras gauche descend le long du corps, mais est relevé à hauteur du coude; la

main relevée, l'index allongé indiquent une attitude de conversation; de sa main droite il tient un phylactère sur lequel est écrit en langue romane et en lettres gothiques du XVe siècle : « CI BOS QUE BEN TE BENGO TEN LA MES E LA LENGUO, » que l'on peut, je crois, traduire ainsi : *Si tu veux que bien t'advienne, entends la messe et retiens ta langue.*

Cette inscription se trouve près de la porte de l'église, comme pour rappeler aux fidèles à leur entrée deux des principales règles de la doctrine chrétienne.

Dernier panneau où est percée la porte d'entrée. — Celui-ci, comme toutes les autres surfaces, était entièrement décoré; mais, comme nous l'avons dit en commençant, à une époque qui n'est pas très-éloignée de la nôtre, on éprouva le besoin d'agrandir la porte d'entrée, et ces peintures en cet endroit furent grandement endommagées; néanmoins, par les petits lambeaux qui en restaient, nous avons pu constater qu'elles étaient divisées en deux zones et qu'elles représentaient une scène du martyre de saint Georges et une scène de la vie de saint Antoine.

Résumé.

Nous voyons que l'artiste de Cazaux n'a point choisi un poëme général dont tous les sujets convergeraient vers un centre commun; néanmoins la glorification de la sainte Vierge domine dans l'ensemble de cette décoration, et ce n'est point sans raison que les anciens habitants du pays honoraient du nom de *Notre-Dame-de-Cazaux* la petite église qui nous occupe.

Le sanctuaire est presque exclusivement consacré à la gloire de la Mère de Dieu. Dans la voûte de l'abside, son Entrée triomphale dans le ciel, dans l'hémicycle, l'Annonciation, la Visitation, la Maternité divine, l'Adoration

des Mages, et enfin, dans la voûte de la première travée, son Couronnement dans le ciel par les trois personnes divines.

Quelques scènes de la Passion du Sauveur sont ménagées autour du tabernacle.

La voûte est occupée par les grandes représentations doctrinales du christianisme : la Création de l'homme et de la femme, nos Premiers parents au paradis terrestre, leur Châtiment ;

Saint Jean prêchant au peuple et pris par Hérode : ici est le type du sacerdoce du prêtre qui a pour mission d'enseigner et de baptiser toutes les nations, même au péril de sa vie ;

La grande et terrible scène du Jugement dernier, le Triomphe de la croix, la Récompense éternelle des justes, les Tourments perpétuels des damnés ;

Et enfin l'Église militante.

Sur la partie verticale de la nef, on voit représenté l'archange saint Michel, terrassant le démon, saint Antoine, saint Georges et saint Christophe.

Nous terminerons ici la description de ces fresques.

Nous n'avons pas eu la prétention de faire un livre de science, nous laissons ce soin à de plus instruits que nous; nous avons simplement tenu à donner notre modeste appréciation sur une œuvre qui n'est guère connue que de braves pèlerins de l'archéologie, et que nous désirions faire connaître à tous.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE



XLVe SESSION

DEUXIÈME PARTIE, TENUE A LAVAL

Excursion dans la vallée de l'Erve.

La seconde partie de la session devait se tenir à Laval. En conséquence, le samedi matin, la plupart des membres du Congrès, entraînés par l'attrait d'une longue excursion, se trouvent à cinq heures à la gare du chemin de fer, pour prendre la route détournée qui doit les conduire à Laval, pendant que les autres doivent s'y rendre, à une autre heure, par la ligne la plus courte. La première halte a lieu à Évron, en l'honneur de l'importante église de Notre-Dame, ancienne abbatiale, où l'on est gracieusement reçu par M. le curé et son vicaire. Deux époques bien distinctes se partagent la construction de l'édifice : le XIe siècle pour les nefs, et le XIVe pour le chœur aux élégantes et aériennes proportions. Outre son architecture, l'église offre à l'attention des visiteurs plusieurs objets de premier mérite : la statue en bois de la Vierge, qui peut être attribuée au XIIIe siècle, avec une robe d'argent du XVe ; un délicieux reliquaire de la Renaissance, donné

dit-on, par François de Châteaubriand, et le maître-autel, orné de bronzes du temps de Louis XVI qui sont des merveilles du genre.

Contiguë à l'église, la chapelle de Saint-Crépin, harmonieuse et vigoureuse construction de la fin du XIIe siècle, excite vivement l'intérêt des visiteurs, qui déplorent le rajeunissement qu'ont subies les anciennes peintures de la voûte.

Quelques instants après, les voitures arrivées la veille de Laval emportaient le Congrès vers Sainte-Suzanne.

Prononcer le nom de Sainte-Suzanne devant des archéologues, c'est faire surgir à leurs yeux l'aspect passablement vague de murailles vitrifiées. Mais en l'état actuel des choses, la question de ces sortes de bâtisses, du moins en ce qui concerne les murs de Sainte-Suzanne, court grand risque d'être moins élucidée que jamais. Une large brèche a fait place à la partie de la muraille où l'on observait ces vitrifications, et les pierres qui en proviennent sont disposées en tas, comme des moellons de rebut, dans l'angle d'un mur, dans un jardin, où les visiteurs peuvent en remplir précieusement leurs poches, avec la permission du propriétaire.

Mais la vitrification a-t-elle été employée intentionnellement, comme moyen de cohésion, par l'action du feu? a-t-elle été le résultat d'un accident postérieur? les pierres que l'on montre en tas, comme pièces à l'appui, proviennent-elles simplement de la démolition d'un four à chaux? Toutes ces hypothèses doivent être examinées avec une attention réservée.

Le pan du mur où se trouvait la partie vitrifiée faisait partie de l'enceinte du vieux château, dont le donjon du XIe au XIIe siècle, en forme de carré long, percé de fenêtres étroites, présente encore une masse fort impo-

sante. Le *Bulletin monumental* de 1865 en contient une courte description.

Près de là s'élève le nouveau château, construction de l'époque Louis XIII, qui offre dans sa façade et surtout dans sa porte centrale quelques détails intéressants. Il a été gracieusement ouvert au Congrès par M. Picault de Vaulogé. L'enceinte de la ville, moins ancienne que celle du château et en partie bien conservée, a permis aux excursionnistes de faire sur son chemin de ronde une rapide promenade et d'admirer le site éminemment pittoresque de la ville et de ses environs. N'oublions pas de dire qu'aux bons souvenirs qu'emporte le Congrès de son passage à Sainte-Susanne se joint par-dessus tout celui de l'aimable et délicate hospitalité qu'il a trouvée, pendant quelques instants, dans les salons de notre confrère, M. Guiller.

De Sainte-Susanne le Congrès se rend à Thorigné, où il fait irruption dans le presbytère de M. l'abbé Maillard, déjà tout envahi par les produits des fouilles préhistoriques que le savant abbé a opérées dans les grottes de la vallée de l'Erve et dont il nous a précédemment entretenus au Mans.

Après l'examen de cette riche collection où brille d'un éclat tout particulier une abondante série de pointes de flèches en quartz ou cailloux du Rhin, le Congrès, sous la direction de M. l'abbé Maillard, visite près de là les restes d'un donjon du XIVᵉ siècle entouré de remparts de terre. Enfin il arrive vers trois heures sur les bords de l'Erve, qui coule au fond d'un vallon, entre une suite de rochers aux aspects les plus variés. C'est là que se trouvent les grottes explorées par Mᵐᵉ de la Poëze, Mˡˡᵉ de Boxberg, MM. de Chaulnes, Maillard, de Viennay, Chaplain-Duparc, et dont plusieurs produits ont été soumis à

l'appréciation des savants à l'Exposition rétrospective du Trocadéro.

On explore d'abord, sur la rive gauche, la grotte légendaire dite *à Margot,* où les stalactites, à défaut d'objets d'industrie préhistorique, attirent maintenant l'attention. Puis, sur la rive droite, on pénètre dans la grotte *à la Chèvre*, où les époques de l'ursus et du mammouth ont été si largement représentées. C'est là le véritable domaine de M. l'abbé Maillard, qui en fait les honneurs en homme aimable et en savant.

Un peu plus loin on arrive à la grotte de *Rochefort,* à laquelle un long couloir sert d'entrée. Mais, ô surprise! ô féerie! d'où viennent ces illuminations dispersées sur le sol comme une pluie d'étoiles, et ces guirlandes de lanternes vénitiennes qui entre-croisent en tous sens, sous ces voûtes profondes, leurs feux de toutes couleurs; sans parler de ces corbeilles de fleurs et de verdure qui s'épanouissent là comme dans un élégant jardin? Ne dirait-on pas vraiment que la baguette toute-puissante d'une magicienne de notre époque a pris plaisir à transformer le vieux sanctuaire préhistorique en palais enchanté? Bientôt les feux de Bengale font ressortir à travers leurs lueurs imprévues les anfractuosités et les contours de ces profondeurs mystérieuses, et chacun quitte ces splendeurs en remerciant Mme la marquise de La Rochelambert et Mlle de Boxberg de cette fête improvisée aussi charmante qu'inattendue.

En se rendant au village de Saulges le Congrès examine, sur le plateau de Dansé, des débris de murs gallo-romains, dignes d'une plus longue étude, dans lesquels Danville a cru voir les restes de Vagoritum, capitale des Arviens de Ptolémée. Près de là aussi il constate une file de tombeaux carrés, en maçonnerie appareillée, réduits à leur

simple base, que M. Chaplain-Duparc a récemment découverts.

Cette journée si activement remplie se termine à Saulges, où après l'examen, dans l'église, d'un charmant bas-relief du commencement du XVe siècle, déjà décrit par M. Hucher dans le *Bulletin monumental* de 1861, chacun prend un repos réconfortant et légitimement gagné. Cependant une délégation, composée de MM. Palustre, comte de Marsy et de Laurière, s'était empressée auparavant de se rendre au château de Thévalles pour exprimer les remerciements de tous à Mme la marquise de La Rochelambert et à Mlle de Boxberg pour la gracieuse bienveillance qu'elles avaient témoignée au Congrès. Cette délégation a éprouvé les plus vifs regrets de ne pouvoir, faute de temps, examiner la riche collection d'antiquités et d'objets d'art du moyen âge réunie au musée du château.

A minuit précis on arrivait à Laval.

Laval.

Il est peu de villes aussi gaiement situées sur les deux bords de leur rivière, et qui semblent faire un plus riant accueil aux étrangers. La nouvelle ville, dans ces derniers temps, s'est considérablement accrue, et l'ancienne s'est aussi notablement transformée, au risque de s'attirer les récriminations de quelques archéologues intransigeants. Quoi qu'il en soit, il reste encore assez de vieilles maisons, moitié bois, moitié pierre, assez de rues étroites, le tout dominé par l'imposant donjon du château, pour conserver son ancien caractère à cette partie de la cité.

A l'ouest de la ville, au fond de la splendide perspective de la Mayenne, apparaît l'église de Notre-Dame-d'Avenières, avec sa flèche du XVIe siècle, qui vient d'être exactement réédifiée sur le modèle de l'ancienne. C'est par cette église que le Congrès commence, dans l'après-midi, la visite des monuments que Laval offre à son étude. D'Avenières il se transporte ensuite à l'église mérovingienne de Price, située à l'opposé, à un kilomètre de Laval. Après l'examen de ces deux édifices le Congrès se réunit en séance dans la grande salle de l'hôtel de ville, gracieusement mise à sa disposition par la municipalité et ornée avec beaucoup de goût et d'à-propos de dessins, de plans, de cartes, de photographies représentant les principaux édifices du département.

SÉANCE DU 26 MAI 1878.

PRÉSIDENCE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LAVAL.

Siégent au bureau, M. le Maire de Laval, M. Léon Palustre, M. Le Fizelier.

MM. de Dion, de Caix de Saint-Aymour, Billion, adjoint au maire de Laval, et Bretonnière, conseiller général de la Mayenne, prennent place sur l'estrade.

M. le Maire de Laval souhaite la bienvenue au Congrès. Les habitants de la ville sont heureux qu'on étudie leurs antiquités locales. M. le Maire pense que cette étude faite par la Société française d'Archéologie profitera grandement à la science. Il exprime le regret que le

séjour des membres du Congrès à Laval soit d'aussi courte durée.

Monseigneur de Laval veut à son tour témoigner sa haute sympathie pour les études archéologiques. Sa Grandeur rappelle les souvenirs historiques particuliers à Laval et notamment ses origines chrétiennes. L'Église a toujours encouragé les arts et la science, parce que l'étude du beau et la recherche de la vérité rapprochent l'homme de Dieu. Aussi Monseigneur n'hésite-t-il pas à applaudir aux travaux du Congrès. Il secondera toujours les efforts de la Société française d'Archéologie; la restauration et la conservation des précieux monuments de l'art religieux que possède son diocèse sont l'objet de sa sollicitude.

M. Palustre, après avoir remercié Monseigneur et M. le Maire de leurs bienveillantes paroles, s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

« Lorsqu'il fut décidé, il y aura deux années bientôt, que le Société française d'Archéologie tiendrait dans le Maine sa session de 1878, je n'hésitai pas un instant à proposer de partager notre temps entre le Mans et Laval. Ces deux villes, en effet, avaient autant l'une que l'autre des droits à notre visite, et nous ne pouvions oublier avec quel sympathique empressement nous avions été reçus à diverses reprises, aussi bien sur les bords de la Mayenne que sur ceux de la Sarthe. En second lieu, au point de vue de nos études, si la grande cathédrale de Saint-Julien, si les églises de la Couture et du Pré, si les admirables sculptures de Solesmes et de la Ferté-Bernard présentent un intérêt majeur que nul ne saurait contester, ne faut-il pas reconnaître que vous possédez dans Jublains le joyau archéologique le plus précieux du nord de la France, un

admirable spécimen d'architecture militaire demeuré sans analogue jusqu'ici? Ces ruines célèbres, toutefois, ne constituent pas le seul sujet d'attraction que vous puissiez offrir, et chacun de nous se rappellera longtemps la magnifique course si habilement organisée dans la vallée de l'Erve, dont le nom, désormais, se trouve mêlé aux grandes découvertes qui, depuis quelques années, préoccupent à juste titre le monde savant.

« Vous expliquerai-je maintenant, Messieurs, pourquoi nous nous trouvons à Laval à cette heure, quel est le but que nous poursuivons? Assurément non; vous nous connaissez de trop longue date pour qu'il soit besoin d'entrer avec vous dans le moindre détail à ce sujet. Vous savez qu'heureux de marcher sur les traces de notre illustre fondateur nous ne cherchons comme lui, en mettant en lumière les souvenirs et les richesses monumentales de chaque province, qu'à réveiller partout de nobles sentiments dont la grande patrie ne peut manquer de profiter un jour. Je ne me pardonnerais donc pas de retarder, même de quelques instants, les instructives discussions auxquelles vous avez hâte d'assister. La brièveté, du reste, m'est commandée par le petit nombre de séances que nous devons tenir ici; c'est pourquoi je me permettrai seulement de remercier en terminant et M. le Maire, qui n'a cessé de nous prêter un concours bienveillant, et l'honorable M. Le Fizelier, qui, secondé par une ardente jeunesse vaillamment rangée autour de lui, a préparé cette seconde partie du Congrès. »

M. le directeur rend ensuite compte des travaux du Congrès au Mans, et rappelle les intéressantes communications de M. l'abbé Maillard, de M. Émile Moreau, du R. P. de la Croix, de M. d'Espinay, de M. de Dion, de M. l'abbé de Meissas.

M. de Dion donne ensuite lecture du procès-verbal de la visite à Sillé-le-Guillaume.

Sillé-le-Guillaume.

Plusieurs membres du Congrès, effrayés de la longue excursion dans la vallée de l'Erve, sont partis du Mans, sans se presser, quatre heures après la bande principale. A la gare de Sillé-le-Guillaume ils ont été reçus par M. le Maire, sous la conduite duquel ils ont pu visiter rapidement les monuments de cette petite ville.

Le château est de la fin du xve siècle, comme le constatent les armoiries de Bertrand de Beauvau et d'une de ses quatre femmes, gravées au sommet du donjon. Il se compose de quatre fortes tours reliées par des courtines, et de diverses défenses accessoires. Le mur au-dessous du donjon est orné de gros boulets de pierre incrustés dans son parement. Le donjon a dix-huit mètres de haut, et quatorze de diamètre avec des murs de 3^{m}50 d'épaisseur et trois étages de voûtes. Il a conservé sa charpente primitive. Sous la direction de M. Hucher, M. le Maire de Sillé a restauré une des tours pour servir de mairie et a orné les salles de peintures et d'une collection de fauconneaux qui ont servi à la défense du château. Il soigne de son mieux ce vaste édifice dont il comprend toute l'importance et à la conservation duquel il consacre tous ses efforts. Dans ce moment l'état de la charpente le préoccupe. Quelques moises boulonnées soulageraient les chevrons, fatigués d'un travail de quatre siècles. M. le Maire de Sillé serait heureux que la Société d'archéologie voulût bien venir à son aide. Il proteste pouvoir faire un usage fructueux de la moindre somme mise à sa disposition.

En sortant du château nous avons jeté un coup d'œil sur le curieux bas-relief du porche de l'église, puis sur la nef de cette église, qui n'offre rien de particulièrement remarquable. Un double escalier permet de descendre dans la crypte, qui a, du reste, une porte sous le pignon sud du transsept. Elle s'étend sur une longueur de trente mètres sous toute la largeur de ce transsept. Trois absides éloignées l'une de l'autre, celle du milieu plus profonde, s'ouvrent du côté de l'est; leurs jours ont été obstrués lors de l'agrandissement du chœur qui est au-dessus d'elles. Cette crypte du XIe siècle nous a conservé le plan fort curieux de cette partie de l'ancienne église.

Nous ne parlerons pas ici de notre visite à la magnifique église d'Évron et au curieux donjon de Sainte-Susanne; ce serait redire ce qu'une plume plus autorisée a raconté mieux que nous ne pourrions le faire.

Le membre faisant fonction de secrétaire,

A. DE DION.

M. Palustre donne quelques indications relativement à l'église d'Évron. Il signale particulièrement un très-beau reliquaire du XVIe siècle et une curieuse statue en bois.

Pour ce qui concerne le chœur de l'église, une publication récente l'attribue à 1250. M. Palustre combat cette opinion, le chœur lui paraît appartenir au XIVe siècle.

M. Duchemin croit qu'à une prochaine séance il pourra donner quelques éclaircissements sur ce point. Il fera des recherches dans une histoire manuscrite de l'abbaye d'Évron par dom Ignace Chevalier.

M. Palustre reprend la parole pour rendre compte des visites faites à Price et à Avenières.

Price est considéré à juste titre comme étant fort ancien; certaines parties seraient, dit-on, du VIe siècle. Il est certain que sa partie orientale a les caractères des constructions antérieures à l'an mil. On remarque à l'intérieur un curieux zodiaque du XIIIe siècle. Le mois de janvier s'y trouve le premier, ce qui est extraordinaire à cette époque. Price renferme de très-intéressants tombeaux. Les personnages représentés sur ces tombeaux ne portent ni le costume ecclésiastique, ni celui de chevaliers; or les tombeaux bourgeois du XIIIe siècle sont excessivement rares. L'inscription relevée donne des noms inconnus malheureusement.

Quant à Avenières, M. Palustre y reconnaît une construction de la seconde moitié du XIIe siècle. Les ornementations et les sculptures sont peu délicates, à cause de la pierre employée (le granit), qui est très-difficile à travailler.

Un des chapiteaux du chœur a attiré depuis longtemps l'attention. Il représente des oiseaux qui semblent picoter des crânes humains. Cette figure est restée inexpliquée jusqu'ici. M. Palustre croit y voir un symbole de la paresse; il appuie son opinion sur un ancien proverbe italien qui dit : « Les oiseaux dévoreront la cervelle du paresseux. »

Le clocher est la reproduction fidèle de l'ancien. L'architecte mérite d'être félicité pour cette intelligente reconstruction.

M. Moulin signale deux autels que le Congrès a examinés avec intérêt. Ils sont formés par un massif triangulaire et la table elle-même est soutenue par deux colonnes. Les autels présentant une disposition si particulière, ont été peints d'une façon regrettable. M. Moulin ajoute qu'il en existe de semblables en Normandie.

✠ ISTOINSARTOMVNDIDEPELAGOQVETRIVXITSEVAVORAGOISTASVOTAVITMVLTISQVE
IACETVTDESIGNATFASIXANDREASDICTMERANAPLATHEAS· BONISDECORAVIT
IMAGO FONTISFONDATOR
PÕTISCRVCISEDIFICATORPOTE
T·POTATOR·PETAT·LAETITAETQVIATOR·IVST·FACOD·FVITINPACIENDOSECOD MONDISALVATORCVS
IOBVIRAMABVDEXOMI·CRIMINEMVDTOS·SIT·ETEIVSAMA
TOR

Inscription du tombeau de Price.

M. Garnier, au sujet des tombeaux de Price, parle d'un cartulaire se rapportant précisément au XIIIe siècle, et où se rencontre le nom de Morana, qu'on a cru lire sur l'inscription de l'un d'eux; peut-être pourrait-on trouver là des indications.

M. Moreau lit la note suivante au nom de M. Theuvenot.

Note sur quelques monuments anciens de la Manche, de l'Ille-et-Vilaine et de la Haute-Saône.

En 1871, étant appelé à Fougères, nous avons profité de cette circonstance pour explorer le pays environnant, visiter les monuments primitifs de la région et rechercher les vestiges non encore signalés, afin d'établir une comparaison avec ceux que nous avions autrefois étudiés en Franche-Comté.

I.

La Pierre Saint-Benoît (*Manche*).

La Pierre Saint-Benoît, ou Pierre qui pleure, est en quartz, substance minérale caractérisée par son extrême dureté. Elle se trouve dans un petit pré, sur le versant sud-ouest et à mi-hauteur des collines qui avoisinent Saint-James (Manche), dans une région cultivée, pittoresque, très-accidentée, et arrosée par la petite rivière de Saint-James. Elle est accompagnée d'autres blocs de quartz, plus ou moins enfoncés dans le sol, mais n'offrant aucune trace de creux ni de rayures.

La pierre principale s'élève à 0m20; sa surface est à peu près plane et polie; elle est orientée de l'est à l'ouest. Un

petit ruisseau d'eau vive coule à un ou deux mètres de distance. La pierre porte les traces de vingt-deux rayures ou dépressions de longueurs, largeurs et profondeurs différentes, mais d'une forme très-nette et très-accusée. Trois d'entre elles sont très-larges et peu profondes, en forme de cuvettes ovoïdes; leur profondeur varie de trois à cinq centimètres.

Ce bloc de quartz présente donc tous les caractères d'un polissoir destiné à la fabrication des haches de pierre. Les dépressions ovoïdes ont pu servir à polir leur tranchant et les grandes faces planes, tandis que les rayures allongées servaient à obtenir les petits côtés ou pans latéraux.

Ce bloc est l'objet, dans le pays, d'une légende très-populaire. Saint Benoît, fort vénéré dans la paroisse, se serait couché sur la pierre et y aurait laissé les empreintes de sa tête et de ses côtes; la première répondrait aux dépressions en forme de cuvettes, dont la courbure implique toutefois des dimensions de beaucoup supérieures à celles d'une tête humaine ordinaire. Les habitants du voisinage attribuent à l'eau qui séjourne dans les rayures certaines vertus : ils croient qu'elle guérit la fièvre, les maux d'yeux, plusieurs maladies de l'enfance, etc. D'après eux, cette eau revient toujours dans les cavités de la pierre, quelques efforts qu'on fasse pour l'enlever. Si on cherche à l'épuiser le soir, elle reparaît le lendemain matin.

Il est probable que la conservation de ce monument est due à la vénération qui s'y rattache. On ne pourrait essayer de le soustraire au culte des campagnards sans rencontrer la plus vive opposition. Un moulage toutefois serait aisé à prendre.

En pratiquant alentour quelques fouilles, peut-être trouverait-on des traces de la fabrication des haches polies.

Persuadé que le bloc était un polissoir, nous avons essayé son action sur quelques morceaux de la pierre du pays ; cette dernière, quoique très-dure, a été vite usée par le frottement.

II.

Pierre de la forêt de Talensac (Ille-et-Vilaine).

C'est en vain qu'aux environs de Fougères nous avons cherché des analogues de la pierre Saint-Benoît. Mais dans la forêt de Talensac, au sud et près de Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine), nous avons remarqué un bloc de grès énorme, sorte de table couchée ou de menhir renversé, connue dans le pays sous le nom de *Grès de Saint-Maen*.

Ce grès est couvert dans tous les sens de fines rayures et percé de nombreux trous du calibre d'un canon de fusil de chasse.

La légende du pays rapporte que saint Maen, qui était charpentier, aiguisait ses outils sur cette pierre : de là les rayures et les trous encore visibles. Au reste, les bûcherons du voisinage ne se font pas faute, encore aujourd'hui, d'imiter saint Maen. La rouille et les traces de fer sont apparentes sans avoir rien de commun avec les traces primitives.

Un jour, toujours selon la légende, saint Maen, après avoir aiguisé sa hache, l'aurait lançée devant lui, et l'outil, tombant à trois kilomètres de là, aurait désigné la place où est maintenant bâti le bourg qui porte son nom.

Dans l'est de la France, nous avons recueilli des traditions de même nature relatives à des camps celtiques : Raon-l'Étape, Bourguignon-les-Morey (Haute-Saône). Il y

est question de pierres énormes, lancées de colline à colline jusqu'à de grandes distances.

Sur la pierre de la Hune (commune de Bazougers, près Laval), qui n'est autre chose qu'un menhir haut de six mètres, nous avons observé aussi quelques traces de polissage.

III.

Levées de terre du Châtellier (Ille-et-Vilaine). — Levées de terre et lacs artificiels de la forêt du Theil (Ille-et-Vilaine) et de l'est de la France.

La butte hémisphérique du Châtellier termine un chaînon de collines venant de Fougères. Son sommet boisé domine l'horizon. Elle est couronnée par une levée de terre circulaire, sans fossés, ayant 150 mètres de diamètre. Le parement extérieur est parfois grossièrement maçonné en pierres brutes. Le rocher même, en certains endroits, a été utilisé pour compléter l'enceinte. Dans l'est, les levées qu'on observe sur le versant des collines sont analogues, mais en pierres brutes

Nous avons signalé celle-ci avec plusieurs autres, notamment celles de la forêt du Theil (Ille-et-Vilaine), à M. Henri Martin. Dans une lettre dont il a daigné nous honorer en 1872, M. Henri Martin dit « que notre communication paraît confirmer son opinion sur le caractère symbolique des levées de terre et de pierres brutes que nous avions auparavant signalées dans la Haute-Saône. On retrouve toujours le cercle ou l'ovoïde. Les grands bourrelets de terre ont l'air d'un torques à double fermoir arrondi. Tout cela est à constater. Les observations sur les petits lacs artificiels sont aussi remarquables. »

Ces derniers mots ont trait à une communication com-

parative entre certains lacs de la Haute-Saône, creusés de main d'homme, et ceux que nous avons observés en Bretagne.

Nous ne ferons que signaler en passant l'existence d'un lac artificiel, ayant de 300 à 400 mètres de long et une largeur beaucoup moindre, creusé dans un sable facile à remuer, sur le versant sud-ouest de la colline de Montrobert, et deux menhirs orientés avec tables couchées.

Sur le versant nord-est, on trouve une levée avec fossés, et au-dessous un lac naturel.

A l'extrémité du lac, au nord-est, se dresse une butte conique, dite Butte-du-Repuchent, plane au sommet et portant à sa base une caverne taillée horizontalement dans le roc au niveau du fond du fossé. On a détaché cette butte de la colline au moyen d'un fossé très-profond qui l'isole entièrement et en fait une véritable redoute

Tous ces monuments et les lacs sont groupés dans un espace assez restreint. Dans les mêmes parages on trouve aussi des scories de fer, bien qu'au dire des habitants il n'y ait jamais eu là de forges.

Le lac artificiel est appelé *le lac des Mottes*. Quand les ouvriers qui le creusèrent rencontraient des blocs trop résistants, faisant partie du sous-sol de la colline, ils les laissaient en place et se contentaient de les contourner. On dit dans le pays que les pierres dont est faite la *Roche-aux-Fées* (allée couverte d'Essé), distante de trois kilomètres de ce lac, proviennent de la forêt du Theil. Autour de la *Roche-aux-Fées* il n'existe, en effet, aucun affleurement, et le plus rapproché se trouve précisément sur la colline du Theil, au-dessus du lac des Mottes. Nous n'attachons pas à cette hypothèse plus de valeur qu'elle ne

mérite; nous nous bornons à rapporter les légendes qui se lient au lac dans les traditions du pays.

D'après les mêmes traditions le lac aurait été creusé par ordre « du seigneur ». Ce seigneur nourrissait des esclaves qui enlevaient les matériaux dans des corbeilles, pour en former neuf buttes ou mottes de dimensions variées, qui s'élèvent au bord du lac, principalement du côté sud-ouest. La plus haute, irrégulière et plantée d'arbres, a vingt mètres d'épaisseur; les autres, plus petites, affectent la forme ronde ou ovoïde des tumuli; l'une de ces dernières, d'une régularité parfaite, mesure six mètres de hauteur sur une longueur d'au moins quarante pas.

La légende rapporte que « le seigneur » a jeté un tonneau d'or au fond du lac, où il gît encore.

Une autre tradition se rattache aux environs du lac naturel et de la levée en forme de torques. Au bord d'un petit ruisseau qui alimente ce lac, on montre avec précision « la fosse » d'un homme qui fut tué par « les seigneurs » trois fois de suite, et ressuscita trois fois. L'eau du ruisseau passe pour guérir plusieurs sortes de maladies. Cette prétendue « fosse » dans laquelle on montre même la place de la tête du mort, se trouve au pied d'un arbre chargé d'*ex-voto*. Elle est couverte elle-même de petites croix en noisetier qu'y plantent les gens du voisinage. Au pied d'une grande croix dressée au même lieu les passants déposent dans un trou quelques pièces de monnaie que le premier pauvre venu peut s'approprier, à charge de réciter des prières. Cet usage de déposer ainsi de l'argent se retrouve dans l'Est, à propos de certaines roches dédiées à saint Martin et sur lesquelles on croit voir l'empreinte du pied de son cheval; mais aujourd'hui l'offre consiste le plus souvent en un petit morceau de bois.

Dans l'Est aussi, la mémoire de nos paysans conserve encore le souvenir de légendes analogues à celles du lac des Mottes. Nous avons vu dans la Haute-Saône une butte artificielle formée, au dire des habitants, de la terre extraite d'une grande cavité, aujourd'hui pleine d'eau. Au sommet de cette butte existait autrefois une pierre dressée comme un menhir; elle a été brisée, mais sa base reste toujours apparente. Quant à la butte, elle devrait son origine à un accident arrivé à la hotte d'un géant, nommé Samson, au moment où il passait en ce lieu; le fond de sa hotte, se détachant tout à coup, aurait laissé échapper son contenu, qui forma le monticule. Une légende semblable se rattache à plusieurs autres mottes, notamment à celle de Vesoul.

Tous les ouvrages publiés sur la Bretagne constatent, dans ce pays, l'ancienne existence du culte des lacs, dont certaines superstitions populaires, signalées notamment aux environs de Landerneau, semblent être aujourd'hui un reste. Peut-être avons-nous rencontré au lac des Mottes un fait se rattachant, de près ou de loin, à cette antique coutume.

En réunissant ces quelques notes de voyage, nous avons pensé qu'elles pourraient intéresser les archéologues. Nous laissons, toutefois, à plus habile que nous, le soin de contrôler par des fouilles, de généraliser et de conclure.

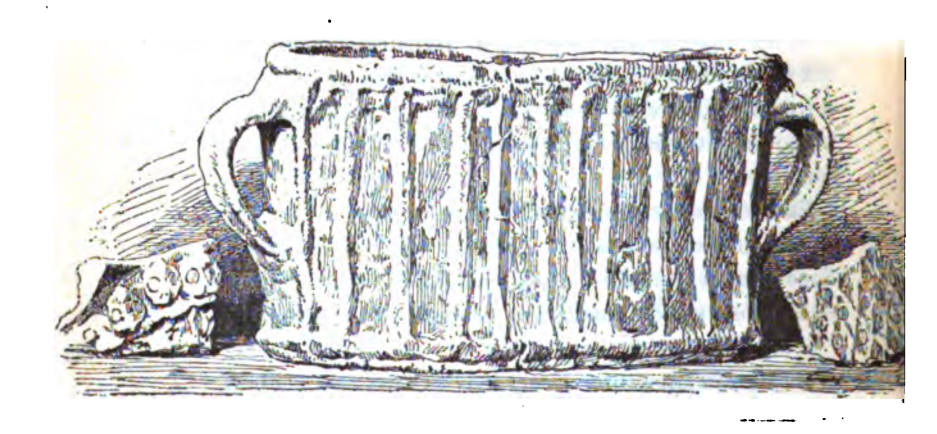
M. Moreau fait ensuite passer sous les yeux des membres du Congrès la photographie d'un vase trouvé par Mlle de Boxberg, dans la commune de Cheméré-le-Roi. C'est une poterie grossière analogue à celles que M. de Caumont attribue à l'art gaulois. M. Hucher, qui en possède plusieurs semblables à son musée du Mans, les croit plutôt de l'époque mérovingienne.

Note sur quelques vases antiques du département de la Mayenne.

Le département de la Mayenne a fourni un certain nombre de vases antiques, fort grossiers comme forme et comme fabrication, mais offrant néanmoins un intéressant sujet d'études.

Deux de ces vases, en terre rougeâtre, proviennent de la commune de Cheméré-le-Roi ; ils ont été recueillis par Mlle de Boxberg.

(A) Le premier, trouvé par un ouvrier, il y a soixante



ans environ, mesure 0m54 de longueur sur une hauteur de 0m37. Les deux grandes faces planes sont parallèles, mais les faces latérales sont arrondies et munies d'anses.

Ce vase, *si allongé et si étroit, qu'on peut à peine y introduire la main,* a la forme d'un bassin dont les deux grandes faces seraient très-rapprochées l'une de l'autre. — La pâte est grossière, mal cuite, façonnée à la main, parsemée de grains de sable et de quartz. Onze bourrelets verticaux, assez irrégulièrement placés, forment, sur chacun des deux grands côtés, la décoration extérieure. L'orifice et la base sont également garnis d'un bourrelet peu accusé.

(B) Le second vase, dont il ne reste plus que des débris, fut exhumé par des ouvriers sur les terres dépendant du château de Thévalles. Désappointés de ne pas y trouver de trésor, ces ouvriers le brisèrent et en jetèrent les morceaux dans l'Erve. M[lle] de Boxberg a été assez heureuse pour en recueillir deux fragments. Le soin qu'elle a pris de les faire photographier en même temps que le vase cité plus haut, permet d'en faire passer sous les yeux du Congrès une image exacte, fidèlement reproduite d'ailleurs par le bois annexé à cette note (1).

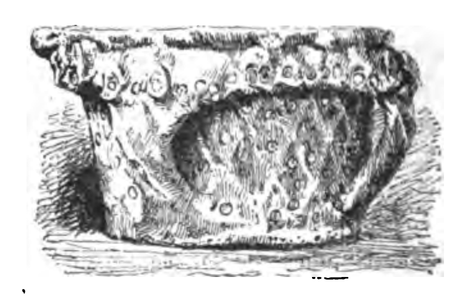
Ce deuxième vase était de grande dimension et présentait la forme d'un baquet. Il était orné, vers le pourtour, de cabochons portant l'empreinte de deux circonférences accolées et figurant grossièrement une tête humaine. Le reste de la surface était réticulé au moyen de bourrelets formant des losanges et portant également l'empreinte de petites circonférences régulières (2).

Au musée d'archéologie de Laval, on conserve un certain nombre de vases analogues aux précédents, trouvés près du Vieux-Pont, dans le lit même de la Mayenne, à son passage dans la ville.

(1) Ces deux vases appartiennent au musée de Dresde (Saxe).

(2) Les renseignements qui précèdent sont dus à l'obligeance de M[lle] de Boxberg.

(C) Le premier, presque absolument intact, constitue le plus beau spécimen que nous connaissions de ce genre de poterie. Comme le second des vases précités, il a la forme d'un baquet, c'est-à-dire d'un tronc de cône reposant sur sa plus petite base. Sa hauteur est de 0^m18, son grand diamètre de 0^m29, son petit diamètre de 0^m24. Il est muni d'un bec et de trois anses symétriquement placés aux quatre extrémités de deux diamètres perpendiculaires entre eux. Le pourtour supérieur est orné de vingt cabochons, portant chacun deux cercles accolés et représentant grossièrement des faces humaines. L'un d'eux, plus soigné sans doute, offre même un trait transversal figurant la bouche, qui ne permet aucun doute sur l'intention du potier. La surface extérieure du vase n'est



pas unie : elle est recouverte d'un réticule formant des losanges, obtenu peut-être au moyen de petites bandes d'argile appliquées avant la cuisson et raccordées par un lissage sommaire. Les interstices sont irrégulièrement parsemés d'un grand nombre de petites circonférences sans point central (diam. 0^m008) et visiblement obtenues

par l'application de l'extrémité d'un tube. La pâte, grossière, d'un rouge jaunâtre, contient des grains de quartz. Les parois sont fort épaisses, et le vase, très-massif, pèse huit kilogrammes.

(D) Le second vase, dont il ne reste que la moitié, affecte la même forme et reproduit sensiblement les mêmes motifs d'ornementation que le précédent. Toutefois, les têtes humaines et le réticule losangé sont localisés sur certains points de sa surface. Les cercles, imprimés seulement sur la partie réticulée, sont ornés d'un point central.

(E) Le troisième, plus petit que les précédents et de même forme, porte deux anses et un bec. Son ornementation est des plus simples. Elle consiste uniquement en un certain nombre de petites masses d'argile, écrasées et collées sur la surface et présentant l'aspect de têtes de clous à facettes.

(F) Le quatrième figure un petit tonneau terminé à l'une de ses extrémités par une calotte sphérique munie d'un bouton. Une anse passe au-dessus de la bonde qui vient s'ouvrir, par un court tube d'argile, dans l'anse elle-même. Le vase pouvait être posé soit sur son fond plat, soit, l'anse en l'air, sur une partie déprimée et ménagée à cet effet. La décoration consiste en bandes de pâte entrecroisées et portant encore l'empreinte des doigts du potier.

(G) Le cinquième affecte la forme d'un gros anneau creux. Il est muni d'un pied et d'un goulot symétriques.

A Mayenne, en creusant une cave dans un terrain d'alluvion, au pied du château et tout au bord de la rivière, on a trouvé, à plusieurs mètres de profondeur, un vase de la forme B, C, D, E, qui est aujourd'hui déposé au musée local. Il est presque intact, à l'exception d'une anse, brisée probablement au moment de la découverte.

Il ne présente pas de faces humaines, mais il porte un grand nombre de petits cercles imprimés et disposés en lignes obliques (1).

A Jublains, dans la couche mérovingienne, on a trouvé des fragments de poteries semblables, avec têtes humaines grossières. L'un d'eux est reproduit dans l'atlas de *Jublains, notes sur ses antiquités*, par M. H. Barbe.

Non loin de Jublains, à Bourgnouvel, on en a trouvé aussi quelques débris, ainsi qu'un sarcophage en terre cuite qui semble appartenir à la même céramique, bien que dans son ornementation on ne trouve ni figures humaines ni cercles imprimés (2).

Dans le canton de Meslay, on a recueilli d'assez nombreux fragments de même espèce.

Les musées du Mans possèdent aussi un certain nombre de débris de poteries décorées de circonférences concentriques en œils de perdrix et considérées comme mérovingiennes, mais malheureusement réduites à l'état de fragments.

Enfin, on a découvert à Héloup, près d'Alençon, de nombreux morceaux de la même céramique et les restes de fourneaux antiques, qui sembleraient avoir servi à leur cuisson (3). Héloup serait donc l'un des anciens centres de fabrication des poteries que nous venons de décrire.

Les vases des types B, C, D, E, sont généralement considérés comme remontant à l'époque mérovingienne. Quant aux autres, ils offrent avec les premiers une grande similitude, sinon dans le contour, du moins dans la pâte et la fabrication. Peut-être sont-ils contemporains.

(1) Renseignement dû à l'obligeance de M. Ch. Chedeau.
(2) Renseignement fourni par M. Chedeau.
(3) Renseignement fourni par M. Chedeau.

M. Le Fizelier présente ensuite une carte qui peut répondre à deux questions du programme. Il explique les mentions diverses contenues sur cette carte : le tableau des populations anciennes, la géographie des dolmens, les constructions, les voies romaines. M. Le Fizelier accompagne ses explications de détails curieux sur les arts, les mœurs des populations dont il a trouvé la trace.

M. Palustre fait observer à M. Le Fizelier que, dans son exposé, il a parlé des *mardelles* comme étant des excavations destinées à servir de fondements à des constructions. Ce n'est pas là ce qu'on entend habituellement par *mardelles*. Ces excavations circulaires, d'un diamètre parfois considérable, sont plutôt des vestiges d'habitations souterraines.

M. de La Broize croit pouvoir signaler une omission à M. Le Fizelier. Ce dernier n'a pas parlé de la numismatique gauloise, il a même dit que les Gaulois n'avaient pas d'arts. Or on trouve dans le pays de fort beaux types de monnaies gauloises.

M. Palustre prend occasion de l'observation de M. de La Broize, pour lui demander d'autoriser les membres du Congrès à visiter sa belle collection numismatique.

M. de La Broize accorde gracieusement cette autorisation.

La séance est levée à six heures.

Excursion à Jublains.

Le lundi, dès huit heures du matin, le Congrès, au nombre d'environ soixante-dix personnes, part pour Jublains, par le chemin de fer de Mayenne. Une halte est consacrée à cette dernière ville. On visite le musée situé à l'hôtel de ville, où le Congrès est reçu par M. le Maire et par M. Chedeau.

Le musée, logé trop à l'étroit dans la salle qu'il occupe, serait digne d'un examen plus long que celui qui en a été fait. Plus d'un visiteur a pris note des choses intéressantes qu'il renferme avec l'espoir de revenir les étudier à loisir.

Sans parler des objets qui proviennent de Jublains, rappelons que ce musée possède une partie des dix-sept mille médailles trouvées au gué de Saint-Léonard dans les débris du radier d'un pont. Parmi ces médailles, quelques-unes sont gauloises; mais la plupart datent de la belle époque romaine; les dernières sont à l'effigie de Tetricus II. Cette visite est suivie d'un coup d'œil rapide donné à la borne milliaire de Saint-Léonard, qui se dresse sur l'esplanade du château, et à l'église Notre-Dame.

Vers onze heures le Congrès arrive à Jublains. Que Jublains ait été le *Noviodunum Diablintum* de la carte de Peutinger ou non, les nombreux vestiges de ses antiquités attestent l'ancienne importance de cette localité. Son *castellum* est assurément le monument le plus remarquable du nord et de l'ouest de la Gaule romaine, et c'est en vain que l'on chercherait par toute la France un monument du même ordre d'idées et d'un intérêt aussi considérable. Aussi jamais but d'excursion ne s'imposa à plus juste titre

au programme d'un Congrès d'archéologie. Nous n'apprendrons à personne que le nom d'un vaillant explorateur, aussi heureux dans ses découvertes que dévoué à la conservation des antiquités de Jublains, est intimement lié à ce castellum, c'est celui de M. Henri Barbe. Le Congrès, à son arrivée, a eu la bonne fortune d'être reçu par notre confrère, qui s'est mis obligeamment à sa disposition pour lui faire les honneurs de la localité.

L'emplacement du castellum était encore, en 1830, couvert d'un bois taillis et de broussailles. Ses murs extérieurs cependant étaient visibles. M. de Caumont en leva le plan avec l'aide de M. Barbe père, et fut le premier à signaler l'importance de ces vestiges, qui furent depuis explorés par M. Verger, de Nantes, et déblayés sous la direction de M. Magdelaine, ingénieur en chef, aux frais du département et de l'État. A plusieurs reprises le *Bulletin monumental* a entretenu ses lecteurs du castellum de Jublains. Outre diverses notices de différents auteurs, il a publié en 1858, sur ce monument, un important mémoire dû à M. Blanchetière. M. Henri Barbe en a donné aussi un plan détaillé dans l'atlas qui accompagne son ouvrage sur les antiquités de Jublains.

Le Congrès, sous la direction de M. Barbe, visite avec le plus vif intérêt les différents détails du castellum; sa première enceinte affectant la forme d'un quadrilatère un peu irrégulier, flanquée de tours, et revêtue d'un petit appareil rectangulaire; son second rempart de terre à l'interieur; au centre le castellum proprement dit, divisé en chambres et cours; l'étuve et les petits bains situés dans les angles sud et nord de la première enceinte. Depuis la publication de l'ouvrage de M. Barbe, des fouilles ont mis à découvert les bases d'une nouvelle tour sur le côté nord de l'enceinte extérieure, ainsi qu'une partie des fondations de

cette même enceinte vers l'est. Ces fondations sont construites avec des débris de sculptures, chapiteaux, colonnes, de la première ville détruite à une époque inconnue du IIIe siècle, ce qui permet d'attribuer la construction du rempart extérieur à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle.

Du castellum le Congrès se rend au théâtre antique situé sur la propriété de M. Barbe, qui a établi son jardin sur l'emplacement du pulpitum, son habitation vers un angle de l'orchestre, à l'extrémité d'une précinction, et a livré à la culture le versant de la *cavea* ; car le théâtre de Jublains, comme la plupart des théâtres antiques, était adossé au revers d'un coteau et s'ouvrait en vue d'un magnifique horizon. Les murs qui soutenaient les gradins des dernières précinctions sont visibles dans tout leur pourtour et ont permis à M. Barbe de relever en grande partie le plan de ce théâtre, dont les gradins, selon toute vraisemblance, devaient être en bois. La visite de l'emplacement du théâtre se complète par celle des antiquités, débris de sculptures, poteries, autels votifs que M. Barbe a recueillis autour de sa maison, où chacun reçoit de lui pendant quelques instants la plus cordiale hospitalité.

L'église de Jublains, au centre du bourg, est en pleine reconstruction. Les fouilles opérées dans ce but ont mis au jour de nouvelles portions des thermes déjà reconnus en cet endroit. Le mur méridional de la nouvelle église s'élève encore, comme celui de l'ancienne, sur un reste de mur romain. M. Barbe, qui déjà depuis longtemps avait constaté une analogie de disposition entre les bains de Jublains et ceux de Verdes, donne au Congrès de nouveaux détails sur ces dernières découvertes. Le R. P. de La Croix fait aussi des rapprochements entre ces thermes et ceux nouvellement retrouvés par lui à Poitiers.

Vu l'heure avancée de la journée, une visite rapide a pu seulement être faite aux ruines décorées du nom de Temple de la Fortune et aux vestiges épars dans le taillis de la Tonnelle, où M. Plessix a formé dans sa demeure un musée *communal* d'antiquités, ce qui lui vaut les félicitations du Congrès.

Après ces visites, le Congrès se réunit dans la vaste salle de l'école communale, fraîchement décorée de feuillages et de fleurs, pour prendre le repas obligatoire et confraternel du soir, comme il y avait pris celui du matin. Vers la fin du dîner, M. Léon Palustre, se faisant l'interprète du sentiment général, exprime la satisfaction que chacun a éprouvée en visitant des monuments explorés et décrits avec tant de soin, conservés avec tant de dévouement par M. Henri Barbe, et c'est au milieu des applaudissements et des acclamations les plus sympathiques que M. le directeur déclare que la Société française d'Archéologie est heureuse de lui décerner une médaille d'argent « sur le théâtre même de ses exploits ». Cette cordiale réunion se termine par différents toasts, dans lesquels on n'oublie pas les membres étrangers à la France, ni les dames françaises qui n'ont cessé, depuis huit jours, de rehausser l'éclat du Congrès par leur fidèle assiduité aux séances et aux excursions.

Jublains.

NOTES SUR LES ANTIQUITÉS. — ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Quand je publiai, en 1865, les premières *Notes* que j'avais recueillies sur les antiquités de Jublains, je promis d'enregistrer avec plus de soin que jamais tout ce qui m'apparaîtrait de nouveau. C'est le produit de ces nou-

velles recherches que je viens confier à la garde de la Société française d'Archéologie, à laquelle je suis attaché par des liens de confraternité et de reconnaissance anciens et nouveaux.

Les trouvailles n'ont pas été nombreuses, le temps et les circonstances n'ayant pas favorisé les recherches; telles qu'elles sont, elles peuvent encore servir à confirmer les premières inductions tirées de la connaissance du sol antique de Jublains, à savoir qu'il existe là, dans un coin de l'ancienne province des Aulerces-Diablintes, les témoins les moins contestables de l'existence pendant les trois premiers siècles de notre ère, d'une ville née de l'occupation romaine, chef-lieu d'une cité disparue, et qui, aujourd'hui sortie de ses ruines, impose à tout savant qui voudra traiter des origines du pays ou de la géographie historique des Gaules à l'époque dite gallo-romaine, l'obligation de s'occuper d'elle et de lui assigner une place.

Fouilles du sol.

Trois fouilles ont été pratiquées en 1865 et 1866, par les soins de la Société d'archéologie de la Mayenne, dans les terrains avoisinant le temple dit de la *Fortune*.

On trouvera un intéressant rapport sur la première dans le *Bulletin* de la Société imprimé en 1865. Je n'en retiendrai que ceci : « le sol était exhaussé, en cet endroit, de 3^{m}40; il était divisé en quatre couches distinctes, où les substructions mises au jour, les objets recueillis et examinés prudemment ont démontré jusqu'à l'évidence et confirmé d'une façon « en quelque sorte mathématique » ce fait, observé dans toutes nos fouilles, de trois villes superposées, d'époques différentes et caractérisées par la médaille gauloise dans la couche inférieure, la médaille

de Marc-Aurèle dans la couche intermédiaire, et la médaille de Posthume dans la couche supérieure, au-dessus de laquelle la couche des temps modernes est formée avec l'humus et les débris des constructions renversées une dernière fois à la fin du IIIᵉ siècle. »

La seconde fouille, à l'occasion du défrichement d'un coin de taillis pour la mise en culture, ne fut pas très-étendue. Elle mit à découvert aux abords du temple, au carrefour de la place et d'une rue dont le pavage était encore visible, un appartement de quatre mètres en carré, rattaché à d'autres constructions. C'était la boutique d'un marchand de statuettes à l'usage des dévots et de petits bijoux pour les amateurs. En effet, on a recueilli, dans un si petit espace, cinquante exemplaires ou fragments plus ou moins complets de cette statuette de huit pouces, en terre cuite blanchâtre, que les antiquaires signalent partout comme représentant la Vénus Anadyomène, avec cette particularité qu'ici ces figurines n'ont pas été mises en circulation, qu'elles n'étaient pas fabriquées dans le même moule et qu'elles représentaient, avec des formes distinctes, la Vénus fille et la Vénus femme; dix exemplaires, dans le même genre, de Lucine ou Latone, la déesse mère, allaitant deux enfants; quelques agrafes, épingles, boutons: l'un de ceux-là en verre opaque avec l'empreinte d'une grossière figure sur le renflement formant chaton; et dans les menus décombres une certaine quantité de pétoncles entières et à demi-taillées, jetées au rebut pour quelque défaut de la matière ou de la taille. Le marchand était aussi artisan; il est visible qu'il ne traitait, au moment des exercices dans le temple, que d'objets intéressants le culte païen; c'est tout ce que je retiens de plus sûr de la fouille de la boutique ruinée à la fin du IIIᵉ siècle.

La troisième fouille eut lieu dans le taillis de la Tonnelle, où se devinent, mieux conservées que partout ailleurs, les habitations les plus riches de l'ancienne ville; elle avait été entreprise dans un esprit de suite, que la mort regrettable de M. de Sarcus, président-fondateur de la Société d'archéologie de la Mayenne, vint troubler trop tôt et que les événements n'ont pas permis de reprendre.

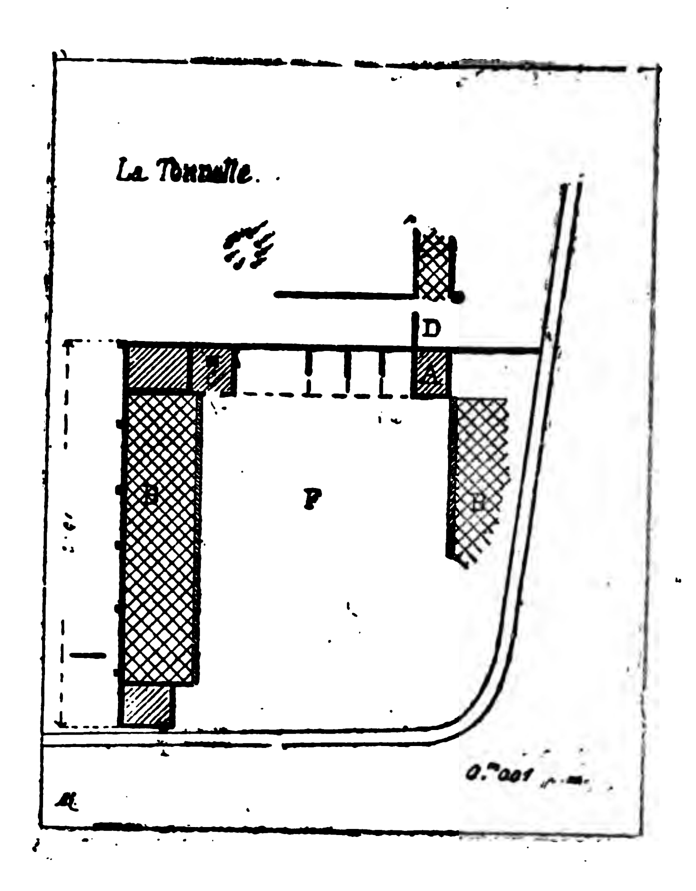
C'est en cet endroit que la commune de Jublains possède aujourd'hui, par la générosité du propriétaire, M. Plessix, un musée en formation.

Je ne ferai point l'énumération des objets sans nombre qui sont sortis de cette fouille; on peut les voir au musée de Mayenne, dont ils forment, avec les trouvailles de Saint-Léonard sur notre voie d'Avranches, le fonds principal.

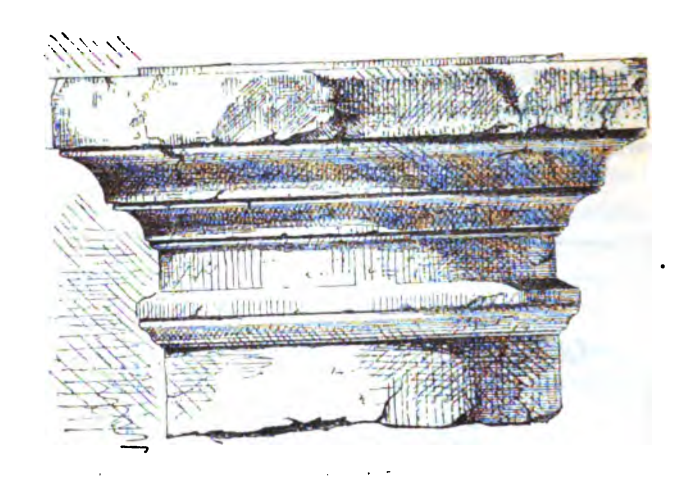
Les trois couches d'habitation ont été vues là distinctes comme partout. C'est ainsi qu'après avoir défoncé le pavage en béton solide, épais de dix centimètres qui formait le plancher d'un appartement dépendant de l'établissement fouillé dans la couche supérieure, on a reconnu, en décombres, différents débris provenant d'un atelier de fondeur : les scories, quelques creusets en terre cuite, d'autres vitrifiés, et beaucoup de petits objets fabriqués, en cuivre, comme des boutons et des agrafes. Tout au fond, une médaille à l'effigie de Tibère.

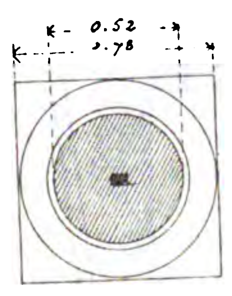
Les constructions mises au jour dans la dernière couche de formation, dénoncent un grand établissement public ou une riche habitation particulière. Les assises sont intactes; les peintures sur enduits, à l'intérieur des appartements, peu détériorées, les grands débris d'architecture trouvés autour, comme la base et le chapiteau dont je donne le dessin, les nombreux morceaux de sculptures

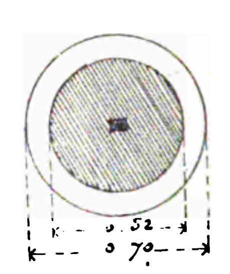
en bas-reliefs, qu'on a trouvés brisés et incomplets, mais faciles à reconnaître pour avoir fait partie du décor d'une porte, à l'entrée D d'une galerie, tout annonce une orne-

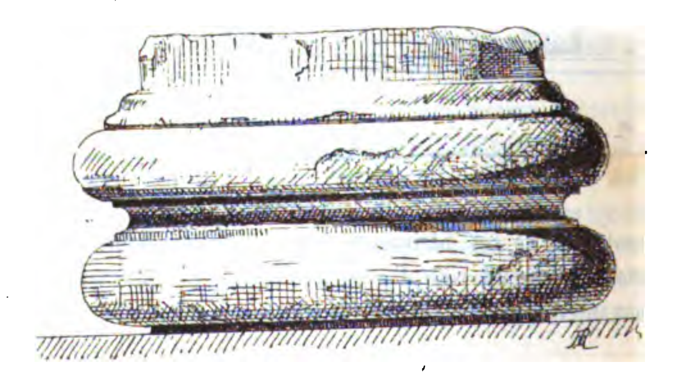


mentation de ces bâtiments très-recherchée. L'aire en béton ou ciment rose des portiques BB, ouverts sur la cour intérieure F, non déblayée, existe peu détériorée entre

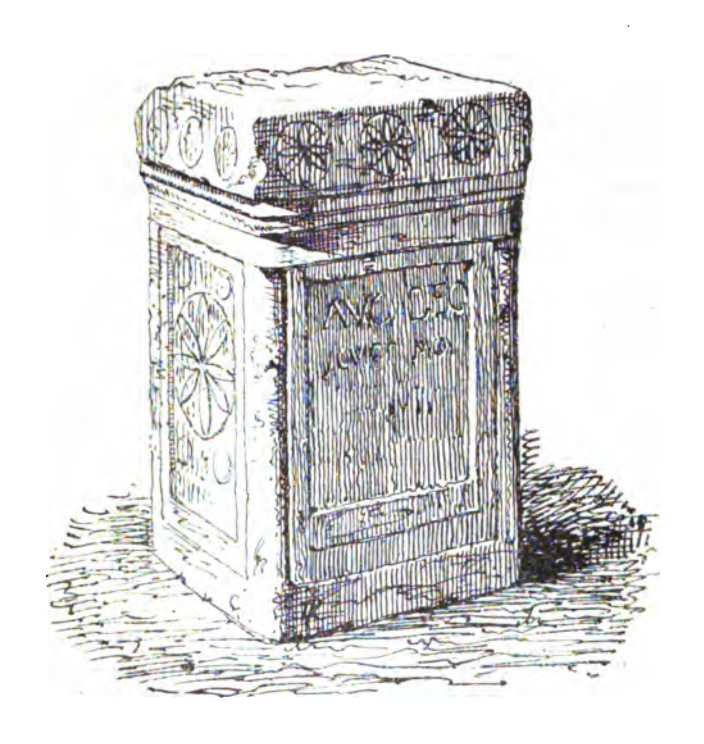



0.52
0.78


0.52
0.70



le mur appuyé de contre-forts qui s'élève encore d'un mètre au-dessus de cette aire et le mur parallèle, arasé de niveau, qui soutenait la colonnade. En C était un piédestal élevé en maçonnerie de briques.



L'habitation remonte évidemment ici à l'époque païenne, car on a trouvé, au point D, un autel sur lequel on peut lire ce commencement d'inscription : AVG. DEO JOVI OPTIMO...

Des fouilles pratiquées par divers propriétaires, pour les travaux de la culture, dans les environs du bourg

comme aux champs des *Boissières* et du *Clos-au-Poullain*, ont fait voir partout les substructions des maisons antiques qui se suivent dans le sol exhaussé par couches successives : quatre puits, des foyers et chambres d'hypocaustes, des fours, des appartements, avec tous les débris ordinaires de l'habitation et l'empreinte des mêmes caractères qui nous ont servi partout à déterminer son âge.

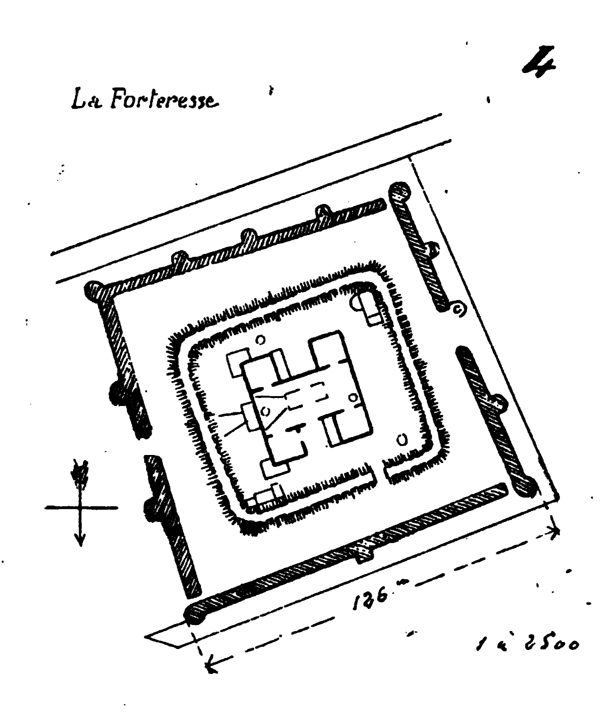
J'ai trouvé aussi enfoui à trois mètres de profondeur, au débouché de la place, devant le temple, côté est, un canal large de un mètre, construit en maçonnerie et béton, qui servait vraisemblablement d'égout aux eaux pluviales et aux immondices de la place devant le temple.

Au *Bourneuf*, à deux kilomètres du bourg (le domaine du Bourgneuf, près du bois du Tay, *Taxonaria*, et peu éloigné de Chellé, *Calviaco*, était, je crois, de ces biens que l'évêque du Mans saint Bertrand, dans son testament de l'an 615, qualifie d'anciennes possessions de la *sainte Église des Diablintes*), le hasard a fait découvrir, sous les terres effondrées, la porte d'entrée, en granit taillé, de caves souterraines se dirigeant sous la cour de la ferme; on n'a pu visiter ces caves (dont l'existence n'était qu'indiquée confusément dans les légendes du quartier), parce qu'elles étaient pleines d'eau. Le fermier a trouvé dans les terres de déblai plusieurs monnaies, dont une qu'il m'a fait voir est à l'effigie de Tétricus.

La forteresse.

Le castrum de Jublains est resté, dans l'opinion des nombreux archéologues français et étrangers qui l'ont visité, le monument le plus curieux de l'époque romaine que possède la France occidentale et septentrionale. Le département de la Mayenne est toujours attentif à la con-

servation de cette ruine, et c'est grâce à sa générosité qu'on a pu acheter quelques terrains, l'isoler du voisinage par un boulevard, la soustraire à toute cause nouvelle de dégradation et la faire voir dans tout son relief. Le déblaiement des terres et débris qui encombraient le pied



de la muraille d'enceinte extérieure a été l'occasion de deux heureuses découvertes : la première, c'est qu'il existait trois tours A, B, C, qu'on ne connaissait pas, et dont on a vu et mesuré les assises et les attachements; la seconde, c'est que le soubassement de deux de ces tours

A, C, dont il restait une assise de 0m50, présentait, d'abord, un parement de grandes dalles de granit brut, ensuite un blocage intérieur, composé d'un amas de pierres monumentales, plus ou moins détériorées, employées comme moellons, juxtaposées sans choix et serrées dans un solide mortier de chaux.



Ce sont des bases, fûts et chapiteaux de colonnes, les uns en granit du pays, les autres en pierre blanche d'une grande dureté, les autres en pierre blanche de tuffeau. On y reconnaît facilement la pierre et les motifs de décor qu'on n'a trouvés jusqu'à présent qu'aux ruines du temple de la Fortune, la base d'une colonne, en même pierre, et taillée selon le même profil qu'aux restes du théâtre. Je reproduis ici, d'après une photographie, celui de ces morceaux qui paraît le plus curieux. C'est un cha-

piteau d'ordre composite. Au-dessus de la rangée circulaire de feuilles sculptées, et derrière, issait, en fonction de petite volute, au centre de chaque face, une tête dont la gorge et le menton, apparents sur la pierre, ne se devinent pas bien dans le dessin. Ce chapiteau, au point de vue de la composition, est à rapprocher d'un chapiteau en terre cuite, provenant d'un tombeau de Vulci, que M. Gailhabaud a publié, avec des observations intéressantes, dans son grand ouvrage : *l'Art dans ses diverses branches*...

J'ai été plus surpris que content de trouver ces pierres noyées comme de simples moellons dans le plus dur mortier ; parce que j'avais eu l'occasion de constater, dans les fouilles de la ville, que les fondations des bâtisses, quand on y employait des matériaux d'un certain volume, étaient presque toujours faites à pierre sèche, moyen employé, je crois, pour obtenir une sorte d'égout sous les murs.

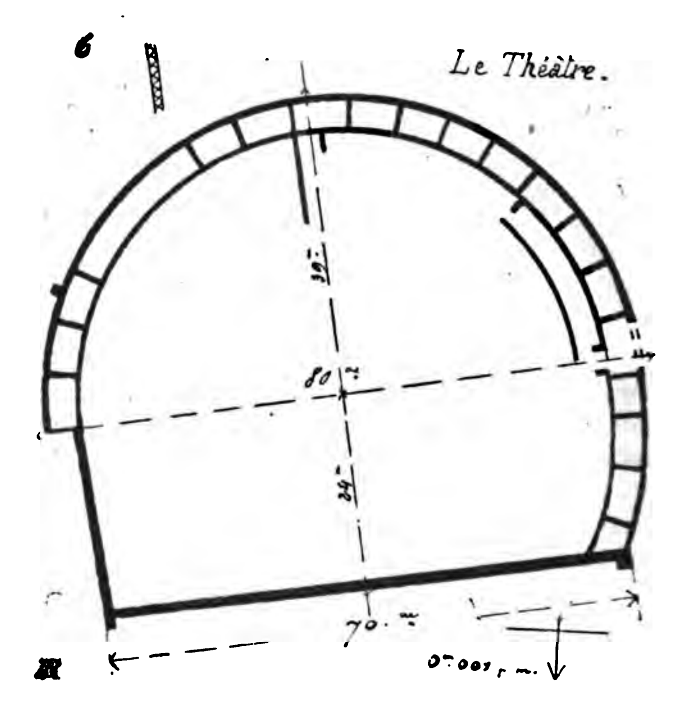
Le fait de l'emploi de nombreux débris des divers monuments de la ville dans les murailles d'enceinte de la forteresse peut, avec d'autres faits connus, nous renseigner sur l'époque de la destruction de la ville et de la construction de la forteresse. Ce n'est point mon affaire ici d'en montrer les déductions possibles à ceux qui en seraient curieux ; j'annonce que de nouvelles fouilles sont commandées dans le but d'arriver à une constatation plus complète des mêmes faits, et de rechercher si quelque pierre n'est point là qui porte en caractères lisibles quelques nouveaux renseignements touchant l'existence, sur le territoire de Jublains, de la cité des Aulerces-Diablintes qui nous est encore quelquefois contestée.

M. Morin, de Laval, a relevé en 1866 un plan complet, en géométral et en perspective, des ruines du castrum ; le plan, rendu avec tout le soin et toute l'habileté qui dis-

tinguent cet architecte, a été exposé à l'un des salons. Je fais acte de bon conservateur en indiquant le précieux document sur nos antiquités qui est resté aux mains de son rédacteur.

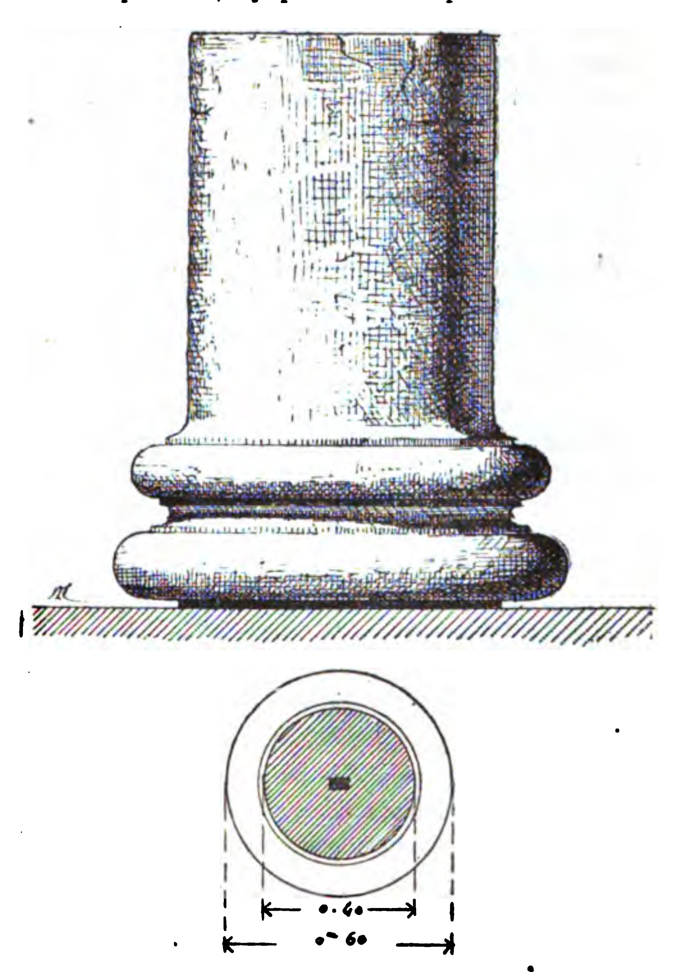
Théâtre.

C'est là, plus particulièrement, que les événements qui



se sont passés depuis 1865 ont mis obstacle à la bonne volonté que nous avions manifestée, de déblayer un monument dont l'existence, à Jublains, prouve jusqu'à l'évidence l'état d'une ville chef-lieu et d'un centre important

d'agglomération. Toutefois, on a mis à découvert tous les murs du pourtour, et je puis donner un plan des murailles



visibles qui ne sera pas sans intérêt. Je fournis avec ce plan le dessin d'une des bases des colonnes qui suppor-

taient le toit des portiques régnant autour du monument; deux de ces bases seulement ont été retrouvées dans les décombres, au pied du mur continu qui portait la colonnade; j'ai dit qu'on en avait trouvé une pareille dans les murs du castrum, ce qui explique leur disparition.

Une fouille récente, faite par ouverture, à 10 mètres au delà du mur méridional, où je croyais être en dehors de la zone des constructions antiques, m'a étonné quand j'ai constaté que là encore le sol, mélangé de débris, accusait un exhaussement de plus de 2 mètres. Treize médailles, recueillies dans ces 5 mètres cubes de déblai à plus de 1m50 au-dessous du niveau des fondations du théâtre, étaient à l'effigie de Vespasien, Domitien et Hadrien; elles témoignaient d'une couche d'habitation, à la fin du Ier et au commencement du IIe siècle, antérieure à la construction de notre théâtre.

Objets antiques.

On m'apporte souvent à examiner quelques-uns de ces mille objets qu'on trouve au hasard dans nos terres, et dont les plus insignifiants ont encore ce mérite de témoigner de l'existence et du nombre des habitations antiques agglomérées sur ce point. Je veux en signaler à part seulement cinq, qui me paraissent les plus curieux entre ceux qui n'ont pas été publiés.

1° Une petite figure de sanglier, en bronze, qui mesure trois pouces de long sur deux pouces de haut; elle est d'un meilleur travail que celles très-rares que j'ai vues ailleurs. Cet objet a été trouvé dans les terres, sur la voie de Vieux, à la sortie de Jublains; il est déposé au musée de Mayenne.

2° Un médaillon en pierre blanche dure, donnant en

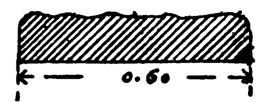
relief la tête laurée d'un personnage. C'est évidemment un portrait. Il est à propos que le dessin en soit propagé; quelqu'un y reconnaîtra peut-être, par rapprochement avec la représentation du même personnage sur d'autres monuments ou sur des médailles, le nom de l'empereur,



du chef militaire ou du gouverneur civil dont l'existence ne fut point sans relation avec celle de notre ville, puisque son portrait s'y trouve comme motif de décor de l'un des monuments. J'ai découvert cet objet au musée de peinture de la ville du Mans; on lit gravée dans la pierre, au revers du médaillon, une mention authentique que la trouvaille de cet objet a été faite dans les taillis de la Tonnelle, à Jublains, en 1776.

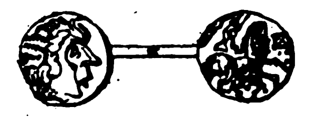
3° Une plaque en pierre de granit, polie, sur laquelle





on lit les dernières lettres d'une inscription ...OTVT ....VORIX ...ANI ...D. Je l'ai recueillie parmi les pierres sorties d'un défrichement dans le *pré des Cuves*, au nord-est de la ville.

4° Une monnaie gauloise en or, relevée dans les terres



couvrant la chaussée de l'ancienne voie du Mans, à un kilomètre du bourg. C'est la même pour le métal, pour le poids, pour le module qu'une autre tirée du théâtre que j'ai publiée et qui est conservée dans le cabinet Ché-

deau. J'en reproduis le dessin, parce que plusieurs médailles gauloises du même type ou s'en rapprochant, ont été trouvées dans le pays. Il serait intéressant de connaître combien on possède de ces monnaies et dans quelle circonscription on les retrouve, et si l'on peut dire, comme je crois, qu'elles sont propres à la nation des Aulerces-Diablintes.

5° Une autre monnaie d'or que j'ai vue a été relevée parmi les pierres de pavage de la chaussée de notre voie d'Angers, que des ouvriers exploitaient en carrière, dans les landes de la Corneillère en Saint-Christophe-du-Luat. Elle porte l'effigie de l'empereur Valens. C'est, à ma connaissance, la seule monnaie des empereurs d'Orient qui ait été trouvée à Jublains et aux alentours. La voie d'Angers était-elle encore ouverte à la fin du IV[e] siècle?

Fouilles sous l'église en 1878.

De tous les monuments de Jublains, les plus rares sont précisément ceux qu'il serait le plus désirable d'étudier, ceux qui appartiennent à l'époque de transition, dans notre contrée, du paganisme au christianisme, des gouverneurs comtes gallo-romains aux défenseurs-évêques gallo-francs, époque qui m'a toujours paru correspondre ici avec la destruction de la ville chef-lieu, si même elle ne lui est pas de beaucoup postérieure. La question d'existence d'un évêché à Jublains au IV[e] siècle a été débattue entre les plus sérieux archéologues de la Mayenne et de la Sarthe sans qu'ils aient pu, faute de documents suffisants, conclure raisonnablement pour ou contre; la curiosité est toujours ouverte sur la signification de nos titres écrits les moins contestables qui mentionnent, au

commencement du VIIe siècle, ***res antiquas sanctæ Ecclesiæ Diablinticæ***, et jusqu'au IXe siècle une ***vicaria Diablintica***.

Or la commune de Jublains ayant entrepris, l'an dernier, d'abattre son ancienne église paroissiale pour la rebâtir à neuf, on pouvait trouver là une réponse à l'énigme; car on savait (notice, page 306 et suiv.) que l'église moderne était élevée sur les ruines d'un monument romain, dont elle avait pris la place et qu'elle dérobait aux recherches comme aux dégradations. Mais ce qu'on ne pouvait que deviner, et ce qu'on a appris à la suite de la récente démolition, c'est que, pour la modeste église bâtie et rebâtie toujours à la même place depuis la destruction du monument romain sur lequel elle était greffée, les constructeurs avaient utilisé chaque fois les murs antiques pour y appuyer les murs nouveaux, suivi dans la distribution le plan du monument romain, et employé dans les murs en élévation plusieurs pans de murs restés de la construction du IIIe siècle.

J'ai été empressé à recueillir les témoins de cette situation, et j'en ai fixé la mémoire par des notes, des photographies, des plans et des dessins. Je vais fournir ces titres en essayant de leur donner par une description, d'ailleurs malaisée à faire, le plus de clarté possible.

L'ancienne église occupait la même place et suivait sensiblement le même plan que la nouvelle, sauf l'addition des absides du chevet et l'élargissement de la nef par le recul de deux mètres environ du mur latéral nord. Le solide, curieux et pittoresque pignon ogival du XVIe siècle qui lui servait de clocher la fermait à l'ouest comme fait maintenant le mur-façade de la tour, en laissant entre ce mur et la rue les ruines à demi-apparentes de ce grand appartement de bains qui avait été reconnu en 1842, que

je n'ai point visité intérieurement et dont j'ai parlé dans la notice.

Au moment des travaux, notre regard a porté : premièrement, sur la démolition des murs du vieil édifice et sur les fouilles de fondation de tous les murs du nouveau; deuxièmement, en deux points seulement dans l'intérieur de l'église, qu'on devait fouiller partout, savoir : au bas de la nef où l'on a posé le bloc de fondation de la tour, et à l'un des coins du transsept.

Dans la démolition on a constaté ceci : le grand mur latéral du midi, 28 mètres de long, était enté sur le mur d'un édifice antique de la meilleure construction romaine, dont le soubassement, qui mesurait 1^{m}40 de haut entre le fond et un retrait dessiné par un double rang de grandes briques, est encore si solide qu'on n'a pas craint de poser dessus la massive bâtisse neuve. Ce long mur renfermait dans sa maçonnerie, en élévation, plusieurs portions de murs du bâtiment romain, ménagées jusqu'à nous par les économes constructeurs du moyen âge; les pans les plus hauts et les mieux conservés étaient sur les côtés d'une arcade en briques de même époque; cette arcade avait marqué l'entrée d'une abside dans le monument romain; plus tard on en avait fait, en la reprenant, l'entrée d'une chapelle carrée, à la place de l'abside, dans l'édifice chrétien. Au pied de cette arcade et autour, jusque dans les maçonneries de moellons des reconstructions, on retrouvait en débris plus ou moins gros les mosaïques qui avaient décoré l'aire et les murs de l'abside romaine, et aussi plusieurs petits morceaux assez curieux qui avaient fait partie du décor des murs de la chapelle chrétienne. En retour de ce mur, le pignon-clocher, à l'ouest, s'appuyait également sur un mur romain haut et solide MN; il ne le suivait pas jusqu'à la rencontre du mur laté-

ral nord, parallèle au premier, et il est facile de s'expliquer pourquoi; mais l'église nouvelle ayant repris par là les dimensions, en largeur de nef, du bâtiment romain, on a pu, en faisant la fouille de fondation, visiter celui-ci sur cette face: Le mur romain s'aligne sur une longueur de 8m50; il s'arrête-là à la rencontre de murs transversaux, de l'autre côté desquels on a reconnu, par amorces, qu'il existait d'autres chambres dépendant du vaste établissement, et ce sont encore des caves d'hypocaustes où piliers et planchers paraissent tout conservés (voir EF, fig. 1, pl. IV). Plus loin un arc en béton, puis de grandes dalles en granit formant pavage. Sur une de ces dalles, en I, était la base d'une colonne (fig. 3, pl. IV) restée à sa place, et autour on trouvait, dans les débris, beaucoup de morceaux de marbre. Il y avait là, si je ne me trompe, un portique d'entrée. Dans les fouilles au delà, vers le chevet de l'église, on a coupé beaucoup de planchers et de murs sans signification pour le moment, si ce n'est le mur GH qui fermait, à l'est, le vaste parallélogramme de bâtiments à l'intérieur duquel nous avons fait deux fouilles qu'il nous reste à considérer.

Planches I et II. — Une cave ou fournaise, de 9m50 d'ouverture, alimentée par trois bouches, dont l'une, à gauche, plus haute et plus large que les autres et non obstruée à son débouché par des piliers de support, semble avoir été plutôt une entrée de ces caves. Le plancher de l'appartement ou des appartements que cette cave chauffait en-dessous était fait d'une épaisse couche de béton sur de grandes briques reposant sur piliers espacés; le niveau des planchers était nettement marqué par des dalles en marbre trouvées en place à la naissance des jambages et faciles à distinguer de deux portes de communication, a, a.

Planches I et III. — En plan, *b* est un appartement pavé

en grandes dalles de schiste ; en *a*, une masse de béton de la plus grande solidité formant avec le mur, autour de cet appartement, une cloison étanche ; en *c*, un corridor sous l'aire duquel est coulé un aqueduc en béton qui se dirige en traversant le mur vers un puits perdu, *p*. J'ai fait trancher, avec précaution, une section de cet aqueduc; en nettoyant à la main son conduit, j'ai recueilli moi-même une médaille de Tetricus amenée là certainement de plus loin par les eaux ; ce fait, qui est facile à expliquer, n'est pas sans valeur d'induction. Disons tout de suite que les murs du corridor étaient lambrissés en marbre blanc appliqué dans des panneaux encadrés d'une baguette saillante, et que beaucoup de feuilles de marbre adhéraient encore à l'enduit; preuve que la destruction une fois faite on n'est jamais redescendu à travers la couche de débris jusqu'à l'aire du fond, où se doivent trouver beaucoup de témoins immédiats de la première dévastation.

En élévation, nous voyons : le mur, lambrissé en dalle de schiste, de l'appartement *b*, 1ᵐ13; ce mur fait corps avec la masse de béton enveloppante et constitue une sorte de quai ou promenoir, large de 1ᵐ50, qui pourtourne l'appartement en contre-bas. Au niveau, *a*, sont l'aire de l'abside et le départ de l'arcade et des murs revêtus d'appareil. Voilà, entre les pieds-droits de l'arcade, un mur qui monte de 1 mètre au-dessus de ce niveau *a*; il est pavé de dalles au sommet. Ce mur, qui est une assise, et son pavage sont évidemment de seconde construction, et l'arcade, dont le constructeur a fait profit, est de reprise; cela se voit aux déchirures du pied-droit et au soin qu'on a pris d'y pratiquer une entaille pour y glisser la dalle du nouveau pavage. La vue du mur en retour (fig. 2) confirme cette opinion; en R, au-dessus des débris nivelés, on voit le départ d'un nouvel

enduit des murs, marqué à la base par un épais bourrelet. A cette hauteur R finit à 2m13 la première couche de construction romaine, avec ses débris entassés en dedans et au-dessus, et commence la couche de deuxième formation : l'habitation chrétienne.

On n'a trouvé, ou du moins on ne m'a remis que sept médailles romaines trouvées dans les fouilles : quatre sont à l'effigie d'Hadrien et d'Antonin, trois sont de Tétricus; une trentaine de deniers de seigneurs et de rois, dont la plupart datent des XIIIe et XIVe siècles, n'ont rien à nous apprendre.

J'ai recherché les rapports de niveau entre les points les plus remarquables qu'on avait découverts. J'ai trouvé et j'affirme que le dessus des grandes dalles du péristyle autour de la colonne I, le plancher des hypocaustes EF, les pavés sous les ouvertures de porte, *aa*, qui marquaient l'aire des hypocaustes AB, le retrait marqué d'une ligne de briques en dehors du grand mur latéral, l'aire de l'abside, le départ des pieds-droits de l'arcade et l'aire du quai ou promenoir plongeant sur l'appartement *b*, tous ces points sont dans le même plan de niveau.

Est-il besoin de dire que la partie du vaste établissement qu'on vient de regarder sous l'église de Jublains (et qui s'étendait plus loin) était tout occupée par des appartements de bains, hypocaustes à un bout, piscines à l'autre; qu'il y avait là un monument fort décoré; que ce monument existait encore à l'époque des Tétricus et que sa destruction, comme celle de nos autres monuments, coïncide avec la construction du castrum, où il faut aller chercher les colonnes et les chapiteaux renversés avant la fin du IIIe siècle?

Planche IV. — J'ai fait reproduire une grande pierre, à

PL. I EN 1878

A

M

N

E

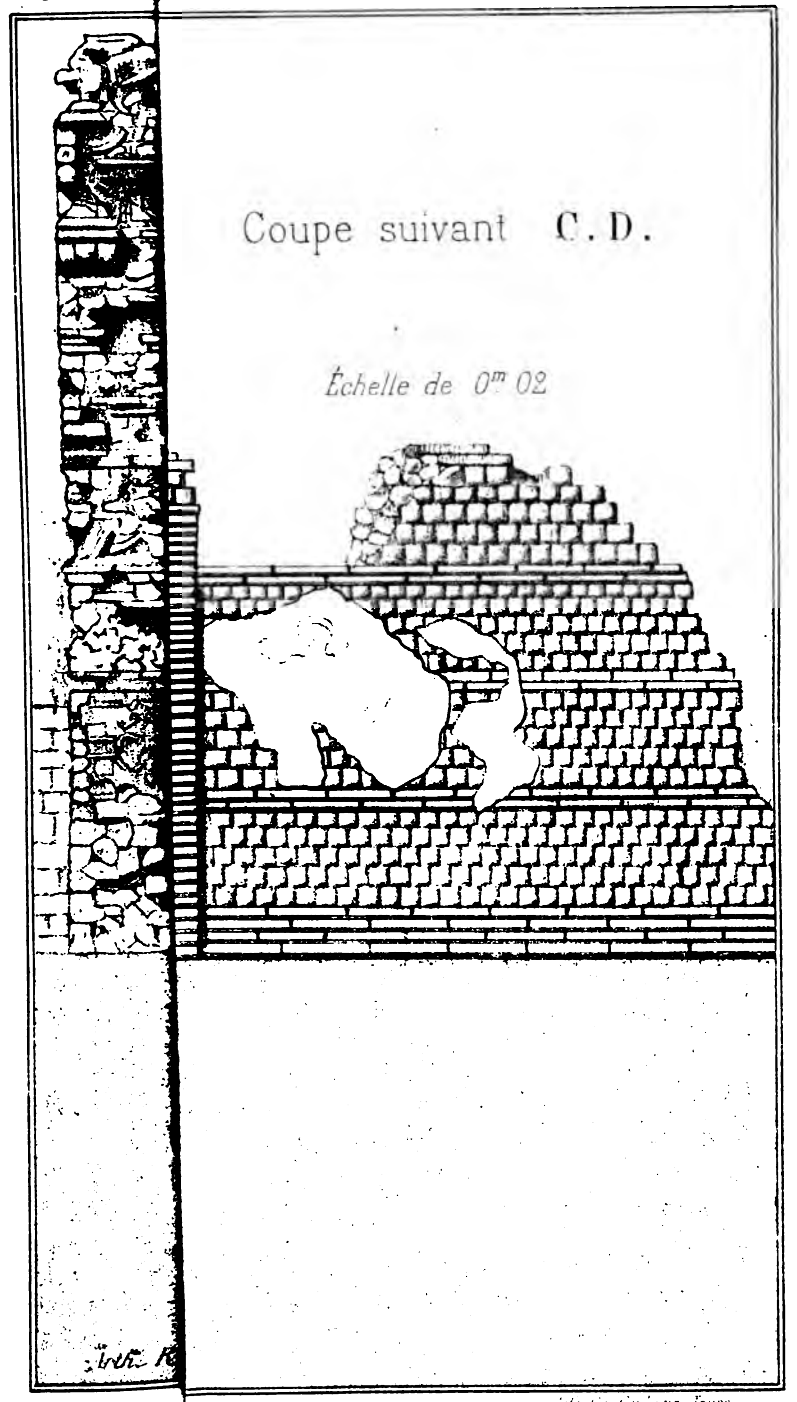
B

Échelle de 0m 005

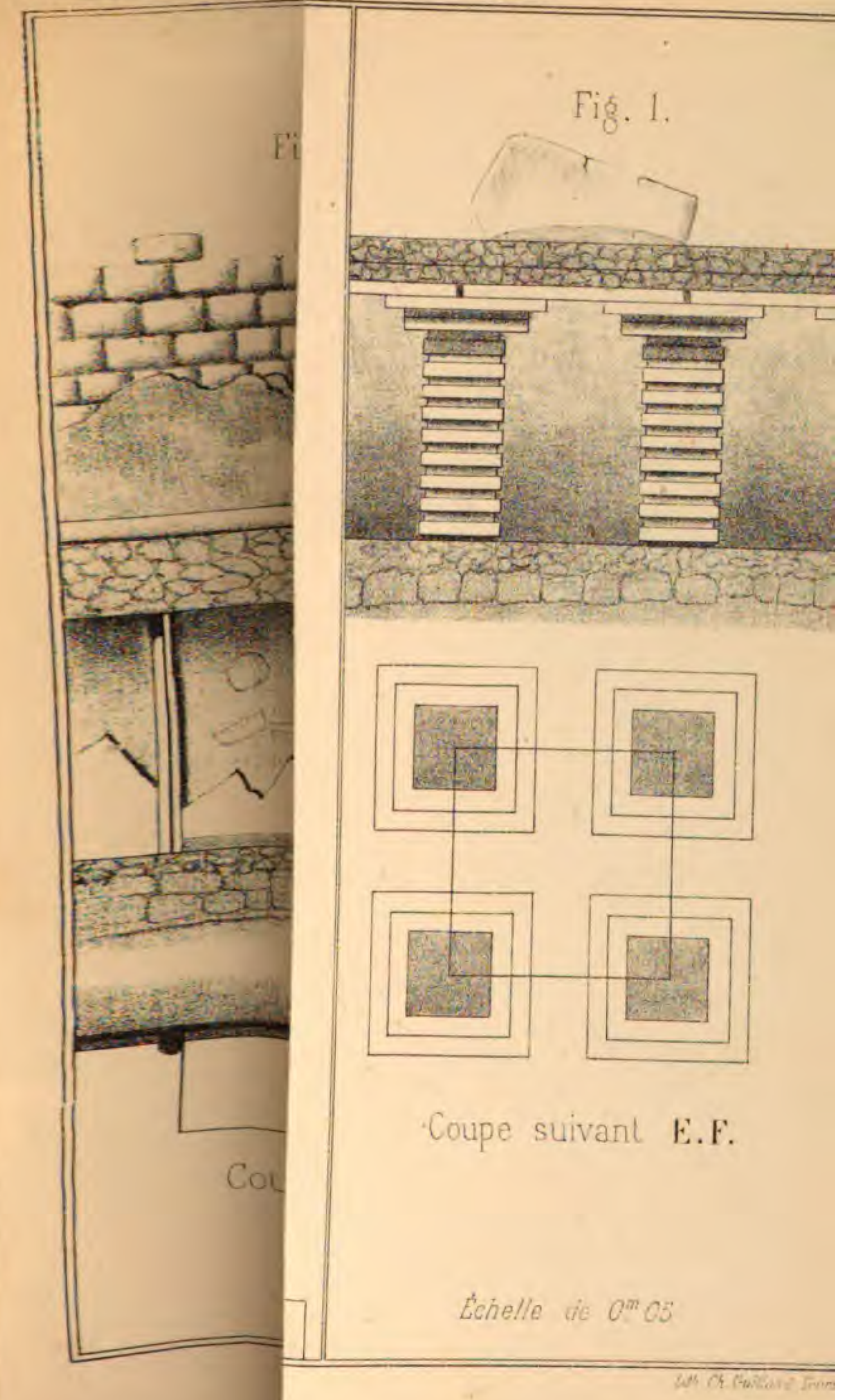
JR

Lith. Ch. Guilland, Tours

 EN 1878



PL. IV. AINS, EN 1878



demi-brute, à demi-taillée, en forme de borne, qu'on a relevée au point O contre les murs de l'abside où l'on voyait qu'elle avait été érigée, dans le temps, sur une maçonnerie. La forme de cette pierre, la place qu'elle occupait rappellent tout de suite cette grande pierre levée, très-connue au Mans, qui est dressée contre les murs de la cathédrale. Je ne peux voir dans l'une comme dans l'autre que la borne maîtresse qui marquait, dans la ville chef-lieu, le point de départ pour compter les distances sur les voies. Elle ne porte aucune inscription.

J'ai fini l'inventaire des antiquités romaines connues à Jublains; j'ai relevé assez de membres de la ville pour que des archéologues en recomposent le corps. Je crois que si l'on recueillait de la même façon tous les documents écrits, anciens et modernes, qui touchent directement ou incidemment à l'histoire et à la géographie de notre circonscription, et si on les soumettait à un examen sévère, les savants ne manqueraient pas d'y trouver des éléments suffisants pour restituer antièrement l'ancienne cité.

H. Barbe.

Excursion à l'abbaye de Clermont.

La journée du mardi 28 mai n'a pas été moins activement employée que la précédente. Dans la matinée, le Congrès s'est transporté en voiture à Clermont, ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1230 par Emma de Laval, veuve de Matthieu de Montmorency. L'église, qui sert aujourd'hui de hangar, présente encore le type des églises cisterciennes et renferme plusieurs tombeaux fort remarquables du xivᵉ siècle, avec statues couchées

des descendants de la fondatrice. Quelques anciennes chambres de l'abbaye, qui ont conservé dans leur pavement de curieux carreaux ornés d'animaux en relief, sont aussi dignes d'intérêt.

Dans l'après-midi, le Congrès a visité le château de Laval, converti en prison. Il a admiré surtout sa façade de la Renaissance donnant sur la cour, la chapelle du XIIe siècle et la magnifique charpente du donjon. La cathédrale aussi a été le sujet d'un examen d'autant plus intéressant, que ses différentes parties forment un ensemble fort hétérogène. On y reconnaît cependant, vers le sanctuaire, le chœur et l'un des transsepts d'une petite église du XIe siècle, qui ont été conservés lorsque fut reconstruite la belle nef du XIIe siècle.

Le Congrès s'est rendu ensuite au musée archéologique et au muséum, dont la récente organisation, sur un nouveau plan, fait le plus grand honneur à MM. les Conservateurs et à la ville de Laval. On y retrouve plusieurs antiquités de l'époque romaine, provenant de Jublains et d'autres points du département, des objets du moyen âge et de la Renaissance; la collection préhistorique méthodiquement classée par M. Moreau, et la série des fossiles quaternaires de Louverné et de Sainte-Suzanne. N'oublions pas aussi de rappeler le plaisir que le Congrès a eu à visiter la riche collection d'objets d'art de diverses époques et presque tous de premier choix, appartenant à M. de La Broize, qui a reçu chacun de nous avec une amabilité dont nous tenons à lui exprimer ici nos remerciements.

SÉANCE DE CLOTURE DU MARDI 28 MAI

PRÉSIDENCE DE M. LÉON PALUSTRE.

Siégent au bureau : MM. Le Fizelier et Cosnard.

Dans un rapide aperçu, M. le président établit les principales dates de construction de la cathédrale de Laval, et exprime le vœu qu'en cas de reconstruction de cet édifice, la nef actuelle soit conservée. Puis la parole est à M. Garnier, architecte, qui fait connaître l'église de la Cascine, près de Laval, et en présente le plan, accompagné de photographies.

Cette église, d'une forme étrange, avec cinq absides, une nef et un transsept, est aujourd'hui à ciel ouvert. Elle a été considérée comme une église de Templiers. Sa construction semble remonter au commencement du XIIᵉ siècle. Une tradition locale veut qu'elle n'ait jamais été achevée. Cependant M. Le Fizelier cite un passage du testament de Jeanne Ouvrouin, dans lequel il est dit : « Je donne... en cas que la chapelle du Saint-Sépulcre, près Poligné, étant de présent en ruines, par dévotion d'aucunes, soit couverte et réparée... » Ce texte, dit M. Le Fizelier, semblerait prouver que l'édifice avait été terminé, puisqu'en 1422 il avait besoin de réparations. Ce qui ressort le plus clairement de ce document, c'est que cette église portait le nom de Saint-Sépulcre, fait qui permet de rattacher son origine aux Templiers.

M. Le Fizelier prend ensuite la parole sur la question des *Arviens*, dont la capitale a été placée à *Vagoritum*, près de Saulges, tandis que pour lui ces peuples doivent

être recherchés plus loin vers le Nord, en Normandie, entre Jublains et Rouen. M. Le Fizelier annonce aussi qu'il se propose de maintenir à Jublains (*Noviodunum*) la *civitas Diablintica*, contrairement à l'opinion récemment émise par M. Longnon, qui, dans son ouvrage sur la Gaule au VIᵉ siècle, placerait cette *civitas* aux environs de Séez. Le développement des thèses de M. Le Fizelier fait espérer un mémoire du plus puissant intérêt pour le compte rendu général du Congrès.

A propos de la communication faite par M. Garnier sur *la Cascine*, M. le comte de Marsy fait remarquer qu'en examinant le plan de cette église on peut reconnaître dans la disposition des trois chapelles absidales en trèfle, une analogie, non pas avec l'église proprement dite du Saint-Sépulcre, mais avec l'église souterraine de sainte Hélène. Il signale l'importance qu'il y aurait à comparer les plans des églises dédiées au Saint-Sépulcre bâties en France, en Angleterre, en Allemagne et dans d'autres parties de l'Europe occidentale, avec les plans des églises successives, consacrées au saint Sépulcre, élevées à Jérusalem, et dont M. le marquis de Vogué reconnaît au moins sept dans son livre des *Églises de la Terre-Sainte*.

On pourrait tirer de cet examen des inductions précises pour la date de ces monuments, dont beaucoup sont antérieurs aux croisades et ont été exécutés sur des plans rapportés par des pèlerins. Un certain nombre de ces églises dépendaient même de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, et, ainsi que vient de l'établir M. le comte Riant, à l'aide de documents nouvellement réunis, les revenus des biens qu'elles possédaient étaient perçus pour l'église du Saint-Sépulcre par l'intermédiaire des légats.

M. l'abbé Pointeau lit ensuite une étude sur l'abbaye

de Clermont, visitée dans la matinée, qui provoque également quelques réflexions de la part de M. de Marsy.

Ce dernier commence par faire remarquer que si les écussons de Laval et de Montmorency, placés sur les deux colonnes formant la base de l'escalier de bois qui conduit du transsept aux bâtiments de l'abbaye, remontent aux premières années du XVIe siècle, les balustres qui forment la décoration de cet escalier sont bien postérieurs et ne peuvent guère être attribués qu'au XVIIe siècle, époque où cet escalier a été refait, ainsi qu'il est facile de s'en assurer, du reste, en examinant avec attention les deux piliers armoriés qui ont été sciés et réparés. Deux lions qui s'appuyaient sur les écussons ont été alors supprimés, et on voit seulement les restes de leurs pattes près des écussons. Peut-être même ces deux piliers armoriés proviennent-ils d'une autre partie de l'abbaye.

Il y aurait lieu de signaler, au premier étage du bâtiment de l'Abbatiale, des carreaux en terre estampés du XVIe siècle, représentant les motifs suivants : Un lion, un cerf, avec les lettres I. F. dans le coin, une fleur de lis, une croix fleuronnée cantonnée de roses.

Dans une autre pièce, on remarque aussi des carreaux analogues, mais plus grands. Toutefois, ils portent l'empreinte d'une fleurs de lis d'un caractère beaucoup plus ancien, placée dans un encadrement et destinée à être reproduite sur des carreaux de plus petite dimension.

Cette discussion terminée, M. Paul de Farcy lit une note sur le seel des Contraz de Longuefuye, et sur un jeton de Guy XVII, dernier comte de la famille de Laval-Montfort.

I.

LE SEEL DES CONTRAZ DE LONGUEFUYE.

Les sceaux, dont l'usage était à la fois général et personnel, fournissent à l'histoire locale une foule de renseignements très-précieux par leur variété et par leur authenticité. Sous ce rapport même, ils sont plus intéressants que les monnaies, forcément restreintes à un très-petit nombre de familles princières. Aussi doit-on apporter le plus grand soin à leur conservation. Malheureusement il est quelquefois très-difficile de déterminer ceux que le hasard fait trouver à des distances souvent considérables de leur lieu d'origine et pour lesquels, par



conséquent, tout moyen de contrôle devient impossible. Plus heureux, cette fois, je viens vous signaler un curieux sceau du xve siècle. C'est le seel des Contraz de Longuefuye. La matrice a été découverte à Longuefuye même, en démolissant de vieux murs, il y a environ deux ans. Vendue par les ouvriers à Château-Gontier, pour le poids du cuivre, elle a été acquise au moment où elle allait disparaître dans le creuset du fondeur.

Longuefuye est une petite commune, actuellement du canton de Bierné, dans la Mayenne, et qui ne compte pas cinq cents habitants. C'était autrefois une chastellenie qui devait son importance à ses seigneurs, aux comtes de Laval.

Vous me permettrez d'entrer ici dans quelques détails généalogiques indispensables à l'histoire de ce fief. Lors des partages faits le jeudi après la fête de saint Sébastien de l'an 1292, entre les enfants de Guy VIII de Laval, les seigneuries de Meslay, la Haie de Bouère et Longuefuye furent attribuées à André de Laval, fils aîné de Jeanne de Brienne, seconde femme de Guy VIII. Il fut le chef de la branche cadette de Laval-Chastillon, qui s'éteignit en la personne de Jeanne, sa petite-fille, et dont les biens revinrent par mariage aux aînés de la famille. Jeanne de Laval-Chastillon fut, en effet, seule héritière de Jean son père, mort en 1398. Elle était dame de Meslay, Montsurs, Ollivet, Courbeville, Bouère et Longuefuye.

Le 21 janvier 1373, elle avait épousé Bertrand du Guesclin, comte de Longueville et connétable de France; elle habitait alors en son château de Montsurs. Devenue veuve, la comtesse de Longueville épousa par contrat, signé dans la salle de son château de Meslay, le 28 mai 1384, son cousin germain, Guy de Laval, XIIᵉ du nom, qui mourut en 1412, ne laissant alors qu'une fille, Anne, mariée en 1404 à Jean de Montfort, sieur de Kergolay, qui prit les nom, cri et pleines armes de Laval, et mourut de la peste à Rhodes. Ils eurent plusieurs enfants, entre autres Jeanne, qui épousa, le 24 août 1424, Louis de Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres, grand chambellan et grand maître de France. Elle hérita, en 1433, des biens de sa grand'mère, Jeanne de Laval-Chastillon, et vit l'année suivante le château de Meslay rasé par le

comte d'Arundel. Louis de Bourbon mourut en 1446, et sa femme le 18 décembre 1468. Leurs descendants héritèrent de la seigneurie de Longuefuye, qu'ils vendirent en 1491 à René de Feschal. Le sceau qui nous occupe est donc incontestablement celui dont on se servait du temps de Jeanne de Bourbon-Vendôme, 1433-1468. Voilà deux dates extrêmes; mais la forme des lettres, le haut relief de l'écusson, destiné à être appliqué en placard sur papier, me font pencher pour les dernières années de la vie de Jeanne et me permettent d'affirmer qu'il est de la seconde moitié du XVe siècle. Ce sceau est rond et mesure 0^m035 de diamètre. Au centre, dans un cercle, se trouve un écu parti de Bourbon-Vendôme et de Montmorency-Laval, c'est-à-dire: « au 1er d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bande de gueules, chargée de trois lions d'argent et d'or; au 2e à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent et accompagnée de seize alérions d'azur, » dont le graveur a fait par inadvertance des aigles. De trois côtés le champ est garni de têtes et feuilles de chardon. La légende, bordée d'un large grenetis, porte en gothique cursive : *Seel des Contraz de Longuefuye;* les mots sont accompagnés de feuillages et de petites fleurs. Ce sceau est bien gravé, l'écusson si compliqué ressort parfaitement; la bande et la croix ont été chargées de hachures s'entre-croisant pour les faire ressortir davantage sur le champ laissé uni.

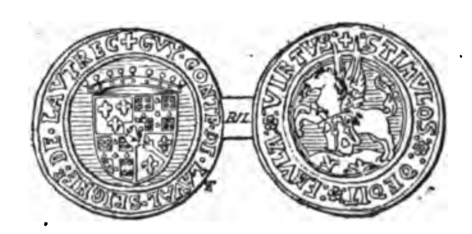
En raison même du peu d'importance actuelle du lieu qu'il concerne, ce sceau m'a paru intéressant à signaler, et je suis heureux de fournir ce renseignement à ceux qui, je l'espère, entreprendront de réunir les preuves encore existantes de l'illustration des familles qui se sont succédé dans le comté de Laval.

II.

JETON DE GUY XVII.

Le jeton que j'essaierai de décrire concerne également un des membres de la famille des comtes de Laval. Il provient de la collection de M. Lambert, mort bibliothécaire de la ville de Bayeux, et j'ai tout lieu de le croire inédit.

Ce jeton, en cuivre jaune, nous offre d'un côté un écusson surmonté d'une couronne comtale à neuf perles. Il est écartelé au 1er de France, au 3e d'Évreux, aux 2e et 4e de Montmorency-Laval, sur le tout de Vitré. La légende entre deux grenetis se lit ainsi : Guy . conte de Laval . seigne^r . de . Lautrec. Le revers offre le cheval Pégase, lancé sur un tertre plat et herbé. Il porte sur le flanc gauche, attaché au poitrail, un écu échancré, chargé de deux bourdons posés en chevron et accompagnés de trois montagnes. La légende, dont chaque mot est séparé par une petite rose, est celle-ci : *Stimulos dedit emula virtus.*



L'inscription de la face exclut toute incertitude. Ce jeton, en effet, ne peut appartenir qu'à Guy XVII, le dernier des Laval-Montfort. Il avait épousé, en 1535, Claude de Foix, qui devint, par la mort de son frère Henri, arrivée

cinq ans après, seule héritière de tous les biens de sa maison. C'est ainsi que son mari pouvait se qualifier de seigneur de Lautrec. Les armoiries que nous avons décrites sont exactement celles que portait François, comte de Laval, connétable de France, sous Charles VII, et Louis XI avait accordé à Guy XV l'autorisation décarteler ses armoiries de celles de France.

Le légende du revers est plus difficile à expliquer. En l'absence de documents positifs, je hasarderai quelques conjectures, laissant à de plus autorisés le soin de les approfondir et d'en déterminer le sens exact. Cette sentence latine, empruntée à quelque poëte, apprend bien peu de chose. *La vertu d'un émule m'aiguillonne.* Que vient faire ici Pégase? S'agirait-il de poésie? Guy XVII, dont l'histoire a enregistré l'amour du luxe, des dépenses folles, qui donna à l'empereur Charles-Quint une leçon de générosité, Guy XVII, dis-je, cultivait-il les muses entre deux batailles? Avait-il pour émule André Guillard, premier président de Bretagne, dont l'écu se voit sur le Pégase? Faut-il y voir une preuve des revendications à la présidence des états de Bretagne que les Laval, en qualité de seigneurs de Vitré, disputaient depuis si longtemps et avec tant d'ardeur aux sires de Rohan? D'ailleurs Guy XVI, père du sire de Lautrec, avait été en 1513 nommé gouverneur de Bretagne, et son fils a pu hériter de cette charge.

Quoi qu'il en soit, notre jeton ne peut être antérieur à 1540, époque à laquelle Guy XVII recueillit l'héritage des Lautrec, ni postérieur à 1551, date de sa mort. Guy fut, en effet, enlevé, jeune encore, par une pleurésie. Il mourut à Saint-Germain-en-Laye. Son corps fut rapporté à Laval et inhumé à Saint-Thugal; avec lui s'éteignit la branche des Laval-Montfort. Sa succession était

très-obérée, et pour couvrir les dettes considérables qu'il laissa, il fallut vendre tous ses meubles et joyaux. Sa nièce, Renée de Rieux, et son mari, Louis de Sainte-Maure, qui prit le nom de Guy XVIII, héritèrent du comté de Laval.

En dernier lieu la parole est à M. Le Fizelier pour la lecture d'un travail sur les Arvii et les Diablintes.

Arvii et Diablintes.

I.

LES ARVII ET VAGORITUM.

Je demande au Congrès la permission de revenir sur une question de géographie ancienne intéressant notre province du Maine ; question qui a souvent été agitée, qui ne paraît pas encore épuisée et avec laquelle pourtant il faudrait en finir : c'est celle de ces prétendus Arviens que, depuis Bourguignon d'Anville, tous nos historiens locaux veulent placer dans le bas Maine.

On sait que le seul Ptolémée, parmi les auteurs anciens, a cité ces Arvii et a donné le nom de leur capitale : Vagoritum. Au XVIII[e] siècle, d'Anville (1), sur des indications très-incomplètes qui lui avaient été adressées par le curé de Saulges et par un M. Baieux, inspecteur des ponts et chaussées, crut retrouver l'emplacement de Vagoritum, à

(1) Mémoire lu à l'Académie, le 18 février 1757. V. 27[e] vol. de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Paris, in-4°, 1761, p. 108.

une demi-lieue du bourg de Saulges, sur un plateau dominant la vallée de l'Erve, plateau qui portait dans le pays le nom de « la cité » et qui présentait des vestiges de l'époque gallo-romaine. Il n'hésita donc pas à placer dans cette contrée les Arviens dont, suivant lui, la rivière d'*Erve* avait conservé le nom. On accepta sans contrôle cette opinion du grand géographe et, depuis, les Arviens et leur Vagoritum furent acquis au bas Maine.

Cependant le peu de sérieux de cette assimilation avait frappé M. William d'Ozouville, un de nos érudits qui ont le plus profondément fouillé l'histoire de nos origines. Le premier il osa attaquer l'opinion de d'Anville, une première fois dans le *Mémorial de la Mayenne* (1), une seconde, aux assises scientifiques de Laval, en 1853 (2); il apporta tous les arguments principaux pour établir que les Arvii de Claude Ptolémée n'avaient jamais pu occuper un point quelconque du département de la Mayenne. Mais les erreurs historiques sont tenaces. Nos écrivains locaux ne voulurent pas se départir de l'opinion reçue, et le savant D. Piolin (3) et le général Ferdinand Prévost, dans une brochure exclusivement consacrée à ce sujet (4), persistèrent à regarder ces prétendus Arvii comme un peuple ayant habité la partie méridionale du bas Maine et à placer aux environs de Saulges leur capitale, Vagoritum.

(1) Édit. in-8, t. IV, p. 319.

(2) V. *Bulletin de la Société de l'Industrie de la Mayenne*, t. II, p. 83.

(3) *Histoire de l'Église du Mans*, t. I et II, passim. — *Ex-voto* monumental de l'église de Saulges. *La Cité des Arviens*, 1 broch. in-12, Paris, 1858.

(4) *Notice sur les Arvii, peuple gaulois* mentionné par Ptolémée, in-8°, Saumur, 1864.

La commission de topographie des Gaules fut plus prudente. S'appuyant sur ce fait incontestable que, d'après les indications de longitude et de latitude données par Ptolémée, on ne pouvait chercher les Ἀρούιοι que dans la Normandie, et que dans cette position ils faisaient double emploi avec les Ἐσσούιοι (*Essui*, *Essuvii* des manuscrits de César, dont ils n'étaient peut-être qu'une altération), elle décida que le nom des Arvii ne serait pas inscrit sur ses cartes des Gaules (1).

En 1868 les études géographiques sur l'ancienne Gaule étaient à l'ordre du jour. Cette question des Arvii fut de nouveau agitée. La Société de l'Industrie de la Mayenne (section des lettres, sciences et arts) voulut en avoir le dernier mot; elle entreprit des fouilles dans la commune de Saulges, sur ce plateau appelé *la Cité*, où d'Anville avait cru retrouver les ruines de Vagoritum.

Nos fouilles ne furent pas fructueuses. Après un mois de déblais et de recherches, il n'avait été découvert et mis au jour que peu de chose : des pans de mur dont la date a semblé douteuse; des débris de briques, quelques monnaies, et enfin les traces incontestables d'une voie romaine traversant le plateau dans toute son étendue.

A la suite d'une visite faite à ces fouilles par notre Société, à laquelle s'étaient joints des membres de la Société Archéologique de Mayenne, il fut unanimement reconnu que sur ce plateau, si étroit et si peu étendu, il n'y avait pas trace d'une ville gallo-romaine,

(1) *Les anciennes Populations de la Gaule*, résumé de la Commission de topographie, par A. Bertrand. V. *Revue archéologique,* nouvelle série, t. IX (1864 I), p. 413.

pas même d'un *castrum;* que les substructions mises au jour par les fouilles pouvaient être considérées comme des ruines remontant à l'époque gallo-romaine, mais n'indiquaient pas même une agglomération considérable d'habitants; qu'il fallait enfin oublier ce rêve de la cité des Arviens et chercher ailleurs les Ἀρουίοι de Ptolémée et leur capitale Οὐαγορίτον.

Deux notes émanées de membres de notre Société reproduisirent cette opinion dans les journaux de la localité, *Indépendant de l'Ouest*, du 9 août 1868, et *Echo de la Mayenne*, du 19 août 1868.

Lorsque je lus ces deux notes, je pensai bien qu'elles ne passeraient pas sans exciter quelque rumeur et ne resteraient pas sans réponse.

Rien n'est plus difficile à déraciner qu'une erreur historique, lorsque le temps semble l'avoir consacrée. Un premier auteur l'a émise, sans y attacher souvent grande importance; un second est venu qui, sans contrôle, l'a reprise, augmentée; un troisième et vingt autres à la suite l'ont répétée, réimprimée, rééditée, et au bout de quelque temps cette erreur, cette fable, est devenue une vérité indiscutable, paraît-il, à laquelle il n'est pas prudent de toucher, surtout lorsqu'elle flatte, dans une certaine mesure, l'amour-propre national. Compter parmi ses ancêtres les Diablintes, c'est déjà beau; y ajouter les Arviens, c'est mieux encore, et vouloir supprimer l'une de ces glorieuses origines semble à quelques esprits un crime de lèse-nationalité.

Donc nous devions nous attendre à une réponse et à une réfutation en règle de nos déductions. Cette réponse toutefois se fit attendre, — une année tout entière, — et ne parut que dans le numéro de l'*Indépendant* du 15 août 1869. Elle était longue, pas trop cependant pour

un sujet si intéressant, un peu vive, et enfin anonyme.

Cependant, à l'encontre de l'auteur anonyme de l'*Indépendant*, à l'encontre de M. Duchemin de Villiers dans ses *Essais sur Laval* (1), et de notre savant Cauvin (2); malgré M. Ferdinand Prévost, malgré D. Piolin, malgré même le géographe d'Anville, l'inventeur de ces Arviens et de Vagoritum dans le bas Maine, nous soutiendrons, avec le géographe Samson (3), avec M. d'Ozouville, avec les membres de la Commission de Topographie des Gaules :

1° Que les Ἀρούιοι de Ptolémée, dont on a fait les *Arviens* (en admettant que ces mots Ἀρούιοι, Ἀρρουβίοι des mss., ne soient pas des thèmes fautifs des copistes), n'ont jamais occupé une contrée quelconque du département de la Mayenne; que par conséquent il faut chercher leur capitale Vagoritum sur un tout autre point de la France.

2° Que les résultats des fouilles faites à la cité de Saulges démontrent qu'il n'a jamais existé dans cet endroit, non pas seulement une ville gallo-romaine, mais même un centre un peu important de population.

§ I.

Et d'abord l'existence d'un peuple gaulois nommé *Arvii* est-elle démontrée? Nullement, et pourtant ce serait là le premier point à établir. Ni César dans ses *Commentaires*, ni Pline dans sa Nomenclature des peuples de la Gaule, ne parlent de ces *Arvii*. Claude Ptolémée, le géographe grec,

(1) V. le Deuxième essai.

(2) V. sa *Géographie du diocèse du Mans*, p. 27 et 254.

(3) V. *Ses remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*. p. 20.

qui écrivait à Alexandrie vers 140 après Jésus-Christ, est le *seul* qui en fasse mention. Dans son énumération des peuples gaulois, après les Αὐλιρκίοι Διάβλιται, il cite : οἱ Ἀρούιοι καὶ πόλις Οὐαγορίτον, avec des indications de longitude et de latitude dont nous parlerons tout à l'heure. De ces Ἀρούιοι (ou Ἀρρουβίοι, suivant d'autres mss.) les traducteurs latins ont fait *Arvii*, les traducteurs français : *Arviens*, et du nom grec de la ville Οὐαγορίτον on a tiré le mot de *Vagoritum*.

Voilà tout, et lorsqu'aucun autre des historiens ou géographes de l'antiquité n'a parlé de ce peuple; lorsque l'on sait par ailleurs combien sont fautifs les mss. de Ptolémée, combien d'erreurs ont commises les copistes du géographe d'Alexandrie, des doutes très-sérieux commencent à naître sur l'existence des *Arvii*.

Il y a plus, si ces *Arvii* eussent réellement existé; ils figureraient certainement sur la notice dite d'Honorius, à côté des Cénomans, des Diablintes, des Andegaves et des Redons, au milieu desquels, suivant d'Anville, ils devaient habiter. Cependant, ni dans cette notice, ni dans les anciens itinéraires qui nous ont été conservés, on ne trouve le nom des *Arvii* et de léur capitale Vagoritum.

Mais, dit-on, Vagoritum aura été détruit, comme Jublains l'a été certainement, dans un de ces grands désastres qui précédèrent la chute de l'empire romain ou par un de ces torrents d'invasions qui passèrent sur la Gaule en la ravageant; et, ajoute notre auteur anonyme, cette destruction doit être rapportée au chef saxon Thar, dont l'invasion remonte à la fin du IIIe siècle.

Sans discuter l'existence problématique de ce Thar et de son invasion dans le Maine, nous reconnaissons que Jublains, l'ancien Neodunum, la capitale des Diablintes, a subi deux destructions complètes. Les coupes

de terrains relevées par nos collègues de la Société archéologique de Mayenne, ainsi que les fouilles qui ont été opérées, ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet.

Mais le souvenir des Diablintes et de leur capitale ne fut pas perdu pour cela. Après sa première destruction, cette capitale, relevée de ses ruines, figure encore dans la notice d'Honorius (402). Après sa deuxième destruction, elle ne disparaît pas de l'histoire. Pendant toute la durée du pré-moyen âge, nous en retrouvons le nom et le souvenir dans les actes de nos évêques : c'est telle métairie, c'est tel bois d'ifs situé *in pago Diablintico*. C'est le *vicus Diablinticus* des actes de saint Thuribe (IVe ou Ve siècle). C'est l'*oppidum Diablintis,* la *casa,* la *sancta Ecclesia Diablintica* du testament de saint Bertrand (an 616). C'est la *condita Diablintica,* le *monasterium Diablintis* du testament de Beraire (710). C'est enfin le *monasterium in Diablintico* et le *vicus Diablinticus* des Præcepta de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, de 802 et de 813.

Si Nœodunum n'est plus la ville opulente des premiers temps de l'empire, ornée de temples, de bains, de théâtres, du moins elle n'a pas entièrement disparu : un centre de population est resté fidèle à ses ruines; le nom de Diablintes existe encore et persistera jusqu'à nos jours dans l'appellation moderne de *Jublains.*

En est-il de même pour les *Arvii* et *Vagoritum?* Non. Nous ne trouvons aucune trace de ces deux noms dans nos actes ecclésiastiques du pré-moyen âge. Il serait étrange que ce peuple et sa capitale eussent disparu si complétement et que leurs noms eussent été si entièrement oubliés, que dans les actes de nos évêques, qui renferment tant de noms de lieux appartenant au bas Maine, il ne s'en trouve pas un qui rappelle les *Arvii* et *Vagoritum.*

Nous mettons au défi nos adversaires de produire un

seul texte, depuis Ptolémée, où ces Arvii et Vagoritum soient seulement cités; et notre savant Cauvin lui-même (qui avait adopté un peu légèrement l'opinion de d'Anville) ne peut, dans sa *Géographie ancienne du Maine*, v° *Arvii*, apporter une seule preuve écrite de l'existence de ces Arviens dans nos contrées.

§ II.

Ce n'est pas tout, et il y a quelque chose de plus fort en faveur de l'opinion que nous soutenons. Si on veut lire attentivement tout le passage de Ptolémée, non en le tronquant, comme l'ont fait M. Prévost et l'anonyme de *l'Indépendant*, mais dans son entier, on acquiert la certitude qu'il est impossible, d'après le texte même, de placer les *Arvii* dans le bas Maine et leur ville de *Vagoritum* aux environs de Saulges.

Voici le passage; je le cite, pour plus de facilité, d'après la tradition latine : le texte grec se trouve partout.

« Après avoir parcouru de l'orient à l'occident les côtes de la Manche, avoir cité les *Caletæ*, à l'embouchure de la Seine (pays de Caux), les *Lexuvii* (Calvados), les *Veneti* (pour *Unelli*, Manche), les *Biducenses*, les *Ossimii*, qui vont jusqu'à la pointe du Finistère, et enfin les *Venètes*, Ptolémée, revenant de l'occident à l'orient, et cette fois à travers les terres, continue ainsi :

	Longitudo.	Latitudo.
« Sub quibus (Venetis) Samnitæ appropinquantes Ligeri fluvio.	»	»
« In Mediterranea autem, Venetis magis orientales sunt Aulerci-Diabolitæ, quorum civitas Nœodunum.	18	50

	Longitudo.	Latitudo.
« Post quos Aruii (alias Arrubii) et civitas Vagoritum.	18 2/3	50
« Post quos usque ad Sequanam fluvium Veneliocassii, quorum civitas Rotomagus.	20 1/6	50 1/3
« Et iterum Samnitis orientaliores sunt Andicani, quorum civitas Juliomagus.	18 1/3	49 1/3
« Reliquum post hos ad ortum, Auliorci, qui et Cenomanni dicuntur, habitant quorum, civitas Vendinum (alias Suindinum).	20 1/2	49 1/3

Évidemment Ptolémée parle d'après des rapports de voyageurs ou de marchands, et il suit, dans sa nomenclature, les itinéraires que ces voyageurs avaient eux-mêmes suivis. Il ajoute des indications de longitude et de latitude qui ne sont peut-être pas absolument justes et ne répondent pas exactement à la position vraie des cités, mais qui, pour la position respective des peuples, sont précieuses et ne peuvent être négligées.

Je traduis : « Au-dessous des Venètes, les Samnètes (leçon fautive pour Namnètes), sur les bords de la Loire. Plus à l'orient des Venètes et dans l'intérieur des terres, les Aulerces - Diablintes, dont la ville est Nœodunum (Jublains). Après eux les Arviens et leur ville Vagoritum. Et après ces derniers, jusqu'au fleuve de Seine, les Véné-liocasses, dont la ville est Rotomagus (Rouen). »

Je le demande de bonne foi, à la lecture de ce texte si clair, est-il possible d'avoir un doute sur la situation des Arviens. Ne faut-il pas évidemment les chercher sur une ligne légèrement courbe joignant Vannes à Rouen, à l'orient des Diablintes, entre ces Diablintes et Rouen, c'est-à-dire en Normandie, aux environs de Séez ou d'Argen-

tan. Ce texte me paraît si net, que je ne comprends pas comment il peut y avoir des discussions sur ce point.

Puis le géographe, reprenant son énumération à l'embouchure de la Loire, revient aux Namnètes. « A l'orient de ce peuple, dit-il, sont les Andicanes ou Andegaves, dont la ville est Juliomagus (Angers), et à l'orient de ces derniers, les Aulerces, qui sont aussi appelés Cénomans, et dont la ville est Vindinum ou Suindinum (le Mans). » Et n'est-il pas évident que si les Arviens eussent habité le bas Maine et que leur capitale Vagoritum eût été à Saulges, le géographe grec les eût placés, dans l'ordre adopté par lui, entre les Andegaves et les Cénomans?

Je ne veux point insister sur la preuve tirée des longitudes et des latitudes données par Ptolémée. Je craindrais de me lancer dans des questions de cosmographie, où je pourrais m'égarer. Cependant, tout en reconnaissant que ces longitudes et latitudes sont souvent fautives et qu'elles ne doivent être invoquées qu'avec réserve, on peut, ce me semble, affirmer avec les membres de la Commission de topographie des Gaules, dont les longs et scrupuleux travaux sont un gage d'exactitude, « que, d'après les chiffres donnés par Ptolémée (18°50' de longitude et 50° de latitude), Vagoritum ne peut être cherché au sud des Diablintes, là où le placent d'Anville et ses continuateurs, mais bien au nord-est de ce peuple, c'est-à-dire en Normandie. »

Et nous conclurons avec eux : 1° qu'on ne doit plus placer les Arviens et Vagoritum dans le bas Maine; 2° que dans la position où les met Ptolémée, il faudrait les placer dans la basse Normandie, à un point situé entre Jublains et Rouen; 3° enfin que dans cette situation ils font double emploi avec les *Essui* de César, et qu'il est plus que probable que les mots Ἀρούιοι, Ἀρρουβιοι, des manuscrits de

Ptolémée, ne sont que des leçons fautives des copistes et des altérations d'Ἐσσούιοι, Ἐσούιοι (*Essuii, Essuvii, Sessuvii*, des manuscrits de César).

§ III.

Nous pourrions nous arrêter là. Étant démontré, par le texte même de Ptolémée, le *seul* écrivain qui cite les Arviens et leur ville Vagoritum, que ces Arviens ne peuvent être placés dans le bas Maine, il ne paraît pas nécessaire de pousser plus loin notre argumentation.

Mais, nous objecte-t-on, l'opinion du célèbre d'Anville?

Voyons ce qu'elle vaut, et par suite ce que valent les raisons de MM. Duchemin de Villiers, D. Piolin, Cauvin, Prevost et de l'anonyme de *l'Indépendant de l'Ouest*, qui tous n'ont fait que répéter d'Anville, sans essayer de contrôler ses assertions.

« D'Anville, dit notre anonyme, *qui fit des fouilles au siècle dernier*, ne craignit pas de compromettre son nom en plaçant Vagoritum sur le lieu appelé la Cité, à l'aspect des traces encore imposantes *qu'il y trouva*... Et notre vieille cité eut sa place dans la géographie du monde ancien. »

D'abord il y a ici une erreur. Jamais Bourguignon d'Anville n'est venu dans ce pays; jamais il n'y fit de fouilles, et, par suite, jamais il n'y put *trouver les traces imposantes d'une cité*. Si on veut relire son mémoire, analysé au XXVII[e] tome de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, on voit qu'il avait appris du curé de la paroisse de Saulges « que la tradition populaire appeloit *la Cité* un emplacement escarpé situé dans un coude de la rivière de

l'Erve, appelée dans les anciens titres Arva... » Il ne lui en fallut pas davantage; avec ce simple rapprochement de noms : *Arva, Erve*, *Arviens*, sur la seule vue d'un plan très-incorrect que lui avait adressé M. Baieux, inspecteur des ponts et chaussées, à distance, de son cabinet, sans avoir visité les lieux, il bâtit son système.

Est-il besoin de dire que cette ressemblance entre le nom ancien de la rivière d'Erve, Arva, et le mot *Arvii*, traduction latine de l'Ἀρούιοι de Ptolémée, ne prouve absolument rien. Tout le monde sait que le mot *Erve, Arve*, est un nom générique signifiant cours d'eau, rivière, qu'il se retrouve sur une foule de points de la France, et personne n'oserait plus soutenir sérieusement que ce sont les *Arvii* de Ptolémée qui ont laissé leur nom à cette petite rivière du bas Maine.

Le nom de *Cité*, conservé, dans le langage populaire, à cet escarpement, justifie-t-il du moins l'hypothèse de d'Anville et de ceux qui l'ont suivi? Pas davantage. Sur plusieurs points du département, nous trouvons cette dénomination de cité : la *cité* de Grenoux, près Laval; le champ de la *Cité*, près Château-Gontier; la *Cité*, lande avec ruines, commune de Thorigné; le bourg de Courcité, etc., sans qu'on ait jamais induit de ce mot l'existence d'un chef-lieu de *civitas* ou d'une ville gallo-romaine sur ces divers points.

Ces arguments, tirés de la ressemblance des mots *Erve, Arva, Arvii*, et de cette appellation de *cité* conservée dans le langage populaire, n'ont donc pas de valeur; il en est de même de ces tombeaux en calcaire coquillier, que l'on trouve, en effet, en très-grand nombre dans le bourg de Saulges et sur lesquels l'anonyme de *l'Indépendant* insiste avec trop de complaisance.

Il se trompe étrangement lorsqu'il dit « qu'on ne peut

raisonnablement faire remonter ces tombeaux qu'à l'époque de la cité » gauloise ou gallo-romaine de Vagoritum. Ces cercueils à couvercles, en calcaire coquiller, sont très-nombreux dans notre pays; beaucoup ont été ouverts et ont donné des objets d'origine franque, qui figurent dans nos musées. Ils n'appartiennent jamais, nous le savons tous, aux époques gauloise et gallo-romaine. Ils sont caractéristiques, au contraire, de l'époque mérovingienne. On les trouve en abondance non-seulement à Saulges, mais à Châlons (1) (canton d'Argentré), à Montenay (2) (canton d'Ernée), où des centres importants de population ont existé à cette époque (3). Ceux de Saulges ne peuvent donc rien prouver pour l'existence d'une ville gauloise ou gallo-romaine à une demi-lieue de là.

Il nous reste à examiner les preuves tirées par nos adversaires des fouilles qui ont été faites à diverses époques sur le lieu de la Cité et des objets trouvés dans ces fouilles.

(1) *Caladunum*. L'évêque Beraire II y fonde un monastère de filles en 710.

(2) *Montaniacus*. Saint Thuribe en consacra l'église (ive ou ve siècle).

(3) Voici la liste des communes de la Mayenne où ont été découverts ces cercueils coquillers de l'époque mérovingienne : *Andouillé*, au nord de l'église; *Bouère; Brécé*, près de l'église; *Châlons*, dans le bourg, en quantité considérable; *Changé*, près Laval; *Charchigné; Colombiers; la Croizille*, dans le cimetière actuel; *Deux-Erailles* (ibid.); *Entrammes; Jublains*, en quantité considérable; *la Mercerie*, près Laval; *le Ménil; Montenay*, en quantité considérable; *Montourtier; Moulay; Nuillé; le Pas; Saulges*, en quantité considérable; *Torcé*, idem.; *Vimarcé*.

IV.

Avant d'aborder ces fouilles et leurs résultats, jetons un coup d'œil sur le terrain qui porte le nom de la *cité de Dancé,* et non de la *cité d'Erve,* comme on l'a trop souvent répété à tort. C'est une sorte de plateau escarpé, aux parois abruptes, dominant la profonde vallée que s'est creusée la rivière d'Erve entre deux murailles de rochers. D'un seul côté le plateau est accessible par le chemin qui vient de Saulges, et à l'autre extrémité par une pente douce qui descend à la rivière. Le paysage est charmant et attire chaque année de nombreux visiteurs qui viennent admirer ces beaux lieux et les mystérieuses profondeurs des *caves à Margot*, creusées par la nature dans le rocher même qui supporte le plateau.

La superficie de ce plateau est fort restreinte : « 150 toises environ en longueur et 100 toises en largeur. » Ce sont les chiffres donnés par le mémoire de d'Anville, et ils sont approximativement vrais, c'est-à-dire 290 mètres de long sur 195 mètres de large environ. Je le demande, y a-t-il là place, emplacement suffisant pour une ville, moins que cela, pour une agglomération un peu importante d'habitants? Évidemment non.

Cela est tellement certain, que Bourguignon d'Anville l'a reconnu lui-même. « On serait étonné, dit-il, de voir l'emplacement (de Vagoritum) borné dans ces limites, si l'on ne savait pas que ce qui, dans plusieurs anciennes villes de la Gaule, subsiste distingué sous le nom de *cité,* indépendamment du reste d'étendue qu'occupent ces villes, est pareillement très-resserré. On peut croire que la ville des Arvii avoit des habitations prolongées vers le

côté le plus accessible et au dehors de ce qui composoit la partie dominante ou principale de la ville. » Malheureusement l'hypothèse de d'Anville n'est pas confirmée par les faits : en dehors du plateau, il n'a été fait aucune découverte, à aucune époque, montrant qu'une ville, une agglomération d'habitations ait existé en dehors et auprès de ce plateau appelé la Cité.

Et, en définitive, qu'a-t-on découvert sur ce plateau? Quelles richesses ont été mises au jour par les fouilles opérées à diverses époques? Prouvent-elles l'existence, en ce lieu, d'une cité populeuse, d'un centre important, chef-lieu politique et religieux d'un peuple de la Gaule, d'une ville enfin connue jusqu'en Égypte, du géographe Ptolémée, — mais connue de lui seul, il est vrai?

Voyons ce que nos auteurs disent de ces fouilles. Et d'abord d'Anville :

« *Des vestiges de fondations* s'y distinguent, quoiqu'on y ait fait passer la charrue, et on les reconnaît plus sensiblement dans les endroits désignés sur le plan (la reproduction du plan de M. Baieux jointe au mémoire) par la lettre C. La maçonnerie est de pierre de rocher cimentée avec du mortier. Le curé de Saugé (pour Saulges) déterra dans ce lieu, il y a environ vingt ans, quelques médailles d'argent, une entre autres de l'empereur Valérien, plusieurs vases de terre jaune et rouge, du mâchefer et du charbon. » Voilà tout, et vous avouerez que c'est peu pour établir l'existence d'une ville gallo-romaine en cet endroit.

Cauvin (v° *Vagoritum,* page 534) ne fait que reproduire les indications de d'Anville, mais en les embellissant. Les *vestiges de fondations* deviennent *une enceinte* dont les murailles, quoique démolies, laissaient encore, au XVIIIe siècle (1756, date du mémoire de d'Anville), des traces sensibles... » Voilà bien l'histoire de ce Vagoritum

et le procédé par lequel cette fable s'est établie, enracinée. Tous, et le savant Cauvin lui-même, ont copié d'Anville, sans chercher à vérifier et à contrôler ses dires, chacun ajoutant quelque chose de son cru, et sans le vouloir, instinctivement, renchérissant sur son prédécesseur.

M. Duchemin de Villiers (page 70 de ses *Essais*) : « Depuis 1800, la cité de Saulges a été souvent visitée et examinée. On y a commencé des déblaiements; on y a trouvé des médailles et des débris remarquables de choses antiques qui ont confirmé l'opinion que ces ruines sont véritablement celles de Vagoritum. Mais on n'y a pas fait encore de fouilles assez régulières ni assez étendues pour nous procurer toutes les lumières que l'histoire et l'archéologie pourraient en espérer. » Ces fouilles *régulières* et *étendues* que demandait M. Duchemin de Villiers en 1843, notre Société de Laval les a faites en 1868, avec grand soin et sans parti pris d'avance; et loin d'avoir pour résultat de confirmer l'hypothèse de d'Anville, je l'ai dit déjà, elles la mettent à néant.

M. Ferdinand Prévost, dans sa brochure, va encore plus loin. Il a vu ou cru voir sur ce plateau [et pourtant presque partout le roc naturel y est à fleur de terre], « des murs ensevelis sous des terres et sous les décombres de la partie supérieure des édifices..., des débris de remparts, de clôtures, d'habitations... » Il a reconnu le tracé de quelques rues et la large voie qui descendait à la rivière (1). Que l'imagination est une grande enchanteresse! Les membres de notre Société qui, pendant un mois, ont surveillé les fouilles de 1868 n'ont, hélas! rien retrouvé de ces merveilles. Ils ont rencontré des pans de murs qu'on peut certainement rattacher à l'époque gallo-romaine;

(1) Page 9.

mais ils n'ont vu aucune substruction indiquant l'existence de monuments publics, bains, temples, etc.; nulle sculpture ayant pu servir à l'ornementation de ces monuments; nulle mosaïque, nulle fresque, nulle trace même d'une simple villa opulente. Veut-on que ce plateau ait été l'*arx*, la forteresse de la cité gallo-romaine de Vagoritum? On retrouverait au moins la trace des murs d'enceinte, surtout du côté où le plateau était facilement accessible et attaquable. Mais où sont-ils ces restes de remparts qu'a cru voir M. le général Prévost?

Enfin, si nous groupons tous les objets découverts à diverses époques et énumérés par MM. de Villiers, Cauvin, Prévost et l'anonyme de *l'Indépendant*, objets dont une grande partie a été recueillie et est conservée dans cet hospitalier château de Thévalles, appartenant à la famille de la Roche-Lambert, nous trouvons des tuiles à rebord, quelques objets de bronze, des médailles et monnaies romaines presque toutes de cuivre, quelques-unes d'argent, une statuette qui paraît représenter une Vénus, des débris de ces fines poteries rouges, si communes d'ailleurs, dont l'une ornée, paraît-il, de fleurs et de rinceaux, et portant le nom du potier *Sylvius*. Cette poterie paraît avoir singulièrement impressionné l'anonyme de *l'Indépendant*. « De telles poteries devaient être chères, dit-il, et ne pouvaient appartenir qu'aux riches habitants d'une ville. » Faut-il dire à nos contradicteurs que ces briques à rebord, ces médailles, ces statuettes, et même ces fines poteries rouges portant le nom d'un potier, se sont retrouvées sur une foule de points de notre pays et souvent en abondance, notamment aux Provenchères, près Craon, à Grenoux, près Laval, dans la vallée de Riparfont, près Ernée, etc. Ces débris sont évidemment indicatifs d'habitations gallo-romaines. Mais on les rencontre partout, et

à eux seuls ils ne sauraient être la preuve de l'existence d'une ville, d'une cité dans les lieux où on les trouve.

Un bien habile fouilleur, M. Chaplin-Duparc, est venu, après tous les autres, sonder les mystères du plateau de Dancé. Ce n'étaient pas les ruines, les débris de l'époque gallo-romaine qu'il cherchait; il voulait remonter plus haut. Mais il a été frappé comme nous, comme les membres de la Société de Laval, de l'indigence des débris gallo-romains sur ce plateau exigu où l'on veut placer la cité des Arviens. « Tout au plus, nous disait-il, peut-on y voir les restes d'un *pauvre petit établissement.* »

Résumons-nous. Sur ce plateau si souvent étudié et fouillé, rien qui rappelle les remparts et le reste d'une forteresse, d'une citadelle, moins encore d'une cité. Incontestablement il était traversé par une voie romaine. Sur le bord de cette voie, peut-être un poste militaire, un relai, *veredorum statio,* avec ces petites industries qui venaient s'installer autour : une forge (l'existence en paraît certaine), une auberge, *popina*, *taberna*, etc. Et l'existence, en ce lieu, de ces modestes établissements, suffit pour expliquer les restes de murs et les quelques débris d'antiquités gallo-romaines que nos fouilles et les fouilles antérieures ont mis au jour.

Renonçons donc au rêve des Arviens et de Vagoritum dans notre bas Maine. Si le plateau de Dancé et si les beaux environs de Saulges perdent la gloire problématique d'avoir été le Vagoritum des Arviens, ils en gardent une autre aussi belle et bien plus certaine. Grâce aux découvertes de M. Chaplain-Duparc, grâce à ses fouilles infatigables, ce lieu reste la grande station préhistorique de la Mayenne, comme Jublains, avec ses magnifiques ruines, demeure, pour notre pays, la grande cité de l'époque gallo-romaine.

II.

LES DIABLINTES ET NŒODUNUM.

(*Réponse à M. Longnon.*)

§ Ier.

Au moment de l'arrivée de Jules César dans les Gaules, une partie de la contrée comprise entre Seine et Loire était occupée par la puissante confédération des Aulerces. Sur les bords de la Seine se trouvaient établis les Aulerces-Éburovices; à l'ouest, les Aulerces-Cénomans; plus à l'ouest encore, les Aulerces-Diablintes. Peut-être faut-il même rattacher à cette confédération, comme le conjecture M. E. Desjardins (1), les *Ambarii, Ambibarii, Ambivariti,* peuple cité par César, qui était certainement voisin des Diablintes, et qu'un de nos collègues, M. Moulin, a proposé heureusement de placer dans le bas Maine, à Ambrières, très-ancienne localité qui aurait conservé le nom de cette tribu gauloise (2).

La situation géographique des *Aulerci-Eburovices* (pays d'Évreux) et celle des *Aulerci-Cenomani* (Maine oriental, département de la Sarthe) ne présentent aucune difficulté.

Il n'en est pas de même de celle des *Aulerci-Diablintes.*

(1) *Géographie de la Gaule romaine.* Paris, Hachette, 1878. Tome II, ch. IV.

(2) Voir le travail de M. Moulin sur les Ambibariens, lu à la 3e séance du Congrès.

Cette question de géographie a soulevé autrefois de vives controverses, qui semblent renaître aujourd'hui. D'anciens géographes plaçaient les Diablintes dans le Brabant, à côté des Morins; d'autres (Sanson, Expilly et la plupart des commentateurs de César) dans le haut Perche, près de Nogent-le-Rotrou. Hadrien de Valois et tous les historiens de la Bretagne les revendiquaient pour la presqu'île armoricaine, sans nier toutefois que leurs tribus ne pussent s'étendre jusqu'à la Mayenne.

Enfin, au XVIII[e] siècle, parurent les savantes *Dissertations* de l'abbé Lebœuf (1). Par l'étude attentive des vies et des testaments de nos évêques du Mans, actes dans lesquels des localités appartenant incontestablement au bas Maine étaient citées avec ces indications : *In condita Diablintica, in parochia Diablintica, in oppidum Diablintis, secus Diablintis vico, in vicaria Diablintica*, etc. etc., le chanoine d'Auxerre établit d'une manière indiscutable que les Diablintes devaient être cherchés dans le bas Maine, et que le moderne bourg de *Jublains*, altération du mot *Diablintes*, était leur capitale.

Les preuves données par l'abbé Lebœuf, confirmées plus tard par les découvertes de l'archéologie, étaient tellement éclatantes, que désormais il n'y eut plus de discussions à ce sujet. Les plus savants géographes, et Bourguignon d'Anville, et plus tard Walkenaër, adoptèrent ses conclusions, ainsi que notre Cauvin, qui, dans sa *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, apporta de nouveaux textes à l'appui. Tous les écrivains modernes qui se sont occupés

(1) *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris.* Voir tome I, p. 163-218. Découverte d'un ancien peuple, *Diablintes*, et d'une de leurs cités, *vicus Diablinticus*, Jublains.

de la géographie de la Gaule, l'auteur de la *Vie de César* et ses collaborateurs, les membres de la Commission de topographie des Gaules, M. Ernest Desjardins, sont unanimes pour placer les Diablintes et leur capitale dans le bas Maine. Il ne semblait pas que ce point pût désormais faire un doute, lorsqu'un dissident apparut. M. Auguste Longnon avait déjà soutenu, au Congrès scientifique tenu à Saint-Brieuc en 1872, qu'il fallait nous enlever les Diablintes et les restituer à la Bretagne. C'était la vieille thèse des historiens bretons, Pierre le Baud, d'Argentré, D. Lobineau, D. Morice et les autres. M. Longnon l'a reprise dans sa *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle* (1), avec plus d'insistance, mais sans plus de bonheur. Vers la fin de notre Congrès, on me communiqua quelques passages de son livre. Je ne pus que présenter de courtes observations verbales à la dernière de nos séances à Laval. Mais j'y reviens aujourd'hui. L'appareil de science qui entoure l'ouvrage de M. Longnon, l'autorité naissante de son nom, la haute distinction que lui accordait naguère l'Académie, nous font un devoir d'éplucher par le menu ses théories géographiques et de ne pas laisser sans réponse ses assertions.

§ II.

Quelles sont d'abord les raisons qu'invoque M. Longnon?

Toute son argumentation se réduit à ceci :

« Les Curiosolites, qui habitaient le pays de Saint-

(1) 1 vol. grand in-8°. Paris, Hachette, 1878. Voir page 315 et suivantes.

Brieuc, et qui ont laissé leur nom au bourg de Corseul, ne formaient plus, au commencement du v° siècle, une *civitas*.

« La notice d'Honorius n'en fait pas mention, car le mot *civitas Corisopitum*, qui s'y trouve parmi les cités armoricaines, ne peut plus être regardé comme une leçon fautive de *Curiosolitum*, et tous les auteurs bretons sont maintenant unanimes pour assimiler *civitas Corisopitum* au diocèse de Quimper.

« Si on veut qu'en Bretagne, puisque le fait est général dans toute la Gaule, les cités de la notice d'Honorius correspondent exactement aux anciens évêchés, il faut trouver, dans cette notice, un peuple de la 3° Lyonnaise qui vienne prendre la place des Curiosolites, remplir cette lacune et représenter l'ancien diocèse d'Alet. C'est pourquoi, ajoute M. Longnon, nous proposons de placer dans les Côtes-du-Nord la *civitas Diablintum* du v° siècle, comprenant alors deux populations distinctes : les Curiosolites et les Diablintes, ces derniers habitant entre les Curiosolites et les Rédons. »

Nous accorderons volontiers à M. Longnon et aux érudits bretons que *civitas Corisopitum* de la notice représente le territoire et le diocèse de Quimper, et que par suite une lacune se produit dans les populations de l'Armorique du v° siècle. Mais après? Est-ce donc un fait si extraordinaire que l'absence, dans la notice, du nom de ces Curiosolites? M. Longnon sait, comme nous, que d'autres peuples gaulois, importants à l'époque de César et de Pline, ont également disparu à la fin de l'empire, sinon comme population, du moins comme influence politique. Ils se sont effacés, fondus dans les peuples voisins, et ils sont devenus si peu de chose, que leur nom même ne paraît plus digne de figurer dans les documents

administratifs du vᵉ siècle. Il en a dû être ainsi des Curiosolites, et si nous n'étions obligés d'abréger, il serait peut-être facile d'expliquer par des faits historiques connus, la cause de la disparition de ce peuple et de l'absence de son nom dans la notice dite d'Honorius.

Quant à cette autre allégation de M. Longnon, que dans *toute* la Gaule, *toutes* les cités de la notice correspondent exactement aux anciens évêchés, cette proposition, vraie en général, ne doit cependant pas être prise dans un sens absolu. Les faits de l'histoire indiquent qu'à ces époques troublées, pleines d'invasions, de guerres, de misères de toutes sortes, les choses ne se passent pas avec cette régularité et cette uniformité que les savants veulent mettre dans leurs systèmes. Oui, la division ecclésiastique du diocèse est venue le plus souvent se calquer sur la division administrative de la *civitas*. Mais enfin il y a eu des exceptions. M. Longnon nous le dit lui-même dans l'introduction de son livre (pages 1 et 2). Telle *civitas* de la notice n'a pas été d'abord représentée par un évêché et même ne l'a jamais été, ayant été réunie à une cité limitrophe. Telle autre, au contraire, a été morcelée, divisée, et est devenue le siége de deux et même de trois évêchés. La Bretagne en fournit des exemples. L'existence, qui paraît certaine, de l'ancien évêché d'Alet, bien qu'il ne soit représenté par aucune *civitas* au vᵉ siècle, peut s'expliquer parfaitement par le morcellement d'une cité voisine, la *civitas Redonum*, par exemple, sans qu'il soit besoin d'aller chercher dans le bas Maine la *civitas Diablintum*, pour l'introduire, comme de force, dans la péninsule armoricaine.

Il paraît certain que le territoire d'Alet (Saint-Servan), à l'époque gallo-romaine, dépendait bien plutôt de la cité des Redons que de la cité des Curiosolites ou de tout autre

peuple qui occupait alors les environs de Saint-Brieuc; car on ne voit pas, sans cela, comment les Rédons, que César range parmi les peuples maritimes, eussent pu *Oceanum attingere*. (*De Bello Gall.*, II, 34.)

Les raisons alléguées par M. Longnon n'ont donc pas de valeur lorsqu'on les examine de près. Voyons maintenant quelles preuves ou quelles prétendues preuves il apporte à l'appui de sa théorie nouvelle, si contraire au sentiment de tous les géographes modernes.

§ III.

« La solution que nous proposons, dit-il, a le mérite de ne pas contrarier ce que Pline et Ptolémée nous apprennent des Diablintes, le premier les nommant entre les Curiosolites et les Rédons, le deuxième les faisant proches voisins des Osismii et des Vénètes. »

Ceci n'est pas absolument exact. Et d'abord le témoignage de Pline n'est ici d'aucun secours. Relisons le passage (1) : *Lugdunensis Gallia habet Lexovios Vellocasses, Galletos, Venetos, Abrincatuos, Ossismios... Namnetes. Intus autem Hedui federati, Carnuti federati, Boii, Senones, Aulerci, qui cognominantur Eburovices et qui Cenomani, Maldi liberi, Parisii, Trecasses, Andegavi, Viducasses, Bodiocasses, Vinelli, Curiosolites, Diablindi, Rhedones, Turones et Essui*. Il est vrai, les Diablintes sont cités par Pline entre les Curiosolites et les Redons. Mais, je le demande, est-il permis de tirer une preuve, moins que cela, la plus légère induction sur la situation respective des peuples gaulois, de cette nomenclature vague,

(1) *Hist. nat.*, VI, ch. XXXII.

sans ordre, dans laquelle par exemple les Andégaves sont nommés entre les Trécasses et les Viducasses, et les Turones entre les Rhedones et les Essui? Il en est de même de l'énumération de César (1), le seul passage où se trouve cité le nom des Diablintes : *Socios sibi ad id bellum*, *Osismios*, *Lexovios*, *Namnetes*, *Ambianos*, *Morinos*, *Diablintes*, *Menapios adsciscunt*. Faudra-t-il, à cause de ce texte, placer les Namnetes de l'embouchure de la Loire à côté des Lexoviens de l'embouchure de la Seine, et nos Diablintes à côté des Morins, tout au nord de la Gaule? Nous le répétons, et tous les géographes le reconnaissent, il n'y a nulle indication à tirer de ces énumérations vagues, flottantes de Pline et de l'auteur des Commentaires. Ils nomment des peuples, mais sans aucune prétention de donner leurs positions respectives ou leur situation géographique sur le sol de la Gaule.

Il en est tout autrement de Ptolémée. Nous renvoyons le lecteur à ce que nous disons de ce géographe à propos des Arviens. Claude Ptolémée établit évidemment ses tables d'après les dires et les souvenirs de marchands ou de voyageurs qui placent les pays suivant l'ordre dans lequel ils les ont parcourus. Il y a donc là, malgré quelques erreurs évidentes, des données très-sérieuses sur les positions respectives de ces peuples. Rappelons-nous le texte. Suivant probablement l'itinéraire d'un marchand, partant de l'embouchure de la Seine pour faire, comme nous dirions aujourd'hui, son tour de Normandie et de Bretagne, Ptolémée énumère les Calètes (pays de Caux), les Lexubii et les Biducasses (côtes de Normandie), les Unelles (Manche), puis jusqu'au cap Gobœum les Ossismiens qui, suivant lui, devaient occuper toute la côte septentrio-

(1) *De Bello gallico*, II. 9.

nale et occidentale de la presqu'île armoricaine, tandis que les Vénètes, qui viennent après, auraient occupé toute la côte méridionale. Puis, arrivé à l'embouchure de la Loire et voulant revenir à son point de départ, il ajoute : « Dans l'intérieur des terres, plus au levant que les Vénètes, sont les Aulerces-Diablintes, dont la ville est Nœodunum. — puis les Arviens et leur ville Vagoritum, — après eux et jusqu'à la Seine les Veneliocasses, dont la ville est Rotomagus (Rouen). » N'est-il pas évident que les Diablintes, d'après Plolémée, doivent être cherchés à l'orient des Vénètes et dans l'intérieur des terres, ce qui nous amène vers le pays de la Mayenne, mais nous éloigne certainement du nord, de la Bretagne ?

Et n'est-il pas étrange qu'on ose invoquer ce texte pour placer les Diablintes *le long des côtes de l'Armorique, au nord des Vénètes*, lorsque Ptolémée les place précisément dans l'*intérieur des terres* et *à l'ouest* de ce peuple. C'est-là ce que M. Longnon appelle « ne pas contrarier ce que Ptolémée nous aprend des Diablintes ! »

S'il ne peut tirer aucune preuve des auteurs anciens et si le texte de Ptolémée qu'il invoque condamne son système, est-il plus heureux avec les textes du moyen âge?

Il cite de vieilles chroniques de Nantes et de Saint-Brieuc, où l'on trouve en effet, pour désigner l'ancien évêché d'Alet, les indications suivantes: *Diœcesis Aletensis, Dialetensis, Britanni Dialetenses;* et il laisse entendre, sans oser l'affirmer toutefois, que ces vocables pourraient bien être des altérations du nom de peuple *Diablintes.*

Ceci n'est pas admissible. Il est évident que *Aletensis, Dialetensis*, sont des adjectifs dérivés du mot *Alet*, qui ne rappelle en rien le mot *Diablintes*, le dérivé régulier de Diablintes étant *Djablente*, *Djublent*, *Jublent*, que nous trou-

vons, dès le commencement du XIIe siècle, dans un acte de l'évêque du Mans, Hildebert. Et ce mot *Jublent* est appliqué à notre Jublains, qui conserve ainsi jusqu'à nos jours le nom de l'ancien peuple dont il était l'*oppidum*, la capitale, comme Rennes représente *Redones*, Tours, *Turones*, Vannes, *Veneti*, etc.

M. Longnon invoque encore un passage de la vie de saint Viau donnée par les Bollandistes à la date du 7 octobre. Le légendaire y énumère les sept cités suffragantes de l'évêché de Dol : Vannes, Carhaix, Quimper-Ellé, Quimper-Corentin, le Port-Saliocan (environs de Brest), *Diallentic* (Alet) et Saint-Paul (Saint-Paul-de-Léon). Il veut voir dans cette forme *Diallentic* comme un souvenir rappelant le vocable Diablintes, d'autant, ajoute-t-il, qu'un manuscrit de cette même vie, manuscrit conservé à la bibliothèque de Rennes, fournit la variante : *Diablinticum*. Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit : la forme première *Diallintic* ne peut être une dérivation du mot Diablintes, et la forme postérieure *Diablinticum*, trouvée dans un manuscrit postérieur, doit être regardée comme l'erreur d'un copiste ; en tous cas cette forme *Diablinticum*, fournie par un mauvais manuscrit d'une basse époque, ne saurait, à elle seule, prouver que le territoire d'Alet dépendait de la *civitas Diablintum* (1).

(1) La forme Dialetensis peut un moment faire illusion, et le préfixe *Di...* mis devant le mot *Aletensis*, paraît assez étrange. Il peut cependant s'expliquer par l'abréviation *Di* (pour *diœcesis*), que les copistes ont, sans y prendre garde, joint au mot suivant, pour en faire un seul mot : *Dialetensis*, M. Longnon reconnaît lui-même, dans sa loyauté, que la forme *Aletensis* est la forme vraie, ancienne, typique et qui n'apparaît que dans des textes ou des manuscrits postérieurs. Dans un poëme du XIIIe siècle (Conquête de la petite Bretagne, par Charlemagne),

Ce que M. Longnon devrait apporter à l'appui de sa thèse, ce serait un texte authentique, dans lequel une ou plusieurs localités appartenant incontestablement aux environs d'Alet ou de Saint-Brieuc, situées en un mot dans ces contrées où il veut placer les Diablintes, seraient accompagnées de ces indications géographiques : *in pago Diablintico, in vico Diablintico*, ou autres analogues. Mais il n'en apporte pas, il ne peut en apporter, et nous le mettons au défi, lui et ceux qui le suivent, de produire de tels textes, les seuls pourtant qui pourraient appuyer l'opinion qu'il soutient. M. Longnon va voir tout à l'heure que nous sommes plus heureux que lui.

Quant aux gloses *Aliud, Adala, Carifes*, ajoutées après le mot *civitas Diablintum*, sur quelques manuscrits de la notice d'Honorius, des xe et xie siècles, je ne sais trop ce qu'elles viennent faire dans le débat. *Aliud, Adala* ne représentent aucun nom connu, quoique M. Longnon affirme « que l'œil le moins exercé reconnaîtra dans ces vocables la vieille ville d'Alet ». Pour le mot *Carifes*, que quelques-uns ont voulu identifier avec Carhaix, il ne prouverait que la grossière ignorance des copistes des xe et xie siècles auteurs de ces gloses; car jamais personne, pas même M. Longnon, n'a songé à placer les Diablintes au fond de la Bretagne, dans les environs de Carhaix.

le poëte, qui paraît connaître parfaitement toutes les localités de la Bretagne, appelle Alet *Guidalet*, mot qui vient évidemment de *Vicus, Aletensis*, et qui ne rappelle en rien le nom des Diablintes. (V. *Histoire littéraire*, II, xxii, p. 402-411.)

§ IV.

Si M. Longnon ne peut apporter à l'appui de la thèse aucune preuve, aucun texte, on reconnaîtra bientôt qu'il n'en est pas de même pour ceux qui affirment que les *Diablintes*, aux époques gauloise et gallo-romaine, et la *civitas Diablintum* du ve siècle, doivent être placés dans le bas Maine. Nous avons déjà indiqué les textes invoqués par l'abbé Lebœuf : ils sont tellement nets et précis, qu'on ne conçoit pas qu'il faille revenir sur cette question et qu'il soit nécessaire aujourd'hui de la discuter.

Donc, indépendamment du texte de Ptolémée qui nous donne : 1° le nom du chef-lieu des Diablintes, *Nœodunum;* 2° le nom de famille, pour ainsi dire, de ce peuple, Ἀυλίρχιοι οἱ Διαβλῖται, ce qui nous permet de le rattacher à la grande famille des Aulerces; 3° enfin sa position géographique au moins respectivement aux peuples voisins; — indépendamment de la table de Peutinger (1) qui place la capitale des Diablintes sur la route entre *Subdinum* (le Mans) et *Argenæ* (Vieux ou Bayeux en Normandie), et exclut par conséquent toute possibilité de mettre en Bretagne ces Diablintes, nous avons toute une série de textes du moyen âge, qui établissent que Jublains et la contrée qui l'environne étaient connus jusqu'aux derniers empereurs carlovingiens sous les noms de *vicus Diablinticus*, *condita Diablintica*, *oppidum Diablintis*, etc. conservant

(1) Suivant nous, comme suivant M. E. Desjardins, Nœodunum des textes de Ptolémée égale *Nu-Dionum* de la table de Peutinger. Voir plus loin les preuves tirées des découvertes archéologiques; elles nous paraissent irréfutables.

ainsi jusqu'au seuil des temps modernes le nom de ses anciens habitants.

Comme nous sommes obligé d'abréger, nous supplions M. Longnon et nos contradicteurs de vouloir bien se reporter aux *Observations de M. l'abbé Lebœuf* (1) et à la *Géographie ancienne* du diocèse du Mans, de Cauvin (2), ouvrages qui se trouvent partout. Citons cependant pour nos lecteurs quelques-uns de ces textes tirés des *Gestes des évêques du Mans* ou de leurs vies données par les Bollandistes.

C'est le défenseur de la ville du Mans qui donne à Saint-Julien *vicum Diablinticum*, et c'est cet évêque qui y consacre une église : *in vico Diablintico* (Gesta Pontificum Cenomanensium et analecta Mabillonis). C'est, dans la vie de saint Damnole (Boll., 16 mai), ce trait historique : Vir quidam nobilis *villam Ecclesiæ Cenomanicæ, Tridentem vocabulo*, *sitam in condita Diablintica* obstinato animo invasit.—C'est, au VIIe siècle, saint Bertrand, qui lègue à son église cathédrale *Domum vero Diablentis,* quam meo opere ædificavi... quidquid... undique in *oppidum Diablintis* juxta ripam *Arlienæ* fluvio comparavi... totum...te, sacrosancta Ecclesia heres mea, habere volo, excepto res antiquas *sanctæ ecclesiæ Diablinticæ*. Et dans ce même testament : *Villa Marciliaco sita secus Diablintas.* — C'est, dans la vie de saint Siviard écrite au VIIIe siècle : Natus est in *pago Cenomanico et in parochia Diablintica.* — C'est, au même siècle, l'évêque Beraire, qui fonde le monastère de *Caledunum* et lui lègue plusieurs biens : *de Caleduno monasterio quod est constructum in condita Diablintica.* — C'est, dans la vie de saint Aldric (Baluze), la

(1) *Loco citato.*

(2) 1 vol. in-4°. Paris, Dersche, 1845.

villa Mansionis, qui est dite *sita in condita Diablintica.* — Ce sont des chartes de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, qui confirment à l'Église du Mans la possession de divers biens *in vico Diablintico* ou qui mettent dans les dépendances de l'Église du Mans le *monasteriolum sancti Martini in Diablintico,* etc.

Soyons francs : il ne peut y avoir de doute, puisque cela est dit expressément dans ces vieux actes; le *vicus Diablinticus*, le pays Diablintique dépendait du diocèse du Mans. Puis, lorsqu'on sait que *Tridens* est Trans, commune de l'arrondissement de Mayenne, qu'*Aroena,* qui coule non loin de l'*oppidum Diablintis,* est la rivière d'Aron qui coule non loin en effet de notre Jublains; quand on sait que *villa Marcilliacum* est Marcillé-la-Ville, canton de Mayenne; quand on remarque que *Caledunum* ne peut être que Châlons, canton d'Argentré, arrondissement de Laval, où l'on voyait encore, il y a quelques années, les restes du monastère de filles fondé par Beraire, et dont le bourg est comme pavé de tombeaux de l'époque mérovingienne; quand on sait que le *monasteriolum sancti Martini* est l'ancien monastère de Saint-Martin de Mayenne, qui a donné son nom à un des faubourgs de cette ville; nous reconnaîtrons, et M. Longnon lui-même reconnaîtra que toute la contrée où se trouvent ces diverses localités, c'est-à-dire les arrondissements actuels de Mayenne et de Laval, au moins en partie, formaient *la contrée Diablintique*, et qu'on ne peut plus chercher ailleurs la *civitas Diablinticum* du ve siècle, et, par suite, les anciens Diablintes (1).

(1) Il n'y a pas lieu de se préoccuper de ces dénominations différentes de *vicus*, *condita*, *oppidum,* etc. M. Longnon, qui en a si savamment établi le sens, reconnaît lui-même combien

Et que M. Longnon ne vienne plus dire : « Sans doute nous reconnaissons que le mot de Jublains rappelle le nom des Diablintes ; mais il n'est pas démontré pour cela que Jublains ait été le chef-lieu de la *civitas Diablintum*. Il a pu être fondé par un rameau, un essaim des Diablintes; le fait était commun dans la Gaule, etc. » Étrange prétention ! Comment, vous ne pouvez produire un texte, une preuve, même indirecte, de l'existence des Diablintes dans cette partie de la Bretagne où vous prétendez que se trouvaient leurs tribus mères et le chef-lieu de leur *civitas;* vous ne rapportez pas un nom, pas une indication géographique qui y rappelle leur souvenir; et ce serait, au contraire, l'essaim, le rameau qui aurait laissé sur le sol où il était venu s'implanter, tant de traces impérissables !

Cela n'est pas sérieux, et cette concession que M. Longnon est obligé de faire est l'aveu de sa défaite.

§ V.

M. Ernest Desjardins (1), qui prend formellement parti contre M. Longnon dans cette question des Diablintes, lui reproche un peu durement (2) de manquer d'une solide « connaissance des documents classiques de l'époque romaine ». Sans être aussi sévère, nous lui reprocherons, nous, de ne pas montrer une connaissance plus approfondie des recherches archéologiques, si nécessaires pourtant

la signification de ces mots au moyen âge était indécise et flottante.

(1) *Géographie de la Gaule romaine*. Les deux premiers vol. grand in-8°. Hachette, 1878.

(2) Tome I, p. 323.

dans les questions de géographie ancienne; du moins il semble n'en faire aucun cas. Il paraît ignorer tous les travaux et des archéologues français et des archéologues anglais, qui ont si souvent visité et décrit cette importante localité de Jublains (1). Que valent pourtant quelques mots tirés d'auteurs anciens, vocables trop souvent altérés par les copistes, auprès de ces ruines et de ces monuments qui parlent d'eux-mêmes?

Faut-il montrer à M. Longnon ces restes du forum de Jublains, de son temple, de sa basilique, dont on a retrouvé les colonnes et les magnifiques chapiteaux pieusement enfouis et cachés dans les soubassements de l'enceinte du castrum? Faut-il lui montrer ces fragments de mosaïques, de fresques, ces débris de frises en marbres étrangers amenés de si loin pour décorer le temple, débris qui remplissent nos musées et nos collections particulière? Faut-il lui montrer ces restes d'aqueducs, les ruines de ce théâtre, si vaste et si admirablement situé? Faut-il faire passer sous ses yeux nos cartes archéologiques, où il verra figurer ces voies romaines reconnues, relevées et étudiées par nos collègues de la Société archéologique de Mayenne (2), voies qui faisaient de Nœodunum non une simple station sur une route d'étapes, mais un point central d'où ces routes rayonnaient sur tout le pays? Faut-il lui citer notamment la voie qui reliait Jublains à *Argenæ,* et dont les vestiges ont été reconnus et les coupes relevées jusqu'au delà de Lassay, et celle de Jublains à *Suindinum,* égale-

(1) Voir, comme résumé de ces travaux, *Jublains, notes sur ses antiquités,* par H. Barbe, 1 vol. in-8°. Le Mans, Monnoyer, 1865.

(2) *Bulletin de la Société d'Archéologie de Mayenne,* t. I, 1865, 1 vol. in-4°, avec cartes. Mayenne, Derennes.

ment reconnue et étudiée? Ce sont précisément les deux grandes voies indiquées dans l'Itinéraire de Peutinger, comme partant de *Nu-Dionnum?* Faut-il lui rappeler la découverte de cette borne milliaire trouvée au Gué de Saint-Léonard, au nord de Mayenne, sur la voie également relevée de Jublains à *Legedia*, borne portant une inscription malheureusement incomplète, mais qui a été lue et restituée par le général Creuly (1) et qui fournit une indication bien précieuse pour la question en litige. Cette inscription porte *in fine* les caractères I IIII (Leugæ quatuor), ce qui est exactement la distance, en lieues gauloises, du Gué de Saint-Léonard à Jublains. Ce fait n'établit-il pas qu'à l'époque où cette borne a été élevée (règne de Valérien ou de Victorin?), on regardait Jublains comme un chef-lieu de *civitas*, puisqu'on comptait les distances sur les voies environnantes à partir de son forum? Et M. Longnon ne reconnaîtra-t-il pas que cette preuve matérielle qu'il demande, de l'assimilation du *Nœodunum* de Ptolémée avec le *Nu-Dionnum* de la Table, est faite définitivement, comme du reste l'admet M. E. Desjardins, ce qui tranche du coup la question de position des Diablintes?

Enfin, si M. Longnon avait pu visiter, avec les membres du Congrès, les ruines de notre Jublains; s'il avait pu toucher du doigt toutes ces substructions d'habitations particulières qui s'étendent au nord de castrum, sur une si vaste étendue de terrain; s'il voulait ne pas oublier qu'in-

(1) Gué antique dans le lit de la Mayenne. Rapport fait par le général Creuly à la Commission de topographie des Gaules. Voir *Revue archéologique*, 9e série, t. V, nov. 1864, p. 365, et *Bulletin monumental*, année 1864, p. 830, article de M. de Caumont.

dépendamment de ces vestiges incontestables d'une grande ville gallo-romaine, on retrouve partout à Jublains, dans une couche supérieure, des cimetières de l'époque mérovingienne, caractérisés par leurs tombeaux en calcaire coquiller et par les objets déposés dans ces sépultures, il reconnaîtrait avec nous que Jublains a été certainement la capitale d'un peuple important, d'une *civitas*, non-seulement à l'époque gallo-romaine, mais jusqu'à l'ère franque, et que lorsqu'on rapproche ces données archéologiques des documents écrits fournis par les actes des évêques du Mans, on ne peut plus douter que cette capitale ne soit Nœodunum, la capitale des Diablintes.

Nous continuerons donc, malgré M. Longnon, mais d'accord avec tous les géographes modernes, à garder les Diablintes dans notre bas Maine et à placer à Jublains leur capitale.

Nous n'avons pas la prétention d'égaler en étendue l'érudition de notre contradicteur, érudition que personne d'ailleurs n'entend mettre en doute. Mais qu'il nous soit permis de lui dire : Pour traiter ces questions de géographie locale, il n'est peut-être pas inutile, même aux plus savants, de consulter quelquefois les modestes travaux des sociétés provinciales. Il est incontestable que, livrés à des études plus restreintes, vivant d'ailleurs sur les lieux, les membres de ces sociétés ont pu réunir une masse de faits, de documents, qui échappent aux savants absorbés par des travaux d'ensemble ou par des études embrassant la généralité de la France. Tous les faits, même les plus petits, relatés dans nos annales, dans les actes des évêques, dans les légendaires, toutes les découvertes archéologiques intéressant le pays, ont été soigneusement notés, catalogués par eux. La vraie méthode historique ne veut-elle pas que tous ces documents soient étudiés ou au moins con-

sultés par celui qui traite une question d'histoire ou de géographie locales? Sans cela on s'expose à commettre de grosses erreurs, comme de placer les Diablintes dans les Côtes-du-Nord, où ils n'ont jamais pu habiter.

A la fin de la séance, M. Léon Palustre remercie la ville de Laval et le département de la Mayenne dont l'excellent accueil a charmé les membres du Congrès, puis il renouvelle ses remerciements à MM. Le Fizelier et Bertrand, secrétaires généraux, et à M. Cosnard, trésorier, pour le zèle et l'activité que dans leur tâche parfois ingrate ils ont déployés jusqu'au dernier moment.

Le Congrès est clos sous l'impression des meilleurs souvenirs qu'il emporte de Laval, et se donne rendez-vous, pour l'année prochaine, au mois de septembre, dans la ville de Vienne (Isère).

La ville de Laval avait préparé pour le soir une fête de nuit, une illumination de la place de l'Hôtel-de-Ville, un concert et une retraite aux flambeaux, auxquels devaient prendre part la musique municipale et celle du 101e de ligne, gracieusement offerte par M. le colonel Cornier. Malheureusement une pluie torrentielle est venue renverser ces projets. Les deux musiques se sont néanmoins fait entendre sous le péristyle de l'hôtel de ville, tandis que les membres du Congrès recevaient, dans le cabinet de M. le maire, la plus charmante hospitalité.

DEUX INSCRIPTIONS LAVALLOISES

A ROME

Notre zélé secrétaire général, M. Jules de Laurière, m'a demandé si, parmi les nombreuses inscriptions françaises que j'avais recueillies à Rome, il en était qui se référassent au diocèse de Laval. Pour répondre à son désir, je lui en ai signalé deux que je vais reproduire et sur lesquelles il importe de donner quelques explications, surtout au point de vue épigraphique.

La plus ancienne date du commencement du XVe siècle. Elle se voit à Saint-Chrysogone, au Transtevère, dans le pavé du collatéral droit. La dalle tumulaire, de médiocre dimension, est en marbre blanc et gravée en belle gothique ronde. J'estime qu'un voyageur dévoué devrait en prendre l'estampage, afin de l'offrir aux deux musées du Mans et de Laval, où il a sa place naturelle ; car le petit monument funèbre, comme tant d'autres du même genre, pourrait disparaître, soit sous le frottement des pieds, soit dans un remaniement du pavage, qui, en cet endroit, se trouve précisément en mauvais état. Cette précaution n'est pas inutile. En effet, nombre d'inscriptions que j'ai relevées, il y a vingt-cinq ans, ont cessé d'exister, et comme le marbre en question est brisé par le milieu, il est plus que tout autre menacé d'une destruction peut-être prochaine.

L'épitaphe est intéressante en ce qu'elle présente une forme qui ne s'est pas maintenue ultérieurement. Ainsi, la gothique ronde, qui s'est prolongée à Rome beaucoup plus qu'en France, touche là à sa fin : elle n'a même été que momentanément remplacée, comme sur l'épitaphe du cardinal Fillastre (1), par la gothique carrée, à laquelle se substitue presque aussitôt la majuscule romaine, imitée de l'antique.

Le *Hic jacet* disparaît avec le XV[e] siècle; au siècle suivant, on ne garde pas davantage le *Requiescat in pace,* dont nous avons ici la formule telle qu'elle fut adoptée par le moyen âge, qui n'oubliait jamais de mentionner *l'âme,* puisque c'est à elle seule que l'on peut souhaiter le repos.

Il n'est pas jusqu'à la croix du début, si ancienne en épigraphie, qui ne soit à noter, parce que la Renaissance s'est abstenu d'en faire usage.

Quondam est un terme ancien, presque suranné, qui répond au *feu* français.

Subtus semble une redondance, car les corps étaient habituellement ensevelis en terre et recouverts par la dalle tumulaire, à moins qu'ils ne fussent déposés avec honneur dans un magnifique sarcophage élevé au-dessus du sol. Mais tel n'était pas ici le cas, puisque rien n'est plus modeste que ce souvenir accordé probablement à un pèlerin, décédé accidentellement hors du lieu de sa résidence et de ses bénéfices.

(1) Le cardinal fut également inhumé à Saint-Chrysogone, la même année que son compatriote. Était-ce lui qui l'avait attiré à Rome? L'archidiacre Manceau aurait-il reçu l'hospitalité dans son palais? En tout cas, il ne faisait pas partie de sa *cour*, même à titre de *familier*, ce que n'eût pas manqué de nous apprendre l'épitaphe.

Rien n'indique que le défunt ait habité Rome; tous ses titres, au contraire, relèvent de la France. Ce qui me fait croire à une mort rapide, dans un pays où il est presque inconnu, c'est que, contrairement à l'habitude, on n'indique pas son âge, se contentant de donner la date du décès.

Une cassure du marbre avait rendu pour moi le nom douteux. Ainsi j'avais lu *Alredo*, là où M. Léopold Charles (1) a substitué, d'après un texte, *Alneto*. Ce nom serait celui d'un fief bien connu dans le Maine, et qui se traduirait en français par *Launet* ou *Launay*. Cependant je suis certain d'avoir lu un D et non un T, la brisure n'ayant mutilé que la lettre R.

La préposition *de* précédant le nom dénote toujours ou un lieu d'origine ou une extraction nobiliaire : c'est cette dernière signification qu'il faudrait lui donner ici.

Jean de Launay était licencié en l'un et l'autre droit, *in utroque*, comme on dit encore de nos jours, c'est-à-dire en droit civil et en droit canonique; car, à cette époque comme maintenant en Italie, les deux droits s'enseignaient ensemble, le droit ecclésiastique ayant pris pour base le droit régalien.

Sa dignité était archidiacre de Laval, et, suivant un usage fort commun alors, il cumulait les bénéfices, jouis-

(1) *Revue des sociétés savantes*, 5e série, t. II, p. 134-135. — Dom Piolin (*Histoire de l'Église du Mans*, t. V, p. 126) a lu DE ALUETO. — M. Robert Charles établit parfaitement, d'après des chartes des XIIe et XIIIe siècles, que *de Alneto* est un nom connu dans le Maine, et qu'au XVe siècle il était porté par plusieurs chanoines de la cathédrale. « Les fiefs de Launay ou de l'Aunay, ajoute-t-il, sont très-communs dans le Maine; il y en a plus de cinquante, et devant un nombre aussi considérable, le choix est bien délicat à faire. »

sant de deux canonicats, l'un au Mans et l'autre à Angers.

On remarquera l'adjectif *Cenomanus* et non *Cenomanensis*, qui est la forme moderne, non encore adoptée en 1535, comme on le verra plus loin.

L'inscription se compose de sept lignes, dont presque tous les mots sont séparés par des points-milieux. Les mots ne se font suite que quand il y a liaison étroite entre eux, comme *De Alnedo, in utroque, in pace*. La typographie éprouvant des difficultés à rendre les abréviations, je les ai supprimées et remplacées par la traduction en minuscules de ce qu'elles expriment. Je n'en ai laissé subsister que *deux*, parce qu'elles sont typiques : l'apostrophe pour le complément du mot *archidiaconus*, et le point-virgule qui équivaut à la syllabe *ue*.

Voici maintenant le texte même de l'inscription, que j'ai publiée une première fois, mais avec un très-court commentaire, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2e série, tome XI, 1868 :

†

HIC SVBTVS · IACET · QVONDam. IOHannES.
DEALNEDO · INVTROQ; · IVRE ·
LICENtiatus · ARCHID'·DE LAVALLE · In ECClesiA ·
CENOMANa · EIUSDemQ; ET · ANDEGAVENsis.
CANonicus · QVI · OBIIT · ANNO · DomiNI · M ·
CCCC · XXVIII · DIE · PENULTIMA · NOVEMBR ·
AnImA · EIVS · INPACE · QUIESCAT · AMEN ·

La seconde inscription, du XVIe siècle, ne nous est plus connue que par la transcription faite par Cassiano dal

Pozzo et reproduite par Forcella (*Iscrizioni delle chiese di Roma*, t. I, p. 338, n° 1291). Telle en est la teneur :

FRANCISCO GADEN GALLO NATIONE CENOMANO
PATRIA LAVALIS LITTERARVM APLICARVM
SCRIPTORI ABBREVIATORI ET SOLICITATORI
VIRO INTEGERRIMO QVI VIXIT ANN LXXIIII
M · III · D · XXIIX · OBIIT DIE XXVIII APLIS
MDXXXV
GVILIELMVS LERAT ABBREVIATOR (1)
ANDREAS CAVE SCRIPTOR LITT · APLICAR ·
EXECVT · TESTAM · POS · (2).

Fançois Gaden, Français d'origine, naquit dans le pays du Maine, en la ville de Laval. Il fit sa carrière à Rome, où il eut le triple emploi d'écrivain, d'abréviateur et de solliciteur des lettres apostoliques. Il mourut le 28 avril de l'an 1535, âgé de 74 ans, 3 mois et 28 jours. Ses deux exécuteurs testamentaires, Guillaume Lerat, abréviateur, et André Cave, écrivain, posèrent sur sa dépouille mortelle une dalle inscrite, dans l'église de Sainte-Marie du Peuple, où il fut inhumé, et qui devait être sa

(1) Au XVIe siècle, ainsi qu'en témoignent les épitaphes, il y eut à Rome une certaine quantité de Français ayant des honneurs dans la prélature et des charges à la cour.

(2) *Executores testamenti posuere.* Ce verbe est sans régime, ce qui étonne, car on est porté à se demander : *Posuere quid?* En bonne épigraphie, la phrase devrait s'achever par son complément naturel, *hoc monumentum*, *lapidem hunc* ou quelque chose d'analogue.

paroisse, comme Saint-Chrysogone était celle de Jean de Launay.

Son épitaphe insiste pour tout éloge sur son *intégrité*, cas assez rare, paraît-il, parmi les solliciteurs, qui, en général, ont laissé une mauvaise réputation, car on les accuse de s'être enrichis aux dépens de leurs clients.

Deux seuls mots sont abrégés par contraction, *Apostolicarum* et *aprilis*. Le reste est ou en entier, ou, comme à la dernière ligne, avec un raccourcissement à la fin des mots, et alors le retranchement de quelques lettres se trouve indiqué par le point-milieu, qui n'existe pas dans l'inscription comme séparation des mots.

Sous le rapport épigraphique, un seul trait est à signaler : c'est le nombre des jours ainsi écrit, 30 moins 2, c'est-à-dire le dernier x précédé des deux unités qu'il faut enlever.

François Gaden, en tant qu'abréviateur, appartenait à la haute prélature, celle qui a le mantelet pour insigne et que l'on nomme pour cela prélature de *manteletta*. Il est bien probable que sur la dalle étaient gravées ses armoiries, surmontées du chapeau violet à triple rang de houppes.

La rédaction de l'inscription a été faite un peu trop cavalièrement, à la française, car elle débute directement par le nom, au lieu de la formule si révérencieuse, consacrée par l'étiquette, *Illustrissimo ac Reverendissimo Domino Domino,* autrement dit en français, *à l'illustrissime et révérendissime seigneur, monseigneur*.

J'insisterai sur la triple fonction mise en relief par l'épitaphe, pour ceux qui ne seraient pas familiarisés avec les charges ou emplois de la chancellerie pontificale.

Lettres apostoliques doit s'entendre des bulles données

sous le sceau de plomb, c'est-à-dire dans la forme la plus solennelle.

L'*écrivain* (1) ou rédacteur est celui qui rédige ces bulles, mettant en forme la supplique et la concession du pape qui lui sont remises pour l'expédition.

L'*abréviateur*, s'il n'a pas fait lui-même la minute (2), la prend des mains du rédacteur pour la reviser, l'abréger suivant le style et enfin la signer, quand elle a été transcrite sur le côté doux d'une feuille de parchemin, par opposition aux brefs, qui sont toujours écrits au revers ou côté rude.

Le *solliciteur*, nommé actuellement *expéditionnaire apostolique*, représente officiellement, auprès du Saint-Siége, le client qui lui a confié ses intérêts *in curia*, que ce soit le gouvernement (3), un dignitaire ou un particulier. Il présente la supplique, inscrit l'affaire au rôle, retire la concession, demande l'expédition des bulles et se charge à la fois de les retirer et de les expédier à destination.

Le cumul a été l'une des plaies du XVI[e] siècle. Sans doute les fonctions d'abréviateur n'apportaient pas un

(1) On nomme actuellement *scrittore* le copiste rédacteur, se disant *minutante*.

(2) « L'officio degli Abbreviatori è di far le minute delle bolle sopra le suppliche già segnate di Sua Santità e rivedere le bolle dopo che sono rescritte in carta pecora. Gli Abbreviatori di Parco minore, gli Scrittori che altrimenti si chiamano Giannizeri, ...i frutti a quali sono fondati sopra gli emolumenti di tali spedizioni. » (Lunadoro, *Relatione della Corte di Roma*, Venise, 1671, p. 30.)

(3) L'ambassade de France a son expéditionnaire, qui lui sert surtout pour les bulles des nouveaux évêques.

revenu suffisant. Aussi Mgr Gaden ne fit-il pas difficulté, ce qui ne serait pas toléré aujourd'hui, d'accepter en même temps le poste bien inférieur d'écrivain, qui ne comporte pas la prélature, mais surtout celui d'expéditionnaire, complètement abandonné aux laïques.

X. Barbier de Montault.

MARIA SAUVATERRA

NOTICE SUR LE BOURDON DE FORCALQUIER [1]

Le 17 juin 1609, jour de la Pentecôte, Guillaume Manuel, trompette de la ville de Forcalquier, parcourait en uniforme d'apparat les rues de la cité, publiant, *au grand solennel*, qu'on allait procéder à l'ascension de la grosse cloche.

Au sommet de la tour, les anciennes cloches sonnaient à toute volée, pour exprimer leur joie et souhaiter la bienvenue à la sœur qu'on leur donnait, dont les mâles accents allaient se mêler à leur joyeux carillon.

La foule se précipitait pour assister à la fête. Depuis longtemps déjà les préparatifs de cette solennité défrayaient toutes les conversations.

Huit ans auparavant, en 1601, la communauté, d'accord avec le chapitre, avait voté des réparations importantes au clocher. Les travaux, sous la direction du sieur Mestre, dont les honoraires s'élevaient à six écus par mois,

(1) Ce mémoire, ainsi que les deux suivants, devait primitivement accompagner un compte rendu de l'excursion accomplie, en juin 1878, dans le département des Basses-Alpes, par la Société française d'Archéologie. Mais l'espace manquant pour cela, nous sommes obligé de renvoyer le lecteur au XLIVe volume du *Bulletin monumental*, p. 394-406 ; 691-701 ; 771-787.

avaient duré jusqu'en 1605. On résolut de les couronner dignement en dotant le monument d'une belle cloche; et Jean Saurin, fondeur de la ville, fut chargé d'en fondre une du poids de vingt quintaux.

A cette époque de foi, la cloche représentait la voix de Dieu appelant ses enfants au temple. Les gens vivaient et mouraient à l'ombre du clocher qui les avait vus naître. Ils aimaient la cloche qui avait tinté à la naissance, qui se mêlait à tous les événements importants de la vie, et qui pleurerait le glas funèbre le jour où l'on irait retrouver les ancêtres à la demeure dernière. Dans les campagnes, on mettait les cloches en branle pendant les orages pour en écarter le fléau, coutume funeste, qui subsiste encore dans bien des pays, et ne réussit qu'à attirer la foudre sur la tête des sonneurs. Dans les ports de mer, on sonne au moment de la tempête, pour diriger le pilote au milieu des écueils. C'est leur chant qui annonce les fêtes et qui entonne les *Te Deum;* ce sont leurs plaintes que l'on entend dans les calamités publiques. C'est toujours la même note, la clef seule a changé, et le carillon des réjouissances est devenu le tocsin des heures terribles et le glas de la mort.

Le timbre de la nouvelle cloche ne répondait-il pas à l'idéal rêvé? ou bien fut-elle jugée trop petite pour la grosse tour dont elle avait pris possession? nous ne saurions le dire; mais trois ans ne s'étaient pas écoulés qu'on décidait d'en opérer la refonte, et de porter son poids à trente quintaux.

On entra en pourparlers avec Jean Saurin, et le dernier octobre 1608 une convention fut passée entre celui-ci et messieurs du chapitre et de la communauté de Forcalquier.

Cet acte, signé par les contractants et les témoins :

Claude Reymond Deblanchis et Jean Hugou, fut rédigé en la maison commune par maître Chanut, notaire. André Arnaud était alors à la tête de la sénéchaussée de Forcalquier.

MM. Gaspard de Sébastiany, sieur de Pourchères, chanoine et économe en l'église de Saint-Mary, Gaspard Gueydan, Jean Laugier, Charles Parisis, Jean-Jacques Amalric, chanoines, et Raymond Giraudon, bénéficier, réprésentaient le chapitre, qui avait à cette époque Gaspard-André Mirallet pour prévôt. MM. Valère Bandoly et Claude Astier, consuls, Guillaume de Lafarge, consul vieux, Jean Bonnard et François Vallansan, auditeurs des comptes, étaient les délégués de la communauté.

L'acte porte ce qui suit : « Le dit Jean Saurin sera tenu de faire une cloche de trente quintaux, d'employer à sa confection la grosse cloche qui est au clocher de la grande église Notre-Dame, qu'il a faite il y a deux ans, et pesant vingt quintaux; il ajoutera le métal pour parfaire les trente quintaux; elle sera d'un ton naturel et musical, plus bas que celui de celle qu'elle doit remplacer, accordante, bien faite et sans défauts. Les députés la feront prendre hors de fosse dans sa maison, et la feront conduire au cimetière (petite place située devant la porte latérale de l'église), où le sieur Saurin l'installera convenablement pour qu'on puisse la faire sonner et juger si elle est du susdit son et sans aucun défaut. Il répondra de la cloche pendant dix-huit mois, pour que sa bonté ou sa défectuosité soit bien constatée; et si dans ledit temps elle était reconnue posséder quelque défaut, il serait tenu de la reprendre et de la refaire, jusqu'à ce qu'elle possédât les qualités spécifiées. Le tout pour et moyennant le prix et somme de quatre cent nonante-cinq livres, payables un

tiers par le vénérable chapitre, et deux tiers par la communauté. De laquelle somme trois cents livres seront payées dans huit jours, et le surplus moitié au commencement de l'année, et moitié après réception de ladite cloche. Le sieur Saurin devra, à ses dépens, enlever du clocher la cloche de vingt quintaux et la faire porter à son atelier; et avant de la jeter au creuset et la mettre en fonte, il sera tenu d'appeler les sieurs du chapitre et de la communauté, pour assister à l'opération et s'assurer que le métal n'est pas changé; il sera procédé alors à la solennité requise par l'usage. De plus il mettra sur la cloche le portrait de saint Mary, les armoiries du roi, le sceau du chapitre, les armes de la communauté, les devises qui lui seront baillées, et le nom des administrateurs dudit chapitre et de la communauté, le tout ouvré bien et duement. »

Jean Saurin se mit à l'œuvre. Le premier travail du fondeur est de faire le moule, qui se compose : du noyau devant former le creux de la cloche, et d'une chape en argile. Le noyau est séparé de la chape par une épaisseur de terre appelée *fausse cloche*, occupant provisoirement la place du métal. Cette fausse choche, sur laquelle se trouvent en relief les inscriptions, pour qu'elles s'impriment en creux sous la chape, est enduite de cendres et de noir, pour empêcher l'adhérence et faciliter le démoulage. Le mélange dont on se sert pour la chape se compose de trois quarts d'argile fine et un quart de paille hachée, pour empêcher les crevasses pendant le séchage et favoriser l'échappement du gaz. Quand le moule est sec, on enlève la chape, on brise la fausse cloche, on rajuste avec précision le noyau et la chape, et on enterre le tout après dessiccation parfaite. Il ne reste plus qu'à fondre le métal et à procéder à la coulée. Cette opé-

ration, très-simple à première vue, est extrêmement délicate dans la pratique. Aussi ne manquait-on jamais de faire une procession lorsque le métal était en pleine fusion dans le creuset, pour demander à Dieu que la coulée s'opérât sans mésaventures. C'est la *solennité d'usage* dont il est fait mention dans l'acte précité.

Le chapitre et le conseil furent convoqués pour assister à la fonte et à la coulée le dimanche des Rameaux 1609. Une foule empressée assistait à la cérémonie.

Une croyance bien accréditée à cette époque, et qui s'est même perpétuée jusqu'à nous, admettait que l'on ajoutait de l'argent à l'alliage des cloches pour en rendre le son plus éclatant. Il me souvient qu'étant enfant nous évaluions la quantité d'argent que pouvait bien contenir notre cloche, lorsque nous la regardions se mettre en branle les jours de fête. Les fondeurs entretenaient religieusement cette crédulité de leurs contemporains dont ils tiraient habilement parti. Aussi, le jour de la coulée, organisait-on une grande fête à laquelle assistait toute la population. Les parrains et les autorités, donnant l'exemple, jettaient dans le creuset, et de leurs propres mains, l'argent et les bijoux qu'ils consacraient à la cloche, la procession suivait, et chacun, selon ses moyens, laissait tomber, en passant, son offrande dans le trou réservé à cet effet vers le haut du fourneau. Mais cette ouverture était pratiquée au-dessus du foyer, tout à côté de la matière en fusion, et l'argent introduit par les mains pieuses, au lieu d'arriver dans le bain de bronze, tombait dans le foyer, de là dans le cendrier, d'où les adroits fondeurs s'empressaient de le retirer une fois la cérémonie terminée et l'atelier désert.

Jean Saurin n'eut garde de négliger le procédé en usage chez ses confrères. Mais les pièces d'argent jetées

pendant la cérémonie étaient-elles tombées dans le creuset ou dans le foyer? Une analyse faite sur un échantillon pris sur la cloche même nous a convaincu qu'elle ne contient pas traces de métaux précieux, mais 76 parties de cuivre, 24 parties d'étain, et des quantités insignifiantes de zinc et de fer. Conclusion : de la poche des fidèles l'argent avait passé dans celle du fondeur de la ville de Forcalquier. Toutefois le bronze était de première qualité, la cloche avait une sonorité parfaite, nos oreilles nous le disent encore.

Lorsque la cloche eut été retirée de la fosse, on la porta au cimetière, et on s'assura *qu'elle était d'un ton naturel et musical, accordante, bonne, bien faite et sans défauts.*

Le dernier paiement fut fait à Jean Saurin le 8 avril 1609. On fit alors marché avec Sallamon, menuisier, pour le bois du mouton, qui coûta vingt-sept livres; Étienne Bonnaud, *maréchal de forge,* fut chargé de fournir le fer, à raison de trois sous six deniers la livre; et on traita avec Louis Laugier, maçon de Manne, qui, pour la somme de trente-six livres, se chargea de monter au clocher, le saint jour de la Pentecôte, *Maria Sauvaterra,* nom que nous a transmis la tradition, que nous lui conserverons, mais dont nous n'avons pu établir l'authenticité.

Et voilà pourquoi, à l'appel du trompette Guillaume Manuel, la foule se précipitait pour assister à l'ascension de la cloche, qui devait être le plus bel ornement du clocher, en même temps qu'un objet d'orgueil pour les Forcalquériens.

A partir de ce jour, fidèle à son devoir et à la devise qui lui sert de ceinture :

« AERA SVM AERE PVLSA AERA AETHERA ET AVRES PETO
AERA DIMOVIT TENEBROSVM ET DISPVLIT VMBRAS. »

elle n'a cessé d'ébranler les airs, les espaces et les oreilles, et de disperser les ténèbres et les ombres.

En 1793, un décret de la convention nationale faillit lui être fatal. Une coalition, dont Pitt était l'âme, menaçait la France. L'Europe se ruait sur notre patrie. La convention répondit par une levée de trois cent mille hommes.

Pour résister à l'invasion il fallait de l'argent et de l'artillerie; l'un et l'autre manquaient. L'airain des cloches pouvait devenir le bronze des canons. L'hésitation ne fut pas longue, la ville de Lisieux donna l'exemple, toutes les communes l'imitèrent; le joyeux carillon devint la foudre retentissante des batailles. C'était toujours la même voix, qui, au lieu d'appeler les fidèles à la prière, les appelait au devoir sacré de la défense de la patrie; elle fut entendue, et ce fut avec les cloches transformées en canons que nos héroïques soldats sauvèrent la France.

Le 6 octobre 1793, le conseil municipal de Forcalquier offrit les cloches de la ville à la patrie en danger.

Une compagnie de soldats reçut ordre d'exécuter la décision. Les quatre cloches qui étaient l'ornement de la tour furent descendues devant le grand portail de l'église, et on se disposa immédiatement à les mettre en pièces. Sous les coups répétés des lourds marteaux empruntés aux forgerons, les cloches résonnaient, comme pour adresser leurs derniers adieux à la population, elles gémissaient, mais ne se brisaient pas. Les soldats, exténués et à bout de forces, allaient les abandonner, quand un ouvrier du pays, Jean-Jacques Curnier, armurier, souriant de leurs efforts

infructueux, sortit de la foule, s'approcha et leur dit « Empêchez les vibrations de se produire, vous en aurez raison. » A l'instant vêtements et couvertures s'engouffrent dans les cloches, qui succombent en rendant leur dernier soupir.

Une scène d'une tout autre nature se passait en même temps dans une maison des Amourières, où une femme, que son embonpoint avait fait surnommer la grosse Bonnefoy, tenait auberge.

Le commandant du détachement était descendu chez elle. Cette bonne femme, aussi profondément chrétienne que républicaine avérée, était navrée à la pensée que son clocher allait devenir muet. Rêvant au moyen de conserver le bourdon, elle apporte un excellent dîner à son hôte; vers la fin du repas, le voyant de bonne humeur, elle vient lier conversation avec lui, et tout en causant et en riant lui insinue avec adresse que c'est bien malheureux pour le pays de perdre toutes ses cloches; que si par malheur un incendie venait à éclater, on ne pourrait sonner le tocsin; que si un jour ces affreux royalistes voulaient tenter un coup de main, on ne pourrait appeler les patriotes à la défense de la république. Elle fit tant et si bien, elle plaida la cause de son bourdon avec tant d'âme et tant d'éloquence, que le commandant, gagné et convaincu, fit donner l'ordre d'arrêter les marteaux. *Maria Sauvaterra* était sauvée.

Pendant dix ans elle resta muette; le bruit du canon faisait oublier le son des cloches.

Enfin, le premier consul ayant rendu les églises au culte, les cloches furent rendues aux clochers. Le 16 pluviôse an XI de la république (1803), le conseil municipal de Forcalquier autorisa M. le maire Mathieu Janssaud et M. le curé Pierre Beaudin à faire replacer la grosse cloche,

et à renouveler le mouton dont il n'existait que des fragments.

Ce travail fut confié à Jean-Jacques Curnier, le même qui, dix ans auparavant, avait cru s'illustrer en venant en aide aux soldats par ses conseils. Sa conduite de 1793 nous est parvenue par la tradition. Mais il ne voulut pas confier à la mémoire de ses contemporains le soin de faire connaître aux générations futures la collaboration qu'il avait apportée à la restauration de la cloche; il grava son nom, en toutes lettres, sur une des faces du mouton, omettant toutefois de dire que son concours avait coûté 260 francs à la commune.

Depuis ce jour *Maria Sauvaterra* n'a plus cessé de se faire entendre du haut de la tour de l'église.

Les écussons dont elle est ornée ont permis d'établir d'une manière authentique le blason de Forcalquier, et le sceau de l'ancien chapitre de Saint-Mary.

On lui a successivement donné trois jeunes sœurs, pour remplacer celles qui n'étaient plus; l'accord entre elles est parfait, et leur joyeux carillon sonnera toujours agréablement aux oreilles de tous les enfants du pays, qui savent conserver le culte du clocher natal.

Eug. Plauchud.

PRÉCIS HISTORIQUE

SUR

LE MONASTÈRE DE GANAGOBIE

DANS L'ARRONDISSEMENT DE FORCALQUIER

(BASSES-ALPES)

INTRODUCTION.

A mi-chemin entre Lurs et Peyruis, la voie ferrée remontant la rive droite de la Durance, et courant côte à côte avec la route nationale de Marseille à Gap, longe une colline couronnée par un plateau élevé de 300 mètres environ au-dessus de la vallée que suit cette capricieuse rivière. Si le voyageur dirige ses regards distraits vers cette élévation, il y remarque sans peine, isolée et comme perdue dans l'espace, une modeste église. Le clocher qui la surmonte a, pendant de longs siècles, appelé les moines à la prière; mais sa voix ne se fait plus entendre aujourd'hui que de loin en loin, soit pour annoncer les offices aux jours de fête, soit, hélas! pour sonner le glas funèbre de l'un des rares paroissiens du lieu. Pour gravir la faible distance qui sépare, à vol d'oiseau, la vallée d'avec cet antique édifice, le touriste doit suivre péniblement un chemin que l'on s'est efforcé de rendre praticable au moyen de courbes multipliées à travers les sinuosités des

nombreux ravins et escarpements à franchir. Dans cette course interminable, on ne perd pas de vue l'objectif à atteindre ; mais il semble fuir et se dérober sans cesse à mesure que l'on avance dans sa direction. Enfin l'ascension est terminée. A la joie d'avoir triomphé des difficultés de la route vient se joindre l'agrément du site, l'évocation des souvenirs qui s'y rattachent. Fixer ces souvenirs, raconter les faits historiques qui se sont accomplis dans ce lieu, va faire l'objet de notre modeste travail.

CHAPITRE Ier.

DESCRIPTION DE GANAGOBIE.

I. — *Le plateau.*

Ganagobie est le nom donné à ce plateau, dont la renommée se perpétue depuis tant de siècles, et qui n'offre aujourd'hui à nos regards que ruines et profanations. Les anciens l'appelaient le *Puy de Ganagobie*. On sait que le mot Puy était fréquemment employé autrefois pour désigner un lieu élevé. Il se traduisait en langue du pays sous l'expression de *piei* ou *pi*, encore usitée dans certains villages de la Provence, et qui indique plus spécialement un roc élevé à surface plane. Cette particularité explique suffisamment l'appellation de Puy donnée à la montagne de Ganagobie, car le plateau qui en est le couronnement et qui forme un ovale de plus de 1,500 mètres de longueur, du nord au sud, sur 7 à 800 mètres dans sa plus grande largeur, est formé dans toute son étendue d'une épaisse couche de rocher qui surplombe et s'avance comme une vaste terrasse au delà de la terre calcaire qui la supporte.

Ce lieu domine de tous côtés de profondes vallées, du bas desquelles il se présente sous l'aspect d'une corniche ou de fortifications artificielles destinées à en défendre l'approche. On remarque surtout la pointe nord-est, qui s'avance dans l'espace comme un promontoire tout à fait inaccessible. C'est là qu'étaient groupées autrefois les maisons du bourg de Ganagobie, encore désigné aujourd'hui sous le nom de *Ville-Vieille*. On en distingue très-bien l'emplacement, et leur enceinte renfermait une église dont il ne reste que quelques pans de murs assez élevés. Des vestiges de remparts attestent que ce point déjà si protégé par la nature était défendu aussi par des fortifications. Nous verrons plus loin par quelles mains profanatrices tout a été saccagé et détruit.

II. — *Le monastère.*

Sur le même côté est du plateau, mais bien au-dessous du bourg, s'élevait le monastère que les religieux bénédictins de l'ordre de Cluny ont habité pendant plus de neuf siècles. Il est également en ruines. Seule la chapelle a été conservée, du moins en partie. C'est aujourd'hui l'église paroissiale de la petite commune de Ganagobie, qui compte soixante-treize habitants.

Cet édifice gothique, dont la construction paraît remonter au XIIe siècle, n'a qu'une seule nef, à voûte très-élevée. Ce qui en formait autrefois l'abside et le transsept a été détruit. (Les fondations en sont apparentes.) La dimension de la partie préservée est néanmoins suffisante pour sa destination actuelle. La porte principale, parfaitement intacte, est très remarquable. Elle forme un arc en tiers point soutenu par six colonnes, dont quatre ont leurs chapiteaux en marbre grossier. Sur le tympan sont

figurés, en sculpture peu soignée, le Christ entouré des symboles des évangélistes et les douze apôtres. Le linteau, est découpé inférieurement en lobes, ainsi que les montans, ce qui forme une baie carrée du plus étrange effet.

En ruinant le monastère, les vandales du XVI[e] siècle n'eurent garde de négliger de s'emparer de la grande cloche qui ornait cette église. En 1682, le prieur dom Gaffarel la remplaça par une autre plus modeste, sur laquelle on lit l'inscription suivante :

Sacrum hoc tempestatum et procellarum averruncum Petrus Gaffarel prior et dominus Ganagobiæ, Sigontiæ, Arisii, valliumque Sancti Petri. A vivariis fudi curavit anno et Verbo nato E ✝, *Seneval* 1682.

Au midi et à la suite de l'église se trouve le cloître, datant du XIII[e] siècle, en partie conservé, mais fortement détérioré. Vers l'angle nord-est on découvre, derrière le placage du mur latéral, des restes d'un autre mur, beaucoup plus ancien, qui devait faire partie des constructions primitives du monastère, remontant au IX[e] siècle.

Joignant le cloître au midi, on distingue, malgré leur état délabré, la salle capitulaire et le réfectoire, aussi du XIII[e] siècle. Le dessus de ces diverses constructions renfermait les cellules occupées par les religieux (1).

A côté de ces vestiges, qui rappellent à la fois et la

(1) Mes connaissances archéologiques étant fort restreintes, je m'empresse de déclarer que les indications ci-dessus relatives à l'époque de la construction de l'église et des différentes parties du monastère m'ont été fournies sur les lieux mêmes par M. Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, lors de la visite qu'il en a faite, en compagnie de plusieurs de ses collègues, le 24 juin 1878.

splendeur de l'établissement pendant la deuxième période du moyen âge, et les dévastations profanatrices des protestants, complétées par des démolisseurs plus modernes, se trouve la ferme habitée par le métayer du lieu, et auprès duquel le touriste est toujours bien accueilli.

A peu de distance, à l'ouest, on peut remarquer un enclos d'une certaine étendue, formé par des murs épais et élevés, et dans l'enceinte duquel il est facile d'apercevoir de nombreux terriers indiquant que les lapins y vivaient autrefois en liberté, pour l'usage du monastère. Au nord de l'enclos règne une allée spacieuse qui se prolongeait d'un bout à l'autre du plateau, dans le sens de la largeur, pour la promenade des religieux.

Le choix que l'on avait fait pour l'emplacement du monastère était bien réussi. En effet, il se trouvait construit au point le plus accessible. De plus, il était à proximité de deux sources, les seules connues dans le quartier. Celle en amont est assez abondante. Elle sourd naturellement du rocher, sous une caverne spacieuse, dans laquelle on éleva la fontaine rudimentaire, avec petit bassin et réservoir, que l'on y voit encore, le tout parfaitement à l'abri des rayons du soleil par l'avancement du rocher lui-même, lequel remplit l'office de plafond et procure à ce lieu une agréable fraîcheur.

Le plateau de Ganagobie est un site admirablement disposé par la nature. On y respire à pleins poumons l'air pur de la montagne, si bien parfumé par les nombreuses plantes aromatiques qui y croissent en toute liberté. Le plus vaste horizon s'ouvre devant vous, et la vue se repose agréablement sur ce panorama immense de champs cultivés, de coteaux, de montagnes et de vallées : au levant, la Durance, à la course rapide et bruyante; au delà, la fertile plaine qui s'étend aux pieds d'Oraison, les Mées et

Malijai. Puis la vallée de la Bléone. Sur le fond du tableau les divers étages des pics neigeux des Alpes, dans toute leur majesté. Au nord, la vallée de Cruis et Saint-Étienne-les-Orgues, fermée par la montagne de Lure. A l'ouest, la vallée de Sigonce, Forcalquier, avec ses clochers et sa gracieuse chapelle de Notre-Dame de Provence. Plus loin, la vallée du Largue et le versant nord du Luberon.

Si maintenant, par un fâcheux contraste, nous arrêtons nos regards sur le plateau lui-même, nous n'y trouvons que ruines et dévastations, et par surcroît un sol assez ingrat. A part quelques parcelles avoisinant le monastère, tout le reste est couvert de bois ou de chétifs arbustes qui croissent sur le peu de terre végétale déposée par la nature sur ce massif calcaire. Et, particularité remarquable, les chênes verts et quelques rares chênes blancs sont les seules essences que l'on y rencontre, alors que les collines d'alentour sont complantées exclusivement de pins. La main de l'homme n'est pour rien dans ce phénomène. Il s'explique naturellement par la différence de qualité du terrain.

CHAPITRE II.

ÉTYMOLOGIE. — ORIGINE.

La définition étymologique du nom de Ganagobie (en latin *podium Ganagobiæ, Canagobiæ* ou *Conogorienses*) n'est pas bien établie.

L'historien Bouche (1) la tire de ce fait qu'une chienne boiteuse (en langue vulgaire d'alors : *cana gobi*) étant à la

(1) *Histoire de Provence*, 1668, t. I, p. 239.

chasse dans les environs, se dérobait souvent à la compagnie des autres chiens pour venir en ce lieu, objet de ses préférences.

M. Alexis (1) prétend que le vrai nom de Ganagobie est *Tanagobia*, dans lequel on reconnaît le mot armoricain *tann* (chênes) et le mot latin *copia* (abondance), à cause de la grande quantité de chênes verts qui s'y trouvent complantés.

Notre intention n'est pas de nous livrer à de plus grandes recherches à ce sujet. Nous laisserons donc à d'autres le soin de choisir l'une ou l'autre de ces deux versions, plus ou moins fantaisistes, ou d'en trouver une meilleure.

Le bourg de Ganagobie, dont nous avons signalé les ruines, dépendait jadis du diocèse de Sisteron. C'est une des plus anciennes agglomérations de la contrée. On le fait remonter à une époque antérieure à l'an 900 (2). Quant au monastère, la date de son origine est également bien incertaine. Nous allons essayer de la découvrir.

L'évêque Laurent Bureau, élu au siége de Sisteron le 11 juillet 1499, avait réuni en un volume appelé le *Livre vert*, recueil précieux, quoique dénué de critique, toutes les chartes de l'Église de son évêché. C'est à l'aide de ce cartulaire, aujourd'hui perdu, qu'on a pu connaître cer-

(1) *Étude sur la signification des noms des communes de Provence.*

(2) Columbi, *Opera var.*, p. 564.

Dans sa visite du 24 juin 1878, un membre de la Société française d'Archéologie, M. G. Vallier, de Grenoble, compétent en ces matières, a émis l'idée que, vu la désinence du mot Ganagobie, ce bourg pourrait bien avoir été un antique *oppidum* gaulois. Il s'est même proposé de faire des recherches sur ce point. Nous ne pouvons que l'encourager à persévérer dans ce projet.

tains faits religieux intéressant ce diocèse, et dresser le catalogue des évêques qui l'ont gouverné depuis l'an 451. Dans la liste figurent deux prélats du nom de Jean : l'un ayant siégé de l'an 500 à 517; l'autre de 812 à 850. C'est dans le temps de celui-ci que Charlemagne, en 812, donna au siége de Sisteron, en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Thyrse, la terre de Lurs et ses dépendances, dont Ganagobie faisait partie. Le *Livre vert* disait aussi : « L'évêque Jean donna à Dieu et à Saint-Pierre de Cluny sa propriété de Ganagobie et y éleva deux églises : l'une à la Vierge, l'autre à saint Jean-Baptiste, et fut enseveli dans celle-ci. » Or l'église du monastère ayant toujours été désignée comme étant dédiée à la bienheureuse Vierge Marie, celle de Saint-Jean-Baptiste serait donc la chapelle du bourg dont on voit encore les ruines.

M. de la Plane, dans son *Histoire de Sisteron* (1), après avoir cité la relation du *Livre vert,* dit que le monastère de Ganagobie est mentionné dans une bulle du pape Étienne VIII, de l'an 939 (2), et qu'il est certain qu'en l'année 963 cette communauté était déjà florissante. Il annonce que la bulle en question est inscrite dans les papiers du monastère, qu'il avait, dit-il, sous les yeux. Toutefois il hésite à en attribuer la fondation à l'évêque Jean, parce que le dernier prélat de ce nom a été contemporain de Charlemagne.

Columbi a voulu lever la difficulté à cet égard. Et comme il prétend que le monastère a été fondé ou du moins achevé vers l'an 966 (3), il fait intervenir un troi-

(1) Tome II, p. 406.

(2) En cela, il répète ce qu'avait dit avant lui Achard, dans son *Dictionnaire de Provence,* t. II, p. 251-252.

(3) *Opera var.,* p. 564.

sième évêque du nom de Jean, qui, d'après lui, aurait siégé de 964 à 966, tandis que le catalogue n'en fait pas mention, et désigne comme ayant occupé ce siége pendant les deux mêmes années, un autre dignitaire nommé Ursus. On ne saurait mettre en doute que ce dernier prélat n'ait gouverné l'Église de Sisteron. En effet, Columbi lui-même nous donne (1) le texte d'une charte du 9 des ides d'avril de l'an 967, par laquelle Conrad le Pacifique, roi d'Arles et de Provence, confirme en faveur de l'évêque Ursus la donation du lieu de Lurs et ses dépendances faite par Charlemagne, pendant l'épiscopat de Jean II. Il fait ensuite mention (2) d'une donation des dîmes de Peyruis *et autres choses* que Ursus fait à son tour en faveur des moines de Ganagobie. L'auteur n'en donne pas la date, mais il dit que c'était également sous le règne du roi Conrad.

Ainsi Columbi place l'épiscopat d'Ursus à l'an 967, et cela lui permet d'avancer que Jean III a gouverné l'évêché pendant les deux années précédentes. Mais comment concilier ces indications avec l'opinion de M. de la Plane qui, sur la foi du *Livre vert,* donne ce gouvernement à l'évêque Humbert, de 966 à 981? Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur cette contradiction; mais on verra ci-après que si nous ne pouvons, comme l'historien de Sisteron, nier l'existence de l'évêque Jean III, nous ne saurions, avec Columbi, attribuer à ce prélat la fondation du monastère.

Honoré Bouche avait déjà dit (3) que « le prieuré de Ganagobie avait été fondé par un Jean, évêque de Siste-

(1) *Opera var.*, p. 116.
(2) *Opera var.*, p. 117.
(3) *Histoire de Provence*, t. II, p. 57.

ron, non point au temps de l'empereur Charlemagne, *comme disent quelques chartes anciennes*, mais environ le temps de saint Mayeul ». Or saint Mayeul ayant été, en effet, abbé de Cluny, de 954 à 994, Columbi a pu trouver vraisemblable l'opinion de Bouche, et il l'a répétée en l'étayant à sa manière, c'est-à-dire en reculant à l'année 967 l'élection d'Ursus à l'évêché de Sisteron, et en lui donnant pour prédécesseur un Jean III.

Nous ne citons qu'en passant, la version de Pierre Louvet (1) qui, sans le moindre scrupule, dit que ce monastère a été fondé « en l'an 1013 et environ le temps de saint Mayeul ». Il n'oublie qu'une chose : c'est qu'à cette date le saint abbé était mort depuis dix-neuf ans.

On voit que si ces différents auteurs (nous ne parlons pas de Louvet) ne sont point d'accord sur la date exacte de la fondation du monastère de Ganagobie, leur opinion ne varie pas sensiblement, puisqu'ils la placent entre l'année 939, ou un peu avant, et l'année 966. Il faut cependant remarquer que les données sur lesquelles ils s'appuient sont confuses et fort contradictoires. Il serait peut-être possible d'être exactement renseigné si nous avions à notre disposition les papiers du monastère que M. de la Plane, plus heureux que nous, dit avoir eu sous les yeux. Que sont-ils devenus? nous l'ignorons. On pourrait supposer qu'à l'époque de la révolution, ils ont été déposés au chef-lieu du district. Nos recherches se sont portées vers cette direction; mais, hélas! les archives n'en font aucune mention. Sont-ils restés en la possession de l'historien de Sisteron? c'est assez problable. Toujours

(1) *Abrégé de l'histoire de Provence*. Aix, 1876, tome I, p. 59.

est-il que nous n'avons pu, à notre grand regret, en avoir communication.

Toutefois notre travail serait bien incomplet si nous n'exprimions, à notre tour, notre modeste opinion sur ce sujet intéressant. Et, disons-le tout de suite, elle pourra paraître un peu hardie. N'importe! Nous recherchons la vérité; si, de nos observations mûries et réfléchies elle se dégage et nous apparaît avec toute la force d'une conviction profonde, nous devons l'exposer telle qu'elle s'est révélée à notre esprit, malgré tout le respect que nous professons pour les autorités qui ont émis des propositions contraires. Le lecteur jugera, et, dans tous les cas, il voudra bien reconnaître que nos efforts ont pour unique but d'éclairer la question à résoudre.

Et d'abord la plupart des écrivains déjà cités n'ont pas indiqué l'époque précise de la fondation du monastère. Ils s'accordent tous à l'attribuer à un évêque Jean. Mais quel est ce prélat? En quel temps a-t-il vécu? Le cartulaire n'en mentionne que deux de ce nom, et on n'ose accorder ni à l'un ni à l'autre le mérite de l'œuvre. Il faut pourtant en excepter Achard, qui dit (1) : « On attribue la fondation de ce monastère à l'évêque Jean, de Sisteron, qui vivait au IXe siècle. » Mais il ne donne aucune explication à l'appui.

Seul Columbi est plus affirmatif; et pour donner une base à son opinion, il révèle l'épiscopat d'un troisième Jean, dont on nie précisément l'existence. Selon nous, Bouche et de la Plane ont eu le tort de ne pas se livrer à une discussion approfondie du sujet. Puisqu'ils n'admettent pas que l'évêque désigné par Columbi ait occupé le siége de Sisteron, ils auraient dû : ou abandonner la

(1) *Dictionnaire de Provence*, t. II, p. 251.

thèse qui attribue la fondation dont il s'agit à un prélat du nom de Jean, et en indiquer un autre comme étant l'auteur, ou bien placer résolument cette œuvre sous le patronage de l'un des deux évêques Jean dont le nom figure au catalogue.

Notre opinion aura donc au moins le mérite d'être plus affirmative en énonçant ici, sans hésitation, que le prieuré de Ganagobie n'a pu être fondé que par Jean II, qui a gouverné l'Église de Sisteron de l'an 812 à 850. Examinons si cette thèse peut se justifier, sinon par des preuves authentiques, du moins par la logique du raisonnement.

Pour la clarté de la discussion on voudra bien ne pas oublier les trois points suivants :

1° L'*Histoire de Sisteron* est une production remarquable dont l'éloge n'est plus à faire. M. de la Plane ne saurait, à notre avis, être suspecté d'infidélité. Or il assure que, d'après les papiers du monastère, *qui ont passé sous ses yeux*, une bulle de 939 fait mention de ce prieuré, et qu'en 963 cette communauté était déjà florissante.

2° Columbi a dit que le bourg de Ganagobie *existait déjà en l'an* 900. Il y a lieu de croire que cette affirmation devait reposer sur des données ayant quelque fondement, quoiqu'il ait négligé de les faire connaître.

3° Le *Livre vert* rédigé au commencement du XVI[e] siècle par le savant évêque Bureau, au moyen des chartes qu'il avait à sa diposition, nous apprend que l'évêque Jean avait donné aux bénédictins le Puy de Ganagobie et y avait élevé deux églises, dans l'une desquelles il avait élu sa sépulture. Il ne peut ici être question de Jean III, puisque ce prélat ne figure pas sur la liste dressée avec les indications du même recueil.

Ces préliminaires établis, nous entrons en matière en

prévenant une objection qui se présente d'elle-même. On pourra nous dire que les religieux de Ganagobie étant bénédictins et de l'ordre de Cluny, et l'abbaye de Cluny n'ayant été fondée qu'en l'an 910 (ainsi que nous aurons l'occasion de le rappeler dans un autre chapitre), il n'est pas possible que le prieuré dont nous nous occupons remonte à une date antérieure, d'autant que l'on pourrait la placer dans la période de 910 à 939 sans être en contradiction avec les papiers du monastère, qui le disent mentionné dans une bulle de cette dernière année. Nous ferons remarquer que déjà, par le seul fait de cette objection, si fondée qu'elle fût, on aurait fait bon marché de l'opinion de Columbi fixant la fondation à l'an 966.

Mais qui nous assure que, dès le principe, le monastère de Ganagobie ait dépendu de l'abbaye de Cluny? Les religieux de l'ordre de saint Benoît occupaient dans la Gaule un très-grand nombre d'établissements avant l'an 910. L'histoire nous apprend que peu de temps après avoir fondé le monastère du mont Cassin, dans les premières années du VI[e] siècle, la réputation de ce patriarche était connue dans tous les pays chrétiens, et qu'en 542, Innocent, évêque du Mans, voulut enrichir son diocèse d'une colonie formée par les disciples de ce grand saint. Benoît confia cette mission à l'un des plus fidèles, son bien-aimé Maur. Celui-ci, à la tête de quatre compagnons, traversa l'Italie et les Alpes, s'arrêta, non pas dans le diocèse d'Innocent, mais en Anjou, et fonda un premier monastère à Glanfeuil (aujourd'hui Saint-Maur-sur-Loire). La propagation de la règle bénédictine fit de tels progrès, qu'avant la fin du VI[e] siècle on comptait quatre-vingts nouveaux établissements dans les vallées de la Saône et du Rhône, quatre-vingt-quatorze des Pyrénées aux Vosges, et dix des Vosges au Rhin. « Ce

fut, dit un savant historien (1), comme une nouvelle et plus complète conversion de ce vaste pays. Peu à peu chaque province reçut, comme apôtres, de saints moines qui, le plus souvent, étaient en même temps évêques, et qui fondèrent à la fois des diocèses et des monastères, ceux-ci destinés à tenir lieu des séminaires modernes en servant comme de citadelles et de pépinières au clergé diocésain. »

Est-il donc bien téméraire de croire que le monastère de Ganagobie a pris naissance dans le IXe siècle, puisque vers la fin du VIe les établissements bénédictins étaient déjà si nombreux dans la contrée? Nous allons plus loin. En supposant que les moines qui l'occupaient ne fussent pas tout d'abord soumis à la règle de saint Benoît, n'ont-ils pas pu, comme bien d'autres le firent, s'y réunir après la fondation de l'abbaye de Cluny? Nous serions même tenté d'admettre cette dernière hypothèse, car nous lisons dans Columbi (2) que, par une charte de l'an 1013 (dont il donne le texte latin), Boniface, seigneur de la maison de Reillanne, donna aux moines de Ganagobie plusieurs fermes situées à Peyruis, *à la condition qu'ils ne se sépareraient pas de ceux de Cluny, sinon lesdits biens appartiendraient aux moines de Cluny et non à ceux de Ganagobie*. Cette stipulation rigoureuse peut bien donner lieu de présumer que les religieux de ce prieuré aient vécu d'abord sous une autre règle, et se sont affiliés ensuite à celle de saint Benoît, soit avant, soit après que l'abbé de Cluny eut la direction de toutes les maisons de l'ordre en France.

(1) Montalembert, *les Moines d'Occident*, t. II, p. 273 et suivantes.

(2) *Opera var.*, p. 114.

Mais une autre considération qui a son importance vient encore fortifier notre conviction. De tout temps, quand un groupe d'individus a pris possession d'un lieu quelconque pour y établir des habitations et fonder une colonie, sa première préoccupation est de s'établir à proximité d'une source qui puisse fournir aux besoins de l'alimentation. Or, soit sur le plateau, soit sur le rocher de Ganagobie, il n'en existe que deux, et elles sont très-rapprochées du monastère. Si la construction du bourg avait précédé l'arrivée des moines en ce lieu, il n'est guère admissible que ses premiers habitants eussent fixé leur demeure à un endroit si éloigné de ces sources, alors qu'ils auraient pu faire choix de l'emplacement qu'ont occupé les religieux. Ainsi il est à peu près certain que le monastère était déjà construit et habité avant la fondation du bourg. La présence des moines aura attiré et facilité l'établissement de la colonie, et les habitants n'ayant pas eu la faculté de se rapprocher à leur gré du sanctuaire monacal, ils se seront contentés de la place qui leur était accordée à l'extrémité nord du plateau, acceptant la situation qui leur était faite relativement à leur éloignement des sources. On ne saurait méconnaître la valeur d'une telle supposition reposant sur un argument que justifient les habitudes de tous les temps, justifiées par la nécessité de satisfaire les besoins matériels de la vie. Nul n'ignore, d'ailleurs, qu'au moyen âge les réunions d'habitants se formaient toujours à proximité d'un établissement religieux ou d'un château seigneurial, et cela dans le but d'être mieux protégées contre les entreprises des bandes qui se livraient à toutes sortes de déprédations envers les gens sans défense.

Donc la construction du bourg, *qui existait avant l'an* 900, a dû être postérieure à celle du monastère.

Il est vrai, et nous l'avons déjà dit, que ni l'une ni l'autre des hypothèses que nous venons d'exprimer n'est corroborée d'aucun document authentique (1). Mais si l'on admet, d'une part, avec M. de la Plane, que le monastère existait avant l'an 939 et était déjà florissant en 963, si, d'autre part, l'on partage notre conviction que sa construction a précédé celle du bourg, il est manifeste que l'on doit placer sa fondation à une époque contemporaine de l'évêque Jean II, c'est-à-dire entre 812 et 850. Et cela s'accorderait avec les chartes anciennes dont parle Bouche et auxquelles il n'a pas cru devoir ajouter foi. Adopter une opinion différente c'est : accepter la thèse de Columbi en ce qui concerne l'épiscopat d'un troisième Jean; c'est rejeter les indications du *Livre vert*, nier l'existence de la bulle du pape Étienne VIII, et enfin douter de la sincérité de l'historien de Sisteron, au sujet des papiers du monastère.

A. Milon,
juge de paix à Forcalquier.

(1) D'après Bouche, t. II, p. 57, il existerait des chartes anciennes fixant la fondation du monastère au temps de Charlemagne. L'auteur, n'y ajoutant pas foi, ne les fait point connaître. Nous regrettons cette lacune. Charlemagne ayant vécu jusqu'en 814, ces chartes pourraient bien éclairer la question. En tous cas, les indications de Bouche viennent à l'appui de notre opinion.

EXPLORATION DE LA GROTTE

DITE TROU-D'ARGENT

COMPTE RENDU DES FOUILLES

LU PAR M. GUSTAVE TARDIEU

DANS LA SÉANCE TENUE PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A L'HOTEL DE VILLE DE SISTERON

LE 1er JUILLET 1878

MESDAMES ET MESSIEURS,

Avant de vous entretenir des recherches exécutées dans la grotte du Trou-d'Argent, je dois tout d'abord remercier la Société française d'Archéologie, dans la personne de son savant directeur, qui m'a choisi comme secrétaire de cette séance. C'est un honneur dont je suis à juste titre fier et heureux, monsieur le Directeur, d'autant plus que vous l'avez réservé à un nouveau venu parmi vous. Je ne me dissimule pas que, par mon inexpérience et mes faibles connaissances archéologiques, je dois naturellement me trouver au-dessous de la tâche qui m'est confiée ; mais la bienveillance que vous m'avez témoignée me rassure et m'encourage. J'aborde donc mon sujet avec confiance.

Dans le compte rendu que je me propose de vous faire de nos fouilles préhistoriques, je me bornerai à vous exposer, au jour le jour, les divers résultats obtenus, sans

entrer dans la discussion des faits, sans émettre d'opinion personnelle, laissant à votre haute expérience et à vos connaissances dans ces études le soin d'établir les caractères, l'histoire, en un mot, des objets que nous avons été assez heureux de recueillir et que nous avons mis sous vos yeux dans cette salle.

Nous pensons que bon nombre d'entre eux seront à plusieurs titres des plus intéressants, et que les résultats acquis par quelques journées de travail seulement vous feront bien augurer de l'avenir. Pour ce compte rendu, comme dans l'exercice de mes fonctions de secrétaire, je compte sur toute votre bienveillance.

La grotte du Trou-d'Argent est percée dans les flancs du rocher de la Baume, qui fait face à Sisteron, sur la rive gauche de la Durance. Exposée au midi, distante de quatre kilomètres de Sisteron, elle est dotée de deux ouvertures principales, pratiquées dans le calcaire oxfordien (terrain jurassique), et diamétralement opposées, l'orientation générale de l'excavation étant sud-ouest. La première, assez large et d'un abord plus facile, malgré les rochers abrupts qui l'entourent, est à peu près obstruée, à peu de distance de l'entrée, par deux forts blocs de pierre placés dans ce qu'on pourrait appeler la gorge de l'ouverture. L'autre, plus étroite, entièrement libre, mais d'un accès excessivement âpre, à cause des éboulis calcaires presque verticaux qui en défendent les approches, est plus voisine des chemins praticables. Aussi, malgré les difficultés d'accès, l'avons-nous adoptée dès le début pour notre entrée habituelle dans la grotte. Cette ouverture se trouvant élevée au-dessus du sol de la montagne, à deux mètres environ, nous y pénétrons à l'aide d'une corde que l'un de nous, hissé par l'autre, va fixer à un chêne, qui semble placé là pour nous venir en aide.

La grotte du Trou-d'Argent mesure environ 70 mètres de longueur, et se compose d'une série de chambres et de corridors dont nous avons essayé de donner une idée par la double représentation en coupe verticale et en plan qui est sous vos yeux.

Ces galeries tortueuses sont interrompues sur le rocher taillé à pic par deux ouvertures complétement inaccessibles. Ces fenêtres naturelles éclairent le corridor qui conduit de l'entrée à la chambre principale. Cette salle, d'une longueur de 9 mètres sur 5 mètres de largeur, est dans la plus complète obscurité, tandis que les deux autres chambres, situées chacune à l'une des entrées, sont naturellement éclairées par la lumière du jour.

La voûte de la grotte, au-dessus de ces trois chambres, est assez relevée pour permettre le maniement du pic et de la pelle. Dans les corridors, le rocher s'abaisse, au contraire, beaucoup, au point de ne pouvoir passer que difficilement sans donner de la tête contre le roc, même en se courbant le plus possible. Naturellement nos recherches ont porté sur les trois salles, et en première ligne sur l'entrée où se trouvent les blocs obturateurs, qui, ne laissant entre eux qu'un étroit passage qu'on ne franchit que difficilement en rampant, sont admirablement disposés pour fermer l'entrée de la grotte. En effet, en intercalant dans cette gorge un simple fragment de rocher qu'un homme seul peut y placer, la fermeture est complète. Nous croyons avoir mis à découvert ce bloc dans le terrain qui a été fouillé au-dessous de cette étroite ouverture. Cette disposition indique que depuis longtemps les abords ont la forme que nous leur voyons aujourd'hui, et que l'entrée la plus praticable pour l'homme l'était aussi pour les carnassiers, tels que l'ours, etc., et c'est pour en défendre l'entrée que les blocs sont placés à la partie la plus étroite; l'autre

ouverture, au contraire, défendue naturellement, ne laissait aucune inquiétude aux habitants de la grotte.

L'exploration de la salle obscure, la plus grande des trois et la plus laborieuse, à cause des blocs calcaires qui embarrassent l'intérieur du sol où nous creusons toujours, est venue ensuite, et est loin d'être terminée.

Enfin nous avons exploré à peu près entièrement le sol de la salle où nous pénétrons d'abord pour entrer dans la grotte.

Tel est le travail accompli depuis l'année dernière, en quelques journées et avec nos propres ressources. Nous allons maintenant énumérer les résultats acquis dans l'ordre où ils ont été obtenus. Mais auparavant, nous dirons quelques mots des conditions dans lesquelles nous avons entrepris ces fouilles.

L'initiative entière, nous le disons hautement, appartient à un de vos membres, dont les recherches et les travaux en archéologie et en malacologie préhistoriques vous sont bien connus, sans parler de ses connaissances en conchyliologie et entomologie, à M. Hector Nicolas, conducteur des ponts et chaussées. C'est un hommage bien mérité que mon ami Pardigon et moi rendons sincèrement à celui qui nous a tournés vers ces recherches, si fécondes en surprises et en satisfactions, à celui dont nous sommes devenus les collaborateurs et amis pendant son séjour de quelques mois à Sisteron, où tous ceux qui l'ont connu ont apprécié son caractère plein d'amabilité et ses connaissances scientifiques diverses.

Dans le courant du mois de juin 1877, à la suite d'une excursion à la grotte de Saint-Vincent d'Authon, dans laquelle M. Nicolas, toujours à la recherche du préhistorique, avait découvert un humérus d'ours perforé, une reconnaissance à la grotte du Trou-d'Argent fut projetée

entre nous et bientôt mise à exécution. Le résultat de la visite à la grotte de Saint-Vincent nous rendait désireux nous-mêmes de visiter une excavation dont l'intérieur nous était complétement inconnu. Je me fais un devoir, et c'est un plaisir pour moi, de signaler les noms de tous ceux qui ont pris part à cette première ascension et qui déjà faisaient partie de la course d'Authon.

Ce sont : MM. Nicolas, conducteur des ponts et chaussées; Jaubert et Pardigon, employés dans la même administration; Giraud, commis-greffier au tribunal; Toesca, surnuméraire d'enregistrement, et moi-même. Cette première visite au Trou-d'Argent fut de bon augure. Nous en rapportions, en effet, quelques fragments de poteries qui indiquent une époque bien reculée, trouvés à peu de distance de la surface soulevée en cet endroit. Dès lors, M. Nicolas résolut d'explorer la grotte, et quelques jours après, M. Pardigon et moi nous reprenions avec lui le sentier qui conduit au Trou-d'Argent. C'est, en effet, à dater de ce jour que nous sommes devenus tous deux les collaborateurs de M. Nicolas. Dans la suite, notre ami ayant été rappelé à Avignon, laissait à nous seuls le soin de continuer l'exploration de la grotte. L'ardeur qui lui était naturelle dans ces recherches nous animait désormais nous-mêmes, et ce travail devenait une de nos préoccupations les plus chères.

Livrés d'abord à nos propres ressources, nous n'avions pour nous aider qu'un seul ouvrier. Plus tard, c'est-à-dire pendant nos dernières journées de fouilles, comptant sur la subvention que M. le directeur de la Société française d'Archéologie nous avait promise, nous avons pu nous faire aider par deux hommes. Aussi les résultats acquis et surtout le travail effectué ont été relativement considérables en très-peu de jours. Néanmoins, malgré nos deux aides,

nous avons bravement manié le pic et la pelle, comme nous l'avions fait déjà l'année dernière, désireux d'avancer et de creuser le plus possible pour obtenir des résultats nouveaux et plus précis. Les difficultés d'accès qui rendaient l'ascension de la grotte toujours pénible, surtout par les fortes chaleurs, le travail des fouilles rendu plus laborieux par la rencontre de blocs énormes de calcaire que nous avons dû soulever et écarter pour creuser au-dessous, tout cela n'a jamais affaibli notre énergie dans ces recherches, et si toutes les journées n'ont pas été également fécondes en résultats, les impressions de découragement, bien naturelles chez des élèves du préhistorique, — je dis cela pour M. Pardigon et moi, travaillant dans ces conditions défavorables, — ont été toutes passagères et n'ont jamais eu de prise sur nous, alors même que le départ de M. Nicolas nous livrait à notre propre initiative.

Mais j'abuse de votre bienveillante attention. J'ose vous la demander encore pour l'exposé des résultats de nos recherches, que je ferai rapidement en les divisant en deux périodes distinctes.

La premièro est celle pendant laquelle nous avons travaillé avec M. Nicolas; la deuxième comprend les quelques journées que M. Pardigon et moi avons consacrées à la grotte depuis le retour de la belle saison. Dans cette énumération j'aurai soin d'indiquer toujours la place et la profondeur aussi exactes que possible où ont été trouvés les objets.

Ainsi que je l'ai dit, les premières fouilles furent exécutées d'abord dans la salle d'entrée, dont le fond est obstrué par les blocs déjà mentionnés, sur une étendue de 4 mètres environ et à une profondeur de 1^{m}10.

Nos recherches, dans cette partie de la grotte, mirent

successivement à jour, à des profondeurs diverses, les objets suivants :

De très-nombreux fragments de poteries, le plus souvent d'une pâte très-grossière et exceptionnellement d'une pâte plus fine. Parmi ces fragments, des anses de diverses formes et des morceaux portant des empreintes, la plupart paraissant faites avec l'ongle et formant une couronne autour de la poterie. Une seule poterie a été trouvée complétement intacte et fort bien conservée. Cette poterie, que M. le docteur Heckel, directeur du muséum de Marseille, a bien voulu nous renvoyer pour vous la soumettre, ainsi que tous les objets qui lui avaient été expédiés pour le muséum à la fin de l'année dernière, est d'une forme que nous n'avons pas retrouvée dans les ouvrages et d'un usage que nous ne pouvons pas préciser. Il est probable cependant qu'elle devait servir pour boire. L'absence complète de débris paraissant avoir appartenu à d'autres échantillons du même type nous porte à croire, jusqu'à ce jour du moins, que ce spécimen était unique dans la grotte. Cette poterie a été trouvée à une profondeur de 0m40 ; la plus grande profondeur de la surface du sol au rocher qui forme le fond étant de 1 mètre environ. Citons ensuite une autre poterie dont la forme est parfaitement accusée, grâce à la terre qui y adhère intérieurement et tient rapprochés les divers fragments qui constituent à peu près une moitié de l'objet. Une des anses est encore adhérente à cette partie. Enfin signalons aussi un fragment de coquille que M. Nicolas a reconnu appartenir à un jeune *anodouta,* dont la présence dans cette grotte nous paraît assez intéressante.

A ces débris si nombreux de poteries se trouvaient mêlés des ossements non moins abondants, tous brisés, probablement pour en extraire la moelle, et pour la plupart noir-

cis par le feu du foyer dont nous avons retrouvé les couches successives de cendres, charbon et terre calcinée. Autour de ce foyer ou dans l'intérieur même, nous avons recueilli, à des profondeurs variant entre 0^m25 et 0^m45, divers instruments en silex ou en pierre, tels que : pointes de flèches, couteaux, racloirs; puis un nucleus de silex, noyau sur lequel ont été détachés des éclats; une pierre en grès en forme de hache; deux pierres dures de couleur verte qui ont dû servir de percuteurs, à en juger par l'usure prononcée de l'un de leurs côtés.

Trois poinçons en os très-bien taillés et une pièce dont l'importance n'échappera à personne, un fragment d'humérus humain. Cet humérus est perforé et présente une cassure qui, dépourvue d'esquilles, paraît tout intentionnelle et faite probablement avec un des instruments en silex trouvés non loin de cet os. Ces deux caractères, perforation et cassure d'apparence intentionnelle, sont des plus intéressants. Nous vous les signalons, persuadés qu'ils sont dignes de fixer votre attention. Nous attendons le jugement que votre haute expérience et vos connaissances dans ces questions vous permettront de porter sur cet objet si intéressant, impatients de savoir si votre appréciation confirmera nos prévisions à ce sujet. Cet humérus a été trouvé à une profondeur de 0^m40, tout près du bloc qui obstrue la gorge de la grotte. Ajoutons à ces objets un disque en bronze trouvé à peu de distance de la surface et qui paraît avoir servi d'agrafe.

Tels sont les résultats de l'exploration de cette première salle. Je passe à la salle obscure, qui occupe à peu près le milieu de la grotte et qui est la plus grande des trois. Ici nous n'avons point terminé; le travail est encore considérable, d'autant plus que pour continuer à creuser il devient nécessaire de faire transporter au dehors toute la

terre qui a été examinée et presque toujours passée au crible pour ne rien laisser échapper. Dans la tranchée transversale que nous avons ouverte l'année dernière, à peu près au milieu de cette chambre, tranchée qui avait atteint, à la fin de nos travaux pendant cette année, une longueur de 5 mètres, sur 1m50 de largeur et 1m40 de profondeur, nous découvrîmes les objets suivants :

D'abord à 0m10 et à 0m15 de la surface, plusieurs médailles romaines à l'effigie des empereurs : Gordien, Claude le Gothique, Philippe, Probus, Gallien, et de l'impératrice Julia Pia, femme de Septime Sévère. Cette dernière, qui se trouve dans les vitrines du cabinet des médailles de Marseille, était admirablement conservée et recouverte d'une patine remarquable. Plus profondément, nous avons recueilli quelques silex, mais en très-petit nombre ; deux ou trois poinçons en os, dont un assez bien ouvré ; des fragments de crâne humain, une petite hache en pierre polie, un fragment d'ivoire provenant peut-être d'une défense d'un animal éteint ; enfin de nombreux débris de poteries, parmi lesquels des anses de différentes formes, et toujours une grande quantité d'ossements brisés et la plupart portant les marques du feu. Sur plusieurs points, la tranchée montre des traces de foyer, auxquels se trouvent mêlés, comme à l'entrée, ces débris d'ossements et de poteries.

Quelques heures de travail consacrées à la salle de l'entrée, par laquelle nous pénétrons habituellement dans la grotte, nous firent découvrir un fragment de plaque circulaire en os, ornée de dessins et portant au centre une ouverture triangulaire. On dirait une garde d'épée.

Les recherches en étaient à ce point lorsque la mauvaise saison est venue les interrompre. M. Pardigon et moi les

avons reprises tout dernièrement. Voici les résultats obtenus en quelques journées de travail.

Dans la salle obscure, en agrandissant la tranchée déjà ouverte, nous avons trouvé, au milieu d'une grande quantité d'ossements toujours brisés et de débris de poteries, quelques objets importants.

En première ligne, je signalerai deux nouveaux fragments de crâne humain, dont l'un est particulièrement intéressant. Il est, en effet, percé d'une petite ouverture, au moyen de laquelle on le suspendait pour le porter très-probablement comme amulette. Je me permets de vous faire remarquer, Messieurs, que les arêtes des fractures sont émoussées, usées même, ce qui démontrerait que cette amulette a été portée longtemps.

A côté de cet objet précieux, nous citerons une tête de fémur également percée, trouvée à une profondeur de 0ᵐ50 environ. Il est probable encore que cet ossement percé représente une autre amulette. Citons ensuite une perle de collier en os, peut-être en os humain. C'est la seule trouvée jusqu'à ce jour dans la grotte. Elle vient de la même profondeur que les deux objets précédents.

Quelques silex en forme de racloir ou de couteau, mais très-rudimentaires, un poinçon très-grossier en os et une pierre dure de couleur verte, ronde, ayant une surface usée par le frottement, ont été trouvés au milieu de débris d'os et de poteries, à une profondeur de 1ᵐ30 environ. Cette pierre que vous voyez ici devait servir à broyer le grain ; l'usure de l'une de ses faces et une empreinte qu'on remarque dans la gangue recouvrant l'autre face, empreinte qu'on peut attribuer au frottement du pouce, le démontrent clairement.

Parmi les nombreux ossements que nous avons recueillis et dont nous vous présentons seulement ceux qui nous

ont paru les plus intéressants, il en est quelques-uns que nous avons pu reconnaître, mais pour lesquels nous demandons de nouveaux renseignements et la confirmation de la détermination que nous en avons portée; d'autres, en bon nombre, qui nous sont inconnus et que nous avons à cœur de faire déterminer pour connaître l'importance exacte de nos résultats.

Citons d'abord deux humérus d'ours appartenant très-probablement au même individu. Ces humérus ne portent aucune trace de perforation analogue à celle que présentait l'humérus d'ours trouvé à Authon. Ces humérus auraient-ils appartenu à l'*ursus arctos*, ours brun des Alpes? Tout cela est à déterminer, comme tant d'autres points inconnus ou douteux. L'absence complète de collection zoologique dans notre petit pays nous prive de la satisfaction de pouvoir comparer, après chaque résultat obtenu. Il nous est, par suite, impossible de nous former une opinion, même approximative, sur la plupart de ces pièces; de là pour nous la nécessité de les réunir et d'attendre patiemment le moment opportun pour les soumettre à des juges compétents.

Ces os brisés et associés à des débris de charbon sont certainement les restes des repas de l'homme. Ils ont été trouvés à une profondeur de 0^m60 environ dans le sol d'une excavation s'étendant sous les parois du rocher, laquelle excavation ne contenait aucun objet à la surface.

Toujours dans cette cavité nous avons recueilli plusieurs mâchoires ou fragments de mâchoires appartenant à différents animaux, entre autres à des *sus* et à de petits cervidés. La plus remarquable par sa conservation est la partie de la mâchoire inférieure d'un *sus*, le *sus scrofa palustris* très-probablement. Des dents variées, canines, molaires, incisives en grand nombre, les unes de dimensions assez

fortes, d'autres plus petites, plus ou moins inconnues pour nous, une petite corne sur laquelle nous n'osons aventurer aucune appréciation, constituent autant de pièces tout aussi intéressantes à étudier.

Le fragment de poterie le plus curieux que nous ayons découvert dans ces mêmes couches, associé à quelques anses de forme ordinaire, est une anse particulière percée de trous multiples et comme tuyautée. Enfin, et presque à la surface, c'est-à-dire à une profondeur de 0^m10 à 0^m15, nous avons recueilli trois nouvelles médailles dont nous n'avons pu déchiffrer la légende.

Si à ces résultats obtenus par l'exploration de la grande salle obscure jusqu'à ce jour, nous ajoutons que les fouilles faites simultanément dans la salle dont l'entrée est à pic, ont amené la découverte d'un fémur d'ours, d'une phalange d'ongulé indéterminée et d'une corne semblable à celle précédemment citée, mais plus développée, ainsi que d'un grand nombre d'ossements divers, nous aurons achevé l'énumération de tous les objets que nous avons eu l'immense satisfaction de rapporter du « Trou-d'Argent » et d'exposer sous vos yeux.

En présence de ces premiers résultats d'une importance incontestable et reconnue, bien qu'il soit difficile encore, jusqu'à l'achèvement complet de nos fouilles, de préciser à quelle époque cette grotte a pu servir pour la première fois d'habitation aux hommes, on peut annoncer déjà que tous ces objets appartiennent à un âge bien éloigné de nous, à l'exception des médailles qui, trouvées près de la surface, dénotent simplement que la grotte a été de nouveau habitée à une époque plus récente. A en juger par la taille rudimentaire des silex, par les pointes de flèches grossièrement retouchées, par la rareté d'instruments en pierre polie (la hache est le seul objet bien fini),

on serait porté à croire tout d'abord que cette habitation appartient au commencement de l'âge de la pierre polie; mais si nous remarquons, d'autre part, que la grotte a fourni un petit nombre d'instruments de tous genres (et qui démontrent que le mobilier de ces premiers habitants était très-pauvre), que nous avons recueilli une poterie d'un type particulier, d'un cachet inédit, nous serons amenés à penser que les habitants du Trou-d'Argent vivaient privés d'échange et de communications, peut-être rendues impossibles ou très-difficiles, soit par le climat de cette zone, soit par les accidents du sol. Dès lors, les hommes qui l'habitaient eussent été relativement arriérés et pouvaient vivre dans ces conditions, alors que d'autres peuplades étaient en plein, et depuis longtemps, dans l'âge de la pierre polie, ou époque néolithique. Les poteries, la plupart du moins, appartiennent bien à cette période. Nous livrons à votre expérience et à votre savoir ces réflexions et ces hypothèses, que la suite des fouilles peut confirmer ou détruire. Vous aurez à vous prononcer également sur les déductions que peut inspirer la cassure particulière de l'humérus humain, cassure qui porterait à croire que cette grotte a pu être autrefois le théâtre de scènes de cannibalisme, opinion soutenue par plusieurs auteurs au sujet d'autres grottes. La découverte des fragments de crânes confirmerait cette supposition.

Dans tous les cas, ce qui est aujourd'hui établi d'une manière formelle, c'est que nous explorons une habitation préhistorique, et que les premiers résultats, bien qu'annonçant une habitation pauvre, promettent déjà beaucoup pour l'avenir. Et, d'ailleurs, si nous considérons les nombreux échantillons d'ossements que nous avons mis à jour, et plus particulièrement les nombreuses mâchoires de cervidés, mâchoires présentant souvent de légères dif-

férences, nous pouvons prévoir, dès aujourd'hui, que l'exploration de cette grotte est peut-être destinée, en nous fournissant les restes de la faune de notre région, à jeter un grand jour sur les transformations des espèces, et la date de ces transformations, surtout si à ces premières recherches il nous est permis de joindre l'exploration des diverses cavernes de cette région. Nous avons la ferme conviction que la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques, qui a déjà annexé aux branches des connaissances qu'elle embrasse, l'archéologie préhistorique, nous viendra en aide dans les recherches qui deviennent l'objet de nos incessantes préoccupations et que nous poursuivons avec l'ardeur et l'énergie que peuvent déployer des jeunes gens dans un travail si plein d'attraits. Mais je m'exprime mal pour qualifier notre ardeur au travail, car je sais bien que dans ces recherches archéologiques et préhistoriques, on est animé à tous les âges d'une ardeur toujours jeune.

J'ai terminé l'historique de nos fouilles. Nous regrettons, mon ami Pardigon et moi, que l'obligation dans laquelle la Société française d'Archéologie s'est trouvée de se conformer au programme de ses courses, ne nous ait pas permis de vous conduire à la grotte. Votre visite, Messieurs, eût été, pour nos recherches, d'une utilité certaine. Mais nous espérons que vous viendrez de nouveau visiter notre pays, qui est bien pauvre en ressources, il est vrai, mais n'est pas dépourvu de souvenirs archéologiques et offre au voyageur les beautés d'une nature si pittoresque.

Vous pourrez alors constater les résultats complets des fouilles que nous aurons exécutées dans la contrée et qui, nous l'espérons fermement, présenteront le plus vif inté-

rêt. D'ici-là, vous nous suivrez par la pensée dans ces recherches laborieuses, vous serez avec nous et vous nous soutiendrez, dans la mesure du possible, par des secours matériels, nous accordant ainsi votre haute protection.

Je ne saurais terminer sans vous dire, M. le Directeur, et à vous, Messieurs les membres de la Société d'archéologie, que je suis l'interprète fidèle des dames et des messieurs réunis dans cette salle, et de notre population, en vous adressant les remerciements les plus sincères et les plus vifs pour votre visite. M. Pardigon et moi vous en exprimons vivement notre reconnaissance.

Il me reste maintenant à vous remercier, Mesdames et Messieurs, de la bienveillante attention que vous avez bien voulu m'accorder pendant cette lecture. Cette attention m'est un sujet de satisfaction, car elle me fait espérer que j'ai pu vous intéresser.

J. Tardieu.

Pharmacien de première classe.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE MÉTHODIQUE

ARCHÉOLOGIE

I

TEMPS PRÉHISTORIQUE.

II

ÉPOQUE ROMAINE.

III

MOYEN AGE.

HISTOIRE

MÉLANGES

PLANCHES ET BOIS

IMP. PAUL BOUSREZ, RUE DE LUCÉ, 5, TOURS.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

Le prochain Congrès se tiendra à Arras & à Tournay dans le courant du mois de juin 1880.

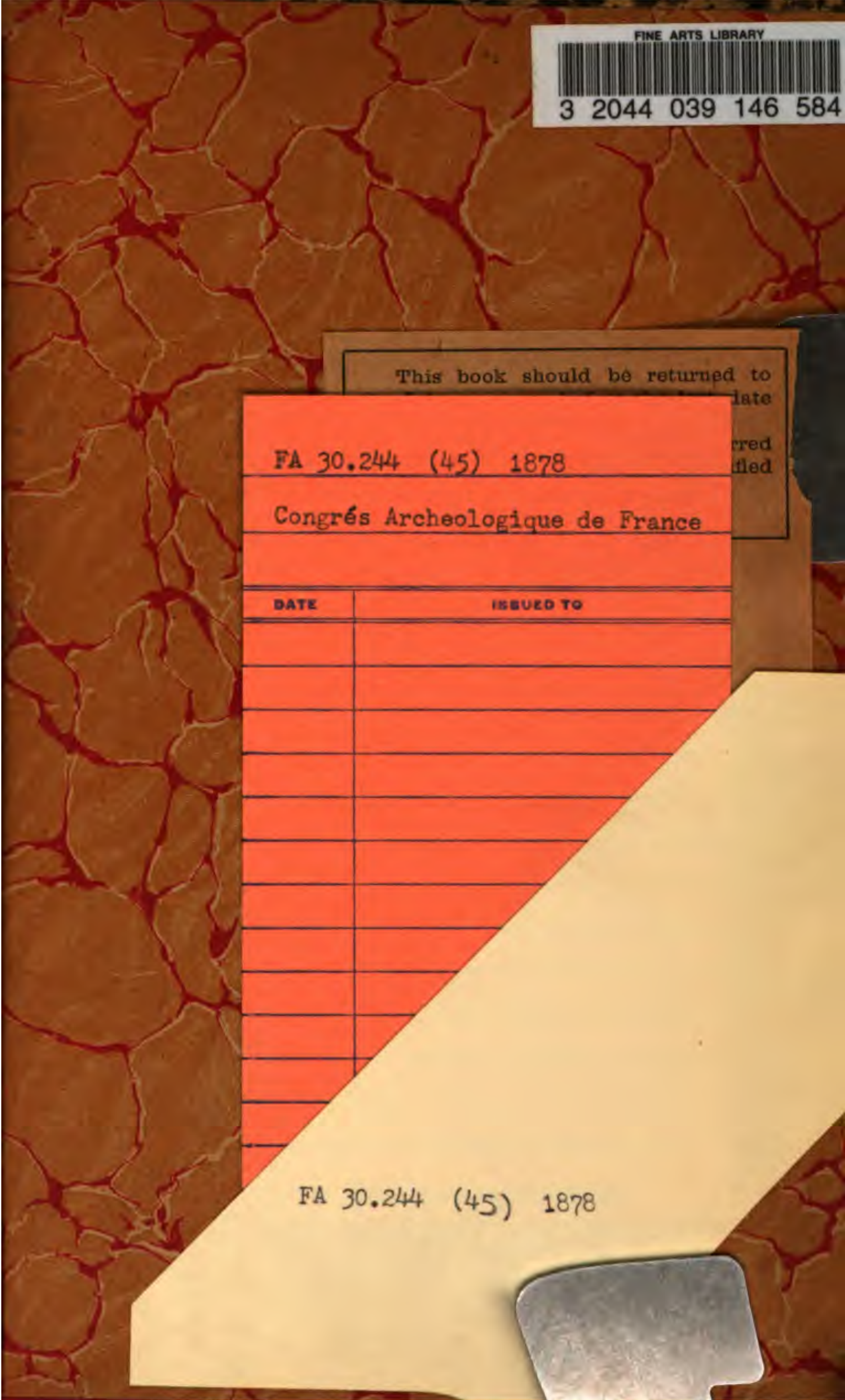
Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

1834 — Caen.
1835 — Douai.
1836 — Blois.
1837 — Le Mans.
1838 — Tours.
1839 — Amiens.
1840 — Niort.
1841 — Angers.
1842 — Bordeaux.
1843 — Poitiers.
1844 — Saintes.
1845 — Lille.
1846 — Metz.
1847 — Sens.
1849 — Bourges.
1850 — Auxerre.
1851 — Nevers.
1852 — Dijon.
1853 — Troyes.
1854 — Moulins.
1855 — Châlons.
1856 — Nantes.
1857 { Mende. Valence.
1858 { Périgueux. Cambrai.
1859 — Strasbourg.
1860 — Dunkerque.
1861 — Reims.
1862 { Saumur Lyon.
1863 { Rodez. Albi.
1864 — Fontenay.
1865 { Montauban. Cahors. Guéret.
1866 { Senlis. Aix. Nice.
1867 — Paris.
1868 { Carcassonne. Perpignan. Narbonne.
1869 — Loches.
1870 — Lisieux.
1871 — Angers.
1872 — Vendôme.
1873 — Châteauroux.
1874 { Agen. Toulouse.
1875 — Châlons-s-M.
1876 — Arles.
1877 — Senlis.
1878 { Le Mans. Laval.
1879 — Vienne.

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à *Rennes*, à *Nantes*, à *Vannes*, à *Avranches*, à *Saint-Lô*, à *Coutances*, à *Cherbourg*, à *Bayeux*, à *Vire*, à *Mortain*, à *Falaise*, à *Alençon*, à *Mortagne*, à *Rouen*, à *Dieppe*, à *Pont-Audemer*, à *Honfleur*, à *Besançon*, à *Metz*, à *Strasbourg*, à *Lyon*, à *Clermont*, à *Nîmes*, à *Neufchatel*, à *Reims*, à *Évreux*, à *Paris*, à *Autun*, à *Chalon-sur-Saône*, à *Marseille*, à *Angoulême*, à *Limoges*, à *Lillebonne*, à *Bernay*, au *Neubourg*, à *Beaune*, à *Arras*, à *Toulouse*, à *la Rochelle*, à *Grenoble*, à *Saint-Étienne* et au *Mans*.

IMPRIMERIE PAUL BOUSEREZ, A TOURS.




FINE ARTS LIBRARY
3 2044 039 146 584
This book should be returned to
FA 30.244 (45) 1878
Congrés Archeologique de France
DATE
ISSUED TO
FA 30.244 (45) 1878